



HAL
open science

Vulnérabilité résidentielle des ménages et trappes à pauvreté en milieu urbain. Les "bas-quartiers" d'Antananarivo

Nathalie Rabemalanto

► **To cite this version:**

Nathalie Rabemalanto. Vulnérabilité résidentielle des ménages et trappes à pauvreté en milieu urbain. Les "bas-quartiers" d'Antananarivo. Economies et finances. Université Paris Saclay (COMUE), 2018. Français. NNT : 2018SACLV022 . tel-02275812

HAL Id: tel-02275812

<https://theses.hal.science/tel-02275812v1>

Submitted on 2 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vulnérabilité résidentielle des ménages et trappes à pauvreté en milieu urbain. Les « bas-quartiers » d'Antananarivo

Thèse de doctorat de l'Université Paris-Saclay
préparée à L'Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

École doctorale n°578 Sciences de l'homme
et de la société (SHS)
Spécialité de doctorat : Sciences économiques

Thèse présentée et soutenue à Guyancourt, le 3 juillet 2018, par

Nathalie Rabemalanto

Composition du Jury :

M. Jean Cartier-Bresson Professeur, UVSQ (– CEMOTEV)	Président
Mme Dominique Couret Directeur de recherche, IRD (– CESSMA)	Rapporteur
M. Jérôme Ballet Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux 4 (– GRETHA)	Rapporteur
Mme Isabelle Droy Chargée de recherche, IRD (– UMI Résiliences)	Examineur
M. Jean-Luc Dubois DREM, IRD (– UMI Résiliences)	Directeur de thèse
M. Jeannot Ramiamanana Professeur, UCM (– CRD)	Co-Directeur de thèse

REMERCIEMENTS

Je tiens, avant tout, à remercier Monsieur Jean-Luc Dubois, Monsieur Jeannot Ramiaramananana, Madame Isabelle Droy, Monsieur Jean Cartier-Bresson, Madame Dominique Couret et Monsieur Jérôme Ballet d'avoir accepté de participer au jury de cette soutenance.

Je remercie mon directeur de thèse, Monsieur Jean-Luc Dubois, qui m'a suivie depuis mon stage au sein de l'UMI Résiliences (Unité de recherche mixte internationale), en 2011, sur les systèmes d'enquête, le montage d'observatoires et la mesure des conditions de vie des ménages. Je lui suis reconnaissante pour sa disponibilité, ses conseils, son soutien et sa grande humanité.

Je remercie également mon co-directeur de thèse, Monsieur Jeannot Ramiaramananana, qui m'a aussi suivie depuis mon DEA sur la décentralisation et le développement à Madagascar, pour sa confiance, ses conseils et ses encouragements.

Mes sincères remerciements à Madame Isabelle Droy, qui a aussi participé à mon encadrement, pour sa forte implication dans nos échanges et dans mon suivi aux différentes étapes de descentes sur le terrain, d'analyses et de rédaction.

J'aimerais aussi faire part de ma profonde gratitude aux personnes suivantes pour la relecture partielle ou intégrale de ce manuscrit et pour leurs précieux conseils : Patrick Gubry, Christian Mullon, Emmanuel Bonnet, François-Régis Mahieu, Jacques Quensière et Armande Rasoanarivo.

J'adresse également mes remerciements aux équipes du CEMOTEV (Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités) et de l'UMI Résiliences de m'avoir permis de participer à des échanges et à des événements scientifiques aussi riches que variés. Je ne peux oublier Catherine Pasquier pour sa bienveillance et pour les agréables échanges au quotidien.

Je remercie toute l'équipe de l'IRD Bondy (Institut de Recherche pour le Développement), où j'ai longuement été en accueil.

Je me dois aussi de remercier l'équipe coordinatrice du PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles) à Madagascar, et le CERED (Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement), de m'avoir permis d'accéder à la base de données de l'enquête de 2014 et pour les échanges autour de mon sujet.

Merci à l'équipe de l'ONG HARDI (Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré) pour la facilitation de mes descentes sur le terrain.

Arrive, à présent (enfin !) le moment de remercier solennellement mes proches :

- ma mère, qui a toujours cru en moi. Tiana et Miora pour leur solidarité fraternelle ;
- Bodo et Hery, une deuxième famille qui m'a accueillie les bras ouverts pendant une longue période et m'a accompagnée dans les moments difficiles ;
- ma famille et mes amis pour leur soutien infailible ;
- les amis doctorants, mention spéciale pour celles avec qui nous avons parcouru ce chemin et nous nous sommes soutenues mutuellement ;
- Mandimby, pour sa présence et sa patience...

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS _____ **v**

INTRODUCTION GÉNÉRALE _____ **1**

***CHAPITRE 1. LA VULNÉRABILITÉ URBAINE DANS SES MULTIPLES
DIMENSIONS : UN ÉTAT DE L'ART*** _____ **19**

SECTION 1. Une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité _____ 23

SECTION 2. L'habitat comme source de vulnérabilité _____ 45

SECTION 3. La prise en compte des mécanismes de la vulnérabilité
résidentielle par les acteurs du développement _____ 65

***CHAPITRE 2. LES « BAS-QUARTIERS » COMME CHOIX DE TERRAIN
D'ÉTUDE*** _____ **89**

SECTION 1. Construction et occupation de la ville _____ 93

SECTION 2. Y-a-t-il une forte pression démographique sur la ville
d'Antananarivo ? _____ 105

SECTION 3. Configuration spatiale de la ville et facteurs de vulnérabilité _____ 130

SECTION 4. Spécificités sociales et économiques des bas-quartiers _____ 137

CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR L'ÉTUDE EMPIRIQUE	145
SECTION 1. Données répondant à la vision multidimensionnelle	146
SECTION 2. Méthodes d'exploitation des différentes sources de données	164
CHAPITRE 4. ANALYSE CONTEXTUALISÉE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE LA PAUVRETÉ	197
SECTION 1. La vulnérabilité des ménages dans un cadre d'habitats contrastés	198
SECTION 2. Des effets de « trappe à pauvreté » dans les bas-quartiers	246
SECTION 3. Niveau de pauvreté d'une population fragilisée	264
CONCLUSION GÉNÉRALE	284
BIBLIOGRAPHIE	296
ANNEXES	317
LISTE DES CARTES	367
LISTE DES FIGURES	369
LISTE DES TABLEAUX	371
TABLE DES MATIÈRES	373

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACM	Analyse des correspondances multiples
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AFAFI	Aro ho an'ny FAhasalamana ny Fianakaviana (Protégeons la santé de la famille)
AFC	Analyse factorielle des correspondances
AFD	Agence Française de Développement
Alceste	Analyse de Lexèmes Co-occurents dans un Ensemble de Segments de Textes
ANALOGH	Agence nationale pour le logement et l'habitat
APIPA	Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
APUM	Association des Professionnels de l'Urbain de Madagascar
BAD	Banque africaine de développement
BDGA	Bureau de Développement du Grand Antananarivo
BEST	Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique
BMC	BioMed Central
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
BPPA-BCEOM	Bureau du projet de développement de la Plaine d'Antananarivo-Bureau Central d'Études et d'Équipements Outre-Mer
C3ED	Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Économique
CDD	Contrat à durée déterminée
CDH	Classification descendante hiérarchique
CED-IFRedE	Centre d'Économie du Développement-Institut fédératif de recherche sur les dynamiques économiques
CEFOR	Crédit-Épargne et FORMation
CEPED	Centre Population et Développement
CERED	Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement
CETRI	Centre Tricontinental
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITE	Centre d'Information Technique et Économique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNUEH	Centre des Nations-Unies pour les Établissements Humains
CPRC	Chronic Poverty Research Centre

CSB	Centre de Santé de Base
CUA	Commune urbaine d'Antananarivo
DFID	Department for International Development
DIAL	Développement Institution et Mondialisation
DMGRC	Diplôme de Master II en Gestion des Risques et des Catastrophes
DSRP	Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté
EAST	Eau Agriculture et Santé en milieu Tropical
EDS	Enquête démographique et de santé
EHES	École des hautes études en sciences sociales
Enda OI	Environnement Développement Action Océan Indien
EPM	Enquête périodique auprès des ménages
FANOME	Financement pour l'Approvisionnement Non-stop en Médicaments Essentiels
FINCA	Foundation for International Community Assistance
GEMDEV	Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement
HARDI	Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
IARIVO	Initiative d'Amélioration de la Résilience Intégrée de la communauté de la ville d'Antananarivo
IAU-IDF	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France
IDH	Indice de développement humain
IDNDR	International Decade for Natural Disaster Reduction
IFRE	Instituts français de recherche à l'étranger
IIG	Indice d'inégalité de genre
IMV	Institut des Métiers de la Ville
INED	Institut national d'études démographiques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPH	Indice de pauvreté humaine
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISDH	Indicateur « sexospécifique » de développement humain
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy (Compagnie d'eau et d'électricité de Madagascar)
LISA	Local indicator of spatial association

LSMS	Living Standards Measurement Study
MADIO	Madagascar-Dial-Instat-Orstom
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
McRAM	Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MELTM	Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer
MEPATE	Ministère d'État chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
MRIE	Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
ODD	Objectifs du Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
OFDA	Office of U.S. Foreign Disaster Assistance
OHE	Office des Habitations Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPE	Observatoire National de la Précarité Énergétique
ONU-Habitat	Agence de l'Organisation des Nations-Unies pour les établissements humains
OPHI	Oxford Poverty and Human Development Initiative
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer
PAR	Pressure And Release
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance
PDSH	Prêt de développement du secteur de l'habitat
PNF	Programme national foncier
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
PUDi	Plan d'urbanisme directeur
RADSE	Recherche et Appui au Développement Social et Économique
REHAL	Réseau français « Recherche-Habitat-Logement »
RFI	Radio France Internationale
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
ROR	Réseau des Observatoires Ruraux
SAMVA	Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo

SEECALINE	Surveillance et Éducation des Écoles et des Communautés en matière d'Alimentation et de Nutrition Élargie
SEIMad	Société d'Équipement Immobilier de Madagascar
SEWA	Self-Employed Women's Association
SFER	Société française d'économie rurale
SNU-M	Système des Nations Unies à Madagascar
UIESP	Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population
UMI Résiliences	Unité de recherche mixte internationale Résiliences
UNDP	United Nations Development Programme
UNESCO	United Nations Organization for Education, Science and Culture
UNICEF	United Nations Children's Fund is a United Nations
UNOPS	United Nations Office for Project Services
UPDR	Unité de politique de développement rural
USAID	United States Agency for International Development
VCI	Vulnerability and capacities index
WC	Water closet
WHO	World Health Organization

« On n'a pas de projet d'aller ailleurs parce que, même ici,
on ne s'en sort pas, alors comment s'en sortir ailleurs ? »
- Mme D..., lavandière, habitante de Manarintsoa Est,
un « bas-quartier » d'Antananarivo, novembre 2016.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« S'en sortir dans les bas-quartiers¹ », cette expression fait réfléchir au paradoxe des bas-quartiers d'Antananarivo, qui sont tout à la fois en mouvement et en stagnation... Ils sont en mouvement car les habitants travaillent pour « s'en sortir », vu notamment la forte présence de petits commerces de toutes sortes. Cependant, ils sont en stagnation parce que la pauvreté urbaine y reste concentrée et beaucoup, parmi les habitants, le ressentent ainsi, d'où la citation d'une interviewée qui nous sert d'épigraphe. Ces constats méritent d'être approfondis et vérifiés à travers ce travail.

L'urbanisation et l'émergence de la pauvreté urbaine en Afrique sub-saharienne

Durant les vingt à trente dernières années, l'urbanisation dans certaines parties d'Afrique sub-saharienne s'est accélérée malgré la faible capacité d'accueil des villes : le taux de croissance urbaine annuel moyen en Afrique de l'Est est de 4,17 % (UN-HABITAT, 2016). Pourtant, les taux de croissance urbaine en Afrique ne représentent pas une sur-urbanisation structurelle comparativement aux modèles des pays actuellement développés. Ce sont plutôt les conditions de cette croissance qui diffèrent et qui accentuent rapidement les inégalités urbaines (Kessides, 2006). En effet, la croissance économique n'a pas évolué au même rythme que la croissance démographique sur l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne (Guengant, 2007 ; Razafindrakoto & Roubaud, 2003). Des efforts ont beau être fournis mais les bidonvilles continuent à se densifier dans certaines parties de la région : République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Lesotho, Malawi, Mozambique, Zimbabwe... (UN-Habitat, 2013).

Haeringer (1983) a parlé des états de crise en ville, déjà identifiés au travers des enquêtes de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) en Afrique sub-saharienne dans les années 1960². Durant cette période postcoloniale, les nouveaux États indépendants étaient encore centrés sur des questions de planification et de construction de la nation. Les politiques étaient notamment très orientées sur la modernisation du secteur agricole

¹ Le terme « bas-quartiers » désigne les quartiers précaires des parties ouest et sud-ouest de la ville d'Antananarivo. Sa première signification est : les quartiers de la ville basse, mais cela a aussi une signification sociale car les premières générations habitant les bas-quartiers étaient des serviteurs à l'époque royale. Actuellement, le terme « bas-quartier » est utilisé quotidiennement par les Tananariviens.

² Il cite des études existantes notamment sur les problèmes fonciers à Douala, les problèmes de l'habitat à Bangui, les migrations de travail transcontinentales, le chômage à Brazzaville.

en milieu rural, avec un fort accent mis sur les cultures de rente. Plus tard, à partir des années 1980, la crise de l'endettement des pays a conduit à la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel, réduisant les dépenses sociales des États (accès à l'eau, assainissement, services d'éducation et de santé). Les déséquilibres socio-économiques et spatiaux découlant de ces deux périodes ont fait que les États n'ont plus maîtrisé la vitesse d'extension et de mutation de la ville en une mixité de pôle de développement et de lieu de survie à tout prix.

Face au constat de l'échec de la planification des villes, qui s'apparente plutôt à des visions idéalisées, les acteurs nationaux et internationaux sont à la recherche d'une voie plus réaliste, qui permette de tendre effectivement vers la réalisation des ODD (Objectifs du Développement Durable³). C'est ainsi que la Conférence Habitat III 2016 a lancé des réflexions sur l'adaptation à une réalité urbaine non-planifiée, c'est-à-dire celle des installations informelles⁴. En fait, cette « nouvelle vision » s'appuie sur des idées antérieures déjà émises par Hernando do Soto, pour qui « les pauvres ne sont pas le problème, ils sont la solution » (Do Soto, 2005). Il a démontré que la grande majorité des pauvres vivaient dans des situations foncière et immobilière informelles. Leurs commerces demeurent aussi dans le registre informel. Il souligne donc l'intérêt de reconnaître l'intelligence entrepreneuriale des pauvres et leurs capacités à cumuler des biens.

La diminution de l'offre de logement

Dans ce contexte d'urbanisation, la question du logement se trouve au centre des problématiques urbaines des pays du Sud. C'est la première infrastructure indispensable à l'accueil des habitants. Or, après avoir effectué une revue de la situation du logement dans les pays africains comme suite aux différentes crises, Antoine (1996) confirme un ralentissement dans la construction des logements pour les capitales africaines francophones. Cela a entraîné une rapide « taudification » des villes de telle sorte que ces pays présentent un certain nombre de caractéristiques similaires en termes de logement : l'accès au foncier y est mal régulé, les logements sont précaires et sur-occupés et, parfois, sont même construits sur des zones à risque. L'offre de logement demeure, en effet, un problème chronique dans les villes d'Afrique sub-

³ Objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

Cible 11.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis »

⁴ Concernant cette nécessité d'adaptation à une réalité non planifiée, Criqui (2016) évoque l'exemple de Delhi, où les tentatives de régularisation urbaine sont inadaptées à l'urbanisation informelle actuelle.

saharienne mais peu d'études quantitatives se sont penchées sur cette question⁵. La raison en est probablement la faible disponibilité et les difficiles mises à jour des recensements mais aussi les problèmes d'enregistrement de toutes les formes existantes d'habitat.

À Madagascar, la faible disponibilité en logement et le mal-logement, qui en résulte, sont peu abordés dans les politiques publiques en raison de la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté, particulièrement rurale. Pour faire face à cette situation, c'est le secteur privé qui a assuré, pendant quatre décennies, le financement des logements. L'offre est restée insuffisante, notamment dans la ville d'Antananarivo, où vit déjà le tiers de la population urbaine de Madagascar. Le rapport sur le profil urbain d'Antananarivo le décrit en quelques chiffres : en 2010, 70 % des logements de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA) étaient des constructions illicites (titres non mis à jour par les occupants) [ONU-Habitat, 2012]. Antananarivo figure, de ce fait, parmi les cas où, même si l'incidence de pauvreté est largement en-dessous de celui en milieu rural⁶, il y a pourtant bien un problème profond et structurel de fragilisation de la population, de l'habitat et de la ville.

Une approche multidimensionnelle dans le cadre de la ville en crise⁷

Étant donné l'émergence de la pauvreté urbaine et la diminution de l'offre de logement, la précarité, en matière d'habitat, s'est accentuée et a engendré une plus forte exposition de la population aux risques. Nous avons alors choisi de nous référer au concept de vulnérabilité pour mettre en lumière l'exposition aux multiples risques que connaissent des villes en crise, particulièrement les risques propres à l'habitat. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'impact du

⁵ Par exemple, des études de la demande de logement en milieu urbain de Côte d'Ivoire ont été effectuées à partir des enquêtes LSMS (*Living Standards Measurement Study*). Selon ces études, la politique urbaine devrait s'appuyer, tout à la fois, sur un modèle démographique de composition des ménages et sur un modèle macroéconomique prédisant le revenu, sa distribution et la composition de la force de travail (Grootaert & Dubois, 1986). Elle devrait s'appuyer, en particulier, sur une projection des créations d'emploi en milieu urbain.

⁶ Le taux de pauvreté monétaire a été de 26 % dans la commune d'Antananarivo en 2006 (Razafindrakoto & Roubaud, 2010). C'est le dernier chiffre disponible sur la pauvreté urbaine dans la capitale. Pour avoir une idée de comparaison avec la pauvreté rurale, on peut se référer à l'enquête périodique auprès des ménages de 2010 qui indique que 44 % de la population urbaine de la région Analamanga, où se trouve la commune d'Antananarivo, est pauvre contre 62 % de la population rurale (INSTAT, 2011).

⁷ Nous parlons de « ville en crise » en nous inspirant du sens que Le Bris (1991) donne à l'expression « crise urbaine » : c'est l'expression à la fois (i) du déséquilibre urbain dû à la croissance démographique et à la faible capacité d'accueil des villes et (ii) des effets de la crise économique mondiale (suite au choc pétrolier de 1973). Nous pensons que cette expression reste d'actualité mais son sens a un peu évolué suivant le changement de contexte : beaucoup d'efforts ont été fournis pour réduire le déséquilibre urbain mais les inégalités s'accroissent et les risques urbains se multiplient dans certaines villes.

fait d'être résident dans un quartier précaire sur la vulnérabilité. Dans cette logique, il faut aussi tenir compte des dimensions humaines et territoriales contribuant à l'accentuation des risques. Notre objectif, en mobilisant ce concept de vulnérabilité, est de mettre en lumière le mécanisme qui, en milieu urbain, désavantage les quartiers précaires et leurs habitants, et qui les rend ainsi plus vulnérables. Néanmoins, il nous faudra aussi nuancer nos analyses en cherchant des facteurs de protection dans ces quartiers précaires.

Puisqu'il s'agit d'analyser la vulnérabilité d'une population urbaine, la microéconomie du développement fournit un cadre théorique adapté pour prendre en compte la sensibilité des conditions de vie des ménages aux chocs, et leurs capacités à y faire face. Certains d'entre eux peuvent, d'ailleurs, être des ménages pauvres. Le socle commun des branches de cette discipline est la quête du bien-être ou de l'épanouissement des individus, des ménages et des sociétés. Nous considérons que les conditions d'habitat font partie des facteurs de ce bien-être et interagissent avec d'autres facteurs aussi. Ainsi, le risque et la vulnérabilité liés à l'habitat (vulnérabilité résidentielle) peuvent tantôt engendrer la pauvreté, tantôt l'aggraver, tantôt empêcher d'en sortir. Ce lien causal entre risque, vulnérabilité et pauvreté est expliqué par Dercon (2006). Cet auteur insiste bien sur le rôle déterminant que joue le risque par rapport à la présence de la pauvreté.

Toutefois, contrairement à Dercon (2006), nous ne limitons pas la définition de la vulnérabilité à la probabilité de tomber dans la pauvreté. Une telle définition s'apparente essentiellement à l'approche monétaire (unidimensionnelle) où les autres dimensions, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé, la dimension genre, la nutrition des enfants et les caractéristiques personnelles ne sont pas prises en compte (Ravallion, 1996 ; Sen, 1992 ; Thorbecke, 2007). Or, elles ne sont pas toujours corrélées aux revenus (Bourguignon, 2011 ; Brandolini & D'Alessio, 2009 ; Ruggeri Laderchi, 2008). En outre, cette définition s'avère insuffisante si on veut rentrer dans une démarche explicative et intégrée de la vulnérabilité, où il convient de considérer les facteurs à différentes échelles. Pour mettre en œuvre cette démarche, la recherche actuelle offre des possibilités d'analyse en croisant plusieurs disciplines scientifiques. Notre travail se situe dans cette vision pluridisciplinaire de la vulnérabilité car elle permet d'analyser, tout à la fois, les dimensions anthropiques et territoriales de ses facteurs. Ainsi, au niveau des ménages, nous partons d'une définition de la vulnérabilité qui combine celles de Chambers (1989), de Dercon (2006) et de Turner *et al.* (2003). La vulnérabilité, à notre sens, intègre les deux dimensions importantes suivantes : l'exposition aux imprévus et au

« stress » correspondant, mais aussi l'incapacité à se protéger de ces situations en raison du manque de moyens.

Deux modèles vont dans le sens de la prise en compte de l'interaction entre le contexte à ses différentes échelles et la vulnérabilité. Le premier modèle est le PAR (Pressure And Release), développé par Wisner, Blaikie, Cannon, et Davis (2004). Celui-ci analyse trois aspects à la fois : d'abord, les causes fondamentales, plutôt structurelles, ensuite les pressions dynamiques, plus récentes dans le temps, et enfin les conditions dangereuses, qui sont les manifestations physiques déclenchant le choc. Mais les disciplines économique et géographique tendent maintenant à dépasser ce type de modèle linéaire⁸ afin de mieux cibler les facteurs de vulnérabilité (Bidou & Droy, 2013 ; Scouvert & Lambin, 2006). Ainsi, le deuxième modèle est celui de Turner *et al.* (2003), qui est plus reconnu pour sa démarche systémique où les sous-systèmes social et environnemental sont liés (couplage homme-environnement)⁹. Ce modèle prend en compte toutes les échelles du risque. Pour Turner *et al.* (2003), il est nécessaire de différencier les profils de vulnérabilité et de laisser apparaître les éventuels phénomènes inattendus. Cela permet aussi de prendre en compte le caractère rétroactif du risque.

Par ailleurs, l'aspect microéconomique de notre analyse de la vulnérabilité ressort grâce à la conception que Sen a du développement humain¹⁰. Pour lui, « le but du processus de développement doit tenir compte de ce que les gens peuvent ou ne peuvent pas faire » (Sen, 1983, p. 754). Il voit ainsi, dans le développement, un processus d'expansion des capacités. Celles-ci sont entendues, par Sen, comme un ensemble de fonctionnements alternatifs qui reflètent la liberté de la personne à mener la vie telle qu'elle le souhaite, et donc à choisir parmi divers modes de vie possibles celui qui apparaît comme subjectivement important (Sen, 1992). La théorie de Sen a généré des questions de recherche plus fines, et donc de nouveaux questionnements, au niveau microéconomique. Dans ce travail, nous cherchons à expliciter comment ces capacités s'intègrent dans le schéma de la vulnérabilité. Gondard-Delcroix et Rousseau (2004), Lallau (2008) ou encore Droy et Rasolofo (2004) ont déjà exploré cette

⁸ Il est qualifié de linéaire car il cherche à enchaîner de manière systématique le local et le global, l'événement à court terme et la tendance à long terme, le particulier et le général (Bidou & Droy, 2013).

⁹ Assez proche de ces deux modèles, il y a aussi l'approche des « syndromes », notamment par Petesch, Shah, Chambers et Narayan (1999) et Scouvert et Lambin (2006). Elle consiste à considérer la vulnérabilité d'un individu dans sa synergie avec le groupe social auquel il appartient et en intégrant des facteurs spatiaux, qui influent sur cette vulnérabilité.

¹⁰ La notion de développement humain est apparue en 1990 avec l'indice de développement humain, lancé par le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement).

question. Il en ressort globalement qu'au-delà des ressources dont elle dispose, plus la personne est libre de choisir et d'agir en situation d'adversité, moins elle est vulnérable. Ainsi, il y a une articulation à poser entre ce postulat individualiste et les contraintes externes, conséquentes sur les capacités et la vulnérabilité.

Selon Ballet, Dubois et Mahieu (2005), cette recherche du bien-être implique une dimension collective des réactions face à la pauvreté. Ainsi, « œuvrer pour un développement qui soit plus humain suppose inéluctablement de tenir compte de la dimension sociale » (Ballet *et al.*, 2005, p. 11). Cette dernière consiste à établir l'équité dans la distribution intra-générationnelles des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) et dans leur transmission inter-générationnelle, d'où la notion de « développement socialement soutenable ». Cette notion dépasse celle de développement humain car elle considère « un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être pour tous (...) » (Ballet *et al.*, 2005, p. 9-10). En partant de leur approche du développement socialement soutenable, qui s'avère basée sur les capacités, nous pouvons alors repreciser ce que signifie la vulnérabilité, en complément de la définition donnée auparavant. La vulnérabilité est alors déterminée par la faiblesse de l'ensemble des capacités combinées des personnes et des groupes sociaux lorsqu'ils font face aux chocs.

Enfin, il importe, dans ce travail, d'insister sur le rôle que jouent le risque et la vulnérabilité dans la constitution de trappes à pauvreté. Puisqu'il s'agit de considérer le risque et la vulnérabilité comme des causes dans un contexte micro-urbain (celui des quartiers précaires), la notion de « trappe à pauvreté spatiale » nous semble mieux adaptée à notre problématique. En développant cette notion, plusieurs auteurs (Burke & Jayne, 2010 ; Grant, 2010 ; Kraay & McKenzie, 2014) ont montré le lien étroit qui s'établit entre les différents facteurs sociaux, économiques et spatiaux dans un territoire restreint donné (et non à l'échelle d'une nation), et le niveau de pauvreté chronique. L'hypothèse théorique, que nous comptons vérifier, est que si des facteurs propres aux quartiers précaires engendrent de la vulnérabilité, alors celle-ci peut aussi contribuer à la naissance de trappes à pauvreté spatiale. C'est ce lien possible entre le milieu de résidence, l'habitat, la vulnérabilité et la difficulté à sortir de la pauvreté qui nous conduit à utiliser cette expression de « trappe à pauvreté résidentielle ».

L'habitat comme facteur de vulnérabilité : réflexions théoriques et politiques

La qualité de l'habitat a évolué de manière critique à la suite de l'extension des taudis. Cela génère un questionnement sur la capacité des habitants de ces taudis à sortir de cet environnement fortement dégradé. Marpsat (2008) souligne que l'autonomie des choix par rapport à l'habitat est contrainte par la disponibilité des logements, leur type et leur qualité. Ces choix sont encore plus limités dans un pays comme Madagascar où les logements sociaux sont extrêmement rares et où l'État ne fournit pas d'aide au logement. La qualité du logement est donc essentiellement fonction du revenu du ménage. Mais encore, un revenu décent permet-il bien d'accéder à un logement décent dans le cas des quartiers précaires ? L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché immobilier formel contraint les choix des ménages. Leur mobilité résidentielle s'en trouve réduite, d'où « l'oscillation entre des solutions précaires et provisoires » (Marpsat, 2008, p. 7). Cela oblige beaucoup de ménages à rester dans un environnement dégradé et risqué et qui va donc augmenter *a priori* leur vulnérabilité. Ainsi, il est nécessaire d'examiner les choix potentiels et réels (ou effectifs) des ménages quant à l'habitat, et leurs capacités et la vulnérabilité qui en dépendent.

La communauté internationale a nécessairement pris conscience de l'impact des conditions d'habitat sur le bien-être des individus et des ménages. C'est ainsi que l'ONU-Habitat (l'agence de l'Organisation des Nations-Unies pour les établissements humains) a évoqué, en 2003, la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants des taudis (UN-Habitat, 2003). Elle a publié, par la même occasion, sa définition de ce qu'est un foyer habitant un taudis. En fait, il s'agit d'un groupe d'individus vivant sous un même toit et où il manque de l'une, ou plus, des cinq conditions suivantes : 1) un accès à une eau de qualité, 2) un accès à des installations sanitaires, 3) un espace de vie suffisant, donc pas de surpeuplement, 4) une qualité/durabilité structurelle du logement, et 5) une sécurité d'occupation (UN-Habitat, 2003). Nous tiendrons compte de tous ces critères pour analyser la vulnérabilité des ménages car ceux-ci ont été largement reconnus par les États membres de l'ONU. Ils permettent notamment de montrer que, dans certains cas, à l'insécurité d'occupation, qui est déjà un facteur de vulnérabilité, peut s'ajouter l'extrême précarité de l'habitat. Ils renvoient ainsi à la notion de dignité pour laquelle les organismes, œuvrant dans le domaine de l'habitat, luttent.

Cette définition de l'ONU-Habitat renvoie aussi à la satisfaction du droit fondamental à un niveau de vie convenable. Plus précisément, ces critères de « foyer habitant un taudis » ont été construits sur la base de ce droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. C'est en 1996, à travers la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat, que les États ont manifesté l'intérêt qu'ils portent au droit au logement. Ce Programme précise que « les gouvernements sont responsables de la mise en place d'un environnement de facilitation permettant d'appuyer pleinement les potentiels et capacités de tous les foyers et de tous les acteurs du processus d'amélioration du logement » (ONU, CNUEH, 2001).

Néanmoins, il n'existe pas encore de critères universels de définition de la précarité du logement. Chaque institution a plutôt tendance à définir ses critères en fonction de son historique ou des études qu'elle a menées. Même les termes utilisés restent divers. Depuis 1995, la Fondation Abbé Pierre a, par exemple, identifié et défini ce qu'elle désigne par « mal-logement » à travers cinq dimensions : l'absence de logement, les difficultés d'accès au logement, le manque de confort et l'insalubrité, les difficultés de maintien de l'occupation, le blocage de la mobilité résidentielle, voire l'assignation à résidence (Fondation Abbé Pierre, 2013)¹¹. Comparés aux critères de l'ONU-Habitat, ceux-ci semblent être plus larges, et moins précis, car ils ne se limitent pas aux taudis.

Marpsat (2008) a apporté une contribution intéressante en montrant que la précarité de l'habitat est aussi une notion subjective, et donc très relative. À cet effet, elle confronte les catégorisations physiques du logement aux perceptions subjectives des habitants. La précarité serait alors dépendante de la qualité sociale du logement, en dehors des critères physiques. Il faut donc tenir compte de « la capacité du logement à apporter des réponses satisfaisantes à des aspirations liées à la construction du chez soi et à l'établissement de relations sociales » (Marpsat, 2008, p. 78). En prenant comme exemple les difficultés de logement en France, elle qualifie le logement précaire de « marqueur de la pauvreté » dans la mesure où il n'arrive à satisfaire ni des critères physiques, ni des critères sociaux.

¹¹ Suivant ces critères, la Fondation Abbé Pierre a compté 3,6 millions de personnes vivant en situation de mal-logement en France (Fijalkow, 2013).

Fijalkow (2014) analyse l'évolution des termes et des implications politiques de leur usage en France pour arriver ensuite à une définition du « logement indigne » (Fijalkow, 2012). Au départ, les défauts du logement sont identifiés comme autant de critères de « son insalubrité » (humidité, défaut d'air et de lumière, exigüité des logements, malpropreté). Ce sont des critères dits « rationnels » qu'il faut respecter. Plus tard, à partir des années 1980, une ouverture éthique, allant vers un traitement plus individualisé des situations, est apparue. On retrouve alors la notion « d'habitat indigne », dans la législation française, qui exige une plus forte mobilisation pour le logement et pour la lutte contre l'exclusion. « Elle vise à couvrir l'ensemble des situations de déni du droit au logement qui portent atteinte à la dignité humaine pour lesquelles les occupants sont exposés à des risques pour leur santé ou leur sécurité » (Fijalkow, 2014, p. 26). C'est une qualification qui dépasse donc la notion de logement insalubre ou inconfortable. La notion « d'habitat indigne » engage davantage les acteurs sociaux à différentes échelles (mairies, préfectures, associations,...) et conduit à la possibilité d'une « judiciarisation des actions ».

De telles considérations concernant l'habitat indigne n'existent pas dans les textes juridiques malgaches mais l'intérêt est de souligner, justement, dès le départ, que les réflexions et les mesures portant sur l'habitat sont plus avancées dans certains pays, en l'occurrence en France. À travers toutes ces définitions, on s'aperçoit que la France, par exemple, est un pays engagé dans la lutte contre la précarité de l'habitat et donc contre la vulnérabilité résidentielle. Ce n'est pas le cas en Afrique sub-saharienne car les statistiques ne donnent qu'une description simple de l'état et de la situation du logement. Il y manque la notion de précarité. Certes, il y a des contraintes techniques de collecte des informations pertinentes sur le terrain, mais cela a, dans tous les cas, pour conséquence, une aggravation de cette précarité. Et, à force de ne pas prioriser ce domaine, les États tombent souvent dans l'inaction par absence d'informations.

L'informalité est aussi un problème important pour le secteur du logement ; du moins, on l'a ainsi longtemps présentée. Car outre la situation d'insécurité que cela engendre pour les occupants, les quartiers informels représentent un réel coût économique, environnemental et social. L'ONU-Habitat met cela en lumière dans son état des lieux sur la « prospérité déséquilibrée » des zones urbaines (UN-Habitat, 2003). Les ressources de l'État se trouvent ainsi limitées, notamment celles qui sont destinées au développement de la ville et des services de base. Il en résulte un cercle vicieux où l'informalité ne génère pas de ressources directes pour l'État. Les projets et les services publics destinés à la ville demeurent donc insuffisantes tandis qu'elle se densifie. La population n'accède pas aux infrastructures et services nécessaires

à son bien-être et au bon développement de ses activités économiques. Une telle situation pousse la population, et même les fonctionnaires, à des pratiques de construction informelle, d'où la vulnérabilité propre aux quartiers informels et la difficulté pour les États à maîtriser ceux-là. En outre, le fait d'habiter sur des zones à risque rajoute des « vulnérabilités supplémentaires » à des personnes qui vivent souvent déjà dans des conditions précaires (précarité de l'emploi, de l'alimentation, de l'accès aux soins, etc.).

Problématique, hypothèses et objectifs de la recherche

Parallèlement à ce contexte de densification des bidonvilles dans de nombreuses villes du monde, notre problématique est née d'un constat propre au terrain. À l'origine de ce travail, nous avons travaillé sur la mesure de la pauvreté multidimensionnelle dans un bas-quartier d'Antananarivo. Or, en exploitant les données correspondantes, nous avons remarqué l'importance de la précarité dans ce quartier, et celle des dépenses de logement. Suite à ces constats, nous nous sommes interrogée, d'une part, sur le cumul des risques rencontrés dans les quartiers précaires et, d'autre part, sur les capacités des ménages à y faire face. En effet, selon les différentes formes d'habitat dans ces quartiers, il y a accumulation, de par leur environnement, de plusieurs formes de précarité, exposant ainsi la population à différents types de risque. Le manque de moyens face aux risques peut donc être une cause de la pauvreté, ou de son aggravation, et peut engendrer, sur le long terme, des trappes à pauvreté.

Si bien que l'on peut alors se demander si ce ne sont pas ces quartiers qui engendrent eux-mêmes des trappes à pauvreté résidentielle, de par le manque des opportunités courantes qui permettent de s'extraire de la pauvreté. Il nous faut donc, en premier lieu, identifier toutes ces formes de précarité et leurs véritables sources. Il nous faut, ensuite, montrer en quoi cela fragilise les conditions de vie des ménages et empêchent durablement leur amélioration. D'une part, cela implique de se focaliser sur la configuration spatiale, économique et sociale de ces quartiers, et sur les types d'habitat qui s'y trouvent, afin de définir les risques qui peuvent surgir. D'autre part, il faut décrypter les comportements des ménages et la liberté même qu'ils ont d'agir face à ces risques. Une telle analyse doit être complétée, en premier lieu, par la prise en compte du niveau d'interaction de ces quartiers avec l'ensemble de la ville. En second lieu, il est nécessaire de prendre en considération le processus par lequel le contexte extérieur, dans les quartiers comme au niveau social, peut aider les ménages à améliorer leurs conditions de vie de façon durable.

Sur la base de ces premières réflexions, nous partons du principe que la formulation de politiques de développement pour les quartiers précaires doit nécessairement inclure des actions contre les causes de la vulnérabilité. L'approche de la vulnérabilité devrait ainsi mettre en lumière ces « facteurs de vulnérabilité » qui transforment les quartiers en trappes à pauvreté. Nous posons ainsi comme problématique centrale de ce travail de recherche : **En quoi les conditions d'habitat et de résidence dans un quartier précaire sont-elles sources de vulnérabilité et contribuent au maintien des ménages dans des trappes à pauvreté ?** Derrière cette problématique, plusieurs questions théoriques et techniques peuvent se poser. Qu'est-ce qui cause cette vulnérabilité à l'échelle du quartier et des ménages ? Comment peut-elle être physiquement et socio-économiquement décrite ? Comment peut-elle affecter les différentes dimensions du bien-être de l'ensemble du ménage et les choix des individus ? Est-ce que la situation de l'habitat rend les ménages plus vulnérables ? Ou bien y-a-t-il un ensemble de conditions qui plongent les ménages dans des situations de vulnérabilité multiformes ? Nous voyons bien qu'il y a là un champ de réflexion qui vient compléter les approches déjà existantes, en insistant plus particulièrement sur les dimensions spatiale, et socio-économique, de la vulnérabilité.

La première hypothèse dans ce travail est que les ménages peuvent présenter une forme de vulnérabilité dont est responsable l'ordre social, économique et politique, dans leur quartier et dans la ville. Certes, la vulnérabilité dépend assurément des caractéristiques propres des ménages, mais les formes de cette vulnérabilité évoluent en fonction de la modification des conditions environnementales, économiques et sociales pour un milieu donné. Avec la vitesse d'urbanisation, dont témoignent les villes d'Afrique sub-saharienne, cette vulnérabilité est devenue d'autant plus multiforme. Ainsi, nous chercherons à montrer le potentiel que présente le concept de vulnérabilité pour aider à réduire les risques de cette urbanisation rapide, à mieux anticiper la persistance de la pauvreté, et à mieux cibler les politiques visant à la réduire dans ces zones. Pour cela, il faut que nous nous intéressions au processus de formation de ces quartiers et au contexte de leur développement. Nous sommes donc bien dans une démarche qui lie la vulnérabilité des ménages au territoire local. Cela n'exclut pas, bien entendu, qu'il existe aussi un certain nombre d'avantages à résider dans ces quartiers, résultant de phénomènes de solidarité locale, ou encore de la débrouillardise telle qu'étudiée par Kokoreff (2003).

La deuxième hypothèse est que la « précarité » de l'habitat est, en elle-même, un déterminant de la vulnérabilité des ménages. C'est pour cette raison que l'équipe de chercheurs du REHAL (Réseau français « Recherche-Habitat-Logement ») a démarré un travail de réflexion autour du

thème de la « vulnérabilité résidentielle », depuis 2012, et a donc tenté d'en donner une définition relativement claire. La vulnérabilité résidentielle renvoie autant à la fragilité des choses (l'habitat notamment) qu'à celle des populations (Fijalkow, 2013). Ainsi, différentes situations de vulnérabilités sont liées au cadre du bâti, aux populations, et aux contextes immobiliers locaux. La vulnérabilité causée par le mal-logement se décline sous plusieurs formes et réduit le confort des occupants, les expose à des risques d'expulsion ou à des risques de catastrophes, ce qui peut même réduire leurs capacités. Cela peut être aussi une vulnérabilité due à la perte d'un logement suite à une rupture intervenue dans la trajectoire du ménage ou à une dégradation matérielle de l'habitation (Fijalkow, 2012).

La troisième hypothèse est que la vulnérabilité liée à l'habitat contribue à l'existence de trappes à pauvreté dans les bas-quartiers. Cette hypothèse introduit donc une réflexion sur les impacts à long terme de la vulnérabilité et sur les difficultés à trouver des opportunités pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers. D'ailleurs, si l'habitat ne s'améliore pas, les risques liés à l'habitat peuvent être aussi rétroactifs dans un contexte de précarité et cela renforcerait le risque de demeurer dans la pauvreté sur le long terme. Cette hypothèse renvoie aussi à l'idée que certains ménages connaîtraient une même trajectoire dans les bas-quartiers. Celle-ci serait différente des trajectoires des habitants des autres quartiers de la capitale. Ainsi, le fait d'être exposé à des risques liés à l'habitat, et de manquer d'opportunités pour se relever après un choc, serait propre aux habitants des bas-quartiers.

Les intentions que nous poursuivons avec ce travail sont multiples. Nous sommes dans un contexte où la communauté internationale souhaite conjuguer ses efforts pour atteindre les ODD, faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui datent de l'an 2000. Depuis septembre 2015, les mots d'ordre, dans ce cadre, sont « éradication de la pauvreté, protection de la planète et prospérité pour tous ». En contribuant à ces débats, notre travail permet de susciter des réflexions sur le devenir des bidonvilles ou des quartiers précaires et de leurs habitants. Il fournit aussi une base d'informations et d'analyses sur l'informalité et sur ses conséquences socio-économiques et environnementales. Il peut donc éclairer les décideurs sur les possibilités d'un changement de paradigme concernant la prise en compte de cette informalité ; c'est ce vers quoi on tend actuellement. Un autre objectif important, que nous poursuivons, est celui de l'opérationnalisation de cette approche complexe de la vulnérabilité et des profils des ménages qui peuvent en être tirés.

Intérêt et justification du sujet

Le chômage, les inégalités et les crises économiques et politiques répétitives nourrissent la pauvreté urbaine. Celle-ci a pu s'aggraver suite à la crise de 2009 à Madagascar car les prix des produits de consommation sont repartis à la hausse. Les ménages ont donc été directement touchés par la crise, non seulement à travers la baisse du pouvoir d'achat et les pertes d'emploi, mais également en raison de la situation d'incertitude qui s'est installée dans leur vie quotidienne (SNU-M, 2012). Les ménages tananariviens dirigés par les femmes seraient, d'ailleurs, les plus menacés par cet aspect car ils dépendent davantage des revenus instables (SNU-M, 2012). Selon les enquêtes McRAM 2012, le taux d'activité des femmes aurait largement baissé depuis juin 2012 et la saisonnalité du travail des hommes ne serait plus observée depuis cette même période. En juin 2012, à Antananarivo, seulement 55 % des femmes contre 66 % des hommes en âge actif ont alors trouvé un emploi (SNU-M, 2012).

Ce contexte appelle à un approfondissement du débat sur la perte de capacités des ménages à anticiper les risques et à se relever après un choc, et sur la responsabilité qui peut être attribuée aux localités qualifiées, selon notre hypothèse, de trappes à pauvreté. La prise en compte de ces différents aspects présente un intérêt d'un point de vue à la fois théorique et empirique. Effectivement, cela permet de répondre à une question qui peut intéresser les théoriciens comme les praticiens du développement : comment analyser l'évolution des capacités des ménages tout en tenant compte de facteurs conjoncturels et structurels exogènes, qui peuvent être locaux ou nationaux ? Tout cela soulève les questions de l'échelle d'analyse de la vulnérabilité et de la tendance actuelle à la pluridisciplinarité.

En outre, d'un point de vue pragmatique, les décideurs ont besoin d'une vision croisée entre les différents secteurs du développement de la ville et de sa population. Comment ces secteurs interagissent-ils en théorie et en réalité ? Comment cela se répercute-t-il sur le niveau de vie et sur le bien-être des habitants de la cité ? Ce travail explicite notamment comment la vulnérabilité, terme devenu courant dans les documents de projets étatiques et ceux d'initiatives privées, peut être traduit en un concept mesurable. Cette mesure permet, en même temps, de catégoriser la population et de fournir une vision hiérarchisée des facteurs qui la fragilisent. Les actions à mener dans la ville sont, par ailleurs, complexes, du moins par rapport au ciblage et aux moyens de mise en œuvre. Elles doivent se situer *ex ante* comme *ex post*, globales pour la population et pour la ville, mais en demeurant aussi spécifiques aux zones vulnérables. Ce travail permet ainsi de contribuer aux débats sur la priorisation des actions en faveur des

quartiers précaires et sur la démarche intégrée qu'il convient d'adopter face à de telles questions.

En ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de politiques, la gestion des risques dans un contexte de vulnérabilité doit être perceptible dans les politiques publiques, notamment à travers le système de protection sociale. Or, si l'on se réfère aux initiatives gouvernementales sur le long terme à Madagascar, et ce jusqu'à ce jour, il n'existe pas de filet de sécurité destiné aux populations pauvres et vulnérables dans les quartiers précaires, ni même dans l'ensemble de la ville. De plus, le pays a traversé une profonde crise politique de 2009 à 2014 causant une baisse des ressources gouvernementales (Banque Mondiale, 2012 ; SNU-M, 2012)¹². Souvent livrées à elles-mêmes, les populations des quartiers précaires déploient leurs propres moyens et parviennent tant bien que mal à survivre alors que les solutions, qu'elles expérimentent, peuvent aussi engendrer de nouveaux risques auxquels les ménages, ou la société en général, s'exposent. Cette insuffisance des politiques publiques de protection sociale rajoute donc un intérêt à nos réflexions sur ce qui cause la vulnérabilité en milieu urbain et sur ce qui pourrait la réduire.

Méthodologie pour l'étude empirique

L'ambition d'intégrer un grand nombre de variables, internes et externes aux ménages, nous conduit à entreprendre une démarche de triangulation méthodologique pour ce travail concernant les choix d'analyse statistique et de données utilisées. Nous valorisons l'approche pluridisciplinaire, compte tenu des différentes échelles de construction des risques. À la fin, nous testerons les méthodes habituelles de mesure de la pauvreté et discuterons de leur pertinence afin, justement, de réduire l'effet de trappe à pauvreté. Nous énumérons ci-dessous les différentes étapes de notre démarche sur le terrain en suivant un ordre chronologique.

Notre première étape sur le terrain s'est raccrochée à l'organisation d'une enquête initiée par l'équipe de l'UMI Résiliences/IRD (Unité Mixte Internationale Résiliences / Institut de Recherche pour le Développement)¹³ en 2013. Elle faisait suite à une autre enquête en 2010, conçue par Karen Rajaona Daka, pour appliquer la méthode de calcul de l'IPM (Indice de pauvreté multidimensionnelle). Ces enquêtes couvrent un panel de 305 ménages¹⁴ dans l'un des « bas-quartiers » d'Antananarivo, appelé Manarintsoa Centre. Les variables portent sur les

¹² Elles sont passées d'environ 145 millions \$US en 2008 à 56 millions \$US en 2010.

¹³ L'équipe impliquée, en l'occurrence, était formée par Isabelle Droy, Patrick Rasolofo et nous-mêmes.

¹⁴ Plus précisément, 500 ménages ont été enquêtés en 2010 et 509 en 2013, formant le panel de 305 ménages.

conditions de vie intervenant dans le calcul de l'IPM. En explorant les bases de données obtenues par ces enquêtes, nous avons dû préciser notre problématique, ce qui nous a montré que nous avons besoin d'un autre type de données, plus axé sur l'habitat.

La deuxième étape a consisté à interviewer les acteurs de la ville entre juin et juillet 2015. Nous avons effectué des entretiens semi-directifs, cette fois-ci de manière indépendante, pour comprendre le rôle et les stratégies des acteurs dans la ville ou dans les quartiers, leur perception des enjeux de développement de la ville, leurs interactions avec les autres acteurs, leurs moyens d'action et les contraintes et, enfin, leur perception de l'avenir des quartiers précaires et de leurs habitants.

La troisième étape consistait à récupérer la base de données de l'enquête PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles)¹⁵ afin de pouvoir les exploiter pour mesurer la vulnérabilité résidentielle. Il s'agit d'une enquête sur « l'habitat des bidonvilles » avec des détails sur les variables qui n'existent pas, d'ailleurs, avec les données des enquêtes sur l'IPM. L'enquête PPAB a été réalisée en 2014 et couvre 491 ménages dans quatre « bas-quartiers »¹⁶ : Manarintsoa Est, Manarintsoa Centre, Manarintsoa Anatihazo et Andavamamba Anatihazo I.

La quatrième et dernière étape était la réalisation, en novembre et décembre 2016, d'entretiens semi-directifs auprès de 50 individus. Parmi eux, 35 appartiennent à l'échantillon de l'enquête PPAB. À travers ces entretiens, nous avons abordé les thèmes suivants : les parcours de vie, les choix, les contraintes et satisfactions des ménages par rapport à l'emploi, au quartier de résidence et au logement, leur perception des différents risques dans les bas-quartiers, les chocs qu'ils ont spécifiquement vécus et les modalités de leur réaction.

Quant à notre méthodologie d'analyse, les objectifs sont, premièrement, de démontrer aux moyens des données la place centrale qu'occupe la question de l'habitat pour les bas-quartiers d'Antananarivo. Cela se fera grâce à une phase exploratoire d'analyses statistiques et de numérisation cartographique des constructions dans la zone d'étude. Deuxièmement, nous mesurerons la vulnérabilité résidentielle, avec une prise en compte de la dimension spatiale de cette vulnérabilité et de l'accumulation des risques par les ménages. Troisièmement, nous procéderons à l'analyse textuelle des entretiens qualitatifs. Quatrièmement, nous mesurerons la

¹⁵ Nous reviendrons plus tard sur ce Programme pour expliquer son objectif, son cadre de conception, son contenu, etc.

¹⁶ En réalité, l'échantillon de base est de 500 ménages. Il a été réduit à 491 car 9 ménages se situent en dehors de la zone d'étude prise en compte par les concepteurs de l'enquête.

pauvreté à travers l'IPM et l'approche monétaire pour valider la capacité de ces approches à refléter les conditions de vie dans les bas-quartiers, notamment leur évolution dans le temps. Nous visons surtout à démontrer la complémentarité de notre approche d'analyse de la vulnérabilité, et des trappes à pauvreté conséquentes, avec ces deux approches de mesure de la pauvreté largement diffusées. Par ailleurs, les équivalences monétaires entre l'ariary et l'euro seront calculés et précisés, systématiquement, à chaque mention d'une valeur monétaire en ariary. Pour cela, nous prenons arbitrairement comme référence l'équivalence monétaire du mois de juin de l'année concernée (plutôt le milieu de l'année donc), relevée sur internet.

Structuration du manuscrit

Cette thèse s'organise en quatre chapitres. Le premier chapitre pose le cadrage théorique. Il est d'abord destiné à expliquer les dimensions multiples de la vulnérabilité urbaine, surtout à l'échelle des ménages. Toutefois, nous insistons aussi sur l'importance des différentes échelles lorsqu'on analyse les risques. Le but de ce premier chapitre est également d'argumenter, dans une démarche théorique, la façon dont l'habitat peut être source de vulnérabilité. Il nous semble aussi important d'analyser la prise en compte des mécanismes de la vulnérabilité résidentielle dans les politiques dans d'autres pays pour nourrir, par la suite, nos réflexions de politiques publiques.

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation et à la justification du terrain d'étude : les bas-quartiers d'Antananarivo. À travers ce chapitre, nous accordons une importance particulière à la compréhension du mécanisme qui a produit la vulnérabilité dans les bas-quartiers. Cela aboutira à une description des risques dans les bas-quartiers, qui résultent de ce mécanisme. Celui-ci s'étend dans le temps et a lieu, tout à la fois, aux échelles de la ville et des quartiers.

Le troisième chapitre présente, en détail, les données et les méthodes d'analyse, qui ont été sollicitées, en vue de traiter empiriquement notre problématique. Ce chapitre vise, notamment, à expliquer l'articulation sur le plan empirique, fondamentale dans ce travail, entre tous les concepts mobilisés pour traiter notre problématique.

Le dernier chapitre présente les résultats des analyses en mettant en évidence les spécificités des bas-quartiers quant à l'exposition de leurs ménages aux risques propres à l'habitat. Les résultats d'analyse spatiale de cette vulnérabilité servent à vérifier les concentrations éventuelles de population vulnérable dans certaines parties de ces quartiers. Dans ce chapitre, nous vérifierons également si les ménages sont effectivement pris dans des trappes à pauvreté résidentielles et si cela s'avère être intimement lié à leurs conditions d'habitat propres, qui les rendent vulnérables. Nous vérifierons, toutefois, si d'autres schémas de trajectoire existent et, particulièrement, des trajectoires ascendantes retraçant les capacités de résilience des ménages.

CHAPITRE 1. LA VULNÉRABILITÉ URBAINE DANS SES MULTIPLES DIMENSIONS : UN ÉTAT DE L'ART

La vulnérabilité renvoie à une catégorie, des situations, des processus ou des conditions de vie (Châtel & Roy, 2010). Elle a donc plusieurs significations et cela n'apparaît pas toujours de manière flagrante. Pour cette raison, elle interpelle souvent assez moyennement les décideurs publics, du moins dans certains secteurs. Pourtant, il s'agit d'un concept riche qui décrit la capacité d'agir et fait donc réfléchir aux leviers d'action nécessaires pour renforcer cette capacité et, en l'occurrence, celle des ménages. Pour que les leviers d'action prennent forme, la situation de vulnérabilité doit être reconnue comme telle par les décideurs et par les communautés elles-mêmes (Châtel & Roy, 2010). Dans ce même ordre d'idée, Chambers résume bien la nécessité de comprendre la vulnérabilité afin de pouvoir agir plus efficacement face à celle-ci : « les actions sont plus adéquates lorsqu'elles s'appuient sur une compréhension sensible de ceux qui font face aux risques, de ce qu'ils veulent et dont ils ont besoin, et de la façon dont ils surmontent cela »¹⁷ (Chambers, 1989, p. 5). Il est donc nécessaire de fournir une analyse approfondie de certaines formes de vulnérabilité en vue, d'abord, de leur reconnaissance. Ce chapitre établit un état de l'art pour une forme de vulnérabilité particulière, celle liée à l'habitat, ainsi que sur sa reconnaissance en tant que défi pour l'action publique.

Afin de mieux délimiter notre recherche, nous avons retenu le secteur de l'habitat pour analyser la vulnérabilité des ménages urbains. Cela est justifié par le travail marquant de (Fijalkow, 2013). Cet auteur décrit le contexte qui rend indispensable la prise en compte de la vulnérabilité des ménages liée à l'habitat. Ses réflexions partent de l'expérience française, où la question du logement a fait l'objet de plusieurs réformes politiques en vue notamment de faciliter l'accès au logement des ménages les plus démunis. Cet intérêt pour la question de la vulnérabilité est parti du constat de situations de « mal-logement », suivant le vocabulaire de la Fondation Abbé Pierre¹⁸. Ce terme rend compte non seulement des difficultés d'accéder au logement, ou de le maintenir, mais aussi du manque de confort. Dans un ordre plus général, en l'occurrence dans le contexte des pays en développement, la vulnérabilité liée à l'habitat devient une question

¹⁷ Notre traduction de : “*action can fit better when based on sensitive understanding of who are at risk, what they want and need, and how they cope.*”

¹⁸ Depuis 1995, la Fondation Abbé Pierre a identifié le mal-logement à cinq dimensions : « l'absence de logement personnel, les difficultés d'accès au logement, les mauvaises conditions d'habitat, les difficultés de maintien dans le logement, le blocage de la mobilité résidentielle et voire l'assignation à résidence » (Fondation Abbé Pierre, 2013, p. 57).

fondamentale au fur à mesure que les villes se densifient. De plus, l'offre de logement s'est affaiblie dans ces villes. Fijalkow (2013) aborde l'ensemble de ces questions à travers la notion de « vulnérabilité résidentielle ». Cela renvoie à la fois à la fragilité d'ordre physique de l'habitat, mais aussi à la faible capacité des habitants à faire face aux difficultés qui lui sont liées. C'est ce que nous entendons aussi par « vulnérabilité liée à l'habitat ». La différence est que, dans ce travail, nous ne traiterons pas de la vulnérabilité résidentielle au sens large mais nous la limiterons à quelques risques, que nous préciserons dans les chapitres suivants.

Pour comprendre ce concept de vulnérabilité tel que nous l'entendons, il convient de commencer par en rappeler les principales définitions. En 1994, lors du colloque international « Croissance urbaine et risques naturels », qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, en France, D'Ercole a suggéré la définition suivante : la vulnérabilité « exprime la propension d'un élément donné (ou d'un ensemble d'éléments) à subir des atteintes ou dommages en cas de manifestation d'un phénomène naturel, anthropique ou mixte » (D'Ercole, 1998, p. 20). Cette définition doit être complétée par celles de Chambers (1989) et de Dercon (2006). Celles-ci intègrent deux dimensions importantes que nous comptons développer dans notre analyse : l'exposition aux aléas¹⁹ imprévus et aux contraintes, qui en résultent, mais aussi l'incapacité à se protéger de ces situations par manque de moyens²⁰.

Le questionnement posé par ce travail est guidé, avant tout, par le fait que l'on présume de l'existence d'un certain nombre de risques, qui pèsent sur les quartiers précaires et sur leurs habitants. Cette idée nous est inspirée par des géographes comme Couret, Metzger et l'URBI (2009) et Pigeon (1996). Ces auteurs décrivent les risques qui naissent des transformations urbaines²¹. Ils expliquent aussi la manière dont les vulnérabilités se transmettent d'un secteur à l'autre et d'une zone géographique à l'autre. Plusieurs auteurs ont, d'ailleurs, constaté de tels phénomènes pour les systèmes sociaux et urbains (Couret *et al.*, 2009 ; Gleyze & Reghezza, 2007 ; Lagadec, 2003 ; Metzger & D'Ercole, 2011 ; Michel-Kerjan, 2003 ; Offner, 2000). Dans ce cadre, les risques sont de différentes natures et se présentent à différentes échelles.

¹⁹ L'exposition est entendue comme le fait d'être sujet à un risque, un choc, ou un « stress » (Chambers, 1989).

²⁰ Watts et Bohle (1993) ont, à leur tour, repris cette définition pour lui affecter trois composantes : le risque d'exposition ; le risque d'inadéquation des capacités pour faire face aux événements imprévus ; et le risque d'impacts négatifs ou positifs (résilience dans le deuxième cas) de ces événements imprévus.

²¹ Carreno (1994) a fait de même au Pérou mais de manière beaucoup plus technique.

L'identification de ces risques, qui concerneront plus précisément les ménages logeant dans des conditions d'habitat précaire, constituera donc une importante partie de notre analyse.

Face à ces risques liés à l'habitat, les capacités des individus jouent un rôle important et c'est notamment pour cela que nous privilégions le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité. En réalité, les capacités conditionnent l'exposition et les réponses des ménages face aux risques (Dubois & Mahieu, 2010). Ces rapports entre risque, vulnérabilité et capacités sont encore assez peu élucidés notamment en raison des difficultés de mesure. Néanmoins, ils ont été décrits et analysés par exemple par Bakhshi et Trani (2011)²², Bidou et Droy (2007), Gondard-Delcroix et Rousseau (2004), Lallau (2008) ou encore Zerbo (2002). En plus, certains auteurs ont déjà souligné le besoin, pour les ménages, d'avoir suffisamment de capacités effectives et potentielles pour rester autonomes face à l'adversité (Chambers, 1989 ; Watts & Bohle, 1993). Ainsi, les ménages devraient posséder des capacités d'une telle manière qu'ils ne basculent pas directement dans la dépendance aux autres face au moindre risque. Sen, lui-même, a évoqué l'intérêt d'appliquer l'approche par les capacités à la situation des habitants des bidonvilles même s'il n'aborde pas cela sous l'angle du risque et de la vulnérabilité : « Si on doit décider de ce qui doit être fait dans les bidonvilles, ce n'est pas une question de savoir ce dont les habitants des bidonvilles ont besoin – il faut plutôt trouver ce qu'ils pourraient faire s'ils étaient libres de le faire »²³ (Sen, 2002 cité dans Khosla & Samuel, 2002, p. 70).

Nous considérons également que l'analyse de la vulnérabilité est un passage indispensable pour discerner l'éventuelle existence de trappes à pauvreté. Effectivement, selon Dercon (2006, p. 79) : « De plus en plus de signes indiquent que le manque de moyens pour faire face au risque et à la vulnérabilité est en lui-même une cause de la persistance de la pauvreté et des trappes à pauvreté. » Autrement dit, l'analyse de la vulnérabilité s'avère, dorénavant, nécessaire pour anticiper les trajectoires des ménages. Cela signifie surtout que si l'on parvient à anticiper les trajectoires, on réduit le risque que les ménages demeurent dans une pauvreté chronique et on réduit donc l'effet de trappe à pauvreté. Néanmoins, cette notion de trappe à pauvreté nécessite une définition précise étant donné que notre partie empirique ne couvre que quelques quartiers alors qu'en économie, c'est l'analyse au niveau macro qui domine les études sur les trappes à

²² Ces auteurs n'ont pas abordé la question des risques mais ont étudié le lien entre le handicap, les capacités et la vulnérabilité.

²³ Notre traduction de : *“If you have to decide what has to be done in the slums it is not a question of what the slum dwellers need — you have to find what they could do if they had the freedom to do it”*.

pauvreté. Autrement dit, il nous faudra montrer dans quelle mesure cette notion prend aussi tout son sens à une échelle micro-urbaine.

Notre questionnement se positionne clairement dans le courant du développement socialement durable. Celui-ci considère, en effet, « l'ensemble des interactions entre sphères économique, écologique et sociale et leurs effets sur les situations de pauvreté, de vulnérabilité ou d'exclusion » (Ballet, Dubois & Mahieu, 2004, p. 2). Il s'agit d'un courant de pensée qui interroge les conditions dans lesquelles le développement peut être durable en termes sociaux. Dans cette perspective, le développement socialement durable a pour objet de rechercher les meilleures combinaisons possibles des capacités des personnes qui permettent de réduire leur niveau de vulnérabilité (Ballet *et al.*, 2004). Il devient alors indispensable de connaître la façon dont se structurent ces capacités et d'adopter ainsi un point de vue multidimensionnel pour analyser la vulnérabilité.

La description des trois aspects théoriques fondant ce travail se retrouve dans les trois sections de ce chapitre. Dans une première section, nous définissons la vulnérabilité et justifions le choix d'en retenir une vision multidimensionnelle. Dans la deuxième section, nous examinons les liens qui existent entre les situations d'habitat et la vulnérabilité. Enfin, dans la dernière section, nous analysons les conditions dans lesquelles les actions publiques et privées tiennent compte de cette vulnérabilité résidentielle. Nous visons ainsi à faire ressortir la difficulté des acteurs à approcher cette question et nous insistons sur la nécessité d'approfondir et de contextualiser l'analyse de la vulnérabilité.

Section 1. Une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité

Nous postulons dans ce travail que le concept de vulnérabilité est nécessaire pour comprendre la relation qui existe entre le niveau de bien-être d'un ménage urbain et l'environnement dans lequel il vit. Cela implique une mobilisation de différentes disciplines, l'économie à elle seule ne pouvant offrir, et ne prétendant pas offrir, tous les éléments nécessaires au traitement de cette question relativement large qu'est la vulnérabilité. Le recours à d'autres disciplines s'avère indispensable. Ainsi, la géographie, par exemple, a largement contribué à définir les composants de la vulnérabilité, à savoir le risque et l'aléa.

Cette vision multidimensionnelle que nous portons sur la vulnérabilité implique simplement que la sensibilité des ménages à un choc ou à une situation d'adversité doit être analysée à travers des critères économiques (monétaires ou pas) et sociaux. Elle s'inspire en cela de la vision multidimensionnelle de la pauvreté en économie. L'objectif est bien de proposer une approche plus complète que la seule dimension monétaire (Fusco, 2007), notamment en englobant « l'ensemble des conditions d'existence » (Destremau & Salama, 2002, p. 117). Pour cette raison, nous avons choisi un terrain d'étude réduit (micro-urbain). Cela permettra d'approfondir les différentes dimensions de la vulnérabilité, notamment celles qui ne sont pas assez décrites par les enquêtes disponibles.

Cette section se divise en trois paragraphes. Dans le premier, nous expliquons l'importance de la notion de risque et son utilisation. Nous insistons sur la manière dont celle-ci est abordée par l'économie, la géographie ou encore la sociologie. Dans le deuxième paragraphe, nous argumentons sur la pertinence de l'approche par les capacités pour notre définition de la vulnérabilité. Dans le troisième, nous expliquons le mécanisme qui fait qu'un ménage vulnérable peut tomber dans une trappe à pauvreté. En parallèle, nous présenterons les méthodes qui nous semblent les mieux adaptées à l'analyse de cette trappe à pauvreté à un niveau micro.

I. Définition du risque conduisant à une vision élargie de la vulnérabilité

Il n'est pas rare de tomber sur des propos divergents concernant la définition et les caractéristiques du lien entre le risque et la vulnérabilité. Pour lever l'ambiguïté souvent attribuée à la notion de risque, et ainsi mieux comprendre son processus de construction, il faut préciser que sa conception a largement évolué. En effet, au-delà de la probabilité d'occurrence

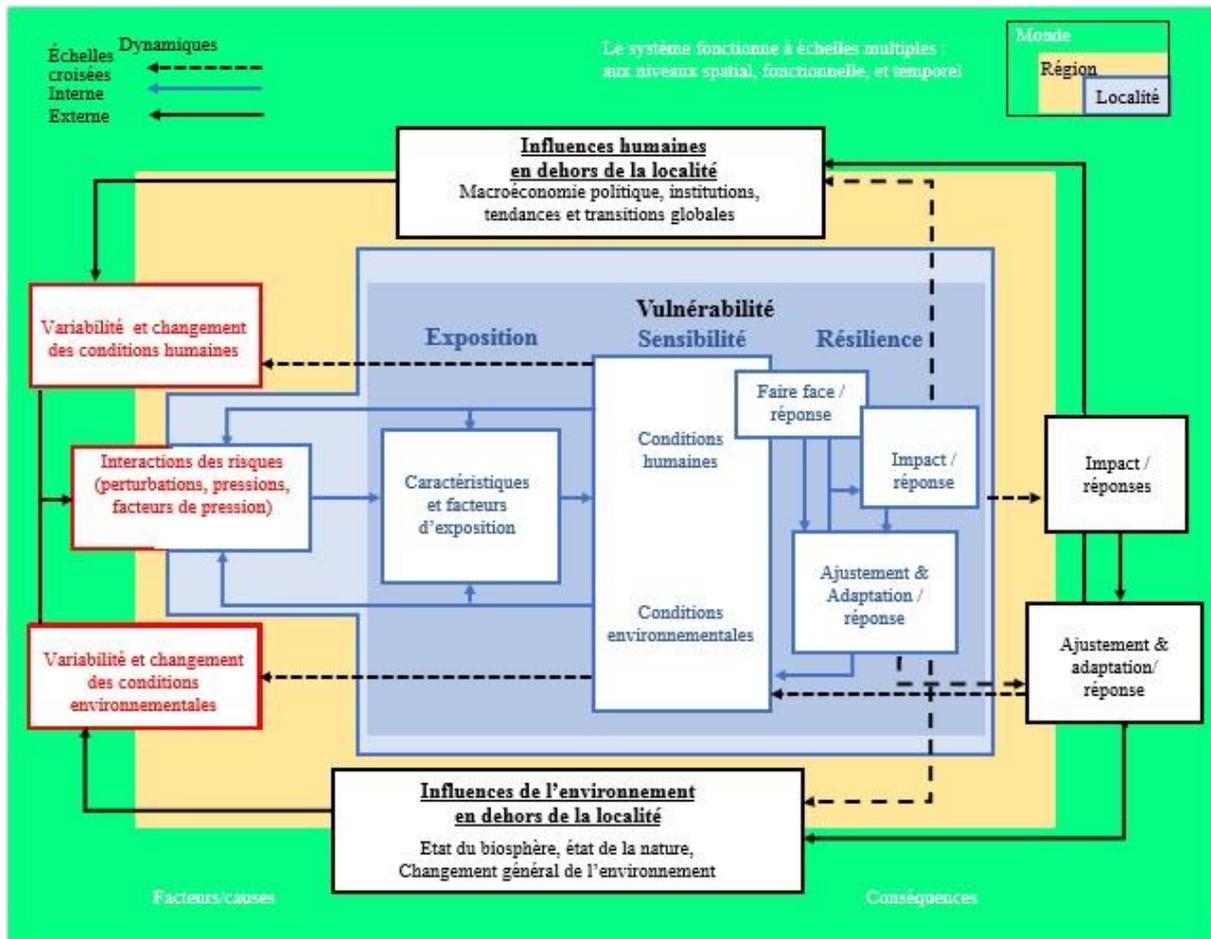
d'un aléa, qui peut effectivement exposer les populations à un risque donné, celui-ci peut être accru par d'autres facteurs. On peut ainsi résumer la notion de risque à la probabilité de perte suite à un choc (Thouret, 2002). Mais cela est bien sûr très réducteur et ce paragraphe vise, justement, à clarifier ce qu'est réellement le risque et les éléments qu'il faut prendre en compte pour l'étudier. D'ailleurs, il convient aussi de rappeler, dans ce paragraphe la distinction entre risque et aléa, le but étant de montrer l'importance de la notion de risque, dans le cadre de ce travail, et la vision élargie de la vulnérabilité que cela implique.

I. 1. Le risque sous l'angle de l'interaction entre l'anthropique et le géographique

L'économie et la géographie fournissent des théories claires, et largement diffusées, qui fondent les approches de gestion des risques et de réduction de la vulnérabilité dans la société contemporaine. Toutefois, les études les plus récentes insistent sur la nécessité de croiser les disciplines afin de mieux saisir la problématique des risques. Dans le cadre de ce travail, nous défendons, justement, dans les arguments qui suivent, une définition du risque qui valorise l'interaction entre l'anthropique et le géographique. De plus, souvent, les risques font partie d'un système assez complexe : ils ont lieu à différentes échelles, avec des temporalités différentes ; ils peuvent aussi être liés entre eux et concerner différents secteurs (Metzger & D'Ercole, 2011). De manière plus complexe encore, Wisner *et al.* (2004) soulignent que les hommes se créent, par eux-mêmes, les risques, dû à leurs modes de vie quotidiens et à l'environnement social, politique et économique qu'ils engendrent. Cela veut dire que pour comprendre les facteurs et l'ampleur d'un risque, il faut aussi recueillir des informations sur le mode de vie de la population et sur la construction de son environnement. Autrement dit, il faut élargir l'étendue des variables entrant dans l'analyse.

C'est exactement cette même idée que Turner *et al.* (2003) ont développé. Ils sont, d'ailleurs, très explicites dans les schémas ci-dessous qui présentent leur modèle. Celui-ci fait ressortir le risque (même si ce terme n'apparaît pas explicitement sur les schémas mais dans leur texte) en tant que fonction de la perturbation et de la vulnérabilité des populations ou des systèmes exposés. Dans ce cadre, la vulnérabilité se trouve être renforcée par les conditions d'exposition. Il faut savoir que Turner *et al.* (2003) sont partisans d'une analyse de la vulnérabilité en

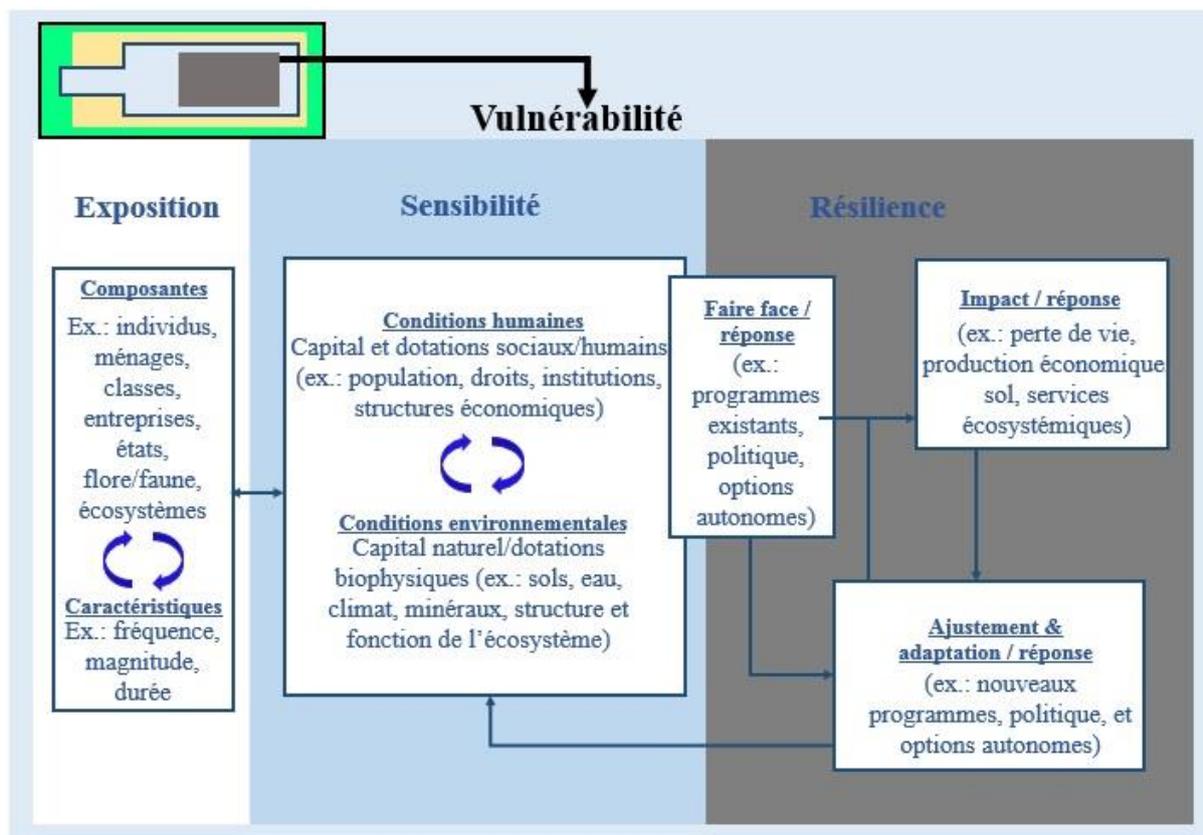
référence à un système complexe²⁴. Ils soulignent l'existence d'échelles spatio-temporelles différentes. Toutefois, ils reconnaissent que ces schémas sont déconnectés des contraintes réelles de mise en œuvre dans le cadre d'une étude de la vulnérabilité. Dans tous les cas, leur idée est qu'il faut tenir compte de ces échelles, de la non-linéarité du processus d'exposition, et de l'aspect construit et rétroactif du risque. Cela montre, à nouveau, que l'approche pluridisciplinaire est indispensable si l'on veut fournir une analyse plus complète du risque et de la vulnérabilité.



Source : Turner et al. (2003)

Figure 1. Cadre d'analyse de la vulnérabilité

²⁴ Un système complexe comprend plusieurs éléments reliés entre eux, avec différentes échelles spatio-temporelles, également connectées entre elles. En sociologie, Morin (1990) définit la complexité comme une approche qui permet de trouver et de mettre en lien des explications de natures individuelle et structurelle sans se contenter de les juxtaposer. Un système complexe doit être considéré selon une dialogique, c'est-à-dire en tenant compte de l'existence d'une contradiction, d'un paradoxe ou d'une relation mutuelle entre l'élément et le système : « tout phénomène est à la fois produit et producteur de ses propres causes, (...) tout est à la fois plus et moins que la somme des parties, dit Morin » (Vautier, 2006, p. 149).



Source : Turner et al. (2003)

Figure 2. Détail des composantes d'exposition, de sensibilité et de résilience dans le cadre d'analyse de la vulnérabilité

Ainsi, par exemple, le cas du risque sismique ne saurait être traité du seul point de vue sismologique mais aussi à travers d'autres axes de recherche beaucoup plus larges et d'ordre structurel (Metzger & D'Ercole, 2011). Il y a, entre autres, les axes du développement social et économique, la démocratie et la justice, les politiques du logement et d'aménagement du territoire, les politiques de santé et d'équipements. On peut prendre comme exemple le cas du séisme au Japon en 2011, qui a été bien plus grave que celui de 2010 en Haïti (respectivement de magnitudes 9 et 7,3 sur l'échelle de Richter), mais l'impact a été moins catastrophique qu'en Haïti. C'est grâce à des préparations intersectorielles au Japon qui ont fait que les impacts y ont été relativement moins importants alors que la magnitude du séisme était quasi-maximale. Certes, il s'agit d'un exemple extrême, vu le contraste de richesse entre les deux pays, mais il illustre au mieux la différence entre l'aléa et l'exposition, nous pouvons même dire le processus d'exposition. On peut aussi reprendre l'exemple du séisme au Guatemala en 1976, cité par Wisner *et al.* (2004), pour montrer que les habitants des bidonvilles, et les communautés occupant les zones les plus pauvres des villes, sont ceux qui ont connu le plus de décès. Ces populations, affirment-ils, étaient plus vulnérables car elles étaient déjà prises dans un cercle

vicieux et n'avaient pas accès aux moyens leur permettant de ne pas être exposées aux conséquences d'un séisme. Là encore, cet exemple permet à Wisner *et al.* (2004) de justifier la nécessité de remonter dans l'histoire, de comprendre le fonctionnement d'une société et de connaître son profil social afin d'analyser le risque, plutôt que de considérer le seul aléa comme le point de départ du questionnement. C'est ce qu'ils appellent « les causes sociales profondes » des risques et catastrophes. C'est précisément cette posture théorique que nous adoptons pour répondre à notre problématique.

Par conséquent, cette vision pluridisciplinaire appelle à réviser la place donnée à l'aléa dans l'analyse du risque et de la vulnérabilité. En effet, l'approche géographique d'analyse du risque a longtemps été précédée de l'étude physique de l'aléa. Par la suite, l'objectif de « réduction des catastrophes naturelles » a introduit l'idée d'agir sur le processus physique d'aléa. Au milieu des années 1980, dans la recherche francophone, les géographes renouvellent l'approche géographique en s'appuyant sur l'interface homme-nature. On dépasse ainsi la seule approche fondée sur l'aléa. Le risque, quant à lui, est alors considéré dans sa construction sociale²⁵ (Morel, Deboudt, Hellequin, Herbert & Meur-Férec, 2006).

Avant d'approfondir cette notion de risque, il nous semble utile de rappeler ce qu'on entend par aléa. Cela nous permet de faire ressortir plus facilement ce qu'apporte la notion de risque telle que nous la définissons. Dans le domaine des risques naturels, Thouret définit l'aléa comme « le phénomène naturel qui engendre un danger potentiel pour les personnes et les biens dans une zone et une période définies. » (Thouret, 2002, p. 507). L'aléa est aussi défini comme un danger latent ou un facteur de risque externe à un système ou au sujet qui y est exposé (Cardona, 2003). Mesurer l'aléa revient à exprimer mathématiquement son degré de prévision et l'ampleur de ses impacts directs et indirects (Cardona, 2003 ; Thouret, 2002).

Mais, dans ce contexte, qu'apporte de plus la notion de risque ? L'analyse classique en géographie considère le risque comme le produit de l'aléa et de la vulnérabilité (Pigeon, 2003). Cependant, elle souffre de quelques limites. Celles-ci ont notamment été relevées par Metzger et D'Ercole (2005 & 2011). Nous mentionnons, en particulier, un de leurs arguments qui fait bien ressortir l'intérêt de concevoir le risque dans une perspective plus large. Selon ces auteurs, dans le modèle classique, on ne considère pas « ce qu'on peut perdre », c'est-à-dire « l'enjeu » (Metzger & D'Ercole, 2011). Celui-ci exprime ce qu'on juge vraiment important pour soi et

²⁵ Cela signifie qu'on prend en compte les dimensions sociales, par exemple la fragilité de la population et le manque d'éducation (Cardona, 1999).

qu'on risque de perdre. En effet, « si on n'a rien à perdre, il n'y a pas de risque » (Metzger & D'Ercole, 2011, p. 8). C'est pour cela que Thouret (2002) propose un modèle qui intègre la valeur de ce qu'on peut perdre dans le cas du risque volcanique : soit, *risque volcanique* = *aléa* x *vulnérabilité* x *valeur ou patrimoine*²⁶ (Thouret, 2002, p. 507). Cependant, il faut souligner que le couple aléa et vulnérabilité s'avère être inefficace d'un point de vue conceptuel (D'Ercole, Hardy, Metzger & Robert, 2009). En effet, il implique une segmentation des études, selon le type d'aléa, qui ne répond pas toujours à l'objectif de réduire efficacement les risques (Coanus & Pérouse, 2006 ; D'Ercole & Metzger, 2005 ; Pigeon, 2005).

Metzger et D'Ercole (2011) ont alors envisagé une nouvelle conception du risque. Au lieu de décomposer ce dernier en aléa et vulnérabilité, ils relient plutôt enjeux et vulnérabilité. La première composante, les enjeux, est bien ce qu'on risque de perdre. La deuxième composante retrace l'exposition aux aléas²⁷ (D'Ercole & Metzger, 2005 ; Metzger & D'Ercole, 2011). L'avantage de cette approche est de ne pas limiter sa vision ni par la connaissance, ni par l'existence de l'aléa. Autrement dit, le fait de réfléchir aux enjeux permet de mettre en lumière les menaces, qu'elles soient anthropiques ou d'origine naturelle. C'est précisément pour cette raison que nous appréhendons le risque avec une vision de recherche pluridisciplinaire. On peut ainsi analyser les enjeux multiples affectés par un mécanisme d'enchaînement d'aléas, plutôt que de se limiter à un aléa en particulier. D'Ercole et Metzger (2005) montrent cela sur la base d'une expérience à Quito, qui se focalise sur les « enjeux majeurs ». Cela favorise les politiques de prévention des risques plus englobantes, car incluant les dimensions sociale et territoriale, par rapport aux solutions politiques se référant à un seul aléa (Gleyze & Reghezza, 2007 ; D'Ercole & Metzger, 2009).

Ce passage à l'analyse de l'interaction entre l'anthropique et le géographique nous permet d'introduire le rôle des sciences sociales dans l'analyse des risques. Dans ce cadre, Metzger et D'Ercole (2011) voient les sciences sociales comme une discipline qui fournit un décryptage de la vulnérabilité de la population, de sa perception ou représentation des risques, et de son comportement. Grâce à cela, on peut analyser la sensibilité des sociétés aux dommages physiquement décrits par la géographie (Pigeon, 2000), dans une démarche proche de la

²⁶ Et c'est grâce à cette conception qu'on peut définir le niveau d'acceptabilité du risque (Thouret, 2002). Cela signifie que si les dommages ne sont pas conséquents en termes de valeur (pas uniquement monétaire), le risque est acceptable.

²⁷ Cette formule est notamment reprise par Veyret et Reghezza (2006).

phénoménologie qui permet de rapprocher le sujet (les êtres humains) de l'objet (l'aléa) [Morel *et al.*, 2006].

I. 2. Le risque en économie : nécessité d'une vision élargie de la vulnérabilité

Des débats essentiels ont eu lieu en économie quant à la connaissance du risque. En effet, pour Knight (1964), le risque est uniquement probabilisable et permet donc une anticipation des événements : c'est le risque objectif. À l'inverse, l'incertitude est, pour lui, un événement qui peut se produire mais qui n'est pas probabilisable : c'est un risque subjectif²⁸. L'important en économie, dans cette distinction entre risque et incertitude, c'est la prise de décision qu'ils engendrent l'un et l'autre (Cohen & Tallon, 2000). C'est cette question de l'incertain qui est traitée par Mahieu à travers son « analyse théorique de l'anthropologie économique africaine » afin de tenir compte de la nature incertaine de l'univers des communautés africaines (Mahieu, 1989, p. 726). À partir du moment où l'incertitude modifie la réaction, elle détermine, du moins en partie, la vulnérabilité. En Afrique, selon Mahieu, ce sont les droits et les obligations qui permettent de gérer les risques face à cet incertain communautaire. Tout cela montre, néanmoins, qu'il y a bien un intérêt à considérer tout autant les risques objectif et subjectif. Cela nous permet de renforcer notre vision élargie de la notion de risque pour mieux en saisir ses nuances. En principe, il faudrait donc décrire le risque autant du point de vue objectif que subjectif. En pratique, cela exige, toutefois, une disponibilité de données très précises puisqu'il faut pouvoir mesurer à la fois la probabilité d'occurrence, les dégâts potentiels et les enjeux. Il faut aussi analyser le niveau de connaissance du risque par les ménages et leurs réactions face à cela.

Par ailleurs, en économie du développement, on s'intéresse surtout à l'interaction entre la pauvreté et les risques (Alwang, Siegel & Jorgensen, 2001 ; Lallau, 2008). La Banque Mondiale privilégie une telle approche dans sa Stratégie de Protection Sociale (Alwang *et al.*, 2001). Pour Alwang *et al.* (2001), la vulnérabilité est axée sur l'anticipation et elle dépend des paramètres suivants : les caractéristiques du risque, les capacités du ménage à y répondre, et l'horizon temporel. En tant que discipline des sciences sociales, l'économie s'intéresse donc aux capacités des hommes à faire face à un choc probable.

²⁸ Cette distinction rejoint le risque aux sens épistémologique (quantifiable) et ontologique (tel que la population le perçoit), expliqué par Kermisch (2012).

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que tous les pauvres sont vulnérables et pour montrer cela, il faut adopter une vision relativement élargie du risque et de la vulnérabilité. Effectivement, Sen (1981) a constaté que le risque de famine ne se présentait pas de la même manière même entre populations pauvres. Dans ce cadre, il considère qu'à niveau de pauvreté égale, les ménages doivent faire le choix entre différentes possibilités de s'approvisionner en nourriture et que c'est cela qui explique la différence. Ainsi, pour pouvoir contextualiser la notion de risque et, justement, en saisir l'impact, avec toutes ses nuances, au sein d'une population, il faut arriver à la percevoir dans sa construction sociale. Il faut prendre en compte les différentes opportunités qui se présentent aux ménages et leur liberté d'en profiter. Il est alors plus approprié de sortir du modèle classique du risque (*aléa x vulnérabilité*) afin de pouvoir en analyser toutes les dimensions. L'approche par les capacités fournit, pour Sen, le cadre qui permet d'élargir cette vision de la vulnérabilité. Nous développerons cette approche ultérieurement.

I. 3. La question d'échelle dans l'analyse des facteurs de risque

Comme nous l'avons vu, les risques sont non seulement de natures différentes, mais ils se construisent aussi à différentes échelles. Pourtant, en ce qui concerne la prise en compte des échelles du risque, il n'y a pas de méthode propre à chaque discipline. Les travaux sur les échelles de risques restent dispersés et il est difficile de les classer. La recherche combine souvent l'analyse de l'historique, du cadre social, économique ou environnemental d'apparition du risque, et de leurs facteurs, à des échelles géographiques différentes. Néanmoins, dans une perspective plus opérationnelle, c'est l'approche territoriale qui facilite la prise en compte de ces échelles (D'Ercole & Metzger, 2005).

Bidou et Droy (2013) ont aussi développé des réflexions qui vont plus loin en montrant le lien entre le cadre individuel de la vulnérabilité et celui, plus global, lié au niveau de la communauté ou de la région²⁹. Ils démontrent ainsi que les échelles de risque peuvent être reliées. Leur travail se réfère à des exemples venant de Madagascar, du Mali et du Bénin. Si on considère la vulnérabilité comme résultat de la fragilité des diverses capacités, alors il faut analyser le cadre global d'évolution des capitaux, car c'est lui qui engendre ces capacités (Bidou & Droy, 2013)

²⁹ Ce même principe a été appliqué par Janin (2006) pour étudier la vulnérabilité alimentaire au Sahel. Il insiste davantage sur le cadre social de construction du risque : gestion et redistribution des denrées, réponses sociales ou techniques, perceptions, normes intériorisées et dispositifs hiérarchiques au niveau de la société.

ainsi que les risques qui peuvent contribuer à les réduire. Ce cadre global recouvre : les cadres institutionnel, juridique, social, politique, économique et culturel. Il permet de faire apparaître l'aspect cumulatif des composantes d'un système vulnérable ainsi que les effets de rétroaction, notamment les répétitions dans le temps. Pour l'exemple de la vulnérabilité alimentaire dans l'extrême sud de Madagascar, l'échelle géographique des risques a davantage été privilégiée en raison des contraintes climatiques et de l'enclavement de la zone d'étude (Bidou & Droy, 2007).

Selon Janin (2006), une telle démarche permet non pas de caractériser les situations de sécurité alimentaire mais aussi de comprendre « les interactions dynamiques entre risques (certains sont variables et aléatoires, d'autres récurrents), la prise de décision plus ou moins anticipée et l'efficacité des réponses sociales ou techniques apportées en période de déficit alimentaire, autrement dit le construit social de la vulnérabilité alimentaire » (Janin, 2006, p. 359). Il met ainsi en exergue l'importance des analyses qualitatives portant sur les enjeux globaux, la perception temporelle du risque et les jeux d'acteurs. C'est pour mener ces analyses qu'il peut être nécessaire de changer d'échelle d'analyse. Par conséquent, il est difficile d'intégrer efficacement les différentes échelles du risque dans une analyse qui reste purement quantitative. Janin précise bien, cependant, qu'il est parfois difficile de mesurer la combinaison des facteurs de vulnérabilité, de les relier et de les hiérarchiser (Janin, 2006). Il note, par ailleurs, qu'à l'image d'une série d'enquêtes menées au Burkina Faso, il faut, en réalité, effectuer une démarche pas à pas.

II. Une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité exprimée par l'approche par les capacités

Parallèlement à l'approche monétaire, largement appliquée malgré ses limites, des approches alternatives ont été développées pour mesurer la pauvreté et la vulnérabilité. Ces approches sont regroupées sous le terme de « multidimensionnel », par opposition à « l'unidimensionnel », qui concerne l'approche monétaire. La vision multidimensionnelle porte sur les dimensions que l'approche monétaire ne permet pas de saisir. Ainsi, elle prend en compte les biens et services non-marchands, la distribution intra-ménage des biens et les caractéristiques personnelles qui déterminent les capacités à sortir de la pauvreté (Ravallion, 1996 ; Sen, 1992 ; Thorbecke, 2007). C'est pour cette raison que nous adoptons cette vision, d'autant que ces dimensions peuvent être particulièrement défailtantes dans les quartiers précaires où prédominent, *a priori*, les catégories pauvres. Pour mieux définir la vision multidimensionnelle, il convient de rappeler

qu'elle se fonde sur la notion de manque, dans des dimensions multiples, que le revenu ne suffit pas à combler. Pour Rawls (1971), c'est le manque par rapport aux biens premiers (liberté, égalité et respect de soi). Pour Sen (1999a), ce manque vient d'une faiblesse des « capacités à être ou à faire » (approche par les capabilités). La différence entre les approches de Rawls et de Sen est principalement que pour Sen, les biens premiers, conçus sous une vision universelle, ne permettent pas de prendre en compte les différents degrés de satisfaction de chaque individu. Nous nous limiterons alors ici à expliciter l'approche par les capabilités de Sen en tant qu'approche multidimensionnelle permettant l'analyse de la vulnérabilité.

Par ailleurs, les approches multidimensionnelles ont pour idée motrice d'identifier les critères de réalisation d'un « développement humain » (Dercon, 2006 ; Lachaud, 1998). L'approche de Sen, en particulier, a largement inspiré la conception des indicateurs de développement du PNUD. Ainsi, ce dernier a lancé le concept de « développement humain » en 1990³⁰, ce qui a abouti à la mise en œuvre de l'IDH (Indice de développement humain). D'autres indicateurs ont suivi en fonction de l'aspect de la pauvreté que le PNUD jugeait important d'évaluer³¹.

II. 1. Le passage de la notion de capacités à celle de capabilités

La vulnérabilité, d'un point de vue multidimensionnel, fait d'abord référence à une faiblesse des capacités. Autrement dit, moins on a les capacités nécessaires pour se protéger face aux risques, plus on est vulnérable (Lachaud, 1998). En ce sens, Moser parle « d'insécurité en termes de bien-être des individus, des ménages et des communautés dans le contexte d'un environnement mouvant » (Moser, 1996 cité dans Lachaud, 1998 ; p. 8). En nous situant dans le paradigme du développement humain, toute analyse multidimensionnelle de la vulnérabilité demande de renseigner un certain nombre d'indicateurs sociaux qui reflètent cette sensibilité des ménages à un choc.

³⁰ D'après le rapport du PNUD de 1990, « le développement humain présente deux aspects : d'une part, la création de capacités personnelles (par les progrès obtenus en matière de santé, de savoir et d'aptitudes), et d'autre part, l'emploi que les individus font de ces capacités dans leurs loisirs, à des fins productives ou culturelles, sociales et politiques » (PNUD, 1990, p. 10).

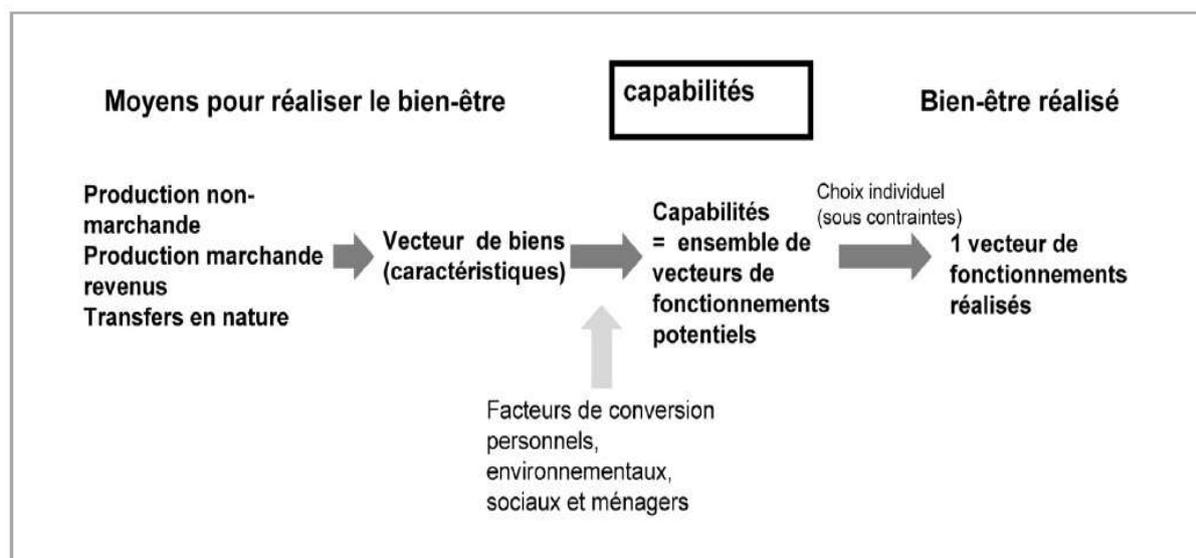
³¹ En voici des exemples : l'ISDH (Indicateur « sexospécifique » de développement humain) pour évaluer les différences de situation des hommes et des femmes selon les trois critères de l'IDH ; l'IPH (Indice de pauvreté humaine) pour exprimer les manques, les privations ou les exclusions fondamentaux au sein d'une société ; et l'IPM (Indice de pauvreté multidimensionnelle) pour exprimer les privations cumulées subies par les ménages.

Le paradigme de développement humain a permis de faire évoluer les pratiques du développement vers le renforcement des « capacités » des individus et des ménages, une notion plus englobante que celle des « capacités »³². Cette notion inclut la dimension potentielle de réalisation des personnes, ce que les capacités n'intègrent pas. Pour justifier cette approche, Dubois *et al.* (2003) insistent sur la nécessité de lutter contre l'insécurité et de réduire les risques par une « potentialisation » (ou *empowerment*) des personnes. Autrement dit, c'est le fait d'augmenter la puissance d'une personne, d'accroître son pouvoir d'agir et de valoriser un potentiel existant et non révélé (Dubois *et al.*, 2003). La potentialisation peut alors être considérée comme un travail de prévention à la survenue d'un choc. Ces efforts de lutte contre l'insécurité peuvent prendre des formes diverses d'assurance, de redistribution et de renforcement des capacités personnelles ou collectives.

Pour mieux comprendre cette dimension potentielle et l'aspect préventif qui lui est associé, il faut revenir sur la définition des « capacités » et rappeler leur articulation. Pour Sen (1999a), les capacités permettent de considérer ce que les individus sont réellement capables de faire et d'être, incluant, de ce fait, leur dimension potentielle. Lafaye et Picavet (2013) désignent cette dimension par « le potentiel d'épanouissement individuel ». La figure 3 explicite cela en représentant les relations qui existent entre les différentes composantes de l'approche par les capacités. Il montre que ce sont les moyens disponibles et les facteurs de conversion qui déterminent les fonctionnements potentiels. Ces derniers désignent la combinaison de ce que l'individu ou le ménage peut faire ou être. La liberté de choisir parmi ces divers fonctionnements potentiels ceux qui seront réalisés détermine le bien-être. Ainsi, lorsqu'un individu ou un ménage effectue un choix, c'est le plus souvent un choix contraint par plusieurs paramètres. Cependant, plus ils sont libres de choisir entre différentes alternatives, en fonction de ce qui a de l'importance pour eux, mieux c'est (notion de liberté positive chez Sen³³ [Bonvin & Farvaque, 2008]). Pour reprendre l'exemple de la famine analysée par Sen (1981), les ménages ont accès à l'alimentation parce qu'ils ont des ressources et des libertés différentes de choisir les opportunités qui leur permettent de s'approvisionner en nourriture.

³² D'ailleurs, le mot « capacités », traduit du mot anglais « *capability* » tel qu'utilisé par Sen, a été expressément maintenu comme tel car il diffère des capacités.

³³ Ballet & Mahieu (2009) critiquent Sen sur la quasi-absence de la prise en compte de la responsabilité du sujet dans les choix qu'il fait, en tant que membre d'une société, et donc par rapport à la possibilité d'une « capacité malveillante ».



Source : Robeyns (2003)

Figure 3. L'approche par les capacités : moyens, libertés et bien-être

Mais en amont de cette notion de liberté, il faut qu'il y ait un souhait (de faire et d'être) et que celui-ci corresponde à l'aspiration de la personne. Pour Hart (2016), cette dernière se forme à partir de motivations conscientes ou inconscientes, influencées, à des degrés différents, par le groupe auquel on appartient ou par des facteurs externes. En effet, il peut exister des « aspirations adaptées » selon Nussbaum (2016) qui considère que les habitudes, la peur, les expériences d'injustice, etc., altèrent les souhaits des individus (Hart, 2016). Cette question d'aspiration est importante car elle permet de comprendre les choix de résidence des ménages et la vulnérabilité que cela peut engendrer.

La principale faiblesse de l'approche par les capacités est la difficulté de son opérationnalisation (Monnet, 2007). En effet, la mesure de la dimension potentielle des capacités pose de sérieux problèmes. Son observation se fait difficilement de manière directe, et il en est donc de même pour les libertés de choix (Dubois & Mahieu, 2009). C'est pourquoi Droy et Rasolofo (2003) ont eu recours à une liste de capitaux (physique, humain, social, financier...) pour faire ressortir les potentialités des ménages dirigés par une femme à Madagascar. La dimension potentielle transparait, dans ce cas, à travers l'interprétation du phénomène et non directement par la mesure de ces variables. C'est, d'ailleurs, cette méthode d'utilisation de variables approchantes [*proxies*] qui est le plus souvent utilisée lorsqu'il faut

mesurer la liberté³⁴. Il est donc souvent plus facile de décrire cette dimension de potentialité qualitativement plutôt que de la mesurer quantitativement.

II. 2. Définition de la vulnérabilité selon l'approche par les capacités

Sur la base de cette approche par les capacités, nous pouvons définir la vulnérabilité comme étant le résultat d'une exposition à un aléa et de la faiblesse des capacités, c'est-à-dire de libertés, d'exploiter ses potentialités pour sortir de cette situation d'affliction ou de difficulté. C'est donc la bonne combinaison des attributs de la personne et sa capacité à les utiliser de manière adéquate qui lui permet de faire face à un choc donné (Dubois & Rousseau, 2008). Si ses capacités sont plus élevées, elle aura moins besoin de se tourner vers des tuteurs extérieurs pour s'en sortir et sa marge d'autonomie sera donc plus importante. C'est pour cela que l'aspiration à l'autonomie joue un rôle important dans ce défi qui est de faire face à un choc. En général, les plus pauvres n'ont ni de choix ni de voix pour s'exprimer, sauf en s'organisant en action collective, ce qui implique une certaine autonomie.

Pour compléter cette définition de la vulnérabilité, il convient de rappeler qu'elle renvoie aussi en réalité à trois concepts : les droits d'accès, l'affrontement de la catastrophe ou de l'adversité, et la résilience (Turner *et al.*, 2003). Ce troisième concept mérite une attention particulière car c'est ce à quoi la présence de capacités élargies peut conduire. Il signifie que dans une situation de vulnérabilité, notamment après que le choc ait eu lieu, le sujet a plus de chances de devenir résilient si ses capacités sont plus élargies. Suivant la définition écologique de la résilience, il s'agit du retour à un certain état de référence après un choc (DeAngelis, 1980). Mais en sciences sociales, sa définition est large. D'une part, il s'agit de la capacité « (...) à rebondir, voire renaître, à l'issue d'un choc et de la rupture qui en résulte, cette dernière ayant détruit une partie de son intégrité » (Dubois & Ouattara, 2014, p. 41). Et si l'on veut intégrer la dimension potentielle présente chez Sen, alors on peut parler des « capacités effective et potentielle » de rebondir après un choc. D'autre part, en plus d'être une capacité, la résilience retrace aussi, dans sa définition courante, un processus qui se met en place par étapes de manière préventive, avant le choc donc (*ex-ante*), et surtout après (*ex-post*) [Dubois & Ouattara, 2014].

³⁴ On observe alors des variables portant sur les aspirations des agents, leur perception, leur sentiment de réussite ou d'échec pour analyser indirectement leurs libertés (Dubois & Mahieu, 2009).

Cette définition de la vulnérabilité que nous proposons s'appuie sur les fondements éthiques de l'approche de Sen. Elle apporte un regard nouveau sur le développement en mettant plus l'accent sur la justice sociale, obtenue par un renforcement équitable des capacités individuelles et collectives des populations (Dubois & Mahieu, 2009). Cette recherche de l'équité se focalise sur les capacités et non pas sur les seules ressources. Les capacités permettent, en premier lieu, d'acquiescer et de maintenir un bien-être acceptable (aspect de fonctionnement) puis, en deuxième lieu, d'accomplir ses aspirations. Cette deuxième composante est ce sur quoi Sen insiste dans son ouvrage *L'idée de justice* (Sen, 2010), car pour lui, « (...) il est possible d'avoir d'autres buts ou priorités que la quête exclusive de son bien-être » (Sen, 2010, p. 44). Ce faisant, il insiste donc sur le respect de la liberté des uns et des autres de choisir ce qu'ils veulent faire de leur vie (Sen, 1999b). Concernant la vulnérabilité, cette dimension éthique fait qu'en cas d'exposition à un risque, tous doivent avoir la même liberté d'exploiter les voies qu'ils souhaitent suivre pour répondre au choc et en surmonter les conséquences.

De cette définition découle une autre possibilité : celle de la formalisation. En effet, le rapport entre vulnérabilité et capacités peut être formalisé en s'inspirant des travaux de White *et al.* (2005). Ils ont établi la formule suivante : vulnérabilité = (exposition x sensibilité)/capacité de réaction. Si on remplace cette capacité par les capacités correspondantes, on constate que toute amélioration au niveau des capacités, même partielle, protège davantage contre les risques et réduit un peu plus la vulnérabilité. Cela met les responsables politiques au défi de concevoir et d'harmoniser les interventions de manière à réduire les risques dans différents secteurs. En même temps, ils doivent œuvrer pour accroître les capacités des populations, notamment par le renforcement des capitaux humain et social dans le cadre d'un processus de potentialisation. L'analyse des inégalités de genre fait bien ressortir cette relation entre vulnérabilité, risque et capacités, car, de fait, le potentiel des femmes pour faire face aux risques est souvent peu exploité en raison du cumul des difficultés d'accès de la limitation des « capacités d'innovation » (Droy & Rasolofo, 2003).

II. 3. Quelle place reste-t-il à la vision monétaire de la vulnérabilité ?

Face à notre choix de définir la vulnérabilité en intégrant l'approche des capacités, une question fondamentale se pose à nous : comment peut s'intégrer la vision monétaire dans l'analyse de la vulnérabilité ? De fait, la vision monétaire a dominé, pendant longtemps, les

approches en économie du développement (Fusco, 2007 ; Ravallion, 1994). Elle facilite la classification de la population par catégories ainsi que les comparaisons régionales, nationales ou internationales. Elle mesure l'une des principales ressources, sous forme de capital, qui permet de satisfaire les besoins essentiels. C'est à partir d'elle qu'on définit un seuil de « minimum vital ». Certes, nombre de critiques sont adressées à cette approche monétaire³⁵, mais elle demeure, néanmoins, une référence quant à la mesure de la pauvreté. En effet, un seuil monétaire dit de pauvreté est calculé pour tous les pays et est utilisé par les institutions internationales, à commencer par la Banque Mondiale (pauvreté absolue). Le PNUD aussi, malgré une vision plus multidimensionnelle, reconnaît l'utilité de cette approche monétaire et se réfère à des indicateurs qui reflètent, directement ou indirectement, la dimension monétaire de la pauvreté.

Il convient, en premier lieu, de comprendre la définition qui est donnée à la vulnérabilité d'un point de vue monétaire. Un ménage peut être considéré comme vulnérable d'un point de vue monétaire si, après un aléa, il se retrouve en-dessous d'un certain seuil (Hourriez & Legris, 1998) ; un seuil qui évolue suivant la distribution du niveau de vie. Cela découle de la définition de la pauvreté proposée par Ravallion (1994) : à savoir le fait de ne pas atteindre un certain niveau de bien-être économique³⁶ permettant d'accéder, en termes monétaires, au minimum acceptable selon les standards de la société concernée (pauvreté relative). Mais Deaton (1992) avait déjà montré que cette pauvreté était, en fait, dynamique et donc que la probabilité de tomber dans la pauvreté (ou dans une plus grande pauvreté) était une des dimensions clés de l'analyse du non accès au bien-être. Quant à la formalisation de cette définition, la vulnérabilité peut être mesurée à travers les variations de consommation, les capacités à lisser cette consommation, la durée et la fréquence des épisodes de pauvreté, ou encore la proportion de ménages ayant glissé en-dessous de la ligne de pauvreté (Malik & Saboor, 2010).

³⁵ Nous ne nous étalerons pas sur ces critiques car elles sont nombreuses et ont été relevées à maintes reprises par les spécialistes de l'économie de la pauvreté. Voir notamment Fusco (2007), Vero (2002) et Coudouel, Hentschel, et Wodon (2002) sur les limites de cette approche et l'intérêt de s'ouvrir à l'approche multidimensionnelle. Pour notre part, l'intérêt spécifique d'adopter une posture multidimensionnelle réside, comme il a été expliqué, dans le besoin d'intégrer les capacités, leur dimension potentielle surtout, dans la vulnérabilité.

³⁶ Selon l'approche utilitariste (monétaire), lorsqu'on compare le bien-être économique (*welfare*), on se base toujours sur la fonction d'utilité du ménage (Becker, 1981 ; Becker, 1974). Cette utilité se définit comme une valeur qu'on confère à un objet selon le plaisir, le bonheur, ou le désir qu'on ressent à son égard (Sen, 1992). Ainsi, plus on désire un objet, plus son utilité augmente.

Face au choix entre le revenu ou la consommation comme indicateur du bien-être mesurable, la plupart des analystes trouvent plus d'avantages à la deuxième option. En effet, le niveau de consommation est un bien meilleur indicateur de résultat car un revenu uniquement suffisant ne signifie pas pour autant un accès aux ressources alimentaires disponibles par exemple. Malik & Saboor (2010) ont également soulevé l'inconvénient de se référer au revenu : son caractère instable, notamment chez les populations rurales. Ce revenu instable est plus significativement sensible aux chocs externes. Or dans ces cas-là, le ménage met en œuvre des stratégies permettant de lisser la consommation et essaie donc de la maintenir la plus stable possible³⁷. Si on se fie au revenu dans ce cas-là, l'analyse de la vulnérabilité peut donc être biaisée. Il n'en reste pas moins que le revenu présente aussi ses avantages. On peut citer principalement la possibilité, que cela offre, d'évaluer l'évolution des ressources (mesurables) du ménage³⁸.

Si telles sont les caractéristiques et les méthodes de l'approche monétaire, il existe quelques possibilités simples de la combiner avec notre vision multidimensionnelle. La première serait de considérer la variable monétaire comme une des dimensions des ressources que les ménages peuvent exploiter. Dans ce cas-là, ils ne sont pas directement classés selon leur niveau de pauvreté monétaire mais plutôt selon la façon dont ils combinent ces ressources avec les autres opportunités permettant de réaliser le bien-être tel qu'ils le souhaitent. Il faudrait néanmoins distinguer si le revenu peut être source de faiblesse des capacités à faire face à un choc. S'il est faible, il peut réduire les dimensions non monétaires des capacités. La deuxième possibilité est de réaliser une classification sur critère monétaire et de comparer le résultat obtenu avec le résultat de l'approche multidimensionnelle. Dans tous les cas, selon notre point de vue dans une mesure de la vulnérabilité, l'approche monétaire est inséparable de l'approche multidimensionnelle qu'on choisit d'adopter. En effet, les réactions face au choc dépendent de multiples variables, dont les ressources financières. En fonction des données qui seront disponibles, nous tâcherons donc de recouper toujours notre analyse avec cette approche monétaire.

³⁷ En plus, il est difficile d'estimer le revenu dans des pays où les populations urbaines et rurales vivent pour une large part du secteur informel et de l'autoconsommation (exemple des sociétés largement complexes comme dans les économies pastorales et agropastorales d'Afrique sub-saharienne) [Bidou & Droy, 2013 ; Ligon & Schechter, 2004].

³⁸ Néanmoins, Coudouel, Hentschel et Wodon (2002) ont détaillé les conditions d'application de cette approche monétaire pour que les résultats soient valables et fiables : ajustements concernant l'évolution des prix et des contextes dans le temps et dans l'espace, les informations manquantes, les revenus sous-estimés, etc.

III. La vulnérabilité et les trappes à pauvreté

En nous référant à toutes les notions précédemment évoquées, nous cherchons à comprendre et à expliquer le phénomène de trappe à pauvreté à partir de la vulnérabilité des ménages. Cette considération est tirée de l'idée d'Alwang *et al.* (2001) et de Dercon (2006) selon laquelle la vulnérabilité et l'exposition au risque s'intègrent au processus de pauvreté permettant ainsi de réfléchir sur les moyens possibles d'en sortir. Ainsi, si un ménage est vulnérable, il peut tomber dans la pauvreté. Il peut s'en suivre un « processus auto-cumulatif » face aux risques tel que décrit par Dubois *et al.* (2003, p. 119) : la pauvreté d'accessibilité engendre la pauvreté de potentialités, entraînant une pauvreté de capacités. Cette pauvreté cumulée est alors transmise aux générations suivantes, créant ainsi des trappes à pauvreté et un processus d'exclusion sociale. C'est pour cela que nous retenons comme hypothèse que les ménages urbains peuvent se retrouver dans une trappe à pauvreté à cause d'une vulnérabilité liée à leur lieu de résidence et aux caractéristiques de l'habitat. Or, les études actuelles sur les trappes à pauvreté intègrent difficilement cette dimension de la vulnérabilité et nous pensons qu'il y a là une articulation à évaluer dans le cadre d'études empiriques spécifiques.

III. 1. Analyses macroéconomiques des trappes à pauvreté

Avant d'expliquer la lecture macroéconomique des trappes à pauvreté, nous rappelons d'abord la définition et l'origine de cette notion. Nous entendons par « trappe à pauvreté³⁹ » un mécanisme qui se nourrit par lui-même et qui fait que des individus ou des pays pauvres restent pauvres, comme défini par Azariadis et Stachurski (2005). Cette notion découle des premiers travaux sur cette question, qui sont rappelés par Geronimi (2008) : “*depressed areas*”, “*backward areas*” (Rosenstein-Rodan, 1943), “*vicious circle of poverty*” (Nurkse, 1953), “*low-level equilibrium trap*” (Nelson, 1956). Chez les orthodoxes, Solow (1956) est l'un des auteurs de référence sur la notion de trappe à pauvreté. Il fonde son analyse sur l'épargne et le taux de croissance de la population, qui détermineraient la stabilité du revenu par habitant.

³⁹ Le terme « trappe » est emprunté de la « trappe à liquidité » chez Keynes (1936). Celle-ci désigne une situation où l'autorité monétaire ne peut réduire les taux d'intérêt (en augmentant l'offre de monnaie) en deçà d'un seuil où les investisseurs sont convaincus que les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau (Weberpals, 1997). Dans ce cas, la politique monétaire n'est plus en mesure de relancer l'investissement, et donc l'économie.

En s'inspirant de ces précurseurs, Kraay et Raddatz (2005) ont mené une recherche empirique quantitative pour comprendre le mécanisme qui génère les trappes à pauvreté à travers des modèles agrégés de croissance. Leur hypothèse est que les causes des trappes à pauvreté sont la faiblesse de l'épargne et celle de la productivité dans les pays à faible niveau de développement. L'hypothèse est rejetée car même si ce sont bien des facteurs au niveau macro de pauvreté, ils n'expliquent pas la non-linéarité qui entraîne les trappes à pauvreté (Kraay & Raddatz, 2005). En conclusion, il peut exister d'autres mécanismes simultanés, perceptibles à la fois aux niveaux micro et macro, qui expliquent les trappes à pauvreté (en plus de la faiblesse de l'épargne et de la productivité). Au final, ces auteurs incitent à la mise en œuvre d'une recherche empirique plutôt poussée afin de déterminer ces autres mécanismes potentiels de trappe à pauvreté. D'ailleurs, Geronimi (2008) constate que cette notion de trappe à pauvreté souffre d'une difficulté de validation empirique des modèles⁴⁰.

Par ailleurs, l'approche quantitative de l'épargne, de la production et de la croissance n'est pas le meilleur moyen de déceler les origines des trappes à pauvreté. Dans ce même ordre d'idée, Kraay et McKenzie (2014) démontrent, au niveau macro, en quoi la seule référence à la stagnation du revenu est insuffisante pour parler de l'existence d'une trappe à pauvreté. Effectivement pour des pays comme Haïti, le Nicaragua, le Burundi, qui sont des pays restés dans la pauvreté sur le long terme, on constate une tendance générale à la croissance du PIB/tête. Une autre approche permet peut-être de dépasser cette limite de l'approche quantitative : celle de l'équilibre multiple dans la dynamique des capitaux (Adato, Carter & May, 2006 ; Barrett *et al.*, 2006 ; Carter & Barrett, 2006). Ces derniers regroupent les richesses productives et financières privées, l'accès social et géographique et l'accès aux opportunités économiques (Carter & Barrett, 2006). À partir d'une mesure probabiliste de la dynamique de la pauvreté des capitaux, on sépare ceux qui sont capables d'évoluer vers un niveau élevé de capitaux, ce qui les entraîne en dehors de la pauvreté, de ceux qui sont tirés vers la trappe à pauvreté.

⁴⁰ Pour cet auteur, ce constat ne pose pas seulement une limite conceptuelle et méthodologique mais il remet nécessairement en question la légitimité de la discipline de l'économie du développement puisque les spécificités des pays en développement ne peuvent ainsi être modélisées « selon les canons de la discipline » (Geronimi, 2008, p. 83). Face à cette impasse apparente, Geronimi insiste sur la prise en compte des spécificités structurelles des économies des pays les moins avancés en cherchant à valider les modèles de trappe à pauvreté.

III. 2. Changement d'échelle et trappes à pauvreté

Selon l'argument que nous voulons soutenir, il existe en réalité différentes théories sur les explications de la persistance de la pauvreté tant au niveau macro que micro. Face à l'hétérogénéité de la population, plusieurs démarches au niveau micro ont été développées. Un certain nombre d'entre elles dépassent le cadre de l'analyse économique mais apportent justement une complémentarité à l'analyse macro des trappes à pauvreté. Tout d'abord, il existe le postulat d'« *American Dream effect* » de Ghatak, Morelli, et Sjöström (2001). Cela signifie que chacun est capable d'améliorer sa situation grâce à un travail ardu [*hard work*] et à l'épargne. Ils imputent aux individus la responsabilité du fait de ne pas s'en sortir à cause d'un manque d'effort (Kraay & McKenzie, 2014). Le principal défaut de cette théorie est l'ignorance du système extérieur à l'individu mais qui contraint ses capacités.

Dans le modèle du « *Lumpy Investments Coupled with Borrowing Constraints* » (Kraay & McKenzie, 2014), on considère que les individus ayant initialement un faible niveau de richesse ne peuvent pas emprunter et se lancent dans une activité de subsistance. À l'inverse, les individus dotés d'une richesse élevée deviennent entrepreneurs, c'est-à-dire qu'ils font du profit. Les premiers seront maintenus dans une trappe à pauvreté. Aussi, les contraintes à l'emprunt les empêchent de progresser vers une véritable activité entrepreneuriale puisqu'ils n'accèdent pas aux fonds nécessaires⁴¹. C'est un modèle intéressant et applicable que nous retiendrons pour notre étude empirique.

Chez les économistes, Bowles, Durlauf et Hoff (2006) se sont aperçus de la nécessité d'intégrer des dimensions historiques et culturelles pour analyser les trappes à pauvreté, d'où l'intérêt de descendre à une échelle micro. Ils s'intéressent au dysfonctionnement des institutions, celles-ci étant entendues au sens large (pression de la corruption, conflits d'intérêts, opacité des sociétés traditionnelles vis-à-vis de l'économie de marché, etc.). Ils complètent leur analyse avec une perspective microsociologique, qui a trait aux « effets de voisinage ». Ces derniers expriment l'influence négative du groupe auquel on appartient au niveau local sur les choix et les décisions qu'on prend. Il y a influence négative à partir du moment où ces décisions créent une distorsion importante au sein de la société (Bowles *et al.*, 2006). Cette dernière approche nous est essentielle en ce qu'elle joint la concentration spatiale des individus à la stratification sociale.

⁴¹ D'ailleurs, cela rappelle la problématique de la microfinance, qui s'adresse aux pauvres mais qui, finalement, exclut les plus pauvres à cause du risque d'endettement (Santos & Barrett, 2011).

Par ailleurs, Bowles *et al.* (2006) concluent que de par la pertinence de chacune de ces lectures, il est impossible de construire un seul modèle consensuel d'analyse des trappes à pauvreté.

Zerbo (2002) semble tenir compte des avantages et limites de tous ces modèles existants en construisant un cadre théorique non probabiliste sur la dynamique multidimensionnelle du bien-être. Pour lui, les individus sont pauvres ou riches du fait de la modification des capacités à profiter des opportunités. L'avantage de ce qu'il propose est la recherche d'une articulation entre l'emploi du seuil (multidimensionnel de la pauvreté), le cadre institutionnel (au sens large, qui fournit les opportunités sociales), la dynamique des capitaux et celle du bien-être. Ainsi, il démontre qu'une politique publique peut être efficace dans une localité et pas dans une autre dans la mesure où les dynamiques du bien-être dans ces deux localités ne sont pas de même nature. Et ce qui nous intéresse particulièrement, c'est la capacité de son modèle à identifier une zone de trappe à pauvreté sur son « espace de bien-être » mais aussi celle où les non-pauvres sont vulnérables (Zerbo, 2002). Ceux-là ont un bas niveau de capital et en cas de choc négatif, leur niveau de bien-être décroît et les tire vers la zone de trappe à pauvreté⁴².

III. 3. Explorer la dimension spatiale des trappes à pauvreté

À part ces entrées aux échelles macro et micro, Kraay et McKenzie (2014) parlent aussi de la trappe à pauvreté géographique, qui serait la forme la plus courante du phénomène. Cela signifie qu'il existe une trappe à pauvreté à cause des caractéristiques géographiques de la localité. La notion de trappe à pauvreté géographique est née de travaux en milieu rural. Les communautés se trouvant éloignées des technologies de production ont plus de chance de rester pauvres (Jalan & Ravallion, 2002 ; Kraay & McKenzie, 2014). Le même type de ménage vivant dans un autre endroit mieux doté des ressources nécessaires verrait son niveau de vie s'améliorer.

Pour les économistes ou encore les agronomes plutôt spécialisés sur le test empirique des modèles, cette dimension spatiale enrichit effectivement l'analyse des trappes à pauvreté. Ils l'intègrent par le biais d'une comparaison spatiale : entre villes, entre campagnes, entre pays... Cette comparaison porte, par exemple, sur la probabilité de transition d'un profil de ménage à

⁴² L'étude faite par Andrianirina, Benoit-Cattin, et David-Benz (2011) se rapproche du cadre conceptuel de Zerbo. Leur application sur une plus longue période (8 ans) montre une plus nette tendance des profils des ménages selon l'évolution des capitaux : les ménages les moins dotés privilégient le capital social les premières années, le capital naturel évolue peu et le capital matériel évolue plus rapidement les trois dernières années. On peut supposer qu'avec le modèle de Zerbo (à deux observations), cette évolution du capital matériel chez les moins dotés peut ne pas être très visible par exemple.

l'autre selon qu'on se trouve dans telle ou telle localité (Andrianirina, Benoit-Cattin & David-Benz, 2011 ; Herrera & Roubaud, 2003). Burke et Jayne (2010) y apportent une contribution considérable par leur travail sur les trappes à pauvreté spatiales dans le milieu rural kényan. Ils constatent une corrélation entre les caractéristiques spatiales et la pauvreté chronique.

En addition à ces travaux en milieu rural, Grant (2010) fournit un travail remarquable sur les trappes à pauvreté spatiales en milieu urbain. Sa démarche pourrait enrichir nos méthodes d'analyse dans ce travail. Pour dépasser la thèse de l'éloignement physique comme facteur de pauvreté, elle démontre la nécessité d'une analyse sociale plus marquée et de l'analyse à l'échelle micro. Cela appelle à analyser la façon dont un groupe de voisins tend à être homogène. C'est donc une analyse basée sur le capital social, dont le rôle dans la formation du capital humain et le développement économique a été prouvé⁴³ (Coleman, 1988 ; Narayan & Woolcock, 2000 ; Woolcock, 1998). Woolcock (1998) souligne notamment que c'est un élément important à comprendre dans les stratégies des membres d'une société face au choc. Ainsi, Grant (2010) analyse l'inclusion et l'exclusion des sphères économique, politique et socio-culturelle en milieu urbain.

La question que nous posons est : y aurait-il une contradiction en milieu urbain dans la mesure où l'on suppose que la population a accès, et peut choisir, entre différents moyens de production, différents débouchés, différents marchés, alors qu'une partie de la population n'arrive pas à sortir de la pauvreté⁴⁴ ? En fait, ce choix est souvent contraint en milieu urbain, à l'exemple du choix résidentiel (Boyer, 2010). Ce choix contraint maintient-il alors dans une trappe à pauvreté ? Est-ce que lorsque les ménages vivent au même endroit en étant contraints d'y rester par manque de moyens (réduction de la mobilité), il se crée une trappe à pauvreté ? Dans tous les cas, cette question de mobilité montre bien que la notion de capacités permet d'étudier ce que veut le ménage (où loger ? où travailler ?) et ce qu'il peut faire en pratique.

Par conséquent, dans ce travail, nous nous focalisons davantage sur les formes de trappe à pauvreté spatiale, ce qui n'empêche pas d'appuyer notre analyse avec les variables économiques à notre disposition. Ce choix se justifie par deux aspects : la question posée par la thèse elle-même invoque la dimension spatiale de l'organisation urbaine et les données à notre

⁴³ D'ailleurs, Woolcock (1998) attribue un rôle primordial des sciences sociales dans la critique des politiques de développement qui ne s'appuient pas assez sur la valeur du capital social. Il encourage aussi les échanges entre les disciplines et entre les chercheurs et les décideurs autour de cette question du capital social.

⁴⁴ Grant (2010) mentionne effectivement que la notion de trappes à pauvreté spatiales en milieu urbain semble contre-intuitive.

disposition sont ponctuelles et non longitudinales (donc on ne peut pas tester des modèles économiques de trappe à pauvreté). Néanmoins, nous compenserons cela par une analyse qualitative de la trajectoire des ménages.

Synthèse

Cette section a permis de montrer qu'une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité s'avérait nécessaire et imposait la prise en compte des différentes échelles de construction des risques, la reconnaissance des multiples dimensions de la vulnérabilité et une articulation de cette dernière avec la dimension spatiale de la trappe à pauvreté. Cette vision de la vulnérabilité, qui nous est propre, exige donc la mobilisation de plusieurs concepts. Certes, cela complique la tâche mais cette articulation est finalement rendue possible grâce aux contributions d'auteurs qui ont diffusé une même vision de la vulnérabilité d'ordres structurel et pluridisciplinaire.

La littérature montre aussi que les trappes à pauvreté peuvent avoir une forme autre que celle au niveau macroéconomique. Et justement, le but de cette section était de rappeler qu'il existait des démarches pour l'analyse de la trappe à pauvreté à un niveau micro. Toutes insistent sur les implications possibles en matière de politiques publiques. Elles mettent aussi en exergue leur contribution à la recherche de l'équité au sein de nos sociétés, d'autant que les inégalités s'accroissent sous différentes formes et que les risques se multiplient au sein de la société contemporaine. Il nous faut donc maintenant expliciter les problématiques propres à l'habitat, qui ont pour effet de rendre les ménages vulnérables.

Section 2. L'habitat comme source de vulnérabilité

L'habitat peut être source de vulnérabilité principalement sur deux aspects. D'une part, il y a un risque d'origine économique. En effet, même les pays occidentaux, comme ceux en Europe, sont toujours confrontés à la faible disponibilité de logements à bas loyer. Une telle situation oblige les populations démunies à accroître leur taux d'effort (Marpsat, 2008)⁴⁵. La vulnérabilité apparaît lorsque ce taux d'effort, conjugué à d'autres contraintes budgétaires, expose le ménage aux risques d'impayés, d'endettement et d'expulsion (Marpsat, 2008). D'autre part, il y a un risque d'origine environnementale, c'est-à-dire que l'habitat physique peut être exposé à des aléas environnementaux, qui menacent la durabilité du logement. Le ménage peut alors soit perdre une partie de ses biens⁴⁶, soit subir une destruction totale de son logement. Il devient donc d'autant plus difficile de se relever de cette situation, de se reloger, et de reconstituer ses biens.

La question qui se pose est alors la suivante : si l'habitat peut être source de vulnérabilité, quelles vont en être les conséquences sur les capacités des ménages⁴⁷ ? Nous montrons dans cette section que l'approche par les capacités permet de mettre l'accent sur l'habitat en tant que critère social de réalisation des capacités. Car la qualité sociale de l'habitat (Ratiu, 1998) joue un rôle dans la vie qu'un individu souhaite vivre et la personne qu'elle souhaite être, au sens de Sen. Ainsi, si l'habitat est fragile ou indécemment, nous supposons que cela fragilise aussi les capacités et rend donc plus vulnérable. Néanmoins, l'inverse n'est pas à exclure : une situation de vulnérabilité causée par l'habitat peut aussi contribuer à renforcer les capacités personnelles ou collectives.

Cette section est organisée en trois paragraphes. Tout d'abord, nous présentons le cadre qui justifie l'intérêt porté sur l'habitat à partir des notions de droit définies internationalement. Ensuite, nous reprenons les principales questions concernant l'habitat telles qu'elles sont traitées par la recherche, de manière à faire ressortir ce qui permet de percevoir l'habitat comme une source de vulnérabilité. Enfin, nous développons les logiques et les paradoxes liés à la précarité de l'habitat qui, soit rendent vulnérable, soit au contraire renforcent les capacités.

⁴⁵ Rapport entre les dépenses en logement du ménage et son revenu.

⁴⁶ Avec toutes les implications que cela peut avoir sur leur confort et leur bien-être et sur les coûts de réparation.

⁴⁷ On peut aussi se demander, à l'inverse, comment les capacités, dont on dispose, permettent de faire face aux risques liés à l'habitat. Nous traiterons effectivement de cette question ultérieurement.

I. Habitat et vulnérabilité : un cadre de réflexion et d'action défini par le droit

La communauté internationale a déjà fourni un grand nombre d'instruments pour poser la nécessité d'assurer un logement convenable pour les populations. Mais quand il s'agit de traduire cela en termes de politiques, chaque État demeure marqué par les contraintes de sa propre histoire. À Madagascar, la société civile semble sceptique quant à l'implication réelle de l'État dans ce sens à travers des efforts concrets. Dans le cas de la France, la lutte contre le logement précaire est loin d'être vaine. Pourtant, une part des pauvres expriment quand même un sentiment de déni de droit dans une situation où, malgré tous les efforts fournis, l'offre n'arrive toujours pas à satisfaire la demande (Maurel & Sauvage, 2003). Il faut donc revenir sur les fondements du « droit au logement » afin d'en comprendre, en premier lieu, l'importance dans la réduction de la vulnérabilité. Cela permet aussi de comprendre les conséquences d'une politique de logement trop faible.

I. 1. Le droit à un logement convenable est inscrit parmi les droits de l'homme

Les instruments internationaux fournissent le cadre juridique concernant l'accès au logement convenable. Tout d'abord, c'est un droit qui figure parmi les droits de l'homme (ONU, 1948). Il s'agit donc avant de tout de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 25[1]) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (article 11[1]) qui, tous deux, affichent la priorité donnée au « droit au logement »⁴⁸. Puis, le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a apporté des précisions sur ce que la communauté internationale entend par « un logement suffisant⁴⁹ ». C'est « un lieu où l'on peut vivre en sécurité, dans la paix et la dignité » (Bureau du haut-commissaire des droits de l'homme, 1991, p. 2). Le logement est reconnu comme suffisant, ou convenable, s'il offre « suffisamment d'intimité, d'espace, un éclairage et une aération convenable (...), tout cela pour un coût raisonnable » (*Ibid.*). On retrouvera ci-dessous une liste plus complète des

⁴⁸ En France par exemple, le « droit au logement » a été reconnu comme un droit fondamental à travers la loi Quillot du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs. De même, de nombreux pays, dont Madagascar, mentionnent la facilitation de l'accès au logement dans leur Constitution (article 35 pour Madagascar). La traduction d'un tel article en politiques effectivement mises en œuvre nécessite, cependant, une forte mobilisation des acteurs à la fois publics et privés.

⁴⁹ Dans la fiche d'information sur le droit au logement convenable, on passe de l'emploi du terme « convenable » à celui de « suffisant » sans aucune précision claire de la différence entre les deux termes. Apparemment dans l'ensemble, la fiche emploie le terme « convenable » mais dès lors qu'un autre document de référence emploie le terme « suffisant », cela se retrouve reporté comme tel dans la fiche.

critères physiques et des libertés exigés pour qu'un logement soit convenable. Cette liste intègre même des éléments du cadre de vie des habitants, qui sont extérieurs au logement lui-même, notamment la présence de services de base :

- « – La sécurité d'occupation : un logement n'est pas convenable si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité d'occupation qui leur garantit une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces ;
- L'existence de services, matériels, installations et infrastructures : un logement n'est pas convenable si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations d'assainissement suffisantes, d'une source d'énergie pour faire la cuisine, de chauffage, d'éclairage, d'un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères ;
- La capacité de paiement : un logement n'est pas convenable si son coût menace ou compromet l'exercice, par ses occupants, d'autres droits fondamentaux ;
- L'habitabilité : un logement n'est pas convenable s'il ne garantit pas la sécurité physique des occupants ou n'offre pas suffisamment d'espace ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent ou d'autres dangers pour la santé et les risques structurels ;
- L'accessibilité : un logement n'est pas convenable si les besoins particuliers des groupes défavorisés et marginalisés ne sont pas pris en compte ;
- L'emplacement : un logement n'est pas convenable s'il n'y a pas à proximité des possibilités d'emploi, des services de soins de santé, des écoles, des services de garde d'enfants et d'autres équipements sociaux, ou s'il est situé dans une zone polluée ou dangereuse ;
- Le respect du milieu culturel : le logement n'est pas convenable si l'expression de l'identité culturelle des occupants n'est pas prise en compte et respectée ».

HCDH, ONU-Habitat (2010, p. 4)

Pour impliquer un peu plus les États dans le respect de ces droits, une déclaration a été signée lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1996 à Istanbul. Cette Déclaration promet un monde où « chacun pourra être assuré d'un foyer, avec la perspective de vivre dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir » (ONU, CNUEH, 2001, p. 34). Par la suite, le Programme pour l'habitat a été pour la première fois mis en place. Il définit les prises de responsabilités attendues des gouvernements et de toute entité concernée par l'instauration et l'application du droit au logement (UN-HABITAT, 1997).

Plus précisément, les gouvernements sont chargés d'apporter un appui aux capacités et potentialités de tous les foyers, et de tous les acteurs, qui œuvrent pour l'amélioration du logement.

Certains groupes de population font l'objet de mesures particulières qui sont perceptibles à travers les instruments internationaux disponible pour le droit au logement. Nous pouvons mentionner en particulier le cas des femmes et des enfants. La résolution 2000/13 (E/CN.4/2000/13 du 17 avril 2000) de la Commission des droits de l'homme porte sur « l'égalité des droits des femmes à la propriété, à l'accès et au contrôle de la terre, et l'égalité de leur droit à la propriété foncière et à un logement convenable ». Pour les droits des enfants, on peut citer l'exemple de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 du 20 novembre 1989).

Cependant, certaines situations liées aux conditions de logement exposent les femmes et les enfants à une atteinte à leurs droits fondamentaux. La première justification de cette situation vient de ce que la pauvreté et la précarité se déclinent davantage au féminin. Elles se cumulent, en fait, sous différentes formes autant en occident (Bernard, 2007 ; Neyrand, 2005)⁵⁰ que dans les pays du Sud (Bisilliat, 1996). Les systèmes de succession de propriété excluent parfois les femmes ou les obligent à entrer en conflit avec des tiers (Bisilliat, 1996). La violence conjugale oblige aussi parfois les femmes et les enfants à quitter leur logement et à se retrouver sans sécurité ni abri, ou dans un logement précaire (Bisilliat, 1996)⁵¹. À l'inverse pour éviter ce départ risqué du foyer, plusieurs femmes préfèrent rester dans le foyer et continuer à subir la violence conjugale (HCDH, ONU-Habitat, 2010 ; Marpsat, 1999 ; Wardhaugh, 1999). Quant aux enfants, les situations de violence, de précarité (ventilation et luminosité insuffisantes, bruit, surpopulation...) et d'expulsion affectent leur croissance, leur développement personnel et leur sécurité⁵² (Savard & Gaudron, 2011). Cela affecte aussi leur droit à la santé (accès à l'eau potable et à l'assainissement), à l'éducation, et à la sécurité de leur personne. Selon le Rapport de 2005 sur la situation des enfants dans le monde, plus d'un enfant sur trois dans les pays en développement ne vivaient pas dans un logement convenable (UNICEF, 2005).

⁵⁰ Où l'on assiste à une montée en puissance des ménages monoparentaux avec, toujours, un écart salarial important (Bernard, 2007).

⁵¹ Néanmoins en France, les femmes, plus que les hommes, bénéficient d'aide au logement et de la solidarité familiale et communautaire (Marpsat, 1999).

⁵² Toutefois, Ribert (2011) explique, à travers une typologie des fonctionnements familiaux, le rôle tenu par les membres de la famille vis-à-vis de l'enfant en situation de vulnérabilité socio-économique.

Quinn (2001) est assez réticent quant à la robustesse des politiques mises en œuvre en conséquence par l'État⁵³. Certes en Europe, comparativement au reste du monde, les politiques de logement sont assez avancées, mais elles nécessitent des mesures toujours plus élaborées. Effectivement, elles doivent être mises en œuvre dans des conditions qui ne soient pas en contradiction avec l'objectif final de faciliter l'accès au logement. En France par exemple, les situations de mal-logement subsistent parce que les ménages pauvres demeurent dans des logements surpeuplés (Marpsat, 2008). De plus, les délais d'attente pour accéder au logement social s'allongent. Et les demandeurs n'ont pas forcément les moyens de se payer un suivi de leur dossier. Enfin, il y a de plus en plus de logements temporaires et d'hébergements à court ou à long terme (Marpsat, 2008).

1. 2. L'historique du « droit à la ville » : un élément d'explication aux stratifications et revendications urbaines

Au-delà des droits de l'homme, qui concernent chaque individu indépendamment de la société dans laquelle il vit, la notion de « droit à la ville » introduit des aspirations d'un autre ordre. Il s'inscrit dans la recherche d'un lien, voire même d'une communion, avec l'environnement de l'individu et de la société à laquelle il souhaite appartenir. Le « droit à la ville » est « un droit à la vie urbaine » (Lefebvre, 1967). Lefebvre est, en effet en 1967, l'un des premiers auteurs à évoquer ce droit plutôt particulier, qui fait d'abord référence à la ville de l'époque industrielle. Les technocrates semblaient dominer de plus en plus l'image qu'il convenait de donner à la ville. Et cela se faisait alors au détriment de la perception des habitants de leur propre milieu (Lefebvre, 1967).

Lefebvre (1967) constate que cette tendance est à l'origine de l'éclatement de la ville puisqu'elle a poussé à l'installation des lotissements pavillonnaires dans les périphéries urbaines. Elle a ainsi favorisé la distinction d'une centralité. Des formes de ségrégation apparaissent alors et l'image de la ville comme œuvre collective s'estompe. Costes (2010) reprend bien ces idées d'éclatement, et de désintégration de la ville, dans son compte rendu sur les réflexions de Lefebvre : « La dimension fonctionnelle domine au détriment du social (la valeur d'échange se substitue à la valeur d'usage), de l'appropriation par ses habitants, de l'urbanité des lieux » (Costes, 2010, p. 180). Avec cette idée de désintégration, Lefebvre (1967)

⁵³ et ce d'autant plus qu'il faut prioriser les groupes sociaux les plus défavorisés (Hérion, 2006).

prolonge sa réflexion sur l'éclatement suivant des critères sociaux : statut, âge, ethnie... et sur la formation des « ghettos résidentiels ».

Lefebvre (1967) prône alors la réforme urbaine, qui serait même une démarche révolutionnaire. Il envisage des projets urbanistiques « utopiens », qui permettent d'incarner l'appropriation de la ville. De cette manière, il y a une possibilité de prise en compte des styles de vie que les habitants désirent (Lefebvre, 1967). Pour lui, les habitants doivent pouvoir participer à nouveau et simplement à la vie de leur cité. À l'époque selon lui, c'était la classe ouvrière qui devait conduire cette dynamique nécessairement révolutionnaire.

Au vu de la réalité des villes, et de toutes les conséquences de ces éclatements signalés par Lefebvre, ses anticipations se sont avérées justes et vérifiées. La preuve en est la mobilisation des chercheurs autour de questions contemporaines liées à la ville, qui évoquent des idées d'éclatement et de ségrégation : exclusion sociale, informalité... En revanche, le prolétariat n'a pas spécialement été à la tête d'une révolution pour une réappropriation de la ville par les habitants, comme le souhaitait Lefebvre. Cela n'exclut pas le fait que sa pensée soit reprise, par la suite, et ait été à l'origine des mouvements revendiquant la participation à la vie de la cité. C'est, du moins, ce qui s'est passé en France, par exemple, avec l'émergence de la démocratie participative (Costes, 2010).

On pourrait, d'ailleurs, insister sur la différence qui existe entre une société inspirée de cette pensée sur le droit à la ville et qui l'a, d'une certaine manière, institutionnalisée (en faisant référence à la France), et une société qui ne s'est pas développée dans cette même logique (en référence aux pays d'Afrique subsaharienne). Cette différence existe indépendamment de l'histoire et des moyens mis à disposition. En France, la lutte pour le droit à la ville a déjà connu un long parcours et de nombreuses mobilisations sociales, même si celles-ci ne sont pas qualifiées de révolutionnaires. Il y a eu, par exemple, la défense de l'environnement et des espaces verts, la lutte contre la spéculation foncière, etc. Les débats parlementaires, ainsi que la procédure démocratique adoptée, ont ainsi permis à la population de contrôler les différentes opérations d'urbanisme (Costes, 2010). Mais il n'y a pas eu d'expérience équivalente majeure dans les pays en développement.

Ce sont de telles réalités, combinées aux messages diffusés depuis la génération de Lefebvre, qui ont tout naturellement réveillé la conscience de la société contemporaine sur la nécessité de réunifier la ville. Toutefois, l'idée d'un « droit à la ville », telle qu'elle est véhiculée aujourd'hui, n'est plus totalement fidèle à celle que Lefebvre (1967) voulait introduire. Elle

renvoie plutôt à la recherche d'une société urbaine plus juste. Cela a amené les décideurs à porter un regard nouveau et intéressé sur les migrations, les bidonvilles, l'informalité... notamment à l'initiative de l'ONU. Les sociologues, de leur côté, ont été, du moins à un certain moment, bien plus critiques en raison de l'emploi de terminologies discriminantes pour désigner les quartiers défavorisés et leurs habitants.

En parallèle, la communauté internationale marque sa volonté en instituant, en 2004, une « Charte mondiale du droit à la ville », sur la base d'un collectif d'ONG internationales (Cf. annexe 1 sur la définition du droit à la ville dans cette charte). L'UNESCO (*United Nations Organization for Education, Science and Culture*) et l'ONU-Habitat ont ensuite organisé un forum urbain sur cette thématique du droit à la ville, à Rio en 2010, et ont ainsi mis en place une campagne de « comblement du fossé urbain ». Cette charte marque la constitution d'une plateforme chargée d'« articuler les efforts de tous ses acteurs – publics, sociaux et privés (...) » (Alliance Internationale des Habitants, 2005). Elle précise ce qui est attendu de la part de ces acteurs à travers la mobilisation pour le droit à la ville ; à savoir que les responsables doivent œuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie à toutes les échelles et que les habitants ont aussi des devoirs envers leur cité. Enfin, cette charte n'omet pas la nécessité d'accorder une attention toute particulière aux plus défavorisés et vulnérables.

II. Préoccupations scientifiques sur l'habitat renvoyant à des situations de vulnérabilité

Nous expliquons dans cette partie pourquoi l'habitat est devenu, pour nous un objet de recherche, en faisant ressortir surtout les aspects qui suscitent des débats en sciences humaines et sociales. Les études qui se sont succédé jusqu'ici ont mis en exergue le caractère à la fois « universel » des questions d'habitat et la singularité des histoires de chaque pays, voire des villes. Cela rend spécifique chaque contexte d'intervention. Ces histoires sont entendues au sens large, en y abordant les installations des hommes, leurs relations, la transformation du paysage, etc. Consciente de cette situation, notre démarche de recherche a abordé cette problématique en faisant souvent le lien avec le cadre plus englobant du développement urbain. Cependant, vu l'étendue du sujet, les aspects que nous reprendrons dans cette partie ne sont pas exhaustifs. Néanmoins, nous mentionnerons ici des recherches concernant les problématiques singulières de certaines localités. Le lien entre ces questions et la vulnérabilité fera l'objet du dernier paragraphe de cette section.

II. 1. La notion de précarité comme point focal des travaux sur l'habitat

Deux questions précèdent celle de l'habitat ; elles portent sur la qualité de vie et sur la précarité (El Kadi, 1997). La qualité de vie en milieu urbain est une vieille notion, déjà véhiculée par les urbanistes du XIX^e siècle. Ensuite, des penseurs de divers horizons (hygiénistes, philosophes, humanistes...), ont étoffé cette notion en relation avec celle de bien-être social. Cette dernière est fondée sur l'égalité au sein de la société urbaine quant à l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux droits de citoyenneté (El Kadi, 1997). L'importance accordée à cette qualité de vie se constate à travers une notion opposée, qui est celle de l'habitat précaire (El Kadi, 1997). Plus on vit dans la précarité, plus la qualité de vie est mauvaise.

Cette précarité est, d'après les premières théories sur la question, la résultante d'une explosion démographique et d'un exode rural non maîtrisé, ou mal intégré⁵⁴. Dans certains pays arabes par exemple, d'importants déplacements vers la ville ont été déclenchés par la guerre du Golfe et par la chasse progressive des palestiniens jusqu'en 1990. Cette mauvaise intégration est due à la faible capacité des États à fournir les biens et services en quantité et en qualité convenables. D'autres études ont ensuite élargi les facteurs de la précarité aux phénomènes de ségrégation sociale et d'inégalités de revenus (El Kadi, 1997). Ces phénomènes entraînent une exclusion du marché du travail, du logement et des différents services de base dans la ville (santé, éducation...). Pour El Kadi (1997, p. 42), la précarité est donc un produit de « l'exclusion en cascades ».

Plusieurs études sur l'habitat précaire dans le monde arabe ont apporté des éclaircissements sur les particularités des bidonvilles⁵⁵. Celles-ci découlent des formes de précarité dans les quartiers, à savoir l'accumulation des trois caractéristiques suivantes : « la précarité de la construction ; l'absence totale de confort ; une forte concentration des ménages à très faibles revenus, en majorité illettrés, et occupant des fonctions subalternes » (El Kadi, 1997, p. 39). Ces travaux dans le monde arabe ont été initiés notamment pour identifier par la suite un logement standard conforme à la réalité.

⁵⁴ La notion de précarité est d'abord née en France en 1981 dans le domaine des politiques publiques, avec le rapport de Gabriel Oheix « Contre la précarité et la pauvreté. Soixante propositions ».

⁵⁵ Ces études ont été présentées dans le cadre du Congrès régional de la population du 8 au 12 décembre 1996 au Caire.

II. 2. La vulnérabilité à travers les pratiques résidentielles

À côté de la question de la précarité, et en lien avec celle-ci, les chercheurs traitent aussi des pratiques résidentielles. Celles-ci renvoient à un aspect plus dynamique de l'habitat et à des problématiques particulières analysées par des économistes, des démographes et des géographes. Les pratiques résidentielles permettent d'analyser le processus d'urbanisation (Barbary & Dureau, 1993). Mais au-delà, elles peuvent aussi être un élément d'explication de la vulnérabilité des ménages. Cela s'analyse à travers les motifs et les modalités de leur mobilité, mais aussi en lien avec la qualité de leur logement. On arrive alors à identifier certaines catégories de ménage qui tendent à adopter tels ou tels comportements résidentiels, renforçant ou fragilisant leurs capacités, de ce fait.

Les pratiques résidentielles ne font pas l'objet d'une définition spécifique mais elles englobent des comportements que nous analysons dans le cadre de cette thèse. Nous les définissons comme l'ensemble des comportements des individus, et des ménages, en relation avec leurs choix de résidence. Cela inclut autant les choix de la localisation, de la période, de la qualité du logement, de l'occupation, des stratégies d'accession à la propriété que les formes d'hébergement ou d'autres pratiques moins courantes. Bonvalet et Dureau (2000) utilisent même les termes de « stratégies résidentielles⁵⁶ » pour restituer à la personne sa part d'initiative et de liberté de choix dans la construction de son itinéraire résidentiel (Brun, 1990 ; Godard, 1990).

La question des pratiques résidentielles intéresse la grande majorité des économistes urbains travaillant sur le logement. Elles sont des résultantes des capacités financières des ménages mais aussi de leurs aspirations face aux disponibilités de logement. Ainsi, une analyse des pratiques résidentielles peut aller jusqu'à croiser l'offre et la demande de logement afin d'apporter des explications à ces pratiques. Parmi les nombreuses questions que soulèvent cette thématique, les économistes peuvent notamment s'intéresser davantage aux conditions de logement des ménages à faibles revenus et à leurs comportements résidentiels (Jacquot, 2005). Ainsi, Driant (2004) et Mouillart (2008) démontrent que ce sont les ménages à faibles revenus qui sont le plus exposés aux problèmes tels que le surpeuplement et l'inconfort sanitaire. Il y a donc un lien qui peut être clairement établi entre la précarité de l'habitat et la pauvreté des ménages, du moins dans une vision monétaire.

⁵⁶ Titre d'un séminaire organisé à Paris en 1988.

L'analyse des pratiques résidentielles rejoint également à des dimensions démographiques et géographiques, qui contribuent aussi à la compréhension de la vulnérabilité liée à l'habitat. Pour les démographes, elles sont à l'origine des analyses sur les phénomènes de migration (Barbary & Dureau, 1993). La migration étant, elle-même, définie comme un transfert de la résidence d'un endroit à un autre (Henry, 1981). Pour les géographes, les pratiques résidentielles requièrent une analyse dans un périmètre géographique défini et, surtout, avec une segmentation temporelle. On distingue, en effet, les mobilités résidentielles de court terme et celles de moyen ou de long terme, mais aussi la fréquence cumulée des mobilités.

De fait, l'analyse de la mobilité temporaire est particulièrement intéressante car elle évoque le lien avec les groupes familiaux (Barbary & Dureau, 1993 ; Le Bris, Marie, Osmont & Sinou, 1987). Plus un ménage s'avère riche, plus la famille à laquelle il appartient se trouve être dispersée dans l'espace. C'est ce qu'on appelle « l'éclatement géographique de la famille » (Barbary & Dureau, 1993, p. 412). Et au contraire, les ménages les plus démunis regroupent les parents et les enfants, voire l'ensemble de la parentèle, dans une même résidence. Même lorsque les familles sont séparées spatialement, on constate qu'il y a un maintien des relations sociales qui se manifeste, notamment, par des échanges financiers ou en nature.

Dans les villes malgaches, la question de l'hébergement, qui s'avère très répandue dans la réalité, n'a fait l'objet d'aucune étude. La dernière enquête, qui considère le logement comme problématique à Madagascar, est l'enquête Biomad⁵⁷ de 1998. Elle montre que la pratique résidentielle reflète les situations de pauvreté, qu'elle peut être source de vulnérabilité, et bloquer l'économie de la ville si elle est mal gérée. C'est, d'ailleurs, en raison du manque de données qu'il nous semble nécessaire d'insister d'abord sur l'enjeu socio-économique et environnemental de l'accès au logement décent. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'aborder la question du logement sous l'angle socio-économique, dans son appartenance à la question plus globale de la vulnérabilité. Des travaux sous un angle purement économique (comme l'analyse des prix hédoniques par exemple) viendraient alors en complément, ou en réponse, aux questions propres à l'économie de la ville que nous nous contentons de soulever à travers cette thèse.

⁵⁷ Biomad est une enquête rétrospective. Elle retrace les événements qui ont marqué la vie des individus depuis leur naissance. Elle décrit bien les situations qui changent au cours du temps et précise les dates correspondantes.

II. 3. Le lexique de l'habitat et du quartier précaires : quels points communs entre les différents termes utilisés ?

Malgré le très grand nombre de travaux qui existent sur l'habitat, paradoxalement, peu de travaux abordent le glossaire des termes correspondant (comme celui de l'habitat précaire) et de ses éventuelles implications. Les seuls travaux qu'on retrouve sur l'emploi des divers termes ne décrivent souvent qu'un seul terme en particulier, comme par exemple celui de « précaire » (voir Deboulet, 2007 et El Kadi, 1997). Néanmoins, on peut citer l'important travail critique et argumenté fait par Petropoulou (2007) sur les différents termes utilisés. Fijalkow (2006) a aussi apporté une contribution essentielle en retraçant l'histoire du mot « taudis » et des termes qui lui sont associés. En fait, il s'avère difficile de trouver des définitions consensuelles pour chacun des termes utilisés. Pour mieux comprendre à quoi ces termes renvoient concrètement, nous prendrons des exemples à chaque fois. Nous verrons ainsi qu'il existe des points communs entre les quartiers catégorisés par les différents termes utilisés et leurs types d'habitat.

Le Congrès régional de la population du Caire en 1996 (El Kadi, 1997) a joué un rôle important car il a repris les différents termes employés pour classer les logements et en a clarifié le sens exact en fonction de ce à quoi cela correspondait. On reconnaît ainsi les différentes formes et différents niveaux de précarité de l'habitat. Par exemple, pour l'habitat spontané non réglementé ou sous-standard, le logement en dur est décent mais assez dispersé : certains sont sous-équipés, d'autres le sont à moitié. Les occupants sont en situation d'illégalité et ils appartiennent à la couche moyenne urbaine. Quant au logement en bidonvilles, les matériaux sont précaires (hutttes en matériaux sommaires, tentes, petites barques, kiosques de petits commerces divers, maisons en brique crue). Les habitants ont recours aux bornes fontaines et aux lampes en kérosène. Toutefois, cette classification n'est *a priori* applicable que pour les villes du monde arabe, mais elle permet de comprendre et d'explicitier la diversité dont il faut tenir compte pour toute ville. Nous ajoutons, ici de notre côté, des exemples venant d'autres pays. Mais nous ne choisirons que quelques termes pour rendre compte de cette diversité. En réalité, cela demanderait un travail beaucoup plus exhaustif. Les termes utilisés le seront autant pour qualifier l'habitat que pour qualifier les quartiers, car le plus souvent, le type de quartier contient déjà implicitement le type d'habitat que l'on y retrouve.

Tout d'abord, l'expression « quartier populaire » a été utilisée au départ à Paris par la génération née entre 1880 et 1914 pour désigner un milieu où les habitants s'attachaient simplement à la proximité des relations avec le voisinage (Faure, 1994). La signification des termes a pu évoluer

avec l'évolution des quartiers car aujourd'hui, un « quartier populaire » peut avoir bien d'autres caractéristiques⁵⁸. On a aussi tendance à penser que les habitants y sont tous homogènes ; en fait, l'espace « socialement pur » n'existe pas, ou de moins en moins. Faure (1994) insiste sur la nécessité de ne pas donner un sens péjoratif au terme « quartier populaire ». En effet, un ouvrier devrait être perçu comme un simple habitant de la ville de Paris, qui ne subit ni la ségrégation ni l'exclusion et qui n'est marqué ni par son statut, ni par ses origines. Toutefois ces quartiers, tels qu'il les décrit, renvoient fortement aux types de relation et aux modes de vie qu'on trouve souvent dans les quartiers défavorisés (entraide, familiarité...). Et ceux-ci sont parfois stigmatisés.

Au Burkina Faso, les « quartiers non-lotis », signifient globalement l'inverse des « quartiers lotis ». Ces derniers font référence aux constructions héritées de l'époque coloniale, donc légales, aménagées et viabilisées. Les « quartiers non-lotis » ont, par contre, les caractéristiques suivantes : non planifiés, sans adduction d'eau ni d'électricité, sans rues bitumées, et sans officialisation de l'occupation des terrains (Robineau, 2014). Ces quartiers présentent un mélange de ville et de campagne. Ils forment « un espace transitoire ou temporaire dans le processus d'urbanisation » (Robineau, 2014, p. 3). C'est aussi un espace transitoire en ce sens qu'il peut être entièrement détruit et remplacé plus tard par une zone d'habitat « légal ».

Petropoulou a analysé, de son côté, les « quartiers d'origine spontanée » en Amérique Latine et en Méditerranée. Par « quartiers spontanés », elle entend des « quartiers issus d'habitations précaires construites en général par leurs habitants sur de petites parcelles » (Petropoulou, 2007, p. 2). Ces quartiers d'habitat dits « spontanés » ou « informels » forment aussi un mélange de ville et de milieu rural selon Vernière (1973). Par ailleurs, Petropoulou en souligne le sens dynamique : c'est spontané au départ, mais cela peut évoluer vers une durabilité. En réalité pour elle, ces installations sont à la fois spontanées et imposées par un contexte où les habitants n'ont accès à aucune autre option vu les moyens dont ils disposent.

⁵⁸ Par exemple, Petropoulou (2007) donne une définition légèrement différente aux quartiers populaires : on les reconnaît surtout par le nombre très important d'ouvriers et d'artisans parmi les habitants.

Le mot « bidonville⁵⁹ » a un sens assez proche de celui de quartiers spontanés : c'est un ancien quartier informel qui est devenu plus organisé, plus formel et plus intégré à la ville⁶⁰. Mais cela n'est en fait valable que dans les pays où les bidonvilles ont été résorbés. Ce n'est ni le cas de l'Inde, ni celui de l'Indonésie, ni de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les possibilités de régularisation, qui ont amené une transformation des quartiers, ont apporté une sécurité d'occupation aux habitants. Cela a donc réduit leur vulnérabilité, du moins sur cet aspect-là. C'est pour cela que pour Petropoulou, le mot « bidonville » ne va pas forcément à l'encontre d'une logique de développement. C'est plutôt un point de départ pour l'extension vers la ville organisée et bâtie en dur. On trouvait, d'ailleurs, des bidonvilles avant la révolution industrielle en Europe (Dublin, Londres, Naples, Paris, Nanterre...) et en Amérique (Toronto)⁶¹ etc.

Fijalkow (2006), quant à lui, attire l'attention sur la signification du mot « taudis » et son remplacement par la notion « d'habitat insalubre ». Sur la base de l'historique d'apparition de ce mot depuis le XII^e siècle, il résume sa définition comme suit : « Le taudis est alors un logement incommode et socialement déqualifié » (Fijalkow, 2006, p. 22). C'est un terme qui fait référence à la santé publique (santé des lieux), d'où le mot « insalubrité » qui y est associé. Il renvoie aussi à l'insalubrité du mode de vie des habitants. Au XX^e siècle, il finit par regrouper une plus grande diversité de maux urbains : surpopulation, saleté, alcoolisme, pauvreté, insécurité, instabilité résidentielle et immigration (Fijalkow, 2006). Par la suite, ce mot a été petit à petit abandonné pour être remplacé par « l'habitat indigne », et en opposition, « le logement décent », autant de termes qui mettent la dignité de la personne au cœur des préoccupations (Fijalkow, 2006, 2013).

Enfin, selon l'ONU-Habitat (2003), un ménage habite un taudis s'il y manque au moins l'un des éléments suivants : l'eau potable ; un assainissement amélioré ; un logement durable et adéquat ; un espace de vie suffisant ; une sécurité foncière ou d'occupation résidentielle. Chacun de ces critères est bien détaillé à travers des indicateurs précis mais nous n'en

⁵⁹ Cela désignait au départ au sens propre les « habitats en bidon » à Casablanca vers la fin des années 1930. Plus tard, le terme a été appliqué aux quartiers spontanés en général. Il est souvent assimilé également au quartier informel à cause des irrégularités des installations.

⁶⁰ Avec un regard plus critique, Bolay (2006) définit le bidonville comme un ensemble de quartiers d'habitats précaires marqués par la marginalité spatiale et socio-économique. Davis (2005) veut aussi nuancer l'emploi de ce terme car certains quartiers ont encore des traits d'habitat rural, se trouvant en périphérie de la ville, et ce terme ne reflèterait pas cette image.

⁶¹ Mais la transformation dans ces pays a été possible surtout sous l'effet de la révolution industrielle, l'accumulation de capital, et l'efficacité du système fiscal.

présentons ici qu'un résumé. Pour l'accès à l'eau potable, il faut que l'approvisionnement soit suffisant et abordable et que l'eau ait une bonne qualité. Le point d'eau doit être accessible rapidement, ne demandant pas trop d'énergie et de temps. Pour l'assainissement amélioré, les toilettes privées ou communes doivent être partagées entre un nombre raisonnable de personnes. Concernant la durabilité et l'adéquation du logement, celui-ci doit être construit sur une zone dite « non dangereuse », c'est-à-dire qui protège les occupants des aléas climatiques. Aussi, pour qu'il y ait un espace de vie suffisant, il ne faut pas qu'il y ait plus de trois personnes par pièce dans le logement. Pour la sécurité des droits fonciers, les ménages doivent posséder des documents garantissant la sécurité des droits fonciers ou fournissant une protection contre les expulsions forcées.

Il existe aussi des termes exprimant les bidonvilles ou les quartiers spontanés dans chaque région. À Antananarivo, on emploie les termes « *bas-quartiers* » pour désigner les zones en basse altitude et plutôt précaires de la ville. En Inde, on les désigne par le terme anglais « *slum* ». Au Brésil, ce sont les « *favelas* », les « *villas miserias* » en Argentine, et ainsi de suite. Si on considère par exemple les « *slums* » en Inde, plus précisément à Mumbai, on parle de « *l'habitat taudifié* » et surtout des caractères illégaux et précaires de ces quartiers et ces bidonvilles (Deboulet, 2007). Y a-t-il alors au moins une idée majeure que l'on puisse retenir de l'ensemble de ces termes ? Il s'avère que ces quartiers ont davantage en commun la démarche de construction des habitats plutôt que leurs caractéristiques ou leur présence dans le paysage actuel (Bolay, 2006). C'est d'ailleurs le caractère spontané, précaire, et urgent de ces installations que Petropoulou (2007) met en évidence. À partir de là, Bolay (2006) insiste sur les conséquences de ces installations spontanées sur les difficultés d'intégration dans l'ensemble de la ville. Cela pose aussi le problème de l'inadéquation entre les demandes en infrastructures et services de base, avec les solutions alternatives mises en œuvre par les habitants des bidonvilles.

III. De la précarité de l'habitat à la vulnérabilité des ménages

Le logement figure parmi les besoins essentiels de l'homme. Naturellement, la précarité dans cette dimension-là peut avoir des conséquences critiques sur les autres dimensions contribuant aux conditions de vie des ménages. Dans ce paragraphe, nous explicitons justement en quoi les

situations de précarité de l'habitat⁶² créent aussi des situations de vulnérabilité. Tout d'abord, la précarité englobe plusieurs phases conduisant à la pauvreté. Ainsi, la précarité et la pauvreté ne surgissent pas dans une même temporalité (Pierret, 2013). On n'est pas forcément pauvre lorsqu'on vit dans la précarité, mais on peut être potentiellement pauvre (Oheix, 1981), d'où la question de la vulnérabilité. Par exemple, on peut avoir un revenu suffisant mais habiter un logement précaire. On a aussi l'exemple de Paugam sur les travailleurs non-pauvres mais qui sont sous des contrats précaires (Gilardi, 2008). L'idée des rapports d'Oheix (1981) et de Wresinski (1987) est surtout de prévenir la pauvreté, et donc de réduire la vulnérabilité, en luttant notamment contre la précarité. En sociologie, l'analyse va plus loin, car on dit qu'on peut être pauvre sans être précaire dans la mesure où l'on bénéficie toujours de liens sociaux, c'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas seul face à ses difficultés. Dans ce sens, Pierret précise : « l'individualisme en rendant l'homme autonome le rend également vulnérable, précaire » (Pierret, 2013, p. 324). De ce point de vue, il faut donc aussi tenir compte des liens sociaux si on veut lutter contre la précarité.

III. 1. Les différentes formes de vulnérabilité liées aux conditions d'habitat

Là où les habitants nécessiteux peuvent trouver refuge, ils s'installent ; ce qui pose deux grands problèmes. D'une part, ils occupent des espaces pas forcément aménagés à cet effet. Ils placent alors les autorités compétentes dans une position embarrassante par rapport à une éviction (Hesseling, 1992), que ces derniers vont assez rarement mettre en œuvre. Ils s'imposent aussi dans le quartier et peuvent, par-là même, créer des conflits, notamment fonciers. D'autre part, ces habitants nécessiteux s'exposent, consciemment ou inconsciemment, à des risques parfois graves. Car les quartiers informels se construisent souvent sur des zones à risque : bords de route ou de rivière, à proximité d'un aéroport, sur les toits des immeubles, sur des terres cultivées, dans des zones polluées, et même jusqu'aux décharges (Davis, 2005 ; Lussault, 2016).

D'ailleurs, cette démarche peut être accompagnée d'actes de corruption qui impliquent des représentants de l'État (Lussault, 2016). En fait, dans le secteur foncier, certaines administrations reconnaissent et participent à ces pratiques informelles (Rakodi & Leduka,

⁶² Même si, dans notre travail, nous faisons généralement référence à la précarité de l'habitat en évoquant le terme « précarité », il n'est pas à exclure que nous puissions aussi l'employer pour désigner les autres formes de précarité (par exemple celle de l'emploi). En effet, elles sont souvent cumulées avec la précarité de l'habitat. D'ailleurs, dans ses premières utilisations en sciences sociales, par le sociologue Paugam notamment, le terme « précarité » renvoyait surtout à la précarité de l'emploi (Pierret, 2013).

2004). Comment alors arriver à dépasser ce paradoxe d'une administration qui s'implique dans la production foncière informelle ? Rakodi et Leduka (2004) rejoignent, par exemple, cette tendance actuelle en suggérant de fonder une nouvelle politique en s'appuyant sur les pratiques informelles. En effet, cela permettrait de respecter au mieux les conditions qui conviendraient aux plus démunis tout en cherchant à les réintégrer dans le système formel.

À partir du moment où les habitants entrent dans un processus d'acquisition *de facto* des terrains, c'est la façon dont les logements sont construits qui les rend, de fait, plus vulnérables. Ils se fabriquent, petit à petit, leur chez-soi mais souvent l'espace est trop exigü, les matériaux pas assez solides et, surtout, presque aucune mesure n'est prise pour prévenir les dégâts en cas d'aléa. Ils transforment les petites constructions faites de « bidons » (d'où l'origine du terme de « bidonville ») en un quartier, ou même en une ville, en construisant en brique, en se branchant illégalement aux réseaux d'eau et d'électricité, en développant des activités économiques, et même en « s'attirant » l'appui d'acteurs comme les ONG et les autorités publiques (Lussault, 2016).

Différentes formes de vulnérabilité découlent de cette installation progressive, mais il est préférable que nous délimitions champ d'analyse, plutôt que d'aborder la vulnérabilité dans toute sa globalité. Cela nous permet d'insister sur deux dimensions de la vulnérabilité qui sont les plus critiques : la vulnérabilité à l'insécurité d'occupation et celle aux aléas physiques et naturels. Elles sont, en effet, les plus critiques car si le choc a lieu, c'est l'ensemble du ménage qui est affecté et c'est sous ces deux formes qu'un ménage, et ses conditions de vie, peuvent être le plus bouleversés. Ainsi, soit il est expulsé et doit alors se trouver un abri, avec toutes les capacités d'adaptation et les changements que cela implique, soit l'habitat physique est, lui-même, affecté et cela nécessite aussi un déménagement, une reconstruction et une plus forte exposition aux maladies, etc.

La première forme de vulnérabilité, qui est celle liée à l'insécurité d'occupation des locataires, concerne les ménages dont le taux d'effort augmente et qui s'exposent, de plus en plus, au risque d'impayé, d'endettement et d'expulsion (Marpsat, 2008). En France, par exemple, entre 1988 et 2002, le niveau du loyer a augmenté de 30 % de plus que le revenu chez les ménages pauvres alors que le montant de l'aide au logement progressait encore moins vite (Marpsat, 2008). Toutefois, dans le cas de la France, le ménage pouvait bénéficier d'une allocation logement relativement élevée ; néanmoins, son équilibre budgétaire restait fragile. Les ménages pauvres se retrouvent face à un dilemme à résoudre en fonction de leur priorité : soit ne pas

payer le loyer et cumuler les impayés ou le prioriser au risque de contraindre d'autres aspects des conditions de vie.

Toutefois, certains propriétaires, héritiers ou ménages hébergés peuvent aussi être vulnérables en raison de l'insécurité d'occupation. Les propriétaires sont vulnérables si les pièces justifiant la propriété ne sont pas tout à fait en règle. Pour certains héritiers, l'occupation du logement n'est pas forcément signe de sécurité dans la mesure où des conflits entre héritiers peuvent apparaître. Et cela peut conduire jusqu'à l'expulsion. Les personnes hébergées sont aussi dans une situation d'incertitude par rapport à l'occupation du logement dans certaines circonstances (conflits, contraintes économiques ou familiales, etc.).

La deuxième forme de vulnérabilité a trait à l'aspect physique de l'habitat. Celui-ci peut être fragile et donc susceptible de subir des dégâts en cas d'aléa. Différents types d'aléas peuvent affecter les habitats du milieu urbain (Sy *et al.*, 2011 ; Thouret & D'Ercole, 1996). Concernant les aléas naturels, les inondations sont les plus fréquentes⁶³ (bien sûr, d'autres aléas menacent aussi les quartiers précaires : les tremblements de terre, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques, les tsunamis...) Même sans inondation, des fortes pluies, accompagnées de vents violents, peuvent aussi causer des dégâts importants sur les constructions fragiles. Il existe un autre type d'aléa relativement fréquent dans les quartiers regroupant des habitats fragiles, c'est l'incendie. Enfin, le phénomène d'éboulement est un aléa qui menace les quartiers précaires installés en altitude.

À côté de ces deux formes de vulnérabilité, on ne peut pas ne pas en mentionner quelques autres qui existent même si elles ne seront pas abordées dans ce travail. Elles décrivent pourtant bien la situation des habitants des quartiers défavorisés. Il s'agit, tout d'abord de la vulnérabilité liée à la santé des habitants (Sy *et al.*, 2011). Ensuite, il y a la vulnérabilité sociale, qui va plus loin que la vulnérabilité économique : il s'agit de la propension à être exclu socialement, ou économiquement, de son milieu résidentiel. Les Nations Unies ont d'ailleurs souligné que comparativement aux autres citoyens, les habitants des quartiers informels « subissent une constante discrimination et un extrême désavantage » par rapport aux possibilités qu'offre la ville à ses résidents (ONU-Habitat, HCDH, UNOPS, 2015, p. 280).

⁶³ On peut citer les exemples des travaux de Mottet et Roche (2009) sur la ville de Ninh Binh au Viêt-nam et Razafindrakoto (2014) sur la ville d'Antananarivo à Madagascar.

III. 2. La précarité de l'habitat comme cause de réduction des capacités personnelles

L'habitat influence la vie quotidienne et les conditions de vie des ménages de deux manières. Il agit d'abord sur les fonctionnements effectifs des ménages et des individus. Ensuite, il contribue à conditionner la dimension potentielle, les possibilités et la liberté des ménages de choisir la vie qu'ils souhaitent mener. Il a donc une influence sur les capacités des personnes. Une des contributions majeures sur ce thème est celle de Coates, Anand, et Norris (2103). Ces auteurs confirment notamment que chaque composante de l'habitat et de son environnement, de son architecture jusqu'aux relations de voisinage, apporte une satisfaction à la personne. En plus de cette dimension de satisfaction, les opportunités et les potentialités qu'offre l'habitat contribuent aussi aux décisions de dépense des ménages consacrées à l'habitat (Coates *et al.*, 2103).

Le travail effectué par Coates *et al.* (2103) montre qu'on peut partir de l'analyse déjà menée par Marpsat (2008) sur l'habitat pour la prolonger avec l'approche des capacités. Car bien que cette auteure n'évoque pas spécialement le terme de capacités dans son analyse, elle apporte des éléments pertinents qui permettent d'explicitier l'apport effectif de l'habitat aux capacités ou, tout au moins, son influence. Elle cite, à ce titre, Ratiu (1998) sur la qualité sociale de l'habitat. En effet, cela peut être un critère de réalisation, ou de réduction, des capacités selon un processus particulier. Tout d'abord, la qualité sociale du logement fait référence à l'enracinement dans un lieu donné, qui conditionne l'intimité (le contrôle ou pas de son espace privé). Celle-ci produit alors une identité, car la personne s'identifie à son habitat et à son milieu de vie. À partir de cette identité, on tisse des relations sociales (à travers l'espace public et les réseaux sociaux). Tout ce processus conditionne, au final, les possibilités de choix de la personne quant à l'accès à la ville, aux services et aux fonctions urbaines (Marpsat, 2008). C'est pour cela que l'analyse de Marpsat (2008) est utile pour étudier les capacités des ménages car elle décrit, pour partie, la réalité de la formation des fonctionnements potentiels.

Par ailleurs, cela permet à Marpsat de considérer que les fonctions de l'habitat ne peuvent être remplies que dans leur lien avec le cadre extérieur fourni par la rue, le quartier et la zone urbaine. Ce sont les « prolongements externes du chez soi » (Marpsat, 2008, p. 79). Mais si l'on perçoit le cadre extérieur comme contraignant, alors on est plus enclin à limiter ses potentialités. L'auteure rapporte les résultats d'une enquête intitulée « Vie de quartier », qui définit différents « modes d'habiter » différenciés selon le niveau de richesse des ménages. Les ménages

« insécures » se trouveraient dans les quartiers modestes et auraient une perception plutôt négative de leur quartier en raison de l'insécurité et des nuisances (Marpsat, 2008). Serait-ce aussi le cas pour notre étude ? Quels effets ces caractéristiques des quartiers ont-elles réellement sur le bien-être et la satisfaction des habitants ? Cela fait partie des questions que nous traiterons au chapitre 4 portant sur l'analyse empirique.

III. 3. Une autre vision possible : la précarité comme source de capacités et non de vulnérabilité ?

Bolay détaille bien, quant à lui, les aspects positifs de cette « fragilité constructive » qui caractérise ces quartiers précaires. Il y voit « un réservoir de créativité, d'imagination sociale, d'inventivité économique et urbanistique (...) » (Bolay, 2006, p. 75). En ce sens, il s'agit d'un véritable milieu de vie que les décideurs se doivent de valoriser. Cela nécessite de réhabiliter l'environnement local et d'appeler les citoyens à relever ce défi, à savoir donner une valeur à leur territoire et à leurs activités. En tout cas, cette perception de Bolay signifie que les individus renforcent leurs capacités en vivant dans ces quartiers. Mais la question cruciale est alors la suivante : est-ce que ce renforcement de capacité, cette inventivité dont il parle, fournit ce qu'il faut à l'individu pour être véritablement en sécurité (ne pas être vulnérable) et sortir de la pauvreté ? Cette question renvoie aux facteurs explicatifs existant à différentes échelles (individu, ménage, quartier, ville, pays) qui, tous ensemble, permettent aux individus de s'en sortir.

Une autre conception similaire se retrouve chez les auteurs qui parlent de « quartier tremplin ». Il s'agit, tout d'abord, d'un espace informel qui accueille les nouveaux citoyens. Saunders (2011) a suivi de nombreuses villes dans le monde, dans des pays à niveaux de richesse variés, pour étudier le cas des quartiers tremplin. Il a constaté que soit le quartier tremplin devient une partie encadrée dans la ville, comme c'est le cas de Chongqing en Chine, soit l'habitant qui y a résidé réussit à s'en sortir et il a alors déménagé ailleurs. Pour Saunders, « tout est question de capacité, de mobilité et d'accès » (Mongin, 2012, p. 8). On peut poursuivre sur cette idée car elle exprime la liberté d'évoluer dans un parcours résidentiel et professionnel qui permet ensuite de conclure si le passage, ou la résidence dans un lieu donné, en fait un tremplin pour l'individu. Par conséquent, la notion de « quartier tremplin » est, avant tout, une notion relative et subjective puisque son existence, ou plutôt sa perception, dépend des capacités des individus.

Synthèse

Les réflexions de Deboulet (2016) concernant les quartiers précaires font réfléchir, de manière pertinente, à un aspect majeur et incontournable pour l'avenir des villes et de leurs habitants : l'augmentation du nombre absolu de résidents dans les bidonvilles depuis 2000. Et cela a neutralisé l'atteinte de l'objectif 7D des OMD (amélioration des conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles) [Deboulet, 2016]. Dans ce contexte, l'expression de « trappe à pauvreté résidentielle » prend toute son importance car si certaines conditions de vie s'améliorent, le cadre plus large du quartier demeure toujours le même, du moins pour la plupart des villes. Pourtant, ces quartiers attirent toujours autant les populations. Le problème majeur est qu'il n'existe pas de politiques d'accueil des nouveaux résidents dans ces parties des villes (Deboulet, 2016).

Dans ce contexte, le recours à la notion de précarité permet de mieux comprendre la production et la reproduction de la vulnérabilité au travers de ces quartiers. Étant donné le résultat des projections démographiques, la précarité en milieu urbain devrait donc être une question prioritaire pour les pays en développement. Mais les indicateurs de pauvreté actuels ne restituent pas bien la gravité et la diversité des situations de précarité rencontrées.

Enfin, un élément important qui ressort de cette section concerne la liberté de choix que doivent avoir les individus pour leur résidence. Or, les situations de pauvreté et de précarité contraignent ces choix. Les mobilités résidentielles des ménages pauvres ne sont souvent que des solutions précaires et provisoires (Marpsat, 2008). Le fait de s'intéresser aux choix des ménages apporte donc une nouvelle dimension à la compréhension de leur vulnérabilité et de leurs comportements.

Section 3. La prise en compte des mécanismes de la vulnérabilité résidentielle par les acteurs du développement

À l'issue de la section 2, on peut se demander comment ces multiples volets de la vulnérabilité (la précarité, la pauvreté, l'accessibilité du logement, la fragilité du bâti, les capacités, etc.) sont reconnus et traités dans les politiques publiques. Il existe plusieurs possibilités. Les décideurs peuvent choisir un volet spécifique sur lequel intervenir ou adopter une approche intégrée⁶⁴. Ils peuvent aussi agir dans un secteur précis ou sur un aspect précis de ce secteur en fonction du secteur d'origine du risque. En revanche, s'ils choisissent une approche intégrée, ils portent une vision plus structurelle et peuvent agir dans différents secteurs à la fois ou à différentes échelles pour résoudre la problématique de l'habitat.

L'exercice de réflexion que nous menons dans cette section concerne la recherche de l'impact des politiques publiques sur la vulnérabilité résidentielle et, particulièrement, pour sa réduction. En effet, ce rapport à la vulnérabilité résidentielle n'est parfois pas toujours explicite. Quoiqu'il en soit, nous verrons dans cette section que les acteurs ont déjà effectué des pas importants dans les secteurs du foncier et de l'habitat urbains, du moins dans certains pays. Il nous faut revoir les critiques qui sont adressées à ces initiatives et les relier à la problématique propre de la vulnérabilité résidentielle. Le but est donc, tout à la fois, de montrer la reconnaissance de la problématique de l'habitat et de la vulnérabilité qu'il induit, par les acteurs de la ville, et de réfléchir sur l'efficacité des initiatives proposées pour réduire la vulnérabilité résidentielle.

Cette section présente, en premier lieu, l'approche des acteurs en matière d'accès à l'habitat, et d'amélioration ou de mise à disposition du bâti lui-même. En deuxième lieu, nous explicitons la façon dont les acteurs se sont ouverts à la notion de vulnérabilité et ont traduit cela en actions. En dernier lieu, nous verrons que finalement face aux dimensions multiples de la vulnérabilité résidentielle, même les meilleures pratiques concernant l'amélioration des quartiers précaires rencontrent des limites.

⁶⁴ Dans tous les cas, les acteurs ne sont pas obligés d'employer le terme de « vulnérabilité », encore moins celui de « vulnérabilité résidentielle », quand bien même leurs actions contribuent à les réduire.

I. Priorité mise par les acteurs sur l'accès à l'habitat ou sur son amélioration

Pour se rendre compte de la mobilisation qui a lieu autour des questions de l'habitat urbain face au défi qu'il reste à relever, il convient de se pencher sur quelques chiffres globaux. Le constat est globalement mauvais pour l'Afrique car environ 62 % de la population urbaine vit encore dans des logements insalubres (ONU-Habitat, HCDH, UNOPS, 2015). Néanmoins, il faut reconnaître que 227 millions d'habitants des bidonvilles, dans les pays en développement, ont bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie entre 2000 et 2010 (ONU-Habitat, HCDH, UNOPS, 2015). Certes, cela dépasse les résultats attendus. Cependant, la projection actuelle d'ONU-Habitat de la pression grandissante que supportent les bidonvilles interpelle toujours. En effet, on estime que le nombre d'habitants résidents en bidonvilles passerait de 400 millions à 1,2 milliard d'ici 2050 (UN-Habitat, 2013).

Cette projection interroge indéniablement sur le devenir des villes, de l'environnement en milieu urbain, et des ressources qui seront transmises aux générations futures. Elle soulève des questions sur la responsabilité des acteurs et des habitants. Ce qui demande de revenir aux premiers principes d'intervention sur l'habitat. Certaines publications essentielles, parues dans les années 1980 à 1990, renseignent beaucoup sur les facteurs politiques à l'origine de la situation de précarité qui persiste encore aujourd'hui. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs fort critiques. Il y a eu, par la suite, une évolution de la vision des acteurs sur la prise en compte de la précarité et des habitants eux-mêmes. Les acteurs expriment, en effet, actuellement davantage d'intérêt pour l'intégration des habitants et pour leur participation au développement de la ville.

I. 1. Les rôles des États particulièrement remis en cause

Quand on considère la trajectoire urbaine qu'ont connue les pays en développement, on ne peut comprendre les rôles joués par les États sans rappeler qu'il y a eu, à l'origine, un problème fondamental qui a fait l'objet d'un travail important effectué par Durand-Lassevre (1986 & 1988). Il concerne le problème foncier qui a fait basculer la situation du logement dans les villes⁶⁵. En résumé, profitant de l'absence de contrôle strict des autorités sur l'accès à la terre, les capitalistes locaux n'ont cessé d'acheter des terrains. Par conséquent, le prix des terrains a

⁶⁵ Pour Durand-Lassevre (1988, p. 1195) : « c'est par référence à la composante foncière du logement qu'est tracée la première ligne de partage entre le légal et l'illégal, le formel et l'informel, le durable et le précaire. »

rapidement augmenté (Pugh, 1990) ; ce qui a clairement exclu les ménages démunis en les repoussant vers la périphérie des villes, ou vers certaines zones enclavées, ou enchâssées de la ville (Durand-Lasserve, 1988 ; Rochefort, 1988). Il y a donc eu « exclusion en cascades » des plus démunis, comme le désigne El Kadi (1997). Et on peut dire que les États sont responsables de cette trajectoire qui a amené à cette persistance de la précarité et à sa reproduction, actuelle comme future⁶⁶.

Les États ont, de fait, joué un certain rôle dans la promotion des capitalistes sur les marchés fonciers urbains et, en parallèle, dans l'exclusion des pauvres sous différentes formes (Rochefort, 1988). Tout d'abord, le marché foncier urbain était un marché libéral, qui laissait place à l'appropriation par les capitalistes. Ensuite, l'État a favorisé certaines zones urbaines dans les politiques d'équipement de la ville pour encourager le développement d'activités proprement capitalistes. Ce soutien au secteur privé a donc eu pour effet d'attirer les investisseurs dans les villes. Enfin, les politiques d'accès au sol et au logement mises en œuvre « pour les pauvres », qui ont commencé vers 1975, ont été, en fin de compte, trop sélectives et discriminatoires⁶⁷ (Durand-Lasserve, 1986, 1988).

Cette exclusion des plus pauvres est confirmée par l'étude de Rakodi et Leduc (2004) sur la mise à disposition de propriétés foncières informelles dans six villes africaines. Pour ces auteurs, le système foncier informel est le résultat des erreurs du système d'administration foncière précédent⁶⁸. Des erreurs qui sont multiples : inadéquation du cadre juridique, planification sélective, discriminations sous différentes formes... De plus, à côté des erreurs dans les choix politiques, il y a aussi eu des actes de favoritisme lors de l'allocation des terrains domaniaux. Certains ménages ont été écartés de ce système d'allocation au profit d'autres ménages en raison de leur faible niveau d'instruction. Les auteurs constatent qu'en conséquence, la majorité des pauvres urbains sont aujourd'hui locataires. Pour devenir

⁶⁶ Pour illustrer la reproduction des précarités, Davis (2005) signale par exemple l'apparition, à Delhi, de « bidonvilles à l'intérieur des bidonvilles ». En effet, les moindres interstices libres dans les bidonvilles sont occupés par les nouveaux venus. L'exemple de Phnom Penh montre aussi de « nouveaux bidonvilles suspendus dans les airs » (Davis, 2005, p. 16), c'est-à-dire qu'ils sont construits sur les toits des habitations. Bref, Davis cite un certain nombre de bidonvilles connus dans le monde qui montrent la dimension devenue planétaire qu'a pris cette question.

⁶⁷ On a mis en place un système de crédit, qui n'était finalement pas accessible pour les pauvres.

⁶⁸ Toutefois, il y a des cas comme celui de Nouakchott où l'urbanisation s'est faite à une vitesse qui échappait complètement aux dirigeants. Au-delà des spéculations foncières qui ont pu se faire, les pratiques illégales se sont facilement installées. Les mesures politiques retenues par l'État ont aussi favorisé ces spéculations malgré lui, notamment la distribution gratuite de terrains car beaucoup de bénéficiaires en ont profité pour monnayer ces biens (Choplin, 2006).

propriétaire foncier, il faut être soit copropriétaire, soit héritier (Rakodi & Leduka, 2004). Et là encore, la majorité de ces propriétés sont informelles.

Concernant le rôle des États dans le secteur du logement de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, on remarque un point commun quant à leur évolution, c'est l'adoption de Plans d'ajustement structurel. Il faut rappeler que jusqu'aux années 1950, on était dans une politique de non intervention directe des États. Puis, jusqu'aux années 1975-1980, de grands programmes de logement ont été mis en œuvre, mais ceux-ci furent largement critiqués car ne s'adressant pas réellement aux plus pauvres⁶⁹. Dès le début des années 1980, le rôle des pouvoirs publics en matière de logement a été revu en profondeur. En effet, dans le contexte des Programmes d'ajustement structurel, de nouvelles politiques ont été imposées par les organisations internationales face aux contraintes nées de la crise économique mondiale de la fin des années 1970 (Davis, 2005 ; Durand-Lasserve, 1988). Les programmes publics de logement ont alors quasiment disparu par « arrêt des programmes (...), arrêt des subventions aux agences foncières et immobilières publiques, transfert de responsabilités aux collectivités locales sans transfert correspondant des ressources » (Durand-Lasserve, 1988, p. 1199). Cette nouvelle orientation a été responsable de l'apparition de bidonvilles en de nombreux endroits dans le monde (Davis, 2005).

Ces programmes ont alors été remplacés par d'autres projets moins colossaux et moins coûteux, dont les impacts se sont diffusés beaucoup plus lentement. Dans ce contexte, les États ont exploré une nouvelle approche pour pallier le manque de moyens, celle du partenariat public/privé. Les administrations et les agences publiques se limitent alors à des tâches de coordination ou à la réalisation d'infrastructures de base. Et le secteur privé se charge de la production, de l'exécution et de la gestion des projets. Il peut s'agir soit de projets de production de trames d'accueil ou de parcelles assainies, soit d'opérations de réhabilitation-régularisation de l'habitat déjà existant. Ce recours à la contribution du secteur privé ne s'avère cependant pas totalement efficace car il répond encore mal aux besoins en logement des pauvres, il contribue même à en renforcer l'exclusion (Durand-Lasserve, 1988).

⁶⁹ « Programmes publics de logement ne signifient pas nécessairement programmes de logements sociaux » (Durand-Lasserve, 1988, p. 1198).

Ainsi, lorsqu'on analyse ces étapes historiques et les exemples mentionnés par ces différents auteurs, on voit bien que les populations les plus pauvres se retrouvent, en fait, exclues de tout type de système : marché foncier, zone urbaine équipée, partenariat public/privé ou alternative sollicitant les particuliers. Durant les années 1980, beaucoup ont dénoncé cette existence d'un « droit à la précarité ». La communauté internationale a été sensible à ces inégalités d'accès au logement et a revu son approche. C'est ce rôle joué par les grandes institutions que nous présentons dans le sous-paragraphe suivant.

I. 2. Les rôles des grandes institutions internationales

La Banque Mondiale est reconnue comme l'une des institutions internationales les plus engagées dans la promotion de l'habitat et de l'aménagement des villes dans les pays en développement. Elle s'y intéresse depuis les années 1970, période où la crise économique mondiale est apparue. Elle véhicule une approche néolibérale du logement⁷⁰. Dans ce même cadre, elle soutient l'inflexion du rôle de l'État dans ce domaine, à condition qu'il soit uniquement orienté sur la facilitation des projets (Pugh, 1990). Elle compte sur le marché pour résoudre le problème du logement des pauvres⁷¹ (Payer, 1982). Dans les pays occidentaux, l'adoption d'une telle posture a été très critiquée notamment dans le cas du gouvernement britannique de Margaret Thatcher de 1979 à 1990 (Bullock, 2013). C'est cette même situation qui s'est reproduite dans les pays en développement (Gilbert, 1992).

Dans le même temps, la Banque Mondiale reconnaît l'auto-construction de leur habitat par les pauvres⁷². Pour elle, il faut soutenir cette pratique en leur garantissant un accès aux services de base (The World Bank, 1974). Il faut aussi les inciter à participer directement aux projets d'aménagement, de réhabilitation et de construction. Ces projets doivent être financièrement équilibrés et reproductibles (Durand-Lasserve, 1988 ; Pugh, 1990). Dans la réalité, ce ne fut pas

⁷⁰ Voir The World Bank (1972, 1974, 1993).

⁷¹ Quant à l'idée de rendre le logement financièrement accessible aux pauvres, Payer (1982) pose la question de savoir s'il ne faut pas œuvrer plutôt à rehausser leurs revenus que de rechercher un pseudo-système leur offrant un logement abordable.

⁷² C'est l'option réformiste mais souvent contestée de « faire avec », vers la fin des années 1970. C'est inspiré de l'architecte Turner (1968) à partir des années 1960 : « seule la sécurité de la tenure est susceptible d'apporter une amélioration des conditions de logement ; sans précarité ni menace d'éviction, l'occupant procède lui-même –fut-ce sur plusieurs années– à l'amélioration de son logement. » (Durand-Lasserve, 1988, p. 1202). Turner voyait donc le bidonville comme une solution et non comme un problème (Davis, 2006).

toujours le cas (Oberai, 1993), néanmoins, cela a permis la reconnaissance par l'État de l'existence d'habitats populaires (Durand-Lasserre, 1988).

Les Nations Unies ont aussi joué un rôle important pour la mobilisation des États autour des questions d'habitat. Dès 1975, les États, sous l'égide de l'ONU-Habitat, ont approuvé un texte de recommandations pour des actions nationales concernant l'habitat⁷³. Ces recommandations portent sur « le contrôle public de l'utilisation de la terre, le soutien du secteur de la construction (formel et informel), la priorité de l'approvisionnement en eau potable, l'accès pour tous aux services d'hygiène et la création de nouvelles institutions urbaines publiques avec la participation sociale » (Petropoulou, 2007, p. 16). Par ailleurs, les Nations Unies ont rejoint la Banque Mondiale sur l'idée d'encourager, dans les quartiers spontanés, les constructions par les pauvres (Petropoulou, 2007).

Suite aux critiques concernant la promotion d'un « droit à la précarité » des années 1980, l'ONU a adopté de nouvelles résolutions sur le « droit à un logement convenable » en 1988. Cela porte aussi sur le droit à vivre dans un environnement sain et à bénéficier des services nécessaires. En 1993, une résolution établie par l'ONU interpelle les États afin d'arrêter les expulsions des logements et de signer des accords concernant le logement dans chaque pays. L'ONU soutient aussi les démarches de respect du « droit au logement convenable » intégrant l'idée de développement durable (Petropoulou, 2007).

À partir du milieu des années 1990, une nouvelle orientation est adoptée par la Banque Mondiale et le PNUD pour répondre à la sollicitation des ONG (Davis, 2006). La Banque Mondiale demande aux gouvernements de s'appuyer sur les ONG et les groupes de plaidoyer pour la conception des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cette étape de l'histoire est incontournable parce qu'elle permet une entrée en scène massive des ONG, ce qui a réformé les idées sur le développement urbain. Grâce à leur participation, sont beaucoup plus affirmés les principes « d'autonomisation » [*empowerment*], de « synergie » et de « gouvernance participative » (Davis, 2006). Mais des critiques sont assez rapidement apparues quant aux avantages plus importants dont auraient bénéficié ces ONG à la place des bénéficiaires finaux, que sont les pauvres (Davis, 2006 ; Mallaby, 2004). Multiples et variés ont été les arguments pour justifier l'inadéquation de cette nouvelle politique d'engagement des ONG (voir Davis, 2006). Toutefois certains, comme Miltin (2001), relativisent leur propos en

⁷³ Suite à cela, en 1976, a été tenue la première conférence de l'ONU sur « le développement des établissements humains » à Vancouver.

reconnaissant que l'intervention des ONG a quand même permis de renforcer les capacités de la société civile.

I. 3. Nouvelles visions partagées sur l'habitat et les « quartiers informels »

Malgré les critiques qui fusent, les réflexions conjointes menées par les grandes institutions internationales ont conduit à un changement de vision permettant une meilleure efficacité des politiques sur la ville. Dans le contexte africain, on est ainsi passé de politiques urbaines plutôt autoritaires⁷⁴ à des efforts de prise en compte de la dimension humaine et d'ouverture à la participation des habitants (Mansion & Rachmuhl, 2012). Néanmoins, ces auteurs ont constaté une faible prise en compte des dimensions sociales, et locales, dans les projets urbains de réhabilitation et de restructuration appuyés par la Banque Mondiale au Maroc, au Rwanda, en Mauritanie et au Sénégal. Ils ont publié un ouvrage (*Bâtir des villes pour tous en Afrique*, 2012), qui peut servir de référence aux décideurs concernant ce changement de vision et l'accompagnement social que cela implique. Leurs réflexions portent sur la recherche de l'implication des habitants et de la valorisation du cadre social de l'habitat afin d'assurer la durabilité des projets.

Une autre vision portant sur les « quartiers informels » est aussi en train d'être diffusée à l'échelle mondiale. En effet, à l'occasion de la Conférence Habitat III à Quito en octobre 2016, des vecteurs d'action ont été définis pour mieux répondre aux défis de la gestion des « quartiers informels » et de l'amélioration de l'habitat⁷⁵. Ils véhiculent comme principe d'intégrer l'amélioration des quartiers informels comme une question urbaine à part entière, et non locale, propre à ces quartiers uniquement. Ils reflètent aussi un des messages nouveaux et forts de la Conférence Habitat III sur la nécessité de changer désormais de vision concernant les situations d'informalité et de pauvreté en milieu urbain. En effet, il faut plutôt reconnaître la contribution que les habitants de ces quartiers pensent apporter à la dynamique de la ville, notamment pour une meilleure équité et une plus forte inclusion. Enfin, un autre aspect important de ces vecteurs

⁷⁴ Cette pratique des années 1960-1970 a été qualifiée par Durand-Lasserve (1988) de formaliste, voire de dogmatique. Selon cet auteur, elle a renforcé la coupure entre deux manières de produire, d'occuper et de gérer le sol et le logement urbains. D'ailleurs, plus on s'éloigne des années 1970, plus la séparation morphologique entre la « ville de droit » et la « ville réelle » s'estompe (Durand-Lasserve, 1988). De plus, des pratiques intermédiaires sont apparues de manière à concilier les deux extrêmes.

⁷⁵ Ces vecteurs d'action peuvent être une référence, ou une grille, pour analyser les réponses apportées par les acteurs de la ville d'Antananarivo aux problèmes de vulnérabilité et de pauvreté dans les « bas-quartiers ».

d'action est le développement d'approches systémiques et participatives. On trouvera ci-dessous une récapitulation de ces vecteurs d'action (ONU-Habitat, HCDH, UNOPS, 2015) :

- La reconnaissance du défi que constituent les installations informelles et les taudis, et la prise en compte systématique des droits de l'homme ;
- Le leadership gouvernemental ;
- Des approches systémiques à l'échelle d'une ville et dans l'intérêt de tous ;
- L'intégration des personnes et des systèmes ;
- Le logement au centre-ville ;
- Des investissements à long terme adaptés et des options de financement pour tous ;
- Le développement de processus de collecte de données informatisées, normalisées ;
- La création de plateformes d'apprentissage collégiales.

On retrouve vraiment ici un reflet de l'idée défendue, notamment par Lefebvre (1967), sur le droit à la ville et, dans une certaine mesure, celle de Turner (1968) sur le bidonville comme solution et non comme problème. Les idées de Haeringer (1972) rejoignent aussi ce principe qui consiste à baser les projets sur l'informel existant. Pour lui, il faut aussi trouver des formules à petits financements, voire autofinancement en matière de lotissement, par exemple. Toutes ces questions portant sur les capacités de financement locales ont été bien abordées lors de la Conférence Habitat III.

L'ensemble de ces vecteurs contribue, en fait, à la gouvernance urbaine. Comme le préconise Bolay (2006), cela permet de répondre de manière structurée et effective aux problèmes des quartiers spontanés. La gouvernance consiste aussi à traiter des conditions nécessaires à l'efficacité de la coordination des différentes organisations (Le Galès, 1995). Étant donné la complexité du système urbain, cela appelle à une diversification des organisations afin de fournir des services urbains adéquats, une meilleure prise en compte du citoyen et du consommateur, et même une certaine évolution dans la forme de la démocratie locale (Le Galès, 1995). Tout cela prolonge le constat des observateurs des années 1980 sur le passage des enjeux urbains de la production (du logement et des services) à ceux de la gestion du parc de logements (Durand-Lasserre, 1988).

II. Comment les acteurs de la ville et de l'habitat adoptent-ils la notion de vulnérabilité ?

Il nous faut voir maintenant jusqu'à quel point la vulnérabilité résidentielle est bien une préoccupation centrale pour certains acteurs. Nous montrerons l'impact de cet intérêt pour la vulnérabilité par rapport à la logique étatique beaucoup plus orientée, comme on l'a vu, vers la disponibilité, l'accessibilité et l'intégration dans la ville. Effectivement, chacun des différents acteurs porte un intérêt spécifique à certains risques récurrents dans la localité où ils interviennent et se mobilisent pour les gérer. C'est à ce niveau qu'on bascule réellement dans la sensibilité des acteurs à la question de la vulnérabilité. Dès lors, la question qui se pose n'est pas tant l'emploi du terme « vulnérabilité résidentielle » mais plutôt la motivation, la conception, la mise en œuvre et la portée de ces interventions pour contribuer à la réduire. Nous proposons donc, dans ce paragraphe, une approche pragmatique et critique de la vulnérabilité résidentielle.

II. 1. Les efforts vers une réduction de la vulnérabilité aux risques urbains liés à l'habitat

Dans le cadre de cette revue des approches pragmatiques, nous nous focalisons sur deux exemples de risques largement traités par les acteurs sur le terrain, à savoir les risques sanitaires et les inondations⁷⁶. La plupart des auteurs spécialisés sur ces risques qualifient leurs travaux d'analyse de la « vulnérabilité urbaine », plutôt que de la vulnérabilité résidentielle. C'est tout à fait normal puisqu'il s'agit de risques qui impactent sur tout ou partie des villes. Néanmoins, nous soutenons que ce sont bien ces types d'intervention qui contribuent à réduire la vulnérabilité résidentielle. D'ailleurs, ces risques menacent bien plus les habitants des quartiers précaires ainsi que leur habitat.

- **La vulnérabilité résidentielle aux risques sanitaires**

Premièrement, la vulnérabilité résidentielle aux risques sanitaires est déjà un sujet très large en soi. Il nous faut donc commencer par définir ce dont il s'agit, puis nous mentionnerons quelques exemples d'initiatives mises en œuvre dans ce domaine. On distingue trois sources de maladies

⁷⁶ Les risques liés à la précarité énergétique seraient aussi un bon exemple, mais nous ne les aborderons pas puisqu'ils sont beaucoup plus traités dans les pays occidentaux, du moins pour l'instant (voir notamment Brisepierre, 2012 ; IAU-IDF, 2014 ; ONPE, 2013).

qui affectent les populations urbaines les plus démunies (OMS, 1988). Tout d'abord, il y a les maladies directement liées à la pauvreté et à l'hygiène⁷⁷. Il s'agit des gastro-entérites, de la tuberculose, des maladies infectieuses (choléra, peste...) et des maladies de la malnutrition. Ensuite, il y a les maladies résultant des activités anthropiques en milieu urbain qui engendrent la pollution, le bruit, le trafic, le stress, etc. Ce sont les maladies pulmonaires, cardiovasculaires, certains cancers et maladies mentales. Enfin, il y a les troubles dus à l'instabilité sociale et économique et à l'insécurité du logement, notamment l'alcoolisme, la toxicomanie, les maladies vénériennes et les actes de violence (Obrist, 2006 ; OMS, 1988). On remarque que plusieurs de ces maladies sont directement liées à l'habitat ou au milieu résidentiel (OMS, 1988 ; Sy *et al.*, 2011). Obrist (2006) explique que face à ces risques, la vulnérabilité est à l'opposé de la sécurité. Par ailleurs, c'est justement dans les quartiers où résident les populations les plus démunies qu'on a le moins accès aux services sanitaires. Cette situation accroît d'autant plus la vulnérabilité des populations de ces zones (Dongo *et al.*, 2009 ; Obrist, 2006 ; OMS, 1988 ; Sy *et al.*, 2014).

Moser (1998) explique bien ce qui fait la particularité de la vulnérabilité des individus aux risques sanitaires dans les bidonvilles. Les individus pauvres utilisent généralement plus de force physique pour le travail que les autres. Or, leurs conditions de vie les exposent à des risques sanitaires plus importants en raison d'une nutrition pas toujours adéquate, et d'un environnement insalubre autant à la maison qu'au travail⁷⁸. Ils ont aussi des moyens plus limités pour accéder à un traitement médical adéquat. Un cercle vicieux peut alors apparaître là où le capital humain s'affaiblit et empêche de travailler. Il peut s'en suivre une situation de vulnérabilité et, par la suite, de pauvreté (Moser, 1998). Ce cercle vicieux permet de justifier notre hypothèse concernant la présence de trappes à pauvreté résidentielles, précisément face à l'existence des risques sanitaires.

Les initiatives des acteurs pour réduire cette vulnérabilité résidentielle due aux risques sanitaires se sont largement renforcées depuis la mise en place des OMD. Tout d'abord, les enquêtes démographiques et sanitaires ont été nombreuses dans les villes d'Afrique subsaharienne pour suivre la propagation des épidémies mais aussi les inégalités dans l'accès aux soins. Avec

⁷⁷ Elles sont causées à la fois par l'insuffisance de ressources, le manque d'instruction, la mauvaise alimentation, la surpopulation, et la sous-protection sociale.

⁷⁸ On peut citer le paludisme comme exemple de maladie fréquente liée à l'habitat précaire dans les villes d'Afrique subsaharienne (Keiser *et al.*, 2004). Le choléra est aussi une maladie liée à l'eau, qui est problématique dans les quartiers urbains défavorisés, notamment pour les enfants (Tessier, 1992 ; Vaguet, 1986).

l'appui et l'orientation de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), les autorités municipales et les ONG ont pu mener des actions concrètes sur l'habitat, l'hygiène, ou encore la lutte contre la pollution (OMS, 1988). Dans ce cadre, l'OMS recommande de prioriser non seulement les populations vivant dans les taudis, mais plus spécifiquement tous les « groupes particulièrement vulnérables » de par leur propre statut (OMS, 1988).

L'accès aux soins de santé primaire fait partie des principaux changements destinés aux populations démunies vivant dans les zones urbaines défavorisées. Le nouveau principe de base est d'impliquer les communautés bénéficiaires elles-mêmes dans le fonctionnement de services sanitaires de proximité (OMS, 1988). Ainsi, par exemple à Bangkok, le système de suivi des indicateurs d'efficacité des services sanitaires est sur une base participative. Les informations sont collectées par questionnaire par les communautés elles-mêmes. Celles-ci proposent ensuite un plan de développement en mettant l'accent sur les actions prioritaires.

- **La vulnérabilité résidentielle aux inondations**

Deuxièmement, les inondations sont des risques importants qui menacent considérablement les quartiers précaires⁷⁹. Ceux-ci sont souvent localisés dans des zones inondables à basse altitude où les terrains sont relativement bon marché, comme à Yaoundé au Cameroun, ou encore le long d'un fleuve endigué, mais du côté inondable de la digue, comme à Hanoi au Vietnam. En outre, l'urbanisation elle-même crée des conditions favorables aux inondations à travers le revêtement de chaussée, les bâtiments, le remblaiement de surfaces inondables... (Douglas *et al.*, 2008 ; Pigeon, 1996 ; Thouret & D'Ercole, 1996). Les problèmes d'évacuation s'ajoutent à cela. Soit le réseau de drainage est inexistant, soit il est insuffisant ou pas assez entretenu. Ainsi, deux causes différentes des inondations peuvent se présenter ou se cumuler : (i) les canaux d'évacuation dans la ville sont souvent mal-entretenus et l'eau de pluie s'entasse dans les quartiers à basse altitude ou alors (ii) la nappe phréatique monte jusqu'à entraîner une inondation.

En quoi les habitants des quartiers pauvres sont-ils alors plus vulnérables aux risques d'inondations ? Thouret et D'Ercole (1996) démontrent que cela résulte de la conjonction de différents facteurs explicatifs spécifiques à ces quartiers. Avec le peu de moyens dont les habitants disposent, ils viennent s'installer sur des sites plus exposés aux risques (pentes

⁷⁹ Les préoccupations dans ce domaine de l'inondation en ville se sont élargies jusqu'au problème actuel de changement climatique (Confalonieri *et al.*, 2007 ; Douglas *et al.*, 2008 ; Ramin, 2009). Cela a un effet plus marqué sur les populations les plus démunies (voir Clerc, 2015 et UN-Habitat, 2011).

inconstructibles, couloirs montagneux, piémonts recevant toutes les déjections, plaines alluviales, lits majeurs inondables). En plus, la fragilité des constructions renforce la vulnérabilité des habitants (Clerc, 2015). Ensuite, la faiblesse des moyens d'existence des populations, et parfois leurs activités mêmes, expliquent leur faible capacité d'adaptation face à l'impossibilité, pour eux, de déménager dans des endroits plus sûrs. Enfin, ces quartiers bénéficient peu du soutien de l'État. Du moins, ils obtiennent un soutien insuffisant comparé aux effets de la catastrophe. Selon Barrau *et al.* (2014), la vulnérabilité de ces populations est doublée dans la mesure où, en plus de leur situation précaire, la ville informelle s'est de toute façon construite en dehors des politiques de préventions et de gestion des risques.

Pour réagir ou prévenir ces catastrophes, les acteurs peuvent intervenir de manières très diverses, directement ou indirectement, à court, à moyen ou à long terme. Pour assurer une meilleure efficacité, Thouret et D'Ercole (1996) proposent toute une liste d'actions dans les pays en développement face aux catastrophes. Les actions qu'ils proposent sont réparties selon les trois périodes définies en matière de gestion des risques : avant, pendant et après l'aléa. L'une des conditions d'efficacité des actions rentrant dans ce cadre est la bonne harmonisation des actions d'urgence et de développement⁸⁰.

Ces principes correspondent à des travaux déjà existants dans le cas de l'inondation. Effectivement, Mottet et Roche (2009) appliquent quasiment la même grille d'analyse dans une approche critique de la gestion du risque d'inondation dans la ville de Ninh Binh, dans le delta du Fleuve Rouge au Vietnam. Cet exemple est d'autant plus intéressant que cette ville a au moins un trait de caractéristique similaire à Antananarivo, notre terrain d'étude : l'étalement de la population engendre des remblaiements de rizières mais ce sont des lieux d'installation fragiles. L'expérience de Ninh Binh est un bon exemple de prise de responsabilité et de mobilisations institutionnelles et individuelles face aux risques d'inondation. Dès les années 1970, les autorités étatiques ont mis en place une politique bien organisée de lutte contre les risques naturels. Elle s'appuie beaucoup sur la participation d'acteurs divers. Des seuils d'alerte contre les crues ont été définis (*Flood Alarm Levels*). Ce système s'est avéré efficace quant à

⁸⁰ Par conséquent, cela appelle à concevoir la planification urbaine préventive autrement, au-delà de ce qu'ont pu recommander précédemment d'autres auteurs et institutions sur l'évaluation, la réduction de la vulnérabilité et la gestion des risques (notamment le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe [UNDRO, 1991], Smith [1992], Leone, Aste, et Velasquez [1995]).

l'évitement de la rupture des digues. Au niveau des habitants, certains renforcent et surélèvent les fondations dans les quartiers où ces travaux sont encore possibles.

Mottet et Roche (2009) perçoivent certaines limites à cette expérience. Tout d'abord, les diverses responsabilités en ville, et au sein des ministères, sont très diffuses et donc difficiles à harmoniser, notamment par rapport aux structures hydrauliques ou au foncier (Mottet & Roche, 2009). Ensuite, techniquement, même si certains habitants ont appliqué la recommandation, le renforcement des fondations n'est pas un système solide quand il s'agit de terrains de rizière remblayés. Sur le plan de la perception personnelle du risque, il est confirmé que l'existence de longue date des digues et la relation des habitants à l'eau créent un faux sentiment de sécurité face aux risques d'inondation⁸¹ (Mottet & Roche, 2009). Or, ces digues ont des limites techniques, que nous ne développerons pas ici mais qui sont argumentées par Mottet et Roche (2009), et peuvent rompre à tout moment. Quant aux solutions plus fondamentales, l'État ne peut appliquer une quelconque réglementation de l'usage des sols ni freiner les constructions sur des espaces à risque à cause des pratiques résidentielles, qui ont fondé la ville de Ninh Binh. Enfin, Mottet et Roche (2009) concluent que ce sont les enjeux économiques, politiques et spéculatifs qui dominent dans ce territoire, au détriment d'une véritable politique préventive contre le risque d'inondation et pour les intérêts de la population.

Tout compte fait, l'exemple de la ville de Ninh Binh montre que les acteurs ont surtout investi dans la composante « aléa » du risque d'inondation (Mottet & Roche, 2009). Cela marque une avancée remarquable d'un point de vue structurel, avec la mise en place progressive des digues sur 50 ans. Toutefois, d'une part, ces structures ne sont ni assez solides, ni assez hautes pour empêcher les fortes crues de se déverser vers la rizière, de l'autre, la sous-estimation de la composante « vulnérabilité » limite l'efficacité de cet investissement. Dans la pratique, les mesures d'accompagnement social et technique n'ont pas été appliquées. C'est un exemple particulièrement intéressant car il démontre bien les limites d'une réduction de la vulnérabilité lorsqu'on ne tient pas assez compte des conditions socio-économiques des ménages. En plus de

⁸¹ Dans le quartier de Dong Thanh, 97 % des habitants se disent en sécurité grâce au système de digues (Mottet & Roche, 2009). Là où Mottet et Roche rejoignent la grille d'analyse de Thouret et D'Ercole (1996), c'est qu'ils soulignent la relation très spécifique des habitants de la vallée du Fleuve rouge avec l'eau pour comprendre leur perception du risque. En tout cas, le *hazard-of-place*, c'est à dire un aléa caractéristique d'une localité (Cutter, Mitchell & Scott, 2000), ne garantit pas toujours l'existence d'une culture suffisante du risque même si ce fut le constat de certains auteurs, comme Bidou et Droy (2012) sur leur cas d'étude.

cela, il faut aussi tenir compte de leurs contraintes résidentielles. Mottet et Roche (2009) soutiennent que la prise en compte de ces dimensions doit se refléter dans la politique urbaine.

II. 2. Importance des questions d'équité dans la réduction de la vulnérabilité résidentielle

Sur les plans économique et social, un certain nombre de dispositifs peuvent être renforcés pour réduire la vulnérabilité résidentielle de manière plus adéquate. Une première option possible est la modification de l'allocation des ressources financières dont disposent les autorités de gestion de la ville. Nous tirons cette idée de la réflexion de l'OMS dans le domaine de la santé urbaine, en l'occurrence celle des citoyens pauvres. Cette organisation explique que c'est un problème qui se traite, pour une large part, en termes de redistribution et de disponibilité des ressources. Il se traite également par la consultation des communautés elles-mêmes en vue de prendre des décisions sur l'affectation des ressources (OMS, 1988).

Dès lors qu'on parle de redistribution des ressources, on fait référence à une recherche d'équité. C'est du moins l'idée qui émerge lorsque l'objectif est de réduire la vulnérabilité de la classe pauvre des citoyens. On cherche donc une équité à la fois dans la mise à disposition des ressources et dans la participation même des communautés à la prise de décision sur cette redistribution. En effet, les inégalités en matière de santé sont le résultat non seulement des installations informelles (celles-ci accentuent la vulnérabilité d'un point de vue sanitaire) mais aussi de forces d'ordre politique, social et économique, qui conditionnent l'accès aux systèmes de santé (OMS & ONU-Habitat, 2010).

Le message que véhiculent l'OMS et l'ONU-Habitat est que les données recueillies dans le domaine de la santé urbaine occultent les différences des univers dans lesquels les citoyens vivent. Par-là, elles désignent la situation sanitaire critique des citoyens pauvres, concentrés dans les taudis, qui est largement méconnue des autorités en charge de la santé publique (OMS & ONU-Habitat, 2010). De nombreux exemples sont alors cités, dont la mortalité infantile à Nairobi, au Kenya⁸² et l'espérance de vie à Glasgow, en Écosse⁸³. Ainsi, le fait de prêter

⁸² « Un enfant qui vit dans un bidonville de Nairobi, au Kenya, a bien plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans qu'un enfant qui vit dans une autre partie de la ville » (OMS & ONU-Habitat, 2010, p. 34).

⁸³ « À Glasgow, en Écosse, l'espérance de vie des hommes varie de 54 à 82 ans selon la partie de la ville dans laquelle ils résident » (OMS & ONU-Habitat, 2010, p. 34).

attention au cadre de vie dans les quartiers précaires marque déjà un pas vers la recherche de plus d'équité en milieu urbain.

Cela signifie qu'il y a lieu de désagréger les données recueillies et de mieux analyser la situation socio-économique et le cadre résidentiel des citoyens pauvres. Cela exige aussi de baser les prises de décision sur des données factuelles en milieu urbain plutôt que sur des moyennes ou sur des généralités (OMS & ONU-Habitat, 2010). Le recueil de ces données, bien évidemment, ne doit pas générer un coût exorbitant pour les autorités afin de le rendre possible et systématique. En Inde par exemple, l'*Urban Health Resource Centre* a désagrégé les données des enquêtes démographiques et de santé (EDS) pour faire ressortir les inégalités de santé en milieu urbain. Cela consistait à stratifier les populations dans les zones urbaines par quartile de richesse et à comparer la situation du quartile le plus pauvre avec celle du reste de la population citadine. Cette analyse a révélé une similarité de la gravité de la situation des citoyens les plus pauvres avec celle des ruraux⁸⁴ (OMS & ONU-Habitat, 2010). Beaucoup de grosses enquêtes occultent cette problématique. C'est le cas de l'EDS 2008-2009 (Enquête Démographique et de Santé) et celui de l'Enquête sur les Indicateurs du Paludisme en 2016 à Madagascar (INSTAT, Programme National de Lutte contre le Paludisme, Institut Pasteur de Madagascar, 2016). À chaque fois, la comparaison systématique entre le milieu urbain et le milieu rural (au niveau national et seulement par Région) tend à démontrer la gravité de la situation en milieu rural. Cela fait que les acteurs n'ont pas connaissance, du moins pas une connaissance précise, des inégalités intra-urbaines réelles, autant au niveau socio-économique qu'au niveau sanitaire, en particulier.

Toutefois, la production d'informations à l'échelle intra-urbaine n'est pas la seule condition nécessaire pour l'instauration de l'équité. La prise en compte des besoins locaux en est une autre. Laé (1989) a publié un article incontournable sur ce sujet, où il déploie bien la difficulté de concilier la quête de la croissance économique urbaine et celle de l'équité en faveur des populations pauvres. Les besoins réels des communautés sont méconnus et ce sont les institutions qui définissent les référents pour juger de l'urgence d'une situation, ou pour légitimer certaines opérations d'aménagement. Il illustre très bien, par là, une problématique de gouvernance qui, aujourd'hui encore, est loin d'être résolue dans beaucoup de pays, notamment du Sud. Il s'agit des conflits d'intérêt en ville et de la difficulté de concertation entre les

⁸⁴ Bien sûr, on peut toutefois se demander si les EDS sont faites pour ce type de désagrégation ou si les résultats restituent bien les inégalités réelles que les experts voulaient vérifier.

différents « corps communautaires » et les institutions⁸⁵. Cela suscite alors la réflexion quant à la mission d'équité sociale des acteurs de la ville.

Pour Laé, une mission d'équité sociale en milieu urbain revient à contraindre les acteurs à une plus grande justice sociale. Grâce à cela, on travaille à la mise en place d'une « justice territoriale ». Laé (1989) interpelle sur le tiraillement chez les acteurs de la ville qui aspirent, en même temps, à sa puissance économique et à l'équité. Ce sont deux objectifs qui s'avèrent souvent contradictoires. On a vu cela avec le problème fondamental du foncier. Effectivement, les États ont favorisé l'installation des capitalistes locaux au détriment des populations pauvres. Les « marqueurs de contre-performances » témoignent aussi de ces aspirations contradictoires : faibles résultats scolaires, non satisfaction du « minimum vital » de la population et des entreprises, etc. (Laé, 1989). De telles difficultés exigent une revue des priorités d'actions et une capacité d'anticipation à travers de véritables collaborations équilibrées avec les collectivités.

En fait, le débat équivalent est aussi récurrent en économie avec l'arbitrage entre l'équité et l'efficacité. Tout dépend de la conception qu'on a du bien-être. L'équité est totalement absente dans la définition du bien-être en économie traditionnelle, car dans tout équilibre concurrentiel (pour une efficacité économique), un individu ne peut améliorer sa situation sans faire dégrader celle d'un autre : c'est l'équilibre Paréto-optimal (Arrow & Debreu, 1954). On peut aussi appliquer la redistribution des dotations initiales pour laisser ensuite le marché fonctionner afin d'atteindre son efficacité (Dupuy, 1978). Face à cette position purement orthodoxe, Tinbergen (1957) a été l'un des premiers idéalistes voulant concilier équité et efficacité économique. Cette recherche de l'équité a inspiré un grand nombre d'économistes et de philosophes, certes de manière très variée (dont Rawls, 1971 ; Sen, 2010 ; Stiglitz, 1998 et Varian, 1975).

II. 3. Les systèmes de crédit et de protection sociale et la vulnérabilité

L'accès au crédit et la protection sociale sont des outils devenus classiques pour aider les ménages à faire face aux risques. En matière d'habitat, la microfinance est d'abord née suite au constat que les microcrédits accordés aux petites et très petites entreprises tendaient à être investis dans le logement. Cela sert souvent à construire une pièce supplémentaire destinée à

⁸⁵ Toutefois, il arrive que les communautés elles-mêmes soient en contradiction. Veyret & Reghezza (2006) rappellent le cas à Lourdes où des riverains installés en zone rouge n'ont pas adhéré au programme de gestion des risques car le zonage aurait mis des contraintes à leurs activités.

l'activité commerciale ou à transformer une pièce existante en boutique (Serageldin & Driscoll, 2000). Ainsi, l'amélioration du logement est un investissement important pour les ménages, car au-delà d'assurer un abri, c'est souvent le lieu où s'exercent les activités de ces petites et très petites entreprises⁸⁶. Le logement est donc aussi exploité par le ménage pour générer un revenu. Par conséquent, ce type de crédit est censé être plus flexible pour s'adapter aux besoins réels des bénéficiaires. Le système de crédit doit aussi leur permettre de choisir l'allocation qu'ils jugent optimale selon leur priorité d'investissement⁸⁷.

À travers le soutien au microcrédit, les puissances publiques ont pour ambition d'aider les ménages pauvres (Navajas, Schreiner, Meyer, Gonzalez-vega & Rodriguez-meza, 2000). Comment peut-on alors faire bénéficier les pauvres d'une microfinance adaptée à leur situation pour améliorer leur habitat ? En réalité, la mise en place d'une microfinance en faveur des pauvres nécessite une connaissance détaillée des différents besoins en logement. Cela exige aussi une bonne connaissance des stratégies d'investissement des ménages pour accéder à un logement et de sa perception de l'habitat (Serageldin & Driscoll, 2000). Toutefois, les ménages s'appuient généralement sur des moyens informels (épargne, emprunts, décapitalisations, autres transferts). Pour mieux les inclure, il faut au moins des montants de prêts plus importants et une période de remboursement plus longue, allant de 3 à 5 ans au lieu de 3 à 12 mois pour les prêts aux microentreprises (Nerfin, 1965 ; Serageldin & Driscoll, 2000). Il faut aussi un ensemble de mesures d'accompagnement plus adaptées au profil de ces bénéficiaires pauvres.

Au vu des critères de sélection actuels des bénéficiaires, le paradoxe des services de microcrédit persiste. D'ailleurs, Navajas *et al.* (2000) ont bien fait ressortir, à partir d'une étude en Bolivie, que le microcrédit n'atteignait pas les plus pauvres mais les ménages qui étaient juste en-dessous et au-dessus de la ligne de pauvreté. En effet, pour couvrir au minimum le risque de non recouvrement, certaines institutions, comme la *SEWA Bank*, se limitent à des bénéficiaires qui ont une microentreprise ou qui ont un emploi stable. Il existe aussi des critères de sélection des bénéficiaires liés à l'occupation du terrain ou du logement (durée d'occupation, existence d'un justificatif du statut d'occupation, etc.) et cela réduit les chances, pour certains ménages,

⁸⁶ Entre 30 et 60 % des bénéficiaires de la microfinance destinée à l'habitat tiennent des microentreprises dans leur propre logement. Ce chiffre concerne des pays d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique subsaharienne (Serageldin & Driscoll, 2000).

⁸⁷ Ce service peut être institutionnalisé sous différentes formes. On peut citer le *FINCA Africa (Foundation for International Community Assistance)*, qui a développé un partenariat avec *Habitat for Humanity* en Ouganda, Malawi et Tanzanie, et le *SEWA Bank (Self-Employed Women's Association)* en Inde, qui consacre un portefeuille spécifiquement aux crédits destinés à l'habitat (Serageldin & Driscoll, 2000).

d'accéder au crédit. En outre, certains ménages de la classe moyenne n'ont pas accès aux crédits car leur revenu dépasse le seuil admis alors qu'ils n'ont pas non plus les capacités d'emprunter un crédit « classique » (Serageldin & Driscoll, 2000).

Quant aux systèmes d'assurance, ceux adressés aux pauvres et les mesures de protection sociale formelle sont des grands absents des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités en Afrique subsaharienne⁸⁸. Pourtant, ce sont des moyens classiques pour limiter les impacts d'un grand nombre de chocs sur le revenu des ménages. Ce sont aussi des moyens de réduire ou de compenser la vulnérabilité liée à l'habitat. Cette question d'assurance et de protection sociale relève d'un débat politique et économique au niveau macro, que nous n'aborderons pas dans ce travail. Seulement, il faut souligner que l'inexistence de ces systèmes renforce considérablement la vulnérabilité des populations.

Dans une telle situation, les ménages urbains les plus pauvres sont souvent livrés à eux-mêmes face aux différents risques cités tout au long de ce chapitre. Certes, les actions associatives en leur faveur ne sont pas à négliger, mais celles-ci couvrent en général une minorité par rapport à l'ensemble des habitants. Alors, pour comprendre les moyens de compensation de cette absence de système d'assurance et de protection sociale, il faut recourir à des réflexions d'anthropologie sociale. Roth (2007) décrit très bien ces moyens de compensation en prenant l'exemple du milieu urbain burkinabè. Dans ce cadre, on n'entend plus la sécurité sociale au sens institutionnel et politique. Cela renvoie plutôt à des pratiques, des stratégies de prévoyance et des relations sociales des acteurs individuels et collectifs afin de se procurer une sécurité sociale (Roth, 2007 ; Benda-Beckmann (Von), Benda-Beckmann (Von) & Marks, 1994). L'hébergement, par exemple, est une pratique résidentielle qui est source de beaucoup d'informations en termes de stratégie des ménages pour faire face aux différents risques.

⁸⁸ Néanmoins, on peut reconnaître quelques efforts considérables dans le domaine de la santé : modèle de fonds d'équité à Bamako ou « fonds de solidarité », ou « Fonds d'Assistance Maladie » (au Mali), ou encore « Fonds d'indigence » (en Mauritanie). Ce modèle est basé sur un système de tiers-payeur pour compenser les charges des prestataires dans leurs services offerts aux plus pauvres. À Madagascar, Un système de fonds d'équité est inclus dans la politique nationale de recouvrement des coûts FANOME (Financement pour l'Approvisionnement Non-stop en Médicaments Essentiels) et au niveau des hôpitaux régionaux. Les 2 948 Centres de Santé de Base (CSB) en milieux urbain et rural, destinés aux plus démunis, bénéficient de ces fonds.

III. Des meilleures pratiques dans les quartiers précaires

Toutes ces expériences font ressortir une idée récurrente : les différents secteurs en milieu urbain sont interdépendants. Ainsi, pour compléter les actions dans le domaine de l'habitat, des initiatives, nécessitant des interventions lourdes mais plus intégrées, ont été mises en œuvre dans certaines villes. Cela correspond, par exemple, à des programmes de relogement. Le succès de certaines de ces actions est particulièrement reconnu. Leur considération dans le cadre de ce travail permet de rendre compte, de manière plus complète, de l'envergure, des enjeux, des résultats et des limites des actions majeures qui ont été menées. Il convient, toutefois, d'analyser si elles sont efficaces pour réduire la vulnérabilité dans les quartiers précaires.

III. 1. Deux exemples de meilleures pratiques

À Mumbai, abritant un des plus grands bidonvilles au monde, le *slum redevelopment* a été consacré en tant que « *best practice* » en 1996 par la CNUEH (Commission des Nations Unies pour les Établissements Humains). Ce mode d'intervention privilégie une approche alternative vu la difficulté de réintégrer les bidonvilles dans un système légal en milieu urbain. Cette approche consiste à délivrer des droits de propriété et à doter les quartiers de services de base en mobilisant les ressources du secteur privé et de la population. Nous la qualifierions « d'approche intégrée » puisque ses missions favorisent tout à la fois l'accès au foncier et l'environnement du quartier. C'est aussi une approche d'influence néo-libérale qui promeut le partenariat public-privé et qui permet d'esquiver les difficultés administratives (Deboulet, 2007). Dans ce cadre, il existe un système de transfert de droits à bâtir, qui facilite l'accès des pauvres au sol⁸⁹.

Dans cet exemple, l'aspect de gouvernance urbaine ressort clairement car c'est le système d'acteurs qui a conditionné le succès du programme *slum redevelopment* (Deboulet, 2007). Une des configurations possibles, pour ce genre de programme, est que ce sont les groupes communautaires qui prennent l'initiative. Une ONG joue l'intermédiaire entre une coopérative habitante, les autorités et le promoteur. À travers ce programme et les investissements pour élargir les voies au nord de Mumbai, 4 640 familles ont été délogées en trois ans.

⁸⁹ La plus-value foncière est répartie entre les habitants à reloger et les promoteurs. Une partie des droits à bâtir est vendue sur le marché local ou transférée dans des secteurs moins urbanisés. Les habitants se regroupent en association et postulent pour obtenir un appartement gratuit de 21 m² sur le site même où ils résident. Ils obtiennent un titre de propriété au bout de 10 ans (Deboulet, 2007).

Le Maroc présente aussi un exemple reconnu parmi les « meilleures pratiques » grâce à son programme « Villes Sans Bidonvilles » (Deboulet, 2016). L'initiative venait du Gouvernement marocain en 2003 et a été soutenue par la Banque Mondiale à travers son Prêt de développement du secteur de l'habitat (PDSH). Cet effort pour « éliminer l'existence des bidonvilles » a nécessité une augmentation massive des ressources financières (The World Bank, 2006). La Banque Mondiale a soutenu des réformes dans le secteur de l'habitat pour un meilleur accès des ménages à revenus modestes et/ou irréguliers à des logements abordables et de meilleure qualité (The World Bank, 2006). De telles réformes passent aussi par « la facilitation du fonctionnement du marché du logement et l'émergence de solutions de marché aux contraintes et aux besoins du secteur de l'habitat » (The World Bank, 2006, p. 1).

Le gouvernement marocain a donc voulu s'attaquer, tout à la fois, aux problèmes de l'offre et de la demande du secteur de l'habitat. Cet exemple montre bien que l'État peut encore initier des projets de taille en matière de logement dans les pays en développement. C'est d'autant plus intéressant que le gouvernement marocain a choisi d'agir au niveau structurel (marché du logement) en plus d'améliorer l'accès des démunis au logement. Entre 2004 et 2010, le programme « Villes Sans Bidonvilles » devait fournir un logement décent aux 212 000 ménages résidant dans les bidonvilles (The World Bank, 2006). Les ménages à faible revenu ont alors pu accéder plus facilement au crédit hypothécaire, bénéficier de fonds de garantie, et de mécanismes d'épargne-logement. Ce programme est aussi sensible à l'écoute des attentes des habitants des bidonvilles se sentant exclus du système urbain. Il sollicite aussi leur participation active dans la préparation et dans la réalisation des opérations.

III. 2. Y a-t-il une réduction ou un renforcement de la vulnérabilité ?

Deboulet (2007) relativise les résultats obtenus car ces approches autorisent quand même certains débordements. Il existe des programmes qui excluent les familles (seuls les ménages conjugués ont droit au relogement). Par ailleurs, le programme au Maroc ne permet pas de remplir des obligations sociales telles qu'héberger des personnes de passage, notamment de la famille (Deboulet, 2007). Une limite importante de ces programmes est aussi qu'ils ne proposent pas de solution aux activités informelles que les ménages exerçaient et qu'ils doivent abandonner au moment du relogement. Avec les nouvelles charges qui découlent du relogement, certains ménages peuvent donc se trouver plus vulnérables, voire simplement exclus du programme s'ils préfèrent s'attacher à leur activité informelle. On notera enfin les

innombrables préoccupations particulières de chaque ménage selon ses contraintes et ses moyens, dont on peut difficilement tenir compte. Malgré tous les efforts fournis et reconnus, ce type de programme s'est avéré insuffisant pour résorber complètement les problèmes d'habitat des plus démunis et les situations de vulnérabilité.

Quelques limites par rapport à la synergie des acteurs peuvent également exister. Ces acteurs peuvent être plus préoccupés par des aspects techniques que par l'accompagnement social et la participation. S'y ajoutent des conflits d'intérêts persistants. Du côté des habitants, les réformes du crédit n'ont pas permis de réaliser l'objectif fixé car la méfiance des ménages pauvres vis-à-vis de ce système persiste. On a aussi constaté que les plus vulnérables sont ceux qu'on peine le plus à intégrer dans un processus de participation sociale (The World Bank, 2006). Par ailleurs, les réformes du crédit n'ont été que partiellement mises en application et les banques, de leur côté, ont aussi affiché une réticence par rapport aux nouvelles propositions, qui présentaient, d'ailleurs, des risques politiques (The World Bank, 2006).

Enfin, les populations ont affiché une volonté réelle de collaborer dans la définition des opérations mais elles ne se sentent souvent pas suffisamment intégrées. Derrière cette volonté, l'espoir est resté maigre à cause des expériences passées, que les populations ont connues vis-à-vis des autorités publiques. Les populations ont aussi été mal informées ou non informées concernant les détails des programmes. Et, comme à Mumbai, certaines mesures de résorption ont entraîné une augmentation trop importante des dépenses des ménages (logement, transport, services). Or, certains ménages relogés ont perdu une part de leur revenu à cause des contraintes du relogement⁹⁰. Tout cela signifie que la phase préalable de compréhension des mécanismes et des logiques des populations et des parties prenantes n'a pas été suffisante pour fonder le programme. On voit surtout que la dimension de la vulnérabilité, notamment liée à leurs revenus et dépenses, a été justement insuffisamment considérée.

⁹⁰ Néanmoins, le gouvernement a poursuivi les efforts en révisant le programme en fonction de ces limites émises dans le rapport de la Banque Mondiale et en apprenant également des expériences d'autres pays.

Synthèse

Face à l'importance accrue des questions de l'habitat, on voit que l'accompagnement social et la mise en commun des intérêts des acteurs jouent un rôle essentiel dans la réintégration et dans la réhabilitation des quartiers défavorisés. La capacité des États et des localités à relever un tel défi est, cependant, largement déterminée par plusieurs paramètres. Cela peut dépendre de l'histoire de l'installation des populations dans ces quartiers, de leur disposition à s'approprier réellement le programme, des liens et tensions qui existent entre les acteurs... Certains habitants des bidonvilles sont encore bloqués par l'image qu'ils ont des autorités, qui proposent un programme d'amélioration de l'habitat. Cette image étant plutôt dégradée, cela constitue un frein aux programmes.

Le scepticisme par rapport à la vision utopique de « villes sans bidonvilles » est justifié car ce serait refuser l'installation informelle tandis qu'aucune solution alternative adaptée n'a été offerte aux populations concernées (Deboulet, 2016). Donc, conformément à la vision portée par la Conférence Habitat III, ce sont d'abord les mesures de reconnaissance réelle de ces quartiers informels qui doivent primer. Il ne faut pas que l'investissement massif dans le relogement contraigne les ménages à vivre de manière déconnectée des lieux de production et des liens sociaux qui leur sont indispensables. C'est pour cela que les États préfèrent souvent les projets de réhabilitation, c'est-à-dire d'amélioration *in situ*, notamment à travers la mise en place des infrastructures et services de base nécessaires (eau, électricité, assainissement, etc.).

Enfin, Deboulet (2016) et Marpsat (2008) démontrent bien les difficultés que les différents acteurs ont à respecter les engagements en vue de l'amélioration de l'habitat dans les quartiers informels. Elles insistent sur les grandes contradictions entre l'ambition de restituer le droit à la ville et les politiques d'éviction sous toutes leurs formes. Toutefois, il existe des cas de réussite avec de nouvelles configurations des acteurs, notamment les organisations communautaires (existence de finance solidaire) [Deboulet, 2016]. Certaines alternatives sont aussi destinées à réaliser, et surtout à financer, le logement social pour les plus démunis en s'appuyant sur l'existant et en rendant les systèmes, financiers notamment, plus flexibles (Bolay, 2006).

Conclusion du chapitre

L'habitat remplit plusieurs fonctions pour l'homme. C'est donc un critère de dignité qui fait, finalement, partie de son identité. C'est aussi un abri, qui doit fournir un confort minimum, et qui a un impact direct sur la santé. Il peut fournir un cadre permettant la génération de revenus. Et il peut être une ressource pour venir en aide à ses proches en les hébergeant. Dès lors que des risques liés à l'habitat menacent les ménages, il leur faut des moyens et une liberté suffisants pour assurer ces fonctions de l'habitat. Or, les ménages vulnérables, vivant dans des quartiers précaires, compensent plus difficilement l'absence de moyens pour assurer ces fonctions.

Dès lors, l'habitat ne remplit pas, *a priori*, ses fonctions basiques pour les ménages vulnérables. Ils demeurent donc dans la précarité et la pauvreté, ce qui justifie notre hypothèse de l'existence de trappes à pauvre résidentielles. Dans ce chapitre, nous avons retracé les principaux travaux sur cette notion et avons montré l'insuffisance des articulations au niveau micro entre la vulnérabilité et la trappe à pauvreté. Il nous a aussi permis de montrer qu'au-delà de l'habitat lui-même, les notions de vulnérabilité et de trappe à pauvreté font appel, au niveau micro, à la configuration spatiale des quartiers, des relations sociales et des opportunités économiques locales.

Ainsi, si l'économie du développement fonde bien notre questionnement sur la situation et les comportements des ménages, notre question de recherche exige cependant la pluridisciplinarité. En effet, les facteurs de trappe à pauvreté résidentielle dépassent le domaine de la seule analyse économique. Les différentes échelles de construction des risques demandent notamment d'apporter des explications plus variées et complète à cette situation.

Il est indéniable que les acteurs sont capables de reconnaître relativement bien les situations de vulnérabilité résidentielle ainsi que le processus qui les ont créées. En revanche, il leur est difficile d'apporter systématiquement des solutions adaptées. En effet, les jeux d'acteurs compliquent ce défi. La tendance est alors d'abandonner les grands programmes de logement ainsi que les approches plus intégrées. Mais cela conduit à un éclatement du rôle des acteurs et de la problématique même de la vulnérabilité résidentielle en des secteurs spécifiques souvent traités de manière déconnectée de la logique intégrée de réduction de la vulnérabilité.

Par ailleurs, la revue de l'historique des interventions de l'État et des organisations internationales nous a permis de constater que depuis les années 1980, beaucoup de chercheurs et de décideurs signalent la multiplication et la densification des quartiers précaires. Ceci nous

demande d'être attentive à l'évolution des statistiques démographiques depuis les années 1980. Il nous faudra également nous intéresser à l'évolution morphologique qui en résulte, pour ces quartiers, afin de mieux comprendre les situations de vulnérabilité.

Enfin, cette analyse de la vulnérabilité des ménages requiert la mobilisation de l'approche par les capacités pour refléter au mieux la réalité. Effectivement, dans la vulnérabilité, on s'interroge sur les capacités des ménages à travers ce questionnement : « que peuvent-ils faire si... ? » Ce qui est finalement le plus important est donc ce qu'ils pourraient effectuer ou être s'ils étaient libres de le faire. Dans ce cadre, leurs libertés de choix deviennent le critère essentiel. Car dans ces quartiers précaires, comme le montre ce chapitre, les choix sont très souvent contraints. Cette dimension est trop peu prise en compte dans les stratégies d'intervention des acteurs et cela les voue à l'échec. Si bien que face à la faiblesse des capacités des ménages et des personnes, ce sont les formes de protection sociale informelles qui dominent dans ces quartiers afin d'arriver à réduire la vulnérabilité. Il faudrait aussi qu'au niveau plus formel, les systèmes de protection sociale existants soient plus flexibles et capables de s'adapter aux contraintes de ces ménages.

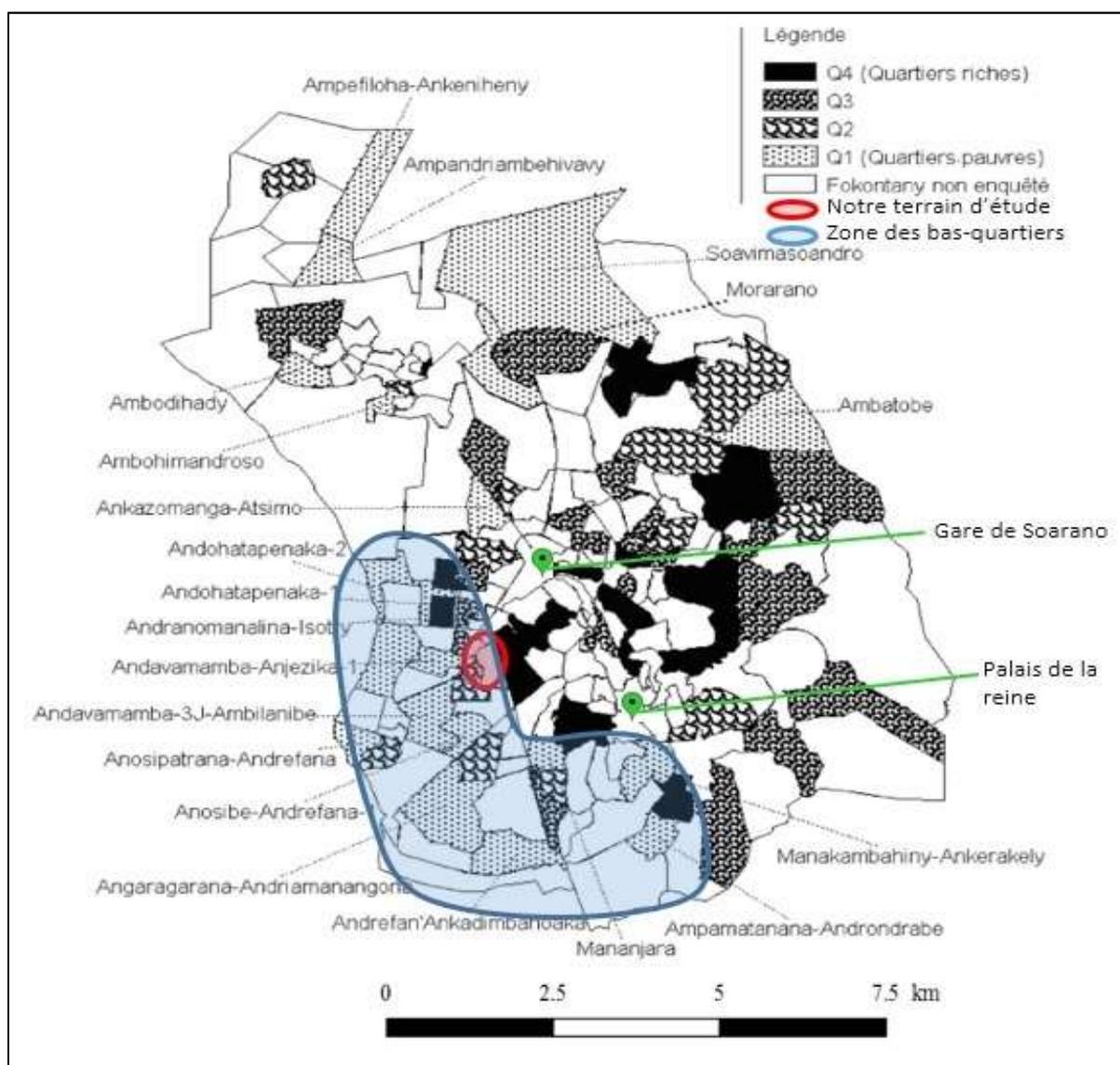
CHAPITRE 2. LES « BAS-QUARTIERS » COMME CHOIX DE TERRAIN D'ÉTUDE

Le terrain d'étude choisi regroupe les « bas-quartiers » dans la ville d'Antananarivo. Ces zones étaient les premières extensions de la ville et ont été construites sur une plaine marécageuse et rizicole (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989). Leurs premières occupations datent du XVII^e siècle. Nous avons choisi ce terrain pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les situations d'habitat dans ces quartiers sont assez critiques, *a priori*, et cela a un lien avec l'historique d'installation des habitants. Ensuite, ces quartiers, bâtis en basse altitude, sont exposés aux inondations, mais également à bien d'autres risques (risques sanitaires, incendies...). Ils portent aussi une image particulière, péjorative pour certains, ambivalente pour d'autres, quant à l'origine sociale de leurs habitants et leur mode de vie. En effet, la hiérarchie statutaire imposée pendant l'époque royale se maintient, du moins en partie, à travers l'organisation de l'espace urbain, les pratiques et les représentations (Fournet-Guérin, 2007). Le terme de « bas-quartier » fait donc référence à la fois à une situation géographique et à une hiérarchie sociale qui, pour nous, sont devenues des composantes de la vulnérabilité de leurs habitants. Une autre particularité des bas-quartiers est aussi leur emplacement plutôt au centre de la ville actuelle (Cf. carte 1), même s'ils faisaient partie des terrains de culture à la périphérie de l'ancienne cité. C'est un avantage recherché par leurs habitants. Ce phénomène a été observé dans d'autres villes, telle Yaoundé au Cameroun par exemple (Assako-Assako, 1998 ; Franqueville, 1984 ; Nguendo Yongsy, 2014).

En quoi les habitants des bas-quartiers peuvent-ils alors être vulnérables et pris dans une trappe à pauvreté ? Il est nécessaire d'analyser le contexte qui justifie cette question. Ce chapitre offre alors une approche à la fois historique, démographique, sociale et économique pour comprendre les conditions dans lesquelles les bas-quartiers ont été construits. Différentes formes de précarité et de pauvreté s'y sont développées. C'est surtout l'Institut National de la Statistique (INSTAT), notamment avec les enquêtes 1-2-3⁹¹, qui en fournit les indicateurs sociaux et économiques. Avec les données de ces enquêtes, (Wachsberger, 2009) a déjà pu approfondir le processus par lequel la population des bas-quartiers est prise dans une trappe à pauvreté. D'ailleurs, la carte ci-dessous, issue de son analyse, présente une classification des quartiers de

⁹¹ Les enquêtes 1-2-3 ont été initiées par le DIAL (Développement Institution et Mondialisation) dans différents pays en voie de développement, depuis les années 1990, pour analyser le secteur informel. À Antananarivo, la première enquête a été lancée en 1995 dans le cadre du projet MADIO (Madagascar-Dial-Instat-Orstom). Plus tard, les enquêtes ont été poursuivies par l'INSTAT (Institut National de la Statistique).

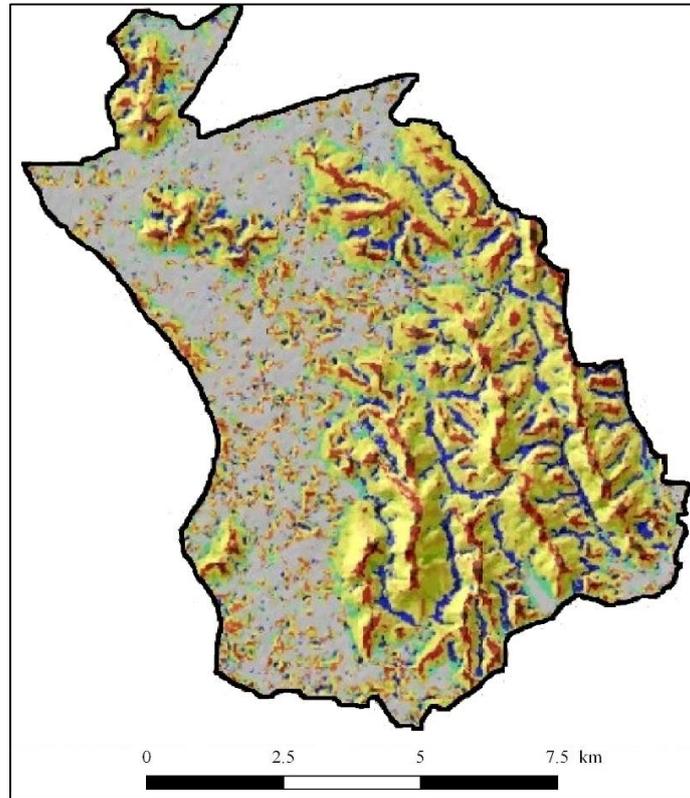
la ville d'Antananarivo selon le niveau de richesse. Elle montre qu'une majorité des quartiers pauvres se situent à l'ouest et au sud-ouest de la ville (entourés en bleu). Il n'existe pas de délimitation officielle de ce qu'on appelle les « bas-quartiers » mais c'est, néanmoins, cette partie de la ville qui est généralement dénommée comme tel. Notre terrain d'étude (entouré en rouge) se trouve dans ce périmètre, davantage tourné vers le centre de la ville que vers la périphérie. Pour montrer la proximité de ce lieu du centre-ville, nous avons localisé, sur cette carte, la seule gare ferroviaire de la ville, au bout de l'avenue de l'Indépendance, et le palais de la reine qui se trouve au sommet de la colline surplombant la ville d'Antananarivo.



Source : Données de l'enquête du programme de recherche international SIRS (Santé, Inégalités, Ruptures Sociales) de 2003, constituant un module de l'enquête 1-2-3, carte adaptée de (Wachsberger, 2009) par Rabemalanto (2018)

Carte 1. Classification des quartiers de la Commune urbaine d'Antananarivo selon le niveau de richesse

On trouvera également ci-dessous une carte basée sur la toposéquence de la ville d'Antananarivo. Elle permet une lecture précise du relief de la ville. La partie basse, comprenant les bas-quartiers, se situe autour de 1 250 m d'altitude. La partie haute atteint, au sommet, plus de 1 400 m d'altitude environ.



Source : Extrait à partir d'un modèle numérique de terrain mondial Open access (SRTM 30 m), Mahazoasy (2015)

Carte 2. Modèle numérique de terrain de la ville d'Antananarivo

Pour comprendre le contexte dans lequel les bas-quartiers ont émergé et ont évolué, nous nous intéresserons à des points particuliers. La densité démographique a fortement augmenté dans certains quartiers d'Antananarivo, particulièrement les bas-quartiers. Nous cherchons alors à éclairer les origines et les portées de cette pression sur les quartiers et sur les conditions de vie des habitants. À cela s'ajoute le manque d'infrastructures, ce qui amène aussi à interroger le processus d'aménagement de la ville. Tous ces éléments ont façonné les conditions de vie dans ces zones : des logements accessibles, certes, mais souvent défectueux, des infrastructures et services peu développés, un marché de l'emploi dominé par l'informel, etc. Ainsi, à notre sens, si la précarité et la pauvreté dans ces quartiers persistent, c'est notamment dû aux spécificités de ces quartiers que celles-ci soient historiques, géographiques ou encore économiques. Et ce raisonnement rejoint parfaitement la théorie des trappes à pauvreté spatiales.

Ce chapitre se divise en quatre sections. La première retrace l'occupation progressive de la ville, notamment de la plaine où se trouvent actuellement les bas-quartiers. La deuxième explicite les manifestations d'une pression démographique qui s'exerce plus fortement sur les bas-quartiers depuis le début des années 1990. Dans la troisième section, nous analysons, toujours de manière qualitative, les facteurs de vulnérabilité dans ces quartiers sur le plan spatial. Enfin, la quatrième décrit l'organisation sociale et les caractéristiques économiques des dynamiques dans ces quartiers. L'idée du chapitre est donc bien de montrer que la vulnérabilité, liée à l'habitat dans les bas-quartiers d'Antananarivo, est profondément liée à son histoire, aux mouvements de population, à sa morphologie et à sa gestion en tant que cité.

Section 1. Construction et occupation de la ville

Pour comprendre les facteurs de vulnérabilité qui touchent les habitants des bas-quartiers, il y a lieu de s'intéresser au processus de construction de la ville d'Antananarivo. Celui-ci commence véritablement au XVII^e siècle et a eu un impact sur sa composition socio-spatiale jusqu'à aujourd'hui. Des questions d'aménagement et de gouvernance se posent actuellement par rapport aux inégalités constatées entre les bas-quartiers et le reste de la ville. Dans ce cadre, la question foncière occupe une place importante car l'insécurité foncière favorise la précarité (Durand-Lasserve, 1988). Ainsi, la vulnérabilité dans les bas-quartiers dépend, en partie, de la capacité de l'État à établir une politique foncière adaptée au contexte urbain.

Cette section comprend trois paragraphes. Le premier relate les premières installations dans la ville et la façon dont les familles royales l'ont construite. Il résume également le processus par lequel l'organisation sociale hiérarchique dans la cité s'est précisée et s'est renforcée. Le deuxième aborde davantage l'aspect de gestion de la ville durant l'époque coloniale, c'est-à-dire après l'époque royale. Cet aspect a façonné le paysage actuel des bas-quartiers. C'est un paysage différent du reste de la ville, c'est-à-dire en moyenne et haute altitudes. Le troisième paragraphe s'intéresse au contexte foncier. Cela permet de comprendre la façon dont les habitants ont plus récemment occupé les bas-quartiers. Cela sert aussi à évaluer l'impact des systèmes fonciers qui se sont succédé et le défi à relever encore dans ce domaine pour mieux aménager les espaces déjà restreints des bas-quartiers.

I. Création de la ville sous le roi Andrianjaka (XVII^e siècle) jusqu'à Andrianampoinimerina (fin du XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle)

L'époque royale a été le début de l'émergence d'Antananarivo en tant que cité⁹². Ce fut aussi, probablement de manière involontaire, le début d'une stratification sociale et spatiale qui, à notre avis, a déterminé la persistance de la précarité dans les bas-quartiers, et ce jusqu'à aujourd'hui. En effet, les rapports des rois vis-à-vis de leurs sujets et du peuple, en général, ont clairement défini l'organisation des activités et des quartiers dans la cité. Cela marque bien la particularité de la ville d'Antananarivo d'autant plus que sa morphologie accentue l'opposition

⁹² Avant l'arrivée des monarques sur la colline rocheuse d'Anjalamanga (au centre de l'actuel Antananarivo), les *vazimba* (les premiers habitants de Madagascar) étaient les premiers occupants au XIV^e siècle. Ils étaient attirés par la colline à cause de la vue à 1 483 m d'altitude, leur assurant une certaine sécurité par rapport aux envahisseurs, et par la plaine de Betsimitatatra, source potentielle de ravitaillement (Domenichini, 1998).

entre la ville haute et la ville basse. Les familles royales résidaient dans la ville haute. La ville basse a davantage été occupée par les familles paysannes.

I. 1. Les débuts de l'aménagement de la cité

Au début du XVII^e siècle, le roi Andrianjaka, qui habitait une colline voisine (Alasora) de celle d'Anjalamanga (la colline au centre de l'actuel Antananarivo), décida de prendre possession de celle-ci. Il était, en fait, héritier de cette colline. C'est lui qui a donné en premier le nom d'« Antaninarivo » (à-la-terre-du-peuple) afin de bien marquer ce tournant décisif pour l'histoire de la future ville. C'était aussi pour distinguer la position de soumission et de dépendance des vazimba (les premiers habitants de Madagascar) [Domenichini, 1998].

C'est ce roi, Andrianjaka, qui a lancé les premiers grands aménagements de la colline d'Anjalamanga ainsi que de la plaine qui la bordait. C'était une plaine marécageuse traversée par quatre rivières (Ikopa, Sisaony, Mamba et Andromba). Andrianjaka a donc naturellement fait transformer le marais en rizières afin d'approvisionner la future capitale en nourriture. À cet effet, les premiers travaux de creusement de canaux et de mise en place des digues autour d'Antaninarivo⁹³ ont été menés. Concernant les quartiers de la cité, le roi a aussi organisé l'occupation suivant une stratification sociale hiérarchique. Certains de ses compagnons y ont été répartis et ont assumé des fonctions différentes à son service. Quant à ses proches, qui constituaient la noblesse, il les a installés autour de son palais (Domenichini, 1998). Ainsi, la distinction fut claire entre les quartiers de la partie haute de la colline, occupée par les nobles, les quartiers intermédiaires, occupés par les serviteurs directs de la royauté, et les villages plus proches de la plaine, où vivaient les familles paysannes.

I. 2. Renforcement de l'organisation hiérarchique de la cité

Trois générations se succèdent durant le XVII^e siècle pour maintenir ce petit empire d'Andrianjaka. Elles poursuivent les travaux initiés par ce roi pour valoriser la plaine de Betsimitatatra. Par la même occasion, la banlieue rurale proche commence à se développer. Plus tard, sous le règne d'Andriamasinavalona⁹⁴, la répartition spatiale (suivant chaque point

⁹³ « Antaninarivo » (littéralement « la terre des mille ») était le nom porté par la cité au début. Ce n'est que plus tard que cela s'est transformé en « Antananarivo » (littéralement « le territoire ou la ville des mille »).

⁹⁴ Du dernier quart du XVII^e siècle à la première décennie du XVIII^e siècle.

cardinal) selon les classes sociales s'affirme : « le Nord assimilé au pouvoir et à l'autorité, l'Est au sacré et aux ancêtres, le Sud à la soumission et à la dépendance et l'Ouest au profane » (Domenichini, 1998, p. 19). Notre terrain d'étude se situe justement sur cette partie sud-ouest de la ville, où les ancêtres de certains des habitants avaient déjà un rôle de dominés et de servants.

Durant tout le XVIII^e siècle, le royaume se trouve divisé en quatre⁹⁵. À l'issue de cette période, le roi Andrianampoinimerina réunit le royaume *merina*⁹⁶ et fut agrandir la cité (Domenichini, 1998). Suite aux affrontements menés pour conquérir la ville, ce roi crée des villages tout autour de celle-ci, où il installe ses soldats. Ceux-ci devaient assurer la défense de la cité. La configuration actuelle des quartiers reste marquée par l'organisation héritée de cette époque. Même les colonisateurs ne sont pas parvenus à modifier entièrement cette organisation (Esoavelomandroso-Rajaonah & Fremigacci, 1989).

II. Les bas-quartiers et les problèmes de gestion de la ville

Pendant l'époque coloniale, l'avenir des futurs bas-quartiers était entre les mains des décideurs car de grands aménagements urbains ont été faits à cette période. À notre sens, c'était le bon moment pour investir dans les quartiers de la ville basse car, par la suite, la ville s'est beaucoup développée et a attiré de plus en plus de population. Nous examinerons donc ce qui a été fait suivant une vision d'anticipation du développement des bas-quartiers. Nous relèverons spécifiquement les problèmes de gestion de la ville qui ont engendré un sous-équipement des bas-quartiers par la suite. Malgré les effets négatifs de cette gestion, nous nous intéresserons aussi à ce qui continue d'attirer la population dans ces quartiers. Cela permettra, effectivement, de mieux comprendre l'occupation massive de ces quartiers, et ce qui fait leur force actuellement.

II. 1. Des choix de gestion contraignants pendant l'époque coloniale

À l'époque coloniale, les gestionnaires de la ville n'étaient pas complètement libres de choisir les stratégies de développement du territoire. Différents acteurs sont entrés en jeu, comme c'est toujours le cas pour un territoire donné, notamment s'il est en pleine expansion. Pourtant, le

⁹⁵ Antananarivo, Ambohimanga, Ambohidratrimo, et Ambohidrabiby.

⁹⁶ *Merina* désigne la population de l'Imerina, capitale des hautes terres malgaches, où se trouve Antananarivo.

sort des bas-quartiers n'était pas une question ignorée de ces acteurs. Certains, pendant l'époque coloniale, ont même anticipé la problématique des bas-quartiers. Ainsi, l'architecte-urbaniste Cassaigne a proposé l'assainissement et l'aménagement des vallons et de la plaine de Betsimitatatra, mais cela aurait généré un coût démesuré. En plus, certains groupes ont exercé une pression pour favoriser d'autres quartiers, comme ce fut le cas à l'est de la ville (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989).

La priorité a donc surtout été donnée à d'autres quartiers plus centraux et plus orientés vers des activités économiques plus conséquentes. Ainsi, les investissements ont servi à construire le marché d'Analakely, la mairie, le tunnel d'Ambanidia. Cela a aussi été utilisé pour l'aménagement de Mahamasina (où se trouve actuellement le grand stade municipal), le comblement des marais de Behoririka en faveur des colons propriétaires (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989). De ce fait, le « plan Cassaigne » a contribué à forger, avec les axes centraux de la ville basse, l'image d'une ville moderne. Toutefois, une partie de la ville basse au sud a pu bénéficier de quelques infrastructures importantes comme l'hôpital de Befelatàna.

Sous l'époque coloniale, cette partie ouest de la plaine faisait l'objet de spéculations foncières intenses (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989). Elle fait aujourd'hui partie du centre-ville (Analakely, Tsaralalàna, Antanimena) et constitue, en grande partie, le centre économique de la capitale. Avant même l'Indépendance, il y avait donc déjà eu ce phénomène d'appropriation foncière, expliqué par Durand-Lasserve (1988) et Pugh (1990). En 1920, la commune a quand même pu accéder à des terrains, qu'elle a aménagés, et aux terrains domaniaux vacants. Cependant, l'appropriation par les particuliers, des colons surtout, s'est poursuivie. Une partie de l'Isotry⁹⁷ était aussi dominée par des colons moins puissants, des indiens et des commerçants et par des fonctionnaires malgaches (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989).

Ainsi, la plaine ouest à partir d'Isotry se transforme en un ensemble de quartiers populaires, dont les travaux d'assainissement n'ont pas été réalisés. Ces quartiers sont alors de plus en plus occupés par des ruraux et des anciens habitants de la ville haute et de la ville moyenne, repoussés par la modernisation de la ville. Esoavelomandroso-Rajaonah (1989) explique que la répartition par caste des élèves des écoles de cette zone témoigne de cette identité populaire. Toutes ces analyses amènent à s'interroger sur l'existence d'un effet d'exclusion dans ces choix de gestion de la ville d'Antananarivo. Ce n'était peut-être pas une exclusion voulue puisqu'il

⁹⁷ Il ne s'agit pas du quartier actuel d'Isotry mais d'une zone bien plus large allant jusqu'à Andohatopenaka.

s'agissait surtout de mettre l'accent sur la modernisation du centre-ville et sur l'aménagement des quartiers économiques. Néanmoins, cette situation renvoie aux réflexions de Lefebvre (1967) sur le processus d'exclusion des ouvriers hors de la ville, dans le cadre de la société occidentale. Certes, il s'agit de contextes et de sociétés complètement différents mais cela confirme bien que les quartiers pauvres naissent généralement d'un processus d'exclusion (voulue ou non).

II. 2. Un attrait de la population pour les bas-quartiers

Malgré ces problèmes de gestion, les quartiers populaires, regroupés sous le nom « d'Isotry » pendant l'époque coloniale, présentent de nombreux avantages pour leurs habitants. Tout d'abord, leurs activités diffèrent complètement de celles du centre-ville, comme l'explique Esoavelomandroso-Rajaonah (1989). On y développe un mode de vie semi-rural à travers la pratique de l'élevage de basse-cour et des cultures maraîchères. En même temps, la proximité à la capitale facilite l'accès à l'emploi. Ces avantages sont les mêmes que ceux qu'on retrouve dans les autres zones urbaines ou semi-urbaines précaires partout dans le monde. Il faut aussi reconnaître la présence d'une forte sociabilité qui, dès cette époque, caractérise ces quartiers populaires, notamment à travers la formation d'associations. Enfin, le logement est nettement plus accessible car les loyers y sont beaucoup plus faibles par rapport au reste de la ville.

Les types de logement sont mélangés, mais ceux plus fragiles (maisons en briques crues ou en terre, toits en chaume) se multiplient dans l'Isotry (Esoavelomandroso-Rajaonah, 1989). Ces constructions fragiles s'implantent, de plus en plus, sur des rizières remblayées puisque cette partie de la ville était, à la base, une zone à vocation agricole. À partir des années 1980, on réalise que la croissance de cette zone s'effectue de manière incontrôlée. En effet, les contrôles techniques et de l'occupation foncière restent insuffisants. Les chiffres relatifs à la pression démographique récente sur cette zone confirment cette croissance incontrôlée et nous détaillerons cela ultérieurement. En effet, les installations se font souvent progressivement de manière à échapper au contrôle des autorités. Pour certains commerçants, par exemple, cela commence avec la mise en place d'un petit étalage. Puis, petit à petit, celui-ci est remplacé par une case en bois qui devient, par la suite, une construction en brique. Aujourd'hui, les cases en bois sont les plus nombreuses dans certains quartiers, ce qui montre qu'une bonne partie de la population vit toujours avec des moyens dérisoires.

III. Le contexte foncier de la formation des bas-quartiers

Pour avoir une bonne idée de l'importance de la question foncière dans le développement des bas-quartiers, il faut revenir sur l'historique du système foncier. Il faut surtout relever les éléments de blocage dans ce domaine qui favorisent éventuellement la précarité. La réforme foncière de 2005 sert souvent de point de référence quant à l'évolution du domaine foncier. Il faut, toutefois, examiner quelles sont les zones qui bénéficient réellement de cette réforme. Nous chercherons également à faire ressortir spécifiquement la problématique foncière telle qu'elle persiste en ville.

III. 1. La sécurisation foncière à l'échelle nationale et ses limites

Les règles foncières à Madagascar restent, jusqu'à aujourd'hui, marquées par les pratiques traditionnelles issues de l'époque de la royauté du XV^e au XIX^e siècle. La propriété foncière était alors basée sur la reconnaissance de droits par la communauté sans preuves écrites. Elle était acquise par l'aménagement et la mise en valeur du premier occupant. Sous le règne de la reine Ranavalona II au XIX^e siècle, en contrepartie de ces droits, un système d'imposition censitaire prélevée sur la production a été mis en place. Cette situation soulève aujourd'hui le problème crucial de la régularisation d'un grand nombre de terrains non titrés mais occupés grâce à ce système traditionnel. Cette situation est d'autant plus difficile à gérer que les besoins d'appropriation foncière augmentent avec la croissance démographique et le développement des activités économiques dans la ville. Or, la lourdeur, en temps et en coût, du processus de demande d'acquisition foncière ne permet pas de répondre à cette urgence.

L'entrée dans l'époque coloniale à partir de 1896 a modifié ce système traditionnel⁹⁸. L'administration coloniale a adopté une perspective d'accaparement des terres. C'est ainsi qu'a été instaurée la présomption de domanialité. Ce principe désignait l'État colonial comme propriétaire de l'ensemble des terres. L'administration coloniale a également instauré le système Torrens qui attribuait à l'État seul les compétences d'enregistrement légales des droits de propriété foncière. À travers ce système, toute propriété titrée était rendue inattaquable grâce à l'inscription dans le livre foncier et à l'immatriculation correspondante.

⁹⁸ Quoique la « nouvelle » notion de *tanim-panjakana* (littéralement : terrains de l'État) était déjà apparue sous le roi Andrianampoinimerina. La terre était la propriété du souverain tandis que les populations disposaient du droit d'usage (Andrianirina-Ratsialonana & Burnod, 2012).

La politique foncière postcoloniale s'appuie largement sur ce modèle colonial. Par exemple, selon le principe de domanialité des biens, tous les terrains non immatriculés, ni cadastrés, sont présumés appartenir à l'État malgache. Il s'agit donc bien de la continuité du système Torrens. Très vite, cette pratique postcoloniale a buté sur la complexité du rapport des Malgaches au foncier. En effet, ce mode de fonctionnement traditionnel est devenu difficilement compatible avec la vision moderne instaurée par les colons. D'ailleurs, durant toute la période où la gestion foncière est demeurée centralisée, le système foncier au niveau local a poursuivi ses pratiques traditionnelles. Des conventions écrites servaient de justificatif de la propriété, et il en existe encore jusqu'à aujourd'hui. Ces documents sont bien reconnus par le tribunal. En revanche, l'enregistrement légal des droits de propriété ne peut se faire sur la base de ces seuls documents.

En 2005, fut instaurée la réforme foncière d'informatisation et de décentralisation de la gestion foncière (voir Comby, 2011, sur l'explication des axes de cette réforme et sur son bilan le plus complet). Elle a, certes, marqué un tournant dans le domaine foncier et l'aménagement du territoire à Madagascar, mais elle a surtout favorisé, en pratique, la régularisation des situations foncières en milieu rural (MEPATE, 2015). En effet, le but premier de cette réforme était d'établir une certaine proximité entre les usagers et les services fonciers, d'où la création de « guichets fonciers » au niveau des communes rurales. Ces guichets sont, entre autres, chargés de la gestion des propriétés privées non titrées (loi 2006-031⁹⁹), une situation inexistante à Antananarivo, mais aussi de la délivrance et de la mutation des certificats fonciers¹⁰⁰. Cependant, des difficultés persistent malgré cette réforme. Il existe, malgré tout, des situations foncières qui n'ont pas pu être traitées par la réforme de 2005 : terrains régis par des textes obsolètes, par exemple dus à des opérations cadastrales inachevées, terrains titrés abandonnés par leurs propriétaires ou non mis à jour, etc. D'ailleurs, ces cas existent aussi en milieu urbain.

En dehors de ces limites de la réforme foncière, des failles plus larges continuent à pénaliser le système foncier à Madagascar. Tout d'abord, depuis la I^{ère} République, les dirigeants ne parviennent pas à assurer la continuité des efforts fournis dans ce domaine. Une des raisons en est le changement fréquent du rattachement de l'entité chargée de la gestion foncière au niveau du gouvernement (on se reportera à Andrianalivelo Nirinarisoa, 2016, qui retrace ces

⁹⁹ Loi fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée.

¹⁰⁰ Le certificat foncier est un acte administratif attestant de l'existence à la fois de droits d'occupation, d'utilisation, de mise en valeur, personnels et exclusifs, concernant une parcelle de terrain. Sa différence avec le titre foncier est qu'il dépend de la validation sociale des droits fonciers existants. Ainsi, il ne peut être délivré qu'avec l'attestation des acteurs locaux, à savoir les voisins, les aînés, le chef de village et le maire.

changements). Ces décisions ont pour objectif de mieux s'adapter aux besoins grandissants en matière foncière, mais chaque changement nécessite un certain temps de mise en place puis de mise en marche pour la nouvelle entité ainsi créée. D'autant que les rôles, et les procédures correspondantes, changent souvent. Or, une fois qu'elles sont posées, les nouvelles décisions viennent tout restructurer. Cela explique pourquoi la politique foncière à Madagascar n'arrive toujours pas à ancrer un système qui gère de manière efficace et durable toutes ces affaires foncières.

La seconde faille d'importance, est la corruption qui persiste aux différents niveaux de l'administration foncière. En effet, le foncier figure parmi les secteurs les plus sensibles à la corruption (Randrianjatovonarivo & Andrianirina-Ratsialonana, 2012). Les principales causes en sont la pauvreté, les coûts élevés et les délais encore trop longs de la procédure de titrisation (Groupement BEST – Land Ressources – Idées Madagascar, 2011). Le manque d'information et de transparence contribue aussi à engendrer la corruption. Le risque de corruption est doublé par le fait que les collectivités territoriales décentralisées sont aussi désignées comme les plus touchées par la corruption. Or, comme on l'a vu, celles-ci, et les communes en particulier, ont des responsabilités précises en gestion foncière. Par conséquent, la décentralisation de l'administration foncière présente cette faille de contribuer à augmenter les risques de corruption (Randrianjatovonarivo & Andrianirina-Ratsialonana, 2012).

Pour faire face à ces défaillances, de nouvelles initiatives ont été formulées en 2015 par la nouvelle Lettre de Politique Foncière 2015-2030. Elles se situent dans la continuité de la réforme de 2005. Mais, cette fois-ci, la politique privilégie la concertation et la transparence, la planification inclusive de l'usage des espaces (gouvernance foncière inclusive) et l'accès équitable et sécurisé à la terre pour tous (MEPATE, 2015). Elle doit notamment contribuer à une facilitation de l'accès au logement grâce à la régularisation de l'accès à la terre, condition obligatoire de la construction de logement. Elle doit aussi renforcer les responsabilités et les moyens des collectivités décentralisées. Son objectif premier est de reconnaître la diversité des situations foncières et d'offrir à tous la possibilité de protéger légalement leurs droits à moindre coût (MEPATE, 2015). Cette lettre de politique cherche donc à mieux inclure les problématiques urbaines. De plus, les communes urbaines peuvent s'appuyer sur un relevé topographique ou encore permettre à la commission de reconnaissance locale de s'ajuster aux procédures de certification. Enfin, afin de garantir la cohérence des activités du Programme National Foncier avec les orientations de la Lettre de Politique Foncière, un comité interministériel et multi-acteurs rattaché à la primature a été créé.

III. 2. Problématique foncière propre à la ville

Les mesures de sécurisation foncière en ville devaient être cohérentes avec les schémas d'aménagements urbains mais ces deux éléments ont rencontré différents obstacles. Dans le cas d'Antananarivo, le plan d'urbanisme directeur (PUDi) le plus récent a été élaboré en 2004 et mis à jour en 2011. Il vise, notamment à réhabiliter les quartiers pauvres et sous-équipés, et à les restructurer. De même, il a fallu faire pression sur les tentatives foncières spéculatives pour pouvoir améliorer l'offre de terrains au sein de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA)¹⁰¹. Il était aussi prévu que la CUA interdise toute construction dans les vallées et sur les rizières (Rabariharivelo, 2004). On voit ainsi que la CUA s'était donné pour mission de mieux contrôler les appropriations foncières au sein de la ville. Un autre défi, que posait ce PUDi, était la lutte contre les occupations anarchiques dans certains quartiers ; ce qui poussait à identifier les installations illicites et à trouver des solutions de réintégration harmonieuse dans les quartiers. C'est sur ce point, par exemple, que la réforme de 2005 visait à répondre aux exigences du PUDi puisqu'on devait reconstituer et informatiser les archives, améliorer le système de recensement, etc. Seulement, la réforme ne tenait pas assez compte des cas ambigus en matière foncière pour le milieu urbain.

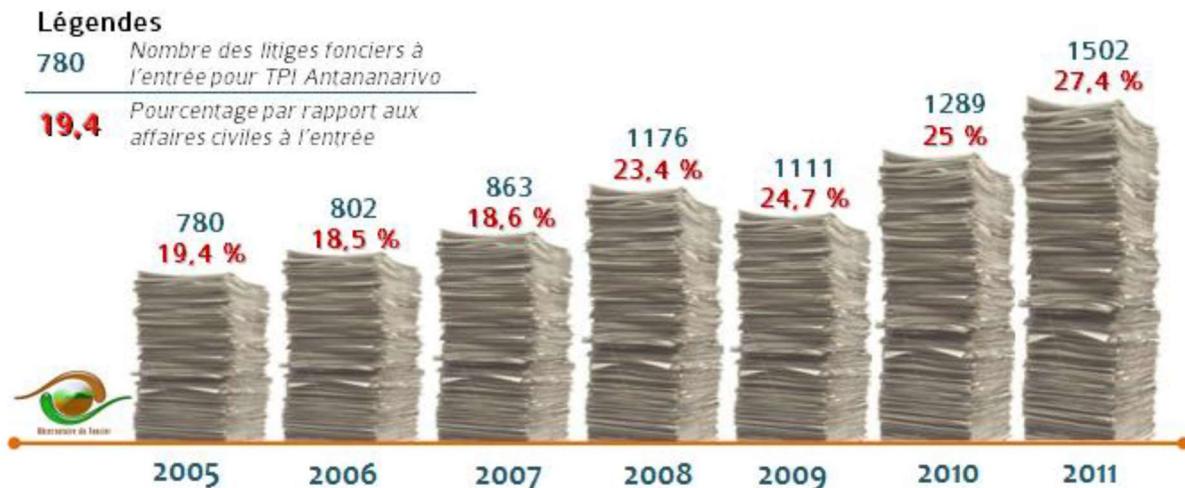
L'un des obstacles principaux à la réussite de la réforme foncière, pour la ville d'Antananarivo, comme à l'échelle nationale, a été la question de la gouvernance. L'une des pratiques les plus néfastes est la diffusion exclusive d'informations stratégiques sur les terrains économiquement opportuns auprès des seuls spéculateurs fonciers. Par « opportuns », on entend des terrains vendus à prix bradés par de petits propriétaires, légaux ou pas. Ce manque de transparence concerne aussi les terrains domaniaux qui étaient vendus à environ 30 000 Ar/m² (11,5€/m² en 2012) aux spéculateurs. Ces derniers les revendaient dix ou vingt fois plus cher, une fois les terrains titrés et aménagés (Andrianirina-Ratsialonana, Andrianirina & Ramarojohn, 2012). Pourtant, selon le principe d'inclusion de la réforme, les plans d'occupation du sol devaient faire l'objet d'une consultation et d'une restitution auprès de la population. Concrètement, cela devait se faire à travers des affichages ou des cahiers mis à la disposition des communautés pour y inscrire d'éventuelles contestations.

¹⁰¹ Car la surface urbanisable dans la CUA était seulement de 397 Ha (Rabariharivelo, 2004).

Un autre problème qui se pose concerne les frais de dossier pour les permis de construire qui demeurent élevés à Antananarivo. Ils sont de 10 000 Ar/m² de surface bâtie (3,48 €/m² en 2012). S'y ajoutent des frais destinés aux autres administrations par lesquelles il faut passer comme les services fonciers et le service régional de l'aménagement du territoire. Même pour des petites parcelles, ces frais restent, en général, au-delà des moyens des Tananariviens. Au total, 16 étapes doivent être suivies lors de la constitution d'un dossier de demande de permis de construire. Normalement, le délai de traitement du dossier devrait être entre 124 et 132 jours mais plus de 40 % des demandeurs attendent au moins 365 jours (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012). Les coûts élevés et le délai de traitement très long peuvent être naturellement des facteurs décourageants pour la population concernant la demande de permis de construire. Pour illustrer cette absence de recours à la demande formelle d'un permis de construire, signalons que 580 demandes sont déposées chaque année (et 230 sont acceptées) alors que la ville accueillerait annuellement de 15 000 à 20 000 nouveaux ménages (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012).

Par ailleurs, la répartition de la population dans la ville engendre une pression foncière dans certaines parties où la densité démographique s'accroît alors que la taille des parcelles se réduit de plus en plus (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012). Cela a pour effet que la valeur des terrains augmente et qu'en conséquence, les ménages démunis ne peuvent y avoir accès. Ils pratiquent alors davantage l'occupation illicite. La question se pose alors de savoir si l'augmentation des litiges fonciers enregistrés n'est pas aussi liée à cette montée de la pression foncière en certains lieux, à côté des problèmes fondamentaux de gouvernance. En effet, tous ces litiges témoignent de la multiplication des demandes d'accès à la terre. Le pourcentage de litiges fonciers par rapport aux affaires civiles est ainsi passé de 19,4 % en 2005 à 27,4 % en 2011 (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012) comme le montre la figure ci-dessous¹⁰².

¹⁰² C'est néanmoins largement en deçà de l'estimation, souvent évoquée, de 60 % à 80 % (Andrianirina-Ratsialonana, Andrianirina & Ramarojohn, 2012).



Source : Andrianirina-Ratsialonana et al. (2012)

Figure 4. Évolution des litiges fonciers à l'entrée pour le Tribunal de Première Instance d'Antananarivo entre 2005 et 2011

Ces litiges peuvent résulter de diverses situations. Ils peuvent avoir des causes spécifiques comme la prescription acquisitive ou l'occupation illégale de terrain non titré. À Antananarivo, il y a aussi le cas spécifique des terrains titrés au nom de l'État et des collectivités décentralisées. Les conflits avec les populations locales apparaissent à partir du moment où ces terrains sont vendus à des acteurs privés et qu'à cet effet, les squatteurs sont expulsés. Par ailleurs, le délai moyen de traitement de ces litiges est le plus long à Antananarivo, soit 677 jours (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012). La raison principale de cette lenteur et du manque d'efficacité de la réforme est que la mise en place des outils, textes et institutions créés, à cette occasion, a pris beaucoup de temps.

Dans quelle mesure les bas-quartiers sont-ils alors concernés par toutes ces problématiques à l'échelle de la ville ? Les habitants des bas-quartiers, qui sont souvent issus de la classe moyenne ou des catégories pauvres, n'ont guère accès à des terrains autres que dans ces quartiers. En effet, à cause des différentes pratiques citées ci-dessus et de l'aménagement de l'ensemble de la ville qui traîne, il n'existe toujours pas d'autres lieux facilement accessibles à ces populations. Nous présenterons ultérieurement l'existence assez importante de locations informelles dans ces quartiers et donc les risques que cela peut engendrer pour la population. Néanmoins, les ménages préfèrent souvent rester quand même en ville pour diverses raisons, surtout professionnelles, plutôt que partir s'installer à la campagne. Cette idée permet de bien cadrer l'analyse du choix résidentiel des ménages. Effectivement, les choix possibles de résidence sont, pour les ménages, limités par ce contexte foncier à l'échelle de la ville. Finalement, cette revue du contexte foncier doit être illustrée par une mesure de l'évolution des

occupations foncières. Les données correspondantes sur l'évolution et la répartition de la population permettent de faire ressortir cette forte pression sur le foncier, surtout présente dans les bas-quartiers. Nous analysons ce phénomène dans la section suivante.

Synthèse

Cette section soulève donc un certain nombre de réflexions sur les origines possibles de la vulnérabilité des habitants des bas-quartiers. Elle a montré que l'identité et la structuration actuelles des bas-quartiers sont profondément liées à leur histoire. Contrairement à ce que beaucoup croient, on ne peut pas généraliser le fait que la composition sociale des bas-quartiers ait aujourd'hui rendu plus vulnérables leurs habitants. Ce qui a pu les rendre ainsi vulnérables, c'est la façon dont la cité a été gérée et la manière dont on a équipé, ou sous-équipé, les bas-quartiers. C'est là qu'un contraste fondamental s'est instauré puisque les habitants des bas-quartiers n'avaient pas les mêmes opportunités de développement qu'ailleurs.

Ainsi, toute réflexion sur des politiques de réduction de la vulnérabilité dans ces quartiers demande de prendre en compte cette dimension historique. Or, au vu de celle-ci, il y apparaît que certains facteurs de vulnérabilité sont particulièrement difficiles à combattre. Il semblerait même normal que la population s'y soit finalement habituée. Pourtant, l'expérience de tels quartiers, ailleurs dans le monde, montre que des mesures, certes parfois drastiques, peuvent être appliquées, permettant de réduire cette vulnérabilité. Dans tous les cas, il est important pour les politiques de développement, ou de réduction de la vulnérabilité, dans ces quartiers de respecter les conditions économiques et sociales particulières auxquelles les habitants sont attachés. C'est aussi une façon d'éviter toute forme d'exclusion. C'est, d'ailleurs, bien la vision, assez récente, qui a été portée par la conférence Habitat III en octobre 2016 à Quito.

Section 2. Y-a-t-il une forte pression démographique sur la ville d'Antananarivo ?

Dans le cadre d'une étude de la vulnérabilité dans les bas-quartiers, on ne peut omettre un facteur essentiel : la densité de population. En effet, la multiplication des risques dans ces quartiers est essentiellement due à la rencontre des éléments : l'accroissement de la population, la promiscuité et la précarité des logements, la saturation des réseaux d'évacuation dans cette partie basse de la ville. On sait qu'en 1960, les habitants d'Antananarivo n'étaient encore qu'au nombre de 248 000 environ. En 2016, ils étaient plus de 1 500 000, selon la base de données de la CUA, ce qui pose forcément la question de leur répartition et des capacités d'accueil au sein de la CUA. Mais cela soulève aussi la question des impacts réels de toute augmentation de la densité de la population pour certains de ces quartiers. L'analyse démographique amène, finalement, à repenser la politique du logement et son adéquation à la réalité de la ville d'Antananarivo.

Cette section comprend quatre paragraphes. Le premier montre la présence d'une pression démographique évidente sur les bas-quartiers. Le deuxième paragraphe traite d'une question qui découle directement de cette pression. Il s'agit de savoir quelle est la disponibilité des infrastructures et des équipements publics dans ces quartiers, car ils sont indispensables pour assurer le bien-être de leurs habitants. Le troisième paragraphe apporte des informations essentielles issues des recensements et des autres statistiques sur la migration vers la ville d'Antananarivo. Le message qui résulte de ces sources est assez étonnant et interpelle quant à la composition démographique de la ville : la migration vers Antananarivo-ville est demeuré faible jusqu'au début des années 1990. L'ensemble de cette section est complété en quatrième paragraphe par une revue des politiques de logement ou de l'habitat à Madagascar afin de comprendre les mesures mises en œuvre pour loger toute la population. Elles ont été relativement faibles, dans l'ensemble, et cela interroge sur l'effet de multiplication des situations de précarité.

I. Une pression occultée sur les bas-quartiers

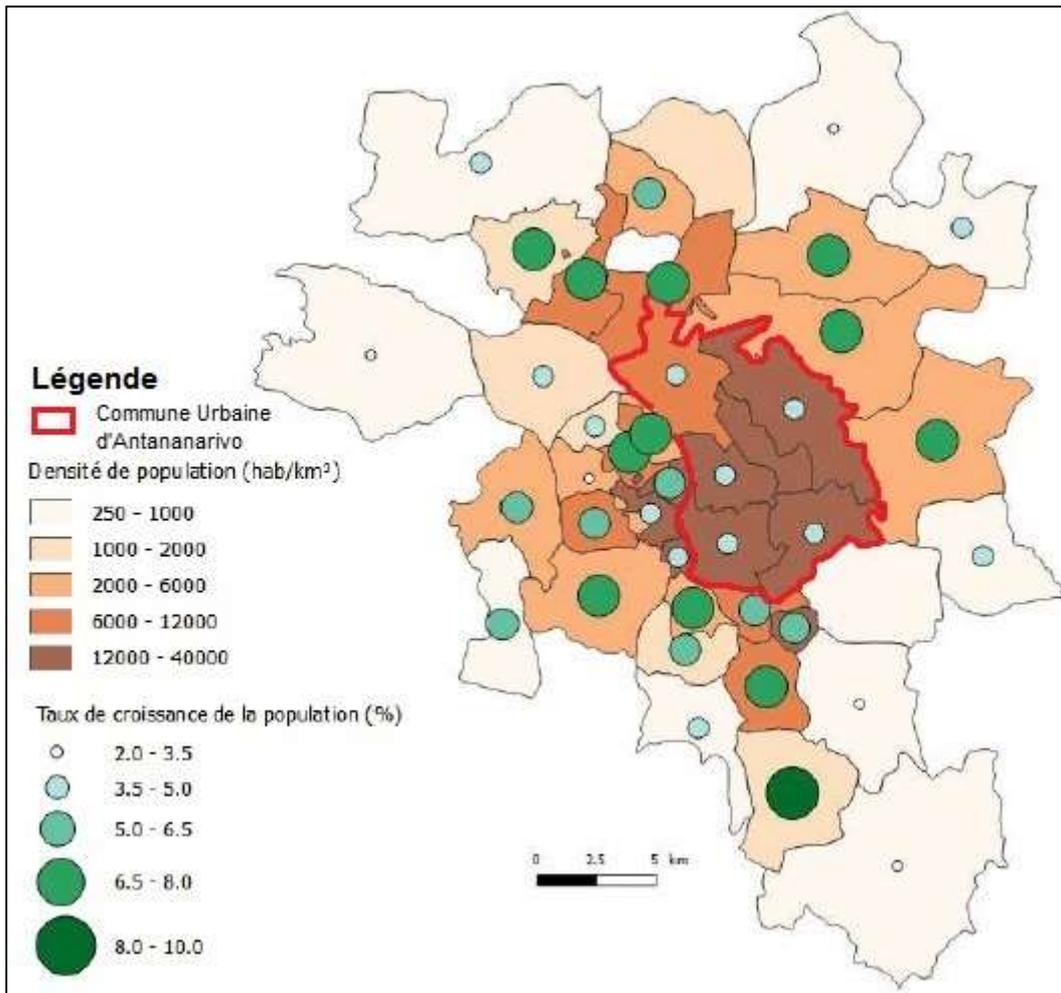
Pour analyser cette pression démographique dans ville d'Antananarivo, il faut, d'un côté, restituer l'évolution récente de la taille de la population et déterminer quels en sont les facteurs d'accroissement. De l'autre, on peut comparer l'occupation progressive des bas-quartiers par rapport à la croissance du reste de la ville. Or, les données, uniquement disponibles auprès de

la CUA, ne sont pas suffisamment exploitées dans ce sens. Et c'est cette dimension intra-urbaine qui manque à toutes les statistiques démographiques officielles de Madagascar.

I. 1. Un accroissement démographique stable et faible jusqu'au début du XXI^e siècle

Pendant tout le XX^e siècle, Antananarivo n'a connu qu'une lente croissance démographique. Au début du siècle, seulement 43 000 personnes étaient installées à Antananarivo. En 1960, les habitants n'étaient encore qu'au nombre de 248 000 environ, avec 3 % d'augmentation par an en moyenne (Antoine, Bocquier, Razafindratsima & Roubaud, 2000, p. 13). De 1975 à 1993, le taux de croissance moyen intercensitaire a été de 2,5 % par an, soit environ 710 000 habitants en 1993 (INSTAT, 1997). Comparativement au taux d'accroissement d'autres capitales africaines qui se situe autour de 4 % (Marguerat [2003] évoque même des taux de 6 à 8 % par an), ce taux demeure assez faible. Le dernier chiffre, relevé par Razafindrakoto et Roubaud (2001), concernant l'effectif de la population de la capitale a été de 876 000 en 1999.

La Banque Mondiale (2011) montre un phénomène d'occupation croissante beaucoup plus important dans les communes voisines d'Antananarivo. L'accroissement récent de la population d'Antananarivo serait « non-négligeable mais inférieur à la croissance démographique reportée dans les communes avoisinantes qui a explosé pendant cette période » (Banque Mondiale, 2011, p. 9). La commune d'Ambohidratrimo, située au nord-ouest d'Antananarivo, a, par exemple, vu sa population tripler depuis 1993. Quant à Antananarivo, l'accroissement est resté assez stable, soit environ 30 000 habitants en plus par an entre 1993 et 2008. C'est sensiblement le même rythme d'accroissement qu'avant 1993. La carte 3 confirme cette analyse de la Banque Mondiale sur l'accroissement de la population plus important dans les communes avoisinantes.



Source : Monographies communales, données de l'INSTAT, projet TATOM, 2017

Carte 3. Densité et taux de croissance de la population dans le Grand Antananarivo

I. 2. Forte densification récente des bas-quartiers

Nous avons recueilli les informations de la base de données de la CUA pour évaluer la situation démographique plus récente. Cette base de données regroupe les résultats des recensements effectués dans les 192 quartiers de la commune, et qui datent de 2006, 2011 et 2016¹⁰³. En 2006, la capitale (commune urbaine) comptait près de 1 169 000 habitants. En 2011, ce nombre s'élevait environ à 1 364 000, puis 1 538 000 en 2016¹⁰⁴. Ainsi en 10 ans, la population a

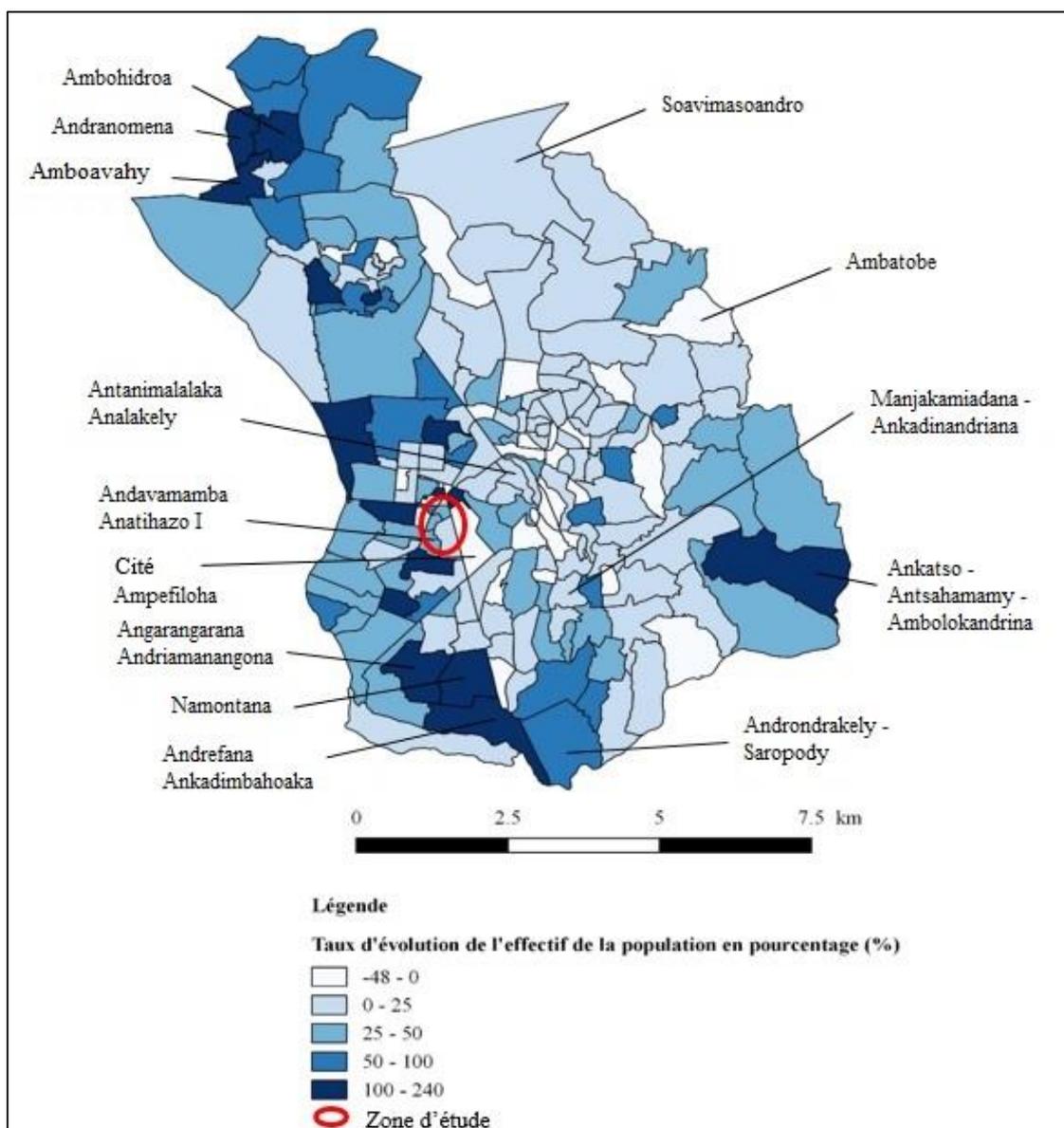
¹⁰³ Cette base comprend les variables suivantes : code et nom du quartier, superficie, nombre total d'habitants, densité, nombre total de toits, nombre total de ménages.

¹⁰⁴ Les acteurs de la ville ont tendance à évoquer un nombre de plus de 2 000 000 d'habitants. Cela veut implicitement dire qu'ils estiment à entre 500 000 et 1 000 000 l'effectif de la population flottante dans la ville (habitants à court ou long terme à Antananarivo sans être inscrits officiellement à un bureau du quartier de la ville). On entend aussi parfois le chiffre de 4 000 000 habitants, il s'agit alors d'une estimation de la population du Grand Antananarivo et non de la CUA.

augmenté d'environ 3 % par an, soit un surplus annuel de 34 000 à 38 000 habitants. Le taux est donc resté globalement constant, comme durant le XX^e siècle. Même si on reste en deçà du taux d'accroissement relevé ailleurs (en Afrique subsaharienne), la pression démographique reste quand même forte sur la ville d'Antananarivo, où les quartiers les plus anciens sont saturés depuis longtemps. Dans quels quartiers demeurent alors ces populations ?

Le taux d'évolution de l'effectif de population est révélateur de la pression démographique qui existe dans certains de ces quartiers. La carte 4 montre que les quartiers les plus anciens situés au centre-ville sont actuellement plus ou moins épargnés par cette pression. En revanche, ceux historiquement plus récents sont en pleine phase de croissance démographique. On remarque notamment que ce sont les quartiers de toute la partie ouest, du nord au sud, y compris les bas-quartiers, qui accueillent effectivement un bon nombre d'habitants. Pour les trois quartiers voisins du sud-ouest, où l'effectif a augmenté de plus de 100 % (Namontana, Andrefana Ankadimbahoaka et Angararangana Andriamanangona), cette forte augmentation est due à l'aménagement de ces quartiers sous le régime Ravalomanana. Cet aménagement avait pour but de permettre une circulation plus fluide sur des routes bitumées. On a donc favorisé l'accès aux marchés des paysans et au centre-ville d'Antananarivo pour tous ceux qui viennent de l'ouest (Route Nationale 1) et du sud (Route Nationale 7). Pour les quartiers au sud-est, du côté d'Ankatso-Antsahamamy-Ambolonkandrina, ce sont les quartiers des étudiants (et des anciens étudiants), dont beaucoup hébergent de plus en plus de membres de la famille (cadets et cousins, etc.). Ces quartiers sont en même temps des lieux favoris d'installation des villas. Enfin, pour les quartiers au nord-ouest (Ambohidroa, Amboavahy et Andranomena), ce sont probablement les entreprises franches¹⁰⁵ qui ont attiré autant de population récemment. Une partie de cette zone est également caractérisée par la multiplication des villas. À l'ouest, ce sont les bas-quartiers, dont la plupart ont initialement été bâtis sur les rizières remblayées. Ramamonjisoa (1983) a fourni une analyse morphologique de la ville d'Antananarivo, il y a plus de 30 ans maintenant, qui apporte davantage d'informations sur ces quartiers, et nos commentaires confirment, encore aujourd'hui, son analyse.

¹⁰⁵ Une entreprise franche bénéficie des avantages d'une zone franche (avantages fiscaux et mesures de politique commerciale).

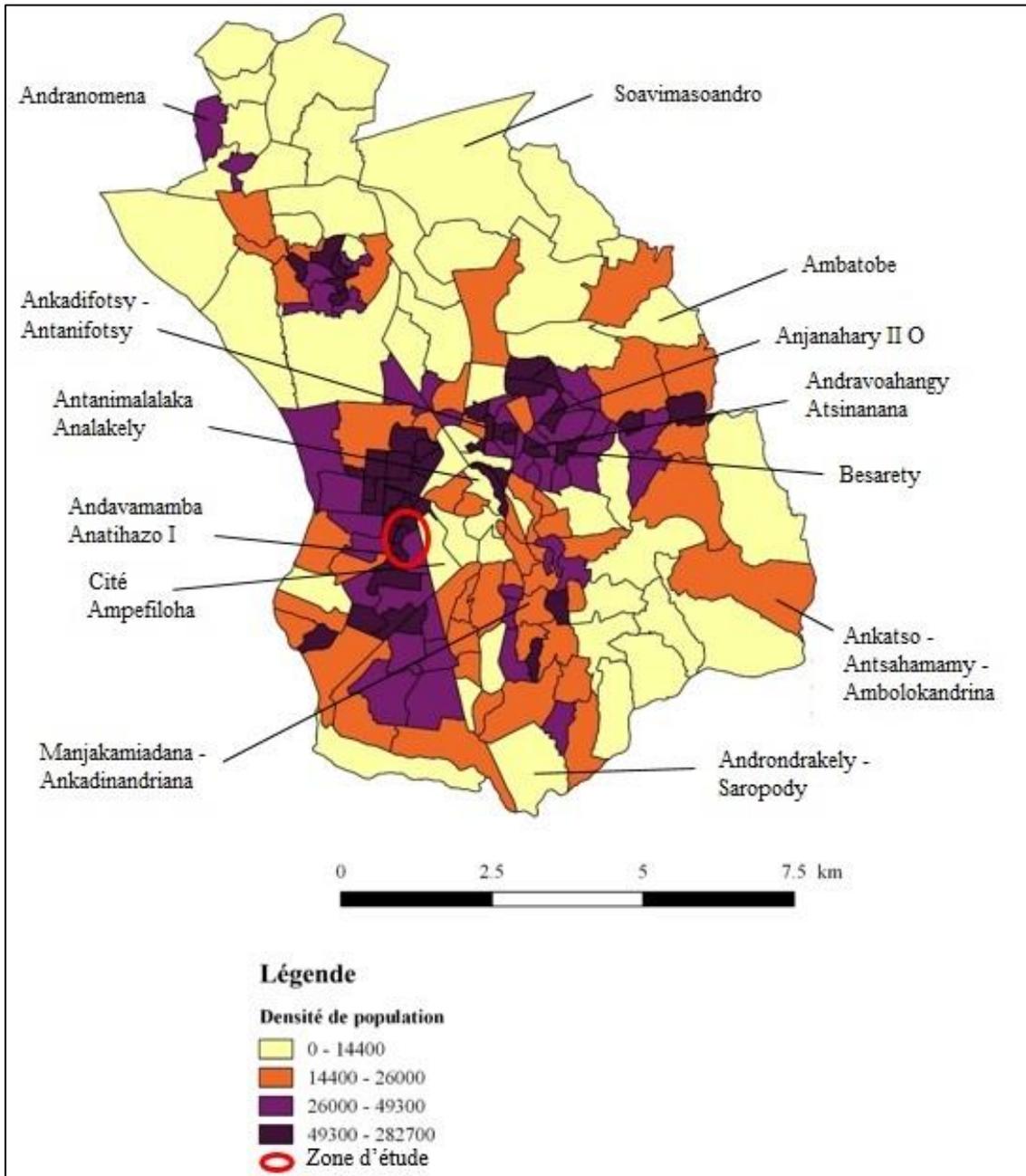


Source : Données de la CUA (2006 et 2016), Rabemalanto (2018)

Carte 4. Évolution de l'effectif de la population par quartier dans la Commune urbaine d'Antananarivo entre 2006 et 2016

Il convient de vérifier l'impact de ces accroissements de population sur la densité de chaque quartier. La carte 5 montre, tout d'abord, un groupe de quartiers où la densité est assez forte au centre de la carte (Ankadifotsy, Besarety, Andravoahangy, Manjakaray, Anjanahary...). Ce n'est pas tout à fait ce qu'on appelle le « centre-ville » mais ce sont des quartiers qui sont proches d'un grand marché et de la zone industrielle. Certains d'entre eux se trouvent en basse altitude et le coût de l'accès au logement a pu y être assez bas. C'est la même chose pour le groupe de quartiers denses très distincts, un peu plus au nord, sauf qu'il n'y a pas de grand marché. Et, à part ceux-là, on voit bien que tous les quartiers à l'ouest et au sud-ouest sont aussi denses. Au vu de la carte 4, il s'agit donc d'une densification récente. En tout cas, cette carte

révèle que la population est attirée par les quartiers proches du centre-ville, à défaut d'accéder effectivement aux logements du centre. Cet attrait est tel que les quartiers au nord et, en partie, au sud, sont encore loin d'être saturés, en sachant que certaines zones sont encore des terrains agricoles. L'idéal aurait été de pouvoir calculer un ratio « nombre d'habitants/toit » puisque nous nous intéressons plus particulièrement aux infrastructures de logement. Toutefois, la variable « nombre de toits », dans la base de données, couvre les immeubles à appartements et leur prise en compte fausserait l'analyse.



Source : Données de la CUA (2016), Rabemalanto (2018)

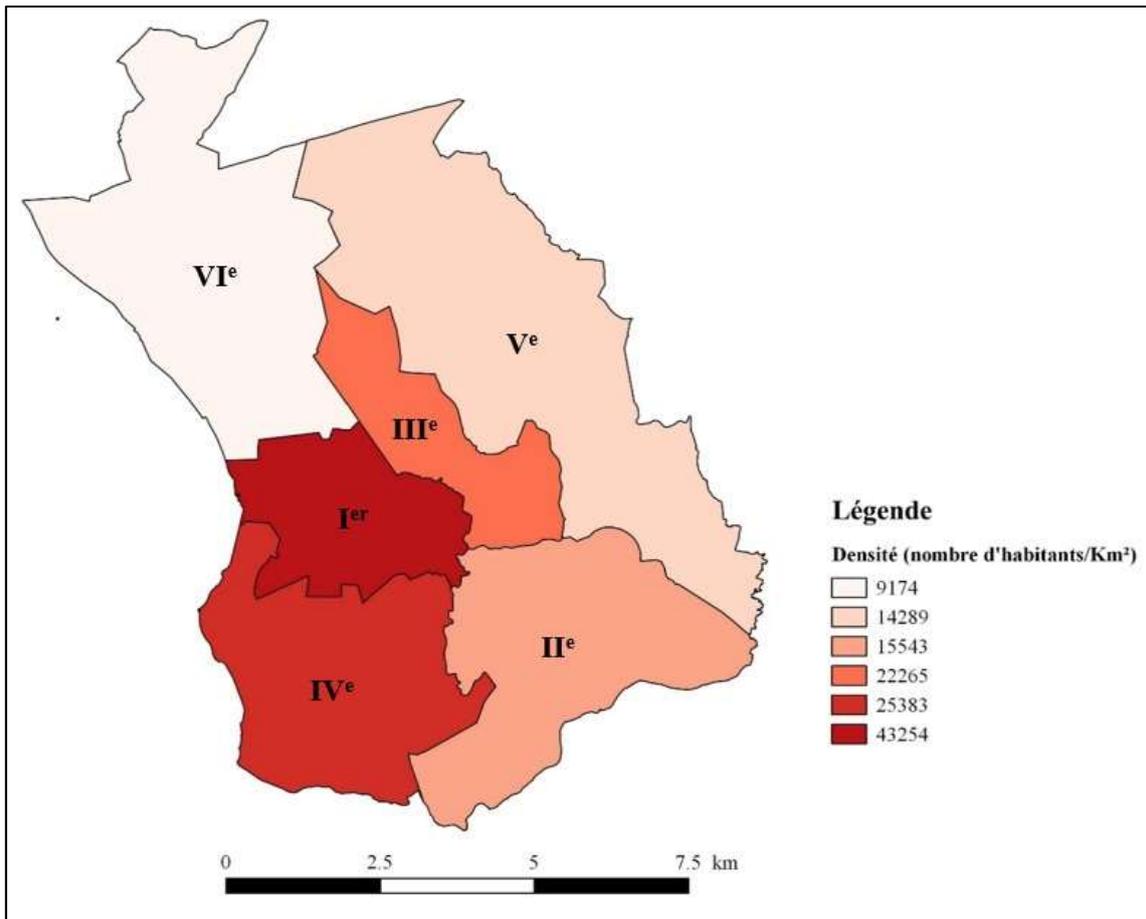
Carte 5. Densité de la population dans la Commune urbaine d'Antananarivo

II. Qu'en est-il de la disponibilité des infrastructures et des équipements sociaux ?

La suite logique de cette analyse démographique est d'étudier l'évolution des infrastructures et des équipements sociaux disponibles dans les quartiers tananariviens. En effet, l'offre de ces équipements participe des aménités urbaines et de l'attractivité des localités. L'analyse, que nous proposons, permet, en particulier, d'interpréter leur répartition dans l'espace pour mieux comprendre les situations de précarité dans certaines parties de la ville. Notre hypothèse est que ces équipements ne sont pas suffisants, sachant, par exemple, que la plupart des ménages des bas-quartiers n'ont pas d'installations sanitaires privées chez eux. Ils auraient donc davantage besoin d'équipements publics par rapport aux autres habitants de la ville. La comparaison s'avère difficile en raison des données disponibles, mais elle permet, au moins, de lancer une réflexion sur les investissements et aménagements nécessaires dans les quartiers les plus denses.

Nous mobilisons, dans ce but, d'autres données de la CUA pour décrire la capacité des infrastructures publiques face à cet accroissement inégal des populations de la ville. Ces données datent de 2006 et 2009. Elles concernent les équipements communautaires, les infrastructures sanitaires, et les écoles. Certes, seulement une partie de la population utilise ces infrastructures publiques. De plus, il aurait fallu une description de leur état ainsi qu'une mise à jour pour les analyser de manière appropriée. Néanmoins, nous pouvons fournir quelques informations de base suffisantes pour servir de repères quant aux changements et investissements nécessaires face à l'augmentation de la population dans certains quartiers.

Il convient de rapporter, d'abord, la répartition exacte de l'effectif des résidents par arrondissement pour faciliter, par la suite, une interprétation de la répartition des infrastructures. Selon la carte 6, les I^{er} et IV^e arrondissements sont les plus denses (respectivement plus de 43 000 hab/km² et 25 000 hab/km²). Ils abritent le plus de bas-quartiers, qui sont plus petits en termes de superficie. Les V^e et VI^e arrondissements sont les moins denses alors qu'en termes de nombre d'habitants, le V^e arrondissement est le plus peuplé (plus de 342 000 habitants). En analysant l'évolution de l'effectif démographique entre 2006 et 2016, l'enjeu de saturation des quartiers ressort bien, car les IV^e et VI^e arrondissements ont connu les plus importants accroissements démographiques (respectivement de 53 % et 49 % chacun). Or, le IV^e arrondissement s'achemine vers une forte densité, contrairement au VI^e arrondissement. Pour le I^{er} arrondissement, l'augmentation démographique devient plutôt critique, 39 %, vu l'exiguïté de l'espace.



Source : Données de la CUA (2016), Rabemalanto (2018)

Carte 6. Répartition de la population par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo

II. 1. Des efforts d'équipement dans certains bas-quartiers

La construction d'équipements communautaires dans les bas-quartiers fait partie des principales contributions des ONG et associations œuvrant en milieu urbain (comme, par exemple, l'ONG Làlana, EAST [Eau Agriculture et Santé en milieu Tropical], CARE International [*Cooperative for Assistance and Relief Everywhere*], etc.) en partenariat avec la commune et les autorités des quartiers. D'autres organisations comme Enda OI (Environnement Développement Action Océan Indien) construisent des équipements familiaux (latrines), mais nous nous limiterons à l'analyse de la disponibilité des équipements communautaires en raison des données disponibles sur ce thème. Il existe aussi des projets conjoints de construction d'équipements communautaires (et d'autres infrastructures) à l'instar du projet *Lalankely*. Les équipements communautaires pris en compte ici sont les bornes fontaines, les lavoirs, les douches, les WC publics et les bennes à ordures, peu importe l'organisme qui les a installés.

À part ces équipements, les arrondissements sont aussi dotés d'infrastructures sanitaires, à savoir les centres de santé de base niveau 2 (CSB2) et les centres hospitaliers publics et privés. Les CSB2 sont surtout intéressants car l'accès y est gratuit. Même si les médicaments sont payants, la gratuité de l'accès réduit déjà les coûts pour les ménages. C'est donc, quand même, un paramètre à prendre en compte pour analyser les efforts d'équipement de la ville. Bien entendu, le ratio « nombre de médecins / nombre d'habitants » est aussi un paramètre important pour évaluer l'accès au soin mais les données correspondantes ne sont pas toujours disponibles.

Les bas-quartiers ont bien bénéficié de ces infrastructures, surtout dans IV^e arrondissement, parfois plus que les autres quartiers de la ville. En revanche, dans le I^{er} arrondissement, composé aussi de bas-quartiers, les nombres de bornes fontaines, de WC et de douches sont plus faibles mais c'était en 2006 (Cf. tableau 1). Par ailleurs, le V^e arrondissement est aussi bien équipé, probablement parce que c'est là où l'effectif des habitants est le plus élevé. Néanmoins, il faut aussi tenir compte de la forte augmentation des besoins en équipements après 2006. En effet, les taux d'augmentation de la population dans les I^{er}, IV^e et VI^e arrondissements, en 2016, ont été respectivement de 53 %, 49 % et 39 %. Toutefois, seule une partie de la population utilise ces infrastructures et, faute de données là-dessus, il est quand même intéressant de confronter la densité de population et son taux d'augmentation à la disponibilité des infrastructures.

Tableau 1. Répartition des équipements communautaires par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo*

Arrondissements	Bornes fontaines		WC publics		Douches publiques		Lavoirs		Bennes à ordures	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
I ^{er}	103	16	9	16	9	16	18	19	121	25
II ^e	98	15	7	12	10	18	18	19	90	19
III ^e	82	13	10	17	6	11	11	12	65	14
IV ^e	137	21	12	21	13	23	16	17	89	19
V ^e	131	20	17	29	11	20	12	13	78	16
VI ^e	93	14	3	5	7	13	18	19	35	7
Total	644	100	58	100	56	100	93	100	478	100

Source : CUA (2006)

*Seuls les équipements en bon état sont recensés ici.

Avec les quelques données disponibles après 2006, nous pouvons confirmer que les bas-quartiers, dans les I^{er} et IV^e arrondissements, ont fortement bénéficié des nouveaux équipements, plus que partout ailleurs dans la capitale. À défaut de données sur les besoins et leurs fréquentations réelles, nous considérons que plus l'effectif de la population augmente, plus les besoins en équipements sont susceptibles d'augmenter. Avec l'augmentation de la population dans ces deux arrondissements, ils ont acquis respectivement 25 et 22 bornes fontaines entre 2006 et 2009. À part cela, 12 lavoirs, 11 WC publics et 5 douches y ont aussi été construits. Néanmoins, cela pose la question de la possibilité de multiplier les infrastructures si la population continue à croître à ce même rythme et si l'accès aux équipements privés ne s'améliore pas. Il faut aussi prendre en compte l'état actuel de ces équipements.

Si on observe la répartition des infrastructures sanitaires, on constate aussi que les I^{er} et IV^e arrondissements sont toujours les plus avantagés avec, respectivement, 6 et 3 CSB2 (Cf. tableau 2). Toutefois, en matière de santé, il faudrait quand même considérer, si possible, les capacités des ménages à accéder à ces services sanitaires, y compris aux médicaments. Il faut aussi tenir compte des moyens à disposition de ces services, notamment les moyens humains, et la prévalence des épidémies. Par ailleurs, les V^e et VI^e arrondissements sont désavantagés à cause du faible nombre d'infrastructures sanitaires et de l'effectif plus élevé des habitants. Cette remarque est valable autant pour les structures sanitaires publiques que privées.

Tableau 2. Répartition des infrastructures sanitaires par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo

Arrondissements	Nombre de Centres de Santé de Base niv. 2 (CSB2)	Nombre de Centres Hospitaliers Universitaires publics (CHU)	Nombre de Centres Hospitaliers Universitaires privés (CHU)	Nombre de Centres Hospitaliers de District niv. 2 privés (CHD2)
I ^{er}	6	3	2	0
II ^e	5	1	0	2
III ^e	2	1	0	3
IV ^e	3	2	0	1
V ^e	2	0	0	0
VI ^e	1	0	0	1
Total	19	7	2	7

Source : CUA (2006)

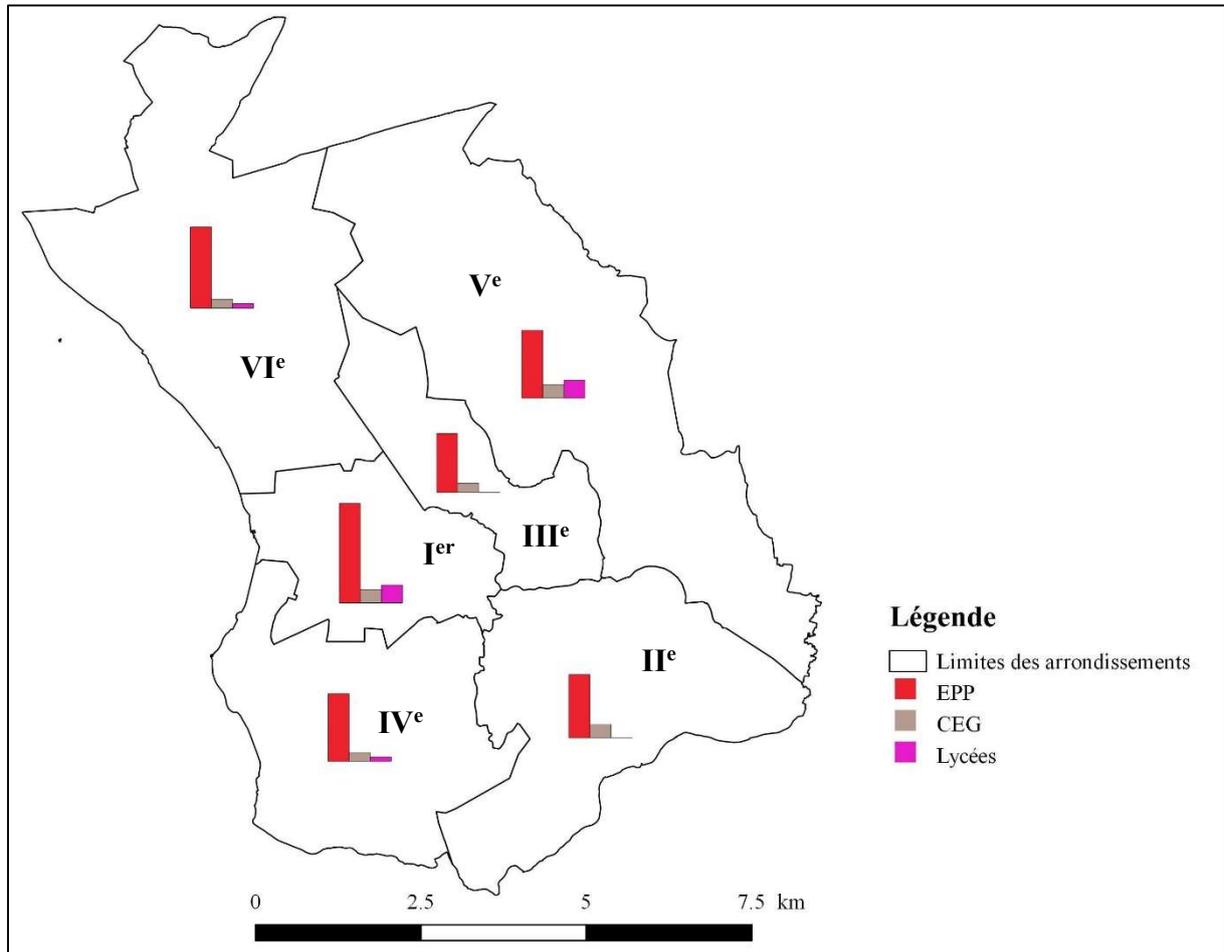
II. 2. Questionnement sur les infrastructures scolaires

Les infrastructures, dont il s'agit ici, sont les écoles publiques : écoles primaires publiques (EPP), collèges d'enseignement général (CEG) et lycées, ce qui présente le défaut de ne pas intégrer les infrastructures privées. Plutôt que de fournir une analyse incomplète, nous avons préféré poser des questions relatives aux données indisponibles que ce soit sur le nombre effectif d'élèves ou le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par arrondissement. On sait seulement qu'en 2001-2002, les élèves des écoles publiques comptaient pour 41 % de l'ensemble des élèves du primaire jusqu'au lycée dans la CUA (données du Ministère de l'Éducation Nationale, UPDR/MAEP, 2003). Ce chiffre moyen se décompose comme suit : 43 % des élèves en primaires, 33 % de ceux au collège, et 46 % de ceux au lycée, ont fréquenté des établissements publics. D'abord, comme Wachsberger (2009) a démontré que les quartiers des I^{er} et IV^e arrondissements sont en général plus pauvres qu'ailleurs, la fréquentation des écoles publiques pourrait donc y être plus importante. En effet, même si l'enseignement y est gratuit, il y a un droit d'inscription plus ou moins élevé selon les capacités des ménages. La carte 7 montre qu'en termes d'effectifs des écoles publiques, le I^{er} arrondissement est le plus avantagé de tous. En revanche, pour le IV^e arrondissement, les effectifs sont plus faibles alors que les caractéristiques démographiques et socio-économiques sont assez similaires à celles du I^{er} arrondissement. La question se pose donc de savoir si la présence de ces établissements est suffisante dans cet arrondissement pour répondre à la demande.

On voit aussi que les II^e et III^e arrondissements ne bénéficient que de peu d'écoles publiques. Selon Wachsberger (2009), ces zones comprennent des quartiers moyens et riches. Cela pourrait signifier que la demande en établissements scolaires publics n'y est probablement pas importante. Toutefois, l'absence de lycée dans ces arrondissements peut être problématique pour certains ménages dont les élèves doivent fréquenter le lycée dans d'autres arrondissements. Cela peut générer des coûts relativement importants pour les ménages en raison de l'utilisation quotidienne des transports en commun. Certes, la plupart des élèves font le chemin à pied, mais il y en a qui prennent les transports en commun. Or, les frais de transport varient entre 300 et 500 Ar¹⁰⁶ (0,07 et 0,12 € en 2018). S'ils ne rentrent pas à midi, ces frais sont doublés : 600 à 1 000 Ar par jour (0,15 € à 0,25 € en 2018), soit environ 12 000 à 20 000 Ar par mois (2,98 à 4,96 €). Comment font alors les élèves lorsque leurs parents ne sont pas en

¹⁰⁶ Les frais de 200 Ar (0,05 € en 2018) sont réservés aux trajets d'une station de bus à la suivante. Par conséquent, les élèves préfèrent souvent faire ce trajet à pied.

mesure de payer ces frais qui sont presque aussi chers qu'un écolage ? S'ils doivent parcourir le chemin à pied, cela pose la question de l'accès aux aménités urbaines car les distances qu'ils doivent parcourir sont parfois longues.



Source : Données de la CUA (2006), Rabemalanto (2018)

Carte 7. Proportions des écoles publiques par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo

Ces données cachent des informations qui peuvent nuancer ces premiers constats. En réalité, il faut prendre en compte le besoin réel d'accès à ces établissements publics. Par ailleurs, le véritable problème qui se pose par rapport aux écoles publiques est le nombre d'enseignants et la qualité de l'enseignement. Cela concerne d'ailleurs tout Madagascar, milieux rural et urbain confondus¹⁰⁷. Malheureusement, nous ne disposons pas des statistiques correspondantes à jour à l'échelle des arrondissements. Les chiffres à notre disposition montrent que le ratio moyen

¹⁰⁷ Plusieurs manifestations ont eu lieu ces dernières années quant à l'incapacité de l'État à indemniser les parents d'élèves, qui s'organisent en association et assurent eux-mêmes l'enseignement dans les écoles publiques. La qualification de ces parents reste aussi ambiguë et, en fonction des urgences, elle n'est pas toujours respectée par les établissements.

« élèves/enseignants » était élevé au niveau primaire public dans la CUA en 2001-2002 : 48 en primaire, 24 au collège et 16 au lycée (données du Ministère de l'Éducation Nationale, UPDR/MAEP, 2003). Cela interroge donc la qualité de l'enseignement surtout en primaire alors que nombreux sont encore les ménages urbains dont les élèves s'arrêtent à ce niveau-là. En tout cas, ce sont des questions primordiales pour transférer les capacités minimales nécessaires aux jeunes générations pour ne pas tomber dans la pauvreté ou pour en sortir.

Au final, ces statistiques sur les infrastructures et équipements affichent globalement un bilan plutôt positif. Certes, on arrive à repérer des arrondissements plus pénalisés que d'autres, mais d'après ces chiffres, il serait erroné de croire, par exemple que les bas-quartiers sont désavantagés en ce qui concerne l'accès à ces infrastructures et équipements. En revanche, il est indispensable de vérifier par d'autres approches méthodologiques le rapport que la population a véritablement vis-à-vis de ces dispositifs et établissements et, en conséquence, leur accessibilité. Il serait même plus intéressant encore d'analyser l'évolution des ratios, de qualité et d'accessibilité des infrastructures en fonction des accroissements démographiques dans les différentes localités.

III. Faible migration vers Antananarivo-ville

L'exode rural est un phénomène courant, notamment dans les sociétés africaines, si bien qu'on l'associe souvent à la saturation de la ville d'Antananarivo. Par rapport à notre problématique, il convient d'éclairer cette question. En effet, notre travail implique de rechercher des explications aux origines de la précarité et de la vulnérabilité auxquelles font face les ménages, et d'analyser les conséquences éventuelles sur leurs trajectoires de vie à long terme. Si ce phénomène d'exode rural est un facteur important de la vulnérabilité actuelle qui règne dans la ville d'Antananarivo, alors les problèmes de densification et de vulnérabilité doivent être réglés indirectement par des politiques rurales efficaces. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il faut alors approfondir davantage les réflexions sur les politiques urbaines.

III. 1. Quelques indices sur l'homogénéité de la population

Nous avons décrit les origines sociales des habitants d'Antananarivo à l'époque royale, il nous faut analyser, à présent, la composition sociale la plus récente de la population. Entre ces deux époques, la ville, tout comme l'ensemble des régions de Madagascar, ont connu de gros progrès en matière d'infrastructures. Le secteur de l'emploi s'est aussi diversifié, notamment dans les

secteurs secondaire et tertiaire. Jusqu'à quel point ces facteurs, conjugués aux différentes politiques menées entre les deux époques, ont-ils pu contribuer à transformer la composition démographique d'Antananarivo ? Il se trouve que la ville est, en effet, restée relativement homogène, notamment lorsque comparée à d'autres villes africaines. Cette information, émise par l'INSTAT dans ses divers rapports de recensement (jusqu'en 1993), est souvent peu relayée. D'ailleurs, c'est l'une des informations attendues du recensement général, mené en 2018, pour savoir si la population tananarivienne est demeurée homogène jusqu'à aujourd'hui. Tout cela ayant un impact direct sur la formulation et l'évaluation des politiques urbaines.

Il est difficile de chiffrer exactement le statut migratoire actuel à Antananarivo du fait, justement, que le troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-3) est encore en cours de réalisation¹⁰⁸. À défaut du RGPH-3, nous mobiliserons ici essentiellement les données du RGPH-2, qui datent de 1993. C'est la principale référence qui traite de la migration en détail à l'échelle de l'ex-province d'Antananarivo et de la capitale¹⁰⁹.

Cependant, nous avons mobilisé quelques autres sources, en plus du RGPH-2, mais, pour ces données, l'analyse démographique ne peut avoir lieu à la même échelle. En effet, les données démographiques disponibles dépendent des découpages administratifs de l'époque concernée. Et, ce découpage a changé selon les époques. Globalement, au début de l'indépendance, il y avait 6 provinces et 18 préfectures. De 1975 à 1992, on a ajouté des sous-préfectures et des quartiers. De 1992 à 1998, on observe une période de flottement car les provinces ont été supprimées alors que les régions et départements n'étaient pas encore effectifs. Les communes deviennent effectives en 1996. Mais, ce n'est qu'en 2007 que les régions et les quartiers sont renforcés en tant que collectivités territoriales décentralisées (Radert, Rajaonesy, Rakotoarisoa & Ramamonjisoa, 2008) [Cf. en annexe 2, les découpages administratifs qui servent de repères pour chaque zone géographique citée].

Globalement, la ville d'Antananarivo est assez homogène. La proportion d'immigrants y est assez faible et plusieurs indicateurs du RGPH-2 le prouvent bien. Ceci est d'abord valable à l'échelle de l'ex-province d'Antananarivo. Entre 1975 et 1993, le taux d'accroissement annuel

¹⁰⁸ Les opérations devaient commencer en 2004 pour une publication en 2011 mais le recensement a été reporté plusieurs fois notamment en raison de la crise politique.

¹⁰⁹ Il est encore plus rare de trouver des travaux sur les migrations pendant l'époque coloniale. Cependant, Esoavelomandroso-Rajaonah (1989) mentionne les flux de migrations durant cette époque. Elle rapporte que la population d'Antananarivo est passée de 52 000 en 1901 à 171 000 en 1948.

moyen de la migration nette « durée de vie »¹¹⁰ dans l'ex-province est resté stable, soit 0,2 % (INSTAT, 1997). Ainsi, si le nombre d'immigrants vers l'ex-province d'Antananarivo a été faible (un peu plus de 203 000), il existait une forte mobilité à l'intérieur de cette zone : plus de 561 000 migrants. Cela était dû, tout à la fois, à la réduction de la disponibilité des terres et à leur pauvreté, ainsi qu'à l'attractivité des opportunités sûrement plus importantes dans cette même ex-province plutôt que dans une autre (INSTAT, 1997).

III. 2. Un solde migratoire négatif

Toutefois, lorsqu'on porte l'attention sur les sens de ces migrations intra-provinciales, on constate qu'en général elles n'allaient pas vers la capitale elle-même. Car les entrants « durée de vie » dans la ville comptaient près de 120 000 tandis que les sortants étaient au nombre de 130 000 environ. Ce qui fait un solde de -10 000. Autrement dit, les migrants intra-provinciaux se dirigeaient surtout vers les zones périphériques comme Antananarivo Avaradrano, Ambohidratrimo et Antananarivo Atsimondrano. D'ailleurs, on constate un phénomène équivalent dans la ville d'Antsirabe (ville la plus proche de la capitale). Ainsi, l'effectif total des entrants subsistants¹¹¹ dans la ville d'Antananarivo, près de 225 000 individus, représentait environ un tiers de la population de la ville (32 %)¹¹²[INSTAT, 1997].

L'INSTAT a expliqué que ce solde migratoire négatif était logique à cause de l'architecture typique des maisons à Antananarivo, qui ont une capacité d'accueil limitée. Les nouvelles constructions ont aussi une capacité limitée (villas basses, bâtiments relativement petits, pas de nouveaux logements sociaux). En réalité, ce qui limite cette capacité d'accueil, c'est surtout la morphologie de la ville, très en relief, qui empêche la multiplication des grosses constructions. Ainsi, les logements à Antananarivo ne se construisent pas à la verticale malgré l'augmentation de la population. Déjà, depuis les cyclones et fortes pluies de 2015 jusqu'à présent, les habitations sur toute la pente ouest de la colline de Manjakamiadana sont sérieusement menacées par les éboulements. La presse a même commencé à alerter les habitants, depuis

¹¹⁰ La migration « durée de vie » concerne les individus résidant dans une province autre que celle où ils sont nés.

¹¹¹ Ils sont identifiés à partir des informations sur le lieu de résidence antérieure (zone de départ), le lieu de résidence au moment de l'enquête (zone d'arrivée) et la durée dans celui-ci. Cela inclut donc les migrants « durée de vie » et les migrants de retour (c'est-à-dire ceux qui sont nés sur ce lieu, sont partis ailleurs et sont ensuite revenus).

¹¹² Parmi ceux-là, plus de 106 000 sont des hommes (soit 47% des entrants) et environ 118 000 sont des femmes (soit 53 %). Le rapport de masculinité des entrants est donc de 90 hommes pour 100 femmes.

février 2018, des résultats d'une étude scientifique portant sur le détachement progressif de rochers de cette colline, menaçant ainsi une grande partie des habitations. Pour toutes ces raisons, entre autres, les populations s'installent de plus en plus dans les zones périphériques et non à Antananarivo-ville. C'est pour cela que l'INSTAT (1997) avait prévenu que si l'architecture des logements d'Antananarivo devait être maintenue pour préserver l'identité de la cité, le plan d'urbanisme devrait absolument intégrer les proches banlieues.

L'autre explication à cette faible migration est que la régression globale du contexte économique n'a pas favorisé l'urbanisation (Antoine *et al.*, 2000). En effet les crises, qui se sont succédé, ont fait baisser la consommation dans la capitale (Ravelosoa & Roubaud, 1996). La qualité alimentaire et l'équilibre nutritionnel se sont aussi dégradés. La famine de 1985-1987 marque le pic de cette régression avec les rations alimentaires qui ont fortement baissé dans la ville (Garenne, Waltisperger, Cantrelle & Ralijaona, 2002). Pourtant, même si le solde migratoire s'avère négatif, l'INSTAT signale une importance accrue des entrées dans la capitale, surtout entre 1988 et 1993, en passant environ de 41 000 arrivants à 83 000. Cela serait notamment dû à la pénurie alimentaire entre 1983 et 1988 en milieu rural (INSTAT, 1997). Dans l'ensemble, les taux de migration vers la ville sont restés faibles jusqu'en 1993.

Néanmoins, l'analyse de la migration vers la ville d'Antananarivo permet de comprendre qu'il s'agit là d'une migration de proximité. Comme l'expliquent l'INSTAT (1997) et Marguerat (2003), les Malgaches sont fortement attachés à leur lieu d'origine. La preuve en est que les *merina* sont largement majoritaires dans la ville (89 %) avec, en deuxième position, les *betsileo* (5 %), venant de l'ex-province de Fianarantsoa¹¹³. Les immigrants des autres ex-provinces ont néanmoins augmenté de 30 % entre 1975 et 1993 (soit environ 25 000 individus en plus).

Si la migration vers Antananarivo-ville est restée faible, alors une première explication possible à cette croissance démographique d'Antananarivo pourrait être l'augmentation significative de l'espérance de vie à Madagascar. En 1960, cette dernière était estimée à 40,9 ans (Antoine *et al.*, 2000) alors qu'en 2012, elle a atteint les 64 ans (WHO, 2015)¹¹⁴. Une autre hypothèse serait la fertilité pré-nuptiale mais Garenne et Zwang (2004) expliquent que la capitale est justement une

¹¹³ Fianarantsoa est une ville située à un peu plus de 400 km au sud d'Antananarivo.

¹¹⁴ Toutefois dans la capitale de 1976 à 1984, l'espérance de vie est passée de 59,7 ans à 53,6 ans à cause des crises politiques et économiques qui se sont succédé. Avec la famine de 1985-1987, elle a encore régressé à 49 ans (Garenne, Waltisperger, Cantrelle & Ralijaona, 2002; Waltisperger & Meslé, 2005).

exception quant à l'importante croissance de ce phénomène¹¹⁵. Finalement, ce serait donc surtout la dynamique d'accroissement naturel de la population qui serait à l'origine de cette croissance démographique¹¹⁶. La pression démographique à Antananarivo n'est donc pas spécialement due à un accroissement phénoménal de la population mais plutôt à la saturation des infrastructures et à la morphologie de la ville (INSTAT, 1997). Quant à ces dernières années, les travaux d'aménagement de l'habitat au sein de la CUA ont été quasi-inexistants et cela contribue à accentuer la saturation.

IV. Faiblesse de la politique de logement ou de l'habitat

La densification de certaines zones de la CUA, telle qu'on l'a vue précédemment, a créé une forte demande en logements, particulièrement ces dix dernières années. Or, il n'existe plus de politique du logement à proprement parler depuis les années 2000. En effet, face à la croissance démographique et à la diminution des moyens dont dispose l'État, sa vision d'une politique du logement a radicalement changé au fil du temps. Le système actuel est loin d'offrir des possibilités aux ménages pauvres, voire même de la classe moyenne, afin d'accéder à un logement décent. Il nous faut donc expliciter les raisons réelles de l'inexistence d'une politique du logement depuis plusieurs années. Nous expliquerons aussi les efforts fournis par les différents acteurs pour offrir davantage de logements.

IV. 1. Un secteur public de moins en moins engagé dans l'offre de logement

En termes de demande en logements, on dispose de peu de références. Selon l'Observatoire du Foncier, la CUA accueille 15 000 à 20 000 nouveaux ménages par an (Andrianirina-Ratsialonana *et al.*, 2012). En observant les données démographiques de la CUA en 2011, on note que l'effectif des ménages par arrondissement est globalement le double du nombre de toits recensés. Par exemple, pour le I^{er} arrondissement, il y a près de 65 000 ménages pour 34 000 toits. On ne dispose pas de la taille de ces logements mais cela permet de comprendre que les besoins en logement sont importants. Par ailleurs, la pratique de l'hébergement élargit

¹¹⁵ Antananarivo est caractérisé par : le taux d'urbanisation le plus élevé, le niveau d'études le plus élevé, la fertilité la plus faible, la prévalence contraceptive la plus élevée, les âges d'entrée en mariage et de première naissance les plus élevés. Toutefois, Gastineau et Rajaonarisoa (2010) ont une autre explication à cette faible fertilité prénuptiale. C'est l'importante pratique de l'avortement dans la capitale : 46 % de 193 jeunes femmes en processus d'avortement n'en sont pas à leur premier avortement.

¹¹⁶ La même tendance que durant les années 1960 à Antananarivo serait donc maintenue.

les ménages ou conduit à la multiplication des ménages au sein d'un même logement, mais il n'existe aucune statistique sur la proportion des ménages concernés. Enfin, le document de la Politique Nationale de l'Habitat mentionne : « la demande totale en logements correspond à de nouveaux besoins liés à la formation de nouveaux ménages, estimée à 130 000 unités (sur la base d'une moyenne de 5 personnes par ménage), à la résorption du déficit existant qui n'est pas évalué, faute de données fiables, et à la résorption de l'habitat insalubre notamment celui situé sur des zones à risque » (MDAT, 2006, p. 5). De telles informations sont difficiles à exploiter car manquant de précision.

Pour ce qui est de la demande, il faut aussi tenir compte des capacités financières des ménages. Malheureusement, il n'existe pas d'étude là-dessus et le taux de pauvreté¹¹⁷ n'illustre pas les capacités à payer un logement alors que même des ménages de la classe moyenne peinent à assurer les dépenses de logement. De plus, le secteur informel joue un rôle très important chez les Tananariviens alors que le revenu qu'il dégage reste faible et instable, quoiqu'inégal ; en effet, l'informalité couvre aussi des activités suffisamment développées et bien rémunératrices. Or, une proportion très importante des Tananariviens, soit 93 %, sont concernés par le secteur informel depuis la crise de 2009 (ONU-Habitat, 2012).

En fait, l'absence d'une étude détaillée sur la demande de logement pose un réel problème de projection et de concrétisation des projets de construction à Madagascar. Les projections démographiques ne s'accompagnent pas d'une étude renseignant suffisamment bien les caractéristiques du logement (et surtout ses capacités à accueillir la population). Un certain nombre de contraintes se posent concernant la réalisation d'une telle enquête, notamment ses moyens, le recensement des constructions illicites, etc. À défaut, on dispose d'enquêtes à petite échelle (micro-urbaine) comme celle du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB). Cette enquête privilégie justement les caractéristiques du logement et c'est pour cela que nous la mobiliserons dans ce travail.

En tout cas, face à la forte demande en logement, l'offre s'avère être très limitée dans la ville d'Antananarivo. Cela est d'abord dû à la faible contribution du secteur public au développement de l'habitat non seulement dans la capitale mais aussi à l'échelle nationale. Les seuls logements construits ont été les cités d'Ambohipo, Ambodin'Isotry, 67 ha et Ampefiloha. Pourtant, ces

¹¹⁷ Pour rappel, 26 % de la population tananarivienne était considérée comme pauvre, d'un point de vue monétaire, en 2006 (Razafindrakoto & Roubaud, 2010). On sait aussi que 54,5 % des ménages dans la région Analamanga, à laquelle appartient la ville d'Antananarivo, ont été classés comme pauvres en 2010 (INSTAT, 2011). Le taux est plus élevé car la région inclut aussi des zones rurales.

logements construits par la SEIMad (Société d'Exploitation Immobilière de Madagascar), dans les années 1990, sont davantage destinés à la classe moyenne aisée (MDAT, 2006). Ces projets d'offre publique de logements ont été financés par la coopération française (l'AFD – Agence Française de Développement) et entrent dans le cadre d'interventions à l'échelle de l'Afrique. Jusqu'à présent, les ménages de la classe moyenne ont toujours des difficultés à se loger. Il s'agit de fonctionnaires, d'ouvriers et d'employés qui ont un revenu mensuel autour de 300 000 Ar (77,13 € en 2018). Ainsi, malgré les quelques milliers de logements construits par la SEIMad, l'offre en logements accessibles aux Tananariviens demeure aujourd'hui toujours très faible.

À l'issue de la construction de ces cités publiques, l'État a cessé d'investir directement dans la construction de logements. Il assure désormais un rôle de facilitateur du cadre d'intervention dans ce domaine. Ainsi, il organise le secteur et crée les outils et les instruments permettant aux acteurs privés, aux communautés et aux habitants de construire eux-mêmes leurs logements. Il est aussi censé promouvoir l'accès de la population au foncier, aux infrastructures et aux services de base liés au logement. Différentes raisons justifient ce changement de rôle. Les ressources publiques sont réellement insuffisantes pour satisfaire la demande en logements. Or, une politique de l'habitat exige une forte capacité d'épargne publique et privée (MDAT, 2006). Les grands financements qui existaient auparavant étaient, d'un côté, ceux de l'OHE (Office des Habitations Économiques) du temps de la Première République. Cet organisme a financé l'accès au logement des fonctionnaires et autres cadres de l'État. De l'autre, il y a eu la SEIMad qui a bénéficié du financement de la CCCE (Caisse Centrale de Coopération Économique, ancienne AFD) pour construire les cités. Ceux sont les deux seules formes d'aide au logement ayant existé à Madagascar. Si on considère les ressources provenant des bailleurs de fonds, l'État ne bénéficie pas forcément d'une liberté totale par rapport aux choix d'investissement. En outre, ce type de ressource est parfois instable dans le cas de Madagascar à cause des crises politiques presque cycliques et des arrêts de financement qui en résultent. Quant aux collectivités territoriales décentralisées, elles peinent toujours à s'autofinancer en raison de leur mauvaise performance fiscale (MDAT, 2006).

Ce changement du rôle de l'État se reflète dans l'évolution du cadre institutionnel. En effet, depuis 2005, la SEIMad est devenue une société anonyme. D'après nos échanges avec un ancien responsable de la SEIMad, ce changement n'est pas uniquement dû aux contraintes macroéconomiques. Il relèverait aussi d'une question de gouvernance où l'État n'aurait pas soutenu jusqu'au bout un projet de logement social à réaliser par la SEIMad. Cette société devait

encaisser un prêt de la BAD (Banque Africaine de Développement), destiné à construire des logements sociaux décents. La valeur d'un logement devait être de 24 000 000 Ar (9 191,68 € en 2005), dont la moitié serait payée par l'acquéreur pendant 20 ans (soit 50 000 Ar/mois, c'est-à-dire 19,15 € en 2005), et l'autre moitié serait payée par l'État au promoteur. Il s'agissait donc, en fait, de logements subventionnés. C'était considéré comme le projet le plus adapté pour offrir des logements décents à la classe moyenne. Or, les fonds alloués par la BAD n'ont pas été confiés à la SEIMad et les raisons de ce changement n'ont pas été explicitées. Le projet n'a alors jamais été réalisé. Ce cas précis est la preuve qu'en plus des contraintes macroéconomiques diverses, il y a aussi des défaillances en matière de gouvernance et de volonté politique.

Mais il existe un autre cas d'ambiguïté dans le secteur du logement, cette fois-ci sous le régime de la Transition de 2009 à 2014. Une agence nationale pour le logement et l'habitat (ANALOGH) a été créée en 2010, alors que la SEIMad devait demeurer un partenaire privilégié de l'État. Cette agence était chargée de la mise en œuvre d'un projet étatique de construction de logements sociaux appelés « *Trano mora* ». Ce projet était destiné aux jeunes, en couple ou célibataires, de moins de 35 ans. Les bénéficiaires pouvaient avoir un revenu modeste, mais qui devait toutefois permettre d'honorer les 200 000 Ar (68,14 € en 2010) environ de loyer par mois pendant 5 ans pour une maison à 12 millions d'Ariary (4 088,14 € en 2010) [c'est le coût minimum des logements]. Les bénéficiaires ont été tirés au sort. Il faut rappeler que les jeunes couples disposant de tels moyens relèvent en réalité de la classe moyenne supérieure. Ce projet n'a pas été poursuivi sous le régime Rajaonarimampianina. Seulement quelques centaines de logements ont été construits ; cela illustre bien le problème de continuité et de cohérence des projets étatiques aussi bien avant, pendant, qu'après la Transition. En l'occurrence, le projet *Trano mora* a été créé malgré un manque de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat et du développement de la ville.

IV. 2. Rôle essentiel mais limité du secteur privé

Le retrait de l'État du secteur de la construction de logements a nécessairement conduit à une augmentation et à une diversification des initiatives privées. Les ONG et associations jouent un rôle prépondérant dans ce contexte. Paradoxalement, elles ne peuvent atteindre qu'un effectif restreint de ménages comparativement à ce que pouvait offrir la SEIMad, par exemple. En revanche, elles adoptent souvent une politique d'accompagnement, qui dépasse le cadre de la

construction du logement physique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles se concentrent sur un nombre restreint de bénéficiaires. À part les ONG et les associations, les promoteurs immobiliers se sont plutôt bien développés aussi, mais leurs constructions sont destinées à un public différent : généralement les classes les plus riches. Or, nous nous intéressons ici uniquement, aux mesures adressées aux citoyens pauvres, ou de la classe moyenne. Par conséquent, nous relèverons seulement quelques exemples illustrant le relais qu'assurent les ONG et les associations face au changement du rôle de l'État dans le secteur de l'habitat.

Le premier exemple est celui de l'association Akamasoa, qui a créé largement le plus de logements destinés aux populations pauvres. Elle a été fondée en 1989 par le Père Pedro, un prêtre argentin affecté à Madagascar en 1975. La misère qu'il a découverte à Antananarivo l'a poussé à fonder cette association dont le but est de créer un cadre d'épanouissement sur plusieurs plans pour les familles démunies (créer des emplois, construire des logements familiaux, scolariser les enfants...). L'association sélectionne ses bénéficiaires sur des critères de vulnérabilité (statut familial, état de santé, situation d'abandon...). Et elle n'a pas attendu le changement radical de la politique de l'habitat pour intervenir puisqu'elle œuvre depuis 1989. Sa contribution principale est la prise en charge des plus démunis, qui sont justement exclus de la dynamique de développement de la ville et du marché du logement. Plus de 400 000 personnes ont bénéficié de ses services depuis sa création. Elle a créé 22 villages Akamasoa pour accueillir cette population. Le centre Akamasoa, situé à 8 km d'Antananarivo, comprend 13 villages. En tout, 2 931 logements ont ainsi été construits à proximité de la capitale. En revanche, cette formule, qui est basée sur des engagements mutuels concrets entre l'association et les bénéficiaires ne convient pas forcément à toutes les personnes en difficulté.

Si on se focalise sur les bas-quartiers de la partie ouest de la capitale, deux exemples peuvent être cités concernant la fourniture ou la réhabilitation de logement, et l'accompagnement social dans ces quartiers. Nous avons rencontré des responsables de ces deux entités pour mieux comprendre leurs interventions. Il y a, d'une part, l'association Enda Madagascar qui possède un volet « Habitat social et assainissement liquide », couvrant les bas-quartiers du I^{er} et du IV^e arrondissements. Depuis 2002, plus de 430 familles bénéficient de ce volet (environ 25 familles par an). Cela commence par un diagnostic de la situation foncière, première condition de mise en œuvre du projet ; une deuxième condition fondamentale est la faisabilité technique de la construction. Lorsque la situation foncière est entièrement régularisée, plusieurs autres critères sont vérifiés concernant la situation du ménage avant de lancer la construction. Cela prend, d'ailleurs, plusieurs mois pour obtenir les informations authentiques comme, par exemple, sur

le revenu du ménage. Les bénéficiaires sont tous des ménages pauvres (mendiants, lavandières, transporteurs d'eau...). Ils ne payent que 10 % du coût de la construction, à régler par tranche pendant 4 ans. Au total, l'accompagnement par Enda, souvent personnalisé, dure 5 ans : formation à la gestion budgétaire, réinsertion scolaire et/ou professionnelle, entretien du logement et de ses équipements...

D'autre part, il y a le Centre Betania qui œuvre dans le quartier d'Ankasina, où se trouve son siège. Il mène un projet habitat auprès des ménages en difficulté dans le quartier. Il peut s'agir soit d'une construction, soit d'une réhabilitation de logement. L'approche de Betania est un peu différente car elle implique l'engagement du ménage lui-même dans la réalisation du projet. Ainsi, les membres du ménage participent aux travaux de construction. Le but de cette approche est de montrer la valeur du bien aux membres du ménage et de leur apprendre à le respecter et à l'entretenir. D'ailleurs, on leur apprend aussi à disposer les meubles et les objets dans leur logement de manière à se sentir bien chez soi et à se « revaloriser ». Le centre vise aussi « l'évolution positive de la famille » et, pour cela, il travaille sur le changement de comportement de chacun vis-à-vis de l'habitat et de son foyer pour que chacun y retrouve du bien-être. Pour ce projet concernant l'habitat, les ménages sont déplacés en famille d'accueil le temps de construire ou de réhabiliter leur logement. Ils sont, de plus, régulièrement présents sur les lieux puisqu'ils apportent leur contribution aux travaux réalisés. Nous n'avons pas pu obtenir le nombre exact des bénéficiaires de ce projet mais ils sont beaucoup moins nombreux que pour Enda puisque le périmètre d'intervention est bien plus petit. Néanmoins, nous avons observé sur le terrain quelques maisons construites et réhabilitées et nous avons échangé avec leurs occupants.

La grande différence de ces deux exemples avec l'association Akamasoa est qu'ils ne ciblent pas tout à fait les mêmes populations. Pour Enda, ce sont des ménages qui, malgré leur pauvreté, possèdent quand même un terrain. Chez Akamasoa, les bénéficiaires sont généralement des ménages extrêmement démunis, y compris des sans-abris. Aussi, avec le projet Enda, les ménages restent dans leur milieu de résidence tandis qu'Akamasoa les déplace, certes temporairement, et les immerge dans une communauté où tous sont égaux. On voit donc, à travers ces trois exemples, que les associations tentent de rattraper les difficultés que les ménages ont sur plusieurs plans afin de garantir l'amélioration de leurs conditions de vie, au-delà même de l'accès à un logement décent.

IV. 3. Le cadre non réglementaire comme solution

Étant donné la faiblesse de l'offre de logement et du niveau de vie des Tananariviens, beaucoup d'entre eux empruntent des voies non réglementaires pour accéder au foncier et au logement. Les habitats qui sont construits dans ce cadre sont alors souvent sous-équipés, voire insalubres. Des pratiques résidentielles précaires se développent aussi à cause des difficultés pour accéder légalement au foncier et à un logement décent : sur-densification et surélévation. Non seulement la surface moyenne des logements à Antananarivo est très faible, soit environ 25 m², mais plus de 80 % de la population occupent deux pièces sur une surface totale n'excédant pas 20 m² (MDAT, 2006). Pour illustrer l'ampleur de cette ruée vers l'informel, le rapport national pour la conférence Habitat III mentionne que les établissements informels à Antananarivo comptent pour une proportion de 60 % à 70 % de l'ensemble des logements (MEPATE-ONU-Habitat, 2016).

Nous ne connaissons pas précisément les enquêtes à l'origine de ces chiffres mais ces pratiques informelles en matière d'habitat sont bien décrites par l'enquête Biomad98. Les ménages s'auto-construisent de l'habitat improvisé. Cela se fait sans plan d'aménagement. Le rapport d'enquête explique que l'essentiel pour ces ménages est d'avoir un « chez soi » et donc que le fait d'être propriétaire de son logement n'est pas révélateur du niveau de vie des ménages (INSTAT-DIAL, 1999). En tout cas, les chiffres sur l'habitat informel justifient la mobilisation des associations et ONG diverses en faveur des pauvres et des personnes vulnérables dans la ville. Par ailleurs, nous disposons de données statistiques récentes sur une zone restreinte des bas-quartiers pour vérifier l'ampleur de l'informalité et de la précarité.

Pour les plus démunis, l'habitat, même informel, est déjà un facteur de bien-être. Canard et Rabenarivo (2001) décrivent le mode de vie de ces communautés pauvres, installées le long d'une voie ferrée et d'un canal de drainage au centre de la ville. Certes, l'habitat y est extrêmement précaire (en cartons ou en plastique pour la plupart), mais cela leur offre un abri permettant aussi d'exercer la vente de produits de récupération divers au pied de leur porte. Ces personnes ont le sentiment de s'installer à long terme car, pour elles, la situation d'inégalité qu'elles subissent est considérée comme immuable (Canard & Rabenarivo, 2001). Néanmoins, elles sont rendues plus vulnérables en raison de la précarité de leur habitat. Pourtant, ces abris le long de la voie ferrée, par exemple, se sont multipliés jusqu'à aujourd'hui. Cela pose donc la question de la reproduction de la précarité et du rôle de l'État pour lutter contre elle. En effet, si malgré le fait que les associations et ONG soient déjà mobilisées, ces situations de précarité

se multiplient autant, c'est que l'État doit revoir sa politique de réduction de la pauvreté en prenant mieux en compte cette précarité urbaine. Car cette politique devrait effectivement viser la réduction de la misère et la réinsertion des plus pauvres dans la société.

Synthèse

Le premier élément qu'il convient de retenir à l'issue de cette section est que des préoccupations spécifiques doivent émerger concernant autant le devenir des villes périphériques d'Antananarivo que celui des bas-quartiers. Les premières étant des zones de destination des migrants, plus que le centre-ville. Les deuxièmes se sont fortement densifiées sans que les infrastructures de logement et d'équipements urbains aient crû au même rythme que celui de la population. Cela explique qu'il y ait eu une régression de la qualité de vie dans les bas-quartiers au fur et à mesure de leur densification. Il est donc indispensable d'analyser les caractéristiques de l'habitat et les conditions de vie des habitants en même temps que leurs perceptions. L'objectif étant de préciser dans quelle mesure la qualité de vie a réellement régressé ou est menacée. Quant aux villes périphériques, nous ne développerons pas davantage l'analyse car ce sujet est en dehors de notre problématique. En revanche, nous avons rappelé quel était le rythme des migrations vers ces zones de manière à insister sur l'importance d'anticiper leur éventuelle saturation.

Comparé au reste de l'Afrique, la population urbaine, notamment celle de la capitale, croît à un rythme plutôt normal. Là où il faut se poser des questions, c'est que malgré ce rythme d'accroissement assez faible, la ville n'a pas réussi à se développer suffisamment pour accueillir toute la population. C'est la preuve que quoi qu'on dise sur les mouvements migratoires et sur la densification de la ville d'Antananarivo, la dimension de l'aménagement au sein de celle-ci demeure une question essentielle. De même, la poursuite des politiques de logement devrait être une question prioritaire. En effet, le manque d'infrastructures et d'aménagement des quartiers contraint aujourd'hui une bonne partie de la population à vivre dans des logements non décents. Étant donné toutes les contraintes qui ont conduit l'État à arrêter de construire des logements publics, la Politique Nationale de l'Habitat doit particulièrement mobiliser les acteurs du foncier, de l'aménagement urbain et de l'habitat afin qu'ils travaillent en synergie pour lutter contre la précarité.

Néanmoins, des efforts ont bel et bien été fournis, notamment pour l'équipement des bas-quartiers. En effet, notre diagnostic à partir des données de la CUA montre bien que durant ces dix dernières années, certains quartiers ont davantage bénéficié des équipements communautaires. Quelques questions restent cependant sans réponse à ce stade de notre analyse : ces équipements sont-ils bien entretenus ? Sont-ils financièrement accessibles aux ménages ? Sont-ils bien situés ? Ce seraient les principales questions qui permettraient de confirmer que malgré la densification récente des bas-quartiers, ceux-ci disposent désormais du minimum nécessaire pour compenser l'absence des équipements de base dans plusieurs logements.

Section 3. Configuration spatiale de la ville et facteurs de vulnérabilité

La spécificité de notre analyse de la vulnérabilité conduisant à des trappes à pauvreté dans les bas-quartiers est que nous en recherchons les facteurs explicatifs dans une dimension extérieure aux ménages, à savoir, notamment, la configuration spatiale de la ville. Lorsque ces facteurs interagissent avec les capacités des ménages, cela peut même accentuer la vulnérabilité. Ainsi, il faut démontrer que la dimension spatiale expose davantage les bas-quartiers aux risques urbains. Or, ces quartiers se trouvant en basse altitude, ils sont exposés à différents risques, surtout lorsqu'ils n'ont pas été adéquatement aménagés. Il s'agit principalement des risques d'inondation, d'épidémies et d'incendie, mais aussi d'expulsion. Tout cela, conjugué avec le contexte de pauvreté, permet de valider l'existence de traits communs entre les bas-quartiers et ce qu'on appelle par ailleurs des « bidonvilles », des « quartiers spontanés », des « quartiers précaires » ou encore des « ensembles de taudis ».

Dans cette section, nous montrons le lien étroit qui existe entre l'aménagement de la ville et ses effets sur les risques liés à l'habitat. Cela renvoie donc au rôle joué par les acteurs étatiques et privés et par les habitants dans la production, la reproduction et la gestion de ces risques. Tous les facteurs examinés dans cette section montrent comment les contextes historiques, démographiques, socio-économiques et géographiques se combinent dans les bas-quartiers pour accentuer la vulnérabilité. La réduction de la vulnérabilité dans ces quartiers nécessite d'accorder une importance particulière à ces différentes dimensions. Aussi, l'occupation massive et récente des bas-quartiers nécessite une prise de conscience, par tous, concernant l'aggravation de ces risques.

Cette section se divise en deux paragraphes. Le premier analyse les origines des inondations dans les bas-quartiers. Cela est relié à la fois à l'emplacement de ces quartiers et à la façon dont ils ont été progressivement occupés. Le deuxième explicite en quoi l'environnement dans les bas-quartiers engendre des risques plus élevés en matière de santé et d'incendie. Bien entendu, tout cela dépend aussi largement des caractéristiques du logement.

I. Une ville basse exposée aux inondations

Plusieurs facteurs sont à l'origine des risques d'inondations dans les bas-quartiers d'Antananarivo, qui faisaient partie, au départ, de la plaine inondable de Betsimitatatra. Tout d'abord, l'absence d'aménagement d'une bonne partie des bas-quartiers pendant et après la

période coloniale reste le premier facteur d'inondation qui, d'ailleurs, demeure difficile à maîtriser aujourd'hui. Ensuite, les autorités, autant que les habitants, ont un rôle important à jouer dans l'entretien des infrastructures visant à réduire le risque d'inondations. Des efforts peuvent donc être fournis par les uns et les autres pour bénéficier au moins d'un réseau d'évacuation fonctionnel.

I. 1. Revue des différentes origines des inondations

Un premier facteur n'est même plus souvent évoqué puisqu'en réalité, il est trop tard pour agir là-dessus. Il s'agit du niveau d'altitude des surfaces habitées qui est plus bas que celui de la rivière d'Ikopa et du canal Andriantany (BPPA-BCEOM, 1999)¹¹⁸. Or, c'est le principal canal destiné au drainage des eaux de pluies (Cf. en annexe 10.1 une photo de ce canal). D'ailleurs, le niveau des bas-quartiers, que nous étudions, est d'un mètre plus bas que celui du canal Andriantany (ONU-Habitat, RADSE/CERED, 2015). Ainsi, à moins que les acteurs ne s'accordent pour se mobiliser sur plusieurs années et « refaire » les bas-quartiers, il conviendrait plutôt de les protéger autrement, tels qu'ils sont actuellement bâtis, par des actions de réduction des risques et des effets des catastrophes¹¹⁹.

Le deuxième facteur d'inondation est la mauvaise évacuation des eaux pluviales. D'une part, les canaux dans les bas-quartiers sont, tout à la fois, mal entretenus par les autorités (des quartiers et de la commune) et mal respectés par les habitants. Ainsi, certains canaux nécessitent une laborieuse intervention de débouchage ou même de réhabilitation. Les autorités ne s'y investissent que partiellement faute de moyens (dans certains quartiers, les travaux mettent beaucoup de temps pour commencer). Ensuite, il faudrait que ces travaux s'accompagnent d'une implication des habitants par le respect des infrastructures et de la propreté. Or, la dégradation de ces canaux est devenue cyclique en raison de l'absence de changement de comportement chez certains habitants. Il faut reconnaître notamment que certains marchands, installés sur les trottoirs et au bord des canaux, jettent encore leurs ordures sur place, dans les canaux et les égouts. D'autre part, pour l'ensemble de la commune, seulement 17 % des

¹¹⁸ Les plaines autour de la colline, où se situe le palais de la reine, sont à une altitude de 1 240 à 1 255 m.

¹¹⁹ Ce rôle est particulièrement confié au Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) et à l'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo (APIPA).

ménages sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif (Banque Mondiale, 2011). Ainsi, les eaux usées provenant des collines stagnent dans la ville basse.

Le troisième facteur d'inondation est la remontée de la nappe phréatique. En cas de forte pluie, la nappe absorbe une trop grande quantité d'eau et son niveau s'élève. L'existence de bâtis sur un sol où ce phénomène a lieu engendre un affaissement et un enfoncement du sol des fondations, si bien que leur capacité portante diminue. Or, les matériaux fragiles comme le bois pourrissent avec le temps. Ainsi, certains logements en bois se penchent au fil des années. Ce type d'inondation peut toucher tous les logements à très basse altitude, autant ceux qui sont les plus fragiles que ceux construits en dur.

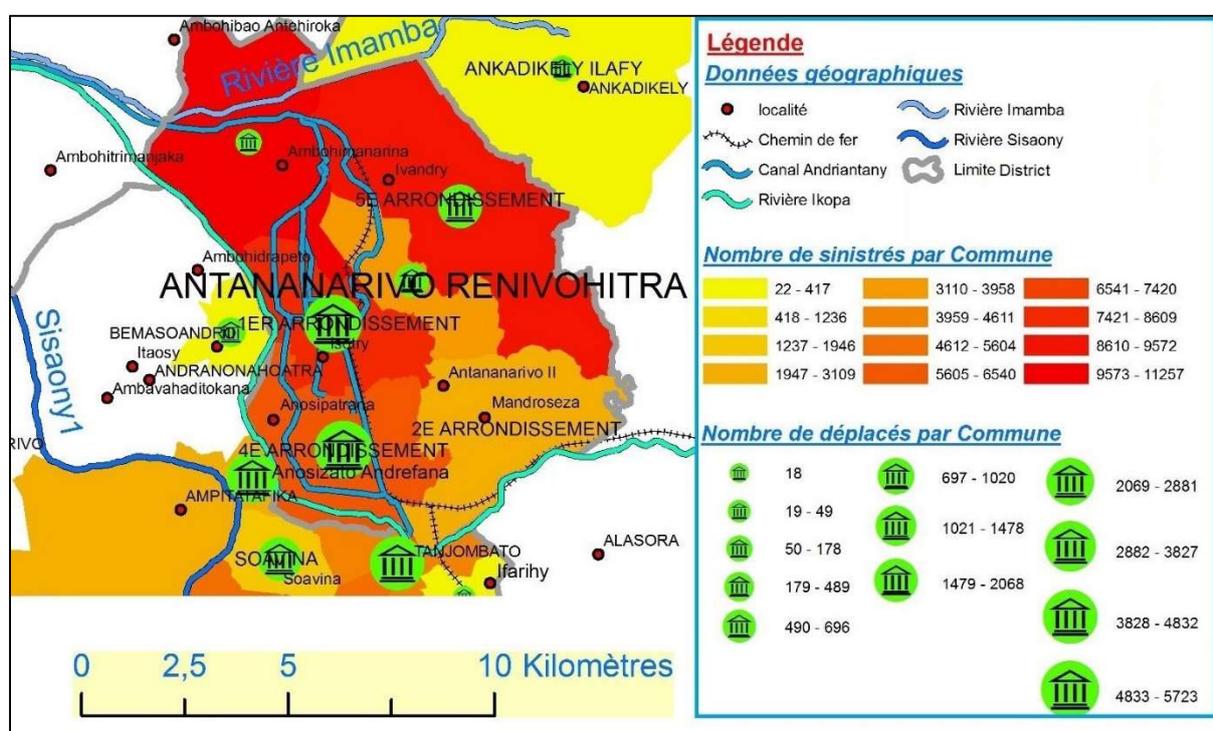
1. 2. Le cas des inondations par rupture de digues : les bas-quartiers épargnés

Un autre facteur hypothétique des inondations est la rupture des digues en cas de forte pluie. Ce serait donc la même problématique que celle de Ninh Binh, évoquée plus haut. Cette rupture a eu lieu en 2015. La saison des pluies¹²⁰, cette année-là, a fortement frappé toute l'île, avec notamment le passage de deux cyclones : Chedza et Fundi. En février 2015, des pluies torrentielles se sont abattues particulièrement sur les régions d'Analamanga, Vakinankaratra (vers Antsirabe, au sud d'Analamanga), et Atsinanana (à l'est). Les digues de Sisaony et d'Imamba ont cédé et la rivière d'Ikopa a débordé. Des digues à Antananarivo Atsimondrano (district au sud d'Antananarivo) ont été aussi rompues. Le renforcement de ces infrastructures, pourtant effectué en 2008 et 2009, n'a donc pas suffi.

Lorsqu'on se penche sur les données du BNGRC concernant la montée des eaux lors de cette période de février 2015, on constate que ce sont surtout les communes périphériques d'Antananarivo qui ont été victimes de la montée des eaux (Cf. carte 8). Au niveau de la CUA, ce sont principalement le VI^e arrondissement et sa limite méridionale qui ont été inondés. Les images satellites exploitées pour la conjoncture n'intègrent pas cette montée régulière des eaux causée par l'insalubrité et le manque d'entretien des canaux. En réalité, les bas-quartiers n'ont pas été concernés par les inondations par rupture de digues. En effet, en termes de dégâts sur l'habitation, ce sont surtout les II^e, V^e et VI^e arrondissements qui ont été atteints en raison de la localisation des ruptures des digues, plus proche de ces zones (BNGRC, 2015).

¹²⁰ La saison des pluies s'étend de décembre à mars à Antananarivo.

Pourtant, malgré les préparations et les sensibilisations, les dégâts de cette saison cyclonique, dus à la montée régulière des eaux et non à la rupture des digues, ont été importants dans la zone des bas-quartiers. La carte 8 montre que même si les sinistrés ont été beaucoup plus nombreux dans les V^e et VI^e arrondissements, le nombre de déplacés a été bien plus important dans les I^{er} et IV^e arrondissements (plus de 5 000 individus déplacés pour chacun d'eux) [BNGRC, 2015]. Les raisons en sont nombreuses : risques sanitaires à cause de l'insalubrité, risques d'écroulement des habitations, montée des eaux. Des gymnases, des écoles, des terrains vides, des bureaux des autorités administratives des quartiers, etc. ont été aménagés pour accueillir ces déplacés.



Source : BNGRC (2015)

Carte 8. Zoom sur les dégâts humains des inondations dans la Commune urbaine d'Antananarivo en 2015

II. Un environnement favorable à d'autres risques : risques sanitaires et incendies

Le bien-être des populations des bas-quartiers est particulièrement sensible à l'environnement dans ce milieu. D'un côté, les risques sanitaires dans les bas-quartiers sont bien évidemment liés à leur environnement insalubre. Ils sont aussi causés par les capacités limitées de certains ménages à se protéger et à accéder aux soins nécessaires. Nous nous limiterons toutefois à expliquer les origines des risques sanitaires liés à l'environnement dans ces quartiers et les améliorations éventuelles qui ont pu être constatées. De l'autre côté, l'incendie, quant à lui, est

aussi lié à l'environnement vu que le feu peut se déclencher soit dans un logement, soit dans le voisinage. Ce qui est intéressant dans le cas de l'incendie, c'est qu'il illustre bien le fait d'être le résultat d'une installation progressive informelle et précaire.

II. 1. Risques sanitaires élevés : une réalité dans les bas-quartiers ?

Les risques sanitaires constituent des facteurs de vulnérabilité réels dans les bas-quartiers. Ils sont notamment dus à la forte concentration des eaux usées dans cette zone. Randremanana, Migliani, Rakotomanga, et Jeanne (2001) ont déterminé des facteurs à partir d'analyses statistiques et spatiales en montrant que toute la partie ouest d'Antananarivo est nettement plus exposée aux risques sanitaires. Cassaigne a été l'un des premiers à expliquer que la configuration des quartiers populaires favorisait le développement d'épidémies comme le paludisme et la peste (Esoavelomandroso, 1989). Actuellement, les épidémies persistantes les plus graves dans ces quartiers inondables sont notamment la peste (Chanteau, 2014) et la tuberculose pulmonaire à cause de la prévalence de l'insalubrité (Randremanana, Richard, Rakotomanana, Sabatier & Bicout, 2010). Bien entendu, c'est le résultat de la conjonction entre la configuration spatiale de ces quartiers, le comportement des habitants et, peut-être, les failles des politiques de prévention qui sont menées. Toutefois, les taux de contamination ont quand même beaucoup baissé au fil des années. Toujours est-il que, pour la peste, par exemple, c'est la modification de l'écosystème dans la capitale qui a provoqué la multiplication des rats d'égout, responsables indirects des contaminations chez l'homme. Une centaine de cas annuels sont en général déclarés dans la capitale entre octobre et mars, c'est-à-dire en saison chaude et humide. Certes pour la peste, cela concerne l'ensemble de la ville, mais la question se pose de savoir si les risques ne sont pas plus élevés dans les bas-quartiers à cause de l'insalubrité.

Cependant, les cas de paludisme ont fortement baissé au fil des années à Antananarivo (incidence de 5,1 % [Rakotomanana *et al.*, 2010]). Les décès causés par cette maladie sont passés de 8,9 % au début du siècle dernier à 1,5 % en 2008-2012 (Masquelier, Waltisperger, Ralijaona, Pison & Ravélo, 2014). D'ailleurs, les bas-quartiers ne sont pas particulièrement des foyers de concentration des cas de paludisme. D'après une étude de Rakotomanana *et al.* (2010), ces derniers ne sont causés ni par la faible altitude, ni par la densité de la population, ni par la superficie des rizières. Cela n'empêche pas que les rizières soient d'importants gîtes larvaires. La reproduction des anophèles s'y accroît fortement en début et en milieu de saison des pluies (Rakotomanana *et al.*, 2010).

II. 2. Risques d'incendie comme symboles forts des situations de précarité et de vulnérabilité

Les incendies sont de plus en plus fréquents dans les bas-quartiers. Peut-être est-ce dû à la multiplication relativement récente des logements précaires, la plupart étant en bois. Il n'existe pas de recensement officiel de tous les incendies qui se produisent dans la capitale mais la revue des articles de presse rappelle leur multiplication alarmante ces dernières années. Ainsi, à titre d'exemple, le 30 juin 2016, un incendie d'une cinquantaine d'habitations s'est déclaré à Anatihazo Isotry, dans le 1^{er} arrondissement ; elles étaient toutes en bois et en tôle. Le nombre de sinistrés était estimé à 300 personnes environ (RFI Afrique, 2016). À peine un mois après, le 30 juillet 2016, un autre incendie s'est déclenché dans le quartier de Manarintsoa Centre. Il y a eu 47 toits incendiés et 262 sinistrés répartis dans 63 familles (Andriamarohasina, 2016). En mai 2016, le marché des tissus d'Ambodin'Isotry avait aussi été incendié. La perte fut beaucoup plus importante : 350 commerces et plusieurs millions d'ariary (Hanitra R., 2016). On remarque, à chaque fois, que les témoins mentionnent la rapidité de propagation des flammes à cause des structures en bois, qui sont regroupées sur une même surface.

L'incendie dans les bas-quartiers est un véritable exemple d'événement qui résulte du cumul de précarités diverses. C'est même un nœud de rencontre pour les effets de l'exclusion, de la précarité et de la vulnérabilité. Effectivement, le système foncier et la dégradation de la situation macro-économique ont conduit à l'exclusion des ménages démunis vers les quartiers populaires. Là-bas, ils accèdent plus facilement à la terre et à un réseau professionnel, même si c'est dans le secteur informel. Les constructions légères s'y multiplient et sont donc plus exposées aux incendies, d'autant plus qu'elles sont généralement regroupées. C'est notamment le résultat du système de colocation de terrain où les occupants n'ont pas le droit de construire en dur mais uniquement en bois. Lorsque l'incendie se produit, les ménages perdent tous leurs biens et mettent plusieurs années à les reconstituer. Faute de moyens, la plupart sont obligés de reconstruire un logement identique, toujours en bois, faisant persister les risques d'incendie.

L'assistance par les autorités dans ces cas d'incendie est souvent très limitée. N'ayant pas accès aux systèmes d'assurance, les ménages doivent prendre en charge eux-mêmes la reconstruction de leur logement. Les autorités ne fournissent que des aides matérielles en offrant, par exemple, des ustensiles de cuisine, des couvertures et du riz. Or, pour des ménages qui gagnent autour de 15 000 à 30 000 Ar/mois (3,72 à 7,45 €/mois en 2018), il est très difficile de se nourrir normalement tout en investissant dans la reconstruction. Face à cette situation, le secteur privé

se mobilise en fonction de ses possibilités d'intervention. L'ONG HARDI (*Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré*), par exemple, a négocié auprès d'un couple coréen le financement de la reconstruction des logements des sans-abris suite à un incendie qui s'était déclenché dans le quartier de Manarintsoa Centre. Le terrain où ces logements ont été construits appartient à un particulier, qui a le droit d'en expulser les ménages quand il le veut. Cette situation montre un des dysfonctionnements du milieu urbain car il s'agit de quartiers situés bien au centre de la ville mais finalement écartés de l'assistance par l'État.

Synthèse

L'analyse de la vulnérabilité dans les bas-quartiers ne peut se séparer de la dimension spatiale. Cette vulnérabilité est engendrée par des facteurs à la fois anciens et récents. Les facteurs anciens remontent à l'époque où les premiers aménagements de la ville ont été réalisés, et les bas-quartiers en ont été quasiment exclus. Les facteurs récents sont liés à la répartition spatiale de la population, qui s'entasse dans la zone ouest, du nord au sud de la ville. Cette zone correspond à l'ancienne plaine de Betsimitatatra. Avec la croissance démographique récente, les constructions sur cette zone se sont multipliées de manière incontrôlée. Les risques s'accroissent donc à mesure que les milieux de résidence se précarisent.

La question qui se pose face à cette vulnérabilité étroitement liée à la configuration spatiale de la ville porte sur la capacité d'adaptation de la population. Est-on plus vulnérable à force de rester longtemps dans ces quartiers, et donc d'être plus longuement exposé à ces risques ? Ou devient-on moins vulnérable grâce à l'adaptation à cet environnement objectivement plus menaçant ? En réalité, une telle adaptation n'est pas forcément une bonne chose dans la mesure où les situations de précarité peuvent devenir tolérables puisque la population s'y adapte. Et dans ce cas, il se pourrait que l'État ne prenne pas les mesures nécessaires pour réduire la vulnérabilité dans ces quartiers.

De toute façon, le rôle de l'État dans la réduction des risques liés à la configuration spatiale doit être renforcé. Vu les contextes qui engendrent ces risques, les bas-quartiers ne doivent plus être exclus, en pratique, des politiques d'aménagement, d'assainissement et de sécurisation de la population. Or, on constate que ce sont les associations et ONG qui s'investissent davantage sur ces aspects d'assainissement et de sécurisation. Cependant, elles ne peuvent agir à grande échelle. D'une manière ou d'une autre, l'État se doit de répondre à cette lacune.

Section 4. Spécificités sociales et économiques des bas-quartiers

À côté de ces contextes historique et démographique, un certain nombre de caractéristiques sociales et économiques des bas-quartiers méritent une attention particulière. Notre hypothèse est même que certaines d'entre elles accentuent la concentration de la vulnérabilité dans ces quartiers. Par caractéristiques sociales, on entend les origines sociales et les rapports sociaux. Par caractéristiques économiques, on entend essentiellement le niveau de vie et les activités économiques des habitants. Nous mettons en relation la dimension spatiale de l'habitat aux caractéristiques même des habitants de ces territoires, puisqu'ils y sont installés. Cela permet de justifier l'emploi de la notion de trappe à pauvreté spatiale dans l'analyse des bas-quartiers.

Il est aussi intéressant d'approfondir des idées reçues sur les bas-quartiers, surtout si cela peut avoir des impacts sur la vulnérabilité même des habitants. L'idée un peu conservatrice selon laquelle les habitants des bas-quartiers sont des descendants des *andevo* (esclaves selon la traduction sommaire, mais nous expliciterons ce terme) est-elle conforme à la réalité ? « Bas-quartiers » riment-ils vraiment avec pauvreté et comment pourrait-on les décrire réellement ? Au-delà de la stigmatisation, il faut voir si l'origine sociale et la prévalence de la pauvreté ont un impact réel sur le parcours des ménages, notamment pour la qualité de leur habitat et pour les risques qui peuvent en découler.

Cette section comprend deux paragraphes. Le premier explique les origines sociales de la population tananarivienne. Car c'est dans le rapport avec le reste de la population urbaine qu'on comprend mieux l'enjeu de l'origine sociale des habitants des bas-quartiers et leur possible intégration dans la ville. Le deuxième paragraphe se focalise sur le symbole de pauvreté qui est souvent associé aux bas-quartiers. Il faut pouvoir discerner la part de vérité qu'il y a là-dedans mais aussi voir les autres réalités qui constituent, à l'inverse, les réels avantages de ces quartiers.

I. Origines sociales de la population tananarivienne

Les origines sociales des habitants des bas-quartiers font partie de leur identité et conditionnent, encore aujourd'hui, les rapports sociaux. Par conséquent, cela a des impacts, toutefois relatifs, sur la perception qu'ont les habitants quant à leur place dans la société et dans la cité. Cela peut surtout avoir des effets sur les conditions de vie des générations à venir. Dans le cas d'Antananarivo, Coury (2000) a ainsi démontré que l'environnement économique depuis le début des années 1970 rendait difficile l'insertion professionnelle des jeunes Tananariviens.

Face à cette situation, ils comptaient beaucoup sur le réseau familial pour arriver à s'insérer. Cela a créé une inégalité qu'on peut toujours mettre en évidence au sein de la société tananarivienne. Cette question de l'origine sociale n'a pas été soulevée jusqu'à maintenant pour la simple raison que sur le thème de la vulnérabilité liée à l'habitat, l'origine sociale ne peut pas être considérée comme un élément d'analyse dominant. En effet, la particularité des bas-quartiers est d'être largement associés à la « classe inférieure » (Fournet-Guérin, 2008). Dès lors, cela devient une question de sociologie urbaine qu'on soulève lorsqu'on veut mieux connaître les bas-quartiers. En revanche, la question de l'origine sociale est davantage étudiée dans d'autres pays, comme en France, afin de comprendre son impact sur la trajectoire des ménages et, notamment, des jeunes dans les quartiers sensibles.

I. 1. La classification généralement admise

Fournet-Guérin (2008) explique que la hiérarchie sociale est encadrée dans l'espace tananarivien d'aujourd'hui. Elle affirme l'existence de trois « castes¹²¹ » dans la société *merina* traditionnelle, qui sont repris par certains autres auteurs (par exemple Marguerat [2003] ou Wachsberger [2009]) : les *andriana* (caste des nobles au sommet de la hiérarchie), les *hova* (parmi lesquels des « grandes familles, qui ont progressivement conquis le pouvoir au XIX^e siècle ») et les *andevo* (esclaves « astreints à des corvées, soumis à leurs maîtres, n'ayant le droit de posséder ni terres ni tombeaux ») [Fournet-Guérin, 2008, p. 293-294]. Ainsi, les bas-quartiers auraient été occupés au départ par les *andevo*.

C'est toutefois une simplification effectivement admise par la plupart¹²². La référence à l'esclavage par Fournet-Guérin renvoie, selon nous, à la servitude dans laquelle les *andevo* étaient tenus. L'auteure ne précise pas les conditions de cette servitude mais elle souligne l'exclusion des *andevo*. Il faut entendre, dans ce cas, par ce mot « esclaves » la signification : « comme des esclaves » tel que l'explique Morice (2005). Car plusieurs auteurs ont distingué, à juste titre, l'emploi parfois générique de ce mot pourtant délicat (voir Fritz, 2015 ; Grawitz, 1983 ; Morice, 2005). Face à cette simplification, Domenichini (1998) décrit une organisation hiérarchique différente de manière à corriger les idées reçues sur les « classes inférieures ». En

¹²¹ L'auteure reconnaît que ce n'est pas le terme le plus approprié, mais que c'est le plus utilisé par les Tananariviens.

¹²² D'ailleurs, elle est enseignée comme telle dès l'école primaire à Madagascar.

réalité, il apporte une description plus complète des *andevo* et fait ressortir ainsi la différence avec les esclaves¹²³.

I. 2. Une classification sociale complexe

Dans l'Imerina, il existait ce qu'on appelle un « modèle de société d'ordres ». Il était organisé de telle manière que les ancêtres des habitants des actuels bas-quartiers n'étaient pas tous des *andevo* comme on le généralise souvent. Le premier ordre est celui d'*andriana*, dont le prestige augmente avec la proximité généalogique au dernier souverain. Le deuxième ordre est celui des serviteurs-courtisans, qui exercent le pouvoir administratif. Le troisième ordre est celui des *arivo*, c'est-à-dire le peuple roturier détenant le pouvoir économique. Ainsi, on a catégorisé, à tort, les *hova* de population roturière ; ce sont plutôt des descendants d'anciennes dynasties dominantes. Certains d'entre eux sont devenus serviteurs-courtisans (Domenichini, 1998). Quant aux habitants des bas-quartiers, on y trouvait en principe des *arivo* et des *andevo*. Par la suite, la population s'est beaucoup mélangée, notamment avec l'arrivée des ruraux. Ceux-ci ont été soit attirés par les grands travaux sous l'époque coloniale qui poursuivaient ceux initiés par la monarchie (Esoavelomandroso, 1982), soit contraints de quitter le milieu rural à cause de la pauvreté.

II. Les bas-quartiers d'Antananarivo comme « symboles » de la pauvreté urbaine ?

Les bas-quartiers portent, pour beaucoup de Tananariviens, une image dégradée. En même temps, ils possèdent des caractéristiques propres auxquelles s'attachent particulièrement leurs habitants. En quoi ces quartiers sont-ils alors des « symboles » de la pauvreté urbaine et quelle force peut-on leur attribuer ? Dans tous les cas, les études portant sur les bas-quartiers convergent vers la réalité d'une pauvreté chronique. Celle-ci est étroitement liée aux situations d'emploi et de logement.

¹²³ La réalité, selon lui, est qu'on a aussi qualifié d'esclaves, à tort, des hommes qui étaient dominés à titre privé par leurs maîtres. De plus, ceux-ci ne pouvaient pas les vendre.

II. 1. Les formes de pauvreté plus marquées

Wachsberger (2009) a effectué une sociographie des quartiers d'Antananarivo qualifiés de pauvres sur la base d'un critère monétaire. Il constate, dans ce cadre, que ces quartiers sont quasiment tous situés dans la ville basse. Cette pauvreté correspond à des conditions de vie relativement critiques : 8 % d'accès à l'eau courante, 2 % de possession de fosse septique, forte densité par logement (3,1 personnes par pièce). Le niveau d'étude du chef de ménage est généralement faible (53 % n'ont pas été scolarisés). Les jeunes se mettent à travailler assez tôt : 64 % de ceux âgés de 10 ans ou plus ont une activité professionnelle, dont 69 % dans le secteur informel. Par ailleurs, plus le quartier est pauvre, plus les perceptions négatives des habitants sur celui-ci s'accumulent (insécurité, violence, problème de drogue, mauvaise réputation). Cette pauvreté s'inscrit fortement dans la trajectoire des habitants, dont l'ancienneté moyenne dans le quartier est de 21 ans. C'est dans ce sens que Wachsberger (2009) explique l'existence d'une véritable trappe à pauvreté dans ces zones.

Concernant le secteur informel en particulier, celui-ci fournit le revenu mensuel moyen le plus bas : 240 000 Ar/mois (81,76 €/mois en 2010) pour 41 h/semaine (Rakotomanana & Randriankolona, 2010). Ces chiffres sont établis indépendamment de l'ancrage géographique de l'activité informelle. Néanmoins, ils donnent une idée claire des conditions financières de la majorité des habitants des quartiers pauvres, qui travaillent dans l'informel. Par ailleurs, les conditions d'activité se sont aussi dégradées. En effet, le recours à la main-d'œuvre est très faible : 13 %. Le taux d'investissement est aussi très faible : 2,6 %. Ce secteur souffre également d'une faiblesse des débouchés du côté de la demande et d'un excès de concurrence du côté de l'offre. Enfin, les bénéfices unitaires sont faibles à cause de l'augmentation de 157 % du coût des matières premières (Rakotomanana & Randriankolona, 2010).

II. 2. Un autre symbole : des liens sociaux forts

Cependant, la résidence dans ces quartiers est généralement une démarche volontaire avec un attachement fort à ce milieu. C'est une situation connue des taudis depuis les années 1960. L'appartenance à ces quartiers est, pour leurs habitants, un symbole d'insertion sociale et spatiale (Wachsberger, 2009). Les familles et amis sont beaucoup plus nombreux dans leur voisinage. La sociabilité est forte dans ces quartiers ; en témoignent les regroupements fréquents entre voisins soit pour discuter, soit pour jouer (pour les plus jeunes), soit pour jouer et parier (pour les adultes et les adolescents). La solidarité y est aussi particulièrement forte ;

cela peut prendre la forme de tontine (l'*ankandray*), à défaut de bénéficier d'un système de protection sociale. La solidarité se reflète aussi à travers la mobilisation politique pendant les périodes de crises (cas de 2009), ou encore la mobilisation entre voisins lors des événements heureux ou des funérailles. Wachsberger (2009) a aussi constaté l'importance de l'assistance morale dans ce milieu lorsque les personnes se sentent en difficulté. Enfin, nous avons également observé que certains habitants des bas-quartiers se sentent fiers de leur identité rattachée à leur milieu. Ils se sentent plus forts que les autres Tananariviens pour ce qu'ils endurent ou ont enduré. Ainsi, pour beaucoup, les bas-quartiers sont aussi symboles de force et de solidarité.

Synthèse

La population des bas-quartiers est plutôt diversifiée mais les rapports sociaux y restent spécifiques par rapport au reste de la ville. À cause des origines sociales mélangées, les profils des habitants, y compris leurs statuts socio-professionnels, sont très variés. Malgré cela, les habitants partagent un point commun qui est propre aux bas-quartiers : des liens sociaux plus forts. D'ailleurs, il faudra voir si cela n'est pas favorisé par des liens familiaux entre les voisins. Cela voudrait dire que certains habitants bénéficient d'un capital social fort, qu'ils peuvent mobiliser en cas de difficulté. Comme souvent dans beaucoup de quartiers qualifiés de précaires dans le monde, les habitants des bas-quartiers sont particulièrement attachés à leurs quartiers. Cette identité ne doit donc pas être menacée par quelque politique de rénovation que ce soit. Au contraire, il faudrait s'appuyer dessus pour mobiliser la population autour des efforts de développement de ces quartiers. C'est, d'ailleurs, déjà le cas à travers la création de postes locaux de responsabilité communautaire et aussi la collaboration avec les différentes ONG et associations.

Par ailleurs, la prévalence des conditions de pauvreté est une réalité dans les bas-quartiers. Ce qui ressort des différentes études, d'où nous tirons cette conclusion, c'est que les conditions de travail sont encore dégradées. Mais nous constatons à travers la brève revue de ces conditions de pauvreté que l'habitat est très peu décrit. Or, si les conditions de travail sont dégradées, il y a de fortes chances que les conditions matérielles le soient aussi. Parmi celles-ci, l'habitat est fondamental, car l'accès au bien-être des ménages en dépend largement. De même, la capacité à faire face à des risques ou des chocs est déterminée, pour une large part, par la situation économique du ménage et ses conditions matérielles. Ainsi, rien qu'avec cette analyse

synthétique de la pauvreté dans les bas-quartiers, on arrive à montrer l'importance de la question de l'habitat dans ces zones.

L'objectif de cette section est qu'elle aide à mieux comprendre les conditions dans lesquelles les ménages peuvent être rendus vulnérables. Néanmoins, les avantages de ces quartiers, sur lesquels les habitants peuvent s'appuyer justement en cas de difficulté, sont aussi mis en lumière. Il reste à savoir jusqu'à quel point ces avantages jouent réellement en faveur des ménages. Car ils sont certainement insuffisants face à tous les problèmes liés aux conditions de vie, qui peuvent se poser dans ces quartiers. Nous avons choisi de nous focaliser ici sur les conditions d'habitat pour tester les capacités des ménages à faire face aux risques.

Conclusion du chapitre

En conclusion, les bas-quartiers d'Antananarivo sont très marqués par leur histoire et par les choix de gestion de la ville. Les études existantes tendent à souligner l'homogénéité de ces quartiers et de leurs habitants. Néanmoins, la diversité de leurs origines sociales doit être mieux restituée. Ce qui ressort de cette présentation des bas-quartiers, c'est que ce sont surtout les choix de gestion de la ville et les modes d'occupation des terrains qui ont engendré la vulnérabilité. Il en résulte une identité des bas-quartiers en tant que zone physiquement fragile et socio-économiquement vulnérable. Nous vérifierons par l'étude empirique la reconnaissance ou non de cette identité par les habitants que nous avons approchés.

À cause de cette évolution des bas-quartiers, leur configuration spatiale par rapport au reste de la ville est propice à la mise en évidence de certains facteurs de vulnérabilité. En fait, toutes les dimensions des bas-quartiers présentées dans ce chapitre mènent à la conclusion que la configuration spatiale des bas-quartiers n'a pas été optimisée pour réduire les risques, notamment ceux liés à l'habitat. Or, beaucoup de ménages à faible niveau de vie y résident et ont donc probablement une faible capacité de résilience si un choc lié à l'environnement du quartier se produit.

Un autre point essentiel qui ressort de cette section est qu'Antananarivo-ville n'a pas fortement subi la pression de l'exode rural jusqu'au début des années 1990, comme on a souvent tendance à le croire. Tout d'abord, ce sont les communes périphériques qui la subissent et qui doivent être aménagées en conséquence. Ensuite, la population croît à un rythme naturel normal, même bien en-dessous de celui des autres pays d'Afrique subsaharienne. C'est plutôt la ville elle-même qui n'était pas préparée à cet accroissement. Et comme les quartiers centraux se trouvant dans les villes haute et moyenne sont saturés depuis longtemps, la pression sur la ville basse est plus forte tandis que celle-ci est physiquement vulnérable.

Au niveau des politiques, surtout la politique de l'habitat, la ville d'Antananarivo souffre de l'absence de continuité. Cela ralentit la performance de l'État alors que ses responsabilités en matière de logement ont déjà été réduites au fil des années. La situation dans les bas-quartiers est aujourd'hui telle que des responsabilités doivent être prises par l'État sur plusieurs plans, de plus en plus sur le plan de la sécurisation des habitats et de la population. Il est aussi important de veiller à ce que la nouvelle stratégie soutenue par la conférence Habitat III ne soit pas utilisée pour finalement ne prendre aucune mesure envers les bas-quartiers. Pour rappel, la nouvelle

stratégie en question est celle d'intégrer les habitats informels dans les politiques et de leur créer un cadre résidentiel convenable.

À l'issue de cette mise en contexte, nous pouvons alors formuler quelques hypothèses pour notre recherche empirique, en sachant que nous sélectionnerons des quartiers pour les vérifier. La première est la coexistence de risques à différentes échelles pouvant affecter les ménages. Il faudra donc évaluer et illustrer ces risques de manière concrète, tels qu'ils apparaissent dans les quartiers choisis. La deuxième est que l'habitat est au centre de la vulnérabilité des ménages dans ces quartiers. La troisième est que la situation d'habitat crée des difficultés pour sortir de la pauvreté. Ces hypothèses nécessitent une connaissance précise de la situation d'habitat des ménages et de l'impact sur leur vie sociale et économique. Cela nécessite aussi de retracer leur parcours en vue de vérifier l'existence d'une trappe à pauvreté. Enfin, notre dernière hypothèse empirique est que les acteurs de la ville ne répondent pas de manière adéquate au besoin de réduire la vulnérabilité et l'effet de trappe à pauvreté.

CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR L'ÉTUDE EMPIRIQUE

La partie empirique de notre travail demande de mobiliser des variables portant sur des thématiques très diverses : le foncier et l'habitat, les risques, la vulnérabilité et les capacités, et la persistance de la pauvreté. Cela vient du fait que nous approchons la vulnérabilité d'un point de vue multidimensionnel et multiscalaire. Pour obtenir toutes les informations requises sur chacun de ces aspects, il nous a fallu recourir à différentes sources de données. Or, les informations disponibles ne concernent pas toutes exactement les mêmes zones d'enquête, ni les mêmes ménages. Néanmoins, elles se complètent assez bien pour permettre les interprétations et les analyses souhaitées. Il convient donc de présenter, dans le détail, chacune des bases de données utilisées et d'en justifier la mobilisation dans le cadre de ce travail.

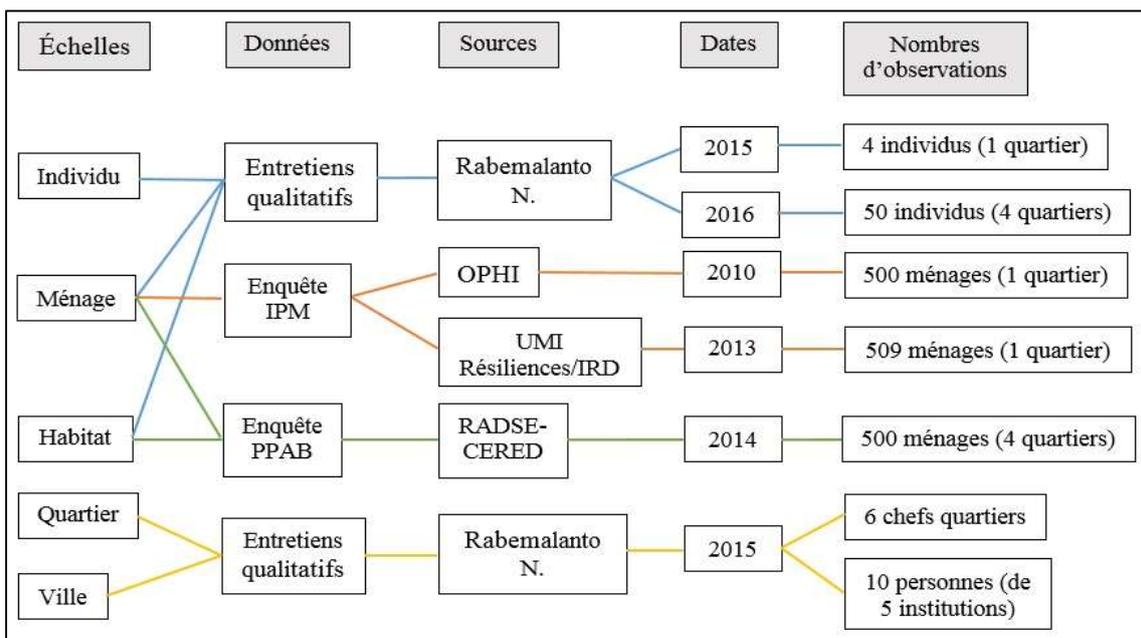
Les données de l'enquête PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles) serviront de matériau statistique principal pour cette étude. C'est à partir d'elles que nous évaluerons la vulnérabilité des ménages. De plus, nous avons réalisé un certain nombre d'entretiens qualitatifs mais seuls ceux effectués auprès des 50 ménages de notre terrain d'étude seront exploités à travers une analyse textuelle. En revanche, pour traiter la question de mesure de la pauvreté, nous avons mobilisé les données d'autres enquêtes. Elles ont également été exploitées pour la production d'un article et nous ont servi à retravailler la problématique de la thèse.

Ce chapitre comprend deux sections. La première présente, dans le détail, les données que nous avons mobilisées. Il est important, dans ce cadre, d'insister sur l'utilité de chaque variable. La deuxième section détaille nos méthodes d'analyse. Là aussi, différentes étapes ont été suivies pour pouvoir analyser chacun des aspects de notre sujet sur le terrain.

Section 1. Données répondant à la vision multidimensionnelle

Deux types d'informations ont été mobilisées : d'une part, des données d'enquêtes statistiques et, d'autre part, des données qualitatives issues d'entretiens (Cf. figure 5). Concernant les données statistiques, il s'agit en premier lieu des données de l'enquête PPAB mais aussi d'enquêtes évaluant la pauvreté multidimensionnelle. Le choix de l'enquête PPAB se justifie par la pertinence de ses variables et par sa zone d'intérêt, à savoir les bas-quartiers. Pour les enquêtes sur la pauvreté, elles permettent de se référer à un outil de mesure reconnu : l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Nous pouvons ainsi évaluer les capacités de cet outil pour refléter les conditions de vie réelles des ménages des bas-quartiers. Le but est, par là, d'émettre des critiques sur les portées et les limites de cet outil, quitte à le compléter par d'autres méthodes. Tout cela permettra d'explicitier l'apport spécifique de notre analyse face aux autres approches qui cherchent à comprendre la situation des ménages des bas-quartiers.

Les entretiens qualitatifs ont été réalisés lors de différentes descentes sur le terrain. Les premiers, en 2012, ont permis de définir la problématique. Le reste a été réalisé en 2015 et en 2016. D'un côté, nous avons approché un certain nombre d'acteurs de la ville et d'autorités issues des quartiers pour bien comprendre l'enjeu des bas-quartiers, du foncier et de l'habitat. De l'autre, nous avons interviewé des ménages, dont certains venaient de l'échantillon de l'enquête PPAB.



Source : auteure

Figure 5. Récapitulation des données utilisées selon les niveaux d'observation

Cette section comporte trois paragraphes. Le premier présente l'enquête PPAB et ses variables. Nous précisons également le périmètre d'étude de ce travail, qui correspond à la zone d'étude du PPAB. Il couvre donc quatre quartiers dans le 1^{er} arrondissement d'Antananarivo. Le deuxième paragraphe détaille les entretiens qualitatifs que nous avons réalisés ainsi que les guides d'entretien. Le troisième présente les enquêtes sur la pauvreté multidimensionnelle.

I. L'enquête « Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles » (PPAB) : base de données principale pour l'étude empirique

Ce travail demande de recueillir des données précises sur le foncier et sur l'habitat, tout en incluant des variables fondamentales sur les conditions de vie des ménages. Or, les enquêtes d'envergure sur l'habitat sont rares concernant Antananarivo. La dernière qui traite du logement à Madagascar est l'enquête périodique auprès des ménages, réalisée en 2010 (EPM). Pourtant, elle n'est représentative qu'à l'échelle de la région. Ainsi, on ignore la taille de l'échantillon pour Antananarivo-ville et l'enquête ne rapporte que globalement que la région Analamanga est la mieux pourvue en matière de logement dans tout Madagascar (INSTAT, 2011). Ce n'est pas faux, bien au contraire. Néanmoins, l'importante inadéquation entre l'accroissement de la population et la disponibilité des infrastructures à Antananarivo justifie notre intérêt pour des études à l'échelle urbaine et micro-urbaine. L'ONU-Habitat dispose d'un diagnostic bien détaillé sur la situation des bidonvilles (ONU-Habitat, RADSE/CERED, 2015) et ceci servira de base pour notre travail empirique.

I. 1. Description générale du programme PPAB

Le PPAB est un programme international initié par l'ONU-Habitat. Il a été formulé en partant du constat que les États n'arrivaient pas à intégrer effectivement toute la population souhaitant devenir citadine dans l'espace urbain. Car une intégration réussie ne devrait ni créer, ni renforcer substantiellement les inégalités ; elle ne doit pas non plus nuire à la réalisation des droits fondamentaux des habitants. Or, avec les contraintes économiques actuelles et les difficultés d'accéder à un logement décent, la population des bidonvilles risque d'augmenter au cours des prochaines décennies. Il faudrait donc assurer à tous l'accès à un logement convenable et à un niveau de vie suffisant. Face à ce constat, le PPAB a été lancé en 2008 avec l'implication du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et un financement de la Commission Européenne. Il est actuellement mis en œuvre dans 34 pays de l'ACP, dont

Madagascar, incluant un total de 150 villes. Tout gouvernement intéressé peut manifester son intérêt à rejoindre ce programme et c'est de cette manière que celui-ci se met en place. Le PPAB à Madagascar est donc un programme rattaché à l'ONU-Habitat.

Le PPAB repose sur le principe qu'un tel défi ne peut être relevé que par le renforcement de la capacité des acteurs de la ville à tous les niveaux. L'objectif est donc d'abord de mobiliser les agents gouvernementaux, la société civile, et les habitants, autour d'une vision commune de l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. Une fois cette vision commune acquise, les acteurs se concertent sur les stratégies et les actions à mener. L'objectif est de les rendre plus soucieux de la durabilité sociale, économique et environnementale de la ville prise dans son ensemble. Pour qu'il y ait durabilité, la vision commune porte sur l'instauration d'une égalité des droits et sur un renforcement des capacités des habitants des bidonvilles. Ces objectifs sont cohérents avec l'évolution de la vision des acteurs internationaux concernant la lutte contre les inégalités urbaines et l'inclusion des habitants des bidonvilles. Il est à noter que le PPAB vise uniquement à améliorer *in situ* les « bidonvilles ». L'idée de relocalisation n'est donc pas admise. Cela rejoint le courant d'idées selon lequel il faut « faire avec » les bidonvilles et chercher à améliorer ce qui existe. C'est donc un exemple de démarche qui cherche à restituer aux habitants leur droit à un logement convenable et à mieux les inclure dans le système urbain.

Le PPAB s'organise en trois phases. La première consiste à réaliser un profilage urbain participatif. La deuxième porte sur la planification participative de l'action et la formulation du programme d'amélioration des bidonvilles. La troisième correspond à la mise en œuvre participative d'un projet pilote, comme fruit des deux premières phases. À Madagascar, la préparation de la phase I a débuté en 2008 et on est actuellement en attente de la phase III¹²⁴. Le profil urbain d'Antananarivo, produit de la phase I, a été publié en 2012. L'enquête PPAB entre dans la phase II. Quatre rapports ont été produits jusqu'en 2016 lors de cette phase. L'enquête PPAB fait l'objet d'un de ces rapports : le rapport d'analyse de la situation des bidonvilles d'Antananarivo (ONU-Habitat, RADSE/CERED, 2015). Ensuite, la Commission Européenne évalue ces rapports et elle peut accorder un financement pour appuyer la réalisation du programme ainsi élaboré, ce qui constitue la phase III du PPAB.

¹²⁴ À part Antananarivo, les villes de Moramanga et de Manakara sont aussi inscrites dans ce programme. Mais seule une ville bénéficiera de l'appui de la Commission Européenne pour la réalisation du projet pilote.

I. 2. Conditions de mise en œuvre de l'enquête PPAB

L'enquête PPAB a été conçue avec l'objectif de mieux renseigner les acteurs du développement afin qu'ils puissent prioriser les quartiers en fonction des cinq privations qui caractérisent un taudis (définition de l'ONU-Habitat). Cette priorisation permet de formuler la stratégie d'amélioration proposée pour la mise en œuvre du PPAB. À cet effet, l'enquête PPAB fournit les informations nécessaires à une étude sur la situation des « bidonvilles » d'Antananarivo ; une étude qui doit intégrer les données cartographiées.

Pour choisir sa zone d'enquête, le PPAB s'est appuyé sur les connaissances du terrain déjà acquises par l'ONU-Habitat à travers un autre projet. Il s'agissait du projet Sécurité Humaine, qui avait couvert 25 quartiers de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA). Des échanges ont eu lieu avec les chefs de quartiers, dans le cadre de ce projet Sécurité Humaine, et c'est à partir de cela qu'on a pu relever des informations qualitatives sur leur niveau de vulnérabilité. Cela a servi de référence au PPAB. Ainsi, trois quartiers parmi les 25 bénéficiaires du projet Sécurité Humaine ont fait l'objet de l'enquête PPAB : Manarintsoa Centre, Manarintsoa Est et Manarintsoa Anatihazo. Un quatrième quartier a dû être ajouté suite à une concertation avec les chefs de quartiers sur les limites géographiques des zones potentiellement vulnérables. Une partie du quartier d'Andavamamba Anatihazo I a donc été incluse (Cf. carte 9). L'enquête a été réalisée en 2014.

Au-delà des critères définissant le taudis (les cinq privations¹²⁵) reconnus par le PPAB dans ces quatre quartiers, ces quartiers présentent aussi des traits spécifiques. Ainsi, des canaux de drainage non couverts, devenus très insalubres, traversent ces quartiers en plein centre-ville comme on peut le voir sur la carte 5 (Cf. en annexe 10.2. la photo d'un canal dans un bas-quartier). Ce sont aussi des quartiers situés en basse altitude par rapport à l'ensemble de la ville, ce qui les expose aux risques d'inondation ainsi qu'aux risques sanitaires. Certes, les quartiers les plus proches des digues sont plus exposés aux inondations, mais les inondations dans la zone d'enquête sont surtout dues à l'absence d'évacuation des eaux et à la remontée de la nappe phréatique. De plus, des incendies ont frappé certains groupes de logements, pour la plupart

¹²⁵ Pour rappel, un ménage est considéré comme vivant dans un taudis s'il lui manque au moins un de ces cinq éléments : (i) un logement durable à caractère permanent, (ii) un espace habitable suffisant, (iii) un accès courant à l'eau potable en quantité suffisante et à un prix abordable, (iv) Accès à des installations sanitaires adéquates (latrines), (v) une sécurité d'occupation.

construits en bois. Enfin, ces quartiers sont connus pour le niveau d'insécurité élevé vis-à-vis des individus dans la rue et des ménages dans leurs habitations.

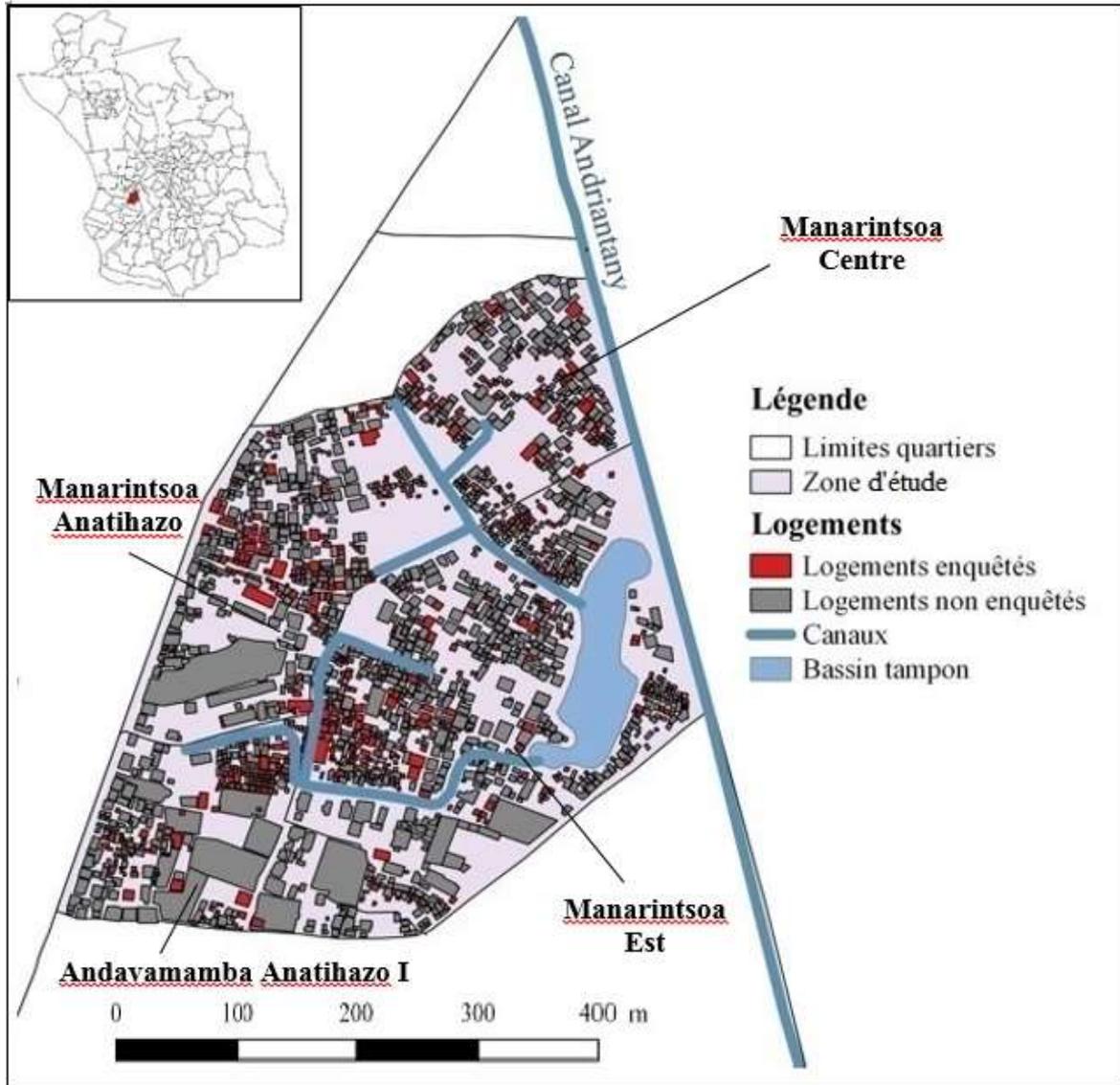
Quant à la méthodologie d'enquête, l'échantillon a été défini selon la méthode des quotas. 500 ménages ont ainsi été sélectionnés dans les quatre quartiers sur un effectif de ménages estimé à 2 739 en 2006¹²⁶ (et représentant 51 % de la population totale des quatre quartiers) [ONU-Habitat, RADSE/CERED, 2015]. L'enquête recouvre donc partiellement, et non pas intégralement, les quatre quartiers. La délimitation a été choisie en fonction de la connaissance de leur quartier par les communautés, le but étant de capter les zones supposées être les plus vulnérables. Ainsi, la répartition dans les quatre quartiers s'est effectuée sur la base d'une estimation de l'incidence des cinq privations d'un taudis, et de la proximité à quelques composantes de l'environnement propre au quartier : canaux, bassin tampon, marché... La répartition se présente donc comme suit :

Tableau 3. Répartition des ménages enquêtés dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

Quartier	Effectif des ménages enquêtés	Pourcentage des ménages enquêtés (%)	Effectif des ménages de la zone d'étude en 2006
Andavamamba Anatihazo 1	76	15,20	873
Manarintsoa Anatihazo	99	19,40	629
Manarintsoa Centre	99	19,80	603
Manarintsoa Est	226	45,20	634
Total	500	100,00	2 739

Source : Données du PPAB (2015), auteure

¹²⁶ Faute de données actualisées, la référence retenue est celle de 2006. Nous ne pouvions pas actualiser cela avec les données que nous avons obtenues de la CUA, datant de 2016, car la zone d'enquête du PPAB ne couvre que partiellement deux quartiers et nous ne pouvions donc pas dénombrer la population de cette zone avec la base de données de la CUA.



Source : Données de l'ONU-Habitat et du consortium RADSE/CERED (2015), Rabemalanto (2018)

Carte 9. Localisation de la zone d'enquête du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB)

Par ailleurs, la réalisation de l'étude, y compris cette enquête, a été confiée au consortium RADSE-CERED (Recherche et Appui au Développement Social et Économique - Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement). L'élaboration du questionnaire s'est naturellement faite en concertation avec l'équipe du PPAB.

I. 3. Contenu de l'enquête PPAB

Le questionnaire comprend 13 rubriques (Cf. en annexe 3.1 le questionnaire intégral). Les questions autour de l'habitat ont été privilégiées puisqu'elles sont plus nombreuses et plus complètes que les autres. Le questionnaire a été conçu de manière à aborder l'habitat au sens

large (incluant la résidence, le logement physique, l'environnement du logement, etc.) et non pas uniquement suivant les cinq critères de privation d'un taudis. Donc, il répond bien à l'objectif de mener une étude approfondie sur les bidonvilles et sur leur place dans la ville d'Antananarivo.

Une partie importante de cette rubrique concerne sur le statut d'occupation foncière. Cela sert à évaluer l'un des critères de privation d'un taudis (critères de l'ONU-Habitat) : celui du risque d'expulsion dû à la faible sécurité d'occupation. L'enquête détaille bien le statut, le type de contrat de propriété ou de location (verbal ou écrit), et le niveau de loyer. Le foncier est une thématique délicate à aborder avec les habitants et cette enquête présente donc l'avantage de recueillir ces informations, même si la zone d'enquête s'avère un peu restreinte.

En plus de la description physique de l'habitat (type de construction, de fondation, de mur, de toit...), l'enquête comprend des variables sur l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. La valeur ajoutée de cette rubrique, en plus des variables sur les dépenses dans ces domaines, est qu'elle intègre la distance aux équipements communautaires publics et le temps d'attente. Ces informations figurent aussi parmi les critères de définition d'un taudis retenus par l'ONU-Habitat.

L'enquête comprend aussi une rubrique sur les activités rémunératrices du ménage. Cela est indispensable pour pouvoir recouper les différentes informations sur la précarité du ménage. Toutefois, ces informations reposent uniquement sur les déclarations de la personne enquêtée. Même si le montant de revenu est décomposé par individu actif dans le ménage, des biais peuvent exister. Nous n'avons pas pu obtenir les données de cette décomposition par individu, mais seulement la version agrégée du revenu au niveau du ménage. Quoi qu'il en soit, face à l'impossibilité de calculer de manière précise ce revenu, cette méthode, reposant sur la déclaration, fournit un repère sur les moyens monétaires des ménages. Cela donne surtout une idée de leurs capacités financières en cas de choc, notamment liée à la situation de l'habitat, ce qui peut engendrer parfois des dépenses conséquentes. Encore aurait-il fallu idéalement pouvoir rajouter une variable sur l'épargne afin de mieux évaluer les capacités de résistance des ménages en cas de choc.

Quelques variables de l'enquête, comme celles portant sur l'accès aux transports en commun, permettent de bien comprendre l'intégration du ménage dans la vie urbaine. Ainsi, on demande à l'enquêté s'il a accès aux transports en commun et quel est le montant des dépenses moyennes du ménage par jour pour ces transports. Néanmoins, l'accès ou non du ménage à ces services

n'est pas une information facilement exploitable car, en réalité, tout dépend des besoins réels du ménage à se déplacer et à utiliser ces services. Dans les bas-quartiers, par exemple, le fait de ne pas utiliser les transports en commun ne signifie pas nécessairement que le ménage est mal intégré à la vie urbaine. Au contraire, ce peut être le signe qu'il trouve, justement à proximité, toutes les infrastructures et services dont il a besoin.

Cette enquête présente cependant quelques limites, qui méritent d'être soulevées, en amont des analyses que nous effectuerons sur les données. Tout d'abord, une limite importante qui se pose est qu'elle ne renseigne pas le statut matrimonial du chef de ménage. Après interrogation de l'équipe conceptrice de l'enquête, il nous a été expliqué que cela a été fait exprès car les enquêtés étaient frustrés de répondre à cette question et l'équipe a décidé de ne plus la poser pour s'assurer de ne recueillir que des informations exactes. En réalité, la réticence venait de quelques ménages en cours de séparation, mais qui vivent toujours ensemble, et qui ne voulaient donc pas préciser leur statut matrimonial. On ne peut donc même pas identifier les ménages monoparentaux, d'où la nécessité de compléter l'enquête avec des entretiens qualitatifs.

Par ailleurs, l'enquête privilégie le statut d'occupation foncière et n'aborde pas le statut d'occupation du logement. Cela est dû au fait que le statut d'occupation foncière est reconnu comme un critère important pour l'analyse de la situation des ménages vivant dans un taudis. Cela reflète mieux ainsi les caractéristiques de l'échantillon des ménages enquêtés. Car cet échantillon a été défini à partir d'une délimitation géographique qui favorise les terrains où vivent les plus démunis. Et chez cette fraction de la population, les terrains à louer sont plus facilement accessibles que les logements à louer.

De plus, la mesure du capital social est difficile à effectuer à partir de cette enquête. En effet, celle-ci interroge l'interviewé sur son appartenance, ou non, à une ou plusieurs associations et sur l'existence de conflits (source, fréquence et solution). Or, on n'arrive pas à capter suffisamment l'appartenance aux associations car il existe plusieurs types d'associations informelles, comme celles qui pratiquent l'*ankandray*. Il s'agit d'une forme de tontine qui permet aux participants de recevoir une somme d'argent proportionnelle au nombre total de participants.

À partir de ces descriptions, on peut faire ressortir quelques spécificités de l'enquête PPAB, qui justifient son utilisation pour cette étude empirique. Tout d'abord, les variables de l'enquête permettent de bien caractériser les quartiers précaires. Comme on l'a vu, plusieurs variables sont destinées à décrire les situations de précarité en termes d'occupation foncière, de

caractéristiques physiques de l'habitat, de revenu, etc. Concernant l'échantillonnage, au vu de la carte 9, cette enquête inclut une proportion assez importante de petites maisons, qui sont susceptibles d'être des cases en bois. Ce n'est pas le cas des autres enquêtes qui couvrent souvent toute la CUA. De plus, l'avantage de cette enquête est l'existence de variables reflétant la relation du ménage avec l'extérieur, c'est-à-dire avec son entourage (il y a, par exemple, une rubrique sur les conflits) et avec le reste de la ville (pour la rubrique sur les transports). Enfin, et ce n'est pas le moindre des apports, on peut situer géographiquement les ménages et c'est ce dont nous avons besoin pour introduire une lecture spatiale de notre analyse.

II. Entretiens qualitatifs auprès des agents de développement de la ville et auprès des ménages

Nous avons réalisé plusieurs entretiens avec différents acteurs. Le principe était de rencontrer des personnes qui assurent différents rôles et portent des points de vue différents sur la ville et les bas-quartiers. Cela permet d'avoir un ensemble d'informations et de perceptions plus complet concernant l'historique et la situation des bas-quartiers. Toujours est-il que nous n'avons pas pu rencontrer suffisamment d'acteurs dans certains domaines, comme par exemple celui des ONG.

Dans cette partie, nous présentons la démarche que nous avons adoptée avec ces différents acteurs. Nous détaillons particulièrement les entretiens qualitatifs auprès des ménages puisque c'est sur cela que s'effectuera notre analyse textuelle. Ces entretiens complètent les données statistiques que nous exploitons. Il est à noter cependant que nous ne rapportons pas les résultats de ces entretiens dans cette partie. Cela se fera au chapitre 4, où nous présenterons les résultats de toutes nos investigations et analyses.

II. 1. Les différents entretiens réalisés avec les agents d'institutions

Les entretiens qualitatifs, que nous avons réalisés, ont des objectifs communs. Il s'agit d'abord de mieux connaître les rôles et la position de l'institution par rapport à la gestion de la cité et à l'amélioration des bas-quartiers. Il fallait aussi comprendre les actions concrètes menées dans la ville d'Antananarivo auprès des ménages urbains pauvres ou vulnérables. Les conditions de mise en œuvre de ces actions ont également été abordées, notamment les collaborations avec d'autres acteurs. D'autres points importants devaient aussi ressortir de ces rencontres. Il s'agit, d'un côté, de l'historique et de la problématique de l'habitat, des lois et normes en vigueur dans

ce domaine et des réalités constatées au vu de cette réglementation. De l'autre, il fallait interroger le point de vue de l'interviewé sur les risques qui pèsent sur les habitants des bas-quartiers. Enfin, le but de ces rencontres était aussi de collecter des données secondaires sur la ville d'Antananarivo et sur les bas-quartiers.

Nous avons commencé par rencontrer les deux branches principales de la CUA qui étaient directement concernées par notre sujet. Il s'agit, d'une part, des services qui assurent la partie sanitaire et hygiénique. La question de l'insalubrité et des risques sanitaires est un sujet récurrent lorsqu'on parle des bas-quartiers. Beaucoup de questions se posent donc sur le rôle de la CUA dans l'assainissement et le contrôle sanitaire des activités multiples dans les bas-quartiers. Nous avons ensuite rencontré l'ancien directeur du Bureau de Développement du Grand Antananarivo (BDGA). C'était une agence d'urbanisme rattachée à la CUA qui a été supprimée et ses agents ont rejoint leurs collègues au siège de la Commune. Le directeur, qui nous a reçue, est l'ancien directeur général du SEIMad (Société d'Équipement Immobilier de Madagascar). Ainsi, avant d'aborder le rôle du BDGA, il a retracé l'historique de la politique du logement à Antananarivo, selon son expérience.

Les quartiers sont aussi les collectivités territoriales décentralisées les plus proches des communautés, en termes de hiérarchie. Nous avons alors interviewé six chefs de quartiers dans le 1^{er} arrondissement, puisque notre terrain d'étude s'y trouve. Quatre quartiers, parmi eux, sont ceux où l'enquête PPAB a été menée. Il est toujours délicat de recueillir les opinions de ces autorités car ils défendent fort bien leur territoire et leur position. Par conséquent, nous confrontons parfois leurs propos à ceux des habitants et à ceux des autres acteurs comme les agents de la CUA ou des ONG.

Par ailleurs, à défaut de pouvoir rencontrer le coordonnateur d'ONU-Habitat, nous avons longuement discuté avec l'assistant technique en développement durable, qui était dans l'équipe coordonnatrice du PPAB. L'entretien a été surtout axé sur le fonctionnement et les principes du PPAB. Des questions de gouvernance ont aussi été abordées à travers les perceptions personnelles de l'interviewé. Le PPAB promeut singulièrement la synergie des acteurs en milieu urbain et nous avons donc abordé cet aspect avec notre interlocuteur pour comprendre dans quelles conditions ces acteurs parviennent à collaborer et à travailler efficacement pour le développement des bas-quartiers.

Au niveau des acteurs privés, nous avons approché Enda OI (Environnement Développement Action Océan Indien) et le Centre Betania. Cette ONG et ce centre figurent parmi les plus actives dans les bas-quartiers d'Antananarivo. Elles ont, toutes les deux, des programmes de construction et de réhabilitation de logements pour les familles démunies. Leurs animateurs sont proches de la population et connaissent très bien la façon dont fonctionnent les habitants des bas-quartiers. Nous avons eu l'occasion d'observer sur le terrain les logements réhabilités ou construites par le Centre Betania, et nous avons échangé avec les ménages qui y habitent. Ce premier contact avec les ménages nous a permis de bien circonscrire le sujet de ce travail car ces ménages ont connu un certain nombre de chocs dans leur parcours de vie. Ces chocs étaient parfois directement liés à l'habitat, comme l'effondrement suite aux inondations et aux fortes pluies de 2015.

Enfin, nous avons interviewé 50 ménages dans la zone d'enquête du PPAB. Le but de ces entretiens était de comprendre les choix et les satisfactions des ménages quant à l'emploi, l'habitat, l'accès aux différents services (santé, éducation...) urbains, et les contraintes rencontrées. Ils visaient aussi à comprendre la perception des ménages sur le quartier, sur ce qu'il leur apporte et ce qui les inquiète. Enfin, ces entretiens devaient permettre aussi de savoir si les ménages ont été touchés par un choc ou ont été exposés à des risques particuliers. Ces entretiens ont ainsi permis de relever les événements marquants de leurs trajectoires : les déménagements, l'intégration dans le quartier, les chocs survenus, etc. Ce qui permet d'expliquer les projections des ménages en fonction de ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils peuvent réellement faire, ceci afin d'analyser leurs capacités.

II. 2. Conditions de mise en œuvre des 50 entretiens

Nous développerons plus en détail, dans ce sous-paragraphe, la méthode suivie pour les 50 entretiens. Considérés comme des compléments de l'enquête PPAB effectuée auprès des 500 ménages, ces entretiens devaient s'effectuer autant que possible auprès des ménages déjà enquêtés en 2014 dans le cadre du PPAB. Nous avons donc identifié les ménages à partir de l'échantillon de l'enquête PPAB. La difficulté était que l'adresse exacte des enquêtés n'était pas renseignée pour gagner complètement leur confiance. Deux solutions ont alors été appliquées. Premièrement, nous avons sollicité les membres des bureaux des quartiers pour nous aider à identifier les logements des enquêtés. Deuxièmement, nous avons mobilisé un assistant local qui connaissait bien les quatre quartiers. C'est le gardien de l'ONG HARDI, qui

siège à Manarintsoa Centre. Ce choix était la meilleure option possible car il avait une bonne entente avec l'ensemble des habitants, ce qui nous protégeait de l'insécurité et facilitait à la fois l'accueil par les habitants. La mobilisation de cette personne permettait aussi d'assurer une certaine neutralité dans le choix effectif des interviewés, plutôt que de se fier uniquement aux personnes identifiées par le bureau du quartier. On trouvera ci-dessous la répartition des ménages interviewés. Le quota a été choisi arbitrairement en fonction des ménages que nous avons pu identifier et des différentes contraintes sur le terrain (nous avons eu beaucoup plus de difficultés à retrouver les ménages dans le quartier de Manarintsoa Anatihazo).

Tableau 4. Répartition des ménages interviewés dans la zone d'enquête du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB)

Quartier	Nombre de ménages enquêtés PPAB	Nombre de ménages interviewés
Andavamamba Anatihazo I	76	11
Manarintsoa Anatihazo	99	9
Manarintsoa Centre	99	14
Manarintsoa Est	226	16
Total	500	50

Source : auteure

** Seuls 35 de ces 50 interviewés font partie de l'échantillon de l'enquête PPAB.*

L'enquête a été réalisée en novembre et décembre 2016. Nous avons mené l'intégralité des entretiens nous-mêmes, en utilisant un dictaphone. Concernant l'identification des ménages, nous n'avons pas pu retrouver exactement les 50 ménages issus de l'échantillon de l'enquête PPAB. Certains ont quitté le quartier, d'autres ne sont connus, du moins de nom, ni des agents du bureau du quartier, ni de notre assistant, ni des habitants. Un total de 35 ménages, enquêtés en 2014, ont ainsi été retrouvés et les 15 autres ont été approchés de manière aléatoire en veillant bien à la diversité des profils des interviewés (sexe, âge, type de logement, etc.) [Cf. en annexe 5.1 les caractéristiques des interviewés]. Nous avons posé les mêmes questions à l'ensemble des 50 ménages interviewés. Cependant, il sera possible de pousser un peu plus l'analyse pour les 35 ménages qui sont issus de l'échantillon de l'enquête PPAB.

II. 3. Informations recueillies lors des entretiens qualitatifs

Le guide d'entretien pour ces 50 ménages comprend trois rubriques principales (Cf. en annexe 5.2 le guide d'entretien). La première porte sur les capacités. Elle aborde quatre aspects que nous jugeons importants pour comprendre les capacités des ménages :

(1) Il s'agit de l'emploi exercé par l'interviewé(e) ou par son époux/se si la personne est sans emploi. Le but est de savoir si cet emploi correspond à ce qu'elle souhaitait exercer et, sinon, quelles sont ses possibilités d'exercer l'emploi auquel elle aspire. Cela permettra d'analyser si la résidence dans le quartier joue un rôle par rapport à l'élargissement des capacités à travers l'accès à l'emploi dans ce quartier ou dans ses environs.

(2) Ces capacités se basent aussi sur la satisfaction propre au confort minimal du logement : c'est au centre de la vulnérabilité telle que nous l'étudions. Et pour étoffer l'analyse, il est essentiel de savoir si des contraintes, souvent fondamentales, pèsent sur le ménage concernant son logement.

(3) La possession d'épargne nous concerne, mais plus précisément, c'est la capacité à épargner sur une longue période (autour de 10 ans) qui nous intéresse. C'est un élément important pour évaluer la capacité du ménage à rester autonome en cas de crise ou de choc. Les ménages sans épargne ont des possibilités et des choix de réaction plus restreints.

(4) Il est indispensable de laisser la personne exprimer ce qui lui importe vraiment, et qui lui manque encore peut-être, dans la recherche du bien-être de son ménage. Ainsi, on adapte encore plus le profil des ménages selon leurs propres souhaits et leurs propres choix de vie.

La deuxième rubrique est axée sur le quartier et le choix résidentiel. Elle vise d'abord à comprendre le motif du choix du quartier et les aspirations de la personne interviewée en s'y installant. Ensuite, l'aspiration de la personne interviewée concernant son lieu de résidence dans le futur est aussi importante. On lui demande ainsi si elle souhaite rester dans le quartier ou déménager ailleurs. C'est à travers sa réponse à cette question que l'on comprend mieux la position de la personne par rapport à son quartier de résidence. Enfin, cette rubrique aborde la question de la mobilité urbaine. Cela vient en complément aux variables qui s'y rapportent dans l'enquête PPAB. En effet, le but est d'obtenir des précisions sur les choix de mobilité possibles : fréquenter régulièrement les quartiers plus éloignés ou pas, utiliser les transports publics ou pas, etc. Avec ces précisions, on comprend mieux si l'éventuelle faiblesse de la mobilité est un choix avéré ou contraint.

La troisième rubrique porte sur les risques, les chocs et les stratégies des ménages. Cela permet de recueillir des réponses personnalisées sur la perception des différents risques liés à l'habitat et au quartier. Cela rend compte aussi de la réalité de certains risques qui peuvent être communs aux ménages, ou de leur inexistence. Cette rubrique vise aussi à restituer la diversité des risques, la manière dont ils sont cumulés, et les stratégies des ménages pour y faire face. Nous posons la question de telle façon que la personne priorise elle-même les risques ou les chocs qui l'ont marquée. C'est donc de cette façon que nous prenons davantage en compte la dimension qualitative des risques. On se rapproche ainsi de l'approche multidimensionnelle du risque, comme le préconise Kermisch (2012).

En conclusion, le contenu de ces trois rubriques renvoie indéniablement aux dimensions rétrospective et prospective des entretiens. Même si la trajectoire des ménages n'est pas retracée de manière strictement chronologique, les événements de leur passé, qui peuvent nous intéresser, sont forcément évoqués à travers nos questions. De plus, cette rubrique offre une vision plus complète en évoquant aussi les aspirations dans le futur. Au travers de cette méthode, nous montrons que la prise en compte de l'aspect dynamique de la vulnérabilité peut se faire à travers des entretiens qualitatifs et que cela apporte une vision différente des problématiques étudiées.

III. Données d'enquêtes détaillant les conditions de vie (enquêtes *Oxford Poverty and Human Development Initiative [OPHI]*)

La toute première base d'informations dont nous avons besoin était celle décrivant la pauvreté dans les bas-quartiers. En effet, pour pouvoir analyser l'existence d'une trappe à pauvreté, il fallait, à notre sens, sélectionner un terrain d'étude où la pauvreté est bien marquée. Il fallait pouvoir mobiliser des données issues de variables détaillées caractérisant les différents aspects de la pauvreté. Il fallait aussi un minimum de variables sur l'habitat, afin d'avoir un repère sur la situation dans ce domaine. Enfin, il fallait que ces données recouvrent un terrain où les ménages sont *a priori* exposés à des risques liés à l'habitat.

Les données retenues ont été celles provenant des enquêtes OPHI. Ce sont des enquêtes effectuées auprès des ménages en appliquant la méthode de mesure de la pauvreté à travers l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) ; une méthode qui a été instituée par le PNUD et l'OPHI (Oxford Poverty and Human Development Initiative) en 2010 (Alkire & Santos, 2014). Dans le cadre de la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), le PNUD a mené une étude dans 50 pays et a conclu que la priorité serait de réduire les privations chez les populations pauvres. L'interconnexion de ces privations nécessiterait une considération égale de chacune d'entre elles dans la réduction de la pauvreté. Cette idée de privation a déjà été soulignée par Sen (2000) pour qui les privations de différentes natures impliquent une conception pluraliste du développement humain. L'IPM a alors pour spécificité de permettre l'identification des populations « poly-désavantagées » (Alkire, 2011). À Madagascar, plus précisément à Antananarivo, deux enquêtes OPHI ont été menées par l'équipe de l'UMI Résiliences/IRD et avec l'appui de l'ONG HARDI Madagascar (Harmonisation des actions pour la réalisation d'un développement intégré). Il y a eu deux passages d'enquête : en 2010, couvrant l'année 2009, et en 2013, couvrant l'année 2012. Nous avons participé au deuxième passage. Le choix d'utiliser cette base de données se justifie aussi par la possibilité, pour nous, d'effectuer une première approche directe du terrain à proprement parler.

III. 1. Conditions de mise en œuvre des enquêtes OPHI

L'idée de mener une enquête OPHI est née du besoin de décrire la pauvreté multidimensionnelle à Antananarivo. En effet, l'équipe malgache de l'UMI Résiliences anime l'axe de recherche « Systèmes de vie et stratégies sociales des ménages à Madagascar » auquel ce travail se rattache. Dans ce cadre, l'équipe s'interroge sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain, particulièrement dans les quartiers pauvres. L'enquête de 2010 a été conçue et gérée par Karen Rajaona Daka et celle de 2013 par Isabelle Droy, Patrick Rasolofo et nous-mêmes. Les enquêtes de 2010 et 2013 ont respectivement couvert 500 et 509 ménages. Elles forment ainsi un panel de 305 ménages. La méthode d'échantillonnage choisie est la sélection par pas, soit un ménage sur deux enquêté suivant la liste de recensement à jour du quartier.

Les hypothèses de ces enquêtes portaient sur deux aspects. D'une part, les ménages étaient considérés comme parmi les plus pauvres d'un point de vue multidimensionnel. Ainsi, on pensait identifier, avec ce critère, un nombre relativement important de ménages pauvres.

D'autre part, ces ménages seraient particulièrement sensibles à la crise de 2009 et à ses effets sur l'augmentation du prix des produits de première nécessité (huile, riz, farine, sucre, etc.).

Ces enquêtes ont été réalisées dans un bas-quartier situé dans le 1^{er} arrondissement, Manarintsoa Centre. Il fait donc partie de nos quatre quartiers d'étude. Il s'agit d'un quartier assez contrasté, où l'on trouve plusieurs logements en dur et quelques bâtiments à étages. Mais on y remarque aussi des formes de pauvreté apparentes : existence de plusieurs logements en bois, beaucoup d'activités individuelles et précaires. De même, le contexte social et environnemental renvoie à l'existence probable de différentes formes de vulnérabilité : insécurité des individus supposée élevée, inondations régulières, insalubrité notamment à cause de la présence des canaux non couverts recevant, de fait, les eaux usées, occurrence d'incendies touchant les logements en bois. Le choix de ce terrain a initialement été réalisé en concertation avec l'ONG HARDI Madagascar, qui a appuyé la mise en œuvre des enquêtes. En effet, c'est la zone d'intervention principale de cette ONG en milieu urbain.

III. 2. Contenu des enquêtes OPHI

Le questionnaire de l'enquête OPHI 2010 contient 10 rubriques, autres que celle de l'identification de l'enquête (Cf. en annexe 3.2 le questionnaire intégral). Les variables sont directement inspirées des critères de privation permettant de mesurer l'IPM. Ces critères renvoient à trois dimensions : le niveau de vie, l'éducation et la santé. En plus, le questionnaire a été élargi à d'autres dimensions de façon à mieux renseigner les conditions de vie des ménages, par exemple avec une rubrique « revenu ».

Quant à l'enquête OPHI 2013, elle renseigne 14 rubriques, à part celle de l'identification de l'enquête (Cf. en annexe 3.3 le questionnaire intégral). L'objectif était de suivre l'évolution de l'IPM (Indice de pauvreté multidimensionnelle) par rapport à 2010 dans le contexte de la crise. Aussi, le questionnaire a conservé les mêmes variables que celui de 2010 concernant la mesure de l'IPM. En revanche, il a été étoffé par des variables exprimant la vulnérabilité des ménages aux effets de la crise. Il s'agit, par exemple, d'informations sur les capacités des ménages à supporter différentes charges, telles que le loyer, les dépenses sanitaires et scolaires.

III. 3. Utilisation et apports des enquêtes OPHI

Nous allons mettre en valeur les résultats de l'exploitation de ces enquêtes en complétant ceux qui ont été rapportés par notre article : « Évaluer la pauvreté dans un "bas-quartier" d'Antananarivo : quels outils ? » (Rabemalanto *et al.*, 2016). Cet article a, en effet, permis de répondre à notre désir de mesurer la pauvreté multidimensionnelle dans un bas-quartier. Mais nous avons également rajouté une mesure de la pauvreté monétaire, qui ne figurait pas dans l'article.

Les résultats des enquêtes OPHI ainsi que l'article publié, en plus de cette mesure de la pauvreté monétaire, nous a permis de mieux réfléchir à la problématique de la thèse. En effet, l'idée originelle de ces enquêtes était d'analyser l'évolution de l'IPM à trois ans d'intervalle dans un contexte de crise, mais, au final, d'autres questionnements en sont ressortis. Plus précisément, les analyses descriptives que nous avons effectuées à partir de ces données nous ont montré des difficultés plus profondes que rencontraient les ménages, et qui dépassaient le contexte de la crise. Or ces difficultés ne sont pas bien approfondies dans les travaux déjà existants. Il s'agit notamment des dépenses liées à l'habitat, aux choix résidentiels, et à la capacité de faire face à un choc propre à l'habitat. Ainsi, l'enquête OPHI 2013 a joué un rôle fondamental pour la construction de la problématique de cette thèse.

Synthèse

Notre approche multidimensionnelle présente l'avantage de permettre l'exploitation de variables portant sur plusieurs thématiques à la fois. Cette possibilité est beaucoup plus réduite dans le cas de données en panel car il serait bien trop coûteux de vouloir produire les données requises. En revanche, notre démarche permet de générer des réflexions et des questionnements qui peuvent, à leur tour, être à l'origine d'enquêtes plus ciblées avec des variables détaillées, bien adaptées au contexte local.

Par ailleurs, l'un des défis importants rencontrés lors de toute analyse de la vulnérabilité est la caractérisation, et la mesure, du risque. Or, les risques liés à l'habitat dans les bas-quartiers sont multiples. Cela pose non seulement une difficulté de mesure mais aussi et d'abord de mobilisation des données adéquates. Il faut ainsi combiner des variables de plusieurs sources statistiques car non seulement les risques sont de différents ordres mais ils peuvent aussi être

accumulés. Toutes les caractéristiques propres à ces risques doivent alors transparaître dans notre façon de les mesurer.

Enfin, cette section montre l'utilité des données à l'échelle micro-urbaine. Face à un ensemble de risques connus qui pèsent sur la ville, il est important de pouvoir effectuer un zoom sur certains quartiers de manière à affiner l'analyse et à vérifier certaines idées reçues : les risques concernés existent-ils réellement dans tous les bas-quartiers ? Les habitants des quartiers voisins subissent-ils les mêmes risques ? Les habitants sont-ils vraiment pris dans une trappe à pauvreté ou ont-ils les capacités nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie ? Seules des données à l'échelle micro-urbaine permettent de répondre à toutes ces questions. Comme montré auparavant, les données à l'échelle de la ville permettent de repérer les zones qui subissent le plus de pression et qui sont les plus exposées aux risques. Mais, afin de mieux cibler et de prioriser les politiques d'intervention pour réduire la vulnérabilité, nous pensons qu'il est nécessaire de compléter ces informations par des investigations plus profondes. Celles-ci doivent pouvoir refléter les caractéristiques des quartiers et de leurs habitants ainsi que leurs perceptions ; ce à quoi les enquêtes urbaines plus larges ne parviennent pas forcément.

Section 2. Méthodes d'exploitation des différentes sources de données

En ce qui concerne notre méthodologie, nous partons du principe que le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité ne peut être mesuré par une unique approche ou un seul modèle d'équation (Birkmann, 2006). L'ensemble de notre démarche a pour particularité de croiser les données disponibles et différentes méthodes afin de traiter empiriquement nos concepts. Il s'agit, tout d'abord, de la méthode de mesure de la vulnérabilité qui vise à démontrer le lien entre le niveau de vulnérabilité et le milieu de résidence. Ensuite, nous mobilisons l'approche par les capacités pour analyser la vulnérabilité. Il faudra alors mettre en évidence la liberté dont disposent les ménages pour choisir et agir selon leurs propres aspirations face aux risques. Enfin, il faut proposer le moyen d'établir empiriquement le rapport entre la vulnérabilité et l'éventualité d'une trappe à pauvreté résidentielle. Dans ce cadre, recourir aux entretiens qualitatifs s'avère aussi indispensable.

Toutefois, outre ces trois focus principaux, nous aussi tenons à offrir un exemple concret de mesure de la pauvreté afin de faire ressortir ce qu'une analyse en termes de vulnérabilité et de trappe à pauvreté peuvent effectivement apporter de plus. Ainsi, il sera intéressant de présenter un état des lieux actuel de la pauvreté sous les angles multidimensionnel et unidimensionnel. En même temps, cela permettra de démontrer, avec ces méthodes, la continuité de notre approche qui va de la vulnérabilité à la trappe à pauvreté. C'est pour cela que nous valoriserons particulièrement la méthode de mesure de l'IPM. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que nous avons choisi, au départ, de commencer par mesurer l'IPM dans les bas-quartiers. L'idée était de faire un état des lieux de la pauvreté et d'analyser la pertinence de l'IPM comme outil de mesure. C'est ce qui, ensuite, nous a amenée à réfléchir sur les implications en matière de vulnérabilité dans ces quartiers ainsi que sur la possibilité de les mesurer.

Trois paragraphes composent donc cette section. Le premier porte sur la mesure de la vulnérabilité liée à l'habitat. Nous insisterons sur l'aspect progressif de cette mesure. Le deuxième paragraphe détaille ce qu'on entend par « analyse de discours ». Et, nous expliquerons son emploi pour étudier la perception des risques, pour évaluer les capacités, et pour comprendre les manifestations de trappes à pauvreté résidentielles. Enfin, le troisième paragraphe rappelle les méthodes d'analyse multidimensionnelle et unidimensionnelle de la pauvreté que nous appliquerons.

I. Une mesure multidimensionnelle et progressive de la vulnérabilité liée à l'habitat

Étant donné la vision multidimensionnelle que nous avons adoptée concernant à la vulnérabilité liée à l'habitat, nous jugeons indispensable d'effectuer une démarche étape par étape pour analyser celle-ci empiriquement. Cette démarche a, de fait, commencé dès le chapitre 2 avec la description du cadre de précarisation des bas-quartiers à travers des approches historique, démographique, économique et sociale. Suite à cela, nous allons pouvoir préciser les risques liés à l'habitat qui pèsent sur les ménages dans les quatre quartiers d'étude et les étapes de construction d'un indice de vulnérabilité.

I. 1. L'accent mis sur l'habitat dans la mesure de la vulnérabilité

Le type de vulnérabilité que nous analysons résulte avant tout de l'existence de la précarité. Ainsi, c'est d'abord la précarité de l'habitat qu'il faut décrire. Pour démontrer que l'habitat, en raison de sa précarité, est bien au cœur de la vulnérabilité des bas-quartiers, nous procéderons à une analyse des correspondances multiples (ACM) sur les données de l'enquête PPAB. Le choix de cette méthode se justifie par le besoin de vérifier si les corrélations de variables convergent vers l'existence de niveaux de précarité différenciés pour l'habitat. Il faudra donc vérifier si les axes du plan factoriel renvoient bien directement à cette même notion de précarité. Une ACM suffit car, en réalité, il s'agit d'une phase exploratoire qui permet de s'assurer que la question que nous posons concernant l'habitat et la vulnérabilité est pertinente pour la population que nous étudions.

À l'issue de la phase préliminaire de contrôle des tests de Khi-deux et de Fisher, nous avons retenu les 8 variables suivantes pour l'ACM. Ce sont celles qui résument le mieux l'ensemble de l'enquête :

- Les variables démographiques classiques :
 - sexe du chef de ménage ;
 - classe d'âge du chef de ménage ;
 - taille du ménage classée en intervalles ;
 - niveau d'étude du chef de ménage ;

- La classe de revenu du ménage : qui exprime le niveau de vie du ménage¹²⁷ ;
- Le type de logement : il résume les caractéristiques de l'habitat ;
- Le quartier de résidence : il permet d'introduire la répartition spatiale des ménages ;
- L'ancienneté de la résidence dans le quartier : cela permet de mieux comprendre les caractéristiques des ménages et de l'habitat en fonction de l'année d'installation dans le quartier.

Grâce à une ACM sur ces variables, il devient possible de hiérarchiser la contribution des différentes modalités de variables à la structuration de l'échantillon. Notre hypothèse étant que c'est le niveau de précarité de l'habitat qui explique le mieux les différences entre les ménages.

I. 2. Délimitation des risques liés à l'habitat dans les quatre quartiers d'étude

L'étape suivante porte sur la délimitation des risques. Nous avons retenu quatre types de risques pour comprendre la vulnérabilité des ménages. Il y a, tout d'abord, le risque sanitaire. L'insalubrité, persistante dans les bas-quartiers, et la précarité de l'habitat accentuent ce risque en comparaison aux autres quartiers de la ville. Il nous faut analyser ce risque du point de vue des caractéristiques de l'habitat et de celles des ménages. Nous analyserons, en deuxième lieu, le risque lié à l'insécurité juridique d'occupation foncière : c'est le risque d'expulsion. Nous n'inclurons pas le risque d'expulsion dû au loyer impayé et à un taux d'effort locatif trop lourd. En effet, dans ce cas, le risque n'est pas spécifique aux bas-quartiers ; il s'agit d'un risque auquel tout habitant de la ville d'Antananarivo peut être confronté. À l'inverse, l'insécurité foncière est plus représentative des bas-quartiers et respecte notre objectif de montrer le lien qui existe entre la vulnérabilité et les spécificités du milieu de résidence. Enfin, nous considérons aussi les risques concernant la qualité et la durabilité physique du logement : ainsi en est-il des risques d'inondation et d'incendie. Ces quatre risques sont, à notre sens, les plus lourds de conséquences pour les ménages dès lors qu'ils se traduisent en événements réels. En effet, ils impliquent des conséquences sociales et économiques qui peuvent bouleverser les trajectoires de vie des ménages. Toutefois, nous admettons que plusieurs degrés de conséquences peuvent se présenter pour ces risques. Ainsi, par exemple, l'inondation peut engendrer de l'humidité simplement ou l'impossibilité de travailler à la maison ou dans la rue. Plus grave, elle peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires et même nécessiter un

¹²⁷ Cette variable se base sur la déclaration de l'enquêté. Elle manque certainement de précision mais nos tests bivariés ainsi que les ACM effectués en phase préliminaire ont confirmé la cohérence de cette variable avec l'ensemble de l'enquête.

déplacement temporaire des habitants, etc. On trouvera ci-dessous davantage de justifications concernant ces quatre risques que nous étudierons :

- **Risque sanitaire**

Le risque sanitaire engendré par la précarité du logement porte sur trois aspects précis : la santé physique, la santé mentale et le bien-être plus globalement (Fondation Abbé Pierre, 2016). Ainsi, les impacts de la précarité du logement sont donc nombreux, et avec différents niveaux de gravité qui concernent notamment la santé de la mère et de l'enfant. L'insalubrité avec, entre autres, la pollution de l'eau et de l'air, influence directement la mortalité infanto-juvénile. Les maladies infectieuses, notamment la tuberculose, la diarrhée, le paludisme et la peste affectent aussi les adultes. Le risque sanitaire pose enfin des contraintes au capital humain, l'une des ressources propres aux ménages. Effectivement, la contamination par une maladie peut entraîner un arrêt du travail et donc une baisse significative des ressources. Cela peut durer longtemps lorsque le ménage n'a accès, ni au service sanitaire adéquat, ni au traitement nécessaire, ni à une protection sociale.

- **Risque d'expulsion**

Pour les ménages qui sont propriétaires, ou locataires de terrain, dans les bas-quartiers, l'insécurité foncière peut avoir des conséquences dans plusieurs domaines. Tout d'abord, l'expulsion porte directement atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit, notamment, d'une atteinte à la dignité d'avoir un logement, une situation contre laquelle les ONG et les institutions internationales luttent tout particulièrement. En général, les ménages démunis sont ceux qui sont les plus exposés à l'expulsion en raison de leurs difficultés à accéder formellement à un terrain. Même si l'expulsion se fait légalement, ces ménages n'ont pas les moyens de s'y préparer. Le lieu de relogement peut entraîner des coûts qui vont bien au-delà des capacités de rebondir de ces ménages. Aux coûts du déménagement et de la réinstallation, il faut ajouter les coûts à long terme du transport vers le lieu de travail et vers l'école des enfants.

- **Risques menaçant la durabilité du logement**

L'un des risques menaçant la durabilité du logement est l'inondation. On entend par « inondation » la montée des eaux due à une augmentation brutale des précipitations. Dans les bas-quartiers, ce phénomène est régulier pendant la saison des pluies. C'est donc un risque très fréquent auquel une bonne partie des habitants doivent faire face. Le fait qu'ils s'y adaptent ne réduit pas, pour autant, les impacts de ce risque. Et même si, dans beaucoup de cas, cela ne

menace pas la durabilité du logement (parce que celui-ci est assez protégé), il en résulte des conséquences sur la santé et le confort des ménages. L'inondation affecte aussi les activités des ménages en raison des difficultés de déplacement qu'elle engendre. Concernant les indicateurs correspondants, les données sur l'inondation sont souvent assez rares. Car celle-ci dépend de plusieurs facteurs : le niveau de la nappe phréatique et son niveau de pollution, l'engorgement des canalisations, la précipitation et le niveau d'élévation des habitations. Il existe cependant des études et des données qui peuvent être mobilisées pour compenser l'absence de ces informations techniques, à savoir les zones identifiées comme inondables par les communautés, l'altitude des terrains et les caractéristiques de l'habitat.

Le deuxième risque menaçant la durabilité du logement est l'incendie. Celui-ci prend une ampleur considérable lorsqu'il survient dans les bas-quartiers à forte densité de constructions, car le plus souvent, c'est tout un groupe de logements qui est ravagé. Les catastrophes de cette ampleur sont souvent dues à un court-circuit ou aux flammes de bougie, de lampe à pétrole ou au feu de charbon. Là encore, l'origine de l'incendie provient le plus souvent d'un logement considéré comme précaire. Les ménages en difficulté perdent, en quelques minutes voire en quelques heures, tous leurs biens. Ils ne sont, en général, pas assurés et doivent tout reconstruire par leurs propres moyens, ce qui s'avère impossible pour certains. En conséquence, la trajectoire des ménages, à qui cela arrive, peut facilement basculer, car à part les risques de perte de vie, ils doivent parfois s'endetter pour tout reconstruire. Ils risquent aussi de devenir sans-abri, du moins temporairement, s'ils ne peuvent supporter le coût de la reconstruction. Ils peuvent aussi avoir recours à d'autres solutions alternatives comme la déscolarisation des enfants pour leur garantir un abri.

I. 3. Construction d'un indice adapté de vulnérabilité

L'objectif de la construction d'un indice adapté de vulnérabilité est surtout de pouvoir identifier des zones où les ménages ont le même niveau de vulnérabilité. Nous cherchons ainsi à prouver que le regroupement des ménages vulnérables dans l'espace a un sens, compte tenu de la configuration et de l'environnement des quartiers considérés. Pour mesurer la vulnérabilité, nous disposons des données de l'enquête PPAB de 2014 couvrant quatre quartiers : Andavamamba Anatihazo I, Manarintsoa Anatihazo, Manarintsoa Centre et Manarintsoa Est. Les variables que nous mobilisons, dans ce but, sont celles qui décrivent l'habitat, ainsi que les caractéristiques des ménages.

La méthodologie de construction de cet indice de vulnérabilité est inspirée de l'important travail effectué par Mustafa, Ahmed, Saroch & Bell (2011) concernant la construction d'un indice de vulnérabilité et de capacités (VCI : *vulnerability and capacities index*). Leur travail vise à favoriser le dialogue entre la recherche sur la vulnérabilité et les politiques climatiques et de gestion des risques. Il est né du constat que la plupart des études sur la vulnérabilité, souvent qualitatives, et avec un fort souci de nuancer l'analyse dans une approche complexe, n'avaient que peu d'impact sur ces politiques. L'indice a alors été créé pour aider directement les décideurs et les praticiens du développement qui doivent évaluer la vulnérabilité dans le but de réduire les risques et les conséquences des catastrophes. C'est donc surtout un indice qui sert à titre indicatif, à donner des repères à ces acteurs, sur la base d'indicateurs précis. Il a notamment été appliqué en Asie du Sud.

Nous avons choisi de nous en inspirer afin de pouvoir mesurer quantitativement la vulnérabilité dans le cas des bas-quartiers de la ville d'Antananarivo (c'est plutôt une méthode qualitative quantifiée). Cette mesure est plus utile si elle est facilement compréhensible pour les décideurs et les praticiens du développement dès lors que ceux-ci sont à même de la reproduire ou de la réadapter. L'index VCI se décompose en 12 indicateurs représentant, tout à la fois, les aspects matériels et institutionnels de l'habitat et les attitudes et comportements des ménages résidents (Cf. en annexe 7 la grille de l'index VCI). Le choix de ces 12 indicateurs est basé sur la littérature (mesures à différentes échelles effectuées notamment par Birkmann et Fernando, 2007 ; UNDP, 2004 ; Vincent, 2004). Nous avons cependant modifié les termes utilisés, dans notre méthode, pour mieux expliciter notre vision de la vulnérabilité. Ainsi, nous dénommons « dimensions » ce que ces auteurs désignent par « aspects » et, à l'intérieur de ces « dimensions », il y a des « sous-dimensions », puis des « facteurs », qu'eux désignent par « indicateurs ». D'ailleurs, les auteurs eux-mêmes qualifient leurs 12 indicateurs de « vecteurs cruciaux » (*critical drivers*) de la vulnérabilité sociale, ce qui est proche du terme « facteurs ». Nous avons donc entièrement modifié les « indicateurs » et les « aspects » de manière à adapter ces composantes au type de vulnérabilité que nous mesurons : celle qui est liée à l'habitat. Ainsi, nous avons défini nous-mêmes les dimensions et les facteurs à partir de la littérature. Cela a été fait en fonction des variables disponibles dans l'enquête PPAB. Par ailleurs, la méthode de Mustafa *et al.* (2011) n'intègre pas l'étape d'indice intermédiaire, expliquée ci-après. C'est une étape que nous avons créée car nous la jugeons indispensable pour bien détailler, en premier lieu, les facteurs seulement liés à l'habitat.

L'indice de vulnérabilité que nous proposons s'appuie naturellement sur la liste de risques que nous avons présentée précédemment. Cette liste permet une décomposition de la vulnérabilité liée à l'habitat de manière à pouvoir établir une typologie des ménages vulnérables par rapport à chacun de ces risques. L'intérêt est aussi de montrer qu'il y a une dimension importante à prendre en compte lorsqu'on parle de vulnérabilité dans les bas-quartiers : c'est l'accumulation des risques. Pour chaque risque, des facteurs d'exposition ont ainsi été définis sur la base d'arguments quantitatifs et qualitatifs. Ces arguments sont tous tirés d'études de cas, prenant en compte le contexte local, de la littérature scientifique nationale et internationale, et des rapports de différents projets nationaux et programmes internationaux.

La méthode consiste à effectuer d'abord une mesure intermédiaire de la vulnérabilité (indice intermédiaire de vulnérabilité) puis une mesure finale (indice final de vulnérabilité). L'étape intermédiaire vise à identifier et à quantifier les facteurs d'exposition liés aux caractéristiques de l'habitat. Cela permet, d'une part, de classer les habitats selon des facteurs d'exposition et, d'autre part, d'analyser les profils socio-économiques ou démographiques des ménages qui influencent l'accès à ces différents types d'habitat. L'étape finale permet de calculer un indice de vulnérabilité basé sur des facteurs exprimant les caractéristiques de l'habitat et les capacités des ménages. Effectivement, les caractéristiques des ménages définissent aussi leurs capacités à réagir face aux chocs. L'indice final ainsi obtenu est celui qui correspond le mieux à notre définition de la vulnérabilité liée à l'habitat : il y a à la fois la fragilité de l'habitat et celle des capacités des ménages.

➤ **Construction de l'indice intermédiaire de vulnérabilité**

Un score total sera calculé pour l'ensemble des vulnérabilités issues des quatre risques. Le score maximal est fixé à 50. Les scores totaux relatifs à chaque risque sont répartis comme suit :

- 15 pour l'ensemble du risque sanitaire ;
- 5 pour l'ensemble du risque d'expulsion ;
- 15 pour l'ensemble du risque d'inondation ;
- et 15 pour l'ensemble du risque d'incendie.

Le but de ces scores différenciés est d'éviter de surévaluer le poids d'un seul facteur d'exposition au risque, comme le risque d'expulsion par exemple, tandis que tous les autres risques sont mesurés par plusieurs facteurs (Cf. tableau 5). Le principe est de veiller à ce qu'un équilibre existe entre ces quatre risques lors de la mesure des vulnérabilités correspondantes.

En effet, pour hiérarchiser de façon pertinente et vigoureuse ces risques, il aurait fallu aussi organiser des groupes de discussion [focus groupes] avec des représentants des ménages pour leur demander de classer ces risques selon un ordre d'importance ; celui-ci s'établissant à partir de l'impact sur leur bien-être, et selon leur point de vue. Nous avons abordé cette question avec les ménages interviewés par nos soins, mais comme il s'agissait d'entretiens individuels, cela n'a pas suffi pour fournir une base solide à la construction de l'indice. Nos entretiens avaient surtout d'autres objectifs, aussi la construction de l'indice repose, quant à elle, entièrement sur une revue de la littérature. Concernant la notation par type de risque, le ménage donne une note pour chaque facteur de vulnérabilité si celui-ci est concerné. Sinon, il est noté « 0 ». Plus le ménage est concerné par des facteurs supplémentaires, plus son score de vulnérabilité par rapport à ce risque spécifique augmente. L'échantillon a été réduit à 471 ménages (au lieu de 491), pour la mesure de l'indice de vulnérabilité, en raison de données manquantes pour les variables « nombre de pièces » et « nombre d'ouvertures extérieures ».

Nous présentons dans le détail ci-dessous les facteurs de vulnérabilité liés à l'habitat, ainsi que les scores attribués à chacun des facteurs, et les arguments concernant le choix de ces facteurs. Dans la lecture de ce tableau, il faut tenir compte des caractères exclusifs et complémentaires des facteurs listés. En effet, les facteurs d'exposition aux risques d'expulsion sont exclusifs, c'est-à-dire que soit le ménage est propriétaire, soit il est locataire. Pour cette raison, le score attribué pour ce risque ne peut être que 0 ou 5. En revanche, les facteurs de tous les autres risques sont complémentaires. Les notes pour chacun de ces autres risques peuvent donc varier de 0 à 15.

Tableau 5. Grille de mesure de l'indice intermédiaire de vulnérabilité et arguments des facteurs

Liste des facteurs	Scores	Arguments
Score maximal	50	
Facteurs d'exposition au risque sanitaire	15	
Accès à l'eau potable par une borne fontaine (moins de 20 l/personne/j) ou par un canal ou autre	3	Non seulement la source de l'eau doit être fiable mais il faut qu'elle soit accessible en quantité suffisante. Le seuil est celui de l'ONU-Habitat définissant un taudis (UN-Habitat, 2003). L'ONU-Habitat rajoute aussi le coût de l'accès à l'eau et le temps d'attente s'il s'agit d'une borne fontaine, mais nous n'intégrons pas ces critères pour prioriser uniquement la dimension sanitaire à travers la quantité effectivement utilisée. En revanche, nous intégrerons ces autres critères dans nos commentaires.
Fosse perdue non lavable ou latrine commune ou dans la nature, dans un canal ou autre	3	L'ONU-Habitat qualifie un logement de taudis si les toilettes sont partagées avec d'autres ménages et si leur nombre ne dépasse pas un seuil raisonnable (UN-Habitat, 2003). Toutefois, non seulement les types de latrines ne sont pas bien décrits mais le seuil n'est pas précisé. Nous appliquons alors les critères retenus dans le rapport d'enquête démographique et de santé (INSTAT, 2010). Parmi ces critères, toute installation en commun avec un ménage est considérée comme rudimentaire de même que les latrines sans dalle. Dans l'enquête PPAB, une latrine sans dalle correspond à une fosse perdue non lavable.

Eaux usées évacuées dans la cour, dans un caniveau ou autre	3	C'est un critère pertinent pour les taudis, et en particulier pour les bas-quartiers d'Antananarivo, en raison de l'insuffisance évidente des canalisations. Le critère que nous appliquons est celui de l'ONU-Habitat (2003) : le ménage a un dispositif sanitaire inadapté s'il n'est pas directement raccordé au réseau d'évacuation public.
3 personnes ou plus par pièce	3	En général, il ne s'agit pas directement d'une question de santé mais plutôt du caractère décent du logement. C'est pour cela que ce critère fait partie de ceux qui définissent le taudis par l'ONU-Habitat (2003). Néanmoins, c'est directement lié à la dimension sanitaire puisque la sur-occupation favorise la transmission de certaines maladies. Le manque d'intimité et d'équipements sanitaires peut aussi aggraver la maladie et l'exposition des autres membres du ménage.
1 ouverture extérieure par pièce	3	Le nombre d'ouvertures extérieures et l'ensoleillement permettent d'éviter les moisissures et donc les allergies, fièvres, difficultés respiratoires... Malheureusement, dans notre base de données, il y a trop de données manquantes pour la variable « ensoleillement », donc elle n'est pas exploitable.
Facteurs d'exposition au risque d'expulsion	5	
Propriétaire sans titre foncier	5	42 % des litiges fonciers à Madagascar concernent des terrains occupés sans document de formalisation contre 31 % des terrains titrés. Les litiges
Locataire sans bail écrit	5	

Gardien, emprunteur	5	recensés à travers ces taux sont ceux remontés jusqu'au tribunal de première instance. Cela veut dire que les taux réels des litiges peuvent être supérieurs à cela (Andrianirina-Ratsialonana, Andrianirina & Ramarojohn, 2012).
Facteurs d'exposition au risque d'inondation	15	
Localisation sur une zone inondable identifiée par les communautés	2,5	Cette variable n'existe pas dans l'enquête. Toutefois, des cartographies communautaires des risques d'inondation ont été produites dans le cadre du projet IARIVO ¹²⁸ (Randrianalijaona et al., 2015) et nous avons repris les zones inondables dans les quartiers ainsi définies (Cf. carte 6). Il est important de prendre en compte la perception des habitants eux-mêmes de ce risque. C'est une approche courante en matière de réduction des risques et catastrophes (Pigeon, 2000).

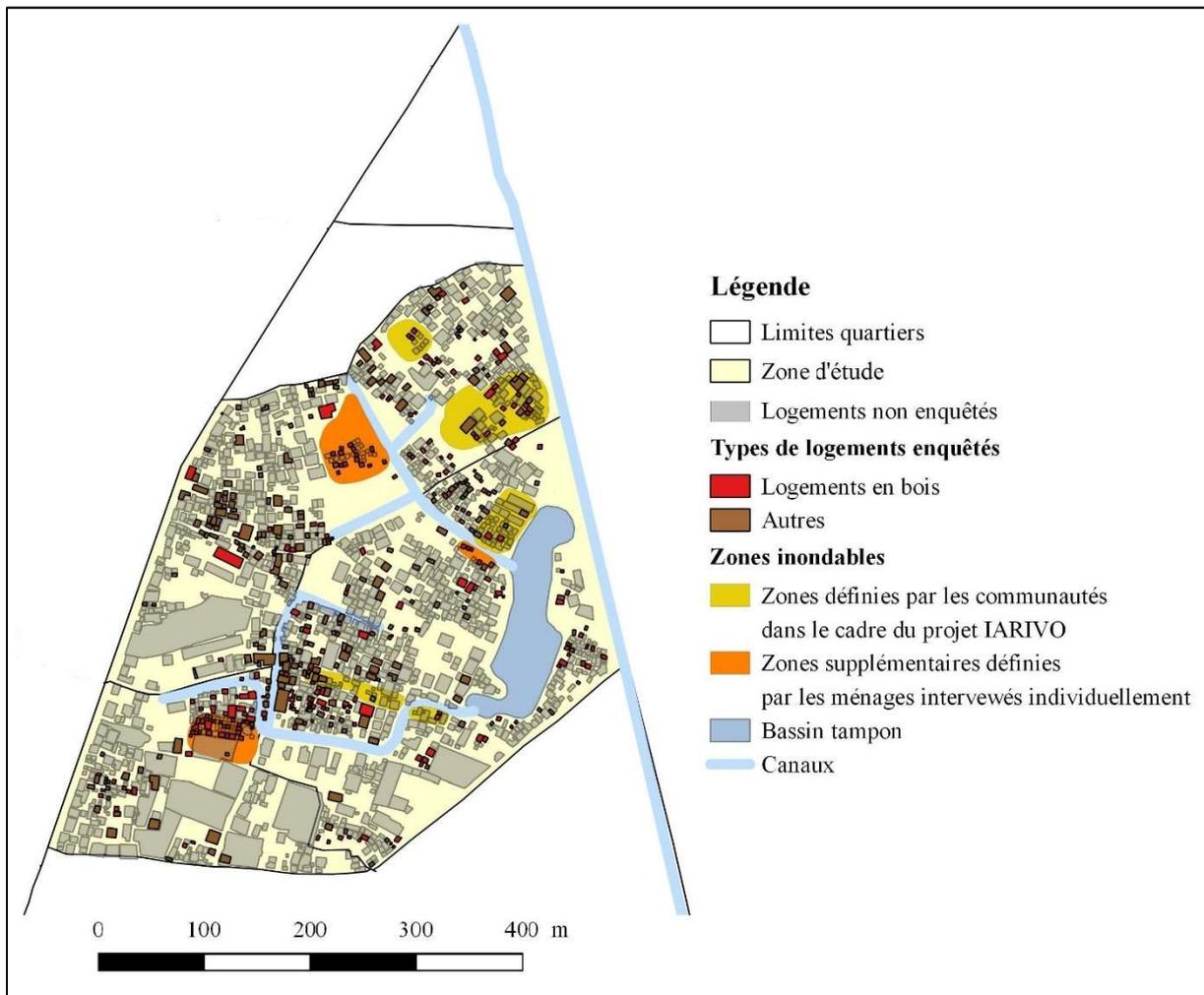
¹²⁸ IARIVO signifie « Initiative d'Amélioration de la Résilience Intégrée de la communauté de la ville d'Antananarivo ». Il s'agit d'un projet initié par l'ONG CARE International, le BNGRC, la CUA (Commune urbaine d'Antananarivo) et le *Private Sector Humanitarian Platform* Madagascar, avec l'appui technique et financier de l'USAID (*United States Agency for International Development*). Plus précisément, c'est un projet de renforcement de la résilience des communautés exposées aux inondations de la ville d'Antananarivo, face aux catastrophes, en réduisant leur vulnérabilité et en renforçant les capacités et la collaboration des parties prenantes. Il a pour mission, entre autres, de renforcer les compétences des structures décentralisées, des communautés locales et autres parties prenantes grâce à la production de cartographies communautaires des risques d'inondation dans la ville d'Antananarivo. Ces cartographies communautaires sont nées des initiatives de recherche dans le cadre du programme de formation DMGRC (Diplôme de Master II en Gestion des Risques et des Catastrophes) et du centre de recherche CERED (Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement) de l'Université d'Antananarivo en étroite collaboration donc avec CARE International. Une série de cartes sur 76 quartiers a été produite, en 2016, portant sur les risques d'inondation avec une approche scientifique et l'implication systématique des membres des communautés. 12 représentants au moins, par communauté de chaque quartier, ont ainsi participé à la démarche d'identification des zones inondables et des causes des inondations fréquentes. Les cartes produites ont été simplifiées afin que les communautés elles-mêmes puissent s'en approprier et les mettre à jour.

Altitude du terrain égale à 1250 m	2,5	Cette variable n'existe pas dans l'enquête mais nous avons superposé la carte des logements enquêtés sur l'image satellite Google Earth et nous avons relevé l'altitude de chaque logement. Ce seuil de 1250 m provient d'une étude pour la monographie de la commune (DINIKA INTERNATIONAL, 1997).
Mur en bois	2,5	Concernant tous les matériaux de construction, la première référence est l'ensemble d'indicateurs compris dans les 46 indicateurs sur l'urbain et le logement mis en place pour la conférence Habitat II (Flood, 1997). L'ONU-Habitat (2003) liste aussi des critères de qualité et de durabilité du logement, découlant de ces premiers indicateurs, mais ils sont moins précis. Les travaux comme ceux d'Aviotti (2011) sur la caractérisation de la vulnérabilité de l'habitat individuel face aux inondations sont plus récents et restent cohérents avec ces indicateurs.
Fondation en terre battue ou autre	2,5	
Sol en terre battue, en plancher ou en natte ou autre	2,5	
1 ouverture extérieure par pièce	2,5	L'argument est le même que pour le risque sanitaire.
Facteurs d'exposition au risque d'incendie	15	
Plus de 41 logements/50 m ²	3	Plus la densité est forte, plus les flammes se propagent rapidement en cas d'incendie. D'ailleurs, plus la densité est forte, plus la probabilité d'occurrence d'un incendie est forte aussi. Il aurait été encore plus informatif de compter les logements en bois dans le voisinage mais ces données, en version complète sur tous les logements, n'existent pas (Cf. carte 7 sur la création de cette variable « densité »).
32 à 41 logements/50 m ²	2	
25 à 31 logements/50 m ²	1	

Mur en bois	3	Tous les incendies dans les bas-quartiers, que nous avons recensés dans la presse, concernent des structures en bois.
Mode d'éclairage : bougie et lampe à pétrole	3	La bougie revient souvent dans l'origine des incendies dans les bas-quartiers. La lampe à pétrole expose, de manière équivalente, le ménage au risque d'incendie puisque la flamme n'est généralement pas protégée.
Mode de cuisson : bois ou charbon	3	Ce sont des cas plus rares, mais tout comme la bougie, les feux de bois et de charbon, exposent ouvertement les logements à l'incendie.
Voie d'accès au logement : ruelle, passage étroit, cour commune	3	L'incendie, comme celui du quartier d'Ankasina (Luc Matthieu, 2016), qui a duré 4h, prouve que les difficultés d'accès à la zone incendiée ont un impact important sur la gravité de la catastrophe. Ces difficultés d'accès sont confirmées par les autorités et par les pompiers.
Score intermédiaire de vulnérabilité	...	

Source : auteure

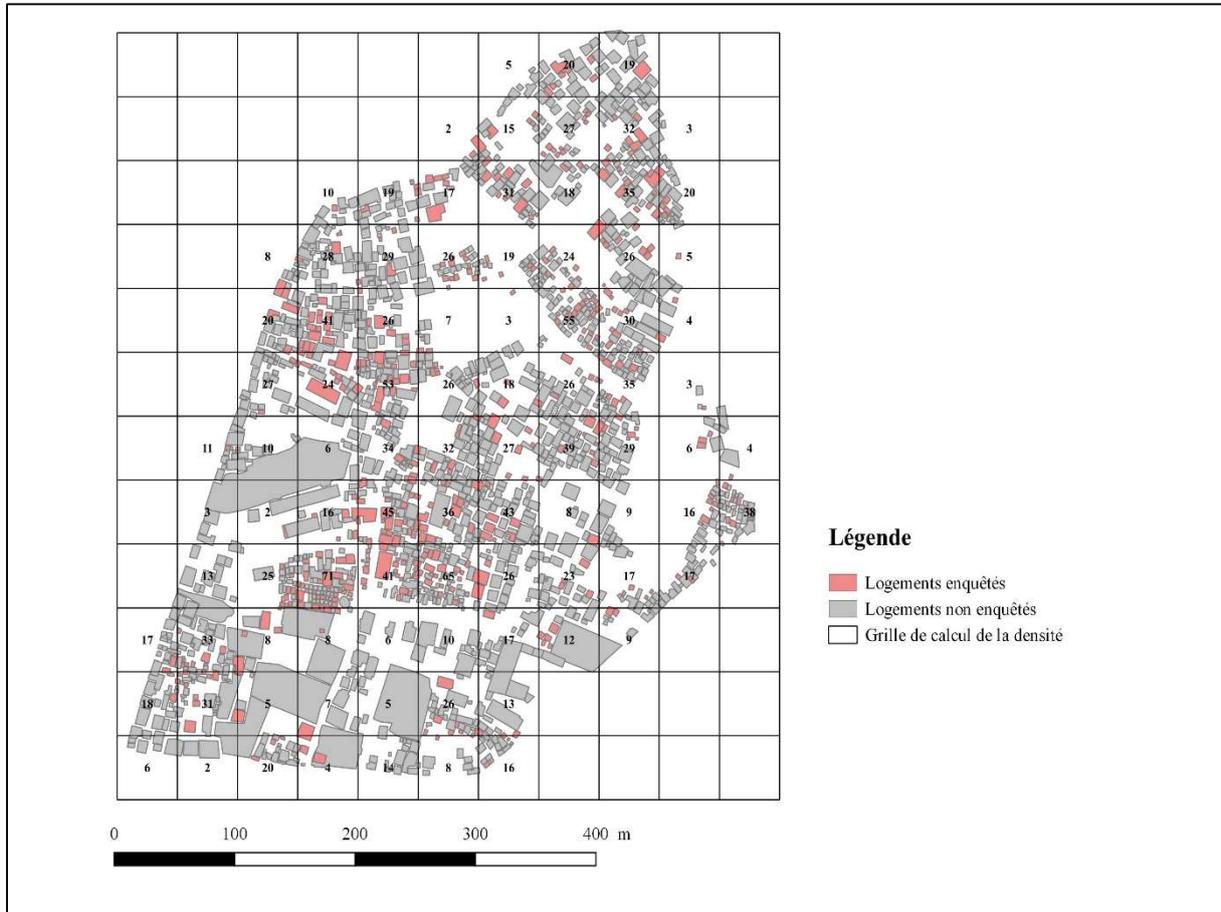
La carte 10 présente la localisation des zones inondables. Les zones en jaune sont celles qui sont inondables d'après les communautés (Randrianalijaona *et al.*, 2015). Celles en orange n'ont pas été identifiées à travers le projet IARIVO mais les individus que nous avons interviewés individuellement les ont évoquées. Toutefois, nous n'intégrons pas les zones en orange dans le calcul du facteur de vulnérabilité à l'inondation, car notre méthode pour l'identifier est moins fiable que celle du projet IARIVO. Néanmoins, il convient de signaler ces zones sur la carte pour montrer que certains ménages perçoivent le risque d'inondation ailleurs que dans les périmètres en jaune.



Source : Données de l'ONU-Habitat et du consortium RADSE/CERED (2015), Rabemalanto (2017)

Carte 10. Localisation des zones inondables identifiées par la population dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

Concernant la carte de densité (Cf. carte 11), plusieurs essais ont été effectués et c'est la dimension de 50 m pour les carreaux qui a été retenue. C'est ce qui permet de tenir le mieux compte de l'écart des densités entre les différents lieux au sein des quartiers.



Source : Données de l'ONU-Habitat et du consortium RADSE/CERED (2015), Rabemalanto (2017)

Carte 11. Densité des logements suivant une grille vecteur dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

À partir de la grille de mesure intermédiaire de la vulnérabilité, nous pouvons analyser l'aspect cumulatif des risques pour les ménages. Cela permettra une classification des ménages selon la similarité des scores par rapport aux mêmes risques. La méthode utilisée sera alors la classification par les centres mobiles, « k-means ». C'est une classification automatique qui vise à partitionner en classes des individus (des ménages, dans notre cas) pour lesquels on dispose de mesures, c'est-à-dire en l'occurrence les scores de vulnérabilité par type de risque. Ces individus sont alors répartis sur un espace en fonction de la similarité de leurs scores par type de risque (Cf. en annexe 8 l'explication plus détaillée de la méthode de classification par les centres mobiles).

Par ailleurs, une fois l'indice intermédiaire de vulnérabilité obtenu, nous effectuerons une analyse des profils des ménages pour connaître les facteurs qui influencent l'accès aux différents types d'habitat, mis en valeur par cet indice. Pour cela, une régression *logit* nous permettra de vérifier à quel point les caractéristiques des ménages interviennent sur le niveau de vulnérabilité.

Les variables qui seront utilisées pour cette régression sont les suivantes :

- Y = niveau de score intermédiaire de vulnérabilité (variable ordinale)
- X₁ = âge du chef de ménage
- X₂ = revenu du ménage
- X₃ = taille du ménage
- X₄ = sexe du chef de ménage
- X₅ = niveau d'étude du chef de ménage

Une fois identifiées les variables les plus significativement déterminantes du niveau de vulnérabilité, nous réaliserons des analyses factorielles des correspondances (AFC) afin de détailler les relations existantes entre les modalités de chacune de ces variables et les différents niveaux de vulnérabilité.

➤ Construction de l'indice final de vulnérabilité

L'indice intermédiaire de vulnérabilité étant aussi évalué, nous lui associons des facteurs renforçant les capacités des ménages, ou des facteurs de protection, pour obtenir l'indice final de vulnérabilité. Dans notre estimation, même si la dimension « caractéristiques du ménage » comprend beaucoup moins de facteurs que la dimension « caractéristiques de l'habitat », nous lui attribuons aussi un score maximal de 50 (Cf. tableau 6). De la sorte, les caractéristiques du ménage pèseront relativement plus que chacun des facteurs liés à l'habitat. Si on réduisait ce score maximal, de la dimension « caractéristiques du ménage », pourrait ne pas être suffisamment reflétée par l'indice final. Or, il s'agit d'une dimension importante qui détermine la trajectoire des ménages après un choc puisqu'elle représente leurs capacités à réagir pour y faire face. Tous les facteurs de cette dimension sont complémentaires, c'est-à-dire que leurs scores s'additionnent, et que le total se répartit donc de 0 à 50.

Tableau 6. Grille de mesure des facteurs de capacités des ménages et leurs arguments

Liste des facteurs de capacités des ménages	Scores	Arguments
Score maximal	50	
Femme chef de ménage	8	Selon Razafindrakoto et Roubaud (2010), le fait d'être une femme chef de ménage est un déterminant de la pauvreté monétaire à Antananarivo. Cela est confirmé par notre test de Khi-deux sur le sexe du chef de ménage et le niveau de revenu (p-value = $2,731 \times 10^{-08}$). Les ménages dirigés par des femmes ont donc moins de capacités à faire face à l'adversité au vu de leurs plus faibles capacités à générer des ressources.
Chef de ménage âgé (plus de 50 ans)	8	D'après l'ACM que nous avons réalisée, ce sont les chefs de ménage de ces deux tranches d'âge qui gagnent le moins en termes de revenu, mais les plus de 50 ans gagnent encore moins que les jeunes de 30 ans au plus. L'âge conditionne donc aussi les capacités des ménages à mobiliser des ressources en cas de difficulté.
Chef de ménage jeune (30 ans au plus)	4	
Chef de ménage n'ayant pas été scolarisé ou n'ayant pas dépassé le primaire	17	Le faible niveau d'étude est aussi un facteur déterminant de la pauvreté urbaine (Razafindrakoto & Roubaud, 2010). Le niveau d'étude détermine généralement, plus que d'autres critères, l'accès à l'emploi et le niveau d'emploi. Donc, il détermine fortement les capacités du ménage, d'où sa forte pondération. Ce facteur contribue d'ailleurs fortement à l'axe F1 de l'ACM.
Chef de ménage n'ayant pas dépassé le collège	8,5	
1 ^{er} ou 2 ^e quartiles de revenu	17	

3 ^e quartile de revenu et nombre de repas par jour inférieur à 3	8,5	La pondération est forte parce que le revenu est la première ressource que le ménage peut mobiliser directement en cas de difficulté. La plupart des ménages enquêtés œuvrent dans le secteur informel et leur revenu est souvent difficile à estimer de manière exacte. Le nombre de repas par jour sert donc de recoupement et permet d'affiner la distinction entre les revenus déclarés par les ménages.
Score de vulnérabilité exclusivement liée aux caractéristiques du ménage	...	

Source : auteure

Pour l'indice final de vulnérabilité, nous avons fixé un score maximal de vulnérabilité de 100 suivant la méthode de Mustafa, Ahmed, Saroch et Bell (2011) puisque chacune des deux dimensions, l'habitat et le ménage, comptent pour 50 points. Ce score total est décomposé par dimension et par facteur. La première dimension comprend quatre sous-dimensions correspondant aux quatre types de risque. La deuxième dimension n'a pas de sous-dimensions. Contrairement à la méthode de Mustafa, Ahmed, Saroch et Bell (2011), nous n'avons pas pu ajouter la dimension de capacité des ménages en termes de comportement (leadership, rapport au risque...) faute de données correspondantes dans l'enquête PPAB. Le mode de lecture du tableau 7 est alors le suivant : on part de l'hypothèse que toute observation de l'enquête a un score maximal de 50 par dimension, soit 100 au total. Dans le tableau, il y a deux colonnes de scores : celle correspondant à la vulnérabilité et celle des facteurs de capacités ou de protection. Le score de la première colonne est positif car il s'agit d'un facteur qui renforce la vulnérabilité. Celui de la deuxième colonne est négatif car les facteurs de capacités ou de protection réduisent la vulnérabilité. Cependant, l'introduction des variables portant sur les caractéristiques des ménages a entraîné une réduction de l'échantillon à 425 observations à cause des données manquantes pour certaines variables (niveau d'étude et niveau de revenu).

Tableau 7. Grille de mesure de l'indice final de vulnérabilité

Liste des dimensions et facteurs	Vulnérabilité	Capacité ou facteur de protection
Dimension 1: caractéristiques liées à l'habitat	50	
Facteurs d'exposition au risque sanitaire	15	
Accès à l'eau potable par une borne fontaine (moins de 20 l/personne/j) ou par un canal ou autre	3	
Eau courante (branchement particulier) ou robinet à l'extérieur		-3
Fosse perdue non lavable ou latrine commune ou dans la nature, dans un canal ou autre	3	
Fosse perdue lavable individuelle ou fosse septique individuelle		-3
Eaux usées évacuées dans la cour, dans un caniveau ou autre	3	

Réseau d'évacuation raccordé au réseau d'assainissement existant		-3
3 personnes ou plus par pièce	3	
Moins de 3 personnes par pièce		-3
1 ouverture extérieure par pièce	3	
Plus d'une ouverture extérieure par pièce		-3
Facteurs d'exposition au risque d'expulsion	5	
Propriétaire sans titre foncier	5	
Propriétaire avec titre foncier		-5
Locataire sans bail écrit	5	
Locataire avec bail écrit		-5
Gardien, emprunteur	5	
Autre statut d'occupation		-5
Facteurs d'exposition au risque d'inondation	15	
Localisation sur une zone inondable identifiée par les communautés	2,5	
Localisation sur une zone considérée inondable par les communautés		-2,5
Altitude du terrain égale à 1250 m	2,5	
Altitude de plus de 1250 m		-2,5
Mur en bois	2,5	
Mur en brique, en terre battue, en dur, en tôle ou autre		-2,5
Fondation en terre battue ou autre	2,5	
Fondation en béton, en brique ou en moellons		-2,5
Sol en terre battue, en plancher ou en natte ou autre	2,5	
Sol en carreaux ou en ciment		-2,5
1 ouverture extérieure par pièce	2,5	
Plus d'une ouverture extérieure par pièce		-2,5
Facteurs d'exposition au risque d'incendie	15	
Plus de 41 logements/50 m ²	3	
32 à 41 logements/50 m ²	2	
25 à 31 logements/50 m ²	1	
0 à 24 logements/50 m ²		-3

Mur en bois	3	
Mur en brique, en terre battue, en dur, en tôle ou autre		-3
Mode d'éclairage : bougie et lampe à pétrole	3	
Mode d'éclairage : réseau électrique JIRAMA (Jiro sy Rano Malagasy), solaire, batterie, autre		-3
Mode de cuisson : bois ou charbon	3	
Mode de cuisson : électricité ou solaire		-3
Voie d'accès au logement : ruelle, passage étroit, cour commune (cela complique l'accès des pompiers)	3	
Voie d'accès au logement : rue		-3
Dimension 2 : Caractéristiques du ménage	50	
Femme chef de ménage	8	
Homme chef de ménage		-8
Chef de ménage de plus de 50 ans	8	
Chef de ménage de 30 ans au plus	4	
Chef de ménage de 31 à 50 ans		-8
Niveau d'étude du chef de ménage : n'a pas été scolarisé ou n'a pas dépassé le primaire	17	
Niveau d'étude du chef de ménage : collège	8,5	
Niveau d'étude du chef de ménage : lycée et au-dessus		-17
1 ^{er} ou 2 ^e quartiles de revenu	17	
3 ^e quartile de revenu et nombre de repas par jour inférieur à 3	8,5	
3 ^e quartile de revenu et 3 repas par jour ou 4 ^e quartile de revenu		-17
Score total de vulnérabilité		...

Source : auteure

Enfin, il importe de comparer les répartitions des ménages selon le score final dans les quartiers de la zone d'étude. Cela permet d'identifier les lieux où se situent les ménages les plus vulnérables en raison d'une combinaison des facteurs de vulnérabilité élevés concernant l'habitat et les capacités des ménages. Pour cela, nous effectuerons une analyse spatiale afin de faire ressortir formellement des clusters en fonction des différents niveaux de vulnérabilité.

Nous utiliserons la méthode LISA (*Local indicator of spatial association*) [Anselin, 1995] qui permet d'identifier les lieux, à l'intérieur même des quartiers, où sont concentrés des scores de vulnérabilité très élevés ou très bas. Elle consiste à analyser la concentration des valeurs numériques obtenues pour l'ensemble des ménages-logements enquêtés. Elle se base sur un indice qui exprime l'existence, ou non, d'une corrélation entre la valeur des individus et le degré de leur proximité. Cet indice est calculé pour chaque ménage (ou logement) à partir de la covariation des scores de ce ménage et de ses voisins, ramenée à la variance de l'ensemble des scores (Anselin, 1995). L'indice s'exprime sous la forme suivante :

$$I_i = \frac{\sum_j W_{ij}(p_i - \bar{p})(p_j - \bar{p})}{\sum_i (p_i - \bar{p})^2}$$

où :

- W_{ij} est une mesure de la proximité des unités spatiales i et j (les ménages), considérées comme voisines ;
- p_i et p_j sont les valeurs (les indices finaux de vulnérabilité) des unités spatiales ;
- et \bar{p} est la valeur moyenne des unités spatiales.

Si les valeurs (les scores) sont regroupées, c'est qu'il y a une autocorrélation spatiale positive. Si elles sont dispersées, l'autocorrélation spatiale est aléatoire. Cette méthode permet ainsi d'obtenir cinq catégories, sachant que la première correspond à des valeurs non significatives. Les quatre autres correspondent à la typologie d'agrégats suivante (Oliveau, 2010) :

- une autocorrélation spatiale positive et une valeur de l'indice élevé : situation qui peut être résumée en « plus-plus » (*high-high*) et qui caractérise un cluster de ménages très vulnérables ;
- une autocorrélation spatiale positive et une valeur de l'indice faible : une situation résumée en « moins-moins » (*low-low*) qui caractérise un cluster de ménages peu vulnérables ;
- une autocorrélation spatiale négative et une valeur de l'indice élevé : une situation résumée en « plus-moins » (*high-low*), c'est-à-dire des ménages vulnérables qui se trouvent dans un voisinage peu vulnérable ;

- une autocorrélation spatiale négative et une valeur de l'indice faible : une situation résumée en « moins-plus » (*low-high*) qui caractérise des ménages peu vulnérables qui se trouvent dans un voisinage vulnérable.

II. Recours à l'analyse lexicale pour l'étude empirique

L'analyse de données textuelles a pour but premier d'extraire les informations essentielles contenues dans un texte (Fallery & Rodhain, 2007). Notre objectif, à travers cette méthode, est d'analyser les discours de nos interviewés sur différents thèmes : l'emploi, le logement, le quartier, les chocs et les risques, etc. La façon dont nous avons posé les questions sur ces thèmes permet d'interpréter les discours des interviewés sous l'angle du risque subjectif, des capacités et de la trappe à pauvreté. Ainsi, à travers l'analyse lexicale, nous cherchons à identifier les individus dont les discours sont sensiblement les mêmes ainsi que ceux qui ont des parcours de vie équivalentes.

II. 1. Méthodologie de l'analyse lexicale sur Alceste

Le matériau littéraire utilisé pour l'analyse lexicale est « le corpus ». Il s'agit du texte, qui peut avoir des origines diverses : transcription d'entretien, texte de document, réponse à des questions ouvertes dans une enquête, etc. Dans notre cas, il s'agit de l'ensemble des discours issus des 50 entretiens qualitatifs effectués auprès des ménages (Cf. en annexe 5.3 des extraits de ces entretiens). Ces discours ont été traduits du malgache au français par nos propres soins. Afin d'analyser ce texte, le logiciel Alceste¹²⁹ leximise d'abord les mots, c'est-à-dire qu'il les rassemble en fonction de leur racine en définissant une forme réduite pour les mots, obtenue à partir de leurs formes d'origine, telles qu'employées dans le texte, par exemple : « possibilité » et « possible » sous forme d'origine donnent « possible » en forme réduite. Ensuite, il découpe le texte en « unités de contexte élémentaires » (u.c.e.) qui comprennent entre 15 et 30 mots. L'analyse lexicale repose alors sur l'étude de la combinaison des mots au sens des u.c.e.

Pour obtenir des classes de discours à partir du texte, Alceste a la particularité de procéder de manière automatique à une classification descendante hiérarchique (CDH). Il part donc de l'ensemble des u.c.e., pour aboutir à un regroupement en classes. À cet effet, il dresse un tableau

¹²⁹ Le logiciel Alceste (Analyse de Lexèmes Co-occurents dans un Ensemble de Segments de Textes) a été conçu et mis en place par Reinert (1986).

de contingence, où les u.c.e. sont disposées en ligne (l'équivalent des observations dans une base de données statistiques) et les mots leximisés en colonne (l'équivalent des variables). Il lance alors automatiquement des algorithmes calculant la proximité des u.c.e. entre elles en fonction des mots qu'elles contiennent. De cette manière, il opère un découpage progressif jusqu'à l'obtention de classes où les groupes de mots se ressemblent le plus. Le nombre de classes obtenues en version automatique est de huit mais on peut en changer le paramétrage. En procédure automatique, Alceste effectue deux CDH permettant de « stabiliser » le traitement. En croisant ces deux CDH, le logiciel élimine les classes les plus petites. C'est à l'utilisateur de définir le nombre de classes qu'il veut obtenir au final. Dans notre analyse, nous avons limité le nombre de classes à cinq.

Pour permettre à l'utilisateur de décrire les classes, Alceste présente leurs profils en fonction de la significativité de l'appartenance des mots à chaque classe (vérifiée par le Khi-deux). Il produit aussi une analyse factorielle des correspondances (AFC), qui permet surtout de visualiser les rapports de proximité ou d'éloignement entre les différents éléments classifiés par CDH. Alceste liste également, pour chaque classe, les u.c.e. qui la représentent le mieux. Cela est très pratique car ces u.c.e. peuvent être directement repris par l'utilisateur en tant que citation illustrant le contenu des classes. Reinert (1993) souligne bien que cette fonction d'Alceste dépasse la simple représentation d'un objet à travers le corpus textuel. Effectivement, le but est surtout de faire transparaître le point de vue d'une personne à travers les particularités de son vocabulaire.

II. 2. Analyse de la perception des risques

Notre première analyse du discours des 50 personnes interviewées est destinée à saisir leur perception du risque. Nous partons des classes fournies par le logiciel Alceste pour analyser le vocabulaire de chacune des classes concernant la notion de risque. L'objectif premier est de distinguer les classes qui perçoivent un réel risque lié à l'habitat, même parmi ceux qui conçoivent l'existence de tels risques, certains peuvent évoquer différents types de risque et différents degrés de préoccupation en fonction de leur propre type d'habitat et des expériences vécues. Ainsi, nous pourrions montrer l'importance des différents risques du point de vue des habitants. Cela permettra de confirmer ou de nuancer, selon les résultats de l'analyse de discours, nos choix concernant les quatre types de risque pour la mesure de la vulnérabilité.

Par ailleurs, l'analyse de discours permet non seulement de calculer le nombre de fois qu'un mot a été prononcé, mais aussi sa significativité d'appartenance à une classe. Ce sera donc notre référence pour confirmer que telle ou telle classe évoque plus particulièrement tel ou tel risque. Ensuite, en revenant sur les textes dans leur intégralité, on peut mieux comprendre le contexte d'emploi de ces mots et analyser la position réelle des individus vis-à-vis de ces risques. Car, à part les risques liés à l'habitat, les interviewés peuvent aussi évoquer d'autres risques et cela est d'autant plus intéressant qu'on peut situer la place qu'occupent les risques liés à l'habitat parmi l'ensemble des risques. Cela s'avère complémentaire à l'ensemble de notre démarche puisque nous n'aborderons pas les risques non directement liés à l'habitat pour la mesure de la vulnérabilité.

II. 3. Analyse qualitative des capacités

L'approche par les capacités s'intéresse aux différents fonctionnements qu'une personne est capable de réaliser, comme le montre le schéma de Robeyns (2003). Les débats concernant l'application de cette approche portent donc, en premier lieu, sur le choix des fonctionnements à analyser et sur la nécessité de dresser une liste de capacités. Sen (1979), par exemple, a fondé son analyse sur les capacités de base bien que cela ne constitue pas une liste fermée. Il donne quelques exemples comme la capacité de se déplacer, de mener une vie saine ou encore de prendre part à la vie de la collectivité (Sen, 1999c). Une autre possibilité est d'appliquer la liste des dix capacités humaines centrales proposées par Nussbaum (2012) en vue de créer des conditions humaines et sociales plus justes. Robeyns (2006), quant à elle, a pu distinguer neuf visions différentes en se référant aux travaux existants sur l'application empirique de l'approche par les capacités. Ce que nous en retenons, c'est que le choix d'analyse dépend de l'acception même que l'on donne à cette notion de capacité et l'emploi qu'on veut en faire.

Dans notre cas, l'approche par les capacités nous permet de compléter notre analyse de la vulnérabilité. L'analyse des entretiens réalisés dans les bas-quartiers nous fournit les différentes configurations, observées sur le terrain, quant aux fonctionnements et aux capacités des individus. À cet effet, nous nous appuyons sur le schéma de Robeyns (2003) qui considère les fonctionnements potentiels de l'individu. En effet, ces derniers constituent l'espace de choix de l'individu, qui englobe tout ce qu'il peut faire s'il choisit de le faire. La prise en compte des aspirations et de la liberté de choix joue un rôle important pour mieux comprendre ce que la personne souhaite faire et être, ainsi que les contraintes qu'elle rencontre. En l'occurrence, il

s'agira, dans notre cas, d'analyser si la personne est libre de faire des choix et d'agir en situation d'adversité. Dans ce cas, elle pourra être moins vulnérable. Mais cette liberté est aussi liée au cadre social et nous tâcherons d'en tenir compte autant que possible même si nous n'avons pas posé les questions correspondantes de manière systématique à tous les individus. L'approche par les capacités demande alors de prendre en compte les discours des interviewés dans leur intégralité et non pas seulement les mots et unités de contexte retenus par le logiciel Alceste. Dans le guide d'entretien que nous avons utilisé, un certain nombre de thématiques permettent d'exploiter les réponses des interviewés selon cette approche par les capacités : elles concernent l'emploi, le logement, le motif initial d'installation dans le quartier, le principal changement que la personne souhaite pour retrouver le bien-être, la recherche d'aide en cas de difficulté.

II. 4. Analyse qualitative de la trappe à pauvreté

Quant à la trappe à pauvreté, l'objectif est de vérifier, à travers les parcours des ménages, si elle existe effectivement et s'il s'agit d'une menace pour la plupart des ménages. Car parmi eux, il y a des ménages vulnérables et il faut s'interroger sur leurs capacités effectives et potentielles à améliorer leur situation sur le long terme à l'issue de chocs et de difficultés rencontrées. Ces chocs, ou difficultés, peuvent être directement liés à l'habitat mais nous avons laissé les interviewés libres d'évoquer leurs difficultés face à d'autres aspects de leurs conditions de vie. En effet, d'autres risques peuvent influencer le parcours des ménages. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer les effets des risques liés à l'habitat et ceux d'autres types de risque qui peuvent être rencontrés sur leurs trajectoires à long terme.

Pour examiner la présence de cette trappe à pauvreté à travers les discours, nous identifierons des ménages dont les discours sont représentatifs de chacune des classes issues du logiciel Alceste. Toutefois, il peut être nécessaire, comme pour l'approche par les capacités, de se replonger dans l'intégralité des discours des interviewés. Le but étant d'observer s'il y a des similarités dans les trajectoires des ménages qui utilisent le même vocabulaire dans leurs discours. Cela permet de confirmer s'il y a des éléments significatifs des discours, qui reflètent apparemment leurs préoccupations du moment (les risques), qui sont directement reliés à leur trajectoire sur le long terme.

Lorsque nous aurons exploré les similarités et/ou la diversité des trajectoires des ménages, nous vérifierons quelques critères clés qui reflètent les difficultés à sortir de la pauvreté sur le long terme et confirment donc l'existence de trappes à pauvreté. Un premier critère consiste à savoir si le ménage a toujours vécu dans un habitat précaire depuis son installation dans le quartier¹³⁰. Si c'est le cas, cela veut dire que le ménage n'a pas pu améliorer son habitation. Certes, l'amélioration est un choix qui peut ne pas intéresser certains ménages mais, ce sont les habitats précaires qui rendent les ménages vulnérables. D'ailleurs, l'IPM considère les aspects précaires de l'habitat comme autant d'indicateurs de pauvreté. Dans ces conditions, l'amélioration de l'habitat précaire est nécessaire d'un point de vue objectif. À côté de la précarité de l'habitat, le ménage peut aussi avoir été affecté par des chocs, ou des risques, liés à l'habitat et ceux-ci ont eu des conséquences sur leurs capacités à effectivement sortir de la pauvreté. Le deuxième critère est que le ménage n'a pas pu épargner durant ces dix dernières années, ou a pu à peine le faire. En effet, nous considérons que l'épargne est fondamentale pour permettre aux ménages de faire face aux chocs et aux dépenses imprévues. Elle offre aussi la possibilité d'évoluer vers des activités plus entrepreneuriales ou de réaliser des projets autres que professionnels (financer les études des enfants par exemple). Le troisième critère concerne l'instabilité permanente de l'emploi. Les conditions d'emploi peuvent être, certes, un choix mais elles maintiennent dans la pauvreté si elles ne permettent pas de répondre aux besoins fondamentaux du ménage. Nous nous limitons à ces trois critères car, à partir de toutes les informations que nous avons recueillies, ce sont eux qui expriment le mieux, à notre sens, la persistance de situations de pauvreté. En revanche, on retrouvera davantage d'explications à l'émergence de trappes à pauvreté dans l'étape précédente qui présente des exemples de trajectoires des ménages.

III. Méthodes de mesure de la pauvreté

Comme expliqué précédemment, notre analyse de la pauvreté se base sur les données des enquêtes OPHI. L'objectif de l'analyse est de montrer ce qu'un indice de pauvreté peut apporter dans le contexte des bas-quartiers. Il faut concevoir cette partie comme une analyse préalable à la construction de notre problématique. Elle permet aussi de bien expliciter l'apport de notre analyse de la vulnérabilité par rapport aux approches plus communes d'analyse des conditions de vie des ménages (approches multidimensionnelle et unidimensionnelle).

¹³⁰ Par « habitat précaire », nous entendons l'insécurité d'occupation (foncière ou du logement) et/ou la fragilité du logement (case en bois).

III. 1. Calcul de l'Indice de pauvreté multidimensionnel

Pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, nous avons choisi l'IPM car il se base sur des critères de privation. Les indicateurs qui le composent semblent donc suffisamment précis. C'est aussi un outil de mesure international qui a été testé dans divers pays du monde, notamment dans 104 pays en développement¹³¹. Il permet également d'effectuer des comparaisons internationales si les enquêtes sont menées aux mêmes échelles. L'IPM nous intéresse aussi, par rapport à d'autres indices, parce qu'il intègre des indicateurs sur l'habitat. Certes, nous verrons que ces indicateurs sont critiquables, mais il y a au moins une volonté d'accorder une place importante aux caractéristiques de l'habitat dans l'évaluation de la pauvreté des ménages.

L'IPM mesure les privations cumulées pour un ménage dans trois dimensions, les mêmes que pour l'IDH (Indice de développement humain) : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La différence est que d'abord, le niveau de vie n'est pas monétaire, comme dans l'IDH. Il est traduit en privation de certains biens représentatifs du confort minimal dont un ménage doit jouir. Ensuite, les indicateurs dans chaque dimension sont plus nombreux dans l'IPM, 10 au total pour les trois dimensions. Et surtout, c'est le caractère de privation même, saisi par l'IPM, qui fait sa différence. Ainsi, on peut classer les ménages selon les privations communes. On peut aussi préciser la composition de la pauvreté chez les populations « poly-désavantagées » (Taffesse, 2011). Grâce à cette approche par les privations, le ciblage des actions publiques est facilité en vue de la réduction de la pauvreté. Ces actions sont donc censées avoir plus d'impacts directs puisque l'objectif est clairement de fournir un cadre de vie suffisant au ménage pour lui permettre de combler ses privations.

Dans le cadre de notre travail, nous avons pris, comme référence de méthode de calcul, la description technique officielle de l'IPM fournie par Kovacevic et Calderon (2014). Chaque dimension a la même pondération, soit 1/3. Les pondérations des indicateurs dans chaque dimension dépendent de leur nombre. Pour la dimension éducation, il y a deux indicateurs de privation pondérés chacun de 1/6 : a) la scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés et b) la fréquentation de l'école par les membres du ménage dans leur vie. Pour la dimension santé, on note également deux indicateurs pondérés de 1/6 chacun : a) la mortalité infantile et b) la

¹³¹ L'IPM a été créé dans le cadre de la mesure du développement humain par le PNUD. En effet en 2010, la mesure de la pauvreté a été revue par cette organisation avec l'introduction de trois nouveaux indicateurs : l'indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités, l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'IPM. Ces indices sont donc complémentaires de l'IDH.

nutrition. Enfin pour la dimension niveau de vie, on compte six indicateurs pondérés de 1/18 chacun : a) l'électricité, b) l'accès à l'eau potable, c) l'hygiène, d) l'énergie de cuisson, e) la couverture du sol dans le logement et f) les biens (Cf. annexe 4 sur les détails de ces critères de privation). La méthode de l'IPM tolère l'absence d'un ou de plusieurs indicateurs (cinq au maximum) à condition que chaque dimension soit quand même renseignée. Pour notre part, nous ne disposons pas de variable pour l'indicateur « nutrition ». Ainsi, seul l'indicateur « mortalité infantile » est retenu dans la dimension santé et une pondération de 1/3 lui est attribuée.

Les résultats obtenus à partir de ces critères de privation permettent de classer les ménages selon la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle. Pour cela, la méthode de notation est appliquée, c'est-à-dire qu'une note de 1 est attribuée pour chaque privation et de 0 dans le cas contraire. Ainsi, les distinctions suivantes sont établies :

- Note $> \frac{1}{2}$: ménage sévèrement pauvre d'un point de vue multidimensionnel ;
- $\frac{1}{2} \geq \text{note} \geq \frac{1}{3}$: ménage pauvre d'un point de vue multidimensionnel ;
- $\frac{1}{3} > \text{note} \geq \frac{1}{6}$: ménage plutôt pauvre d'un point de vue multidimensionnel ;
- $\frac{1}{6} > \text{note} > 0$: ménage avec ou sans privations mais non pauvre d'un point de vue multidimensionnel.

Ensuite, la valeur de l'IPM est le produit du taux d'incidence de la pauvreté et de l'intensité de la pauvreté. Le taux d'incidence de la pauvreté est le pourcentage de ménages considérés comme pauvres d'un point de vue multidimensionnel. L'intensité de la pauvreté est la proportion moyenne de privations pondérées qu'un ménage pauvre subit.

Il est essentiel de noter que selon le document méthodologique, les critères de privation de l'IPM exigent une sélection de ménages éligibles. C'est le cas de l'indicateur « mortalité infantile », qui est notre seul critère dans la dimension santé. En effet, pour que cet indicateur soit valable dans l'analyse, il faut que les ménages comprennent au moins une femme âgée de 15 à 49 ans ou un enfant de moins de 60 mois. La raison en est que les ménages ne remplissant pas ces critères seraient considérés par défaut comme n'ayant pas subi de mortalité infantile. Cela constituerait un biais dans l'analyse. Alors, lorsqu'on applique ces critères au panel de 305 ménages, il reste un échantillon de 254 ménages éligibles pour la mesure de l'IPM.

III. 2. Évaluation monétaire de la pauvreté

Puisque l'IPM n'intègre pas de critère monétaire, il est indispensable d'évaluer la pauvreté sur ce critère. Cela permet non seulement de comparer les résultats avec ceux de l'IPM mais aussi de mieux connaître les conditions de vie des ménages. En effet, le revenu est un indicateur de ressources, qui est généralement fondamental. C'est, d'ailleurs, la variable disponible dans les enquêtes OPHI, à défaut d'avoir le niveau de consommation. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si ce revenu est suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux des ménages et faire face aux chocs. En plus, c'est quand même une donnée *a priori* plus variable dans le temps, à court, moyen ou long terme par rapport à certaines variables qualitatives comme l'état de santé ou la possession de biens. Elle est donc incontournable si on veut analyser la vulnérabilité.

Dans les enquêtes OPHI, le revenu est calculé à partir d'une valeur unitaire (par jour, par mois ou par an) déclarée par le ménage et le nombre de jours travaillés pour chaque individu. Tout comme pour le PPAB, il s'agit d'une évaluation subjective du revenu. Cela veut dire que l'enquêteur n'a pas le contrôle effectif sur les ressources que l'enquêté considère lorsqu'il évalue son revenu. On s'assure toutefois de relever le revenu des activités principale et secondaire pour chaque individu actif dans le ménage. Ces décompositions sont déjà des mesures plus prudentes pour réduire les biais d'évaluation du revenu.

Des seuils de pauvreté nationaux seront appliqués pour mesurer la pauvreté. Ces seuils sont actualisés par l'indice des prix à la consommation, outil de mesure de l'inflation, publié annuellement par l'INSTAT. Ainsi pour l'année 2009 (enquête OPHI 2010), le seuil est de 414 461 Ar/an/tête (165,5 €/an/tête en 2009). Pour l'année 2012 (enquête OPHI 2013), il est de 525 468 Ar/an/tête (183,1 €/an/tête en 2012). Nous avons extrait les ménages dont le revenu n'est pas connu sur l'une des années d'observation ou sur les deux en même temps. Les indices FGT développés par Foster, Greer et Thorbecke (1984) seront appliqués pour cette mesure monétaire. L'incidence de la pauvreté P0 est calculée à partir du seuil défini pour l'année concernée. Le deuxième indice P1 indique l'intensité de la pauvreté et correspond à l'écart moyen entre le revenu des pauvres et le seuil. Enfin, l'indice P2 mesure la sévérité de la pauvreté parmi les pauvres. C'est le carré des écarts entre les revenus des pauvres et le seuil. Ces indices sont mathématiquement formulés comme suit :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[(Z - Y_i) / Z \right]^{\alpha}$$

où

P_{α} : mesure de la pauvreté

n : population totale

q : nombre de pauvres

Z : le seuil de pauvreté relative

Y_i : revenu annuel per capita

α : paramètres variant de 0 à 2

Synthèse

Nous mobilisons des méthodes assez peu conventionnelles dans la discipline économique pour analyser la vulnérabilité et la trappe à pauvreté. Il s'agit de la mesure de la vulnérabilité par un système de notation, de l'analyse spatiale des résultats de cette mesure de la vulnérabilité et de la différenciation des trajectoires des ménages à partir de l'analyse des discours. La première méthode permet de partir de critères mesurables pour identifier différents niveaux de vulnérabilité. La deuxième permet de faire ressortir, de manière formalisée, l'existence de concentrations de la vulnérabilité en certains lieux au sein des quartiers. Ces clusters présentent des caractéristiques similaires pour l'habitat et pour les ménages mais aussi sur l'environnement des quartiers. Cette méthode a l'avantage d'apporter une réponse précise à notre problématique d'identification des clusters de ménages vulnérables.

Une fois ces clusters identifiés, la méthode suivante poursuit, dans une même logique, la continuité du raisonnement en analysant le niveau des difficultés et des risques liés à l'habitat au moyen d'exemples de trajectoires des ménages. Elle permet alors de considérer l'impact des risques et des chocs à long terme sur leurs conditions de vie. Elle tient aussi compte des événements marquants dans la trajectoire des ménages, que ce soit un choc lié à l'habitat, à une maladie, un décès ou une perte d'emploi... Or, les analyses statistiques et spatiales des méthodes précédentes ne fournissent pas ces éléments d'information. Ils sont pourtant fort utiles pour comprendre les conditions de vulnérabilité ou de protection des ménages face aux difficultés rencontrées, ainsi que leurs capacités à maintenir leur niveau de bien-être sur le long terme.

Conclusion du chapitre

Conformément à la démarche théorique que nous avons adoptée, il s'est avéré nécessaire de combiner diverses méthodes à la fois économiques, géographiques et sociologiques pour répondre à notre problématique. Sans cette combinaison de méthodes différentes et complémentaires, la compréhension de la vulnérabilité, et du mécanisme qui engendre les trappes à pauvreté, ne serait que partielle. Les méthodes pluridisciplinaires, que nous proposons, apportent une originalité par rapport aux études existantes sur la vulnérabilité à Antananarivo, sur la pauvreté et les trappes à pauvreté. Cela porte, notamment, sur notre façon de confronter l'analyse qualitative des capacités sur la liberté, les aspirations et l'autonomie aux scores de vulnérabilité des ménages et de leur habitat. La méthode LISA, appliquée à l'indice final de vulnérabilité a été, de plus, fort utile pour pouvoir répondre à notre hypothèse de l'existence d'un lien entre le niveau de vulnérabilité des ménages et l'appartenance au voisinage proche du quartier. Il restera à voir ce que cela peut produire de plus, en termes de résultats, comme connaissances sur le mécanisme de pauvreté des bas-quartiers, tel que vécu par les ménages.

Nous avons limité notre étude empirique sur les bas-quartiers aux données recueillies à l'échelle des ménages. Il manque effectivement des observations, mesures et classifications à l'échelle des quartiers. Cependant, il nous semble plus important de procéder par étape et de décortiquer au mieux, en premier lieu, les données disponibles à l'échelle des ménages, d'autant plus que nous avons quand même montré les problématiques qui étaient communes aux bas-quartiers dans le chapitre 2 de mise en contexte. Nous admettons, certes, la nécessité de construire des indices à l'échelle des quartiers, comme l'ont fait Mustafa *et al.* (2011), mais cela devra faire l'objet de recherches futures, en poursuite de ce travail.

CHAPITRE 4. ANALYSE CONTEXTUALISÉE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE LA PAUVRETÉ

Ce chapitre restitue les résultats de nos analyses de données statistiques et d'informations qualitatives. L'objectif est de chercher des réponses à notre problématique sur l'importance de la vulnérabilité résidentielle, et sur l'existence de trappes à pauvreté dans les bas-quartiers. Nous avons vu qu'il existe des risques caractéristiques des bas-quartiers et des logements précaires. À quel point ceux-ci affectent-ils les habitants sur le court et sur le long terme ? Est-ce que la prise en compte de ces risques nous aidera à mieux comprendre les situations de pauvreté et surtout leur persistance ? Dans quelle mesure les méthodes existantes de mesure de la pauvreté suffisent-elles pour refléter la réalité dans les bas-quartiers ?

Il convient de noter que Ravelosoa (2001) a déjà analysé la dynamique de la pauvreté urbaine dans l'agglomération d'Antananarivo, depuis l'Indépendance et jusqu'en l'an 2000. Elle a constaté une baisse considérable du niveau de vie des Tananariviens depuis 1961 malgré quelques améliorations épisodiques et très insuffisantes. Les données, qu'elle a analysées, proviennent toutes de l'INSTAT et du projet MADIO. Au-delà des approches habituelles de mesure de la pauvreté, à savoir les pauvretés absolue, relative, monétaire, subjective ainsi que celle exprimant la privation dans les différentes dimensions des conditions de vie, la question se pose quant à la place de l'habitat dans la définition de la pauvreté urbaine. On ignore le rapport réel à l'habitat de ce déclin continu que Ravelosoa a décrit. Ce chapitre consiste donc à montrer l'existence effective d'une articulation entre les risques liés à l'habitat, la vulnérabilité, les capacités, et les trappes à pauvreté, sur la base d'exemples concrets.

Ce chapitre se divise en trois sections. La première fournit une justification de l'importance de cette question de l'habitat pour les bas-quartiers. Elle présente aussi les résultats de la mesure de la vulnérabilité. La deuxième section présente une analyse des trajectoires des ménages pour comprendre s'il peut exister une trappe à pauvreté. Sur la base de cette analyse, nous chercherons aussi à identifier les leviers qui permettent à certains ménages d'avoir une trajectoire ascendante et ainsi de se relever après un choc. La troisième section consiste à mesurer la pauvreté à travers l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Nous confronterons les résultats ainsi obtenus à ceux de l'approche monétaire et d'une analyse des groupes sociaux. Les résultats seront comparés entre eux pour évaluer leurs apports et leurs limites respectives dans la compréhension des mécanismes de pauvreté et de vulnérabilité.

Section 1. La vulnérabilité des ménages dans un cadre d'habitats contrastés

Avant de présenter les résultats relatifs à la mesure de la vulnérabilité, il convient de rappeler les définitions conceptuelles que nous avons retenues. Nos résultats se rattachent, en effet, entièrement à ces définitions. Tout d'abord, les risques existent dès lors qu'il y a une possibilité que les ménages perdent soit des biens, soit des capacités. Les risques, que nous analysons, comprennent le risque sanitaire, le risque d'expulsion causé par l'insécurité foncière, et les risques affectant la durabilité du logement, à savoir les risques d'inondation et d'incendie. Ensuite, la vulnérabilité, telle que nous la concevons, renvoie tout à la fois à ce qu'on risque de perdre, face à un choc, et à la difficulté de rassembler les moyens pour y faire face.

Les capacités prennent ainsi une place importante en raison de cette définition. Effectivement, en regroupant ses moyens pour faire face aux adversités rencontrées, le ménage se doit de rester naturellement, autant que possible, autonome. Face à ces difficultés, il doit aussi pouvoir être libre de choisir ses actions en fonction des situations et selon ses propres aspirations. Si tel est le cas, alors il disposera de capacités fortes et sera moins vulnérable. Autrement dit, les capacités sont déterminantes de la vulnérabilité. Les capacités jouent aussi un rôle par rapport au fait d'être pris ou pas dans une trappe à pauvreté. De même qu'elles déterminent les possibilités qu'un ménage soit sensible ou pas à un choc donné, elles expriment aussi sa capacité à échapper, ou à combattre, la pauvreté sur une longue période. Nous considérons qu'il y a des facteurs communs aux habitants des bas-quartiers, qui soit renforcent, soit contraignent leurs capacités. Ces facteurs peuvent donc les rendre plus vulnérables et ainsi les maintenir dans la pauvreté. C'est ainsi qu'apparaîtrait un mécanisme de trappe à pauvreté dans les bas-quartiers.

Cette trappe, selon notre hypothèse, existe surtout en raison des caractéristiques de l'habitat des bas-quartiers, mais aussi, bien entendu, des caractéristiques des ménages. C'est pour cela que nous parlons de « trappes à pauvreté résidentielles ». Une telle conception s'apparente à la théorie de la trappe à pauvreté spatiale. Elle consiste à considérer qu'il y a trappe à pauvreté lorsqu'un certain nombre de critères, ou une situation particulière, maintiennent les ménages dans la pauvreté et que cela est dû à la zone géographique concernée. La trappe à pauvreté spatiale, et résidentielle, existe donc en raison du différentiel géographique qui caractérise la zone concernée. En l'occurrence, ce différentiel se rapporte à la situation des bas-quartiers en basse altitude, avec tous les risques que cela implique pour leurs habitants. Il y a aussi l'insalubrité de l'environnement et le caractère plus informel des constructions. Par ailleurs, les caractéristiques du ménage ne sont pas à négliger, dans cette analyse de la trappe à pauvreté.

En effet, si les ménages s'installent dans cette zone en étant déjà fortement démunis, ils seront davantage susceptibles d'être confrontés à cette trappe à pauvreté.

Cette première section comprend quatre paragraphes. Le premier consiste à argumenter, avec données à l'appui, sur le fait que la précarité de l'habitat dans les bas-quartiers est bien un élément fondamental de la vulnérabilité des ménages. Le deuxième paragraphe présente une typologie des ménages selon leur niveau de vulnérabilité. Nous y présentons les résultats de mesure de l'indice de vulnérabilité basé sur les données de l'enquête PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles). Le troisième paragraphe analyse le caractère réel des risques dans les bas-quartiers à travers la perception des 50 individus interviewés. Enfin, dans le quatrième paragraphe, nous approfondissons l'interprétation par l'analyse des capacités des ménages en nous basant à nouveau sur les 50 discours.

I. La précarité de l'habitat comme source de vulnérabilité

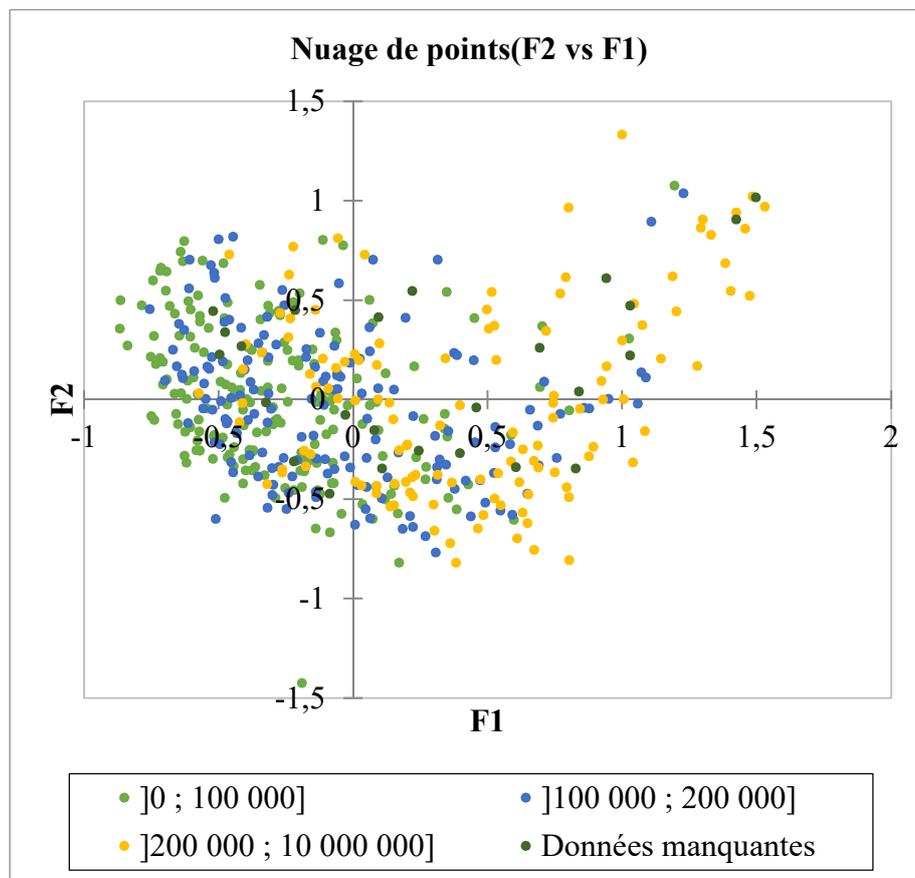
La précarité, dans les quartiers considérés comme pauvres et dans les bidonvilles, s'avère être multiforme. Il est délicat de désigner tel ou tel aspect de cette précarité comme plus important que tel autre. Pourtant, selon notre hypothèse, l'habitat est bien le premier paramètre qui permet de caractériser ces quartiers. C'est la première référence qui permet de qualifier un quartier de précaire. Il reste, toutefois, à prouver que cet habitat est aussi une source de vulnérabilité pour ses habitants. Dans cette partie, nous ne procéderons donc pas directement à la mesure de la vulnérabilité mais nous chercherons à démontrer, à travers les données, la place centrale que tient l'habitat dès lors que l'on veut analyser la vulnérabilité dans les bas-quartiers.

I. 1. L'habitat : un critère différentiel fondamental pour les ménages et leur logement

Pour montrer la place particulière occupée par la problématique de l'habitat pour les bas-quartiers, nous avons effectué une ACM (Analyse des Correspondances Multiples) avec l'hypothèse que c'est le niveau de précarité de l'habitat qui est l'aspect discriminant le plus important entre différents groupes de ménages. Si c'est le cas, cela veut dire que la vulnérabilité résidentielle est bien une réalité fondamentale des bas-quartiers. En effet, nous avons expliqué théoriquement comment la situation de précarité pourrait rendre l'habitat physique ainsi que ses occupants vulnérables. Par la suite, toujours dans cette analyse, nous pourrions vérifier par une régression *logit* quels sont les éléments explicatifs de ces niveaux de précarité de l'habitat.

Les variables qui contribuent à l'axe horizontal F1 caractérisent assez fortement la population étudiée puisque ce dernier explique 24 % de l'inertie totale du nuage (Cf. en annexe 6 les différentes figures résultant de l'ACM). D'emblée, on remarque que les caractéristiques démographiques des ménages ne font pas partie de ces variables. En fait, en termes de démographie, seul le niveau d'étude du chef de ménage contribue essentiellement à cet axe F1. Ainsi, les ménages, dont les chefs ont été non scolarisés, ou n'ont pas dépassé le primaire, sont situés à gauche alors que ceux dont les chefs ont atteint le lycée, ou au-delà, sont à droite. Il faut savoir que les chefs de ménages non scolarisés sont rares (5 %) mais la majorité ont arrêté l'école en primaire (44 %) contre 29 % au collège, 15 % au lycée et 8 % après le baccalauréat.

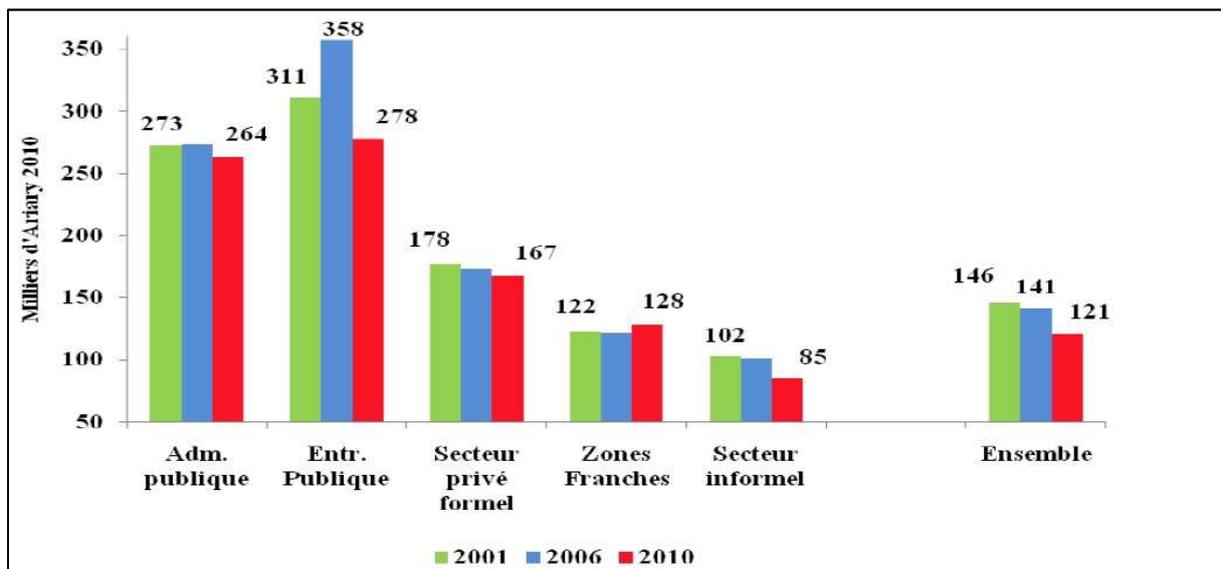
Une autre variable contribue aussi largement à l'axe F1 : c'est le niveau de revenu (Cf. figure 6). Les ménages pauvres se positionnent à gauche et les moins pauvres, ou aisés, à droite. Une plus forte concentration est marquée à gauche puisque 41 % des ménages gagnent au plus 100 000 Ar/mois (32,24 €/mois en 2014) et 33 % gagnent jusqu'à 200 000 Ar/mois (64,48 €/mois en 2014). Seuls 26 % ont un revenu de plus de 200 000 Ar/mois.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 6. Plan factoriel des observations (ACM) selon le niveau de revenu (en ariary)

Nous ne disposons pas d'une variable spécifiant les activités des ménages mais suivant la figure 7, qui couvre tout l'espace tananarivien, les ménages de la première classe de revenu travailleraient dans le secteur informel. Cela est conforme aux constats de Wachsberger (2009) sur le type d'activité dominant dans les « quartiers pauvres » d'Antananarivo. Ceux de la deuxième classe de revenu travailleraient plutôt dans le secteur privé formel et en entreprises franches. Ceux de la troisième classe exerceraient davantage dans le secteur public. Cette figure montre, par ailleurs, que les pouvoirs d'achat des ménages dans tous les secteurs ont régressé entre 2001 et 2010, période où deux crises politiques ont eu lieu.



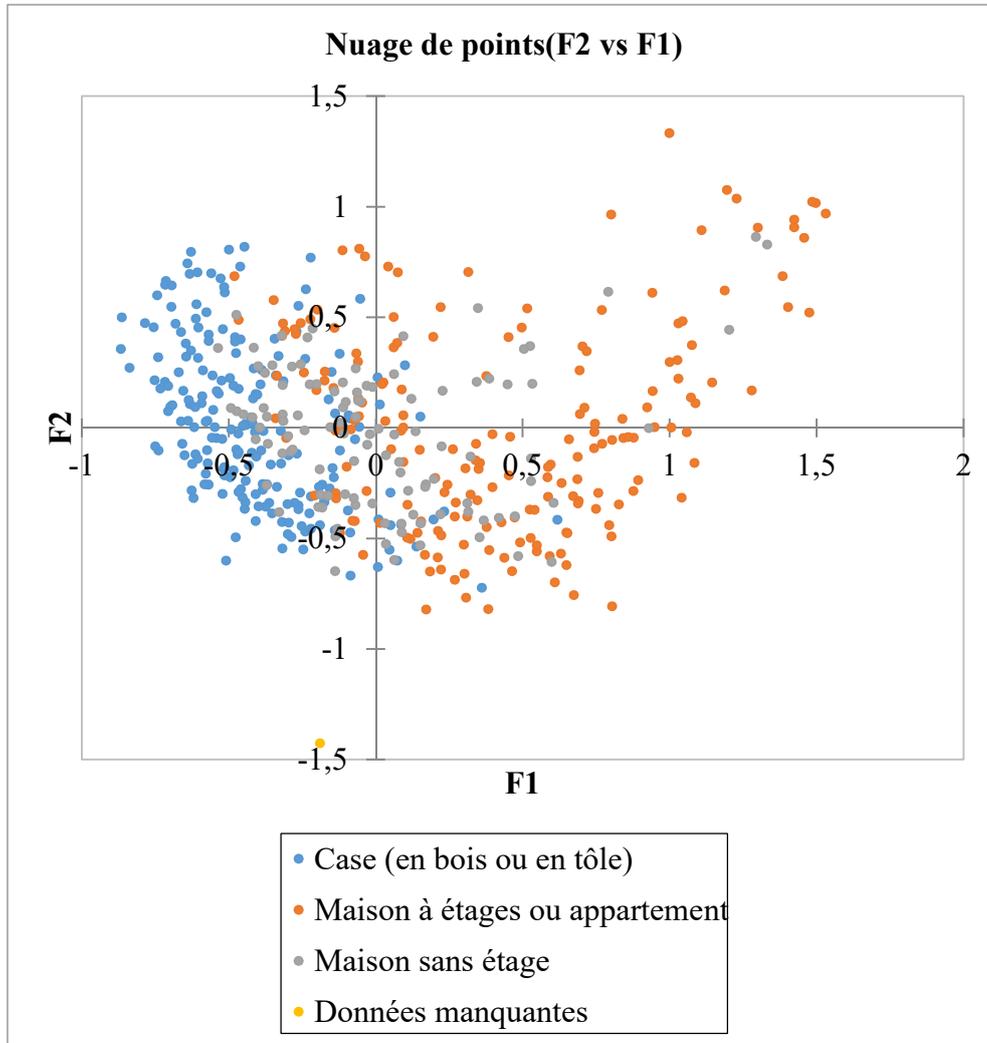
Source : Enquêtes 1-2-3, phase 1 «Emploi», 2001-2010, INSTAT-DIAL (2010). Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation à Antananarivo. 2 700 ariary valent environ 1 euro

Figure 7. Évolution du revenu moyen réel¹³² du travail entre 2001 et 2010 selon le secteur institutionnel à Antananarivo

Au-delà de ces deux variables (niveaux d'éducation et de revenu), l'axe F1 est surtout influencé par les variables directement liées à l'habitat. En effet, nous pouvons considérer que les niveaux d'éducation et de revenu, mentionnés ci-dessus, sont des variables « classiques » de distinction pour toute société plus ou moins mélangée. En revanche, le type de logement est une variable qui permet de différencier tout particulièrement les habitants des bas-quartiers (Cf. figure 8). Ainsi, les ménages habitant un logement en bois ou en tôle sont à gauche, sur l'axe F1, et ceux logeant dans une maison à étages ou un appartement sont à droite. La population se répartit comme suit selon le type de logement : 40 % habitent une case en bois ou en tôle, 22 % habitent une maison sans étage et 38 % une maison à étages ou un appartement. On voit donc que l'habitat dans les bas-quartiers est largement hétérogène. C'est aussi la particularité de ce terrain

¹³² C'est le revenu moyen tenant compte des variations des prix des biens et des services.

par rapport aux autres quartiers précaires qui ont été étudiés dans le monde. Par ailleurs, il faut noter que la variable « niveau d'étude », qui contribue aussi largement à cet axe, est étroitement liée au type de logement. Cela signifie que la trajectoire résidentielle d'un ménage, et donc sa vulnérabilité liée à l'habitat, est largement déterminée par le niveau d'étude du chef de ménage ainsi que par son revenu.

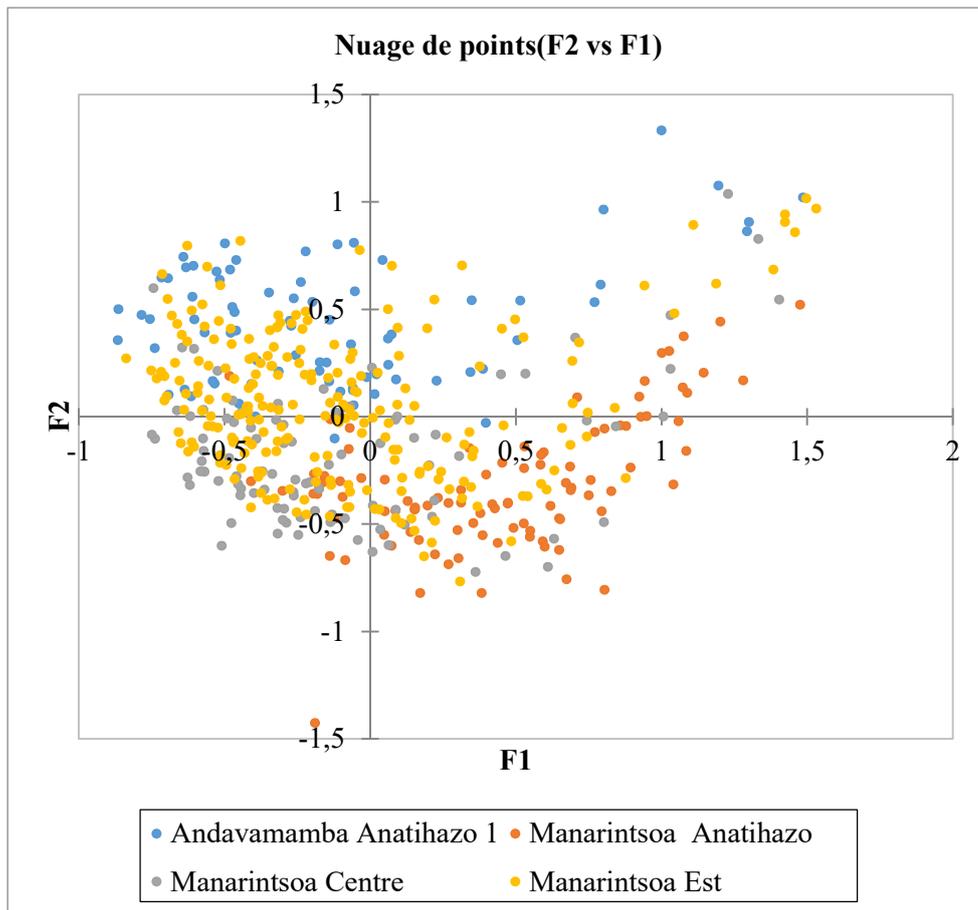


Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

**Figure 8. Plan factoriel des observations (ACM)
selon le type de logement**

Cet axe F1 est aussi caractérisé par une dimension spatiale. En effet, la variable « quartier de résidence » contribue également à cet axe (Cf. figure 9). Ainsi, la répartition des ménages dans les quatre quartiers voisins peut avoir un sens. Il est très clair, selon les valeurs test de l'ACM, que les ménages habitant à Manarintsoa Anatihazo se trouvent sur la droite de l'axe. À l'inverse, les ménages habitant les trois autres quartiers se trouvent à l'opposé. Cela est en cohérence avec les autres modalités qui caractérisent chaque côté de l'axe F1 car Manarintsoa Anatihazo est

habité par les ménages les plus aisés. Ainsi, ils ont majoritairement des logements en dur. Par conséquent, la vulnérabilité liée à l'habitat a bien un ancrage spatial. Il reste donc à trouver les explications à cette concentration des ménages plus aisés et probablement moins vulnérables dans le quartier de Manarintsoa Anatihazo. Inversement, il y a sûrement des explications à l'appartenance plus marquée des ménages moins aisés et pauvres aux trois autres quartiers.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 9. Plan factoriel des observations (ACM) selon le quartier de résidence

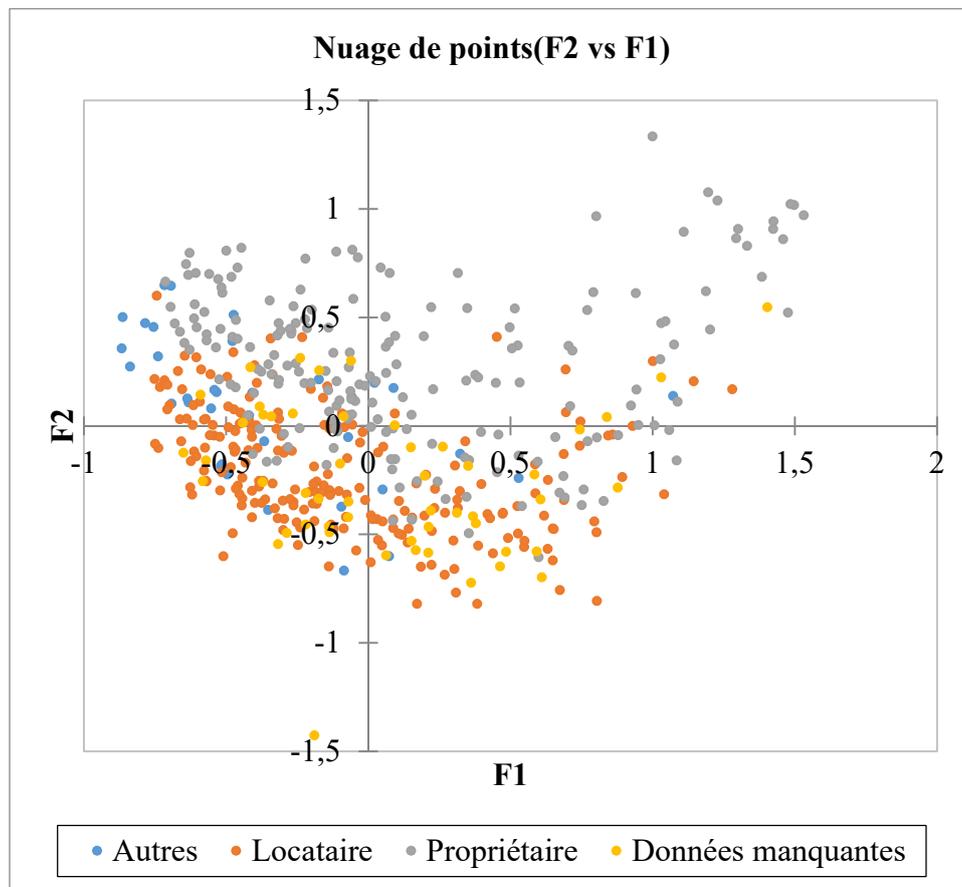
L'élément essentiel à retenir concernant l'axe F2 est que ce sont les variables démographiques qui y contribuent le plus. Cela explique 17 % de l'inertie totale du nuage de points et confirme que ces variables, en tant qu'éléments de caractérisation des ménages, viennent tout de suite celles liées au logement. Là aussi, il y a lieu de souligner que la vulnérabilité des ménages est avant tout liée à l'habitat et non à leurs caractéristiques démographiques. Néanmoins, ces dernières se répartissent clairement sur l'axe F2. Les chefs de ménage de sexe masculin (70 %) se trouvent en-dessous et ceux de sexe féminin (30 %) au-dessus. En outre, les chefs de ménage de plus de 50 ans se trouvent en-dessous tandis que les plus jeunes se positionnent au-dessus.

Cela montre que les ménages se situant sur la partie haute de l'axe seraient en fait plus vulnérables car ils sont dirigés par des femmes relativement jeunes. L'enquête PPAB ne renseigne pas sur le statut matrimonial des chefs de ménage mais notre hypothèse est que ces femmes chefs de ménage sont majoritairement célibataires et ont donc des capacités plus limitées pour faire face aux risques. Or, justement, il se trouve que les ménages qui sont sur la partie haute de l'axe F2 sont davantage composés d'une à trois personnes seulement. Ceux situés sur la partie basse comprennent, au contraire, plus de trois personnes. Cela confirme notre hypothèse que les femmes chefs de ménages, situées au-dessus de l'axe F2, seraient plutôt des femmes seules. Les hommes chefs de ménage seraient majoritairement en couple avec enfants et c'est pour cela que les ménages de plus grande taille sont situés en-dessous de l'axe F2.

Par ailleurs, la durée de résidence dans le quartier contribue aussi à cet axe F2. Ceci est particulièrement intéressant dans la mesure où on connaît déjà les profils démographiques des ménages répartis sur cet axe. Les ménages les plus anciens, et ceux plus nouveaux dans le quartier, ont donc respectivement des caractéristiques démographiques particulières. Les plus nouveaux se trouvent au-dessus de l'axe F2 (jusqu'à 10 ans d'ancienneté). Cela est logique dans la mesure où ce sont les ménages dirigés par des personnes plus jeunes (donc au-dessus de l'axe F2) qui se sont installés le plus récemment dans ce quartier. Ceux qui y résident depuis de 11 à 50 ans sont répartis vers le milieu de l'axe. Et les plus anciens, qui y vivent depuis plus de 50 ans, sont en-dessous de l'axe. Ils sont donc dirigés par des hommes en plein âge actif, peut-être même à la recherche d'un emploi. Les plus anciens se trouvent au-dessus, là où se regroupent les femmes seules de plus de 50 ans pour la plupart.

La répartition des ménages sur l'axe F2, en fonction de leur statut d'occupation foncière, est aussi très claire (Cf. figure 10). Les propriétaires (40 %) se trouvent en-dessous et les locataires, ou autres, sont plutôt au-dessus (60 %). Parmi les propriétaires, 40 % ont plus de 50 ans. La plupart ont hérité de leur terrain. En revanche, les plus jeunes sont obligés de louer. Quant à la taille du logement, une large part des locataires, soit 83 %, ont uniquement une pièce habitable. Les ménages locataires sont beaucoup plus nombreux à vivre dans des cases en bois (50 % d'entre eux) tandis qu'ils sont seulement 28 % chez les propriétaires. À partir de cette information essentielle, on peut déduire que les ménages se trouvant au-dessus de l'axe F2 seraient en fait les plus vulnérables. Cela veut dire aussi que la vulnérabilité liée à l'habitat varie effectivement selon des profils démographiques précis des ménages. Parmi eux, les ménages dirigés par des femmes, surtout jusqu'à 50 ans, sont particulièrement démunis, du moins par rapport au logement physique. Une autre conclusion fondamentale ressort de cette importance

du statut d'occupation : les ménages les plus jeunes, récemment installés dans leur quartier, seraient les plus vulnérables par rapport à l'habitat car ils logent en majorité dans des cases en bois. On voit donc qu'il n'y a pas que la répartition spatiale des ménages qui ait un sens mais que la dimension temporelle intervient aussi dans leur situation de vulnérabilité. Cela justifie notre méthodologie qui prend en compte la trajectoire des ménages afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles ils se sont installés dans le quartier. Nous prendrons aussi en compte leur satisfaction par rapport à ce qu'ils espéraient y trouver afin d'améliorer leur bien-être.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

**Figure 10. Plan factoriel des observations (ACM)
selon le statut d'occupation foncière**

Au vu des résultats de l'ACM, on peut dire que les quatre quartiers d'étude présentent tous des particularités qui sont loin d'être visibles en l'absence d'une enquête aussi détaillée que celle du PPAB. En guise de synthèse, les ménages de Manarintsoa Centre sont les plus démunis et les plus vulnérables, tout à la fois par rapport à leur logement, leur revenu, et leurs caractéristiques démographiques. La situation à Andavamamba Anatihazo I est presque identique puisqu'on y retrouve également beaucoup de ménages pauvres et des logements

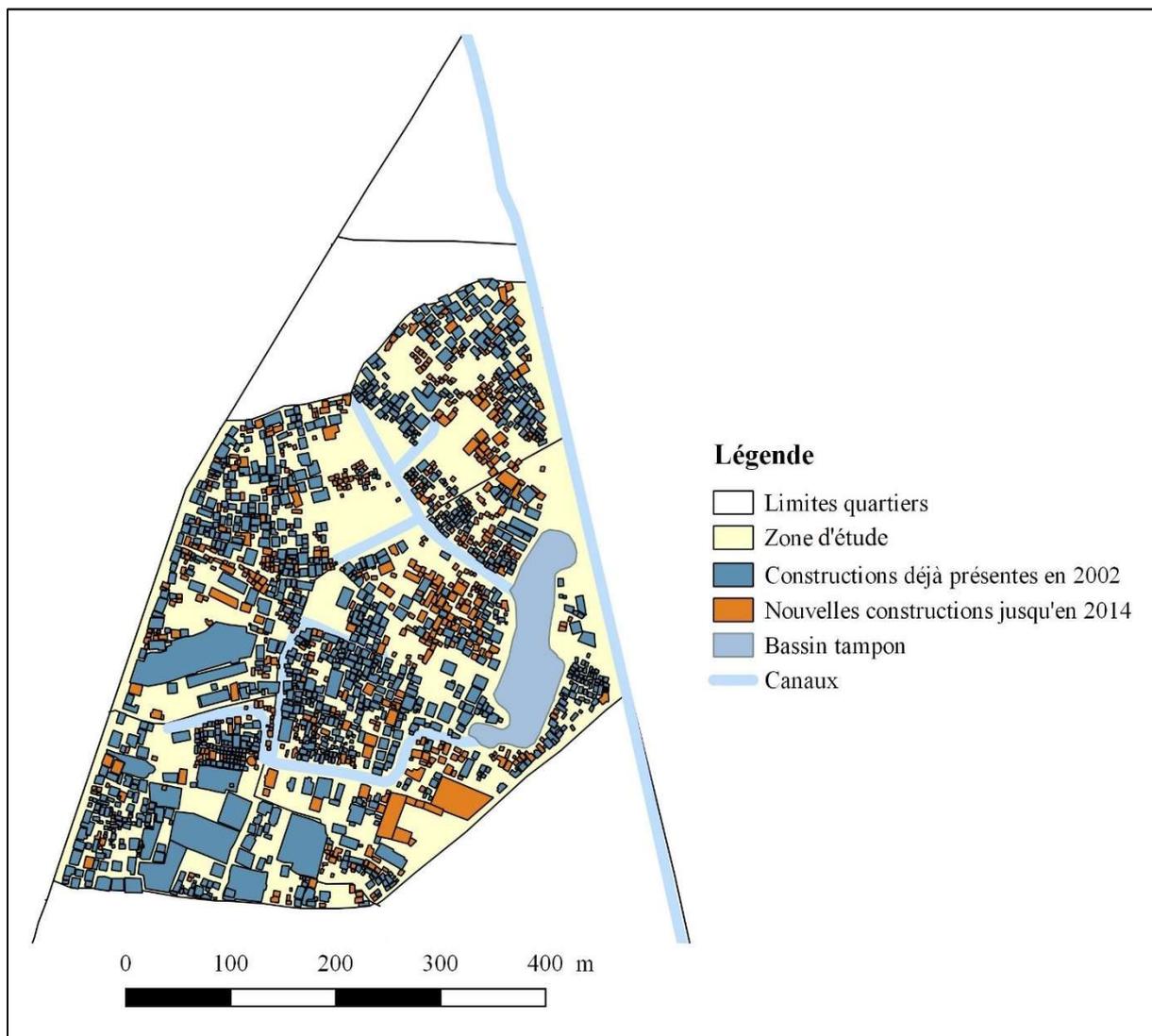
fragiles. Les ménages dans ces deux quartiers, mais davantage à Manarintsoa Centre, sont arrivés, dans leur majorité, au cours des 20 dernières années. Cela confirme que ces dernières installations sont fragiles et rendent la population plus vulnérable. La situation contraire s'observe, généralement, à Manarintsoa Anatihazo où les ménages plus aisés sont nombreux. La situation à Manarintsoa Est est plus mélangée. Ces résultats montrent que même à l'échelle micro-urbaine, on peut identifier des poches de vulnérabilité résidentielle qui sont, certes, dues à la pauvreté, mais aussi à une mauvaise gestion des terrains disponibles. Cette dernière ayant laissé les constructions fragiles se concentrer dans certains quartiers, sur les zones à risques (au bord des canaux), et pas en d'autres lieux plus sûrs de la même micro zone urbaine (Cf. en annexe 10.4 la photo d'une maison construite sur une zone à risque dans un bas-quartier).

I. 2. Évolution de l'occupation du sol vers une plus forte exposition à la vulnérabilité

Si les ménages arrivés au cours des 20 dernières années sont plus susceptibles d'être vulnérables, il convient, pour le montrer, d'observer l'évolution des installations dans les quatre quartiers en ne se limitant pas au seul échantillon de l'enquête PPAB. Or, la numérisation des constructions en 2002 et en 2014 permet d'offrir une vue globale de cette évolution pour l'ensemble des quartiers. La carte 8 montre que les quartiers se sont bien densifiés entre ces deux dates. En effet, 37 % des maisons et immeubles comptés en 2014 ont été construits après 2002. Les quartiers qui se sont les plus densifiés, par rapport à l'augmentation des constructions, sont Manarintsoa Anatihazo et Manarintsoa Centre. La part des maisons et des immeubles construits après 2002 dans ces quartiers est respectivement de 44 % et de 43 %. Cela est étrange car selon l'ACM, les ménages installés au cours de ces 20 dernières années sont plus vulnérables. Pourtant, ceux de Manarintsoa Anatihazo sont les moins vulnérables alors qu'il y a autant de nouvelles constructions dans ce quartier qu'à Manarintsoa Centre. Il faut donc trouver des explications au fait que les plus vulnérables se concentrent à Manarintsoa Centre alors que le taux de croissance des constructions est quasiment le même qu'à Manarintsoa Anatihazo. À Manarintsoa Est, la part de nouvelles constructions est de 36 %. Le quartier où il y a eu le moins de nouvelles constructions est Andavamamba Anatihazo I.

La carte 12 montre aussi des constructions avec une superficie relativement grande. Donc, à part les logements précaires, construits ces 20 dernières années, il y a aussi des constructions de tailles plus importantes et probablement plus en dur. En effet, les bas-quartiers, ou du moins

sur certaines façades des maisons, se transforment petit à petit aussi avec ces constructions. À l'issue de nos descentes sur le terrain, nous pouvons confirmer que ces constructions sont souvent des immeubles avec des appartements à louer, des hôtels, des structures commerciales... Nous ne pouvons confirmer si leurs propriétaires habitent les bas-quartiers mais le fait que ces constructions existent montre déjà qu'il y a des opportunités à saisir dans les bas-quartiers. Les questions qui se posent sont alors : quelles sont-elles et qui peut en profiter ? Est-ce que le contraste entre ces constructions plus ou moins grandes et les petits logements précaires va ainsi augmenter ou va-t-il diminuer ?



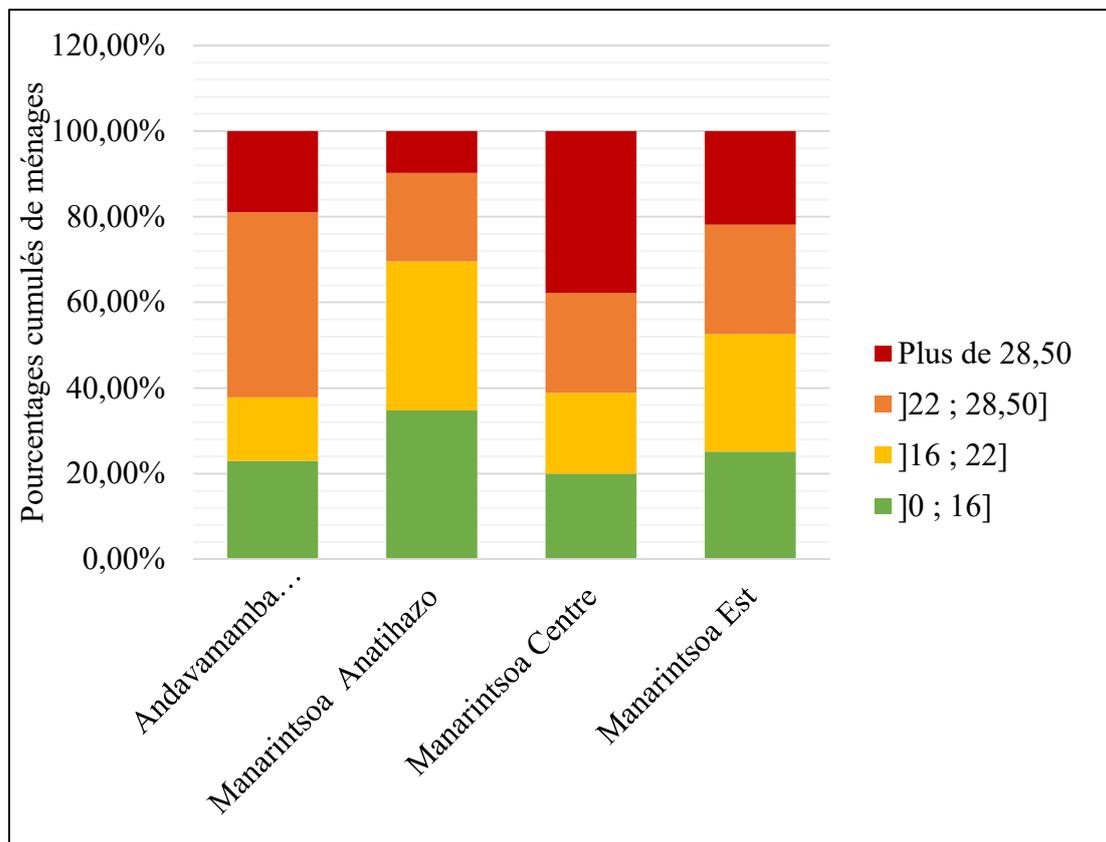
Source : Numérisation à partir de Google Earth en 2002 et données du PPAB (2014), Rabemalanto (2018)

Carte 12. Localisation des nouvelles constructions après 2002 dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

II. Des quartiers proches mais différents quant au niveau de vulnérabilité

II. 1. Les risques liés à l'habitat : variation entre quartiers

La répartition des scores intermédiaires de vulnérabilité dans les quartiers donne une idée plus précise que la simple typologie des quartiers liée à l'habitat et issue de l'ACM en phase exploratoire (Cf. figure 11). En effet, il apparaît que Manarintsoa Anatihazo regroupe le moins de ménages très vulnérables. À l'inverse, Manarintsoa Centre est le quartier où il y a le plus de ménages ayant un score intermédiaire de vulnérabilité très élevé. Andavamamba Anatihazo I regroupe aussi le plus de ménages assez vulnérables (en orange). Les niveaux de vulnérabilité à Manarintsoa Est restent toujours dispersés. Le test de Khi-deux confirme que le score intermédiaire de vulnérabilité et le quartier de résidence sont fortement liés ($p\text{-value} = 1,381 \times 10^{-05}$).



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 11. Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score intermédiaire de vulnérabilité

En décomposant ces scores par type de risque, on voit qu'il est assez rare que les ménages soient bien protégés contre les risques sanitaires, si l'on s'en tient aux cinq facteurs de vulnérabilité sanitaire. Seuls 6 % des ménages sont dans ce cas. De même, il est aussi très rare qu'un ménage remplisse tous ces critères de vulnérabilité grâce à l'accès de la quasi-totalité de la population à l'eau potable. En effet, seuls 2 % des ménages n'ont pas accès à l'eau potable. De plus, seulement 7 % n'ont pas suffisamment d'ouvertures extérieures. Les scores des ménages par rapport au risque sanitaire se concentrent sur : 3 (24 %), 6 (40 %) et 9 (28 %). Les scores élevés sont davantage dus à la non possession de latrine salubre (52 %), ou à l'absence de raccordement au réseau d'assainissement existant (58 %) et, surtout, à l'insuffisance de la surface habitable (76 %).

Par rapport au risque d'expulsion, le résultat est particulièrement intéressant puisque 44 % des ménages sont des propriétaires, des locataires, des gardiens, ou des emprunteurs, ne possédant pas de justificatif formel de l'occupation foncière. Selon l'analyse des perceptions des risques, que nous développerons ultérieurement, peu de ménages sont préoccupés par ce risque d'expulsion. Les autres ne perçoivent pas ce risque comme un risque immédiat, alors qu'il concerne tout de même une proportion importante des ménages. Les plus nombreux sont les locataires n'ayant pas signé de bail écrit (29 %). Ensuite, les propriétaires ne possédant pas de titre foncier sont de 11 %. Enfin, il y a 4 % de gardiens ou emprunteurs. Au-delà de la faible préoccupation des ménages par rapport à ce risque, cette proportion de 44 % est la preuve qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire sur la sécurisation foncière dans les bas-quartiers.

La sécurité foncière est plus forte dans le quartier d'Andavamamba Anatihazo I (Cf. tableau 8). C'est dû à un biais dans l'enquête car une partie des ménages habitant sur un même terrain à côté du canal, qui traverse le quartier, sont qualifiés de « propriétaires » sans qu'on ait précisé s'ils possédaient ou non un titre foncier. La réalité est qu'ils sont juste emprunteurs, d'après nos entretiens qualitatifs. Il s'agit des ménages ayant été expulsés de Behoririka il y a 20 ans. Donc, dans notre mesure, ils devraient avoir un score positif (marquant la vulnérabilité), sauf que nous ne possédons pas la liste exacte des ménages qui sont dans ce cas. Donc, nous restituons les résultats tels qu'ils apparaissent dans la base de données tout en signalant la présence de ce biais. Sinon, près de la moitié des ménages des autres quartiers sont vulnérables à l'expulsion, avec un maximum de 56 % de ménages à Manarintsoa Centre.

Tableau 8. Répartition des ménages vulnérables à l'expulsion par quartier

Quartiers	Effectif	Échantillon total dans le quartier	Proportion (en %) par rapport à l'échantillon dans le quartier
Andavamamba Anatihazo I	9	74	12,2
Manarintsoa Anatihazo	46	92	50,0
Manarintsoa Centre	51	90	56,7
Manarintsoa Est	100	215	46,5
Total	206	471	43,7

Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Quant au risque d'inondation, le facteur de vulnérabilité le plus courant est le type de sol (64 %). Les types de mur et de fondation viennent après (respectivement 46 % et 45 %). Les logements à une altitude de 1250 m ne sont pas très nombreux (23 %). Et seulement 7 % des ménages se trouvent sur une zone inondable suivant les cartographies communautaires produites dans le cadre du projet IARIVO (Initiative d'Amélioration de la Résilience Intégrée de la communauté de la ville d'Antananarivo). Si on observe ces résultats, on en retient finalement que c'est bien la précarité de l'habitat qui engendre la vulnérabilité à l'inondation plus que tous les autres facteurs, notamment l'altitude et la localisation sur une zone identifiée comme inondable par les communautés. Cela y contribue nécessairement mais la limite de cette mesure est qu'il manque, peut-être, davantage de facteurs à la fois liés au logement lui-même et à son environnement. Par exemple, une faible surélévation du logement peut aussi être un facteur d'exposition. De plus, on peut admettre que, par rapport à l'ensemble de la surface de la zone d'étude, les zones identifiées comme inondables sont réduites. Pourtant, non seulement il existe bien d'autres zones que certains ménages considèrent comme inondables mais, surtout, l'insalubrité accentue fortement les impacts sanitaires des inondations.

Concernant la vulnérabilité à l'inondation, le quartier de Manarintsoa Anatihazo comprend le moins de ménages ayant des scores élevés (Cf. tableau 9). Plus précisément, 42 % des ménages sont entièrement protégés contre les inondations. La raison en est que les logements précaires en bois y sont les moins nombreux : 18 % des logements dans ce quartier. Celui-ci se trouve aussi à une altitude plus élevée que les autres, d'où la quasi-absence de zone inondable. En revanche, Andavamamba Anatihazo I est le quartier où les ménages sont le plus exposés aux

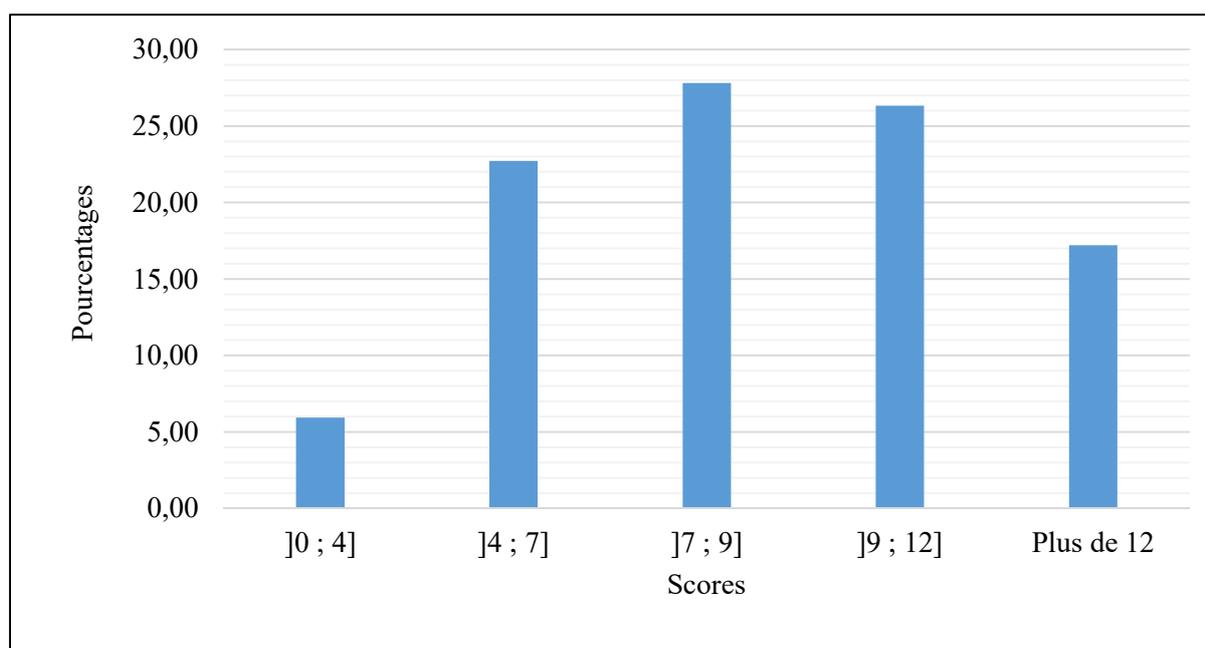
inondations. C'est celui qui comprend le plus de logements précaires en bois (43 %). Manarintsoa Centre est quasiment dans la même situation par rapport à l'inondation, en sachant que le taux de logements précaires en bois y est encore plus important (61 %).

Tableau 9. Répartition en pourcentage en ligne des ménages selon le score de vulnérabilité à l'inondation et le quartier

Score de vulnérabilité à l'inondation	Andavamamba Anatihazo I	Manarintsoa Anatihazo	Manarintsoa Centre	Manarintsoa Est
0	18,9	42,4	18,9	20,0
]0 ; 2,5]	13,5	30,4	15,6	27,4
]2,5 ; 5]	6,7	7,6	11,1	12,1
]5 ; 7,5]	23,0	16,3	30,0	26,1
Plus de 7,5	37,8	3,6	24,4	14,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Le risque d'incendie est assez important selon les scores de vulnérabilité. Selon la figure 12, seuls 6 % des ménages sont très peu exposés au risque d'incendie (scores inférieurs ou égaux à 4). Une majorité de 54 % est assez exposée puisqu'ils ont un score compris entre 8 et 12. Enfin, 17 % sont très exposés puisqu'ils ont un score de plus de 12. Le risque est d'abord accru par l'utilisation quasi-généralisée de bois et de charbon comme mode d'énergie de cuisson (98 %). En plus, 33 % des ménages utilisent des bougies ou des lampes à pétrole pour l'éclairage. Les difficultés d'accès au logement en cas d'incendie concernent aussi une grande majorité des ménages (85 %). En effet, la zone d'étude est caractérisée par tout un réseau de ruelles et de passages étroits. Ensuite, le type de mur contribue aussi fortement au score de vulnérabilité à l'incendie (46 %). Enfin, Une majorité de 28 % des ménages se trouve dans un milieu pas particulièrement dense. En revanche, 23 % sont dans un milieu avec une densité de 25 à 31 logements/50 m², 24 % avec une densité de 32 à 41 logements/50 m² et 25 % avec une densité de plus de 41 logements/50 m². Par conséquent, l'ensemble de la zone d'étude est assez dense, d'où notamment les incendies qui se multiplient ces dernières années.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 12. Pourcentage des ménages selon le score de vulnérabilité à l'incendie

Encore une fois, Manarintsoa Anatihazo est le quartier où la majorité des ménages ont les scores les plus faibles (Cf. tableau 10). Cela s'explique par le faible effectif de logements précaires en bois dans ce quartier même si celui-ci est assez dense en se référant au calcul de la densité par carroyage. Manarintsoa Centre n'est pas non plus très dense. En revanche, les ménages à Andavamamba Anatihazo I sont en majorité très vulnérables à l'incendie. C'est toujours dû au grand nombre de logements précaires en bois mais, surtout, à la densité particulièrement forte dans ce quartier.

Tableau 10. Répartition en pourcentage en ligne des ménages selon le score de vulnérabilité à l'incendie et le quartier dans la zone d'étude du PPAB

Score de vulnérabilité à l'incendie	Andavamamba Anatihazo I	Manarintsoa Anatihazo	Manarintsoa Centre	Manarintsoa Est
]0 ; 4]	4,1	18,5	1,1	3,3
]4 ; 7]	18,9	32,6	27,8	17,7
]7 ; 9]	18,9	25,0	20,0	35,4
]9 ; 12]	24,3	16,3	35,6	27,4
Plus de 12	33,8	7,6	15,6	16,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

La classification automatique par les centres mobiles a permis d'approfondir l'aspect cumulatif des risques dans ces quartiers (Cf. en annexe 8.2 les résultats qui ont permis d'établir cette typologie) :

- Manarintsoa Centre regroupe surtout les ménages qui cumulent le plus de risques ;
- Andavamamba Anatihazo I regroupe surtout des ménages exposés aux risques d'inondation et d'incendie ;
- Manarintsoa Anatihazo regroupe surtout des ménages cumulant de faibles risques mais il y a, cependant, des ménages en insécurité foncière et ceux moyennement exposés à l'incendie ;
- Manarintsoa Est est caractérisé par la présence simultanée de ménages cumulant de faibles risques et de ceux qui cumulent fortement tous les risques.

D'après cette classification, le risque sanitaire n'est pas vraiment un critère de distinction des ménages car tous sont proches d'un même niveau d'exposition moyen.

Cette typologie montre bien que des types de risques particuliers se sont développés dans certains quartiers. Elle permet d'insister aussi sur l'accumulation de risques, et son lien avec la dimension spatiale. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les habitants des bas-quartiers sont exposés à toute sorte de risque, on voit qu'il y a, en réalité, des zones moins sensibles et d'autres où l'exposition aux risques est plus importante. Ces résultats confirment que la question des risques et de leur accumulation doit être mieux abordée lorsqu'on parle de vulnérabilité urbaine. Ainsi, une telle approche viendrait compléter l'analyse traditionnelle de la dynamique de la pauvreté urbaine (analyse des entrées et sorties de la pauvreté) puisqu'elle apporte une meilleure connaissance de l'exposition aux risques, qui contribue au basculement des trajectoires des ménages.

II. 2. Profil des ménages : qu'est-ce qui détermine la vulnérabilité ?

En utilisant la régression *logit*, on peut mettre en valeur le profil de ménages qui sont susceptibles d'avoir tel ou tel score intermédiaire de vulnérabilité¹³³. Par définition, ce score intermédiaire se base uniquement sur les caractéristiques du logement et sur son environnement. En considérant le test d'impact de chaque variable sur le niveau de score intermédiaire de

¹³³ Les variables retenues apportent une quantité significative d'informations : probabilité inférieure à 0,0001 d'après le Khi-deux associé au Log ratio.

vulnérabilité, on remarque que l'âge du chef de ménage, son niveau d'études et le revenu sont les trois principales variables qui influencent ce score (Cf. tableau 11). Pour le revenu, la significativité est assez faible. En effet, le revenu, tel qu'il est mesuré dans l'enquête PPAB, ne couvre qu'une courte période et ne reflète pas forcément le niveau de vie du ménage sur le long terme. Le biais engendré par le revenu déclaré (et non mesuré autrement) peut aussi expliquer cette faible significativité. En revanche, l'âge et le niveau d'étude influencent directement l'accès à un logement décent.

Tableau 11. Analyse de Type II
(variable « score intermédiaire de vulnérabilité »)

Source	DDL	Khi ² (Wald)	Pr > Wald
Âge	1	16,104	< 0,0001
Revenu	1	5,208	0,022
Taille du ménage	1	0,205	0,651
Sexe	1	1,454	0,228
Niveau d'études	4	50,180	< 0,0001

Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

D'après le tableau 12, le faible niveau d'études est la modalité qui influence le plus le niveau de score intermédiaire de vulnérabilité. Moins le chef de ménage a fait des études, plus le score intermédiaire de vulnérabilité est élevé. L'effet de l'âge sur le score intermédiaire de vulnérabilité est moins clair bien que l'ACM ait indiqué que les ménages dirigés par des individus jeunes vivaient plus probablement dans la précarité. C'est pour cela qu'une AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) s'avère être indispensable pour éclaircir les relations entre les modalités des deux variables « classe d'âge du chef de ménage » et « score intermédiaire de vulnérabilité », ce dernier étant classé en quatre classes. Nous ferons de même pour « le niveau d'étude du chef de ménage » et le « niveau de revenu ». Pour ce dernier, le tableau 12 donne un coefficient de variation neutre du score intermédiaire dû au niveau de revenu.

Tableau 12. Paramètres du modèle (variable « score intermédiaire de vulnérabilité »)

Source	Valeur	Erreur standard	Khi ² de Wald	Pr > Khi ²	Wald Borne inf. (95%)	Wald Borne sup. (95%)
Constante1	-1,909	0,423	20,337	< 0,0001	-2,739	-1,080
Constante2	-0,635	0,413	2,367	0,124	-1,445	0,174
Constante3	0,754	0,415	3,311	0,069	-0,058	1,567
Âge	0,028	0,007	16,104	< 0,0001	0,014	0,041
Revenu	0,000	0,000	5,208	0,022	0,000	0,000
Taille du ménage	-0,017	0,038	0,205	0,651	-0,093	0,058
Sexe-femme	0,000	0,000				
Sexe-homme	0,248	0,206	1,454	0,228	-0,155	0,651
Études-collège	0,000	0,000				
Études-lycée	-0,671	0,271	6,135	0,013	-1,202	-0,140
Études-primaire	-1,304	0,220	35,193	< 0,0001	-1,734	-0,873
Études-non	-1,875	0,444	17,851	< 0,0001	-2,745	-1,005
Études-supérieures	0,393	0,404	0,945	0,331	-0,399	1,184

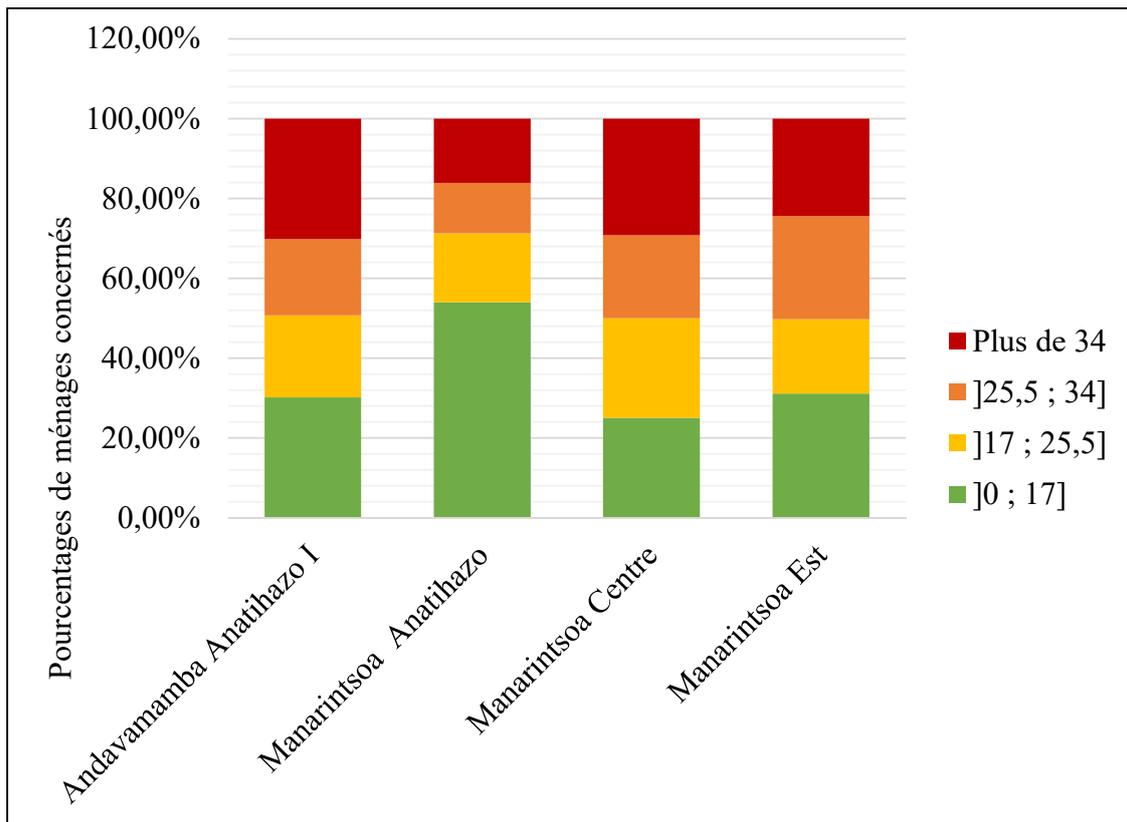
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Le résultat des AFC (Cf. en annexe 9 les projections des résultats sur un plan factoriel) indique que les chefs de ménage n'ayant pas été scolarisés, ou n'ayant achevé que le primaire, tendent davantage à avoir les scores les plus élevés (plus de 28,50 sur 50). Il apparaît aussi nettement que les chefs de ménage ayant fait des études supérieures tendent à avoir les scores les moins élevés (score inférieur ou égal à 16 sur 50). Enfin, la modalité « lycée » correspond aux scores intermédiaires. Concernant la classe d'âge du chef de ménage, les plus jeunes (moins de 31 ans) et les plus âgés (plus de 50 ans) sont plutôt opposés sur l'axe horizontal F1. Les âges intermédiaires (31 à 50 ans) contribuent à l'axe F2 et se trouvent en bas de l'axe. Seuls les plus âgés, de plus de 50 ans, ont accès à un habitat qui les expose le moins aux risques puisqu'ils tendent vers les scores les moins élevés, contrairement aux trois autres classes d'âges plus jeunes. En se basant toujours sur l'AFC, la relation entre le niveau de revenu et le niveau de score intermédiaire de vulnérabilité est beaucoup plus claire. Les revenus les plus faibles et les plus élevés sont opposés sur l'axe horizontal F1, tandis que les revenus intermédiaires contribuent davantage à l'axe F2 et se trouvent en bas de l'axe. Les plus faibles revenus tendent vers les scores de vulnérabilité les plus élevés. Les revenus les plus élevés tendent vers les

scores de niveau 1 et 2 (les moins vulnérables). Et les revenus intermédiaires tendent vers les scores de niveau 3.

II. 3. Typologie finale des ménages : vulnérabilité plus élevée dans trois quartiers

Avant de présenter les résultats de l'indice final de vulnérabilité, il convient, en premier lieu, de rapporter les résultats propres à la dimension « caractéristique des ménages ». Car on remarque que, par rapport à la dimension « caractéristiques du logement », la répartition des ménages s'avère un peu différente. En effet, les proportions des ménages d'Andavamamba Anatihazo I, Manarintsoa Centre et Manarintsoa Est se sont relativement uniformisées, avec toutefois un peu plus de scores maximaux pour Andavamamba Anatihazo I et Manarintsoa Centre (Cf. figure 13). Les ménages de ces trois quartiers ont donc clairement moins de capacités que ceux de Manarintsoa Anatihazo. Celui-ci est donc toujours le quartier le plus avantagé si on observe maintenant les caractéristiques des ménages.

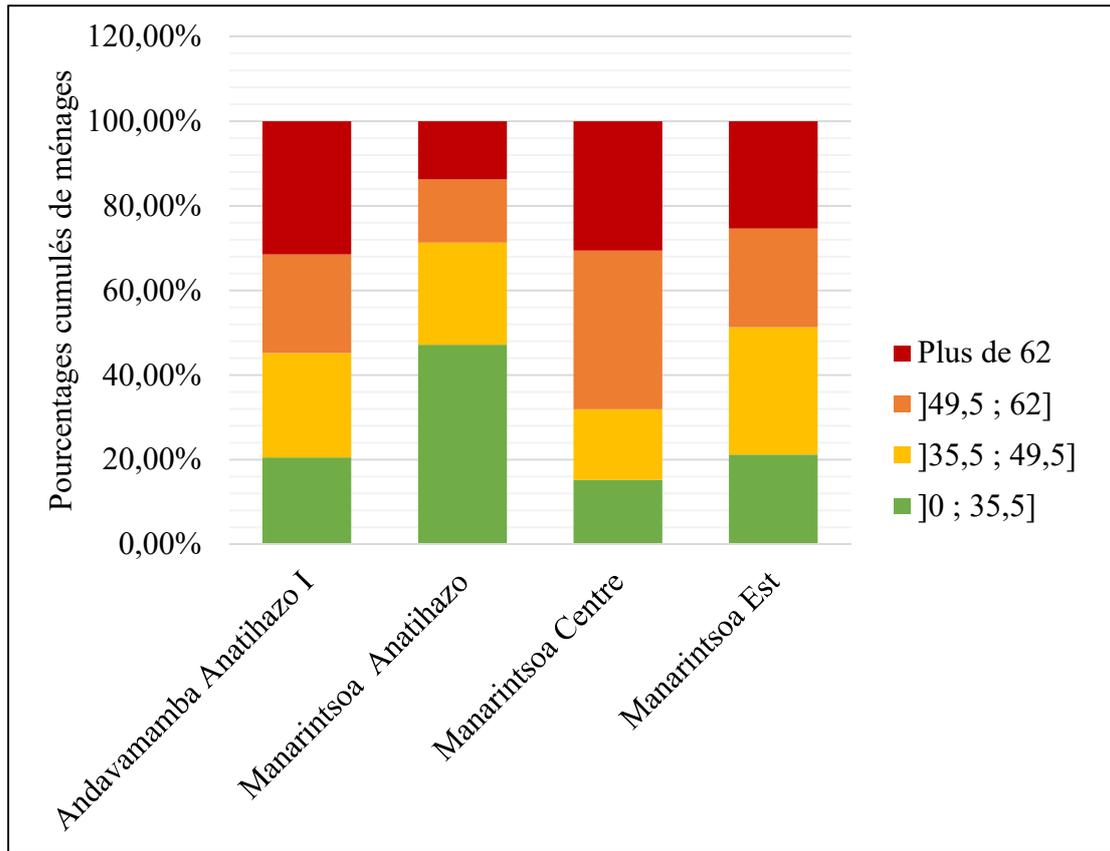


Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 13. Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score intermédiaire de vulnérabilité pour la dimension « caractéristiques des ménages »

Le facteur « faible revenu » est le plus fréquent chez les ménages. 54 % des ménages sont dans les deux premiers quartiles de revenu. Cela correspond à 10 000 Ar à 70 000 Ar/mois (3,22 € à 22,57 €/mois en 2014) et à plus de 70 000 Ar/mois jusqu'à 130 000 Ar/mois (22,57 € à 41,9 €/mois en 2014). Ceux qui sont les plus protégés par rapport aux risques comptent 38 %. Ce sont ceux qui sont dans le 3^e quartile et prennent 3 repas/j et ceux qui sont dans le 4^e quartile (plus de 207 500 Ar/mois, c'est-à-dire 66,9 €/mois en 2014). Ceux qui sont dans le 3^e quartile de revenu (plus de 130 000 Ar/mois jusqu'à 207 500 Ar/mois, c'est-à-dire 41,9 €/mois à 66,9 €/mois en 2014) et prennent moins de 3 repas/j sont rares : 8 %. Le faible niveau d'étude contribue aussi à l'augmentation du score dans cette dimension pour 49 % des ménages. Ceux-là n'ont pas été scolarisés ou n'ont pas dépassé le primaire. Ceux ayant atteint le collège sont de 27 % et ceux ayant atteint le lycée et au-delà sont de 25 %. L'âge est un facteur de vulnérabilité moins fréquent. En effet, la majorité des chefs de ménage, 49 %, ont entre 31 et 50 ans et sont donc avantagés du point de vue de la vulnérabilité selon la grille de notation. 21 % sont des jeunes de 30 ans et moins et 30 % ont plus de 50 ans. Eux sont donc considérés comme plus vulnérables. Enfin, 30 % des chefs de ménage sont des femmes.

Quant à l'indice final de vulnérabilité, la classification des quartiers, que nous avons faites à partir de l'ACM, correspond exactement à ce qu'on obtient à partir de cet indice final : le quartier de Manarintsoa Centre est celui qui compte le plus de ménages très vulnérables (Cf. figure 14). À l'inverse, celui de Manarintsoa Anatihazo est celui où on compte le plus de ménages les moins vulnérables (score inférieur ou égal à 35,5). Les quartiers d'Andavamamba Anatihazo I et de Manarintsoa Est sont plus mélangés mais le premier compte davantage de ménages ayant des scores très élevés que le second. En revanche, à Manarintsoa Est, la majorité des ménages ont des scores intermédiaires. Ainsi, les capacités des ménages (dimension 2 de l'indice de vulnérabilité) accentuent la variation des scores entre les quartiers mais la tendance est la même que pour les deux grandes dimensions.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Figure 14. Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score final de vulnérabilité

II. 4. Des clusters spatiaux de ménages vulnérables

La méthode LISA (*Local indicator of spatial association*) a permis d'identifier un cluster de ménages classés « high high » (très vulnérables) dans chacun des quartiers (Cf. carte 13). Un cluster de ménages classés « low low » (très peu vulnérables) a aussi été identifié à Manarintsoa Anatihazo. Ce premier niveau de lecture des résultats de la méthode LISA correspond assez bien aux résultats d'analyse statistique sur chaque quartier :

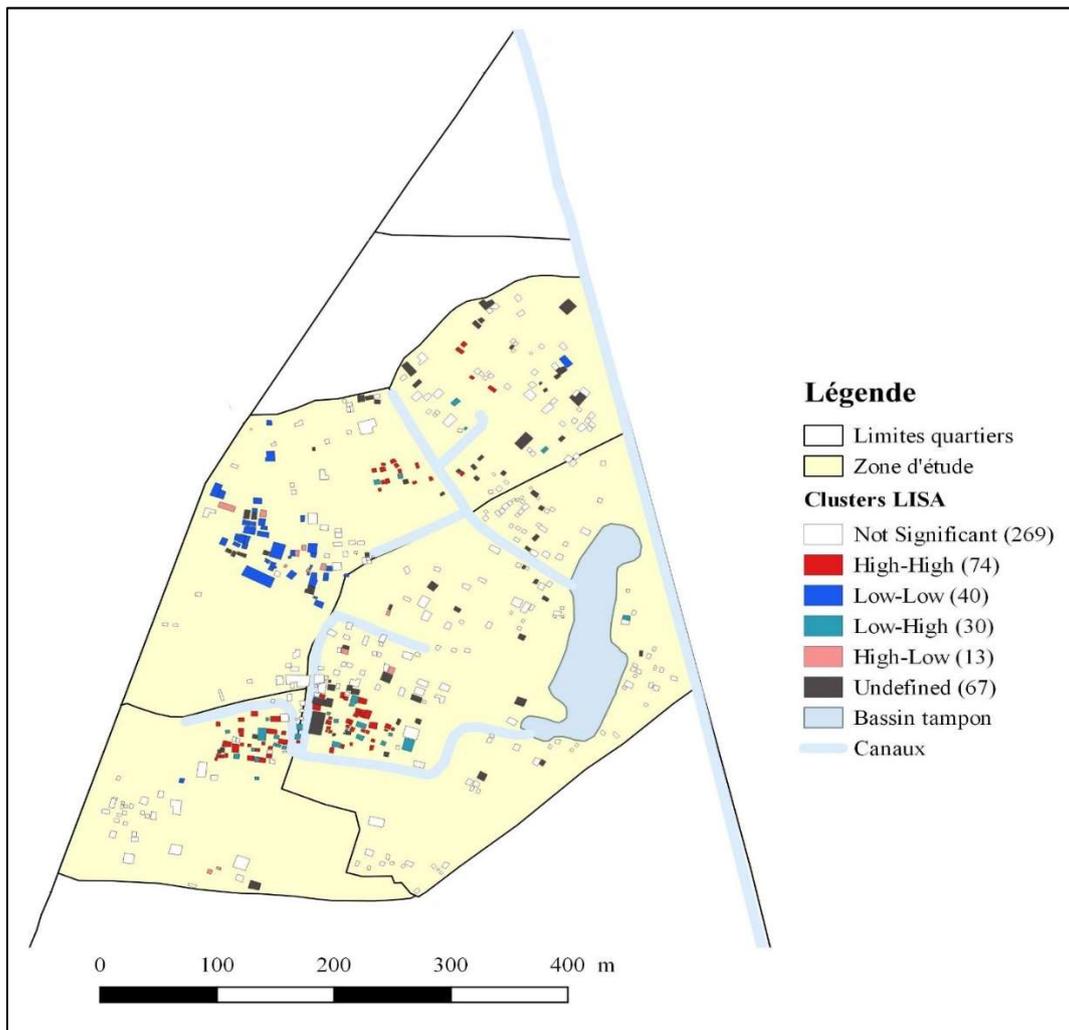
- Le quartier où se trouve le cluster de ménages classés « low low », Manarintsoa Anatihazo, est, quasiment à chaque critère analysé, le moins précaire et le moins vulnérable de tous les quartiers. Néanmoins, il y a un cluster de ménages classés « high high » dans ce quartier. Ils sont regroupés près d'un canal sur la limite nord-est du quartier. Leurs logements sont ceux ayant déjà été incendiés une fois et ils ont reçu de l'aide pour reconstruire leurs maisons mais celles-ci sont toujours en bois. Le propriétaire du terrain n'accepte pas encore que les maisons soient transformées en brique pour qu'il puisse facilement récupérer son terrain lorsqu'il voudra.

- Celui au sud-ouest, Andavamamba Anatihazo I, où il y a un cluster de ménages classés « high high », est le deuxième quartier le plus précaire et vulnérable. Là aussi, les ménages ont déjà subi un incendie, voire deux pour certains ménages. Ce groupe est assez particulier parce qu'une partie de ces ménages a d'abord vécu dans un autre quartier de la ville. Ce sont ceux qui ont été expulsés et installés sur ce terrain à Andavamamba Anatihazo I il y a 20 ans. Ils n'ont pas reçu davantage d'aide et se sont construits un abri par leurs propres moyens. Comme les ménages à Manarintsoa Anatihazo, leurs maisons sont toujours en bois car ils n'ont pas le droit de les transformer en brique.
- Le quartier au nord, Manarintsoa Centre, est le plus précaire et vulnérable de tous par rapport à tous les critères analysés. La différence avec les clusters rouges au sud est que là-bas, les ménages vulnérables sont très concentrés sur un même endroit, contrairement à Manarintsoa Centre. Donc, l'absence d'un cluster plus grand dans ce quartier ne signifie pas qu'il est moins vulnérable, mais que ceux qui sont très vulnérables sont plutôt dispersés dans tout le quartier.
- Pour Manarintsoa Est, les niveaux de précarité et de vulnérabilité, d'après l'analyse statistique, sont très dispersés à chaque critère. Pourtant, l'analyse spatiale apporte une nouvelle information puisqu'il existe un cluster de ménages très vulnérables au sud-ouest de ce quartier. Nous avons visité cette partie sur le terrain et ce groupe n'a pas d'histoire commune particulière mais il s'agit d'un terrain appartenant à un seul propriétaire, qui loue son terrain à plusieurs ménages. Eux, non plus, n'ont pas le droit de transformer leur maison en brique. Tout cela montre quand même que ce système de location de terrain dans les bas-quartiers offre une issue aux plus démunis mais les plonge aussi dans une situation de vulnérabilité.

Le deuxième niveau de lecture de la carte porte sur l'existence de ménages en situation « high-low » (vulnérables se trouvant dans un voisinage peu vulnérable) et de ceux en situation « low-high » (ménages peu vulnérables se trouvant dans un voisinage vulnérable). On pourrait supposer que les « high-low » encastrés dans le cluster « low low » sont des ménages arrivés dans le quartier plus récemment. Comme l'explicitent certains auteurs, les taudis et les bidonvilles se construisent de plus en plus dans les interstices des villes et des quartiers, parfois même des bidonvilles (Davis, 2005). Ce n'est pourtant pas toujours le cas si on descend à l'échelle de l'intérieur des quartiers. Néanmoins, l'échantillonnage de l'enquête nous empêche peut-être de voir clairement ce phénomène d'installation récente dans les interstices. En tout

cas, pour les ménages en situation « high-low », leurs scores intermédiaires de vulnérabilité, c'est-à-dire les facteurs de vulnérabilité liés à l'habitat, sont faibles : autour de 10 à 15 sur le score maximal de 50. En revanche, ils regroupent tous les facteurs de vulnérabilité liés aux caractéristiques du ménage : des scores de plus de 40 sur 50. Leur vulnérabilité est donc bien due à leurs caractéristiques propres et c'est pour cela qu'ils diffèrent de leurs voisins.

De même, les ménages classés « low-high » ne sont pas forcément arrivés plus anciennement que les autres. Les caractéristiques de ces ménages (sexe, âge, niveau d'étude, revenu) sont simplement meilleures que celles de leurs voisins. Leurs scores par rapport à cela varient de 0 à 17 sur 50. Les caractéristiques liées à l'habitat sont aussi meilleures mais certains sont quand même des maisons en bois et elles sont donc exposées à l'incendie, d'autant plus qu'elles font partie d'un groupe de maisons en bois. Pour les autres, c'est l'exposition à l'inondation qui est plus forte. Pour certains, l'insécurité d'occupation foncière contribue aussi à leur vulnérabilité.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), Rabemalanto (2018)

Carte 13. Analyse LISA sur les scores finaux de vulnérabilité dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

La décomposition de l'indice en indices intermédiaire et final facilite la lecture de ces situations particulières. Elle montre aussi, selon ces résultats, que chacune des dimensions de la vulnérabilité (celle liée à l'habitat et celle liée aux caractéristiques des ménages) peut vraiment différencier les ménages et leurs trajectoires. C'est à travers cette décomposition qu'on voit que même si, d'apparence, un groupe de maisons semble non précaire, certains de leurs habitants sont quand même vulnérables à cause des questions d'emploi, d'accès à l'instruction, d'accès de la femme à un emploi et à un revenu décent.

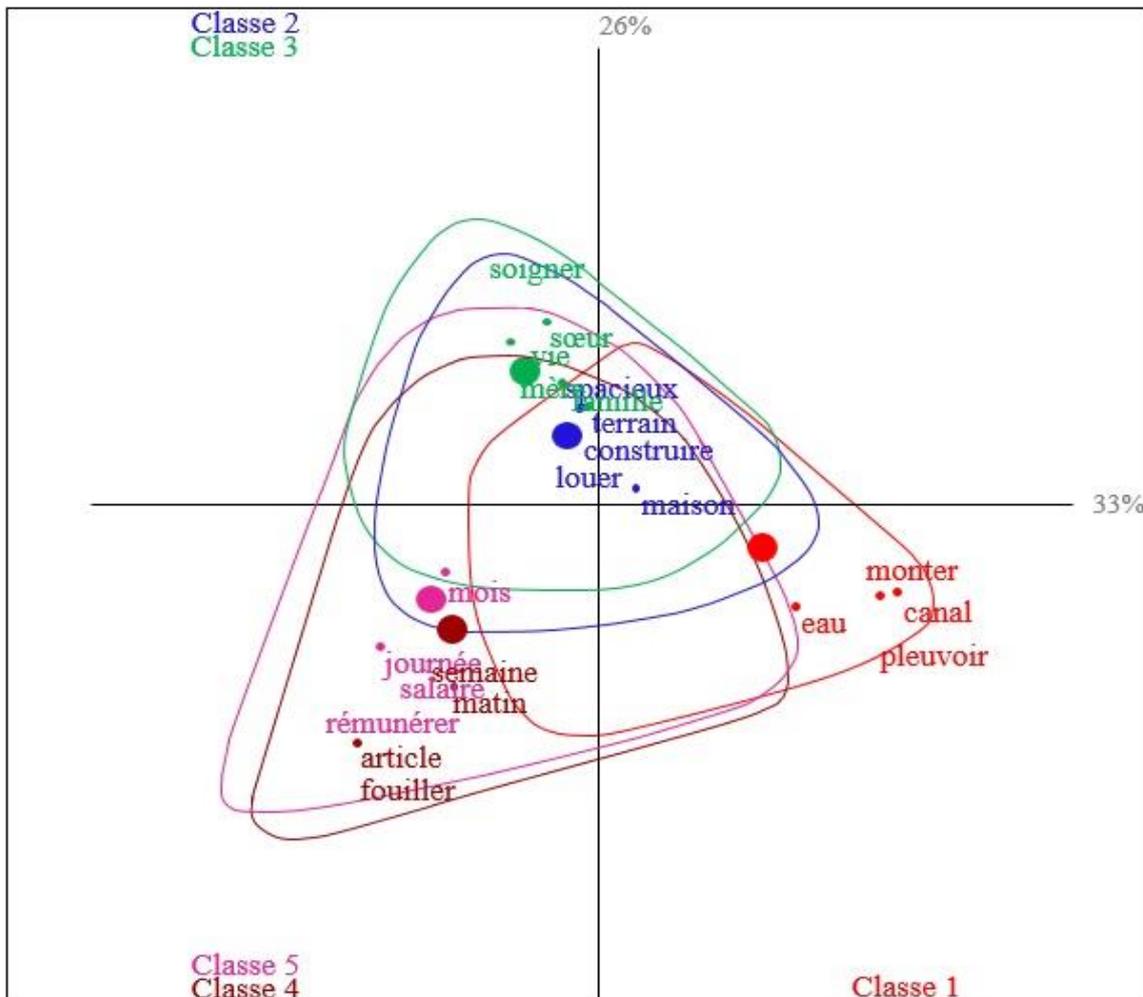
Il faut comprendre aussi que beaucoup des ménages les moins vulnérables créent de l'emploi dans leur quartier (commercial, services aux particuliers...). Nombreux sont ceux, parmi les plus vulnérables, qui devraient bénéficier de cette opportunité en étant employés par ces ménages, s'ils ne travaillent pas à leur propre compte. Cette dynamique dans les quartiers est aussi importante pour bien analyser si elle aide réellement les plus démunis à s'en sortir. Ce que nous retenons sur cet aspect-là, d'après les entretiens qualitatifs, c'est que les petits services aux particuliers (lessive, transport d'eau, accompagnement des enfants...) suffisent à peine pour permettre au ménage de subsister. Cela ne leur permet pas d'épargner par exemple. Pour les individus travaillant pour des entreprises, que nous avons interviewés, il ne s'agissait ni d'entreprises dans le voisinage proche ni dans leur quartier. En tout cas, cela leur apporte beaucoup plus de stabilité. Donc, notre hypothèse est que les ménages, qui ont des activités stables et qui créent de l'emploi dans les quartiers, emploient des proches et des membres de leur famille par exemple. Cette priorisation des proches réduit la chance des autres habitants des quartiers de trouver de l'emploi à proximité de chez eux. Par ailleurs, ce type de carte issue de la méthode LISA pourrait être produit à l'échelle de la commune urbaine et on démontrerait ainsi si le contraste des niveaux de vulnérabilité entre tous les quartiers est fort et si les bas-quartiers apparaissent bien comme les plus vulnérables.

III. Des risques liés à l'habitat révélés par l'analyse de discours

Parmi les 50 individus, que nous avons rencontrés, certains ont connu des chocs précis liés à l'habitat, d'autres reconnaissent l'existence du ou des risque(s) lié(s) à l'habitat sans en avoir nécessairement été victimes. Il y a aussi des individus qui semblent ne pas percevoir le risque alors qu'au vu de leurs conditions d'habitat, ils sont bien concernés. Il y a enfin ceux qui sont préoccupés prioritairement un tout autre aspect de leurs conditions de vie. D'après l'analyse que nous développerons ici, les classes définies par l'analyse de discours correspondent d'abord

aux différents risques et préoccupations des ménages. Nous nous servirons donc des classes pour rapporter la perception des ménages sur les risques liés à l'habitat et sur d'autres risques qu'ils ont évoqués.

Il convient, d'abord, de résumer la description globale des classes. L'analyse factorielle des correspondances (Cf. figure 15), produite par Alceste, permet d'opérer une distinction entre cinq classes. La classe 1 est caractérisée par la thématique des risques liés à l'habitat. Les discours, dans cette classe, sont donc très orientés sur les contraintes liées au logement et sur les risques et les chocs. Ces derniers sont soit liés directement au logement, soit à son environnement. Mais outre cela, les interviewés ont aussi évoqué des risques liés à l'habitat même en répondant à d'autres questions, portant sur d'autres thématiques, comme celle sur la mobilité. Ensuite, la classe 2 ne renvoie pas spécifiquement à la notion de risque mais plutôt aux aspirations et à la satisfaction par rapport au logement lui-même. Dans ce cadre, les interviewés évoquent beaucoup la construction et à les réparations. Ils parlent aussi du statut d'occupation et des contraintes de la location. La classe 3 est assez différente puisqu'elle évoque la thématique de la famille. Les interviewés ont souvent relaté la situation de certains individus dans le ménage (malades par exemple) et les contraintes que cela entraînait pour l'ensemble du ménage. C'est important pour l'analyse de la vulnérabilité et cela montre deux aspects, qui ressortiraient davantage dans les bas-quartiers : d'une part, le capital humain de ces ménages est réellement fragile et, d'autre part, les liens familiaux permettent particulièrement aux ménages de subsister et de faire face aux difficultés. Les classes 4 et 5 sont assez proches car elles évoquent toutes les deux l'emploi et les questions budgétaires. Pour la classe 4, les préoccupations portent beaucoup plus sur l'argent, plutôt les dépenses et le calcul du revenu de certaines activités, et les activités de vente. Cette classe évoque même le déroulement de certaines activités. La classe 5 porte davantage sur le lien entre l'emploi, le salaire et l'épargne. Les interviewés sont donc davantage préoccupés par les moyens de subsistance et le capital financier. C'est notamment important pour analyser la trappe à pauvreté et les capacités des ménages à faire face aux aléas.



Source : Entretiens qualitatifs (2016), auteure

Figure 15. Analyse factorielle des correspondances sur les contenus des discours des 50 individus interviewés dans la zone d'étude du PPAB

III. 1. Impuissance des ménages face au risque quotidien d'inondation

Les risques liés à l'habitat sont une préoccupation majeure des individus interviewés puisque la classe 1 constitue 28 % des unités classées. Les unités textuelles caractéristiques de cette classe sont issues de 21 entretiens. Les mots qui s'apparentent le plus à cette classe évoquent bien les risques, surtout d'inondation. Ci-dessous une liste sélective de ces mots classés par ordre décroissant selon la valeur du Khi-deux. Nous apportons une précision pour certains mots afin de bien comprendre leur sens puisque cela n'est parfois pas évident. Nous illustrerons, par la suite, leur emploi dans des discours tels qu'ils ressortent des entretiens.

- eau (189) pour « les eaux montent ou s'infiltrent » ;
- canal (85) pour le canal de drainage à proximité du logement ;
- pleuvoir (78) ;

- monter (62) pour « les eaux montent » ;
- pluie (53) ;
- rentrer (46) pour « l'eau rentre dans la maison » ;
- nuit (43) pour « la nuit, l'odeur est très forte » ;
- inondation (35), inonder (26) ;
- incendie (30) ;
- infiltrer (28) pour « l'eau s'infiltré ».

La raison de cette préoccupation très marquée par rapport aux inondations, et à l'insalubrité que cela engendre, est que c'est en fait un risque vécu au quotidien pendant la saison des pluies. Si on considère, par exemple, les 21 individus dont les discours sont les plus illustratifs de cette classe, ils ne sont pas concentrés sur un endroit mais sont répartis un peu partout dans les quatre quartiers d'étude. D'après leurs discours, la confrontation quotidienne aux inondations est différemment vécue par les ménages car leur localisation et leur niveau d'exposition sont différents. Tout d'abord, il y a les ménages qui sont plus touchés car l'eau s'infiltré dans leur logement. Cela peut être l'eau de pluie qui n'est pas évacuée et qui envahit la maison. Cela peut aussi provenir du sol lui-même, à cause de la saturation de celui-ci (les espaces situés au-dessus de la nappe phréatique sont saturés d'eau). Or, certains ménages vivant dans un logement précaire n'ont pas les moyens de mieux se protéger contre ces inondations. Une femme habitant Manarintsoa Est explique cela :

« Nous sommes tout le temps des sinistrés ici. Notre maison est toujours inondée. À chaque saison de pluie, il y a toujours de l'eau. Ça s'infiltré vraiment dans la maison. En fait, il y a vraiment une source d'eau à l'intérieur de la maison. Oui. Les murs sont fissurés, le toit est en mauvais état. Une fois, on a pu les réparer mais ça fait longtemps ». –F, la trentaine, mariée, Manarintsoa Est.

Pourtant, cette femme, tout comme plusieurs autres parmi ces 21 ménages, réside à une altitude de 1252 m, donc supérieure au seuil de 1250 m (altitude à laquelle ont dit qu'un logement est exposé à l'inondation selon le projet DINIKA INTERNATIONAL [1997]). Cela confirme la nécessité d'intégrer d'autres facteurs permettant de recouper cette information sur l'exposition à l'inondation.

Les inondations peuvent aggraver l'exposition aux maladies chez les habitants à proximité des canaux insalubres. Une femme habitant Andavamamba Anatihazo I, par exemple, est bien consciente de ce risque même si cela n'a pas encore concrètement affecté son ménage :

« L'eau de ce canal arrive jusqu'à la maison quand il pleut vraiment. La plupart des gens ici n'ont pas de WC. Donc, on fait dans le pot à la maison et chacun le déverse dans le canal le matin et le soir. Or, quand l'eau du canal monte, toute cette saleté arrive dans ta maison. C'est étrange qu'on n'ait pas encore contracté une maladie ». – F, 40 ans, mariée, Andavamamba Anatihazo I

En tout cas, ce témoignage confirme bien l'importance du rôle joué par ces canaux dans les risques auxquels les habitants sont confrontés. Des individus peuvent contracter effectivement une maladie alors qu'ils vivent dans la précarité, puisque c'est souvent le cas, comme on a vu, chez les ménages situés à proximité de ces canaux. Cette maladie engendrerait alors un basculement chez ces ménages. Ceci est donc un exemple de cas où l'emplacement du ménage dans le quartier, conjugué avec un certain niveau de précarité, risque de faire basculer un jour leurs conditions de vie. Ces situations confirmeraient ce que nous désignons par le phénomène de trappe à pauvreté résidentielle.

Il y a aussi les ménages dont l'habitat n'est pas affecté mais dont la mobilité est contrainte par la montée des eaux. Là-dessus, les seules informations dont nous disposons sont justement celles issues des entretiens. Selon les réponses à la question sur la facilité de la mobilité, 19 individus sur les 50 interviewés ont évoqué la gêne occasionnée par la montée des eaux par rapport à leur mobilité dans le quartier et pour sortir du quartier. Une autre femme de Manarintsoa Est illustre les contraintes quotidiennes engendrées par la montée des eaux :

« Mais on est touchés par les inondations. Même les élèves, on les porte sur le dos lorsqu'ils sortent. Lorsque l'eau monte, ça atteint nos genoux. On ne peut pas circuler. Mais si on sort, il faut traverser l'eau sur la route. Les eaux usées du canal débordent. La station de pompage là-bas n'évacue pas les eaux ». – F, 35 ans, divorcée, Manarintsoa Est

Alors, même si le logement de certains ménages n'a pas forcément été atteint par les inondations, leur mobilité, et parfois leur travail, en sont affectés. Une dame habitant Manarintsoa Centre avait expliqué que lorsque l'eau recouvrait le trottoir dans la rue, elle ne pouvait pas étaler ses marchandises et ne peut donc pas travailler. Or, en raison de la précarité, des personnes comme elles n'ont pas d'épargne et les revenus journaliers servent à acheter la nourriture. De même, la responsable des WC publics à Manarintsoa Est ne peut pas non plus travailler lorsque les eaux montent, car comme ils sont situés au bord du canal, toute l'eau qui vient de là déborde jusqu'aux escaliers des WC et douches.

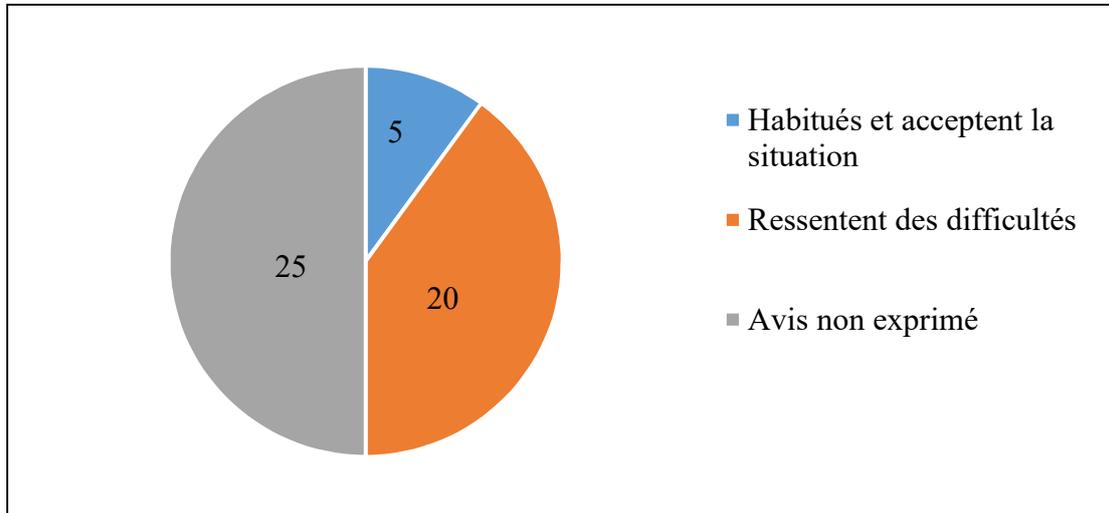
« Mais c'est contraignant quand l'eau monte. Je ne peux même pas travailler quand l'eau monte, je rentre chez moi. L'eau du canal atteint la deuxième marche de l'escalier du WC quand elle monte vraiment. On n'a même pas le temps de travailler. Le WC ferme carrément parce que les gens ne vont pas l'utiliser alors qu'il y a de l'eau partout. Ils utilisent le pot et ils vont le jeter dans le canal. Pendant les inondations de l'année dernière, on n'a pas travaillé pendant deux jours. Deux ou trois jours. » – F, 40 ans, mariée, Andavamamba Anatihazo I

Ces situations sont, elles aussi, exactement liées au territoire et influencent la qualité de vie et même le niveau de vie des ménages. Les enquêtes classiques de pauvreté n'abordent pas ces questions. Mis à part les rapports habituels effectués par les chefs de quartier et remontés auprès de la CUA, les impacts de ces situations de précarité chronique ne sont pas présentés aux décideurs sous forme de document formel. Ce n'est que récemment, en 2016, que le projet IARIVO, impliquant le DMGRC (Diplôme de Master II en Gestion des Risques et des Catastrophes) et le CERED (Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement) de l'Université d'Antananarivo, ont produit l'important rapport des cartographies communautaires sur l'état des inondations dans 76 quartiers de la CUA. Dans ce rapport, on n'aborde pas la précarité, à l'origine de la vulnérabilité, mais les risques spécifiques à chaque quartier et menaçant chaque infrastructure sont expliqués.

Un tout autre aspect, mais qui est également important, est ressorti des discours sur l'inondation : l'odeur nauséuse de l'eau du canal de drainage à Manarintsoa Est. Il faut rappeler que les excréta des habitants sont déversés dans ce canal non recouvert. Certains ménages y jettent aussi leurs ordures ménagères. Or, comme mentionné ci-dessus, les machines de la station de pompage du quartier sont presque constamment en panne et l'eau stagne. Tout cela produit une odeur pestilentielle qui se répand surtout la nuit aux environs du canal. C'est pour cela que le mot « nuit » ressort parmi les termes les plus significatifs ; une femme lavandière habitant Manarintsoa Est a particulièrement mentionné cette situation.

Lorsqu'on analyse l'ensemble des 50 discours, on voit que les individus qui se plaignent des contraintes causées par la montée des eaux sont nombreux : 20 sur 50 (Cf. figure 16). Assez rares, finalement, sont ceux qui laissent entendre qu'ils ont l'habitude de ces contraintes et que les déplacements sont nettement plus faciles dans ces quartiers-là car c'est le centre-ville. Pour ceux qui se plaignent de ces contraintes, ils restent impuissants face à cette situation car ils n'ont pas les moyens d'aménager leur logement de manière à ne pas laisser rentrer l'eau. De plus, les seuls gestes possibles, en pratique, pour essayer de changer cette situation par rapport

à l'inondation sont d'abord de répondre présents aux appels des autorités et associations pour contribuer aux travaux d'assainissement. Ensuite, ils doivent respecter la propreté du quartier, surtout les canaux et les égouts. Mais comme ces travaux ne se font pas de manière régulière, idem pour les interventions d'assainissement et de réhabilitation de la part des autorités, on peut dire que la population reste impuissante face à cette situation.



Source : Entretiens qualitatifs (2016), auteure. Avis recueillis à travers les réponses des interviewés à la question : « Quels risques/chocs vous préoccupent ou entravent vos activités le plus en tant qu'habitants de ce quartier ? » Lorsque la personne a répondu « avis non exprimé », elle a pu, toutefois, mentionner d'autres risques à part les inondations.

Figure 16. Répartition des individus interviewés selon leur avis sur les inondations dans les bas-quartiers

III. 2. Risque d'incendie : relativement plus rare mais plus grave

À part la montée des eaux, certains ménages ont aussi fait part de leur crainte de l'incendie. Néanmoins, ceux qui se sentent plutôt concernés par le risque d'inondation restent majoritaires (21 individus) contre 12 qui ont parlé du risque d'incendie. Si on considère l'occurrence des mots, « incendie » apparaît 22 fois dans les unités analysées tandis que « eau » apparaît 155 fois. C'est tout à fait normal car la montée des eaux ne dépend pas uniquement du type de logement mais tous ceux qui résident à des endroits plus exposés aux inondations et ceux qui circulent dans les rues inondées sont concernés. En revanche, l'incendie ne concerne généralement que les ménages ayant une maison en bois et leurs voisins. Et même parmi tous ceux qui ont une maison en bois, seuls ceux qui ont déjà connu l'expérience d'un incendie, directement ou indirectement, ont manifesté leur crainte. Bien que moins de personnes se

sentent concernées, le risque d'incendie est réel pour certains ménages et cela mérite d'être pris en compte.

Deux types de discours apparaissent autour de l'incendie. Le premier confirme que c'est un risque qui concerne largement les logements en bois. Les flammes se propagent très rapidement dans ce cas et les dégâts sont énormes pour les familles victimes, qui étaient déjà en difficulté avant le choc. Une femme seule, chef de ménage habitant Andavamamba Anatihazo I, témoigne :

« On a déjà été victimes d'incendie. (...) Il a fallu tout racheter car on n'a rien pu sauver parce que la flamme se propageait très vite. Ça doit faire 5 ans (...) ». – F, 28 ans, divorcée, Andavamamba Anatihazo I

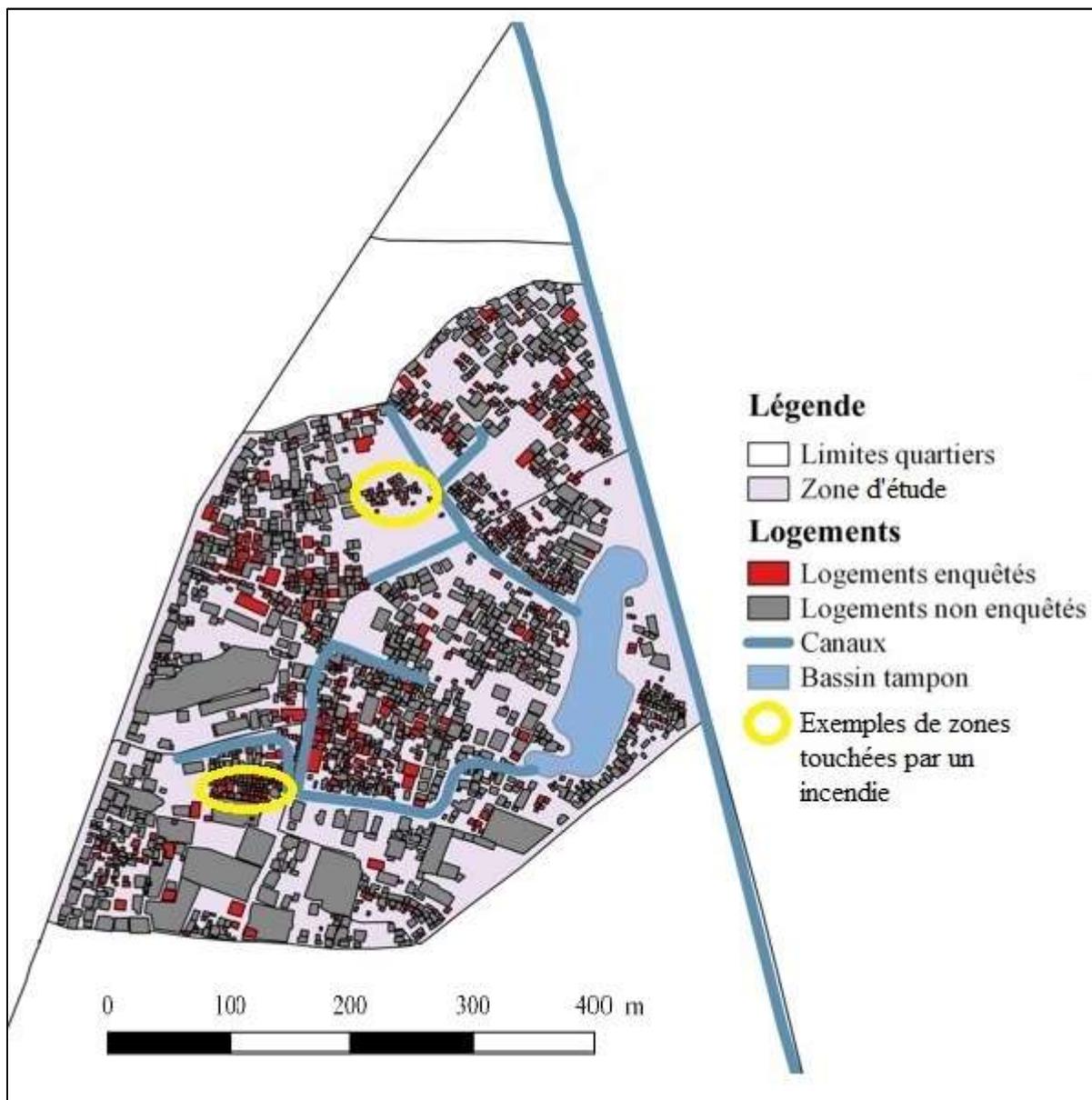
Ce témoignage d'une autre femme habitant le même quartier est aussi marquant. Elle est très préoccupée par le risque de perte de ses biens et l'absence de solution en cas d'incendie :

« Est-ce que ça va brûler et où irait-on ? Nous, on vient de loin mais on n'est pas d'Antananarivo. Ce n'est pas comme si notre maison avait brûlé et que notre village d'origine était là, ou qu'on avait une autre maison ici. Comment peut-on avoir ça ? Nous, on vient d'Ambositra¹³⁴. Les frais, c'est à combien ? On est combien ? Si jamais ça brûle, si jamais tout brûlait ici, où sont les frais pour rentrer ? Tu vas louer une maison mais tes biens sont brûlés... »
– F, 40 ans, mariée, Andavamamba Anatihazo I

En effet, à l'endroit où réside cette dame, un incendie avait ravagé le groupe de logements indiqué au sud sur la carte 14. Nous n'avons pas pu identifier chaque ménage qui a été victime de cet aléa. Néanmoins, cette carte indique approximativement la localisation des victimes afin de renforcer notre interprétation du niveau de vulnérabilité des ménages qui logent à cet endroit. Effectivement, ce sont ceux du cluster de ménages très vulnérables à Andavamamba Anatihazo I, identifiés à travers l'analyse spatiale. Le deuxième endroit où nous avons entouré le périmètre où un incendie similaire s'est déclenché est à Manarintsoa Anatihazo. La zone indiquée est approximative car, pour leur réinstallation, les victimes ont été un peu déplacées et cette zone entourée est leur emplacement actuel. Cette fois-ci, elles ont bénéficié du financement d'un couple coréen, qui leur a fourni tout le matériel nécessaire pour reconstruire leurs maisons. Le point commun des ménages victimes sur ces deux endroits est que leurs maisons étaient toutes en bois et de petite taille. La différence actuellement est qu'à

¹³⁴ Ambositra est une ville située à 258 km au sud d'Antananarivo.

Manarintsoa Anatihazo, comme ils ont été financés, leurs matériaux sont encore en bon état et leurs logements sont surélevés. En effet, ils habitent près d'un canal dont l'eau déborde facilement en saison des pluies. Les logements des ménages à Andavamamba Anatihazo I sont plus précaires car certains matériaux ne sont pas neufs et ils ne sont pas surélevés alors que l'eau y monte aussi en saison des pluies. On voit bien, à travers ces exemples, que le moindre appui à ces ménages en difficulté apporte une grande différence pour réduire leur vulnérabilité. Certes, à Manarintsoa Anatihazo, les déplacements restent difficiles lorsque l'eau monte mais, au moins, elle ne s'infiltré plus dans les logements.



Source : Données du PPAB (2014) et entretiens qualitatifs (2016), Rabemalanto (2018)

Carte 14. Localisation des exemples de zones touchées par un incendie dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles

Le deuxième discours sur le risque d'incendie porte sur le besoin d'aide des victimes ou des victimes potentielles. Deux personnes ont clairement exprimé l'impossibilité pour elles de transformer leur maison en bois en briques. Ils souhaitent que l'État les assiste dans ce projet, d'autant plus que le chef du quartier d'Andavamamba Anatihazo I leur avait officiellement recommandé de transformer leurs maisons pour mettre fin à ces catastrophes répétitives. Les autres individus, ayant déjà été victimes, ont expliqué les types d'aide dont ils ont bénéficié. À Manarintsoa Anatihazo, des voisins, qui en avaient les moyens, se sont occupés des victimes jusqu'à ce que les secours et les aides arrivent. Ils ont notamment distribué à manger. Certains ont aussi évoqué la contribution de l'ONG HARDI et du couple coréen dans la construction de leur nouvelle maison (Cf. en annexe 10.3 la photo des maisons reconstruites). En tout cas, aucune victime n'a fait part d'aides reçues des autorités publiques.

III. 3. Risque d'expulsion : une faible préoccupation des ménages

Concernant le risque d'expulsion, ce sont davantage les discours de la classe 2 qui l'évoquent. Cette classe regroupe tous les thèmes autour du logement (caractéristiques, construction, réparation, sécurité d'occupation...) mais à ce stade, nous ne parlerons, à travers cette classe, que du risque d'expulsion, donc de la sécurité d'occupation. Trois mots avec un Khi-deux plutôt élevé renvoient à ce thème mais pas exclusivement puisqu'ils ont pu être utilisés dans différents contextes : « terrain » (111), « louer » (55), « propriétaire » (30). D'ailleurs, seules deux unités textuelles caractéristiques de cette classe évoquent le thème du risque d'expulsion. La citation de l'interviewée suivante, une femme seule, chef de ménage à Manarintsoa Centre, en est un exemple :

« Il y aura des soucis par rapport à la maison parce que lorsque la propriétaire aura besoin de son terrain, il faudra partir d'ici. On loue le terrain et on construit la maison. C'est pour ça que le toit est mal fait comme ça, parce qu'on l'a monté nous-mêmes mais c'est le terrain qu'on loue ». – F, 53 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Le risque d'expulsion ne concerne donc pas uniquement l'expulsion par l'État mais aussi par le propriétaire lorsque le ménage est locataire du terrain.

En tout cas, le risque d'expulsion est permanent. Parmi les 35 interviewés faisant partie de l'échantillon de l'enquête PPAB, 27 sont en situation d'insécurité puisqu'ils n'ont pas de document formel justifiant leur occupation du terrain. Pour certains d'entre eux, ils n'ont pas

répondu à cette question sur la possession d'un document formel à cause de l'ambiguïté de leur situation. Pourtant, sur l'ensemble des 50 interviewés, seuls huit individus ont abordé la question du risque d'expulsion. Cela veut dire que les ménages ont, en fait, des préoccupations encore plus fondamentales pour eux que l'expulsion, même si leur statut d'occupation ne leur garantit aucune sécurité. C'est donc aussi pour cela que les installations informelles continuent à se multiplier : les ménages ont des préoccupations plus importantes (la santé par exemple) et préfèrent prendre le risque de s'installer sur un terrain de manière informelle. Par ailleurs, tous les interviewés ayant évoqué ce risque ont laissé entendre qu'ils quitteraient le terrain si on le leur demandait, sans penser spécialement ni à des négociations ni à des recours juridiques. Or, aucun d'entre eux ne sait où aller si cela se produit réellement.

Pourtant, tous les ménages occupant les deux terrains entourés sur la carte 23, par exemple, sont dans une situation d'insécurité d'occupation. En fait, pour les ménages à Andavamamba Anatihazo I, ils ont été expulsés d'un autre quartier de la capitale, Behoririka, il y a 20 ans. La Mairie les avait alors installés à cet endroit où ils se trouvent toujours aujourd'hui. Ce terrain appartiendrait à un responsable religieux. Ils ne payent pas de loyer mais seulement l'électricité. Pourtant, dans l'enquête PPAB, il est relevé qu'ils ont acquis la propriété du terrain par prescription acquisitive. Ce serait la modalité de réponse la plus proche du statut réel, d'ailleurs ambigu, de ces habitants. Effectivement, pour les ménages, cette prescription n'est pas encore effective ; la preuve en est l'interdiction par le responsable religieux de transformer leur maison en brique et la proposition du chef de quartier de les aider pour renégocier avec le responsable religieux. Par conséquent, ils restent bien dans une situation d'insécurité d'occupation. Concernant les ménages à Manarintsoa Anatihazo, ils sont locataires mais n'ont conclu qu'un bail verbal. Nous estimons que la révélation sur cette faible préoccupation quant au risque d'expulsion est importante pour anticiper la multiplication des installations informelles. Malgré cette faible préoccupation des ménages, nous considérons toujours que l'expulsion doit faire partie des risques pris en compte à travers l'indice de vulnérabilité. Comme démontré avec les exemples des ménages victimes d'incendie installés à Andavamamba Anatihazo I et à Manarintsoa Anatihazo, le risque est quand même réel et permanent.

IV. Diverses configurations des capacités

Il n'existe pas de champ lexical spécifique relatif aux capacités, contrairement aux risques et aux chocs, puisqu'elles sont déduites des situations décrites et interprétées par les interviewés. Pour les quelques mots qui sont en interrelations, les Khi-deux sont faibles : « convenir, manquer, décision » pour la classe 2 ; « projet, débrouiller, aimer, avenir, progresser, améliorer, objectif, souhait » pour la classe 3 ; « pouvoir, satisfaisant, préférer, insuffisant, sacrifier » pour la classe 5. Pourtant, lorsqu'on revient sur les textes intégraux des discours, on retrouve des éléments qui explicitent clairement quelles sont les différentes dimensions des capacités.

IV. 1. Des marges de manœuvre en cas de choc

Les caractéristiques des interviewés sont les premiers aspects à considérer pour analyser leurs capacités. Tout d'abord, par rapport au niveau d'études, la grande majorité d'entre eux n'ont pas dépassé le collège. Seules deux personnes l'ont dépassé. Pourtant, un niveau d'études assez élevé apporte une certaine sécurité financière sur le long terme, en général. Cela garantit aussi un espace de choix plus large, du moins normalement, par rapport à l'emploi. Cette différence devrait être flagrante dans le cas où la personne doit trouver un nouvel emploi suite à un événement quelconque. Malheureusement, nous n'avons pas pu vérifier cela avec nos deux interviewés car ils n'ont pas décrit de telles situations où ils ont dû changer d'emploi.

Ces deux personnes ont des profils très différents mais ils sont bien peu vulnérables et bénéficient effectivement de davantage de stabilité financière. L'un est un jeune marié de 32 ans. Il est travailleur indépendant (menuisier) et vit avec sa femme et ses trois enfants dans une petite maison en bois d'une pièce. L'autre est une veuve âgée de 78 ans. Elle perçoit une pension et possède une maison en dur avec plusieurs pièces où elle vit avec cinq de ses enfants. Leurs « scores finaux » de vulnérabilité, qui sont faibles (respectivement de 33,5 et 28 sur 100), traduisent la similitude de leur situation. Si on décompose ces « scores finaux », on voit que leurs scores sur les caractéristiques du ménage sont faibles grâce à ce niveau d'études élevé et au niveau de revenu, qu'il influence donc. La qualité de l'habitat est plutôt bonne pour la veuve (score de 12 sur 50 pour cette dimension) mais pas pour le jeune menuisier (score de 29,5 sur 50). Pour ce dernier, leur maison est un héritage et ils ne peuvent ni l'agrandir ni la transformer en brique. Donc, lorsque l'ACM a ressorti que les ménages les plus jeunes tendaient à avoir un habitat précaire, cela n'excluait pas les ménages dont le chef est plus qualifié et a une situation stable. Par ailleurs, sur le plan financier, ces deux personnes sont moins sensibles aux chocs

grâce à leur revenu. En effet, elles ont une ressource financière stable, ou une épargne, pour le menuisier, puisque son revenu dépend des contrats qu'il trouve. D'ailleurs, aucun des deux ménages concernés n'a vécu de choc marquant mais si cela arrivait, ils auraient davantage de ressources pour y faire face, comparés aux autres ménages. En plus, ils font partie des rares ménages qui possèdent une épargne. La veuve trouve même les moyens de prendre en charge deux de ses enfants qui sont adultes mais ne travaillent pas. Ces personnes ont aussi accumulé des biens qui, soit les protègent des chocs (une maison en dur pour la veuve), soit leur permettent de produire plus (du matériel de menuiserie par exemple).

L'âge, quant à lui, influence de deux manières différentes les capacités et toutes deux apparaissent dans nos résultats. Premièrement, les plus âgés pourraient être favorisés par une accumulation déjà accomplie de capitaux de diverses natures. Néanmoins, cela exige d'autres caractéristiques de l'individu et de son milieu de vie (un niveau d'étude assez élevé et un emploi suffisamment stable par exemple). Ainsi, parfois, les plus jeunes n'ont pas encore un espace de choix suffisant, notamment par rapport à l'accès au logement (cas du menuisier). C'est précisément le résultat obtenu de l'ACM et du test de Khi-deux : plus le chef de ménage est jeune, plus le ménage est susceptible de vivre dans une maison en bois. Cela a été vérifié à travers l'enquête PPAB mais, en considérant les 50 personnes interviewées, ce n'était pas si flagrant. En effet, la plupart d'entre elles vivent dans une maison en bois, que le chef de ménage soit jeune ou pas. En fait, c'est dû au profil dominant de l'ensemble des interviewés : ce sont des personnes ayant un faible niveau d'études.

Deuxièmement, les plus jeunes sont avantagés par la bonne santé, en général, et par la force physique. Cela élargit un peu leur espace de choix concernant l'accès à l'emploi, comparativement aux personnes plus âgées. Toutefois, cela est aussi limité par le manque d'expérience. Par ailleurs, nous avons un exemple où la vieillesse contraint clairement les choix d'emploi : c'est le cas d'une veuve de 67 ans. Elle est vendeuse de brèdes¹³⁵. Il faut noter que son espace de choix est, en réalité, doublement restreint puisqu'elle est en âge d'être à la retraite mais n'a pas de pension et est obligée de continuer à travailler. En même temps, elle n'a plus la force d'exercer un travail plus rémunérateur. Ainsi, elle n'a ni l'aspiration ni la liberté d'exercer un autre métier et, pourtant, elle affirme que cela lui convient :

¹³⁵ Feuilles comestibles de différentes plantes utilisées quotidiennement dans la cuisine malgache.

« Ça convient à mes souhaits puisque je ne peux pas exercer un autre travail à part ça car je suis âgée ». – F, 67 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Malgré cette satisfaction, elle a quand même une faible autonomie car elle s'appuie beaucoup sur ses enfants au quotidien lorsqu'elle « ne remplit pas son versement », c'est-à-dire qu'elle n'a pas eu assez d'argent pour s'acheter à manger le soir ou le lendemain. Elle a donc d'autant moins de possibilité de se relever seule d'un choc alors que son logement est aussi précaire puisqu'il est en bois, dans un voisinage où tous les logements sont, d'ailleurs, en bois. Le risque d'incendie est donc présent dans ce milieu de voisinage. Cette femme incarne un exemple de personne dont l'espace de choix est restreint à la fois à cause de l'âge, du niveau d'études, du revenu et de l'habitat, tout en étant fortement exposée à des risques caractéristiques des bas-quartiers.

Par ailleurs, la santé est un bon exemple pour mieux expliciter le schéma des capacités. Les deux exemples que nous citons ici illustrent bien son impact sur l'espace de choix des ménages : pour les deux cas, un membre du ménage est gravement malade ou a une maladie particulièrement handicapante. Pour le premier, la femme est tombée malade depuis environ trois ans (problème de circulation sanguine, mal d'estomac et affaiblissement physique). Son mari est actuellement transporteur d'eau. Il affirme que ce travail ne lui convient pas car le salaire est faible et c'est difficile en saison des pluies. Il n'en est donc pas satisfait mais sa liberté de choix par rapport à l'emploi est contrainte. Pourtant, ils vivaient mieux auparavant car ils étaient tous les deux des commerçants :

« On a déjà été commerçants avant car c'est son petit-frère qui nous a donné l'argent qu'on a utilisé. Mais dès qu'elle est tombée malade, on n'y arrivait plus. Même le peu d'argent qu'on avait, on l'a utilisé pour la soigner ». – H, 41 ans, marié, Manarintsoa Est

On peut porter deux lectures différentes sur ce basculement. D'une part, le couple a clairement perdu sa liberté d'exercer le métier de commerçants. L'homme a été contraint de choisir un travail moins rémunérateur et plus physique. D'autre part, c'est un travail courant dans les bas-quartiers, plus que dans le reste de la ville. Donc, le fait de vivre dans ce milieu-là a facilité sa reconversion dans cette activité et celle-ci lui permet d'être plus présent auprès de sa femme malade. Toutefois, on peut aussi interpréter cela comme un manque d'opportunités qu'offre le quartier en termes de métiers. C'est très probable puisqu'il affirme lui-même, de toute façon, que ce travail ne lui convient pas et qu'il le fait parce que c'est tout ce qu'il a trouvé.

Pour le deuxième cas, l'homme était alcoolique auparavant et il a une maladie grave de l'estomac et du foie. Cette situation dure depuis plusieurs mois. Contrairement au premier ménage, la femme n'a pas changé de travail, d'autant plus qu'elle travaille à côté de leur maison et reste donc auprès de son mari. En revanche, elle a un emploi précaire (revendeuse de divers récipients récupérés dans des canaux et des bennes à ordures) et le fait que son mari arrête de travailler réduit largement leur revenu. Ainsi, ils ont vendu quasiment tous leurs biens dans la maison pour ne garder que le strict minimum (lit, assiettes, marmites...). Elle a aussi emprunté auprès du Centre *Ilaiko*, un centre social local, et n'a pu rembourser que 10 % avec son emploi précaire. Pourtant, cette femme ne se plaint ni de son travail, ni de son logement. Nous considérons que l'espace de choix de ce ménage est restreint d'autant plus que la femme affirme ne pas pouvoir faire le nécessaire pour ses enfants à cause de la maladie de son mari.

L'épargne est aussi un critère essentiel pour mesurer les capacités du ménage à réagir en cas de choc. Malheureusement, elle n'a pas été intégrée dans le questionnaire de l'enquête PPAB. Ce serait donc l'un des facteurs à rajouter à notre grille de notation de la vulnérabilité si elle devait être reproduite. En effet, l'épargne est un gage de sécurité et d'autonomie pour les ménages qui en possèdent. Seulement 18 ménages sur les 50 ont pu épargner durant les dix dernières années avant nos entretiens en 2016. Certains, parmi eux, affirment avoir de quoi soigner seulement les malades, le cas échéant, mais leur épargne ne leur permet de rien faire d'autre. En fait, plusieurs ménages prévoient quand même de quoi assurer les dépenses sanitaires, grâce à l'épargne ou autrement, malgré leur faible revenu. C'est, par exemple, le cas d'un père de famille de 30 ans qui est intervenant social :

« Mais ce qu'on a pu faire, c'est une sorte de caisse de prévoyance mais ce n'est pas vraiment ça. Ce que j'entends par là, c'est que si jamais on tombe malade, ou pour toute autre dépense sociale, on a rejoint l'AFAFI¹³⁶. Parce qu'on sait que l'argent qu'on a ne suffira pas si on est hospitalisé par exemple ». – H, 30 ans, marié, Manarintsoa Centre

Par ailleurs, l'effet de sécurité de l'épargne est aussi très relatif car nous avons rencontré une veuve qui affirme n'avoir pu épargner, à un moment, que 300 à 500 Ar par jour (0,09 à 0,14 € en 2016). Ce montant, certes très faible, lui assurait une sécurité au cas où elle tomberait malade et ne pourrait plus travailler. Actuellement, elle n'arrive plus à épargner du tout. Plusieurs personnes, parmi les interviewés, sont dans cette même situation où elles ont pu épargner, à un

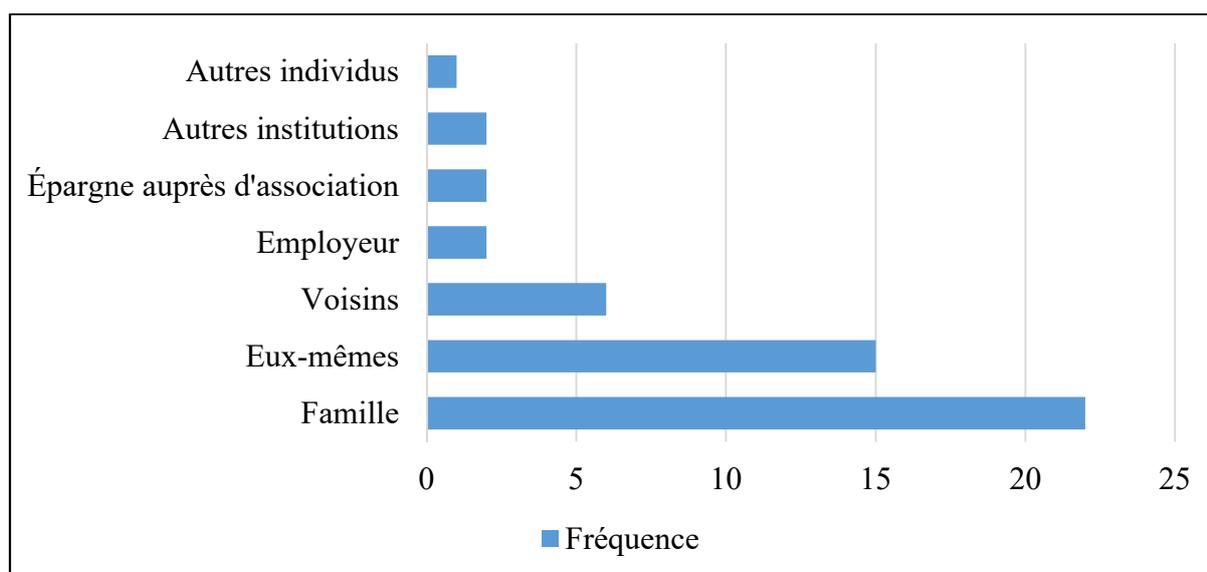
¹³⁶ AFAFI signifie en malgache « *Aro ho an'ny FAhasalamana ny Fianakaviana* » (Protégeons la santé de la famille). C'est un programme de mutuelle de santé pour les familles des bas-quartiers.

certain moment, mais ne peuvent plus le faire actuellement. Parfois, c'est à cause des difficultés liées à l'emploi mais, souvent, c'est dû à l'inflation qui augmente les dépenses élémentaires des ménages. Ainsi, l'absence, ou la faiblesse de l'épargne, réduit donc considérablement l'espace de choix de la plupart des personnes interviewées.

IV. 2. Un rôle prépondérant du réseau familial

Le réseau social joue sur l'espace de choix des ménages en cas d'adversité. Si le ménage n'a pas une capacité d'autonomie suffisante, il a besoin de l'aide de son entourage. Dans ce cadre, nos entretiens ont permis de confirmer que la solidarité familiale est assez forte dans les bas-quartiers. En effet, près de la moitié des interviewés peuvent compter sur la famille en cas de difficulté. Beaucoup de parents âgés sont aidés par leurs enfants adultes. Plusieurs autres individus parlent aussi de la solidarité entre frères et sœurs en cas de difficulté.

Ensuite, il ressort de la figure 17 que les ménages ne comptent pas sur leurs voisins pour s'entraider. Pour eux, même si on est vraiment dans la difficulté, les voisins n'ont pas les moyens d'aider. Ainsi, en réalité, bien que la solidarité entre voisins dans ces quartiers se reflète dans les rapports quotidiens, elle n'est pas vraiment mobilisable lorsqu'un ménage est dans la difficulté. La figure 17 exprime la nécessité d'une plus grande considération de la situation des plus démunis et des plus vulnérables dans les bas-quartiers. C'est d'autant plus vrai que certains risques sont plus présents dans ces quartiers.



Source : Entretiens qualitatifs (2016), auteure

Figure 17. Individus ou institutions sur qui le ménage peut compter en cas de difficulté

Néanmoins, il existe bien des ONG et associations locales qui œuvrent depuis plusieurs années pour aider les ménages à s'en sortir. L'ONG HARDI est très active dans ce sens. Non seulement elle a mis en place différents volets pour appuyer les ménages pauvres (éducation, microfinance...), mais elle essaie aussi de réagir en cas de catastrophe majeure, à l'instar de sa mobilisation avec les coréens lors de l'incendie à Manarintsoa Anatihazo. L'AFIFI (*Aro ho an'ny FAhasalamana ny Fianakaviana* – « Protégeons la santé de la famille »), quant à elle, est un programme de mutuelle de santé pour les familles des bas-quartiers. Pour une cotisation de 7 000 Ar/mois (2 €/mois en 2016), on bénéficie d'une réduction des frais de santé. Il y a aussi le cas des associations et ONG qui n'œuvrent pas spécialement dans les bas-quartiers mais par où les habitants ont pu passer au cours de leur vie. Nous pouvons prendre l'exemple du chef de ménage menuisier. Son cas est intéressant car l'ONG Don Bosco veille sur les anciens internes, qu'elle a formés, et les appuie même en cas de difficulté. Sans ce type d'appui, la plupart des ménages mettent des années à s'en sortir, si tant est qu'ils s'en sortent.

Le menuisier explique qu'il ne peut pas demander de l'aide à la famille car son niveau de vie est supérieur à celui des autres et ils n'ont de toute façon pas la possibilité de l'aider. Les associations et ONG lui sont donc d'une grande aide car, sinon, sa trajectoire risquerait de basculer en cas de choc alors qu'il a déjà réussi à élever le niveau de vie de son ménage.

« Tout notre entourage est aussi démuné. Si tu vas demander de l'aide, que peuvent-ils faire ? Si jamais tu perds les 3 000 000 Ar (853,86 € en 2016) de ton client, par exemple, où vas-tu aller ? Chez la famille ? Mais elle-même n'a rien. C'est pour ça qu'on va toujours au centre. Soit on va au centre social, soit on va à Don Bosco. (...) Mais la famille et les voisins, ils ne peuvent pas grand-chose, du moins ce n'est pas satisfaisant. C'est aussi parce que notre niveau est plus élevé maintenant. S'il nous manque 50 000 Ar (14,23 € en 2016), par exemple, et qu'on va demander à la famille, on ne nous donnera jamais ça ». – H, 32 ans, marié, Manarintsoa Centre

IV. 3. Agrandir l'espace des choix : aspirations, libertés et opportunités

Globalement, les 50 interviewés sont dans des situations assez variées en ce qui concerne les aspirations, les libertés et les opportunités. Toutefois, la majorité d'entre eux ont des difficultés à agrandir leur espace de choix. On retrouve trois cas pour l'ensemble des 50 personnes interviewées :

- 1^{er} cas : celles qui ont des aspirations relativement faibles et ne trouvent pas d'opportunités pour évoluer et ainsi mieux réagir face aux risques ;
- 2^e cas : celles qui ont des aspirations claires mais manquent de libertés et ne trouvent pas d'opportunités pour les convertir en fonctionnements réalisés ;
- 3^e cas : celles qui ont des aspirations claires, et profitent d'une certaine liberté et des opportunités qu'elles trouvent pour progresser.

Le premier cas concerne la majorité des ménages. Souvent, ils jouissent faiblement de leur liberté alors qu'ils n'ont ni des contraintes de santé ni des contraintes d'âge. C'est davantage le cumul d'un faible niveau d'études et d'un manque d'opportunités d'emploi adapté à leur profil. De plus, ils n'ont pas d'aspirations particulières. Certains aspirent quand même à un meilleur emploi ou à un logement plus confortable mais ils n'ont ni une idée claire de ce qu'ils entendent par là, ni un projet concret visant à le réaliser. Cette citation d'une femme seule, lavandière et transporteuse d'eau à Manarintsoa Anatihazo, illustre bien cette ambiguïté de l'aspiration :

« Le travail. Je devrais avoir du travail à faire. C'est notre pouvoir d'achat qui devrait s'améliorer. Je fais ce travail tous les jours mais ça me fatigue ». – F, 39 ans, en séparation, Manarintsoa Anatihazo

Comment peut-on alors expliquer cette tendance majoritaire à ne pas entrevoir de possibilité leur permettant d'avoir une « capacité à avoir des aspirations » ? L'une des raisons possibles en est que la pauvreté elle-même conduit, en partie, à une faiblesse des aspirations (Appadurai, 2004 ; Ray, 2006). L'idée est qu'une personne construit ses aspirations à partir de ce qu'elle voit dans son « champ d'aspirations » (*aspirations window*), c'est-à-dire en fonction de ce qui domine dans son environnement proche. Ainsi, si une personne vit dans une communauté majoritairement pauvre, alors cet environnement l'empêche de percevoir d'autres possibilités et réduit donc son « champ d'aspirations » (Ray, 2006). Bien entendu, autour d'elle, il peut y avoir aussi quelques personnes riches. Selon Ray (2006), cette présence de personnes ayant un profil très opposé au sien (des riches, par exemple) crée une frustration chez la personne et, par conséquent, elle ne changera pas ses aspirations. Ibrahim (2011), quant à elle, insiste sur la nécessité de prendre en compte l'environnement social et psychologique, les croyances et les perceptions des pauvres. Étant donné la tendance majoritaire à avoir une faible capacité aspirer, que nous avons constatée sur le terrain, nous rejoignons Ibrahim (2011) sur la nécessité de se recentrer davantage sur l'élargissement des aspirations dans le cadre des politiques de développement.

Par ailleurs, nous avons constaté que lorsque la personne a une faible capacité à aspirer, elle a souvent aussi une forte capacité d'adaptation. Une telle articulation entre ces deux formes de capacités reste ambiguë. On retrouve une articulation plus claire chez Dorward *et al.* (2009). Ces auteurs ont conclu, concernant le cas des paysans au Mexique, qu'ils peuvent bien aspirer à quelque chose de mieux mais sont contraints d'aspirer d'abord à survivre à leur situation présente, d'où l'adaptation. Cette « aspiration contrainte » s'apparente alors à une logique adaptative des préférences.

On a donc, au moins, deux explications possibles de la faible capacité à aspirer : l'appartenance à une communauté pauvre et les préférences adaptatives. Nous n'excluons pas la possibilité que la première puisse aussi influencer la deuxième. La non prise en compte de ces deux possibilités dans la mesure de la pauvreté et des inégalités crée un biais considérable (Crettaz & Suter, 2013 ; Sen, 1984). En effet, ce sont des variables explicatives des choix de consommation et des satisfactions par rapport aux conditions de vie qu'on a. Or, suivant l'analyse de Bourdieu (1979), l'environnement social influence l'homme dès l'enfance, durant le processus de socialisation. Dans ce cadre, les aspirations des parents, elles-mêmes influencées par le milieu dans lequel ils vivent, sont transmises aux enfants. Cela renforce donc la probabilité des trappes à pauvreté dans la mesure où les parents s'identifient à une communauté pauvre et transmettent un « champ d'aspirations » réduit à leurs enfants.

Le deuxième cas de figure, que nous avons retrouvé chez les interviewés, est celui des personnes ayant des aspirations claires mais pas assez de liberté et ne trouvant pas assez d'opportunités. Ibrahim (2011) utilise ce cas pour argumenter la limite qu'elle trouve à l'approche par les capacités : celle-ci serait très centrée sur ce qui est réalisable. Or, il faut aussi s'intéresser aux capacités auxquelles on aspire (*aspired capabilities*) mais qu'on ne peut pas convertir en bien-être réalisé en raison de différentes contraintes. Selon nos interviews, les aspirations sont « claires » lorsque la personne décrit précisément ce qu'elle souhaite et rajoute même, parfois, sa démarche pour y parvenir. En fait, la contrainte, pour les personnes se trouvant dans ce cas-là, est d'ordre financier, c'est-à-dire qu'ils savent ce qu'ils veulent mais ils n'ont pas les moyens pour le réaliser. Ainsi, beaucoup de ces personnes voudraient améliorer leur situation d'emploi.

La plupart des discours reflètent, surtout, un besoin de renforcer les activités que les individus ont déjà. C'est souvent le cas lorsqu'ils travaillent dans le commerce. De même, lorsque la personne a exercé le même métier indépendant depuis plusieurs années, autre que le commerce, et que cela lui a apporté une certaine stabilité, elle souhaite s'y accrocher et le développer. En

revanche, lorsque les individus exercent d'autres petits métiers, qui rapportent peut-être un revenu beaucoup plus irrégulier, ils souhaitent changer de métier. Ainsi, certaines lavandières veulent devenir commerçantes. D'ailleurs, lorsqu'on analyse les aspirations de l'ensemble des 50 individus, beaucoup ambitionnent de devenir commerçants mais n'ont pas encore les fonds nécessaires pour cela. C'est ce qu'explique une femme mariée de 33 ans, lavandière :

« Ce qui me conviendrait, ce serait d'avoir de l'argent pour réaliser mon propre projet qui serait d'être commerçante. Parce qu'avant, j'étais commerçante à Tsaralalàna. Donc voilà mon projet si j'ai un fonds. C'est d'être commerçante parce qu'avec ça, je peux mettre de l'argent de côté chaque jour. Je peux départager l'argent pour le réutiliser dans le travail ».

– F, 33 ans, mariée, Manarintsoa Est

On peut donner deux explications possibles à cette aspiration à devenir commerçant ou à le rester. La première est que, pour la plupart, c'est un travail moins physique que d'autres et qui intéresse souvent les femmes puisqu'elles dépensent déjà généralement de l'énergie avec les tâches domestiques. Elles arrivent à combiner assez facilement les deux (le commerce et les tâches domestiques). La deuxième est que ces personnes s'inspirent de la réussite ou, du moins, de la stabilité des activités de commerce des autres, particulièrement nombreuses dans leurs quartiers.

Cet exemple d'aspiration à devenir commerçant nous amène à quelques réflexions sur les avantages et les inconvénients des bas-quartiers du point de vue du renforcement des capacités. L'appartenance à la communauté des bas-quartiers peut aider certains habitants à devenir plus ambitieux et à évoluer effectivement à travers les activités commerciales. Toutefois, ce n'est pas forcément un modèle adapté à tous les profils d'individus. De plus, il peut y avoir un autre inconvénient, même si les commerçants interviewés ne l'ont pas spécialement évoqué : l'accroissement de la concurrence à mesure que les quartiers se densifient et que les crises politiques engendrent les pertes d'emploi en entreprise (et les nouveaux chômeurs se ruent donc vers les activités de vente). À titre d'illustration, sept individus (ou leurs conjoints), parmi les 50 interviewés, ont pratiqué le commerce auparavant et ont abandonné souvent à cause de la baisse des ventes et du manque de moyens pour s'approvisionner. En revanche, nous n'avons pas rencontré de ménage dont la situation a significativement progressé grâce à la vente. Néanmoins, le commerce assure quand même une sécurité du revenu pour la grande majorité. Sa limite est qu'elle nécessite des fonds pour que l'activité se développe davantage et c'est ce qui manque aux ménages.

Concernant les besoins d'améliorer les logements pour garantir le bien-être du ménage, ils portent souvent sur la précarité extrême des logements. Souvent, les personnes ayant subi directement un incendie, ou celles ayant été exposées de près à cela, veulent transformer leur maison en brique mais n'en ont pas encore les moyens. Certains ménages ont aussi évoqué les contraintes de l'exiguïté et de la suroccupation. Cela montre que les capacités de base de ces personnes ne sont pas remplies. En outre, cela contraint les capacités sur d'autres plans. Par exemple, dans les bas-quartiers, beaucoup exercent leur métier à domicile mais leur productivité reste limitée si le logement est étroit et précaire. Cela confirme donc l'existence d'une contrainte à la liberté d'exercer l'emploi, que les individus souhaitent, à l'endroit qu'ils souhaitent.

Pour le troisième cas, les personnes ayant des aspirations fortes, assez de liberté et d'opportunités, les références sont minimales : trois personnes. Pour deux d'entre elles, les scores de vulnérabilité de leur ménage sont assez faibles (des scores finaux de 33,5 et 14,5 sur 100). Cela n'empêche pas qu'il y ait des cas divergents : la troisième personne, une veuve de 73 ans, a des aspirations fortes et a largement fait progresser ses conditions de vie mais son score final de vulnérabilité est de 86 sur 100. En réalité, son parcours a été évolutif mais pas au point de se protéger contre les risques. En effet, elle était partie de rien. Elle était arrivée seule, avec sept enfants, dans le quartier de Manarintsoa Centre il y a 25 ans, en étant sans-abri :

« Avant, on habitait le long du rail. Quand mes enfants étaient petits. (...) On a habité là-bas et il y avait des personnes qui passaient et qui m'avaient demandé : "que voudriez-vous faire ? Comment faites-vous vivre vos enfants ?" J'ai dit : "achetez-moi un grand récipient et du café." Ils m'ont acheté un grand récipient et une grande marmite. C'est avec ça que je les ai faits vivre. Ensuite, on a déménagé ici quand ils ont grandi. Et ils ont commencé à vendre aussi sur les bords de la route, et moi aussi et on était tous là ». – F, 73 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Aujourd'hui, elle a une maison, certes en bois, tout comme ses enfants qui sont tous ses voisins. Son parcours montre bien que pour des ménages dans sa situation de départ, en tout cas, les bas-quartiers peuvent réellement leur offrir un secours. Néanmoins, elle a forcément eu des aspirations et des caractéristiques qui lui sont propres qui l'ont amenée à profiter du cadre des bas-quartiers pour enfin avoir une maison pour se loger.

Les ménages ayant de telles capacités, leur permettant d'évoluer réellement, sont particulièrement des symboles de la débrouillardise dans les bas-quartiers. Soit les personnes ont une seule activité mais sont parties de rien et ont pu évoluer et améliorer les conditions de vie de leur ménage, soit elles réussissent grâce à la pluriactivité. Par exemple, un responsable de taxiphone de 37 ans à Manarintsoa Anatihazo a perdu son emploi en entreprise ; sa femme aussi ayant perdu le sien ; il affirme vivre mieux maintenant qu'ils ont lancé leurs propres activités : un taxiphone et une mini-gargote.

Dorward *et al.* (2009) proposent une lecture des différentes aspirations qui nous permet de synthétiser les résultats de nos entretiens. Selon eux, les pauvres cherchent à réaliser leurs aspirations à travers trois types de stratégie de subsistance : (i) maintenir et protéger la situation actuelle (*hanging in*), (ii) renforcer les activités et les actifs existants (*stepping up*) et (iii) accumuler et investir dans de nouveaux actifs (*stepping out*). Ces auteurs rajoutent que cette classification permet d'explicitier l'aspect dynamique des aspirations des pauvres en fonction des opportunités marchandes locales et du potentiel des ressources naturelles, leur analyse portant sur le milieu rural. En milieu urbain, plus précisément dans les quartiers précaires, qu'est-ce qui fait que l'aspiration d'une personne change et qu'elle passe d'une stratégie à l'autre ? Notre analyse montre que les stratégies des ménages tournent essentiellement autour du choix du logement et de l'emploi. Il faut donc que ces deux secteurs provoquent une dynamique des aspirations chez les habitants. Dans tous les cas, la classification de Dorward *et al.* (2009) permet de s'interroger sur le rôle que doivent jouer le cadre économique plus global et les changements structurels dans la création des opportunités permettant de réaliser les aspirations.

IV. 4. L'aspiration à la dignité

Nous avons aussi rencontré des cas où la vision de la personne, et donc son aspiration, repose surtout sur la recherche de la dignité. Celle-ci existe, pour certains, lorsqu'ils ont un cadre de vie, un logement en particulier, semblable à celui des autres, c'est-à-dire leur entourage dans le quartier, mais parfois aussi le modèle urbain dans son ensemble. La citation suivante illustre bien cette idée d'identification par rapport à la société dans laquelle on vit et à ses standards locaux :

« On essaie de faire le nécessaire pour que ça ressemble à la maison de tout le monde ». – F, 28 ans, divorcée, Andavamamba Anatihazo I

Toujours concernant la satisfaction et la dignité, le verbe « dormir » revient beaucoup dans les discours. Il a été capté dans la classe 2 selon les résultats d'Alceste, cette classe qui porte sur le thème de l'habitat, mais son Khi-deux est faible : 5. Pourtant, l'emploi de ce mot dans les discours nous semble marquant, car il renvoie au fait de pouvoir dormir assez confortablement en tant que besoin essentiel et comme critère de dignité. L'idée de ne pas vouloir dormir dans la rue a parfois été évoquée. Certains se plaignent aussi d'être obligés de dormir par terre. Ceux qui sont exposés au risque d'incendie parlent également du fait qu'ils ne peuvent pas dormir sereinement la nuit de peur qu'un incendie se déclenche.

Selon Coates *et al.* (2103), l'aspiration par rapport au logement, et donc la satisfaction, qui en résulte, est modelée par l'expérience culturelle. En ce qui concerne la référence au sommeil, c'est un mélange d'influences culturelles et sociales associées au besoin physiologique de l'homme. En effet, chez les Malgaches, il y a une expression qui traduit parfaitement cette recherche de la dignité à travers le fait de pouvoir dormir comme il faut. Cette expression insiste, en même temps, sur l'aspect de besoin fondamental du sommeil et sur le désir d'être égal aux autres au moins sur ce critère : « le sommeil est la seule chose qu'on a en commun avec les riches ». Elle a été reprise par l'une des personnes interviewées :

« Pour bien vivre comme chez les autres, il faut que la maison soit propre, qu'elle soit peinte, que l'eau ne s'infilte pas par le toit. Comme ça, on n'a pas d'inquiétude. Parce que c'est le sommeil qu'on a en commun avec les riches ». – F, 33 ans, mariée, Manarintsoa Est

Nussbaum (2011) introduit cette notion de dignité dans sa définition des critères des capacités de base pour bien fonder l'aspect normatif de cette approche. Bien que nous ayons choisi de ne pas aller jusqu'à l'élaboration d'une liste de capacités de base, dans ce travail, notre résultat confirme que la dignité est un critère de bien-être important chez les ménages vivant dans un logement précaire. La recherche de la dignité exprime aussi le sentiment d'inégalité chez l'individu vis-à-vis de la société. En l'occurrence, l'égalité recherchée par les interviewés, à travers le fait de pouvoir dormir dans des conditions acceptables, est une forme d'égalité élémentaire. Autrement dit, cela devient un seuil minimum d'égalité que ces interviewés souhaitent atteindre. Ainsi, le critère de dignité peut donner plus de sens à la « pauvreté ressentie ». En effet, la question « vous sentez-vous pauvre ? » ne fait que générer systématiquement une autre question encore plus fondamentale et concrète : « qu'est-ce que,

pour vous, être pauvre ? ». Si la personne évoque la perte de dignité et affirme être dans cette situation-là, c'est qu'elle se place clairement au bas de l'échelle sociale.

Synthèse et discussion

Dans cette section, nous avons démontré l'importance de la précarité de l'habitat et les situations de vulnérabilité qu'elle engendre. Cela nous conduit à des réflexions portant sur les approches théoriques de la pauvreté urbaine. Nos résultats montrent bien les limites des approches habituellement mobilisées pour mesurer la pauvreté urbaine : pauvreté absolue, pauvreté relative, pauvreté monétaire, pauvreté subjective. En effet, le déclin du niveau de vie des Tananariviens, mesuré par Ravelosoa (2001) à travers ces approches, a réduit les dépenses consacrées au logement. Pourtant, ne possédant pas les données sur les dépenses de logement, l'auteure n'émet pas de réflexion sur ces dernières, mis à part un mot sur le sentiment de satisfaction des ménages par rapport à leurs dépenses de logement. Or, cette réduction des dépenses de logement a conduit à la forte densification de la ville basse car le logement y est devenu plus accessible aux plus démunis. C'est pourquoi la question de l'habitat, et des risques qui y sont liés, devient centrale lorsqu'on parle de pauvreté urbaine à Antananarivo. Les choix résidentiels des ménages pauvres, sous contraintes budgétaires fortes, engendrent des risques pour eux-mêmes et pour leurs communautés¹³⁷ (avec donc des externalités négatives). Pour cette raison, nous avons analysé les logements précaires, et leur environnement à risque, en tant que conséquences de cette densification et du déclin continu du niveau de vie sur le long terme.

La démarche de Wachsberger (2009) se rapproche un peu plus de ce besoin de comprendre les multiples facettes de la pauvreté et de leur enjeu spatial à Antananarivo¹³⁸. Il a, en effet, mesuré la pauvreté urbaine à travers les quartiles de revenu, afin de pouvoir classer les ménages tananariviens et identifier la localisation des quartiers pauvres. Ensuite, il a décrit le caractère dégradé de ces quartiers à travers les caractéristiques propres de l'habitat, celles du chef de ménage, le taux d'activité et les problèmes de violence et de drogue. Bien qu'il raisonne sur la problématique de l'habitat précaire, il n'évoque que très sommairement l'aspect d'exposition aux risques liés à l'habitat.

¹³⁷ Il s'agit, notamment, du risque sanitaire et des risques d'inondation et d'incendie. Bien sûr, les choix résidentiels ne sont pas les seuls éléments déclencheurs de ces risques mais c'est le résultat d'un cumul de facteurs, qui dépendent des choix résidentiels des ménages.

¹³⁸ Ce n'est pas le seul but de son article mais c'est ce sur quoi nous nous focalisons.

L'effet des risques urbains sur la pauvreté n'a donc pas encore réellement été analysé. Cette omission s'explique par une conception de la vulnérabilité, en économie du développement, qui fait que le risque n'intervient pas assez fortement dans le calcul de la vulnérabilité, celle-ci demeurant conçue comme une probabilité d'être pauvre. Pourtant, ce rapport entre risques urbains incertains et pauvreté probabilisable soulève bien des questions d'éthique économique. En effet, les risques urbains comprennent, entre autres, les externalités négatives produites par les ménages en raison de leurs choix résidentiels. Suivant Jarret et Mahieu (1998), ces externalités négatives rendent alors impossible un optimum où « chaque personne est capable de préférer une situation d'équilibre à toute autre » (Jarret & Mahieu, 1998, p. 109). Face à cette situation, les systèmes de compensation (par exemple des transferts monétaires ou des contraintes sur l'occupation du sol) apparaissent comme indispensables pour rétablir le bien-être. Or, c'est là que réside la faiblesse des politiques publiques malgaches.

Ainsi, on peut, cependant, admettre que les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté absolue, de la pauvreté relative et de la pauvreté subjective ont permis de faire avancer la connaissance de l'interaction entre urbanisation et pauvreté. Toutefois, d'une part, l'interaction entre le risque urbain et la pauvreté n'y est pas suffisamment prise en compte. D'autre part, il nous faut aussi insister sur ce à quoi la pauvreté subjective doit faire référence, à notre sens : le ressenti de la personne par rapport à ce qu'elle décrit comme un signe de pauvreté. Cela contribue à la réflexion sur la question de « quelle pauvreté doit-on réduire ? » C'est pour cela que nous avons fait ressortir certaines des caractéristiques de l'habitat qui procurent de la dignité, selon les interviewés.

Section 2. Des effets de « trappe à pauvreté » dans les bas-quartiers

Suite à cette analyse de la vulnérabilité liée à l'habitat, nous examinerons ses effets sur le long terme, donc sur la trajectoire des ménages. En effet, notre hypothèse est qu'il existe un lien entre la situation de vulnérabilité des ménages et la persistance de la pauvreté dans les bas-quartiers. Dans le cas des risques liés à l'habitat, tout d'abord, nous avons expliqué ceux qui sont caractéristiques du territoire des bas-quartiers. La gestion de ces risques ou l'impact des aléas affectant l'habitat peut contraindre fortement les ménages et les faire tomber –ou les empêcher de sortir– de la pauvreté. Tout cela justifie notre emploi de l'expression « trappe à pauvreté résidentielle ». Ce basculement et cette stagnation peuvent aussi être dus à la situation déjà précaire des ménages, particulièrement la situation de l'emploi. Cette précarité a déjà été décrite par Ravelosoa (2001) et Wachsberger (2009). Ce deuxième auteur a même déjà analysé l'existence d'une trappe à pauvreté dans les quartiers pauvres d'Antananarivo. Nous analyserons donc les aspects que ces auteurs n'ont pas particulièrement abordés et qui sont, pour nous, importants : la trajectoire résidentielle et la gestion des risques liés à l'habitat. Ceux-là peuvent être des éléments explicatifs de la pauvreté dans les bas-quartiers.

Par ailleurs, la notion de trappe à pauvreté nous conduit à considérer des dimensions des conditions de vie encore plus larges tandis qu'en analysant la vulnérabilité, nous nous limitons uniquement à celle liée à l'habitat. Il reste à démontrer, dans cette section, en quoi ces dimensions plus larges peuvent être affectées par les risques touchant l'habitat. Il faut aussi vérifier si elles ne sont pas affectées par le fait même de résider dans un quartier donné, même si l'habitat du ménage lui-même n'est pas exposé à un risque.

Trois paragraphes composent cette section. Le premier présente les trajectoires des ménages obtenus à partir de l'analyse des discours. Le deuxième paragraphe développe davantage les risques qui ne sont pas directement liés à l'habitat mais qui contraignent les populations des bas-quartiers. À ce niveau-là, nous dépassons donc la notion de vulnérabilité liée à l'habitat pour avoir une vue plus globale sur les risques engendrant la pauvreté chronique. Nous terminerons avec un troisième paragraphe analysant si les ménages s'en sortent réellement ou pas dans les bas-quartiers au vu de leurs trajectoires et de ces risques qui dépassent le cadre de l'habitat. Bien entendu, il est possible de retrouver le cas contraire où les ménages sont parvenus à améliorer leurs conditions de vie grâce à l'environnement dans les bas-quartiers. Dans ce cas, nous expliciterons les conditions de ces améliorations. Cette section s'appuie entièrement sur les 50 entretiens qualitatifs, que nous avons réalisés.

I. Une diversité des trajectoires des ménages

Pour une première approche de l'analyse des trajectoires des ménages, nous sommes partie des discours des individus dont les unités textuelles sont représentatives des classes. L'objectif est de voir ainsi si les ménages ont un point commun dans leurs trajectoires, ce qui pourrait expliquer la significativité d'appartenance de leur discours à une classe particulière. Dans ce paragraphe, nous nous limiterons à décrire les trajectoires. L'important, dans ce paragraphe, est donc de faire ressortir ce qui a marqué les trajectoires des ménages et ce qui leur est commun ou pas dans ces trajectoires.

I. 1. Des bouts de parcours et des difficultés communs

Le premier type de trajectoire est issu de l'analyse des discours contenant les unités de contexte représentatives de la classe 1. Celle-ci regroupe les discours évoquant la crainte ou les difficultés par rapport aux risques liés à l'habitat. Effectivement, les individus, dont le discours est représentatif de cette classe, ont réellement vécu, directement ou indirectement, ces risques liés à l'habitat. Nous avons remarqué qu'une partie de ces ménages avaient un bout de parcours commun. Celui-ci est en amont du choc lié à l'habitat ou des difficultés liées à celui-ci. On réalise ainsi l'importance du parcours qui a conduit les ménages à se retrouver face à ces risques. Cela devrait attirer la réflexion des décideurs et acteurs de la ville puisqu'il s'agit, en partie, des éléments déclencheurs des risques.

Le premier parcours est celui d'un groupe de ménages à Andavamamba Anatihazo I, vivant tous dans des logements précaires (structures en bois et de petite taille). Comme évoqué auparavant, ces ménages vivaient dans un autre quartier plus au centre de la ville, Behoririka, sur les berges d'un lac insalubre. Il y a une vingtaine d'années, ils ont été expulsés de cet endroit et ont été installés sur un terrain vide à Andavamamba Anatihazo I. Le terrain leur était offert indéfiniment mais ils devaient construire leur maison par eux-mêmes. Plus de 20 ans après, tous les logements à cet endroit sont encore précaires. Au cours de cette période, ces ménages ont été confrontés à des chocs réels et des difficultés réelles touchant leur habitat. En effet, les logements d'un grand nombre d'entre eux ont été incendiés. Ainsi, d'un côté, ces ménages ont en commun, dans la première partie de leur parcours de vie, l'expulsion et le déplacement dans le quartier d'Andavamamba Anatihazo I ; de l'autre, la deuxième partie de ce parcours est marquée par le risque persistant d'incendie. D'après les discours des interviewés ayant été victimes de l'incendie, aucun d'entre eux n'ont évoqué un réel basculement de leur situation à

cause de l'incendie. C'est un constat qui infirme une partie de notre hypothèse puisque nous supposions qu'un tel choc ferait basculer leur situation. Il y a donc lieu de s'interroger sur quoi leur discours porte lorsqu'ils évoquent la période suivant cet incendie.

Dans l'ensemble, presque tous les ménages ont plutôt insisté sur la nécessité pour eux de transformer leur maison en brique et l'impossibilité de le faire jusqu'à présent. D'ailleurs, c'est pour cela que certains des interviewés, dont le discours rentre dans la classe 1, se retrouvent aussi dans la classe 2. Celle-ci porte sur la construction du logement lui-même et sur le loyer. Il y a deux raisons à cette impossibilité d'améliorer l'habitat : d'une part, beaucoup d'entre eux n'en ont pas les moyens et, d'autre part, le propriétaire du terrain ne les autorise pas à construire en brique. Ainsi, même si ces ménages n'ont pas spécifié l'existence d'un basculement dans leur parcours à cause de l'incendie, celui-ci a renforcé leur besoin d'investir beaucoup plus dans le logement. Par conséquent, notamment à cause de l'incendie, leur situation stagne. Ils restent dans la précarité. Ils sont donc susceptibles de faire partie de ceux qui n'arrivent pas à sortir de la pauvreté. Nous verrons cela en fin de section. Ci-dessous une illustration de ces propos :

« (...) Même notre Président du bureau du quartier dit qu'on devrait la changer en brique. Je lui ai dit que c'est vraiment les moyens qui manquent. L'argent pour le faire, on ne l'a pas. (...) Mais c'est pour ça que je vous dis qu'on ne ferme l'œil ni la journée ni la nuit parce qu'on a peur. Si ça brûle la nuit, que vas-tu faire ? C'est pour ça qu'on dit que si des gens d'en-haut peuvent nous aider, il faudrait considérer notre cas ». – H, 38 ans, marié, Andavamamba Anatihazo I

Le logement de cette personne n'a pas été incendié. En revanche, elle fait partie des expulsés de Behoririka et habite donc à proximité des maisons qui ont brûlé à Andavamamba Anatihazo I. Sa situation et ses préoccupations sont donc les mêmes que pour ceux qui ont été directement victimes. Ils sont plusieurs à ne pas avoir été victimes de l'incendie mais à le craindre fortement alors qu'ils ne sont pas en mesure de transformer leur maison en brique.

Toutefois, on peut aussi porter un regard différent sur l'évolution de tous ces ménages. Ils sont arrivés dans ce quartier, ayant quasiment tout perdu à Behoririka. Pourtant, à l'heure actuelle, ils ont tous un abri même si c'est une maison en bois. Ils ont bâti celle-ci de leur propre effort. Une femme témoigne même :

« *Quand on est arrivés ici, ce n'était pas une maison comme ça mais en plastique. On était des 4'mis¹³⁹, les vrais 4'mis qui dorment dans des sachets. C'est comme ça qu'on est arrivés ici. C'est avec notre énergie qu'on a construit cette maison. Ils ne nous ont rien donné, ni toit, ni sachet, ni rien. Ils ont juste donné le terrain* ». – F, 40 ans, mariée, Andavamamba Anatihazo I

Néanmoins, cette même personne souhaite fortement transformer leur maison en brique. Ils n'ont pas pu le faire, notamment à cause de l'incendie. Après cela, ils ont dû, une nouvelle fois, tout rebâtir. C'est là où un critère défini de ce qu'on appelle « rester dans la pauvreté » est indispensable. Car, selon nous, même si ce ménage a pu reconstruire deux fois leur maison et qu'ils ont toujours un abri, l'un des critères de pauvreté que nous avons retenus reste présent pour eux : leur maison est toujours en bois et de trop petite taille. Bien entendu, on pourrait dire que le facteur déterminant de la pauvreté de ces ménages, et de leurs difficultés à s'en sortir, est davantage la précarité déjà présente même lorsqu'ils étaient à Behoririka, bien avant l'incendie. De toute façon, notre réflexion reste valable : certains ménages dans les bas-quartiers s'y installent dans une situation déjà précaire et celle-ci engendre la vulnérabilité. Étant vulnérables, lorsqu'ils subissent un choc, en l'occurrence liée à l'habitat, ils plongent, même à court terme, dans une pauvreté encore plus profonde et, surtout, n'arrivent pas toujours à sortir de la pauvreté. C'est ce qui s'est passé pour ces ménages avec l'occurrence de l'incendie.

Le deuxième parcours, que certains ménages ont en commun, porte sur l'emploi. Une partie des ménages, dont le discours appartient à la classe 1, a travaillé en entreprises franches. Pour certains, l'entreprise a fermé dans le contexte de la crise de 2009 à 2014. Pour d'autres, ils étaient en CDD (contrat à durée déterminée) et celui-ci n'a pas été ou n'a pas pu être renouvelé. Pour d'autres encore, l'entreprise a procédé à une compression du personnel, toujours dans le contexte de la crise. On peut prendre le cas d'un groupe de femmes habitant dans un même périmètre à Manarintsoa Est, qui ont toutes travaillé en entreprise franche. L'accès à cet emploi s'était fait grâce à la communication de bouche à oreille. Puis, lorsqu'elles ont dû quitter l'entreprise, elles ont cherché un travail dans le quartier où elles habitent. Elles sont toutes actuellement lavandières, ou sans emploi et lavandières épisodiquement (Cf. en annexe 10.2 la photo de certaines d'entre elles en train de travailler). Ce choix se justifie par le fait qu'elles habitent toutes à proximité du canal de drainage qui traverse ce quartier. Elles profitent alors de

¹³⁹ Dans la société malgache, « 4'mis » est un terme péjoratif pour désigner les individus très pauvres sans-abri. Ce nom vient des activités supposées les caractériser : *miady* (violence), *midaina* (drogue), *mitraina* (alcoolisme), *mivaro-tena* (prostitution) [Roubaud & Wachsberger, 2006].

la borne fontaine à proximité et de ce canal pour jeter l'eau. Toutefois, elles ont évoqué différentes difficultés dans l'exercice de ce métier :

« On est très embêtés quand il pleut parce que l'eau monte jusqu'aux genoux. Quand l'eau monte, quel travail vas-tu faire ? Laver le linge ou SEECALINE¹⁴⁰, ça n'existe pas quand il pleut ». – F, 38 ans, mariée, Manarintsoa Est

« Ce n'est pas si bien que ça. Et puis je suis fatiguée de laver les vêtements à cause de la saleté des gens. Je prends de l'âge maintenant. Je ne peux faire que deux familles à la fois. Par exemple aujourd'hui, je n'en fais pas, mais demain j'en ferai. Parce que les patrons économisent leur argent maintenant. Or, le salaire non plus ne va pas parce qu'ils paient 50 Ar par linge (0,01 € en 2016), alors que ça devrait être 100 Ar (0,02 € en 2016) maintenant. Tu gagnes 2 000 Ar (0,57 € en 2016), 3 000 Ar (0,86 € en 2016) au maximum ». – F, la trentaine, mariée, Manarintsoa Est

Bien qu'on puisse considérer que l'environnement du quartier leur a offert l'opportunité de trouver un autre travail plus flexible et à proximité de chez elles, cela n'empêche que la situation de ces ménages reste précaire. Au-delà de cette précarité, ces femmes sont rendues vulnérables en saison des pluies à cause de la montée des eaux ou simplement de la mauvaise qualité de leur habitat. Certaines personnes expriment aussi des difficultés liées au loyer à cause de l'arrêt du travail en entreprise franche et des difficultés à trouver un travail :

« La contrainte, c'est le loyer. Parce que des fois, comme je vous ai dit, le travail à la zone franche¹⁴¹ ne suffit pas pour nous faire vivre. Or, tu dois payer le loyer avant tout et, après, la nourriture. C'est ça le souci. On a toujours priorisé le loyer donc on l'a toujours payé. Mais c'est la nourriture qu'on limite parfois. Cela veut dire qu'on ne mange pas à midi. On ne mange que le soir et encore, on ne mange pas correctement. Les enfants ont l'habitude de se plier à cette contrainte. Même eux, il arrive que le matin ils ne mangent pas. Ils ne mangent que le soir surtout ». – F, la trentaine, mariée, Manarintsoa Est

¹⁴⁰ « SEECALINE » veut dire, pour elle, « travailler pour SEECALINE » (Surveillance et Éducation des Écoles et des Communautés en matière d'Alimentation et de Nutrition Élargie). C'est un programme à plusieurs volets, qui intervient notamment dans l'assainissement des quartiers urbains.

¹⁴¹ Dans le langage courant, cela signifie « en entreprise franche ».

I. 2. Le logement : une préoccupation commune majeure

À part ces deux ensembles de parcours communs issus de la classe 1, les autres ménages préoccupés par le logement ont des parcours assez différenciés. Nous les avons identifiés à partir des discours représentatifs de la classe 2. Nous tenons d'abord à distinguer les parcours de deux ménages car les chefs de ménage ont eu suffisamment de capacités pour développer des activités génératrices de revenu. Ils ne vivent pas dans la précarité extrême et malgré cela, ils font face à différents risques liés à l'habitat. Dans tous les cas, ce sont les deux seuls ménages interviewés qui ont eu une trajectoire véritablement ascendante. Tout d'abord, il s'agit du parcours d'un ménage à Manarintsoa Anatihazo, déjà brièvement mentionné auparavant. Le chef de ménage de 37 ans a travaillé dans une entreprise franche et celle-ci a fermé. Sa femme travaillait aussi en entreprise auparavant. Ils se réjouissent de la perte de leur emploi car ils trouvent qu'ils n'arrivaient à rien construire alors qu'ils avaient beaucoup de projets. Actuellement, il tient un taxiphone et sa femme tient une petite gargote, tous les deux sur un espace restreint loué devant chez eux, dans une petite rue du quartier. Ils sont en train de construire une maison en dur sur un terrain hérité des parents du chef de ménage. Ils sont passés par plusieurs sortes d'emploi pour réaliser leur projet de construction. Pourtant, ils sont confrontés à deux problèmes liés à l'habitat : leur revenu actuel ne leur permet pas d'achever la construction et ils craignent l'incendie et l'écroulement des maisons voisines :

« Par exemple lors de l'incendie juste à côté, c'est nous qui étions terrifiés puisque les flammes étaient à côté et si ça se déplaçait, ça aurait pu atteindre le fil électrique et tout ça. La maison là-bas s'est déjà écroulée aussi. Cette fois-là, c'est tombé vers la rue, mais si c'était vers notre maison, ça aurait été un problème également. Et à l'intérieur, là-bas, il y a une maison déjà fragile et qui est à craindre pour cette saison des pluies. Or, ça touche notre maison, en particulier, parce que si ça s'écroule, puisque c'est une maison assez vieille, il y a déjà un risque pour nous ». – H, 37 ans, marié, Manarintsoa Anatihazo

Le parcours de ce ménage est intéressant parce qu'il pourrait ne pas être pauvre et il ne vit pas vraiment dans la précarité, contrairement aux autres ménages. Or, il est quand même confronté à des risques directement liés à l'habitat. D'ailleurs, par rapport aux risques d'incendie et d'effondrement de maison dans le voisinage, il ne peut rien faire. Il prend le risque car le terrain est un héritage et c'est donc une occasion qu'il fallait saisir pour construire dessus. Il est alors important de s'intéresser même aux parcours ascendants et aux ménages ne vivant pas vraiment

dans la précarité dans ces quartiers-là. Effectivement, cela n'empêche pas que le ménage soit exposé à des risques importants liés à l'habitat, qui peuvent altérer leur parcours ascendant.

Nous pouvons renforcer cette idée avec le parcours marquant de l'autre ménage à Manarintsoa Centre. Il est marquant car le chef de ménage de 32 ans, menuisier, était un enfant des rues et il s'en est pourtant sorti. Il a été aidé par des associations et par l'ONG Don Bosco Madagascar, où il a suivi une formation en menuiserie. Son emploi s'est petit à petit développé au cours du temps, notamment grâce à des emprunts bancaires qu'il a pu effectuer. Actuellement, il a une microentreprise de menuiserie et emploie trois jeunes hommes. Leurs conditions de vie se sont aussi améliorées à mesure que son activité s'est développée. C'est donc un bon exemple d'un parcours ascendant dans les bas-quartiers. Cette progression s'est faite notamment grâce au réseau social plus développé du chef de ménage par rapport aux autres ménages (surtout l'ONG Don Bosco et les associations que ses amis de sa promotion ont créées). Or, la seule dimension de leurs conditions de vie qui reste encore critique, pour eux, est l'habitat. Leur maison est un héritage et s'ils l'agrandissent, il craint la dispute avec ses frères et sœurs. Pourtant, ils vivent à cinq dans une même pièce en bois :

« On partage cette chambre à cinq. Le soir, on sort un matelas. Les deux filles dorment sur le lit. (...) Si vous regardez bien, vous voyez que la cuisine, le salon et la chambre sont en fait dans une même pièce. (...) Vous voyez que la cuisine est là, et on dort ici même. On remonte les chaises le soir ». – H, 32 ans, marié, Manarintsoa Centre

Au-delà de cette contrainte, ce ménage a besoin d'un espace pour travailler et recevoir ses clients. À l'heure actuelle, il fabrique ses produits dans la petite cour de la maison et utilise un catalogue de ses produits finis pour les montrer à ses clients. Or, il aurait besoin d'une pièce d'exposition pour faciliter la vente.

Un autre aspect encore, par rapport à l'habitat, est qu'ils ne se sentent pas indépendants du fait que la maison dans laquelle ils habitent est un héritage. Cela veut surtout dire qu'ils ont un doute permanent sur la possibilité de garder la maison :

« On ne sait pas les changements qu'il peut y avoir plus tard. Les parents peuvent par exemple dire qu'ils en ont besoin. C'est ça qui nous préoccupe. On n'a pas notre maison indépendante ».
– H, 32 ans, marié, Manarintsoa Centre

Ces deux cas revêtent un paradoxe : les facteurs de capacité sont forts mais des facteurs de vulnérabilité résidentielle persistent. C'est pour cela que les entretiens qualitatifs sont importants car ils permettent de comprendre que ce n'est pas parce que le ménage a eu une trajectoire ascendante qu'il est protégé des risques liés à l'habitat. Or, ce dernier est une composante essentielle du bien-être en milieu urbain. Certes, il faut admettre que ces cas sont peut-être assez rares mais ils existent et témoignent de la difficulté de ces ménages à atteindre réellement le bien-être. Pourtant, ils pourraient symboliser la réussite dans les bas-quartiers. Il y a donc toujours un effort à faire en matière de politique à l'égard de ces ménages. Justement, le paradoxe de ces ménages fait réfléchir à ce qui protège donc réellement contre les risques liés à l'habitat puisque même les ménages qui s'en sortent mieux que les autres ne sont pas épargnés.

En réalité, c'est tout un système qui dysfonctionne et qui engendre ces risques même pour des ménages qui ne devraient pas vivre dans la précarité au vu de leur parcours. Pour le premier ménage, il se retrouve dans un voisinage où les habitats sont fragiles et exposés aux risques d'incendie et d'effondrement. Cela soulève des questions de contrôle de ces constructions et indéniablement de la faiblesse des moyens des ménages qui y logent. Pour le deuxième ménage, ils n'ont qu'un seul choix pour pouvoir vivre dans un logement plus spacieux et disposer d'un endroit pour travailler : déménager. Pour cela, ils n'ont pas encore suffisamment d'argent. Le chef de ménage avait expliqué qu'il savait déjà comment il veut développer son activité et générer davantage de revenu. Dans cette optique, il a besoin d'accéder encore à un emprunt. Or, il ne trouve plus de système d'emprunt adapté à son cas. Il se retrouve entre les ménages pauvres qui bénéficient des offres rares comme celle de l'ONG HARDI (un très faible taux d'intérêt avec un système de remboursement adapté) et les ménages suffisamment aisés pour bénéficier des services de microfinance. Ainsi, son cas soulève la question de la diversité des services de microfinance pour prendre en compte les niveaux de vie variés des demandeurs de crédits.

Nous avons remarqué que quelques autres ménages rencontrent la même difficulté que ces deux premiers : ils n'arrivent pas à progresser pour pouvoir changer leurs conditions de logement alors qu'ils ont une activité apparemment plus stable que les autres ménages. La différence est qu'ils n'ont pas eu une trajectoire ascendante. Nous pouvons citer les exemples suivants : la femme à Manarintsoa Anatihazo qui tient une gargote depuis 10 ans ; une femme et un homme à Manarintsoa Centre (deux ménages différents), intervenants sociaux dans leur quartier ; un homme habitant à Manarintsoa Est, revendeur d'articles de valeur divers (téléphones, meubles,

radios, télévisions...). La plupart des ménages vivant dans une situation similaire n'ont qu'une seule pièce dans leur logement. Certains vivent même dans une maison en bois. L'intervenante sociale à Manarintsoa Centre vit aussi dans la précarité de l'habitat même si celui-ci est en dur :

« Au moins, il devrait y avoir une chambre pour chacun : les enfants, les adultes et l'autre adulte (sa mère). Il devrait aussi y avoir une salle à manger, un séjour, par exemple. Car on n'a pas de séjour. "Les porcs et les volailles" sont tous mélangés en ce moment ! On a aussi des toilettes, mais c'est partagé avec beaucoup d'autres et c'est très embêtant parce que je ne sais pas combien on est, peut-être une dizaine de ménages à partager les mêmes toilettes. Même pour le nettoyage, surtout pour le nettoyage, c'est un grand problème parce que chacun a sa façon de vivre (...). La douche aussi, on n'a pas de douche. On prend notre douche dans la cuisine ». – F, la trentaine, mariée, Manarintsoa Centre

Enfin, parmi les ménages fortement préoccupés par le logement, il y a ceux qui ont des activités et un ensemble de conditions de vie très précaires. Par exemple, les interviewés rentrant dans cette catégorie sont : un transporteur d'eau, une vendeuse de brèdes, des personnes qui fouillent dans les bennes à ordures et revendent des objets ainsi récupérés, des lavandières, des chômeurs... La plupart de ces ménages se sont plaints de la montée des eaux pendant la saison des pluies. D'autres sont préoccupés par la protection contre les incendies. Et même si le risque d'expulsion n'a pas été souvent évoqué par ces ménages, quelques-uns sont quand même conscients de ce risque. Par rapport à l'incendie, l'impact chez les ménages victimes, qui restent donc préoccupés par le logement, est dramatique à l'exemple de ce témoignage :

« En ce moment, on dort encore par terre. On dort sur le plancher, sur une natte. On n'a pas encore de matelas. On a eu des couvertures mais c'est le matelas qui manque. Avant, on avait un lit. Mon mari sait faire de la menuiserie mais c'est l'argent pour acheter les planches qui manque. Il sait fabriquer des meubles mais c'est l'argent qui manque. Oui. J'ai un peu peur maintenant parce qu'on a perdu beaucoup de choses la dernière fois. Même nos cartes d'identité ne sont pas encore refaites ». – F, la cinquantaine, mariée, Manarintsoa Anatihazo

II. Un effet de trappe à pauvreté causé par un éventail de risques plus larges

L'analyse de discours montre également qu'il existe beaucoup de ménages qui se sentent plus contraints par des risques plus larges que ceux uniquement liés à l'habitat. Ce sont les ménages identifiés à partir des discours représentatifs des classes 3, 4 et 5. Pour certains, il ne s'agit pas

d'un risque mais vraiment d'un choc déjà vécu et qui a fait régresser leurs conditions de vie. Nous montrerons dans ce paragraphe que ces risques et chocs sont parfois bien des résultats de la précarité dans les bas-quartiers. En analysant les trajectoires évoquant ces cas spécifiques, nous expliciterons le lien entre la précarité, au sens large et pas uniquement celle de l'habitat, la vulnérabilité et la persistance de la pauvreté causée par celle-ci. Nous développerons aussi les impacts de cette vulnérabilité et de cette pauvreté persistante sur les conditions de logement. Cela permet de montrer plus clairement l'existence d'un cercle vicieux : des chocs réels, et parfois le moindre choc, subis par les ménages les empêchent d'améliorer leur habitat ; ils se trouvent ainsi exposés à des risques mais si un choc survient effectivement, ces ménages sont susceptibles de ne pas s'en sortir.

Dans ce paragraphe, on aurait pu également relater des trajectoires marquées par l'insécurité physique des biens et des personnes. Seulement, cela n'apparaît pas parmi les thèmes majeurs des discours des ménages. Contrairement à l'idée reçue que l'insécurité règne particulièrement dans les bas-quartiers, les habitants ne perçoivent pas que la situation soit si dramatique, même après la crise de 2009. Pour les quelques neuf personnes qui ont évoqué l'insécurité sur les 50 interviewés, elles n'ont quasiment parlé que de vols mineurs : vol de volailles, de marmites, d'un peu de nourriture... Cela n'a pas eu d'impact majeur sur la trajectoire de ces ménages.

II. 1. Risques affectant directement le capital humain

Pour rappel, la classe 3 évoque surtout des idées liées à la famille. Une partie de cette classe est marquée par des discours relatant une maladie ou un décès ayant réduit largement les ressources du ménage. Parmi les discours représentatifs de cette classe, qui sont au nombre de 12, cinq concernent des ménages ayant connu un décès ou une maladie conséquente en matière de dépenses. Cette classe regroupe aussi, dans une moindre mesure, les discours exprimant un fort souhait d'assurer le bien-être et l'avenir des enfants dans le ménage. Enfin, elle évoque les rapports d'entraide avec la famille. Nous cherchons à comprendre si tous ces ménages ont des éléments communs dans leur trajectoire et si, dans ce cadre, leur situation s'aggrave, stagne ou s'améliore.

Pour les cinq ménages ayant subi un choc réel (décès ou maladie), leur niveau de vie a brusquement baissé. Aucun des cinq ménages n'a pu revenir à son niveau de vie d'avant. Concrètement, le chef du premier ménage, à Manarintsoa Centre, est tombé malade suite à l'alcoolisme. Ces dernières années, le ménage a dû tout sacrifier pour assurer les soins. Ils

n'avaient plus les moyens de rembourser un emprunt chez l'ONG HARDI. Ils ont aussi vendu des biens. Enfin, ils n'ont pas pu scolariser leur fils à l'ONG HARDI bien qu'ils aient déjà entamé les démarches d'inscription. La mère de famille précise qu'il ne leur reste que le strict minimum à la maison à cause de la décapitalisation :

« Je n'y arrive plus parce que mon mari est malade. Il est tout le temps malade et on a vendu tout ce qu'on avait à la maison. Du coup, il ne nous reste plus grand-chose, à part le lit, les assiettes, les marmites, les chaises et les couvertures ». – F, la vingtaine, mariée, Manarintsoa Centre

Pour le deuxième ménage, deux événements se sont produits durant les quatre mois avant notre entretien avec la mère de famille. Tout d'abord, son salaire de responsable d'équipements sanitaires publics dans le quartier de Manarintsoa Anatihazo a baissé. Ensuite, elle a hébergé et a soigné sa sœur, qui est tombée malade, puis est décédée par la suite. À cause de l'enchaînement de ces deux événements, elle a aussi vendu ses biens et n'arrive plus à payer le loyer dans les délais.

Pour le troisième ménage, la mère de famille est malade depuis trois ans. Elle et son mari étaient petits commerçants dans leur quartier, à Manarintsoa Est, et ont dû arrêter depuis qu'elle est malade. Le mari est devenu transporteur d'eau mais son revenu ne leur suffit pas du tout pour assurer les soins et les dépenses quotidiennes :

« On continue le traitement chez les prêtres là-bas. Si on va ailleurs, notre budget ne suffirait pas. Parce que je dirais qu'il faut trouver 3 000 Ar (0,86 € en 2016) tous les jours car elle fait un massage ». – H, 41 ans, marié, Manarintsoa Est

Pour le quatrième ménage, le père de famille est également tombé malade à cause de l'alcoolisme. Il quémande dans les rues pour aider sa femme à supporter les charges. Leur fille de 11 ans est aussi assez fragile physiquement. Ces problèmes de santé se cumulent avec les effondrements de leur maison en bois, déjà deux fois. Ce ménage n'a pas vraiment eu de biens à vendre pour survivre et la mère, lavandière, a des difficultés pour payer le loyer. Elle n'a pas non plus les fonds nécessaires pour agrandir leur maison (ils vivent à trois dans une petite pièce) alors que le propriétaire du terrain les autorise à le faire.

Enfin, pour le cinquième ménage, le choc est survenu il y a longtemps, lorsque les sept enfants étaient encore petits : le père de famille est décédé. Suite à cela, la mère a décidé de les emmener tous en ville pour qu'elle puisse travailler. On peut dire que c'est le seul ménage qui a un peu

progressé par rapport à la période après le choc. En effet, ils étaient des 4' mis au bord du canal Andriantany. Ils ont ensuite occupé un autre terrain mais ont été expulsés. Aujourd'hui, ses enfants sont tous vendeurs dans la rue, comme elle. Depuis 25 ans, ils habitent tous les uns à côté des autres dans des maisons en bois à Manarintsoa Centre. Cette mère de famille affirme ne plus avoir de préoccupation actuellement :

« Seul l'argent m'a posé problème mais rien d'autre à part ça. On est tous en bonne santé. Rien ne me préoccupe dans le quartier depuis qu'on habite ici ». – F, 73 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Il y a eu d'autres ménages interviewés, dont le capital humain a aussi été directement affecté par un choc, mais nous nous limitons à ces cinq exemples qui s'avèrent représentatifs de la classe 3. Ceux-là suffisent pour comprendre que lorsque le capital humain est gravement affecté par un choc, il passe avant toute autre chose en termes de préoccupation et de dépenses. En effet, tous ces ménages vivent dans des habitats précaires, et ils l'ont évoqué dans leur discours, mais ils sont conscients que cela ne peut s'améliorer que si leur capital humain se renforce à nouveau. En même temps, ces ménages n'ont pas une sécurité d'occupation. Effectivement, certains ont un statut d'occupation foncière informel et d'autres n'arrivent plus à payer à temps leur loyer. Ainsi, même si le choc sur le capital humain est inévitable dans tous les ménages, peu importe leur niveau de vie et leur quartier de résidence, les ménages des bas-quartiers cumulent un ensemble de risques et c'est ce sur quoi nous voulons attirer l'attention.

Cette classe 3 est intéressante dans la mesure où on voit bien le contraste entre les ménages dont le capital humain a été affecté par un choc et les autres, qui ont axé leur discours sur le souhait d'offrir un avenir meilleur pour les enfants. En fait, pour les premiers, ils ont des préoccupations prioritaires qui les empêchent de viser directement la réussite de leurs enfants. Or, pour les deuxièmes, malgré quelques signes de précarité dans leur logement ou même par rapport à l'emploi, ils n'ont pas connu de choc et peuvent se focaliser sur la réussite de leurs enfants. Quant aux trois ménages qui ont parlé d'entraide, les idées sont dispersées et nous n'émettrons pas de commentaires spécifiques là-dessus. Pour les uns, c'est l'aide reçue suite à l'incendie de leur maison. Pour les autres, c'est la collaboration entre frère et sœur voisins pour faire tourner les activités mais aussi l'absence d'entraide dans l'ensemble, entre famille.

II. 2. Forte précarité de l'emploi mais capacités de rebond différentes

Ce que les classes 4 et 5 ont en commun, c'est qu'elles abordent la question de l'emploi. La plupart expriment la grande précarité par rapport à l'argent et ils ont un travail très précaire. La seule remarque que nous pouvons retenir de ces deux classes est que l'emploi et l'argent sont bien des préoccupations permanentes de tous les ménages. En fait, les trajectoires de ces ménages sont différentes mais ils évoquent tous, les plus aisés comme les plus démunis, les questions d'emploi et d'argent. Nous ne pouvons donc pas vraiment mettre en commun leur trajectoire. Néanmoins, les idées globales qu'on peut retenir des discours dans cette classe sont le basculement lié à la situation financière et la stagnation dans ce domaine. Cette veuve à Manarintsoa Centre, vendeuse de produits récupérés dans les bennes à ordures, a par exemple connu un basculement à cause de la maladie de son mari :

« J'ai vraiment emprunté une fois. Et quand j'ai eu les fonds et que l'argent a été bien remboursé, il n'a plus voulu que j'emprunte à nouveau. (...) On a vécu avec ce qu'on avait. Sauf que pendant cette période, alors qu'on a déjà pu nous acheter pas mal de choses, il est tombé malade et on a dû tout utiliser pour le soigner. Ça a détruit notre petite vie. Et on n'avait plus rien. Et je n'ai plus rien emprunté. C'était vers 1993. C'est là où il a commencé à tomber malade et toute ma vie a basculé ». – F, 53 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Cette même dame poursuit en expliquant qu'aujourd'hui encore, elle est endettée à cause des dépenses pour le mariage de sa fille :

« Et j'ai même emprunté de l'argent parce que je n'arrivais pas à supporter seule les dépenses du mariage civil de ma fille. (...) Imaginez-vous que jusqu'à maintenant, je dois encore de l'argent à des gens. C'est ça qui me préoccupe. Je leur dois plus de 80 000 Ar (22,89 € en 2016) en ce moment ». – F, 53 ans, veuve, Manarintsoa Centre

Un autre ménage à Manarintsoa Est a connu un basculement lié aux dépenses de santé. C'était dû à une opération chirurgicale de sa fille. À défaut de recevoir de l'aide, il a dû vendre tous ses biens, comme l'explique la citation ci-dessous. À la différence de la personne précédente, avec son activité de revendeur d'articles de valeur, le chef de ménage est parvenu à relever leur niveau de vie. En revanche, il constate que depuis deux ans, son travail est devenu plus compliqué à cause de la baisse des pouvoirs d'achat.

« *Moi par exemple, notre enfant a été opérée à Mahitsy, j'avais deux bicyclettes, j'avais une télévision... On a vendu mes deux bicyclettes. On a vendu ma radio, ma télévision, celle que j'avais avant celle-là. (...) Et le peu d'épargne qu'on avait. Car avant, il y en avait un peu, mais depuis qu'on a opéré mon enfant... puisque ce n'était pas ici mais à Mahitsy, l'argent a vite coulé. Et comme je vous ai dit, personne ne vous regarde. Si on n'y gagne rien, personne ne te regarde. Tu te bats seul* ». – H, 47 ans, marié, à Manarintsoa Est

Tous les discours des classes 4 et 5 décrivent la précarité de l'emploi et cela reflète assez bien une spécificité des bas-quartiers. En effet, la grande majorité des habitants interviewés exercent dans l'informel, avec la tranche de revenu la plus faible. Certains gagnent 10 000 Ar (2,86 € en 2016) ou 15 000 Ar par mois (4,29 €). Beaucoup d'entre eux exercent aussi dans leur propre quartier de résidence. Cela appelle alors à réfléchir aux opportunités d'emploi dans ces quartiers. Les ménages se font largement guider par leur emplacement dans les quartiers et par l'incitation par les voisins à pratiquer le même métier. À ce sujet, nous avons déjà cité le cas des anciennes des entreprises franches devenues lavandières. Il y a aussi l'exemple des riverains du canal Andriantany, dont beaucoup sont vendeurs d'objets de récupération sur « le marché de *korontana* » (traduction littérale : marché de bric à brac). Ce lien entre l'espace, le voisinage et les métiers dans les bas-quartiers peut aller loin car nous avons même découvert une chaîne d'activités qui symbolise vraiment la précarité dans laquelle vivent les habitants. Il s'agit des employés du SAMVA (Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo), qui nettoient le canal Andriantany, et qui revendent les bouteilles qu'ils y récupèrent aux riverains. Ces derniers les revendent sur le marché de *korontana*. Cela interroge sur le rôle que joue le quartier soit dans le renforcement des capacités des ménages, soit dans leur précarisation.

III. Les ménages « s'en sortent-ils » au vu de leur trajectoire ?

Après avoir démontré la diversité des trajectoires des ménages dans les bas-quartiers mais aussi quelques points communs caractéristiques de ce milieu, nous analyserons ici si les ménages s'en sortent réellement sur le long terme à travers quelques critères. L'intérêt, cette fois-ci, est de montrer que malgré la diversité des trajectoires, la majorité des ménages ne sont pas sortis de la pauvreté. Et encore, nos critères d'analyse sont foncièrement limités : (i) maison en bois et sur-occupation du logement depuis leur installation dans le quartier ; (ii) pas d'épargne ou très peu d'épargne ; (iii) instabilité permanente de l'emploi ou basculement vers un emploi très précaire ou vers le chômage.

III. 1. Difficultés chroniques à améliorer l'habitat et l'emploi

Parmi le ménages que nous avons rencontrés, une grande majorité ont toujours vécu dans une maison en bois depuis qu'ils habitent le quartier et la plupart sont en situation de sur-occupation. Rien que ce critère soulève un certain nombre de questions sur le rapport de cette précarité à la trappe à pauvreté. Bien entendu, la question ne se pose pas tellement si ce critère se cumule avec plusieurs autres critères de pauvreté et que la situation du ménage par rapport à l'ensemble de ces critères ne s'est pas améliorée sur le long terme. C'est le cas de plusieurs des ménages que nous avons rencontrés : la veuve qui s'est installée au début en étant sans-abri sur les bords du canal Andriantany, les femmes mariées dont les maris étaient alcooliques et sont tombés malades, tous les ménages expulsés de Behoririka et installés à Andavamamba Anatihazo I depuis plus de 20 ans... Les exemples ne manquent donc pas.

En revanche, qu'en est-il des ménages qui ne remplissent que quelques critères de pauvreté ou qui sont dans une situation décente mais seul leur habitat est précaire ? Face à ces cas-là, les informations recueillies lors des entretiens permettent réellement d'approfondir le débat. Car si nous avons rencontré ces cas sur le terrain, c'est qu'il est possible qu'ils ne soient pas si rares. On peut citer l'exemple de l'homme marié de 47 ans à Manarintsoa Est qui revend divers objets, parfois électro-ménagers. Il a accumulé des biens au fil des années. Son ménage a été résilient suite à la maladie de sa fille. Il ne se plaint pas particulièrement de ne pas arriver à faire vivre les huit membres de son ménage. Pourtant, ils ont toujours vécu à neuf dans une petite maison en bois. Le terrain est un héritage et c'est le couple lui-même qui a bâti la maison. L'homme se plaint beaucoup du risque d'incendie mais, en même temps, il n'a pas spécifiquement évoqué le projet de transformer la maison en brique. Son discours est davantage axé sur l'argent et ses ambitions professionnelles. Sa réponse à cette question en témoigne : « qu'auriez-vous besoin de changer dans vos conditions de vie pour que l'ensemble du ménage retrouve le bien-être (si ce n'est pas déjà le cas) ? »

« C'est tout à fait normal : c'est le revenu. Il n'y a rien d'autre à part ça. C'est tout. Si tu gagnes bien ta vie, tu peux faire plusieurs activités. Tu peux scolariser normalement tes enfants. Tu peux, je ne sais pas, remplir tes obligations ». – H, 47 ans, marié, à Manarintsoa Est

L'exemple de ce ménage renvoie, de manière plus générale, à tous les cas similaires de ménages ayant un revenu décent mais vivant dans un habitat précaire. Avec cet exemple singulier, le sujet de ce travail prend sens car cet habitat précaire peut engendrer une vulnérabilité et si un choc survient, le ménage peut ne pas s'en sortir. Nous maintenons donc l'idée que l'évolution

du revenu uniquement n'est pas suffisante pour comprendre ce qui crée la trappe à pauvreté dans certains endroits.

Par ailleurs, les ménages pris dans une trappe à pauvreté à cause de la précarité de leur emploi ou du chômage sont aussi nombreux. C'est peut-être dû au fait que parmi les 35 personnes rencontrées issues de l'échantillon de l'enquête PPAB, seules deux ont un niveau d'études dépassant le collège. Comme nous avons démontré que le type d'emploi et le niveau d'étude étaient très liés, il est normal que la plupart de ces ménages aient eu un emploi précaire sur le long terme. Il y a l'exemple du groupe de lavandières, à Manarintsoa Est, qui ont travaillé en entreprise franche et ont perdu leur emploi. Malgré un faible niveau d'études, il existe des personnes qui ont pu avoir un emploi stable. Ce sont celles qui ont eu des aspirations fortes ou qui se sont bien adaptées à leur emploi.

Nous tenons à insister sur le caractère qualitatif de cette analyse car quantitativement, le niveau de revenu réel par exemple, plutôt que l'instabilité ou la dégradation de l'emploi, peut changer complètement la donne. Comme il y a une part de subjectivité dans la description du parcours professionnel des interviewés, certains ménages ayant qualifié leurs emplois d'instables ou comme ayant dégradé peuvent avoir un revenu, en réalité, au-dessus du seuil de pauvreté. À l'inverse, il est aussi possible que le ménage ait décrit ses emplois comme stables mais le revenu peut être inférieur au seuil de pauvreté. L'idéal serait de confronter les deux méthodes en vue d'affiner l'analyse.

III. 2. Quelques cas de ménages épargnants

Nous avons identifié 18 ménages épargnants parmi les 50. Mais nous nuancions nos propos car la plupart d'entre eux n'ont pu épargner qu'un très faible montant servant aux soins médicaux en cas de maladie. L'épargne, dont il s'agit dans cette analyse de la trappe à pauvreté, doit être plus conséquente que cela pour permettre au ménage de se protéger réellement contre les risques et ne pas tomber ou ne pas rester dans la pauvreté. Seuls les ménages qui ont un emploi stable possèdent ce type d'épargne. Nous les avons identifiés puisqu'il n'y en a que cinq :

- Un menuisier de 32 ans à Manarintsoa Centre ;
- Une secrétaire du bureau du quartier de Manarintsoa Centre, ayant la trentaine ;
- Une jeune gargotière de 20 ans à Manarintsoa Centre ;

- Une responsable des équipements sanitaires publics à Manarintsoa Est, ayant la trentaine ;
- Un revendeur de produits de valeur de 41 ans à Manarintsoa Est.

Pourtant, l'épargne ne suffit pas pour protéger complètement ces ménages des risques et les extraire de la pauvreté. En effet, ils vivent tous dans une maison en bois. Serait-ce parce qu'ils louent le terrain ? À part la responsable d'équipements sanitaires, qui loue effectivement, ils sont tous héritiers du terrain ou de la maison. Cela signifie que soit le ménage n'a pas le droit de transformer la maison en brique, soit il n'en a pas les moyens. Il est aussi possible qu'il préfère ne pas le faire et attendre d'accéder à un autre logement en dur car la superficie de celui-ci est trop réduite pour que cela vaille le coup d'investir dans les travaux. Même si ces ménages ne sont pas pris dans une trappe à pauvreté, ils sont susceptibles d'être vulnérables puisqu'ils vivent dans des maisons en bois.

Synthèse et discussion

Cette section a, avant tout, servi à confirmer la problématique centrale de ce travail sur l'existence d'un lien entre la vulnérabilité liée à l'habitat et l'existence de trappe à pauvreté dans les bas-quartiers. Deux grands types de mécanismes ont ainsi été explicités. Le premier mécanisme est que le ménage vivait déjà, préalablement, dans la précarité, surtout de l'habitat. Cela a engendré un choc (un incendie, par exemple) dont il s'est relevé mais ayant finalement pour conséquence de les empêcher de sortir, sur le long terme, de la pauvreté. Le deuxième mécanisme est que le ménage qui a subi un choc affectant son capital humain ou son emploi voit basculer sa trajectoire et il n'a pas pu se relever. Le fait de devenir pauvre, ou très pauvre, a ensuite engendré une dégradation de son habitat et il se trouve dans l'incapacité à le réparer. Le ménage se trouve alors, au final, exposé à des risques liés à l'habitat. Dès lors qu'un choc survient effectivement, il devient probable que la situation du ménage s'aggrave encore plus.

En reliant les différentes trajectoires des ménages, nous pouvons constater qu'il y a différents niveaux de vulnérabilité et d'intensité d'une pauvreté persistante. Il y a aussi différentes intensités des chocs et de leurs effets à long terme chez les ménages. La vulnérabilité et ses effets varient forcément selon le type de choc. D'un côté, pour les chocs liés à l'habitat, il y a inévitablement un basculement de la situation du ménage, à court terme, puisqu'ils vivent quand même dans la précarité et ont donc moins de capacités. Néanmoins, quasiment tous les ménages

sont parvenus à rétablir leur situation d'avant, même les plus démunis. En revanche, ils stagnent dans la pauvreté car après avoir tout investi dans la reconstruction de l'habitat, ils n'ont plus les moyens d'améliorer leur situation. De l'autre côté, les chocs liés au capital humain et à l'emploi font beaucoup plus régresser la situation des ménages sur le long terme. Selon nous, cela ne veut pas dire que la vulnérabilité liée à l'habitat n'est pas une question prioritaire dans les bas-quartiers. En effet, les ménages restent quand même pris dans une trappe à pauvreté. Au contraire, cela fait plutôt réfléchir au cumul de risques dans les bas-quartiers. L'habitat joue un rôle important dans cet aspect cumulatif des risques.

Il existe bien « un effet de sécurité » dans les bas-quartiers mais il est encore insuffisant. Cette idée ressort, surtout, si on porte un regard relatif sur la situation des ménages des bas-quartiers par rapport à l'ensemble de la ville. Par exemple, par rapport aux types d'emploi que les ménages démunis y trouvent, cela leur permet de subsister mais les conditions de travail sont si dégradées que l'inégalité par rapport aux autres habitants de la ville se creuse. Et surtout, par rapport à l'habitat, l'existence réelle des risques fait que bien que les ménages aient une facilité d'accès à l'habitat dans les bas-quartiers, ils s'exposent quand même à des risques conséquents. Cet « effet de sécurité » nécessite donc d'être balisé de manière à ce que cela sécurise aussi les ménages face aux risques. Par conséquent, lorsqu'on diffuse la vision d'inclusion des quartiers informels, cela signifie aussi qu'il faut créer un cadre de vie qui protège davantage les ménages contre les risques.

Enfin, cette section a généré davantage de réflexions sur la protection sociale. Il faut, effectivement, souligner que les systèmes de protection sociale existants, déjà rares, sont inaccessibles à la population qui en a le plus besoin : les pauvres et les plus vulnérables dans les bas-quartiers. La solidarité, supposée forte dans les quartiers précaires, n'est finalement pas mobilisable dans les bas-quartiers d'Antananarivo car les ménages voisins ont chacun leurs difficultés. De plus, cette solidarité, lorsqu'elle existe, sert plus au quotidien qu'en cas de véritable choc car, dans ce cas, les voisins n'ont pas les moyens d'aider ou ne souhaitent pas le faire.

Section 3. Niveau de pauvreté d'une population fragilisée

Les statistiques sur la pauvreté sont l'une des premières références des décideurs, des acteurs privés et des chercheurs lorsqu'il s'agit d'approcher un territoire dans les pays en développement. Toutefois, nous ne l'abordons qu'à la fin de ce travail car ce n'est pas son objet principal. Le but, par-là, est d'insister d'abord sur le cadre de difficulté et de vulnérabilité de la population des bas-quartiers. Cela permet de montrer la façon dont le cadre extérieur, y compris le cadre historique, affecte encore, concrètement, la population jusqu'à aujourd'hui. À cela s'ajoute la pauvreté qui, généralement, est un produit de ce cadre extérieur et des caractéristiques intrinsèques du ménage. C'est donc pour cela qu'il faut quand même expliciter, enfin, l'incidence de cette pauvreté et ses caractéristiques.

Pour ce faire, l'idéal aurait été de mesurer la pauvreté (multidimensionnelle et monétaire) de la même population dont la vulnérabilité a été précédemment mesurée (les 425 ménages dans les quatre quartiers). Or, nous ne disposons pas des données adaptées pour mesurer leur niveau de pauvreté. Pour compenser cela, nous reprenons un travail publié dans la revue *Monde en développement*, intitulé « Évaluer la pauvreté dans un « bas-quartier » d'Antananarivo (Madagascar) : quels outils ? » (Rabemalanto *et al.*, 2016). Il se base sur les deux enquêtes couvrant le quartier de Manarintsoa Centre. Celui-ci fait partie de la zone d'intérêt du PPAB. Donc, l'avantage de cet exemple est qu'il représente une partie de notre zone d'intérêt. C'est bien cet article qui est à la source de notre réflexion car en mesurant la pauvreté, nombre de questions sur le cadre de vulnérabilité de ces ménages sont apparues.

Cette section se divise en trois paragraphes. Le premier rapporte les résultats de notre mesure de la pauvreté multidimensionnelle. Le deuxième analyse les limites de la méthode que nous avons choisie pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, celle de l'IPM (Indice de pauvreté multidimensionnelle). Le troisième valorise les autres dimensions de la pauvreté, à part celles décrites par l'IPM. Cela permet de comprendre de manière plus complète les formes réelles de pauvreté qui prédominent dans les bas-quartiers.

I. Une pauvreté multidimensionnelle assez mal décrite

Pour mesurer l'approche multidimensionnelle, nous avons choisi l'IPM car c'est l'indice le plus récemment adopté par le PNUD. Il tient donc compte des expériences apprises de tous les indices l'ayant précédé. Il est aussi censé mesurer ce qui manque encore dans les outils de mesure existants. *A priori*, cet indice doit pouvoir restituer assez fidèlement la situation de

pauvreté dans les bas-quartiers puisqu'il s'appuie sur des critères de privation. En effet, face à la précarité connue des bas-quartiers, une méthode d'évaluation des privations semble adaptée. Pour rappel, cette précarité a déjà été décrite à travers les enquêtes emploi 1-2-3, reprises par Wachsberger (2009). L'enquête emploi 2000 a aussi confirmé que la précarité était bien ressentie par la population travaillant dans le secteur informel (Cf. tableau 13). À titre d'exemple, 73 % des ménages, dont le chef travaille dans ce secteur, sont insatisfaits de l'éducation de leurs enfants (27 % sont satisfaits) et 65 % sont insatisfaits par rapport à la santé (Ravelosoa, 2001). Or, la plupart des habitants des bas-quartiers travaillent dans le secteur informel. Certes, l'insatisfaction est subjective et ne signifie pas nécessairement qu'il y a privation, mais la large proportion d'habitants insatisfaits montre que peu importe les résultats des indicateurs objectifs, ils ne vivent pas dans les conditions de vie multidimensionnelles qu'ils souhaitent.

Tableau 13. Satisfaction des besoins essentiels des ménages de la ville d'Antananarivo

Satisfaction des besoins essentiels	Secteur institutionnel du chef de ménage				
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur, inactifs	Ensemble
Alimentaires	65,4	58,5	48,0	55,6	54,5
Habillement et chaussures	46,1	41,3	28,1	40,8	36,2
Logement	51,0	45,5	38,1	59,0	44,8
Santé (soins et médic. en cas de maladie)	55,2	51,7	35,5	42,2	43,9
Éducation des enfants	41,9	36,5	26,6	27,9	31,9

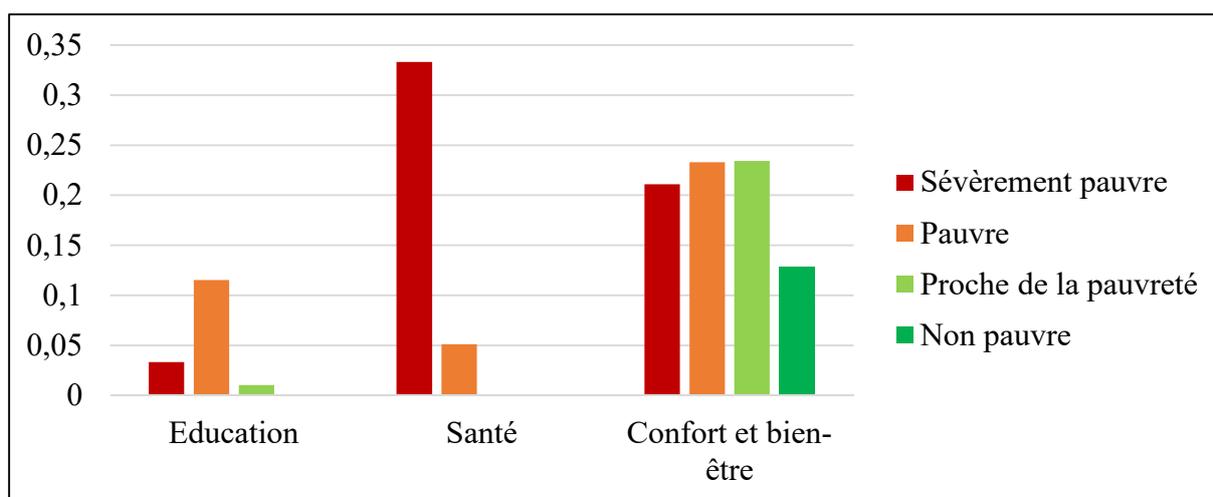
Source : Ravelosoa (2001)

I. 1. Faible incidence de pauvreté selon l'IPM

En matière de mesure statique, nous prendrons les résultats de l'enquête OPHI 2013 puisqu'elle est un peu plus récente. Selon la méthode de mesure de l'IPM, 12 % des 254 ménages éligibles à cette mesure sont pauvres (plus précisément les ménages des classes « pauvres » et « sévèrement pauvres »). Les « non pauvres » comptent 63 % et les ménages « proches de la pauvreté » sont de 25 %. Certes, l'échantillon est assez réduit mais ces taux (12 % de pauvres et 25 % de ménages proches de la pauvreté) semblent faibles puisque selon l'enquête PPAB, 61 % des logements dans le quartier de Manarintsoa Centre sont des cases en bois. Il s'avère que les ménages dans ces quartiers sont les plus vulnérables à la fois à cause de la précarité de

l'habitat mais aussi des caractéristiques propres des ménages. Il faut donc approfondir un peu plus les dimensions de l'indice pour comprendre ce résultat.

La comparaison entre les dimensions de la pauvreté révèle des particularités des groupes de ménages (Cf. figure 18). La note maximale par dimension est de 0,33. Pour la dimension éducation, 91 % des ménages ont la note de 0 ; 9 % ont 0,17, dont 69 % des pauvres, alors que seuls 6 % des ménages proches de la pauvreté ont atteint cette note. En tout cas, dans l'ensemble, les critères d'éducation de l'IPM désignent assez peu de ménages « privés d'accès » dans cette dimension. Quant à la dimension santé, 4 % des ménages ont la note de 0,33, en sachant qu'il n'y a qu'un seul indicateur dans cette dimension : la mortalité infantile, et donc une seule note. Neuf décès ont ainsi été enregistrés pendant l'enquête. Ils concernent tous des ménages sévèrement pauvres (cinq ménages, d'où la barre qui atteint la moyenne maximale de 0,33) et quatre touchent ménages pauvres. C'est aussi influencé par la présence de ce seul indicateur dans la dimension santé alors qu'il devrait comprendre deux indicateurs. En tout cas suivant la méthode de mesure de l'IPM, il est confirmé que la dimension santé contribue très peu, en termes d'incidence de privation et non de pondération, à l'incidence de la pauvreté. Nous verrons ultérieurement que l'analyse dynamique de l'IPM permettra de commenter un peu plus l'avantage et les limites de ce choix d'indicateur. Enfin, le niveau de confort et de bien-être est la seule dimension où on perçoit vraiment des signes de privation chez les ménages proches de la pauvreté avec une note de 0,22 pour 59 % d'entre eux et 0,28 pour 34 %. De même, les ménages non pauvres sont privés de certains biens mais juste avec des notes de 0,06 (pour 4 % d'entre eux), 0,11 (pour 62 %) et 0,17 (pour 35 %).



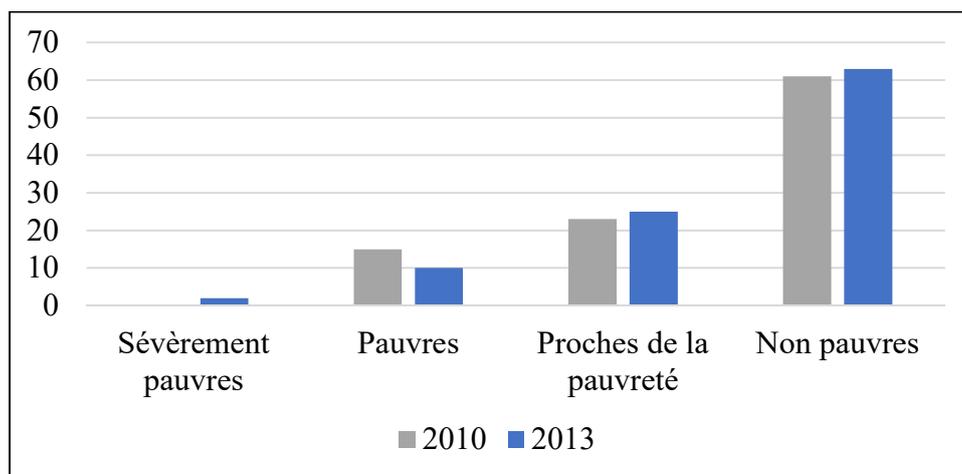
Source : Données de l'enquête OPHI 2013, auteure

Figure 18. Score moyen de l'IPM par dimension chez les ménages de Manarintsoa Centre

Ainsi, on peut conclure que les deux premières dimensions (éducation et santé) concernent spécifiquement les ménages sévèrement pauvres et pauvres tandis que les ménages proches de la pauvreté et non pauvres ne sont quasiment concernés que par la privation en niveau de confort et de bien-être. D'une part, cela montre une bonne capacité de l'IPM à distinguer clairement l'incapacité des ménages pauvres à remplir d'abord des critères d'éducation et de santé. D'autre part, les ménages en meilleure situation subissent des privations plus matérielles, mais quasiment pas en termes de capital humain. Toutefois, avec ces résultats, on ne réalise pas bien la vulnérabilité des ménages proches de la pauvreté alors qu'étant donné leur catégorie, ils sont susceptibles d'être vulnérables.

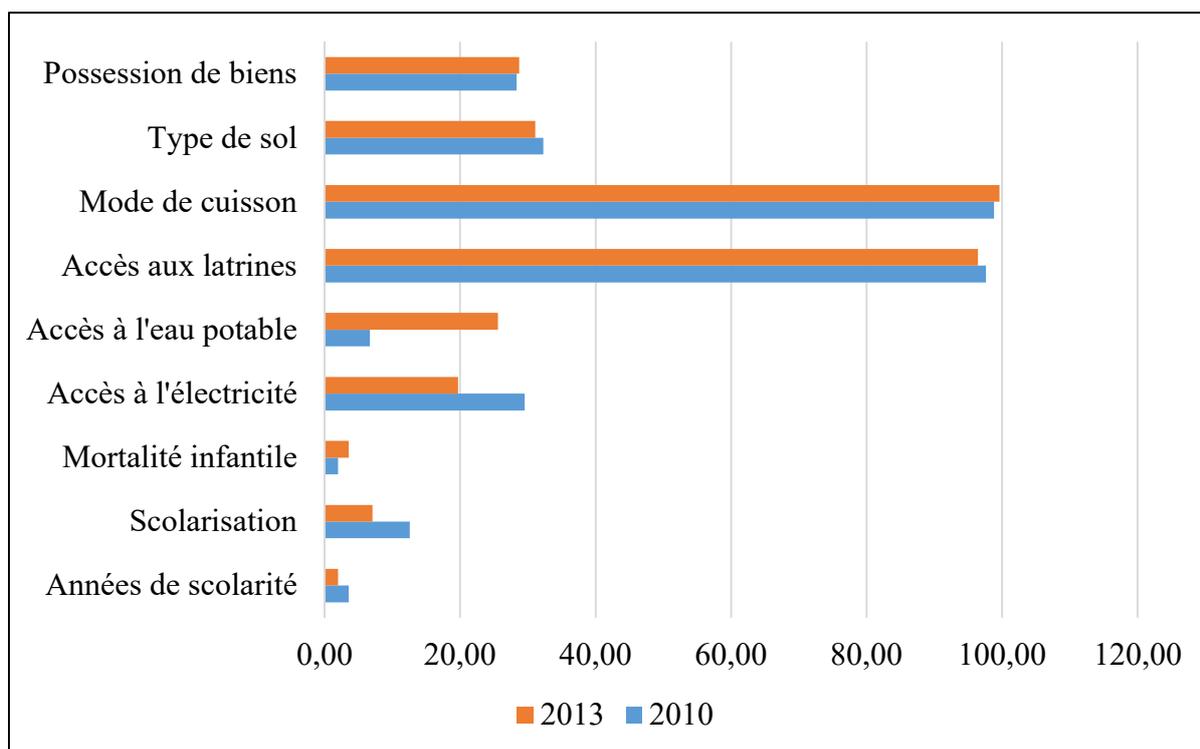
I. 2. Une faible capacité de l'IPM à capter les effets de la crise de 2009

Selon l'IPM, la pauvreté dans le quartier de Manarintsoa Centre se serait réduite entre 2010 et 2013. Le taux de pauvreté est passé de 15 % à 12 %. Les taux des ménages proches de la pauvreté et des non pauvres n'ont quasiment pas changé (Cf. figure 19). Ainsi, la situation de certains ménages se serait améliorée alors qu'on était encore dans un contexte de crise. Lorsqu'on décompose l'IPM par indicateurs (Cf. figure 20), on voit que cette progression de la situation des ménages est surtout due à l'amélioration de l'accès à l'électricité et de la scolarisation. L'absence d'accès à l'eau potable est le seul indicateur qui a beaucoup augmenté, passant de 7 % de privation à 26 %. La raison en est la difficulté d'entretien des bornes fontaines dans le contexte de la crise. Actuellement, quatre bornes fontaines sont fonctionnelles dans le quartier contre deux avant 2006.



Source : Données des enquêtes OPHI 2010 et 2013, Rabemalanto et al. (2016)

Figure 19. Évolution de la pauvreté multidimensionnelle du panel de ménages de Manarintsoa Centre de 2010 à 2013 (en pourcentage)



Source : Données des enquêtes OPHI 2010 et 2013, Rabemalanto et al. (2016)

Figure 20. Évolution des pourcentages de ménages concernés par la privation pour chaque indicateur de 2010 à 2013 à Manarintsoa Centre

Pour l'électricité, cette amélioration concerne respectivement 17 ménages dans le secteur III, neuf ménages dans le secteur IV et un ménage dans le secteur V. Or, il n'y a pas eu de campagne d'électrification dans ces secteurs. Il faut donc considérer les caractéristiques individuelles des ménages pour comprendre ce qui a changé pour eux et qui leur a permis de se brancher à l'électricité. La variable qui peut refléter ce changement, et qui pourrait expliquer l'électrification, est l'écart de revenu entre 2010 et 2013 par ménage (classé en quatre catégories). Autrement dit, le ménage serait susceptible de s'être branché à l'électricité grâce à une augmentation de son revenu entre 2010 et 2013. Le test de Khi-deux confirme que cette variable « écart de revenu » n'est pas liée au fait de s'être branché à l'électricité en 2013 (p -value = 0,9065). Même si les revenus sont très variés, nous avons quand même vérifié si ces ménages, ou une partie, ne logeraient pas dans des cases en bois et qu'ils auraient souhaité un branchement électrique par peur des incendies. En effet, nous avons expliqué dans la mise en contexte que les incendies dans les bas-quartiers, et notamment à Manarintsoa Centre, se sont multipliés ces dernières années. Le test de Khi-deux montre que le type de mur et le fait de s'être branché à l'électricité en 2013 ne sont pas liés (p -value = 0,255). L'hypothèse serait donc que chaque ménage avait des motifs individuels différents de se brancher au réseau électrique. Cette hypothèse peut être intéressante à explorer à travers des études qualitatives

complémentaires sur le terrain auprès de ces ménages. Dans le cadre de ce travail, cela n'a pas pu se faire mais il faut retenir qu'un tel changement est important pour réduire la vulnérabilité de l'habitat et des ménages.

Quant à la scolarisation, nous avons aussi testé si les nouvelles scolarisations s'étaient faites grâce à l'amélioration du revenu. Il s'avère, selon le test de Fisher, que ces deux variables ne sont pas liées ($p\text{-value} = 0,6507$). Il faudrait donc creuser aussi les facteurs explicatifs de ce passage de 13 % de privation, par rapport à l'indicateur d'accès à l'école, à 7 %. Une possibilité serait l'ouverture d'une école financièrement accessible dans la zone d'étude ou à proximité. En tout cas, ces facteurs sont intéressants ; c'est même une question clé pour mieux analyser la probabilité que les situations de pauvreté se transmettent de génération en génération. En effet, il faut rappeler qu'une des hypothèses dans ce travail est que les bas-quartiers sont des milieux où la pauvreté se reproduit, plus qu'ailleurs, et que cela est causé par l'environnement dans lequel les ménages vivent. Si la scolarisation progresse à ce rythme, on peut supposer que les futures générations auront davantage de capacité à générer un revenu et à occuper un logement décent. En revanche, la scolarisation reste un indicateur plutôt incomplet. En réalité, le nombre d'années de scolarité restera déterminant pour que l'accès au logement et à un revenu décent des générations futures se réalise. Il faut aussi que la qualité de l'enseignement dans les bas-quartiers s'améliore, de même que les conditions de nutrition des élèves.

Malgré ces améliorations, une information importante ressort de cette comparaison de l'IPM en 2010 et en 2013 : l'apparition de ménages sévèrement pauvres en 2013. Certes, ils ne sont que cinq mais il est essentiel de connaître les conditions de ce basculement pour mieux réfléchir sur l'anticipation de tels phénomènes. Ce qui est frappant, d'emblée, c'est que parmi ces cinq ménages, trois étaient classés dans la catégorie « proches de la pauvreté » et deux non pauvres. Le basculement est dû aux décès d'enfants de moins de 60 mois, survenus dans tous ces ménages. En fin de compte, la dimension santé a donc un impact conséquent sur l'IPM car dans le cas de notre étude, un seul indicateur est retenu et il a la pondération maximale de 1/3. La question reste ouverte sur l'origine de ces décès car si les ménages n'étaient pas pauvres, il serait étonnant que les maladies infantiles aient conduit au décès. D'ailleurs sur ce point, la méthode de l'IPM devrait exiger le recueil du motif du décès pour différencier les motifs liés à la pauvreté des autres. L'évolution du revenu apporte davantage de clarification sur la situation de ces ménages. Du moins, pour les trois ménages qui étaient proches de la pauvreté, les revenus ont baissé d'environ 4 à 20 %. Ces ménages confirment d'ailleurs avoir des difficultés en matières d'alimentation à cause de l'insuffisance financière. Face à ces difficultés, soit ils

restreignent leur alimentation, soit ils demandent de l'aide à leur famille ou à des connaissances. Pour les deux ménages qui n'étaient pas pauvres, les revenus ont augmenté. Dans tous les cas, il est probable que le basculement connu par ces ménages soit un impact direct ou indirect de la crise. Effectivement, les cinq chefs de ménage travaillent pour leur propre compte et, dans l'enquête, ils se plaignent tous que la vente ne marche plus autant qu'avant et que la concurrence s'est accrue¹⁴².

Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté mesurée par l'IPM nécessite un recoupement avec les résultats d'autres enquêtes existantes puisqu'elle semble assez faible. Ces enquêtes rapportent des répercussions négatives de la crise sur la situation socioéconomique des ménages de la région Analamanga et de la ville d'Antananarivo. Selon l'EPM 2010 (enquête périodique auprès des ménages), le taux de pauvreté monétaire en milieu urbain dans la région Analamanga a été de 44 %. Il a considérablement augmenté puisqu'il était de 37 % en 2005 (INSTAT, 2011). La crise politique de 2009 a, en partie, contribué à cette hausse, notamment à cause des pertes d'emploi et de la forte augmentation de la concurrence dans le secteur informel. On voit que ce taux est très élevé par rapport à ce qu'a saisi l'IPM. Il est statistiquement expliqué par un certain nombre de variables, dont certaines ne sont justement pas cohérentes avec les informations obtenues à partir de l'IPM. La première variable explicative est le niveau d'instruction du chef de ménage. La concordance est nette avec notre enquête : cette variable a bien un effet significatif sur la classe de pauvreté multidimensionnelle (Cf. tableau 14). En revanche, pour les variables explicatives suivantes, sélectionnées par l'INSTAT, à savoir la taille du ménage et le sexe du chef de ménage, le lien est moins clair dans l'enquête sur l'IPM. L'explication en est que l'IPM ne traite pas du niveau de revenu directement, qui dépend effectivement des caractéristiques du ménage. Cela veut dire que d'autres variables interviennent dans la création des privations saisies par l'IPM et réduisent l'effet direct du revenu ou des caractéristiques du ménage sur ces privations. Enfin, les variables explicatives définies par l'INSTAT comprennent également l'absence d'accès à l'électricité et à l'eau potable mais cela est déjà intégré dans le calcul de l'IPM lui-même.

¹⁴² Réponse à la question : « quelles ont été vos difficultés réelles par rapport à l'emploi depuis 2009 ? »

Tableau 14. Impact de chaque variable de caractéristique des ménages sur la classe de pauvreté multidimensionnelle des ménages de Manarintsoa Centre en 2013

Source	DDL	Khi ² (Wald)	Pr > Wald
Niveau d'études	3	20,307	0,000
Taille du ménage	2	1,469	0,480
Sexe	1	0,005	0,945

Source : Données de l'enquête OPHI 2013, auteure

Quant à l'enquête McRAM (*Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism*), son objectif était d'évaluer l'évolution de la vulnérabilité de la population urbaine. Elle a porté sur sept dimensions de l'insécurité humaine : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté et sécurité politique. Selon cette enquête, il n'y a pas eu d'amélioration de la situation de vulnérabilité entre 2010 et 2012. En effet, en 2010, environ 77 % des ménages tananariviens étaient considérés vulnérables, contre 78 % environ en 2012 (SNU-M, 2012). Les facteurs les plus importants sont liés à l'emploi : précarisation ou perte d'emploi et diminution du revenu. Étant donné l'absence de couverture sociale, cela a eu des conséquences sur les dimensions multiples des conditions de vie : sécurité alimentaire (baisse du niveau selon le profil de consommation alimentaire), santé (baisse du recours aux soins) et scolarité (déscolarisation). Concernant la scolarité, ce résultat est contraire à celui de l'IPM, qui a détecté une baisse de la privation dans ce domaine. Cela pourrait être un effet de seuil car pour l'enquête McRAM, le ménage est vulnérable s'il est composé d'au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans (tranche d'âges plus large donc) non scolarisé ou ayant abandonné l'école (SNU-M, 2012). Or, pour l'IPM, la privation est beaucoup plus rare puisque le seuil est qu'aucun (et non 'au moins un') enfant âgé de 6 à 14 ans n'est scolarisé (Kovacevic & Calderon, 2014). D'ailleurs, dans le calcul de l'enquête McRAM, le ménage est au final considéré comme vulnérable dans l'ensemble dès qu'il l'est dans l'une des sept dimensions de l'insécurité humaine. En tout cas, même si la proportion de ménages où aucun enfant n'est scolarisé a baissé (enquête OPHI), cela n'empêche pas effectivement qu'il y ait eu davantage de ménages où au moins un des enfants a été déscolarisé (enquête McRAM). Par ailleurs selon l'enquête McRAM, l'insécurité des personnes et des biens a particulièrement augmenté à cause du contexte de crise et d'instabilité politique (SNU-M, 2012). Nous avons abordé ces difficultés liées à l'emploi et à l'insécurité à travers l'enquête sur l'IPM en 2013 pour mieux comprendre les effets de la crise. Effectivement pour

56 % des ménages, l'insécurité limitait leurs activités. De plus, l'occurrence de vols a été plus fréquente en 2012 qu'avant la crise de 2009 pour 75 % d'entre eux.

II. Limites liées à la méthode de construction de l'indice de la pauvreté multidimensionnelle

Au-delà des différences de résultats dus aux différences méthodologiques entre l'IPM et les autres outils, ces analyses permettent de faire ressortir quelques limites essentielles de l'IPM. Il convient d'abord de rappeler que l'objectif de cet outil est de mesurer la pauvreté, sous l'angle de privations, et de la comparer dans le temps et dans l'espace. Notre application de l'IPM a justement montré que la question de la contextualisation (changement d'échelle spatiale) des indicateurs est essentielle pour que les résultats reflètent les réalités dans les localités étudiées. Aussi, il s'est avéré que cet outil présente quelques limites par rapport au suivi temporel de la pauvreté. Cette faille par rapport au suivi temporel est d'ailleurs indépendante de l'échelle d'analyse.

II. 1. Risque d'incohérence par rapport au remplacement des indicateurs manquants

Tout d'abord, la possibilité offerte de remplacer les indicateurs manquants dans la mesure de l'IPM est déterminante par rapport au résultat obtenu. Or, 41 pays sur 104 pratiquent ce remplacement d'indicateurs. Cela mérite donc une réflexion. En effet, on peut admettre jusqu'à cinq indicateurs manquants (Kovacevic & Calderon, 2014). Le remplacement des données manquantes sur un indicateur signifie qu'on affecte le poids de celui-ci à d'autres indicateurs de la même dimension. Dans notre cas, c'est à cause de ce système de remplacement que l'indicateur de mortalité infantile a bénéficié d'une pondération plus forte (1/3). Étant donné que les taux de mortalité infantile n'étaient que de 2 % et 4 % respectivement en 2010 et en 2013 selon nos résultats, leur forte pondération maintient donc naturellement le taux de pauvreté à un niveau assez bas.

Pourtant, la faible proportion de ménages « privés » du point de vue de la mortalité infantile n'est pas forcément cohérente avec la situation de la malnutrition infantile. Cette dernière est l'autre indicateur de la dimension santé de l'IPM, dont nous ne disposons pas de données. Effectivement à Madagascar, le taux de malnutrition chronique infantile (retard de croissance) est très élevé, de l'ordre de 47,4 % des enfants de moins de cinq ans (INSTAT, 2014). Et ce

taux a peu évolué au cours des deux dernières décennies. En milieu urbain, il a été de 43 % selon l'enquête démographique et sanitaire de 2008-2009 (INSTAT, 2010). À l'inverse, le taux de mortalité infantile a largement baissé. Entre 1997 et 2009, par exemple, il est passé de 159 ‰ à 72 ‰, même s'il stagne depuis la crise de 2009 (INSTAT, 2014). Ceci est le résultat de l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants, de la promotion de l'allaitement maternel exclusif, du programme de WHO (PCIME), etc. Cette baisse a été encore plus forte à Antananarivo, soit un taux à 32 ‰ (INSTAT, 2014) grâce aux programmes de prévention et d'équipements sanitaires. Toutefois, les programmes en matière de nutrition ou encore d'amélioration de l'accès à l'eau potable n'ont pas encore suffi à réduire de manière significative la malnutrition infantile. Par conséquent, l'indicateur de mortalité infanto-juvénile ne peut se substituer à la malnutrition à l'heure actuelle dans le cas de Madagascar.

II. 2. Des limites fortement liées au choix des indicateurs

Ensuite, les indicateurs de privation de l'IPM relèvent de variables « lentes », c'est-à-dire qui ne reflètent un changement significatif que sur le long terme. Ainsi, l'intervalle de trois ans est trop court pour percevoir une évolution de l'IPM. Par exemple, les caractéristiques de l'habitat ne changent qu'après plusieurs années pour la grande majorité des ménages. D'ailleurs, si elles se dégradent fortement sous une courte période, il faudrait vérifier si ce n'est pas dû à un cataclysme. En outre, certaines caractéristiques sont acquises et figent donc une partie de l'IPM. C'est le cas des années de scolarité des individus qui sont déjà hors du cycle scolaire. En plus, la stabilité de ces variables appelle à considérer les infrastructures et services auxquels les ménages ont accès. En revanche, il faut reconnaître que les indicateurs de l'IPM mesurent des types de privations fondamentaux : mortalité infantile, accès à l'électricité et à l'eau potable... Néanmoins, nous avons vu que ce ne sont pas des formes de pauvreté qui changent dans le contexte immédiat d'une crise. Par ailleurs, selon les comparaisons précédentes, il peut y avoir un décalage entre la pauvreté monétaire et les types de privation mesurés par l'IPM. Dans le cas d'Antananarivo, cela peut être dû à la disponibilité plus marquée des infrastructures et services, comme montré par Razafindrakoto *et al.* (2010).

Quant au choix des indicateurs, ceux-ci présentent deux limites. D'un côté, ils ne sont pas forcément extrapolables pour tous les segments de population puisqu'ils ne s'appliquent qu'aux ménages éligibles. Les ménages composés d'hommes seuls (étudiants ou migrants par exemple), ou de personnes âgées, sont exclus de ces indicateurs. Dans le cadre de nos enquêtes

à Manarintsoa Centre, ces ménages non éligibles comptent 17 % des 500 ménages enquêtés environ. De l'autre côté, ils ne sont pas toujours adaptés au contexte local et ne reflètent donc pas forcément les formes de pauvreté réelles que vit la population. La conséquence de cette inadaptation des indicateurs est directe sur la non-pertinence des politiques publiques conçues à partir des résultats de l'IPM. En effet, dans le milieu tananarivien, la possession de bicyclette n'est pas une priorité pour la majorité des habitants du fait de la morphologie très en relief de la ville. De plus, l'exiguïté des terrains et logements et l'insécurité dans certains quartiers, comme dans les bas-quartiers, font que même si les ménages ont les moyens de se payer ce moyen de transport, ou même si on leur en donne les moyens, ils ne peuvent pas l'acheter. Par rapport à cet exemple, on pourrait remplacer l'indicateur par le périmètre raisonnable jusqu'où le ménage peut se déplacer au quotidien. Cela pourrait être complété par une étude qualitative. Avec cela, les décideurs pourraient formuler, à partir de ces informations, des politiques ciblées concrètes concernant l'aménagement des localités et l'accessibilité des transports pour la population par exemple. De même, pour la non possession d'une voiture ou d'un camion, il faudrait de toute façon que le cadre structurel les y encourage car c'est loin d'être le cas à Antananarivo. En effet, la possession de voiture n'est pas une priorité pour beaucoup de ménages à cause de la qualité des rues même en centre-ville, le prix élevé du carburant, la corruption au niveau des policiers et des gendarmes qui effectuent les contrôles. Ainsi, ce sont surtout les dimensions matérielles qui sont fortement contextualisées. Il faudrait donc réfléchir à la prise en compte du choix des ménages de ne pas posséder tel ou tel bien. Dans la continuité de ces remarques, la question se pose aussi si on peut garder la même pondération des indicateurs dans tous les pays ou toutes les localités. C'est là qu'il faut rappeler que la définition des seuils et pondérations des indicateurs doit, autant que possible, être soumise au débat public afin de tenir compte des contextes locaux (Ravallion, 2011).

III. Autres dimensions de la pauvreté en dehors des privations

Les critiques, que nous avons développées sur l'IPM, nous amènent à tester l'apport d'autres outils par rapport à la connaissance de la situation des ménages dans les bas-quartiers. La mesure monétaire de la pauvreté est, dans cette optique, incontournable. Même si les données disponibles s'appuient sur la déclaration du revenu par l'enquêté, cette variable reste une référence classique. Les « enquêtes périodiques auprès des ménages » de l'INSTAT, par exemple, intègrent toujours une mesure monétaire de la pauvreté, basée sur la déclaration des enquêtés. Toutefois, pour nous, la variable monétaire doit, d'une manière ou d'une autre, être

complétée par des variables multidimensionnelles. C'est d'autant plus indispensable si le but est, au-delà de la mesure de la pauvreté, de faire ressortir les spécificités de la pauvreté dans une localité donnée, en l'occurrence les bas-quartiers. C'est pour cela que nous terminerons par la présentation de groupes sociaux différents, dont les conditions de vie, notamment les types d'habitat, diffèrent aussi.

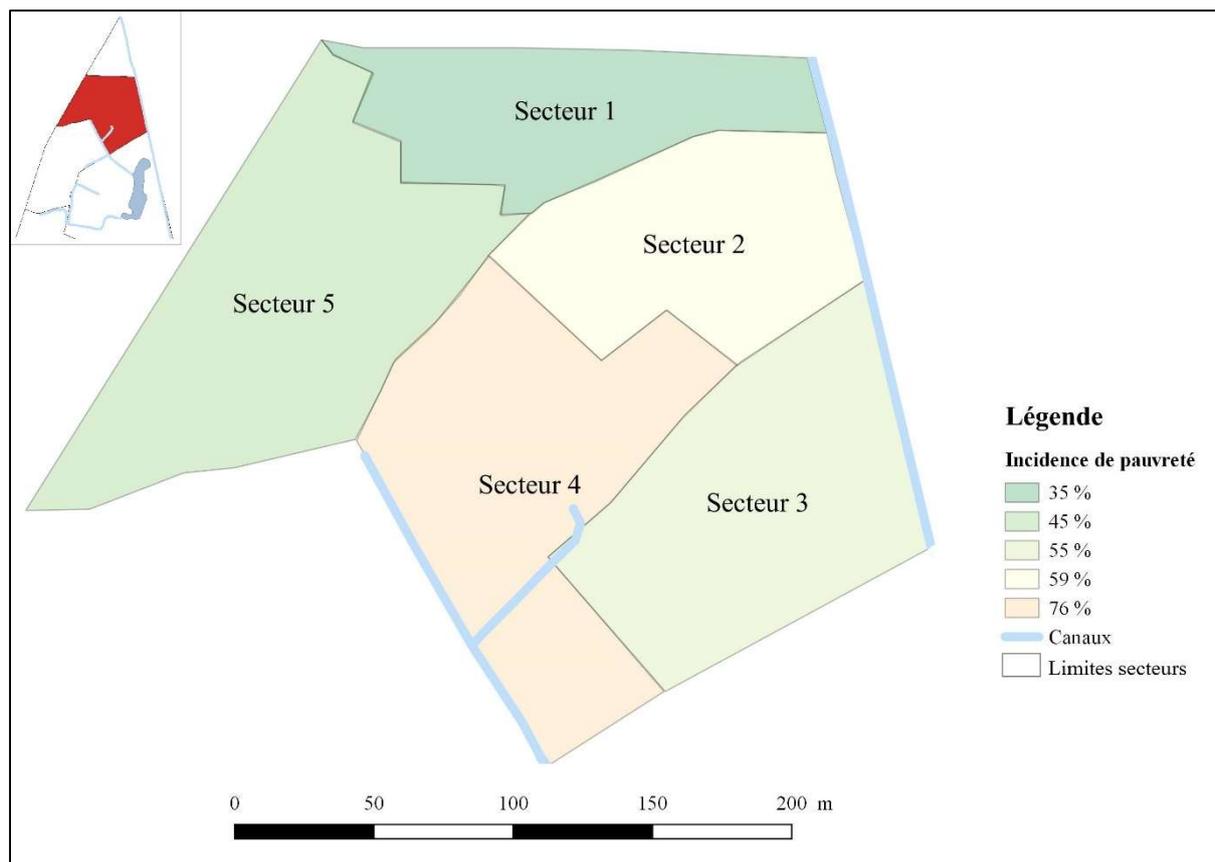
III. 1. Une pauvreté monétaire assez marquée

D'un point de vue monétaire, sur les 251 ménages ayant fait l'objet de la mesure¹⁴³, l'incidence de pauvreté p_0 est assez élevée par rapport à l'ensemble de la ville. 58 % des ménages étaient pauvres en 2010 et 59 % en 2013. L'EPM 2010 avait indiqué un taux de pauvreté de 44 % dans l'ensemble de la région Analamanga (INSTAT, 2011). Cela veut dire que la pauvreté dans le quartier de Manarintsoa Centre est effectivement plus marquée. La raison en est que c'est un bas-quartier où les logements sont plus accessibles pour les plus démunis. Il y existe aussi tout un réseau social, qui facilite l'accès à l'emploi, surtout informel. Justement, la répartition des ménages pauvres dans les différents secteurs du quartier confirme qu'il y a des zones de concentration de cette pauvreté à l'intérieur du quartier (Cf. carte 15)¹⁴⁴. Le lien est statistiquement significatif entre la pauvreté monétaire et le secteur de résidence (p -value = 0,001308).

En observant la carte 15, on s'aperçoit que les secteurs les plus en difficulté sont à proximité des canaux de drainage non couverts et qui reçoivent, en même temps, les eaux usées. Comme décrit auparavant, ce sont effectivement davantage les ménages en difficulté qui résident à proximité de ces canaux. D'ailleurs, c'est pour cela que l'enquête PPAB n'intègre pas l'ensemble du quartier de Manarintsoa Centre mais uniquement cette partie où la précarité est plus marquée. En revanche, le secteur 5, qui borde l'axe routier, est caractérisé par les activités de commerce. Ce côté du quartier est essentiellement composé de logements en dur. Quant au secteur 1, où il y a le moins de pauvres, nous avons simplement remarqué la quasi-inexistence de maisons en bois dans ce secteur.

¹⁴³ Normalement, la mesure monétaire de la pauvreté devrait porter sur le panel de 305 ménages de 2010 et 2013. À cause des données manquantes sur le revenu, l'échantillon est réduit à 251 ménages.

¹⁴⁴ Tous les quartiers sont divisés en secteurs pour faciliter l'administration de proximité et la gestion du quartier. À Manarintsoa Centre, il existe cinq secteurs.



Source : Données de l'enquête OPHI 2013, Rabemalanto (2018)

Carte 15. Incidence de pauvreté monétaire par secteur en 2013 dans le quartier de Manarintsoa Centre

Les ménages pauvres de Manarintsoa Centre vivent dans une pauvreté assez profonde car les coefficients de déficit de revenu, P1, par rapport aux seuils de pauvreté nationaux, y ont été de 28 % et 30 % respectivement en 2009 et en 2012 (Cf. tableau 15). Pourtant, le revenu moyen des pauvres a été supérieur en 2012 par rapport à 2009 : respectivement 213 774 Ar/an/tête (74,49 €/an/tête en 2012) et 260 379 Ar/an/tête (103,98 €/an/tête en 2009). Cela signifie clairement que c'est surtout l'inflation qui explique cette augmentation du taux de pauvreté en 2012. L'effet de la crise a donc été davantage la baisse du pouvoir d'achat, plus que la baisse du revenu. Par ailleurs, le tableau 24 montre que la pauvreté dans le secteur 4 est particulièrement profonde puisque le P1 y a été de 44 % en 2012. Dans ce cas-là, il faudrait s'intéresser à la probabilité d'émergence d'une trappe à pauvreté. Il faudrait aussi analyser les conditions internes et externes aux ménages qui les empêchent de sortir de la pauvreté. Enfin, la sévérité de la pauvreté, P2, dans l'ensemble du quartier est plutôt élevée : 19 % en 2012. L'inégalité entre les pauvres, exprimée par P2, est particulièrement élevée dans le secteur 4 : 29 % en 2012. À part les caractéristiques des ménages, cela est dû à la précarité de l'emploi de certains des ménages vivant dans ce secteur, par exemple le transport d'eau ou la lessive. C'est

donc le même cas que pour les ménages vivant en face de ce secteur, dans la partie nord-est de Manarintsoa Anatihazo, et pour ceux bordant le canal à Manarintsoa Est.

Tableau 15. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté dans le quartier de Manarintsoa Centre en 2012

Secteur	Effectif (n)	Pauvres (q)	Incidence de pauvreté (%)		Profondeur de pauvreté (%)		Sévérité de pauvreté (%)	
			P0	C0	P1		P2	C2
					C1	C2		
1	20	7	35,00	4,73	9,64	2,58	5,00	2,09
2	41	24	58,54	16,22	29,60	16,25	18,66	15,98
3	71	39	54,93	26,35	25,03	23,80	15,75	23,36
4	79	60	75,95	40,54	43,59	46,12	28,85	47,60
5	40	18	45,00	12,16	20,99	11,25	13,13	10,97
Ensemble	251	148	58,96		29,75		19,07	

Source : Données de l'enquête OPHI 2013, auteure

III. 2. Mieux refléter le contexte local à travers des groupes sociaux

Pour compléter l'analyse, nous avons étudié les groupes sociaux qui composent le panel de 305 ménages, à partir de l'enquête de 2010. L'objectif est de mieux caractériser ces ménages de Manarintsoa Centre. En effet, en situation de crise, les impacts sur les ménages varient selon différentes caractéristiques, que les indicateurs de l'IPM ne captent pas. Selon la contribution des variables à l'axe F1 de l'ACM, les groupes se répartissent selon les revenus et le niveau d'études. Quant à l'axe F2, les variables qui y contribuent sont l'âge, le genre et le statut matrimonial. Ainsi, la structuration des groupes sociaux à partir de ces données corrobore entièrement celle de l'échantillon de l'enquête PPAB, issue d'une ACM également. L'avantage de l'enquête PPAB est qu'il a surtout permis de montrer que les caractéristiques de l'habitat figurent parmi les premiers facteurs de différenciation des groupes dans ces bas-quartiers.

Suite à cette ACM, nous avons produit une typologie des ménages en retenant quatre types (Cf. figure 21). On trouvera ci-dessous les caractéristiques de ces quatre types :

- Type A : familles plutôt nombreuses (27 %)

Ces ménages sont composés majoritairement de six personnes ou plus. Ils sont dirigés par des chefs de ménages (plutôt des hommes) de 30 à 60 ans. Ceux-là n'ont généralement pas achevé le cycle primaire. Ces ménages se positionnent à la moyenne

de la population en termes de loisirs, de possession de biens (télévision, radio...) et de revenus mensuels (100 000 Ar/tête, c'est-à-dire 33,93 €/tête en 2009)).

- **Type B : ménages plutôt jeunes et pauvres (28 %)**

La moitié des chefs de ménage ont moins de 30 ans. Les ménages dans ce groupe sont de taille plutôt moyenne : trois à cinq personnes généralement. Ils sont dirigés par des hommes. Ils sont plus en difficulté par rapport au type A car ils sont moins équipés et les revenus mensuels sont d'environ 50 000 Ar/tête (19,97 €/tête en 2009). Pourtant, près de la moitié des chefs de ménage ont achevé le cycle primaire.

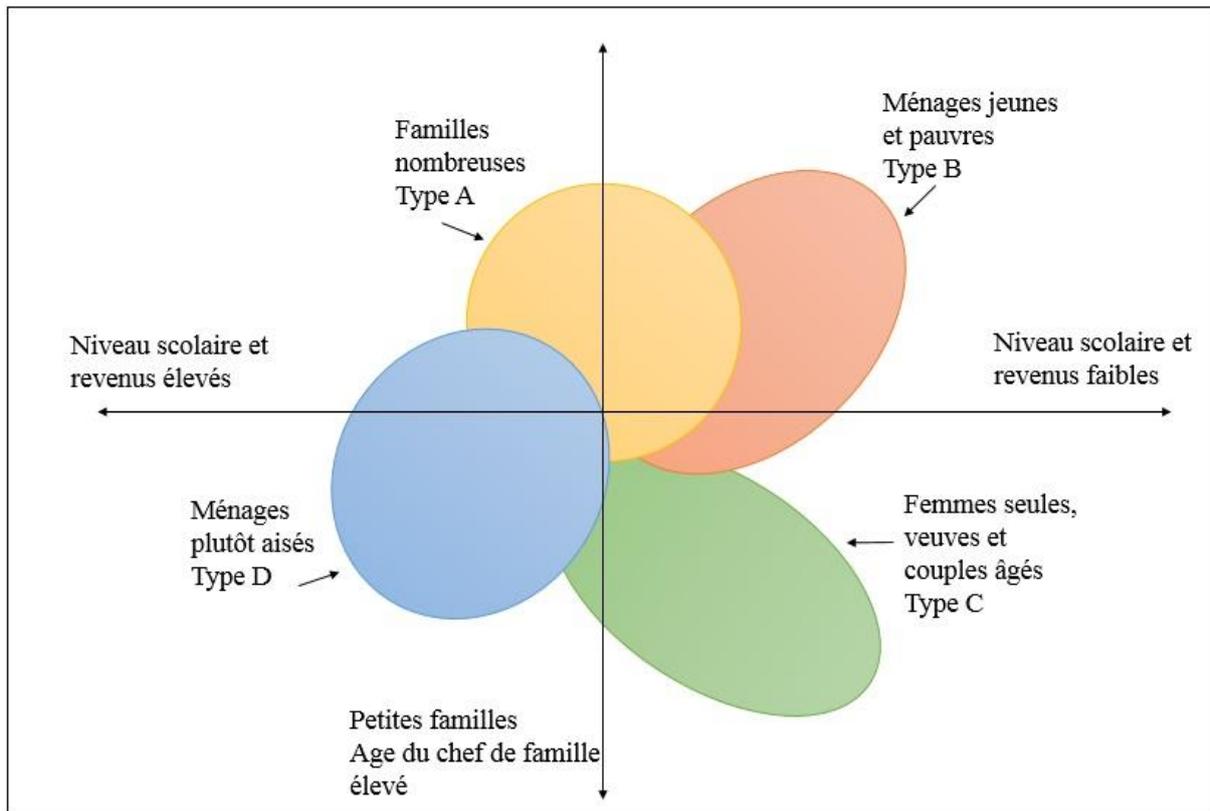
Au niveau du logement, les types A et B occupent majoritairement une pièce unique. Pour la moitié des ménages, il s'agit de cases en bois. Pour les autres, ce sont des maisons en dur. La localisation spatiale de ces ménages rejoint notre analyse sur la prédominance des logements fragiles sur les zones plus à risque. En effet, ils se situent dans les secteurs plus exposés aux inondations et souvent le long du canal Andriantany.

- **Type C : plutôt des femmes seules, isolées, souvent âgées (11 %)**

Il s'agit des veuves seules, des femmes divorcées avec ou sans enfants et aussi des couples de personnes âgées. La taille de leurs ménages est réduite, moins que pour le type B. La majorité des ménages vit aussi dans une pièce unique. Un tiers occupent un habitat précaire le long du canal Andriantany également. Les revenus sont plus dispersés dans ce groupe.

- **Type D : ménages plutôt aisés (34 %)**

Ce groupe se démarque des autres sur plusieurs plans. Les ménages habitent la partie nord-ouest du quartier. Ils sont proches de la rue commerçante. Même si cette rue est systématiquement inondée en période de pluie (problème d'évacuation), les logements ne le sont pas. La majorité des logements de ces ménages sont en dur et ils sont propriétaires. Les revenus mensuels sont plus élevés : 200 000 Ar/tête (79,86 €/tête en 2009) pour des ménages de trois à six personnes. Ils possèdent davantage de biens durables. Les chefs de ménage ont en majorité entre 40 et 60 ans.



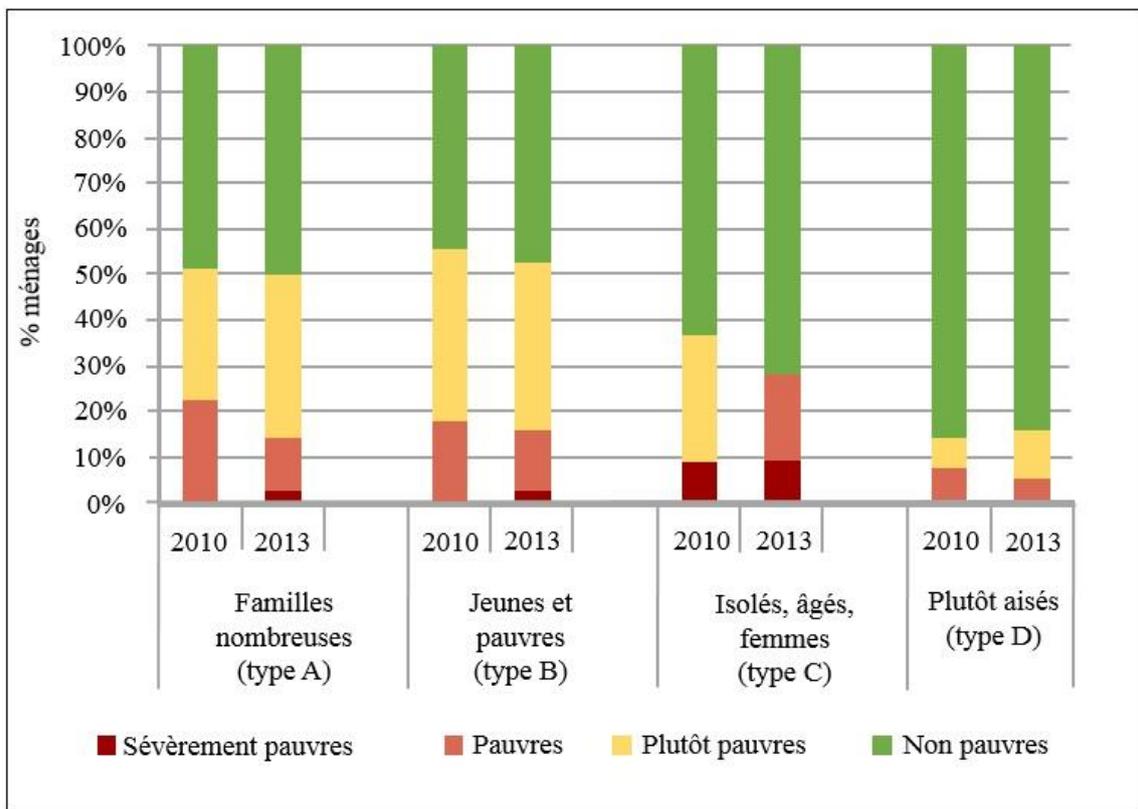
Source : Données de l'enquête OPHI 2010, Rabemalanto et al. (2016)

Figure 21. Répartition et caractéristiques des ménages de Manarintsoa Centre par type en 2010

La population du quartier de Manarintsoa Centre est donc assez contrastée puisqu'on y trouve des ménages plutôt aisés, de la classe moyenne et de la classe pauvre. Les logements y sont aussi contrastés, avec quand même des homogénéités par localité à l'intérieur des quartiers. Les ménages vivant dans des conditions précaires sont nombreux à proximité du canal Andriantany. C'est un milieu où les inondations et l'insalubrité sont plus importantes. Ces résultats sont intéressants car ils prouvent que même à l'échelle urbaine la plus réduite, les inégalités sont perceptibles. De plus, la répartition spatiale des habitants à cette échelle reflète parfois une concentration de groupes sociaux spécifiques. Néanmoins, l'analyse spatiale, suite à notre mesure de la vulnérabilité, démontre davantage une dispersion des ménages vulnérables dans ce quartier par rapport à d'autres quartiers. Dans tous les cas, notre comparaison par secteur confirme quand même que les politiques de développement de la ville et des quartiers doivent prendre en compte cet enjeu spatial et son impact sur la vulnérabilité des habitants.

Les effets de la crise sur l'IPM sont-ils plus compréhensibles à travers ces différents groupes sociaux ? Pour répondre à cela, nous avons observé la distribution des catégories issues de l'IPM parmi les groupes sociaux, ci-dessus, en 2010 et en 2013. L'échantillon est, cette fois-ci,

composé des 254 ménages puisqu'on revient à la mesure de l'IPM. On voit surtout que le seul groupe où beaucoup de ménages proches de la pauvreté ont basculé dans la pauvreté est le type C, celui des femmes isolées et/ou âgées (Cf. figure 22). Probablement, ces femmes ont des métiers plus sensibles à la crise : employées des entreprises franches, services aux particuliers dépendants du pouvoir d'achat des ménages employeurs... Or, elles sont seules à pourvoir au revenu dans le ménage. Voilà donc une situation de vulnérabilité qui n'est pas reflétée par l'IPM s'il est analysé isolément. Par ailleurs, il faut noter que les cinq ménages qui ont basculé dans la catégorie « sévèrement pauvres » sont répartis dans les différents groupes sociaux. Comme ils ont tous subi une mortalité infantile, cela veut dire qu'il faut vraiment que l'indicateur de ce phénomène soit complété soit par le motif du décès, soit par une meilleure description des ménages pour aider les décideurs à agir de manière plus efficace encore contre ce phénomène.



Source : Données des enquêtes OPHI 2010 et 2013, Rabemalanto et al.,(2016)

Figure 22. Évolution du classement de pauvreté multidimensionnelle par type de ménage à Manarintsoa Centre entre 2010 et 2013

Synthèse et discussion

Les outils testés dans cette section révèlent des résultats différents, plutôt de natures différentes. L'IPM montre que l'incidence de pauvreté est faible dans le quartier de Manarintsoa Centre. Or, le recouplement avec les résultats de la mesure monétaire de la pauvreté montre l'inadaptation de l'IPM pour faire ressortir les niveaux de pauvreté réels dans le quartier. Néanmoins, lorsqu'on analyse les groupes sociaux, le recouplement avec l'IPM affiche une cohérence. Cela apporte surtout beaucoup plus d'éclaircissements quant aux profils et aux conditions de pauvreté.

Tout cela veut dire qu'il ne suffit pas que les politiques publiques agissent sur la base des privations des ménages pour les faire sortir de la pauvreté, pour ce qui est des bas-quartiers. D'autres formes de pauvreté prédominent dans ces localités et elles ne sont pas prises en compte dans l'IPM. Il s'agit, notamment, de la difficulté d'accès à un emploi stable et suffisamment rémunérateur. Même par rapport à la santé, les indicateurs de l'IPM ne captent que des maladies exprimant l'extrême pauvreté. Or, nous avons vu que diverses maladies affectent gravement les ménages et qu'ils sont obligés de tout investir dans les soins. Ces formes de pauvreté doivent être prises en compte dans les interventions destinées à renforcer les capacités des habitants des bas-quartiers.

Abstraction faite des variables qui manqueraient à l'IPM ou celles qui doivent être réajustées, nous pensons donc que ce type d'outil doit servir à se poser davantage de questions sur ce qui rend la population pauvre. Il serait inapproprié d'investir dans des actions visant directement à réduire ces privations puisque l'environnement dans les bas-quartiers fait qu'il faut réfléchir surtout à un mécanisme à différentes échelles. Il faut aussi s'interroger sur ce qui est spécifique à la localité, si cela s'avère pertinent, pour pouvoir adapter les actions de réduction de la pauvreté. En poursuivant cette voie, nous avons repéré des poches de vulnérabilité micro-urbaines, qui ne sont pas perceptibles à travers l'IPM. Nous avons également différencié les capacités des ménages et leurs trajectoires et en avons conclu que les risques liés à l'habitat et au capital humain avaient bien des conséquences sur la persistance de la pauvreté.

Conclusion du chapitre

Beaucoup de ménages sont rendus vulnérables du fait de la piètre qualité de leur habitat et on en parle peu dans les pays d'Afrique sub-saharienne. Cela est lié à la faiblesse des politiques de logement dans ces pays. Les ménages pauvres ont difficilement accès à un logement décent et le secteur privé ne propose pas encore une offre de logement adaptée à la demande de ces catégories pauvres de la population. Il faut alors s'interroger sur la reproduction des risques face à la croissance démographique dans les bas-quartiers, aux pratiques résidentielles, et à la faiblesse de la protection sociale informelle. Pourtant, les risques liés à l'habitat sont permanents. Certains sont vécus au quotidien, forçant les habitants à s'y adapter, d'autres sont presque oubliés par les interviewés parce que les chocs ne surviennent pas de manière immédiate. Autrement dit, lorsque l'incertitude est plus grande par rapport à l'occurrence de l'événement, l'individu semble moins préoccupé par cela. Dans ce cas, si le choc a lieu, les ménages n'ont pas des moyens suffisants de s'en relever car ils ne s'y préparent pas. Seule l'expérience vécue, c'est-à-dire le fait d'avoir déjà subi le choc auparavant, réveille la conscience des ménages vis-à-vis de certains risques liés à l'habitat.

L'analyse spatiale a montré l'existence de clusters de ménages très vulnérables et d'autres très peu vulnérables. Toutefois, à l'intérieur de ces clusters, il existe des exceptions. On peut alors prolonger l'analyse en recherchant l'articulation entre la vulnérabilité des ménages et la vulnérabilité collective au sein de ces clusters. Nous avons constaté que la vulnérabilité atteignait une dimension collective lorsque les ménages voisins vivaient sous la même contrainte, faisaient face à la même incertitude (d'occurrence de l'expulsion ou d'un incendie) et étaient exposés aux mêmes risques. Cela appelle les décideurs à adopter une logique des systèmes, engendrant ces risques et cette vulnérabilité collective, pour éviter aux ménages d'apporter des réponses individuelles parfois inefficaces et qui accentuent encore d'autres risques.

Nous insistons aussi sur la nécessité de créer un cadre de vie qui permette d'équilibrer les différentes composantes des capacités chez les individus et les ménages. Sur cet aspect-là, des domaines plus larges sont concernés, au-delà de celui de l'habitat. Nos résultats fournissent des possibilités de réflexions sur les aspirations à l'emploi et les contraintes, qui en résultent, les besoins en logement et en confort minimal. Tous ces aspects font appel à une panoplie d'acteurs, mais rares sont ceux qui interrogent les ménages et traduisent ensuite leurs réflexions

en action correspondantes. D'ailleurs, la prise en compte de ces ressentis dans les actions de développement constitue en elle-même une problématique de plus.

Enfin, d'après notre analyse, beaucoup de ménages des bas-quartiers sont déjà dans une trappe à pauvreté. Rares sont ceux qui arrivent à s'en sortir, parmi les ménages que nous avons rencontrés. Certes, cette situation ne peut être généralisée puisque les quartiers évoluent, en apparence, avec la multiplication des nouvelles constructions, mais ce n'est quand même qu'un contraste qui tend à se renforcer dans ces lieux. Les ménages démunis ont bien des points communs dans leurs trajectoires : une expulsion, un incendie, une perte d'emploi... Et le domaine de l'habitat n'est qu'un exemple parmi d'autres que nous avons pris pour démontrer comment la vulnérabilité peut contribuer à l'émergence de trappes à pauvreté. Il existe d'autres domaines stratégiques comme la santé et l'emploi où les ménages des bas-quartiers supportent encore moins bien les chocs. Toutefois, il faut retenir que les chocs liés à l'habitat affectent gravement les ménages, mais il s'agit de chocs matériels dont beaucoup parviennent à se relever. En revanche, ils ont pour effet de réduire leurs capacités sur le long terme en raison des difficultés à reconstituer les capitaux investis dans la résilience après le choc.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'idée de ce travail nous est venue à la suite de réflexions sur le poids élevé des dépenses de logement face aux risques liés à l'habitat, particulièrement pour les ménages des bas-quartiers à Antananarivo. Et cela en raison, notamment, de l'augmentation de la demande en logement alors que l'offre du secteur privé, par suite du retrait du secteur public, n'était pas suffisante. Face à la précarisation de l'habitat, qui en a résulté, la population s'est trouvée fortement fragilisée. Or, par ailleurs, les outils de mesure de la pauvreté, existants actuellement, tendent à occulter les problèmes réels qui sont engendrés par cette situation. Ces problèmes, plus profonds et plus structurels, ont trait à la vulnérabilité des ménages dans les bas-quartiers et à son impact sur leurs trajectoires de vie. Il est donc nécessaire de bien comprendre ce mécanisme pour aider à réfléchir à des politiques de développement propres aux bas-quartiers, qui portent, notamment, sur les conditions de vie des ménages. Dans le cas particulier des bas-quartiers d'Antananarivo, il n'y a jamais eu de débat sur ce lien entre la vulnérabilité des ménages et leurs trajectoires.

Les effets marquants de la précarité et du milieu de résidence sur la vulnérabilité

Le premier résultat qu'il nous faut retenir est que la précarité de l'habitat dans les bas-quartiers est effectivement un déterminant de la vulnérabilité des ménages. Pourtant, cette précarité est très insuffisamment décrite dans les études et enquêtes existantes. En fait, l'habitat constitue un domaine complet d'analyse qui comprend plusieurs composantes : le foncier, la qualité du bâti, la superficie, le taux d'occupation, le taux d'effort, le confort... Or, dans les enquêtes auprès des ménages, il est souvent assimilé avec les autres dimensions des conditions de vie et ; ce qui dissimule certaines formes de précarité. Autrement dit, la connaissance des situations de pauvreté, et de vulnérabilité, y est incomplète et nous avons démontré le rôle central que joue l'habitat à travers ses différentes composantes et sa sensibilité à l'environnement extérieur. Toutefois, si on prend un bas-quartier tananarivien précis, tous les habitats n'y sont pas systématiquement précaires. La précarité et la vulnérabilité se concentrent uniquement sur certaines zones particulières à l'intérieur de ces quartiers. Ce qui complique d'autant, le ciblage des interventions adressées aux personnes les plus vulnérables.

Une autre information essentielle ressort aussi de nos analyses : cette précarité est relativement récente par rapport à la construction des bas-quartiers. Elle s'est aggravée durant les vingt dernières années vu la fragilité des logements, engendrant des incidents, et parfois des chocs

plus graves, et vu leur moindre superficie. Or, cette précarisation est quasi-absente des analyses de la pauvreté puisque celles-ci ne s'intéressent qu'à la situation à un instant t_0 ou à l'évolution des mêmes critères de pauvreté entre les instants t_0 et t_n .

Pourtant, certains, parmi les personnes interviewées, se résignent à la précarité. Il y a, d'ailleurs, une critique qui émerge, parfois, sur la nécessité ou pas de mettre l'accent sur la vulnérabilité des habitants de tel ou tel quartier. Cette critique interroge s'il ne faut pas simplement respecter leur choix d'y vivre. Certains y défendent l'idée que cette notion de vulnérabilité est purement construite pour qualifier une certaine fraction de la population comme étant ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle n'a pas conscience d'être : à savoir des personnes pauvres et vulnérables. Notre approche qualitative a permis de confirmer que la plupart des interviewés ont conscience de la précarité dans laquelle ils vivent et des risques que cela engendre. Les pratiques résidentielles sont plutôt le résultat, d'abord, d'un choix contraint par la faiblesse du budget des ménages et, en même temps, de leur arbitrage entre les besoins qu'ils souhaitent prioriser (notamment la proximité à un réseau d'entraide et au marché du travail informel). Nos entretiens montrent aussi que certains s'attachent au quartier en raison de l'ancrage familial à cet endroit depuis plusieurs années. La précarité, et la vulnérabilité, sont bien étroitement liées à ces motifs.

La réduction de cette précarité et de cette vulnérabilité passe par la reconnaissance de la liberté de tous de choisir son logement, son quartier, son emploi... la liberté d'évoluer vers ce qu'ils souhaitent devenir, suivant la théorie de Sen sur le développement humain (PNUD, 2016). Or, on ne peut pas dire, d'après nos entretiens qualitatifs, que tous les ménages ne souhaitent pas évoluer et préfèrent rester dans leur situation actuelle. Ainsi, les acteurs de la ville et du développement ont la responsabilité de créer, dans ces quartiers, un cadre de vie qui soit égal à ailleurs.

Un autre point mérite aussi d'être souligné concernant la conscience d'être vulnérable. Il y a des ménages qui ne semblent pas tellement préoccupés par les risques, particulièrement le risque d'expulsion. En réalité, ceux-là ont des préoccupations encore plus urgentes, qui sont toujours liées à cette situation de précarité, surtout de santé et de l'emploi. Justement, même dans le cas où un ménage ne perçoit pas l'ampleur d'un risque, il faut plutôt s'interroger sur les conséquences de cette inconscience du risque. Elles accentuent souvent l'exposition du ménage lui-même et de son entourage.

La question d'échelle s'avère, par ailleurs, essentielle pour comprendre le mécanisme de vulnérabilité dans les quartiers précaires. La vulnérabilité des ménages, du moins dans un contexte de précarité, ne peut s'analyser qu'en prenant en compte les origines de cette précarité. Et, celles-ci sont à différentes échelles. À l'issue de notre recherche, nous pouvons confirmer que les ménages des bas-quartiers sont très dépendants du milieu dans lequel ils vivent. C'est lui qui les rend vulnérables sur plusieurs aspects. Le premier, sur lequel nous avons insisté, est que la configuration même des quartiers est telle qu'elle expose les habitants à différents risques. Par « configuration », on entend la basse altitude, l'existence de canaux et égouts mal entretenus, le manque d'aménagement de la plaine de Betsimitatatra, les regroupements spatiaux de nombreux habitats précaires. Le deuxième aspect de cet impact du milieu des bas-quartiers sur les ménages est l'effet de voisinage. Là-dessus, nous avons une conclusion partagée entre l'effet positif sur l'accès au revenu et, en même temps, l'effet négatif de renforcement de la vulnérabilité des ménages. En effet, nous avons constaté que face aux difficultés d'accès au logement et à l'emploi dans d'autres quartiers de la ville, les ménages parvenaient plus facilement à s'insérer dans les bas-quartiers. Cet accès est, parfois, lié à un effet d'entraînement par les voisins dans un parcours d'emploi particulier. Or, il est arrivé que l'emploi prenne fin en raison de la fermeture de l'entreprise. Il a aussi été mentionné, pour les emplois indépendants exercés dans les quartiers, que la concurrence a récemment beaucoup augmenté. L'instabilité de l'emploi et du revenu de ces ménages est donc bien une réalité et elle renforce leur vulnérabilité.

Pour ces raisons, nous avons cherché à élaborer une typologie selon le niveau de vulnérabilité des ménages, basée sur un indice combinant tant les facteurs d'exposition aux risques que de protection des ménages. Cela a permis de hiérarchiser leurs situations respectives au sein des bas-quartiers ; ce qui répond bien à l'objectif de la discipline économique qui consiste à classifier les ménages selon des critères précis. Or, il y avait là un objectif essentiel car, trop souvent, l'analyse de la vulnérabilité souffre d'un manque de quantification des ménages dits vulnérables. En outre, la répartition spatiale des ménages selon le niveau de vulnérabilité a un sens par rapport à la configuration des quartiers. Cette typologie peut servir aux décideurs pour les faire réfléchir sur les profils des ménages les plus vulnérables, en lien avec les profils des quartiers, et pour agir en conséquence.

Il s'avère aussi que, parmi toutes les caractéristiques des ménages, le faible niveau d'études du chef de ménage contribue fortement au fait d'être en habitat précaire. De même, l'âge et le niveau de revenu jouent un rôle, certes un peu moins important que le niveau d'études, dans la

probabilité de vivre dans un habitat précaire. Bien sûr, il faut parallèlement renforcer l'accès à l'éducation et assurer la qualité de celle-ci. En revanche, il s'agit plutôt d'une solution à long terme. Dans l'immédiat, une option possible est de réfléchir à une politique de l'emploi qui soit plus inclusive. Il faudrait réfléchir aussi à ce que pourrait faire le secteur privé pour promouvoir et mieux organiser les métiers dans les bas-quartiers.

Par ailleurs, il ressort de notre analyse que les ménages qui ont une forte capacité d'évolution ne sont pas pour autant mieux protégés contre les risques. La problématique de l'habitat demeure bien présente pour ces ménages, à savoir insécurité ou incertitude par rapport à l'occupation, exposition directe ou indirecte aux risques d'incendie et d'effondrement du logement. Les facteurs de renforcement des capacités des ménages proviennent surtout de l'appui des associations et ONG, en plus de la forte capacité de se débrouiller que certains d'entre eux possédaient déjà. Ainsi, même la vulnérabilité, et la trajectoire future de ces ménages, restent marquées par cette faiblesse de la protection contre les risques liés à l'habitat.

Une vision différente de la notion de trappe à pauvreté

En économie, les trappes à pauvreté s'analysent souvent à l'échelle macro. À travers notre étude, nous avons démontré l'apport d'une analyse à l'échelle micro-urbaine des trappes à pauvreté. Pour le montrer, nous nous sommes focalisée sur la contribution de la vulnérabilité à la persistance de la pauvreté. Ce mécanisme n'est pas évident à mettre en valeur, au premier abord, mais il se trouve renforcé par l'accumulation des risques ou par la répétition des chocs. En principe, les ressources le plus souvent mobilisées par un ménage, en cas de choc, sont le revenu, l'épargne et le réseau social. La première ressource, le revenu, est souvent fort instable dans ces quartiers. Et nous avons vu qu'une grande majorité des habitants exerçaient leurs activités dans le quartier-même. Non seulement la concurrence s'est intensifiée à la suite de la crise, mais il s'agit souvent de métiers précaires avec un revenu médiocre. Quant à la deuxième ressource, il se passe que les ménages n'ont pas d'épargne à mobiliser. Et même si quelques-uns d'entre eux en ont une, ils n'arrivent pas à épargner de manière continue. Quant au réseau social, les ménages appartiennent à des communautés où les voisins, avec qui ils s'entendent, ont sensiblement le même niveau de vie qu'eux et font face aux mêmes contraintes financières. À part la famille, pour certains lorsqu'elle fait partie du voisinage, ce réseau social n'est donc pas facilement mobilisable en cas de difficulté. Ce sont tous ces aspects qu'il faut prendre en compte pour comprendre et expliquer l'existence de trappes à pauvreté à une échelle micro-urbaine.

La dimension spatiale des trappes à pauvreté a aussi été mise en évidence avec cette recherche. Il est notamment ressorti de notre analyse que les terrains à louer dans les bas-quartiers sont relativement accessibles aux familles démunies. En revanche, leurs logements sont précaires et exposés à l'inondation et à l'incendie. Ils sont ainsi rendus vulnérables aux risques qui touchent l'habitat. Il y a des groupes de ménages qui ne sont pas locataires mais leur statut d'occupation n'est pas très clair pour autant. Ils vivent également dans des logements précaires. Eux aussi deviennent ainsi vulnérables, notamment en raison de cette insécurité foncière. Dans tous les cas, ces ménages sont exposés à des risques conséquents et sont pris dans une trappe à pauvreté, celle-ci étant liée aux dimensions spatiales de l'habitat. Ces situations montrent cependant que la trappe à pauvreté qui s'installe dans les bas-quartiers n'est pas uniquement due au facteur spatial. Les processus politiques, socio-économiques, d'urbanisation ainsi que la dynamique démographique y contribuent aussi largement (Grant, 2010).

Implications pour les politiques publiques

Cette vision qui persiste à vouloir inclure des installations informelles et/ou précaires dans la ville a un inconvénient majeur. Dans la pratique, cela peut inciter à l'inaction des acteurs du développement de la ville et ainsi amener l'État, tout particulièrement, à se désengager, laissant toute la responsabilité des actions publiques aux ONG et associations et laissant aussi les habitants livrés à eux-mêmes. En effet, c'est une vision qui peut facilement devenir abstraite, et difficile à traduire en actions concrètes. Or, nous avons vu que les actions des ONG et des associations sont limitées par rapport à l'ampleur de la problématique urbaine. Face à cette vision d'inclusion, notre recherche peut contribuer à mieux renseigner les acteurs publics et privés sur les manifestations de la pauvreté et de la vulnérabilité. Effectivement, en s'intéressant davantage à la vulnérabilité de la population et à ses facteurs déterminants internes et externes, il devient possible de prioriser certaines actions visant à réduire les risques et la précarité. On peut, d'ailleurs, cibler même des quartiers au sein d'une même zone puisque c'est l'intérêt, et l'apport, d'une étude menée à l'échelle micro-urbaine. En tout cas, parmi les quatre quartiers que nous avons étudiés, nous avons vu que celui de Manarintsoa Anatihazo était le moins vulnérable. Les ménages y sont plus en sécurité car ils ont davantage de capacités au vu de leurs caractéristiques propres et ils ont accès à un terrain et à un habitat plus sécurisés. Ce qui n'est pas le cas pour les habitants des autres quartiers.

Dans le cadre de cette optique de priorisation des actions, la démarche d'un grand nombre d'acteurs pour participer aux débats et aux prises de décision aide les décideurs. Car, en effet, l'effort de participation doit venir des deux côtés : de celui des acteurs étatiques, mais aussi de celui des autres types d'acteurs. Or, justement, la mobilisation des habitants par eux-mêmes demeure faible, comparée aux revendications des citoyens d'autres pays autour du droit à la ville. Fournet-Guérin et Morelle (2014) constatent, en effet, qu'à Antananarivo, il n'existe pas de véritables revendications de justice sociale dans la ville. Il est certain que cela est aussi justifié par le rapport que porte chaque société à la démocratie. Or, même si, globalement, les Tananariviens adhèrent bien à la démocratie (Roubaud & Wachsberger, 2006), cela n'implique pas nécessairement qu'une démarche proactive suffisante ait lieu de la part de la population.

Si, de plus, on considère spécifiquement les habitants des bas-quartiers, leur rapport à la démocratie est alors d'autant plus complexe selon l'analyse de Roubaud et Wachsberger (2006). Et leur participation à des actions collectives se limite souvent au cadre des associations locales. Or, l'appartenance à ces associations est aussi corrélée à une défiance à l'égard de la démocratie. En effet, ce sont souvent les sentiments de discrimination, d'inégalité et de déception dus aux échecs du système démocratique qui conduisent ces habitants à s'organiser en associations pour se prendre en charge eux-mêmes. Ce qui est plus alarmant, c'est que la longue crise de 2009 à 2014 a engendré une forte déception généralisée de la population malgache vis-à-vis de la démocratie et de « l'individualisation des élites¹⁴⁵ ». Tout ceci soulève la question de l'agencité, individuelle¹⁴⁶ et collective¹⁴⁷, concernant la participation aux revendications et débats sur la gestion et le développement de la ville. En effet, la pauvreté, l'inégalité, et l'appartenance aux quartiers pauvres, contribuent à définir cette agencité des individus et des communautés. Dans ces conditions, la mobilisation du corps intermédiaire qu'est la société civile, pourrait bien fournir la clé pour renforcer cette agencité. C'est l'une des configurations possibles dans le futur, qui résulte de l'analyse de Razafindrakoto *et al.* (2017) sur les dynamiques sociales et politiques à Madagascar.

¹⁴⁵ Les Malgaches ont un rapport particulièrement sceptique au pouvoir politique à cause de cette individualisation des élites et déclarent s'intéresser de moins en moins à la politique (Razafindrakoto, Roubaud & Wachsberger, 2017).

¹⁴⁶ C'est « la capacité à définir des buts et à agir de manière cohérente pour les atteindre » (Dubois & Mahieu, 2010, p. 374).

¹⁴⁷ C'est « la capacité d'action collective finalisée, autonome et intentionnelle d'un groupe d'agents, ou d'une institution » (*ibid.*).

Cela demande que les élites, et les agents étatiques, marquent aussi le pas vers une prise en compte réelle de la profondeur actuelle de la pauvreté, mais aussi de l'importance de la vulnérabilité. Une difficulté vient de ce que les décideurs s'appuient largement sur des études quantitatives. Or, comme le soulignent Mustafa *et al.* (2011), les études sur la vulnérabilité sont plus complexes et en général d'ordre qualitatif, ou qualitatif quantifié, particulièrement lorsqu'elles visent à faire ressortir les variations spatiales et temporelles. Elles entrent alors souvent dans une démarche compréhensive plutôt que de prescription d'actions. Par conséquent, l'établissement d'un vrai dialogue entre les responsables étatiques et la population s'avère nécessaire pour éclairer les décideurs sur les moyens les plus appropriés de réduire la vulnérabilité et, par là même, leur permettre de lutter contre l'effet de trappes à pauvreté. D'ailleurs, le dialogue, à lui seul, ne suffit pas, puisque nous avons vu qu'il fallait pousser plus loin l'analyse, en faisant référence à la fois à l'histoire de la ville et aux trajectoires des ménages, pour comprendre si, du côté des ménages, il n'y avait pas un comportement de préférences adaptatives. Dans ce contexte, il faut que les décideurs reconnaissent cette partie de la population qui, bien malgré elle, a dû adapter ses préférences aux circonstances défavorables.

Par ailleurs, en lien avec la nécessité de prioriser les interventions destinées aux populations des bas-quartiers, et sans doute aussi à d'autres parties de la ville, notre analyse des risques et des trajectoires suscite des réflexions particulières. Nous avons, certes, focalisé toute notre démarche de mesure de la vulnérabilité sur quatre types de risques bien précis : le risque sanitaire et les risques d'expulsion, d'inondation et d'incendie. Nous avons, cependant, conclu que les risques affectant directement le capital humain et l'emploi avaient des conséquences bien plus graves sur le long terme. Par conséquent, pour éviter que les ménages ne basculent, puis demeurent dans la pauvreté, il leur faut un système de protection sociale qui soit adapté à leurs conditions de vie. Or, il y a très peu de mécanismes équivalents et, bien souvent, les ménages ne peuvent compter que sur l'aide de leur famille. C'est, certes, une forme informelle de protection sociale souvent insuffisante pour bien protéger les ménages contre le risque. Les trois autres risques (expulsion, inondation et incendie) affectent de manière différente les ménages. Les pertes peuvent, certes, être particulièrement importantes mais elles ne sont que matérielles et semblent apparemment plus faciles à reconstituer que le capital humain. En revanche, l'investissement que cela implique peut engendrer une stagnation du ménage sur le long terme. Bien entendu, il est nécessaire d'agir sur les origines de ces risques en renforçant les politiques déjà existantes de sécurisation foncière et de contrôle des constructions illicites et fragiles. Mais à défaut de telles politiques, et si le système d'assurance actuel n'est pas

accessible aux ménages déjà exposés à ces risques, il faudrait au moins créer un cadre de développement qui leur soit plus favorable. Car, de fait, il ne faudrait pas que les chocs qui sont liés à l'habitat creusent les inégalités entre la population des bas-quartiers et celle du reste de la ville. Or, d'après nos analyses, c'est pourtant le cas actuellement.

La création d'un cadre de développement adapté à ces populations pourrait prendre plusieurs formes. Nous avons vu que leur stagnation sur le long terme est, pour une large part, due à l'instabilité du revenu, et même au chômage. Pourtant, on remarque que les quartiers demeurent bien animés avec, notamment, les petits commerces qui remplissent les trottoirs ; d'où « le paradoxe de ces bas-quartiers d'Antananarivo, qui sont tout à la fois en mouvement et en stagnation... ». Même s'ils se développent dans l'informel, il faudrait les habituer à organiser leurs activités de manière qu'elles puissent évoluer. La grande majorité des ménages affirment n'avoir besoin que d'un peu de soutien, surtout matériel ou financier, pour faire progresser leurs activités. Cela témoigne de l'urgence, selon eux, d'améliorer leur revenu, ce qui n'est pas non plus une révélation comme le montre les études sur l'emploi, notamment l'emploi indépendant, dans les quartiers précaires. L'enjeu de l'emploi informel dépasse, bien entendu, la seule échelle individuelle et si les habitants assimilent effectivement ce message, ils peuvent s'organiser en associations en vue d'établir un dialogue avec les dirigeants. Quelques associations existent déjà mais elles ne couvrent pas tous les secteurs d'activité qui dominent les bas-quartiers et, donc, ne suffisent pas pour porter la voix de toutes les personnes concernées. Quant à l'appui à apporter aux travailleurs dans ces secteurs, il nécessite un investissement plus important dans leur accompagnement et dans la formalisation éventuelle et progressive de leurs activités.

Il convient aussi de rappeler qu'une politique de l'emploi est efficace, lorsqu'elle est conjuguée à d'autres politiques visant à réduire certaines des dimensions de la pauvreté (la santé notamment), car ceci favorise déjà l'investissement des ménages dans le logement. En effet, notre analyse montre que la qualité du logement dépend bien du niveau de revenu global des habitants. C'est, du moins, valable pour la population des Hauts-Plateaux qui a un rapport différent au logement. Par contre, investir dans le logement n'est clairement pas dans la logique de certains des habitants du sud du pays, par exemple, pour qui investir dans d'autres formes de capital, comme le bétail¹⁴⁸, importe plus.

¹⁴⁸ Le bétail est signe de richesse chez une bonne partie des Malgaches, surtout au sud.

Enfin, ce travail interpelle aussi sur le choix des investissements qui sont faits en ville ainsi que sur le non-respect des lois en vigueur. En fait, il ne faut pas oublier que les bas-quartiers sont l'un des éléments de tout un système résidentiel. Les travaux d'aménagement et de construction, même s'ils ont lieu dans d'autres emplacements de la ville, peuvent avoir un impact sur les bas-quartiers. Ainsi, le phénomène qui se développe de plus en plus au cours de ces dernières années est le remblaiement des rizières, notamment sur la partie ouest de la ville. Or, cela a des impacts sur les inondations dans les bas-quartiers et sur les activités de riziculture qui se pratiquent encore sur une partie de la plaine de Betsimitatatra. La mairie d'Antananarivo a, certes, commencé à prendre des mesures de suspension des remblaiements, particulièrement en 2015. Seulement, les remblaiements, et les conflits à ce sujet, continuent de se multiplier. D'ailleurs, même les grands travaux de remblaiement, effectués par l'État lui-même, conduisent à s'interroger si, avec le montant de ces investissements, on ne gagnerait pas plus à créer de nouvelles infrastructures dans les villes voisines. À ce titre, le plan d'urbanisme directeur de 2004 (PUDi) listait déjà les infrastructures manquantes dans les villes périphériques (Rabariharivelo, 2004). Il détaillait aussi les choix alternatifs d'aménagement possibles : extension horizontale vers les autres villes ou urbanisation verticale, métropolisation de la commune urbaine d'Antananarivo, etc. Il précisait même les critères à respecter pour les communes susceptibles de bénéficier de ces investissements d'aménagement. Ainsi, un certain nombre d'éléments de réflexion concrets existent déjà et notre travail sur les bas-quartiers s'y ajoute pour permettre aux décideurs d'effectuer les bons choix d'investissement, que ce soit en ville même ou dans la périphérie urbaine.

Quelques-unes des limites de ce travail

Ce travail présente, cependant, quelques limites concernant l'étude empirique et, en conséquence, la validité des résultats. Tout d'abord, par rapport à l'ensemble des bas-quartiers d'Antananarivo, notre terrain d'étude, composé de quatre quartiers, demeure assez réduit. Ce choix est dû à la délimitation même du terrain de l'enquête PPAB. De plus, ces quatre quartiers ne sont pas forcément les plus vulnérables parmi l'ensemble des bas-quartiers. On sait, notamment, que les inondations peuvent être plus graves pour les populations qui habitent les quartiers donnant directement sur les rizières du côté ouest de la ville. En outre, selon la carte 1 présentée dans ce travail, et produite par Wachsberger (2009), les bas-quartiers situés plus au centre de la ville sont plus aisés que ceux situés vraiment à l'ouest et au sud. Il en résulte que les quatre quartiers, que nous avons étudiés, ne sont pas non plus les plus en difficulté. Néanmoins, leur problématique est intéressante en raison de leur proximité aux canaux de

drainage insalubres. De plus, malgré leur nombre restreint, nous avons bien montré les contrastes qui existent entre ces quartiers voisins, et qui restent marquants car déterminant des niveaux d'exposition aux risques différents.

Ensuite, l'une des principales contributions de ce travail a été la construction d'un indice de vulnérabilité adapté au contexte local. On peut reprocher que cette construction se soit faite intégralement sur la base d'une analyse de la littérature existante. Or, elle soulève certaines questions propres aux pondérations employées qui, idéalement, auraient dues être soumises à un débat avec les acteurs locaux pour être plus participatif. En effet, ce type d'indice peut être repris par des acteurs travaillant effectivement dans les différents secteurs concernés. La pondération s'avère donc délicate puisqu'elle détermine les résultats sur lesquels ces acteurs peuvent s'appuyer pour prendre des décisions. Pour pallier à cet inconvénient, nous avons tenu à restituer les points de vue des habitants sur les types de risque qu'ils considèrent comme les plus importants. Toutefois, nous n'avons pas expressément pondéré les scores obtenus en fonction des déclarations subjectives car, dans ce cas, il aurait fallu en débattre en focus group, ce que nous n'avons pas pu faire. Cependant, en dépit de cette limite, lorsqu'on observe les résultats de l'analyse spatiale concernant les scores de vulnérabilité finalement obtenus, on voit que les résultats sont parlants et qu'ils ont un sens par rapport aux trajectoires des clusters désignés comme les plus vulnérables. Ces résultats permettent donc, néanmoins, de susciter un débat sur les classifications de ménages ainsi établies. Des travaux d'ajustement pourront, par la suite, être menés concernant la pondération à retenir, de même que les facteurs de vulnérabilité à choisir.

Enfin, nous avons beaucoup valorisé l'analyse textuelle afin de pouvoir intégrer des éléments qui ne figuraient pas parmi les variables de l'enquête PPAB. Par la suite, il serait nécessaire de renforcer la validité de nos analyses, en menant des enquêtes par questionnaire conçues à partir des entretiens qualitatifs, pour définir les bonnes variables. Ainsi, on aurait pu proposer des variables précises pour mesurer la capacité d'autonomie des ménages en cas de difficulté. De même, pour l'analyse de la trappe à pauvreté, il aurait été intéressant de traduire nos critères en variables d'enquête pour confirmer, statistiquement parlant, l'existence ou pas d'une trappe à pauvreté. En effet, la représentativité des points de vue recueillis est un aspect important dans ce type d'analyse. Néanmoins, même imparfaite, nous avons pu réaliser cette étape préalable nécessaire qu'est l'analyse qualitative et qui n'est pas toujours présente même dans des études qui se veulent contextualisées.

Des pistes de réflexion en prolongement de ce travail

Certains aspects et concepts n'ont pas été approfondis dans le cadre de ce travail. Ainsi en est-il, par exemple, de la notion de résilience en tant que capacité de rebondir après un choc. C'est, d'ailleurs, un terme qui devient récurrent dans les documents de projets, publics et privés. Les questions qui se posent à la suite de notre travail, sont les suivantes : si les ménages accumulant les risques n'arrivent pas à sortir de la pauvreté, est-ce que la capacité de rebondir après un choc le permet ? Autrement dit, la résilience serait-elle l'inverse du fait de tomber dans une trappe à pauvreté ? Et, dans ce cas, dans quelle mesure des politiques publiques mises en œuvre *ex-ante* et *ex-post*, et orientées vers le renforcement des capacités à faire face aux risques, pourraient-elles contribuer à la réduction de l'effet « trappe à pauvreté en milieu urbain » ? En effet, la notion de résilience apparaît surtout dans les projets et programmes de réduction des risques et catastrophes. Il conviendrait donc de s'interroger sur les politiques qui devraient compléter ces initiatives pour réduire effectivement les effets de trappes à pauvreté.

En complément de cette première piste, notre travail renvoie aussi à la nécessité de l'*empowerment* [autonomisation] de cette partie de la population urbaine qui vit dans les bas-quartiers. Par *empowerment*, nous entendons les mécanismes de « potentialisation », perçus comme « un ensemble de mesures visant à accroître le pouvoir de choisir et la puissance d'action d'un agent ou d'un groupe d'agents en vue du changement social » (Dubois & Mahieu, 2010, p. 379). Cette conception de l'*empowerment* intègre les « possibilités alternatives de choix » qui contribuent aux capacités individuelles et collectives. Vu la forte précarité dans les bas-quartiers, l'élargissement de l'espace des choix demeure ambigu tellement les possibilités sont restreintes. En revanche, on peut analyser si les efforts d'aménagement et d'incitation à la participation des communautés, donc des efforts venant de l'extérieur des ménages, les aident à percevoir d'autres choix. On peut aussi se demander dans quelle mesure l'*empowerment* pourrait être le moyen d'une bien meilleure inclusion des habitants des bas-quartiers dans la vie et dans la dynamique de la cité.

En définitive, des questions plus générales se posent qui devraient interpeller les dirigeants : pour qui la ville est-elle effectivement faite ? Si, comme pour beaucoup d'habitants des bas-quartiers, il n'est pas possible d'accéder à un logement décent et à un emploi digne, Antananarivo peut-elle être considérée comme une ville inclusive ? La présence de l'Institut des Métiers de la Ville d'Antananarivo (IMV) et la création relativement récente de plateformes actives comme l'Association des Professionnels de l'Urbain de Madagascar (APUM) ont déjà

permis de soulever, de diverses manières, cette question de l'inclusion. De même, quelques institutions internationales, à savoir la Banque Mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) affirment leur volonté d'investir dans « une ville pour tous » (Rouhana, 2018). Mais le débat reste ouvert sur la volonté réelle de l'État de bâtir une « ville inclusive ». Et certains habitants s'offusquent déjà des grandes constructions récentes (immeubles, centres commerciaux, routes...) alors que les infrastructures des bas-quartiers demeurent largement défailante.

BIBLIOGRAPHIE

- Adato M., Carter M.R. & May J. (2006). Exploring poverty traps and social exclusion in South Africa using qualitative and quantitative data. *Journal of Development Studies*, 42(2), p. 226–247.
- Alkire S. (2011). Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites. *Revue d'économie du développement*, 19(2), p. 61–104.
- Alkire S. & Santos M. E. (2014). Measuring Acute Poverty in the Developing World: Robustness and Scope of the Multidimensional Poverty Index. *World Development*, (59), p. 251–274.
- Alliance Internationale des Habitants (2005). *Charte mondiale du droit à la ville*. 7 p.
- Alwang J., Siegel P.B. & Jorgensen S.L. (2001). *Vulnerability: A view from different disciplines*. Washington, DC: The World Bank, 42 p. (Social Protection Discussion Paper Series No. 115).
- Andriamarohasina S. (2016). Incendie à Manarintsoa – Un gamin et sa sœur abandonnés à la mort. *L'Express de Madagascar* [Presse quotidienne].
<http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/incendie-a-manarintsoa-un-gamin-et-sa-soeur-abandonnes-a-la-mort/>; 12/2017.
- Andrianalivelo Nirinarisoa M.L. (2016). *Les rapports entre les litiges fonciers et les juridictions répressives après la réforme foncière de 2005 : cas d'Antananarivo*. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de l'École Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM), Antananarivo, 95 p.
- Andrianirina N., Benoit-Cattin M. & David-Benz H. (2011). Trappes de pauvreté et trajectoires de livelihood des ménages ruraux à Madagascar. Communication présentée lors des 5^e Journées de recherches en sciences sociales. Dijon, France : SFER-INRA-CIRAD (Société française d'économie rurale-Institut national de la recherche agronomique-Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), 17 p.
- Andrianirina-Ratsialonana R., Andrianirina N. & Ramarojohn L. (2012). *Analyse des litiges fonciers au niveau des 39 TPI de Madagascar entre 2005 et 2010*. Observatoire du Foncier, Antananarivo, 29 p.
- Andrianirina-Ratsialonana R. & Burnod P. (2012). *Une gouvernance foncière entre le légal et le légitime : état des lieux à Madagascar – Résultats du Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière*. Antananarivo : Observatoire du Foncier, 25 p.
- Anselin L. (1995). Local Indicators of Spatial Association-LISA. *Geographical Analysis*, 27(2), p. 93–115.
- Antoine P. (1996). La crise et l'accès au logement dans les villes africaines. In: Coussy J., Vallin J. (éds), *Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. Paris : CEPED (Centre Population et Développement), p. 273–290.
- Antoine P., Bocquier P., Razafindratsima N. & Roubaud F. (éds). (2000). *Biographies de trois générations dans l'agglomération d'Antananarivo : premiers résultats de l'enquête Biomad98*. Paris : CEPED, 155 p.

- Arrow K.J. & Debreu G. (1954). Existence of an equilibrium for a competitive economy. *Econometrica*, 22(3), p. 265–290.
- Assako-Assako, R.-J. (1998). Apport de la télédétection et du SIG dans la recherche des zones constructibles d'un site urbain de collines : le cas de Yaoundé (Cameroun). *L'Espace géographique*, 27(2), 122-128. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1998.1141>
- Aviotti A. (2011). *Contribution à la caractérisation de la vulnérabilité de l'habitat individuel face à l'inondation. Vers un outil d'autodiagnostic*. Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 261 p.
- Azariadis C. & Stachurski J. (2005). Poverty Traps. In: Aghion P. & Durlauf S. (eds), *Handbook of Economic Growth* (Vol. 1, Part A). Amsterdam: Elsevier.
- Bakhshi P. & Trani J.-F. (2011). A gender analysis of disability, vulnerability and empowerment in Afghanistan. In: Trani J.-F. (ed.), *Development efforts in Afghanistan: Is there a will and a way? The case of disability and vulnerability*. Paris: L'Harmattan, p. 123–159.
- Ballet J., Dubois J.-L. & Mahieu F.-R. (2004). À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base. *Développement durable et territoires* (Dossier 3) [En ligne]. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1165>; 12/2012.
- Ballet J., Dubois J.-L. & Mahieu F.-R. (2005). *L'autre développement – Le développement socialement soutenable*. Paris : L'Harmattan.
- Ballet J. & Mahieu F.-R. (2009). Capabilité et capacité dans le développement : repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen. *Revue Tiers Monde*, (198), p. 303–316.
- Banque Mondiale (2011). *L'urbanisation ou le nouveau défi malgache*. Antananarivo, 203 p. (Examen de la politique de développement, n° 70850).
- Banque Mondiale (2012). *Madagascar. Après trois ans de crise : Évaluation de la vulnérabilité et des politiques sociales et perspectives d'avenir*. Volume I : Rapport principal, 78 p.
- Barbary O. & Dureau F. (1993). Des citoyens en mouvement. Analyse des pratiques résidentielles à Quito (Équateur). *Cahiers des Sciences Humaines*, 29(2–3), p. 395–418.
- Barrau E., Hermelin B., Barthel P.-A., Clerc V., Huybrechts E. & Vigié V. (2014). *Territoires urbains durables et adaptation aux changements climatiques : rapport d'étude. Tome 1. Revue bibliographique. Tome 2. Analyse de portefeuille*. Nogent-sur-Marne, France : GRET.
- Barrett C. B., Marenja P.P., Mcpeak J., Minten B., Murithi F., Oluoch-Kosura W., Place F., Randrianarisoa J. C., Rasambainarivo J., Wangila J. (2006). Welfare dynamics in rural Kenya and Madagascar. *Journal of Development Studies*, 42(2), p. 248–277.
- Becker G.S. (1981). *A Treatise on the Family*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Becker G.S. (1974). On the relevance of the new economics of the family. *The American Economic Review*, 64(2), p. 317–319.
- Benda-Beckmann F. von, Benda-Beckmann K. von & Marks H. (1994). *Coping with insecurity: an "underall" perspective on social security in the Third World*. Nijmegen, Pays-Bas: Stichting Focaal.

- Bernard, N. (2007). Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer. *Courrier hebdomadaire du CRISP* (n° 1970), p. 5–36.
- Bidou J.-E. & Droy I. (2012). Peut-on mesurer la vulnérabilité sociale et économique des ménages et des individus ? Communication au colloque international GEMDEV (Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement)-UNESCO : *La Mesure du Développement : Atelier 6 : Vulnérabilité et Pauvreté*. Paris : GEMDEV, 21 p.
- Bidou J.-E. & Droy I. (2007). Pauvreté et vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar : les apports d'une approche diachronique sur un panel de ménages. *Mondes en Développement*, 140(4), p. 45–64.
- Bidou J.-E. & Droy I. (2013). De la vulnérabilité individuelle aux syndromes de vulnérabilité : quelles mesures ? *Revue Tiers Monde*, 213(1), p. 123–142.
- Birkmann J. (2006). Indicators and criteria for measuring vulnerability: theoretical bases and requirements. In: Birkmann J. (ed.) *Measuring vulnerability to natural hazards: towards disaster resilient societies*. Tokyo: UNU-Press, p. 55–77.
- Birkmann J. & Fernando N. (2007). Measuring revealed and emergent vulnerabilities of coastal communities to tsunami in Sri Lanka. *Disasters*, 32(1), p. 82–105.
- Bisilliat J. (1996). *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris : Karthala, IRD.
- BNGRC (Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes) [2015]. *Inondations et glissements de terrain lors des pluies abondantes depuis le 14 février 2015* (Bulletin Spécial n° 16), 25 p.
- Bolay J.-C. (2006). Le bidonville ou le mal-développement urbain. *Urbanisme*, 351, p. 75–80.
- Bonvalet C. & Dureau F. (2000). Les modes d'habiter : des choix sous contraintes. In : Dureau F., Dupont V., Lelièvre E., Lévy J.-P., Lulle T. (coord.), *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*. Paris : Anthropos, IRD, p. 131–153.
- Bonvin J.-M. & Farvaque N. (2008). *Amartya Sen : Une politique de la liberté*. Paris : Michalon.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction : Critique sociale du jugement*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Bourguignon, F. (2011). Introduction. *Revue d'économie du développement*, 19(2), p. 7–11.
- Bowles S., Durlauf S.N. & Hoff K. (eds). (2006). *Poverty Traps*. Princeton (N.J.): Princeton University Press.
- Boyer F. (2010). Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais. Vers une insertion urbaine ségréguée ? *Revue Tiers Monde*, 201, p. 47–64.
- BPPA-BCEOM (Bureau du projet de développement de la Plaine d'Antananarivo-Bureau Central d'Études et d'Équipements Outre-Mer) [1999]. *Urbanisation de la plaine nord d'Antananarivo* (mémoire justificatif et de présentation), 16 p.
- Brandolini A. & D'Alessio G. (2009). Measuring well-being in the functioning space. In: Chiappero-Martinetti E (ed.), *Debating global society: Reach and limits of the capability approach*. Milan, Italy: Feltrinelli Foundation, p. 91–156.

- Brisepierre G. (2012). La vulnérabilité énergétique des territoires périurbains. *Temis : Base documentaire du Centre de ressources documentaires développement durable* [En ligne]. <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0077/Temis-0077798/77798.pdf>, consulté en janvier 2017.
- Brun J. (1990). Mobilité résidentielle et stratégies de localisation. In : Bonvalet C., Fribourg A.-M. (dir.), *Stratégies résidentielles*. Paris : INED-MELTM, p. 299–311.
- Bullock N. (2013). Libérer le marché ou créer la crise ?/ Liberating the Market or Creating a Crisis? Housing during the Thatcher Years, 1979-90. *Le Mouvement Social*, 245, p. 123–135.
- Bureau du haut-commissaire des droits de l'homme (1991). *Le droit à un logement suffisant (art. 11, § 1 du Pacte)* [Observation générale n° 4]
- Burke W.J. & Jayne T.S. (2010). *Spatial disadvantages or spatial poverty traps: Household evidence from rural Kenya*. Overseas Development Institute (ODI), London, 29 p. (CPRC [Chronic Poverty Research Centre] working paper).
- Canard F. & Rabenarivo S. (2001). *Nos enfants, ces inconnus*. Paris, Antananarivo : L'Harmattan, Tsipika.
- Cardona O.D. (1999). Environmental management and disaster prevention: Two related topics - A holistic risk assessment and management approach. In: Ingleton J. (ed.), *Natural disaster management*. London: IDNDR (International Decade for Natural Disaster Reduction), p. 151–153.
- Cardona O.D. (2003). The need for rethinking the concepts of vulnerability and risk from a holistic perspective: A necessary review and criticism for effective risk management. In: Bankoff G., Frerks G., Hilhorst D. (eds.), *Mapping vulnerability: Disasters, development and people*. London: Earthscan, 17 p.
- Carreno R.C. (1994). Risques naturels et développement urbain dans la ville andine de Cusco, Pérou. *Revue de Géographie Alpine*, 82(4), p. 27–43.
- Carter M.R. & Barrett C.B. (2006). The economics of poverty traps and persistent poverty: An asset-based approach. *Journal of Development Studies*, 42(2), p. 178–199.
- Chambers R. (1989). Editorial introduction: Vulnerability, coping and policy. *IDS Bulletin*, 20(2), p. 1–7.
- Chanteau S. (éd.) [2014]. Les foyers endémiques des Hautes Terres. In: *Atlas de la peste à Madagascar*. Marseille : IRD Éditions, p. 58–69.
- Châtel V. & Roy S. (2010). *Penser la vulnérabilité : Visages de la fragilisation du social*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Choplin A. (2006). Le foncier urbain en Afrique : entre informel et rationnel, l'exemple de Nouakchott (Mauritanie). *Annales de géographie*, 647, p. 69–91.
- Clerc V. (2015). Du changement climatique aux quartiers informels durables : une nouvelle vision stratégique pour les villes du Sud ? *Cahier des IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger)*, 1, p. 53–59.
- Coanus T. & Pérouse J.-F. (2006). *Villes et risques : Regards croisés sur quelques cités*. Paris : Anthropos.

- Coates D., Anand P. & Norri, M. (2103). Housing, happiness and capabilities: A summary of the international evidence and models. *International Journal of Energy, Environment and Economics*, 21(3), p. 181–214.
- Cohen M. & Tallon J.-M. (2000). Décision dans le risque et l'incertain : L'apport des modèles non additifs / Decision under risk and uncertainty: the non-additive approach. *Revue d'Économie Politique*, 110(5), p. 631–681.
- Coleman J. S. (1988). Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 94, p. S95–S120.
- Comby, J. (2011). *Évaluation de la Réforme foncière à Madagascar*. MATD (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation)-Observatoire du foncier-PNF (Programme national foncier).
- Confalonieri U., Menne B., Akhtar R., Ebi K., Hauengue M. & Kovats R. (2007). Human health. climate change 2007: Impacts, adaptation and vulnerability. In: Parry L., Canziani O. F., Palutikof J.P., Van der Linden P.J., Hanson C.E. (eds.), *Contribution of working group II to the fourth assessment report of the intergovernmental panel on climate change*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 391–431.
- Costes L. (2010). Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et Sociétés* (140–141), p. 177–191.
- Coudouel A., Hentschel J. & Wodon Q. (2002). Poverty Measurement and Analysis. In: *World Bank source book for poverty reduction strategies*. Washington, D.C: The World Bank, p. 27–74.
- Couret D., Metzger P. & URBI. (2009). Réduire les vulnérabilités plutôt qu'éradiquer la pauvreté. *Espace Populations Sociétés/ Space Populations Societies*, 2009/2, p. 263–277.
- Coury D. (2000). *De l'école au premier emploi : le poids de l'éducation et de l'origine sociale au cours du temps à Antananarivo*. Thèse de doctorat, Institut d'Études Politiques, Paris, 489 p.
- Crettaz, E. & Suter, C. (2013). The impact of adaptive preferences on subjective indicators: An analysis of poverty indicators. *Social Indicators Research*, 114(1), 139–152. <https://doi.org/10.1007/s11205-013-0388-6>
- Criqui L. (2016). L'action publique en contexte informel : mission possible ! *Tous Urbains*, 3(15), p. 55–57.
- Cutter S.L., Mitchell J.T. & Scott M.S. (2000). Revealing the vulnerability of people and places: A case study of Georgetown County, South Carolina. *Annals of the Association of American Geographers*, 90(4), p. 713–737.
- Davis M. (2005). La planète bidonville : involution urbaine et prolétariat informel. *Mouvements*, 39-40(3), p. 9–24.
- Davis M. (2006). *Planet of Slums*. New York: Verso.
- DeAngelis, D.L. (1980). Energy flow, nutrient cycling, and ecosystem resilience. *Ecology*, 61(4), p. 764–771.
- Deaton A. (1992). *Understanding consumption*. Oxford: Oxford University Press.

- Deboulet A. (2007). Restructurer l'habitat précaire. Récits de « meilleures pratiques ». *Espaces et Sociétés*, 131, p. 67–83.
- Deboulet, A. (2016). Le rêve mondial d'un univers urbain sans « bidonvilles ». *Multitudes*, 64, p. 121–130.
- Delcourt L. (2007). Explosion urbaine et mondialisation. *Alternatives Sud*, XIV(2-éditorial), Paris/Louvain-la-Neuve : CETRI (Centre Tricontinental), Syllepse, 2 p.
- D'Ercole R. (1998). Approches de la vulnérabilité et perspectives pour une meilleure logique de réduction des risques. *Pangea*, 29/30, p. 20–28.
- D'Ercole R., Hardy S., Metzger P. & Robert J. (2009). Vulnérabilités urbaines dans les pays andins. Introduction générale. *Bulletin de l'Institut Français d'Etudes Andines*, 38(3), p. 411–420.
- D'Ercole R. & Metzger P. (2005). Repenser le concept de risque pour une gestion préventive du territoire/ Repensar el concepto de riesgo para una gestión preventiva del territorio/ Rethinking the concept of risk for preventive land management. *Pangea*, 43/44, p. 19–36.
- D'Ercole R. & Metzger P. (2009). La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain. *Cybergeo : European Journal of Geography* (Dossiers, document 447) [En ligne].
<http://journals.openedition.org/cybergeo/22022; 12/2014>.
- Dercon S. (2006). La vulnérabilité : une perspective microéconomique. *Revue d'Économie du Développement*, 14(4), p. 79–118.
- Destremau B. & Salama P. (2002). *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Do Soto H. (2005). *Le mystère du capital : Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs ?* Paris : Flammarion.
- Domenichini J.-P. (1998). La société au temps des royaumes. In : *La cité des mille. Antananarivo : histoire, architecture, urbanisme*. Antananarivo : CITE Madagascar, p. 23–31.
- Dongo K., Kouamé F.K., Koné B., Biém J., Tanner M. & Cissé G. (2009). Analyse de la situation de l'environnement sanitaire des quartiers défavorisés dans le tissu urbain de Yopougon à Abidjan, Côte d'Ivoire. *Vertigo*, vol. 8, n° 3 [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/6252; 10/2016>.
- Dorward A., Anderson S., Bernal, Y. N., Vera E. S., Rushton J., Pattison J. & Paz R. (2009). Hanging in, Stepping up and Stepping Out: Livelihood Aspirations and Strategies of the Poor. *Development in Practice*, 19(2), p. 240–247.
- Douglas I., Alam K., Maghenda M., McDonnell Y., McLean L. & Campbell J. (2008). Unjust waters: climate change, flooding and the urban poor in Africa. *Environment and Urbanization*, 20(1), p. 187–205.
- Driant J.-C. (2004). Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique. In : *Les travaux de l'observatoire 2003-2004*. Paris : la Documentation Française, p. 291–326.
- Droy I. & Rasolofo P. (2003). Entre cyclones et marchés mondiaux : la vulnérabilité des ménages de la Côte Est de Madagascar. In : Dubois J.-L., Lachaud J.-P., Montaud J.-M.,

- Pouille A. (éds), *Pauvreté et développement socialement durable*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, p. 207–222.
- Droy I. & Rasolofo P. (2004). *Les approches de la vulnérabilité alimentaire dans le sud de Madagascar*. Bordeaux : CED-IFReDE (Centre d'Économie du Développement-Institut fédératif de recherche sur les dynamiques économiques), Université Montesquieu-Bordeaux IV, 16 p. (Document de travail n° DT/105/2004).
- Dubois J.-L., Lachaud J.-P., Montaud J.-P. & Pouille A. (2003). *Pauvreté et développement socialement durable*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Dubois J.-L. & Mahieu F.-R. (2009). Sen, liberté et pratiques du développement. *Revue Tiers Monde*, 198(2), p. 245–261.
- Dubois J.-L. & Mahieu F.-R. (2010). Glossaire “les mots de Sen... et au-delà.” *Revue Tiers Monde, Sen, libertés et pratiques de développement*, 198, p. 373–381.
- Dubois J.-L. & Ouattara M. (2014). Vous avez dit "Résilience" ? Éléments conceptuels et politiques publiques. In : Châtaignier J.-M. (dir.) *Fragilités et résilience : nouvelles frontières de la mondialisation*. Paris : Karthala, p. 35–51.
- Dubois J.-L. & Rousseau S. (2008). Reinforcing household's capabilities as a way to reduce vulnerability and prevent poverty in equitable terms. In: Comim F., Qizilbash M., Alkire S. (eds), *The capability approach: Concepts, measures and applications*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 421–436.
- Dupuy J.-P. (1978). L'économie de la morale, ou la morale de l'économie : Philosophie politique et nouvelles approches épistémologiques. *Revue d'économie Politique*, 88(3), p. 404–439.
- Durand-Lasserve A. (1986). *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde : accès au sol et au logement*. Paris : L'Harmattan.
- Durand-Lasserve A. (1988). Le logement des pauvres dans les villes du Tiers-Monde. Crise actuelle et réponses. *Revue Tiers Monde*, 29(116), p. 1195–1214.
- El Kadi G. (1997). Qualité de vie et habitat précaire dans quelques pays du monde arabe. *Espace, Populations, Sociétés*, 15(1), p. 35–47.
- Esoavelomandroso M. (1982). À propos des groupes paysans en Imerina (1794-1810). *Omalysy Anio (Hier et Aujourd'hui)*. *Revue d'Études Historiques Antananarivo*, (15), p. 19–32.
- Esoavelomandroso F. (1989). Des rizières à la ville. Les plaines de l'ouest d'Antananarivo dans la première moitié du XX^e siècle. *Omalysy Anio*, 29–32, p. 321–337.
- Esoavelomandroso F. & Fremigacci J. (1989). Héritage de l'histoire et mode d'urbanisation malgache : Tananarive. In: Fremigacci J. (éd.), *Histoire et organisation de l'espace à Madagascar*. Paris : Afera, p. 71–82.
- Fallery B. & Rodhain F. (2007). Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique. Communication lors de la XVI^e Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS), Montréal, 16 p.
- Faure A. (1994). Réflexions sur les ambiguïtés du quartier populaire (Paris, 1880-1914). *Histoire, Économie et Société*, 13(3), p. 449–455.

- Fijalkow Y. (2006). Taudis, habitat insalubre, logement indigne : évolution et enjeux des stratégies de désignation. 19e-20e siècles. In: Depaule J.-C. (dir.), *Les mots de la stigmatisation*. Paris : Unesco, p. 20–40.
- Fijalkow Y. (2012). *Ateliers vulnérabilités résidentielles*. Réseau REHAL. (Working Paper n° 1).
- Fijalkow Y. (2013). Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle ». *Politiques Sociales et Familiales*, 114(1), p. 31–38.
- Fijalkow Y. (2014). Le logement indigne : une nouvelle norme de l'action publique ? *Informations Sociales*, 184(4), p. 18–30.
- Flood J. (1997). Urban and housing indicators. *Urban Studies*, 34(10), p. 1635–1665.
- Fondation Abbé Pierre (2013). *L'état du mal-logement en France*. Paris, 263 p. (Rapport annuel n° 18)
- Fondation Abbé Pierre (2016). *Le logement est une question de santé publique*. Paris, 379 p. (Rapport annuel n° 21)
- Foster J., Greer J. & Thorbecke E. (1984). A class of decomposable poverty measures. *Econometrica*, 52(3), p. 761–766.
- Fournet-Guérin C. (2007). *Vivre à Tananarive : Géographie du changement dans la capitale malgache*. Paris : Karthala.
- Fournet-Guérin C. (2008). La géographie invisible de la ville. L'inscription des castes dans l'espace urbain à Tananarive (Madagascar). In: Sechet R., Garat I., Zeneidi D. (dir.), *Espaces en transactions*. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes, p. 293–304.
- Fournet-Guérin C. & Morelle M. (2014). Antananarivo (Madagascar) : nouvelles politiques urbaines et maintien des hiérarchies sociales. La mondialisation au service d'une élite locale. In: Le Blanc A., Piermay J.-L., Gervais-Lambony P., Giroud M., Pierdet C., Rufat S. (dir.) *Métropoles en débat – (dé)constructions de la ville compétitive*. Paris : Presses Universitaires de Paris Ouest, p. 315–336.
- Franqueville A. (1984). *Yaoundé : Construire une capitale*. Paris : ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer).
- Fritz J.-C. (2015). Les métamorphoses de l'esclavage, mutations et avatars contemporains. *Droit et cultures. Revue internationale interdisciplinaire*, (70), p. 15–41.
- Fusco A. (2007). *La pauvreté : un concept multidimensionnel*. Paris : L'Harmattan.
- Garenne M., Waltisperger D., Cantrelle P. & Ralijaona O. (2002). The demographic impact of a mild famine in an African city: The case of Antananarivo, 1985-7. In: Dyson T., O Grada C. (eds.), *Famine demography. Perspectives from the past and present*. Oxford: Oxford University Press, p. 204–217.
- Garenne M. & Zwang J. (2004). Social change and premarital fertility in Madagascar. *Southern African Journal of Demography*, 9(1), p. 27–48.
- Gastineau B. & Rajaonarisoa S. (2010). Santé de la reproduction et avortement à Antananarivo (Madagascar). Résultats d'une recherche originale. *African Journal of Reproductive Health/ La Revue Africaine de La Santé Reproductive*, 14(3), p. 223–232.

- Geronimi V. (2008). *Savoirs et politiques de développement : questions en débat à l'aube du XXI^e siècle*. Paris : Karthala.
- Ghatak M., Morelli M. & Sjöström T. (2001). Occupational choice and dynamic incentives. *The Review of Economic Studies*, 68(4), p. 781–810.
- Gilardi B. (2008). Serge Paugam, Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. *Lectures* [En ligne].
<https://lectures.revues.org/546; 01/2017>.
- Gilbert A. (1992). Third World Cities: Housing, Infrastructure and Servicing. *Urban Studies*, 29(3–4), p. 435–460.
- Gleyze J.-F. & Reghezza M. (2007). La vulnérabilité structurelle comme outil de compréhension des mécanismes d'endommagement. *Géocarrefour*, 82(1–2), p. 17–26.
- Godard F. (1990). Sur le concept de stratégie. In: Bonvalet C., Fribourg A.-M. (dir.), *Stratégies résidentielles*. Paris : INED-MELTM (Institut national d'études démographiques-Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer), p. 9–22.
- Gondard-Delcroix C. & Rousseau S. (2004). Vulnérabilité et stratégies durables de gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar. *Développement durable et territoires* [En ligne]. (Dossier 3).
<http://journals.openedition.org/developpementdurable/1143; 03/ 2013>.
- Grant U. (2010). *Spatial inequality and urban poverty traps*. London, 27p. (ODI [Overseas Development Institute] Working Paper No. 326).
- Grawitz M. (1983). *Lexique des sciences sociales* (2^e éd.). Paris : Dalloz.
- Grootaert C. & Dubois J.-L. (1986). *The demand for urban housing in the Ivory Coast*, 80 p. (LSMS Working Paper No. 25).
- Groupement BEST – Land Ressources – Idées Madagascar. (2011). *Rapport d'investigation sur le volet « coûts et délais de la titrisation »*, Antananarivo, 54 p.
- Guengant, J.-P. (2007). La démographie africaine entre convergences et divergences. In: Ferry B. (éd.), *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*. Paris: KARTHALA, p. 27–121.
- Haeringer P. (1972). La dynamique de l'espace urbain en Afrique noire et à Madagascar : problèmes de politique urbaine. In: *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*. Paris : CNRS (Centre national de la recherche scientifique), p. 177–188.
- Haeringer P. (1983). *La recherche urbaine à l'ORSTOM : bibliographie analytique 1950-1980*. Paris : ORSTOM.
- Hanitra R. (2016). Incendie du marché Ambodin'Isotry : 5 millions d'ariary et 250 tôles pour les victimes. *L'express de Madagascar* [Presse quotidienne].
<http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2016/05/17/incendie-du-marche-ambodinisotry-5-millions-dariary-et-250-toles-pour-les-victimes/>; 12/2017.
- Hart C.S. (2016). How do aspirations matter? *Journal of Human Development and Capabilities*, 17(3), p. 324–341.

- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme), ONU-Habitat (2010). *Le droit à un logement convenable* (Rev. 1), Genève, 59 p. (Fiche d'information sur les Droits de l'homme n° 21).
- Henry L. (1981). *Dictionnaire démographique multilingue – Volume français*. Liège : UIESP (Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population), Ordina Editions.
- Hérion P. (2006). Aperçu du droit au logement à travers le droit international et européen. *Pensée plurielle*, 12(2), p. 21–33.
- Herrera J. & Roubaud F. (2003). *Dynamique de la pauvreté urbaine au Pérou et à Madagascar 1997-1999 : une analyse sur données de panel*. DIAL, IRD, Paris, 50 p. (Document de travail n° DT/2003/03).
- Hesseling G. (1992). *Pratiques foncières à l'ombre du droit : l'application du droit foncier urbain à Ziguinchor, Sénégal*. Oxford: African Studies Centre.
- Hourriez J.-M. & Legris B. (1998). L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats. *Économie et Statistique*, 308(1), p. 35–63.
- IAU Île-de-France (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) [2014]. *La vulnérabilité énergétique des ménages franciliens*. Paris, 195 p.
- INSEE (2006). Habitat potentiellement indigne. *Les Cahiers de Décimal de l'Insee*, 49, Atlas social du Poitou–Charentes, p. 81–83.
- INSTAT (1997). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Migration. Rapport d'analyse*. Volume 2, tome 5. Antananarivo, 133 p.
- INSTAT (2010). *Madagascar – Enquête Démographique et de Santé 2008-2009* (Central MEASURE DHS : Demographic and Health Surveys). Antananarivo, 444 p.
- INSTAT (2011). *Enquête périodique auprès des ménages 2010*. Antananarivo, 372 p.
- INSTAT (2014). *Enquête nationale sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar 2012-2103. Synthèse des différents thèmes*. Antananarivo, 63 p.
- INSTAT, Programme National de Lutte contre le Paludisme, Institut Pasteur de Madagascar, ICF International. (2016). *Enquête sur les Indicateurs du Paludisme à Madagascar 2016*. Calverton, Maryland, USA, 147 p.
- INSTAT-DIAL (1999). *Trajectoires biographiques dans l'agglomération d'Antananarivo (emploi - famille - logement). Premiers résultats de l'enquête Biomad98*, Antananarivo, 74 p.
- INSTAT-DIAL (2010). *Le marché du travail dans l'agglomération d'Antananarivo en 2010 : une mise en perspective décennale*. Antananarivo, 9 p. (Policy brief).
- Jacquot A. (2005). Comportements résidentiels et marché du logement. *Économie et Statistique*, 381(1), p. 3–15.
- Jalan J. & Ravallion M. (2002). Geographic poverty traps? A micro model of consumption growth in rural China. *Journal of Applied Econometrics*, 17(4), p. 329–346.
- Janin P. (2006). La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain. *Espace Géographique*, 35(4), p. 355–366.

- Keiser J., Utzinger J., Caldas de Castro M., Smith T.A., Tanner M. & Singer B.H. (2004). Urbanization in sub-Saharan Africa and implication for malaria control. *The American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, 71(2 Suppl.), p. 118–127.
- Kermisch C. (2012). Vers une définition multidimensionnelle du risque. *VertigO*, vol. 12, n° 2 [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/12214>, consulté en juillet 2016.
- Kessides C. (2006). *La transition urbaine en Afrique subsaharienne : impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté*. Washington, DC: The World Bank, 90 p. (Autre étude urbaine No. 35564).
- Keynes J.M. (1936). *The general theory of employment, interest, and money*. London: Macmillan.
- Khosla R. & Samuel J. (2002). *Removing unfreedoms. Citizens as agents of change in urban development* (Background Support Project Document outlining the approach for discussion with UN-Habitat Brussels Liaison Office). London, 37 p.
- Knight F.H. (1964). *Risk, uncertainty, and profit*. Boston/New York: A.M. Kelley. (Original work published in 1921)
- Kokoreff M. (2003). *La force des quartiers : de la délinquance à l'engagement politique*. Paris : Payot & Rivages.
- Kovacevic M. & Calderon M.C. (2014). *UNDP's Multidimensional poverty index: 2014 specifications*. New York: UNDP, 30 p. (Methodology Papers).
- Kraay A. & McKenzie D. (2014). Do poverty traps exist? Assessing the evidence. *Journal of Economic Perspectives*, 28(3), p. 127–148.
- Kraay A. & Raddatz C. (2005). *Poverty traps, aid, and growth*. Washington, D.C: The World Bank, 51 p. (World Bank Policy Research Paper No. 3631).
- Lachaud J.-P. (1998). *La pauvreté en Mauritanie : une approche multidimensionnelle*. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux IV, 65 p. (Document de travail n° 31).
- Laé J.-F. (1989). La mission d'équité urbaine et ses référents. Les aléas des politiques incitatives. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 44(1), p. 49–58.
- Lafaye G. & Picavet E. (2013). Sur la contribution d'Amartya Sen : éthique des capacités et politiques sociales. In: Fagot-Largeault A., Saint-Sernin B. (éds), *La philosophie et l'état du monde*. Paris : Vrin, p. 153–174.
- Lagadec P. (2003). La recherche confrontée à la question des crises. Pour des ruptures créatrices. In: Gilbert C. (dir.), *Risques collectifs et situations de crise, Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*. Paris : L'Harmattan, p. 297–316.
- Lallau B. (2008). Les agriculteurs africains entre vulnérabilité et résilience. Pour une approche par les capacités de la gestion des risques. *Revue Française de Socio-Économie*, 1(1), p. 177–198.
- Le Bris E. (1991). Crise urbaine et effets urbains de la crise : le cas de l'Afrique noire. *Espaces et Sociétés*, 2(65), p. 61–82.
- Le Bris E., Marie A., Osmont A. & Sinou A. (1987). *Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. Paris : L'Harmattan.

- Le Galès P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue Française de Science Politique*, 45(1), p. 57–95.
- Lebart L., Morineau A. & Piron M. (1995). *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Paris : Dunod.
- Lefebvre H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la Société*, 6(1), p. 29–35.
- Leone F., Aste J.-P. & Velasquez E. (1995). Contribution des constats d'endommagement au développement d'une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité appliquée aux phénomènes de mouvements de terrain (Contribution of damaging reports to the development of an appraisal methodology of vulnerability, applied to mass movements). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 72(4), p. 350–371.
- Ligon E. & Schechter L. (2004). *Evaluating different approaches to estimating vulnerability*. Washington, DC: The World Bank (63 p.). (No. 30159).
- Luc Matthieu (2016). Incendie à Ankasina – 72 maisons détruites et 300 sinistrés. *Madagascar Matin* [Presse quotidienne]. Quel est le nom et le prénom ? <http://www.matin.mg/?p=29025>; 12/2017.
- Lussault M. (2016). Introduction. *Tous Urbains*, 15, p. 28–33.
- Mahieu F.-R. (1989). Principes économiques et société africaine. *Revue Tiers Monde*, 30(120), p. 725–753.
- Malik I.A. & Saboor A. (2010). *Poverty, vulnerability and inequality triangle: Pakistan's Perspective*. Sarrebruck, Germany: Verlag Dr. Müller Publishing.
- Mallaby S. (2004). *The World's banker: A story of failed States, financial crises, and the wealth and poverty of nations*. London: Penguin.
- Mansion A. & Rachmuhl V. (2012). *Bâtir des villes pour tous en Afrique : leçons de quatre expériences*. Nogent-sur-Marne, France : Gret.
- Marguerat Y. (2003). Antananarivo et ses marginalités sociales : forces et faiblesses d'une société urbaine originale. In: Marguerat Y. (éd.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine : diversité et dynamique des marginalités juvéniles à Abidjan, Nairobi, Antananarivo : rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue : recherches comparatives sur l'évolution de la marginalité juvénile en Afrique et à Madagascar*. Paris : EHESS (École des hautes études en sciences sociales), p. 181–196.
- Marpsat M. (1999). Un avantage sous contrainte : Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri. *Population*, 54(6), p. 885–932.
- Marpsat M. (2008). Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie. *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), p. 70–82.
- Masquelier B., Waltisperger D., Ralijaona O., Pison G. & Ravélo A. (2014). The epidemiological transition in Antananarivo, Madagascar: an assessment based on death registers (1900–2012). *Global Health Action*, 7(Issue 1), 12 p.
- Maurel E. & Sauvage P. (2003). *Indicateurs de pauvreté et croisement des savoirs*. Grenoble, France : MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion), 71 p.
- MDAT (Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire) [2006]. *Politique nationale de l'habitat*. Antananarivo, 26 p.

- MEPATE (Ministère d'État chargé des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement) [2015]. *Lettre de politique foncière 2015-2030*. Antananarivo, 14 p.
- MEPATE - ONU-Habitat (2016). *Rapport pays - Madagascar en vue de la préparation de la conférence Habitat III*. Antananarivo, 83 p
- Metzger P. & D'Ercole R. (2011). Les risques en milieu urbain : éléments de réflexion. *EchoGéo*, 18. [En ligne].
<http://journals.openedition.org/echogeo/12640>; 02/2015.
- Michel-Kerjan E. (2003). Risques catastrophiques et réseaux vitaux : de nouvelles vulnérabilités. *Flux*, 51, p. 6–15.
- Mitlin D. (2001). Civil society and urban poverty - examining complexity. *Environment and Urbanization*, 13(2), p. 151–173.
- Mongin O. (2012). Positions. Éloge de la ville tremplin, ou le pari urbain de l'informel. *Esprit*, Novembre, 11, p. 5–8.
- Monnet É. (2007). La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme. *Tracés*, 12, p. 103–120.
- Morel V., Deboudt P., Hellequin A.-P., Herbert V. & Meur-Férec C. (2006). Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004). GéoProdig, portail d'information géographique. *L'information Géographique*, 1, p. 6–24.
- Morice A. (2005). « Comme des esclaves », ou les avatars de l'esclavage métaphorique. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 45(179–180), p. 1015–1036.
- Morin E. (1990). *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Seuil.
- Moser C.O.N. (1996). *Confronting crisis: a summary of household responses to poverty and vulnerability in four poor urban communities*. Washington, DC: The World Bank, 35 p. (No. 15462).
- Moser C.O.N. (1998). The asset vulnerability framework: Reassessing urban poverty reduction strategies. *World Development*, 26(1), p. 1–19.
- Mottet É. & Roche Y. (2009). L'urbanisation de la ville de Ninh Binh dans le delta du fleuve rouge (Vietnam) : mise en perspective des forces et faiblesses de la gestion du risque d'inondation. *VertigO*, vol. 8, n° 3. [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/7782>; 11/2016.
- Mouillart M. (2008). Les conditions de logement des ménages pauvres et très modestes. In: *Les travaux de l'observatoire 2007-2008*. Paris : la Documentation Française, p. 349–383.
- Mustafa D., Ahmed S., Saroch E. & Bell H. (2011). Pinning down vulnerability: from narratives to numbers. *Disasters*, 35(1), p. 62–86.
- Narayan D. & Woolcock M. (2000). Social capital: implications for development theory, research, and policy. *The World Bank Research Observer*, 15(2), p. 25–249.
- Navajas S., Schreiner M., Meyer R.L., Gonzalez-Vega C. & Rodriguez-Meza J. (2000). Microcredit and the poorest of the poor: Theory and evidence from Bolivia. *World Development*, 28(2), p. 333–346.
- Nelson R.R. (1956). Theory of the low level equilibrium trap in underdeveloped countries. *American Economic Review*, 46, p. 894–908.

- Nerfin M. (1965). Pour une politique de l'habitat en Afrique. *Revue Tiers Monde*, 6(24), p. 959–988.
- Neyrand G. (2005). Monoparentalité et précarité, Abstract. *Empan*, 60(4), p. 51–57.
- Nguendo Yongsy H. B. (2014). Morphologie des terrains et maladies diarrhéiques à Yaoundé (Cameroun) : un essai de géomorphologie médicale en milieu urbain tropical. *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, 1(2), p. 24–36.
- Nurkse R. (1953). *Problems of capital formation in underdeveloped countries*. Oxford: Oxford University Press.
- Nussbaum M.C. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Cilmats. Paris : Flammarion.
- Nussbaum M. C. (2011). *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Cambridge, Massachusetts London, England: Harvard University Press.
- Nussbaum M.C. (2016). Introduction: Aspiration and the capabilities list. *Journal of Human Development and Capabilities*, 17(3), p. 301–308.
- Oberai A.S. (1993). *Population growth, employment and poverty in Third-World mega-Cities. Analytical and Policy Issues*. Basingstoke, UK : Palgrave Macmillan.
- Obrist B. (2006). Risque et vulnérabilité dans la recherche en santé urbaine. *Vertigo*, Hors-série 3. [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/1483>; 12/2016.
- Offner J.-M. (2000). Réseaux et dynamique urbaine. In: Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, p. 137–145.
- Oheix G. (1981). *Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions*. Paris : Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale.
- Oliveau S. (2010). Autocorrélation spatiale : leçons du changement d'échelle. *Espace géographique*, 39(1), p. 51–64.
- OMS (1988). *Améliorer la santé en milieu urbain : programme d'action*. Genève, 22 p.
- OMS & ONU-Habitat (2010). *La face cachée des villes : mettre au jour et vaincre les inégalités en santé en milieu urbain : synthèse*. Genève, 126 p.
- ONPE (Observatoire National de la Précarité Énergétique) [2013]. *Définir et délimiter la précarité énergétique, un exercice complexe*. 3 p.
- ONU (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme. *Rapport de la Commission des droits de l'homme*. Paris, p. 103–109.
- ONU, CNUEH (Centre des Nations-Unies pour les Établissements Humains) [2001]. *Le millénum urbain*. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat. New York.
- ONU-Habitat (2012). *Madagascar : profil urbain d'Antananarivo*. Antananarivo, 35 p.
- ONU-Habitat, HCDH (Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme), UNOPS (United Nations Office for Project Services) [2015]. Quartiers informels. New York, p. 279–286. (Habitat III Issue Papers, No. 22).

- ONU-Habitat, RADSE/CERED (2015). *Rapport d'analyse de la situation des bidonvilles de la ville d'Antananarivo*. Antananarivo, 243 p.
- Payer C. (1982). *World Bank: A critical analysis*. New-York: New York University Press.
- Petropoulou C.-C. (2007). Quartiers d'origine spontanée – Approche critique de la planification urbaine (villes d'Amérique Latine et de la Méditerranée. *E-Revue d'Aménagement PRAXIS*, 1/2007. [En ligne].
[https://www.academia.edu/2760436/_Quartiers_dorigine_spontan%C3%A9e_Approche_critique_de_la_planification_urbaine_villes_dAm%C3%A9rique_Latine_et_de_la_M%C3%A9diterran%C3%A9e_ ; 01/2017](https://www.academia.edu/2760436/_Quartiers_dorigine_spontan%C3%A9e_Approche_critique_de_la_planification_urbaine_villes_dAm%C3%A9rique_Latine_et_de_la_M%C3%A9diterran%C3%A9e_).
- Pierret R. (2013). Qu'est-ce que la précarité ? *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, 2, p. 307–330.
- Pigeon P. (1996). La gestion du risques urbains. In: Bailly A. (dir.), *Risques naturels, risques de sociétés*. Paris : Economica, p. 51–62.
- Pigeon P. (2000). Intérêt et limites de la notion de témoignage de dommage pour la géographie des risques dits naturels. In: Favier R., Granet-Abisset A.-M. (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*. Grenoble, France : MSH-Alpes (Maison des Sciences de l'Homme)-CNRS, p. 71–83.
- Pigeon P. (2003). L'intérêt du risque pour l'enseignement de la géographie. In: Moriniaux F. (éd.), *Les risques*. Paris : Éditions du Temps, p. 3–15.
- Pigeon P. (2005). *Géographie critique des risques*. Paris : Economica Anthropos.
- PNUD (1990). *Rapport mondial sur le développement humain*. Paris : Economica, 203 p.
- PNUD (2016). *Rapport sur le développement humain*. New York, 297 p.
- Pugh C. (1990). The World Bank and housing policy in Madras. *Journal of Urban Affairs*, 12(2), p. 173–196.
- Quinn G. (2001). Les droits de l'homme des défavorisés. In: Alston P. (éd.), *L'Union européenne et les droits de l'homme*. Bruxelles : Bruylant.
- Rabariharivelo M. (2004). *Plan d'Urbanisme Directeur 2004. Horizon 2015. Cadre physique et équipements*. Commune urbaine d'Antananarivo. Antananarivo, 100 p.
- Rabemalanto N., Bidou J.-E., Droy I. (2016). Évaluer la pauvreté dans un “bas quartier” d'Antananarivo (Madagascar) : quels outils ? *Mondes en Développement*, (174), p. 95–116.
- Radert S., Rajaonesy G., Rakotoarisoa J.-E. & Ramamonjisoa L. (2008). *L'économie politique de la décentralisation à Madagascar*. Actes du colloque du 16 avril 2008. Antananarivo, 53 p.
- Rajaona Daka K. (2010). Un essai de mesure de la pauvreté à partir de l'approche multidimensionnelle OPHI (Rapport d'étude). Antananarivo : OPHI, C3ED (Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement), HARDI (Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré), ROR (Réseau des Observatoires Ruraux), 28 p.
- Rakodi C. & Leduka R. (2004). *Informal land delivery processes and access to land for the poor: A comparative study of six African cities*. Birmingham: The University of Birmingham.

- Rakotomanana F. & Randriankolona P. (2010). *Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : Performances, insertion, perspectives* (premiers résultats de la phase 2). Antananarivo : INSTAT, 4 p.
- Rakotomanana F., Ratovonjato J., Rendremanana R.V., Randrianasolo L., Raherinjafy R., Rudant J.-P. & Richard V. (2010). Geographical and environmental approaches to urban malaria in Antananarivo (Madagascar). *BMC Infectious Diseases*, 10(173). [En ligne]. <https://bmcinfectdis.biomedcentral.com/articles/10.1186/1471-2334-10-173>; 07/2017.
- Ramamonjisoa J. (1983). L'extension urbaine de Tananarive : Nouveaux visages. *Madagascar Revue de Géographie*, 43, p. 65–104.
- Ramin B. (2009). Slums, climate change and human health in sub-Saharan Africa. *Bulletin of the World Health Organization*, 87(12), p. 886–886.
- Randremanana R.V., Migliani R., Rakotomanga S. & Jeanne I. (2001). Système d'Information Géographique et santé : application à la ville d'Antananarivo. *Arch. Inst. Pasteur de Madagascar*, 67, p. 74–78.
- Randremanana R.V., Richard V., Rakotomanana F., Sabatier P. & Bicout D.J. (2010). Bayesian mapping of pulmonary tuberculosis in Antananarivo, Madagascar. *BMC Infectious Diseases*, 10(21). [En ligne]. <https://bmcinfectdis.biomedcentral.com/articles/10.1186/1471-2334-10-21>; 07/2017.
- Randrianalijaona M., Salava J., Raparson E., Andrianjakatina A., Andrianjatovo L., Lazamanan, P., Lemena H., Rabemananjara C., Rainimananjahary J., Rajerison S., Rakotondramanana A., Ralitera J., Randriamparany S., Randrianarisaona F., Randrianarivelo M., Rasoamananjara F., Rasolofomanana M., Ratsimbazafy R., Razafimanantsoa M., Razanakoto T. (2015). *Cartographies communautaires des risques d'inondation et analyses des vulnérabilités des actifs clés de la ville d'Antananarivo*. Antananarivo : DMGRC/CERED (DESS Multidisciplinaire en Gestion des Risques et des Catastrophes/Centre d'Études et de Recherches Économiques pour le Développement) – CARE International – USAID/OFDA (Office of U.S. Foreign Disaster Assistance), 545 p.
- Randrianjatovonarivo S. & Andrianirina-Ratsialonana R. (2012). Corruption : le foncier parmi les secteurs les plus touchés. Observatoire du Foncier. [En ligne]. <http://www.observatoire-foncier.mg/article-81/>
- Ratiu E. (1998). *Logement temporaire, contexte et dynamique du "chez soi"*. PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). (Rapport de Recherche).
- Ravallion M. (1994). *Poverty comparisons*. London: Taylor & Francis.
- Ravallion M. (1996). Issues in Measuring and Modelling Poverty. *The Economic Journal*, 106(438), p. 1328–1343.
- Ravallion M. (2011). On multidimensional indices of poverty. *The Journal of Economic Inequality*, 9(Issue 2), p. 235–248.
- Ravelosoa R. (2001). Dynamique de la pauvreté urbaine sur les quatre dernières décennies : le cas de l'agglomération d'Antananarivo. Communication au séminaire international "La pauvreté à Madagascar : état des lieux, réflexions sur les politiques de réduction et leur mise en œuvre", Antananarivo, 17 p.

- Ravelosoa R. & Roubaud F. (1996). La dynamique de la consommation dans l'agglomération d'Antananarivo sur longue période (1960-1995), et les stratégies d'adaptation des ménages face à la crise. *Économie de Madagascar*, 1, p. 9–40.
- Rawls J. (1971). *A theory of justice*. Cambridge, Massachusetts: The Belknap Press of Harvard University Press.
- Ray D. (2006). Aspirations, poverty and economic change. In: Banerjee A. V., Bénabou R., Mookherjee D. (dir.), *Understanding Poverty*. Oxford: Oxford University Press, p. 409–443.
- Razafindrakoto J.L. (2014). Résilience des habitations aux inondations en milieu urbain : le cas d'Andohatopenaka, un quartier de la ville d'Antananarivo. *Revue Éthique et Économique*, 11(1), p. 96–108.
- Razafindrakoto M. & Roubaud, F. (2001). *La dynamique du marché du travail dans l'agglomération d'Antananarivo entre 1995 et 1999 : La croissance macro-économique profite-t-elle aux ménages ?* Paris : DIAL, 27 p. (Document de travail n° DT/2001/11).
- Razafindrakoto M. & Roubaud F. (2002). Pauvreté urbaine et récession en Afrique subsaharienne : éléments de diagnostic. In: Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F. (éds), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*. Paris : Economica, DIAL, p. 111–140.
- Razafindrakoto M. & Roubaud F. (2010). La pauvreté en milieu urbain : dynamique, déterminants et politiques. In: Gastineau B., Gubert F., Robilliard A.-S., Roubaud F. (éds), *Madagascar face au défi des objectifs du millénaire pour le développement*. Marseille : IRD, p. 87–118.
- Razafindrakoto M., Roubaud F. & Wachsberger J.-M. (2017). *L'énigme et le paradoxe : économie politique de Madagascar*. Marseille : IRD.
- Reinert M. (1986). Un logiciel d'analyse lexicale. *Les Cahiers de L'Analyse Des Données*, tome 11(4), p. 471–481.
- RFI (2016). Madagascar : Incendie meurtrier dans un quartier du centre d'Antananarivo. *Radio France Internationale* [Presse internationale].
<http://www.rfi.fr/afrique/20160701-madagascar-incendie-meurtrier-quartier-centre-antananarivo-anatihazo-isotry>; 12/2017.
- Ribert E. (2011). Précarité socio-économique et relations familiales intergénérationnelles : l'incidence du mode de fonctionnement familial. In: Masquelier B., Eggerickx T. (dir.) *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en Sciences Sociales*. Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain-la-Neuve, p. 143–164.
- Robeyns I. (2003). The capability approach: An interdisciplinary introduction. Training course preceding the Third International Conference on the Capability Approach, Pavia, Italy, 57 p.
- Robeyns I. (2006). The Capability Approach in Practice. *Journal of Political Philosophy*, 14(3), p. 351–376.
- Robineau O. (2014). Les quartiers non-lotis : espaces de l'entre-deux dans la ville burkinabé. *Carnets de Géographes*, 7. [En ligne].
<http://journals.openedition.org/cdg/478>; 12/2016.

- Rocheffort M. (1988). Introduction : Problèmes généraux de la production du logement des pauvres. *Revue Tiers Monde*, 29(116), p. 1045–1054.
- Rosenstein-Rodan P. (1943). Problems of industrialisation of Eastern and South-Eastern Europe. *The Economic Journal*, 53(210/1), p. 202–211.
- Roth C. (2007). « Tu ne peux pas rejeter ton enfant ! ». *Cahiers d'Etudes Africaines*, 47(185), p. 93–116.
- Roubaud F. & Wachsberger J.-M. (2006). Les quartiers pauvres contre la démocratie ? Le cas d'Antananarivo, Madagascar. *Afrique Contemporaine*, 220, p. 65–96.
- Rouhana S. (2018). Antananarivo : une ville pour qui ? *Blog de la Banque Mondiale*. [En ligne]. <http://blogs.worldbank.org/nasikiliza/fr/antananarivo-une-ville-pour-qui; 02/2018>.
- Ruggeri Laderchi C. (2008). Do concepts matter? An empirical investigation of the differences between capability and a monetary assessment of poverty. In : Comim F., Qizilbash M. & Alkire S. (eds.), *The Capability Approach*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 203–241.
- Santos P. & Barrett C.B. (2011). Persistent poverty and informal credit. *Journal of Development Economics*, 96(2), p. 337–347.
- Saunders D. (2011). *Arrival city: The final migration and our next world*. Toronto: Vintage Canada.
- Savard N. & Gaudron C.Z. (2011). Points de repères pour examiner le développement de l'enfant exposé aux violences conjugales/ Tests for assessing children exposed to domestic violence. *La Revue Internationale de l'Education Familiale*, 29, p. 13–35.
- Scouart M. & Lambin É.F. (2006). Approche systémique des causes de la déforestation en Amazonie brésilienne : syndromes, synergies et rétroactions. *Espace Géographique*, 35(3), p. 241–254.
- Sen A. (1979). *Equality of what?* Stanford CA: Stanford University. (The Tanner Lecture on Human Values).
- Sen A. (1981). *Poverty and famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*. Oxford: Oxford University Press
- Sen A. (1983). Development: Which way now? *Economic Journal*, 93, p. 745–762.
- Sen, A. (1984). *Resources, Values and Development*. Oxford: Basil Blackwell.
- Sen A. (1992). *Inequality reexamined*. Oxford: Clarendon Press.
- Sen A. (1999a). *Commodities and capabilities*. Oxford: Oxford University Press.
- Sen A. (1999b). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Sen A. (1999c). *Éthique et économie, et autres essais*. Paris : PUF.
- Sen A. (2000). A Decade of Human Development. *Journal of Human Development*, 1(1), p. 17–23.
- Sen A. (2002). Agents of change [discussion document from an interview at Cambridge], filmed by TVE]
- Sen A. (2010). *L'idée de justice*. Paris : Flammarion.

- Serageldin M. & Driscoll J. (2000). *Housing microfinance initiatives: Synthesis and regional summary: Asia, Latin America, and Sub-Saharan Africa with selected case studies* (Microenterprise Best Practices, Development Alternatives Incorporated). Center for Urban Development Studies, Harvard University Graduate School of Design, 136 p.
- Smith K. (1992). *Environmental hazards: Assessing risk and reducing disaster*. London: Routledge.
- SNU-Madagascar (Système des Nations-Unies) [2012]. *Évolution de la vulnérabilité des ménages de la ville d'Antananarivo pendant la période de crise politique, Madagascar*. United Nations Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism (McRAM). Antananarivo, 129 p.
- Solow R.M. (1956). A Contribution to the theory of economic growth. *The Quarterly Journal of Economics*, 70(1), p. 65–94.
- Stiglitz J. (1998). Distinguished lecture on economics in government: The private uses of public interests: Incentives and institutions. *The Journal of Economic Perspectives*, 12(2), p. 3–22.
- Sy I., Keita M., Traoré D., Koné B., Bâ K., Wedadi O. B., Fayomi B., Bonfoh B., Tanner M., Cissé G. (2014). Eau, hygiène, assainissement et santé dans les quartiers précaires à Nouakchott (Mauritanie) : contribution à l'approche écosanté à Hay Saken. *VertigO*, Hors-série 19. [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/14999>; 01/2017.
- Sy I., Koita M., Traoré D., Keita M., Lo B., Tanner M. & Cissé G. (2011). Vulnérabilité sanitaire et environnementale dans les quartiers défavorisés de Nouakchott (Mauritanie) : analyse des conditions d'émergence et de développement de maladies en milieu urbain sahélien. *VertigO*, 11(2). [En ligne].
<http://journals.openedition.org/vertigo/11174>; 01/2017.
- Taffesse A.S. (2011). Commentaires : « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites ». *Revue d'Economie du Développement*, 19(2), p. 105–112.
- Tessier S. (1992). Les maladies de l'enfant liées à l'eau en milieu urbain. *Cahiers d'Etudes et de Recherches Francophones/ Santé*, 2(2), p. 77–84.
- The World Bank (1972). *Urbanization*. Washington, DC, 111 p. (No. 10136).
- The World Bank (1974). *Sites and services projects: A World Bank paper*. Washington, DC, 47 p. (No. 77777).
- The World Bank (1993). *Housing. enabling markets to work*. Washington, DC, 159 p. (No. 11820).
- The World Bank (2006). *Programme villes sans bidonvilles du Maroc : rapport de l'analyse d'impact social et sur la pauvreté*. Washington, DC, 127 p. (No. 87936).
- Thomas H. (2008). Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. *TERRA-Quotidien*, Recueil Alexandries, Collections Esquisses, 13. [En ligne].
<http://www.reseau-terra.eu/article697.html>; 04/2013.
- Thorbecke E. (2007). Multidimensional Poverty: Conceptual and Measurement Issues. In: N. Kakwani N. & J. Silber J. (eds.), *The Many Dimensions of Poverty*. New York: Palgrave Macmillan, p. 3–19.

- Thouret J.-C. (2002). Aléas et risques volcaniques : mieux comprendre pour prévoir et mieux gérer pour durer/ Toward a revised assessment and renewed management of volcanic hazards and risks. *Annales de Géographie*, 111(627/628), p. 503–523.
- Thouret J.-C. & D'Ercole R. (1996). Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain : effets, facteurs et réponses sociales. *Cahiers des Sciences Humaines*, 32(2), p. 407–422.
- Tinbergen J. (1957). Welfare economics and income distribution. *The American Economic Review*, 47(2), p. 490–503.
- Turne B.L., Kasperson R.E., Matson P.A., McCarthy J.J., Corell R.W., Christensen L., Eckley N., Kasperson J.X., Luers A., Martello M.L., Polsky C., Pulsipher A. Schiller A. (2003). A framework for vulnerability analysis in sustainability science. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100(14), p. 8074–8079.
- Turner J.C. (1968). Housing priorities, settlement patterns, and urban development in modernizing countries. *Journal of the American Institute of Planners*, 34(6), p. 354–363.
- UNDP (2004). *Reducing disaster risk: A challenge for development* (Global report). New York, 149 p.
- UNDRO (1991). *Mitigating Natural Disasters: Phenomena, Effects and Options: a Manual for Policy Makers and Planners* (164 p.).
- UN-Habitat (1997). *La déclaration d'Istanbul et Le Programme pour l'habitat*. 134 p.
- UN-Habitat (2003). *Slums of the world: The face of urban poverty in the new millennium?* New York, 90p. (Working Paper).
- UN-Habitat (2011). *Cities and climate change* (Global Report on Human Settlements 2011). London, Washington, DC: Earthscan, 279 p.
- UN-Habitat (2013). *State of the world's cities 2012/2013, Prosperity of cities*. New York: Routledge, 184 p.
- UN-Habitat (2016). *Urbanization and development: emerging futures* (World Cities Report 2016). Nairobi, 247 p.
- UNICEF (2005). *La situation des enfants dans le monde 2005 - L'enfance en péril*. New York, 152 p.
- UPDR/MAEP (Unité de politique de développement rural/ Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche). (2003). *Monographie de la région d'Antananarivo*.
- Vaguet A. (1986). *Eau, ville et maladie : le choléra dans une métropole indienne : Hyderabad*. Montpellier, France : Université Paul Valéry.
- Varian H.R. (1975). Distributive justice, welfare economics, and the theory of fairness. *Philosophy & Public Affairs*, 4(3), p. 223–247.
- Vautier C. (2006). Essai de modélisation complexe en sciences sociales : Le cas de l'intercommunalité dans le département du Tarn. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 1(2), p. 149–217.
- Vernière M. (1973). À propos de la marginalité : réflexions illustrées par quelques enquêtes en milieu urbain et suburbain africain. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 13(51), p. 587–605.

- Vero J. (2002). *Mesurer la pauvreté à partir des concepts de biens premiers, de réalisations primaires et de capacités de base : Le rôle de l'espace d'information dans l'identification de la pauvreté des jeunes en phase d'insertion professionnelle*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Aix-Marseille, 280 p.
- Veyret Y. & Reghezza M. (2006). Vulnérabilité et risques. L'approche récente de la vulnérabilité. *Responsabilité & Environnement*, 43, p. 9–13.
- Vincent K. (2004). *Creating an index of social vulnerability to climate change in Africa*. Norwich: Tyndall Centre for Climate Research, University of East Anglia, 45 p. (Working Paper No. 56)
- Wachsberger J.-M. (2009). Les quartiers pauvres à Antananarivo : Trappe à pauvreté ou support des individus ? *Autrepart*, 51, p. 117–137.
- Waltisperger D. & Meslé F. (2005). Crise économique et mortalité. *Population*, 60(3), p. 243–275.
- Wardhaugh J. (1999). The unaccommodated woman: Home, homelessness and identity. *The Sociological Review*, 47(1), p. 91–109.
- Watts M.J. & Bohle H.G. (1993). The space of vulnerability: the causal structure of hunger and famine. *Progress in Human Geography*, 17(1), p. 43–67.
- Weberpals I. (1997). *The liquidity trap: Evidence from Japan*. Rochester, NY: Social Science Research Network. (SSRN Scholarly Paper No. ID 56139).
- White P., Pelling M., Sen K., Seddon D., Russell, S. & Few R. (2005). *Disaster risk reduction - A development concern*. England: DFID (Department for International Development).
- WHO (2015). *Madagascar: WHO statistical profile* (Country statistics and global health estimates). 3 p.
- Wisner B., Blaikie P., Cannon T. & Davis I. (2004). *At risk. Natural hazards, people's vulnerability and disasters*. London: Routledge.
- Woolcock M. (1998). Social capital and economic development: Toward a theoretical synthesis and policy framework. *Theory and Society*, 27(2), p. 151–208.
- Wresinski J. (1987). *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* (Journal officiel de la République Française No. 6). Paris, 104 p.
- Zerbo A. (2002). *Une approche non probabiliste d'analyse de la dynamique multidimensionnelle du bien-être. Pauvreté, vulnérabilité et exclusion*. Bordeaux : CED-IFReDE, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 17 p. (Document de travail n° 70).

ANNEXES

Annexe 1.	Extrait de la Charte mondiale du droit à la ville	319
Annexe 2.	Découpages administratifs des territoires à Madagascar	320
Annexe 3.	Questionnaires d'enquêtes	321
	Annexe 3. 1. Questionnaire de l'enquête PPAB	321
	Annexe 3. 2. Questionnaire de l'enquête OPHI 2010	328
	Annexe 3. 3. Questionnaire de l'enquête OPHI 2013	334
Annexe 4.	Grille des indicateurs de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle et des pondérations	344
Annexe 5.	Entretiens qualitatifs	345
	Annexe 5. 1. Caractéristiques des 50 individus interviewés	345
	Annexe 5. 2. Guide d'entretien pour les 50 individus interviewés	348
	Annexe 5. 3. Extraits d'entretiens avec les habitants (retranscrits pour l'analyse de discours)	349
	Annexe 5. 4. Classification ascendante hiérarchique à partir des discours	354
Annexe 6.	Plans factoriels des observations (ACM à partir des données de l'enquête PPAB)	355
	Annexe 6. 1. Plan factoriel des observations (ACM) selon la classe d'âge du chef de ménage	355
	Annexe 6. 2. Plan factoriel des observations (ACM) selon la taille du ménage	355
	Annexe 6. 3. Plan factoriel des observations (ACM) selon le niveau d'études du chef de ménage	356
	Annexe 6. 4. Plan factoriel des observations (ACM) selon le sexe du chef de ménage	356
Annexe 7.	Composition de l'Indice composite des vulnérabilités et des capacités (VCI) à l'échelle des ménages urbains	357
Annexe 8.	Classification par les centres mobiles	359
	Annexe 8. 1. Complément d'explication de la méthode de la classification par les centres mobiles	359

Annexe 8. 2.	Résultats de la classification par les centres mobiles _____	360
Annexe 8. 2a.	Profils des classes selon le type de cumul de risques _____	360
Annexe 8. 2b.	Répartition en pourcentage en ligne des ménages dans les quartiers de la zone d'étude du PPAB selon le cumul de risques et le quartier de résidence _____	360
Annexe 9.	Résultats des analyses factorielles des correspondances (AFC) _____	361
Annexe 9. 1.	Biplot de contribution du niveau d'études aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau d'études) _____	361
Annexe 9. 2.	Biplot de contribution du score intermédiaire de vulnérabilité aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau d'études) _____	361
Annexe 9. 3.	Biplot de contribution de la classe d'âge aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et classe d'âge) _____	362
Annexe 9. 4.	Biplot de contribution du niveau de score intermédiaire de vulnérabilité aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et classe d'âge) _____	362
Annexe 9. 5.	Biplot de contribution du niveau de revenu aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau de revenu) _____	363
Annexe 9. 6.	Biplot de contribution du niveau de score intermédiaire de vulnérabilité aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau de revenu) _____	363
Annexe 10.	Photos d'illustration de la précarité dans les bas-quartiers d'Antananarivo _____	364
Annexe 10. 1.	Canal Andriantany et brocantes à Manarintsoa Centre _____	364
Annexe 10. 2.	Canal de drainage traversant le quartier de Manarintsoa Est et lavandières travaillant le long du canal _____	364
Annexe 10. 3.	Groupe de logements en bois reconstruits à Manarintsoa Anatihazo, suite à un incendie, avec l'appui d'un couple coréen et de l'ONG HARDI _____	365
Annexe 10. 4.	Logement précaire sur une zone à risque dans un bas-quartier d'Antananarivo _____	365
Annexe 10. 5.	Intérieur d'un logement précaire dans un bas-quartier d'Antananarivo (et enquête sociale par une employée de l'ONG HARDI) _____	366
Annexe 10. 6.	Logements en dur et petits artisans le long du canal Andriantany _	366

Annexe 1. Extrait de la Charte mondiale du droit à la ville

« Le droit à la ville met l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes, de leurs logements et de leurs quartiers, une meilleure qualité de vie de la ville mais aussi de la zone rurale. Le droit à la ville est un mécanisme de protection de la population qui vit dans les villes ou régions souffrant un processus d'urbanisation accéléré. Cela implique la mise en exergue d'une nouvelle forme de promotion, respect, défense et de réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnemental garantie par les instruments régionaux et internationaux des droits humains.

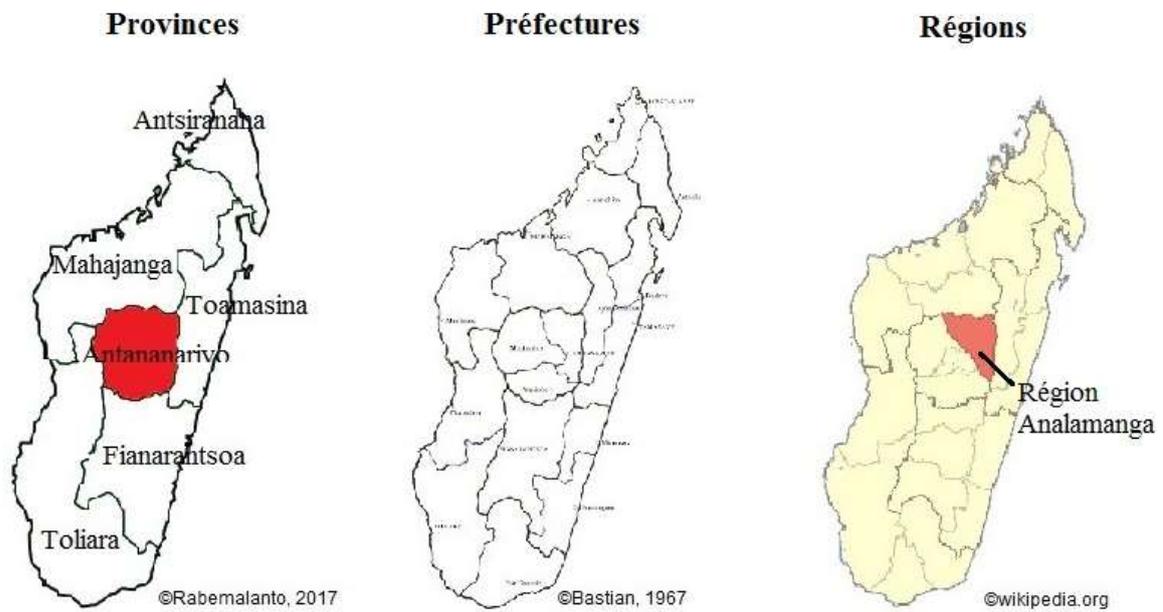
Dans la ville et dans la zone, la corrélation entre ces droits et la nécessaire contrepartie des devoirs est exigible selon les différentes responsabilités et situations socio-économiques de ses habitants, comme une forme de promouvoir la juste distribution des bénéfices et responsabilités résultantes du processus d'urbanisation ; le respect des fonctions sociales de la ville et de la propriété ; la distribution du revenu urbain ; la démocratisation de l'accès à la terre et aux services publics à tous les citoyens, spécialement ceux qui ont moins de ressources économiques ou qui sont dans une situation plus vulnérable ».

Charte mondiale du droit à la ville (Alliance Internationale des Habitants, 2005)

Extrait de l'article 1 de la charte :

1. Toute personne a droit à la ville sans discrimination de genre, d'âge, de race, d'ethnie ou d'opinion politique, d'orientation religieuse ou sexuelle, de revenu, de nationalité, de condition migratoire ainsi qu'à la préservation de la mémoire et de l'identité culturelle, conformément aux principes et aux normes établis par cette Charte.
2. Le droit à la ville est défini comme l'usufruit équitable des villes, selon les principes de durabilité, de démocratie, d'équité et de justice sociale. Il se définit comme un droit collectif des habitants des villes-spécialement des groupes, vulnérables et défavorisés qui lui confère une légitimité d'action et d'organisation, basée sur leurs us et coutumes, dans le but de jouir du plein exercice du droit à un modèle de vie adéquat. Le droit à la ville est interdépendant à tous les droits humains internationalement reconnus, conçus intégralement, et inclut, cependant, tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementales qui sont déjà réglementés dans les traités internationaux des droits humains. Cela suppose l'inclusion du droit au travail dans des conditions équitatives et satisfaisantes ; du droit de fonder et de s'affilier à des syndicats ; de l'accès à la prévoyance sociale et à la santé publique, à l'alimentation, à l'habillement et au logement adéquat ; à l'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique, au transport et aux autres services sociaux, à une éducation publique de qualité ; le droit à la culture et à l'information, à la participation politique et l'accès à la justice ; la reconnaissance publique et à la coexistence pacifique. Ce droit inclut aussi le respect aux minorités et à la pluralité ethnique, raciale, sexuelle et culturelle, et le respect aux migrants.

Annexe 2. Découpages administratifs des territoires à Madagascar



Annexe 3. Questionnaires d'enquêtes

Annexe 3. 1. Questionnaire de l'enquête PPAB

Enquête ménage - PPAB II		
CODE	HABITAT DES BIDONVILLES	
NE	Nom de l'enquêteur	
DE	Date de l'enquête	_ _ _ _
NPE	Nom de la personne enquêtée	
LCM	Lien avec le chef de ménage	
A	Informations générales	
A1	Quartier (1. Manarintsoa Est 2. Manarintsoa Centre 3. Manarintsoa Anatihazo 4. Andavamba Anatihazo I)	_
A2	Secteur	
		Situation actuelle
A3	Ménage	_ _
A31	Nom famille (chef de ménage)	
A32	Sexe 1. Homme 2. Femme	_
A33	Âge	_ _
A34	Niveau d'études du chef de famille (1. Sans 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieures)	_
A35	Origine (village d'origine)	
A36	Depuis combien de temps êtes-vous arrivé dans le quartier ?	_ _
A37	Où habitez-vous avant? (1. Dans le district 2. Hors du district 3. Hors de la province)	_
A38	Cause du déménagement	
A39	Choix du quartier (1. Famille/amis 2. Travail 3. Autres)	
A40	Nombre d'individus dans le ménage	_ _
A41	Nombre de pièces habitables (hors douche, WC)	_ _
B	Foncier et habitat	
B1	Terrain	
B11	Superficie	_ _ _ _ m ² _ N.D.
B12	Statut d'occupation (1. Propriétaire 2. Locataire 3. Copropriétaire 4. Emprunteur 5. Gardien 6. Autres)	_
B121	Si propriétaire,	
	1. Existence d'un titre foncier (1.Oui 2. Non)	_
	Si oui, *Titre au nom du 1. chef de ménage 2. Autres	_
	*Indiquer n° Titre	
	2. Mode d'acquisition: 1. Héritage 2. Achat 3. Terrain domanial 4. Prescription acquisitive 5. Autres	_

B122	Si location, (1. Permanent 2. Provisoire)	<input type="checkbox"/>
	1. Coût	<input type="checkbox"/> Ar/mois
	2. Type de contrat (1. Écrit 2. Verbal 3. Autres)	
B123	Si en copropriété,	
	1. Nombre de copropriétaires	
	2. Type de règlement (1. Écrit 2. Verbal 3. Autres)	<input type="checkbox"/>
B2	Habitation principale	
B21	Type	
	1. Case 2. Maison sans étage 3. Maison à étages (préciser nombre étages) 4. Appartement (préciser niveau étage et nombre total étages) 5. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
B22	Dimensions	
	1. Longueur x largeur	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> m (L) x <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> m (l)
	2. Surface totale habitable	<input type="checkbox"/> m ²
B24	Orientation (1. Est 2. Ouest 3. Nord 4. Sud)	
B25	Ouvertures extérieures (indiquer type et nombre)	<input type="checkbox"/> dont <input type="checkbox"/> portes et <input type="checkbox"/> fenêtres
B26	Âge de l'habitation (année de construction)	<input type="checkbox"/>
B27	Coût de construction	<input type="checkbox"/> Ar
B28	Matériaux de construction	
B281	Fondation	
	1. Béton 2. Moellons 3. Brique 4. Terre battue 5. Autres	<input type="checkbox"/>
B282	Sol	
	1. Terre battue 2. Ciment 3. Plancher en bois 4. Natte 5. Carreaux 6. Autres	<input type="checkbox"/>
B283	Murs	
	1. Dur (béton armé et/ou parpaing) 2. Brique en terre cuite 3. Brique en terre crue 4. Terre battue 5. Bois 6. Bambou 7. Tôle 8. Foin	<input type="checkbox"/>

	9. Plastique 10. Autres	
B284	Toiture	
	1. Tôle 2. Chaume 3. Tuile 4. Planche 5. Natte 6. Carton 7. Plastique 8. Autres	
B29	Appréciation de l'habitation par le ménage	
	1. Très mauvais 2. Mauvais 3. Moyen 4. Assez bon 5. Bon 6. Très bon	<input type="checkbox"/>
B3	Accès au terrain et à l'habitation	
	1. Rue 2. Ruelle 3. Cour commune 4. Passage étroit entre les maisons / couloir 5. Autres	<input type="checkbox"/>
B4	Exposition de l'habitation par rapport aux vents cycloniques, inondation, incendie	
	1. Vents cycloniques (1.Directe 2. Moyenne 3. A l'abri)	<input type="checkbox"/>
	Fréquence	<input type="checkbox"/> fois/mois ou <input type="checkbox"/> fois/an
	2. Inondation (1.Directe 2. Moyenne 3. A l'abri)	<input type="checkbox"/>
	Fréquence	<input type="checkbox"/> fois/mois ou <input type="checkbox"/> fois/an
	3. Incendie (1.Directe 2. Moyenne 3. A l'abri)	<input type="checkbox"/>
	Fréquence	<input type="checkbox"/> fois/mois ou <input type="checkbox"/> fois/an
	4. Autres _____ (1.Directe 2. Moyenne 3. A l'abri)	<input type="checkbox"/>
	Fréquence	<input type="checkbox"/> fois/mois ou <input type="checkbox"/> fois/an
	5. Catastrophes subies au cours des 5 dernières années (1.Vents cycloniques 2. Inondation 3. Incendie 4. Autres)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
C	WASH	
C1	Approvisionnement en eau (cuisine, lessive)	

	1. Eau courante (branchement particulier) 2. Robinet à l'extérieur 3. Borne fontaine 4. Lavoir public 5. Puits 6. Source, ruisseau 7. Canal 8. Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
C11	Si 4, 5, 6, préciser si 1. Traitée ou 2. Non traitée	<input type="checkbox"/>
C12	Si JIRAMA,	<input type="checkbox"/>
	1. Préciser si 1. Compteur personnel 2. Compteur collectif 3. Autres	<input type="checkbox"/>
	2. Consommation mensuelle (montant facture)	<input type="checkbox"/> Ar/mois
C13	Si Borne fontaine, indiquer n° et nom organisme gestionnaire (ex. : AUE)	n° <input type="checkbox"/> , _____
	1. Distance	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> m
	2. Durée d'attente	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> min
	3. Tarif	<input type="checkbox"/> Ar/l
	4. Consommation journalière du ménage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> l
C2	Hygiène	
	1. Douche privée 2. Douche commune 3. Douche publique	<input type="checkbox"/>
C21	Si 2, préciser:	
	1. Distance	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> m
	2. Tarif	<input type="checkbox"/> Ar/l
	3. Nombre de ménages utilisateurs	
C22	Si 3, indiquer nom organisme gestionnaire (ex. AUE)	
	1. Distance	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> m
	2. Durée d'attente	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> min
	3. Tarif	<input type="checkbox"/> Ar/l
C3	Assainissement	
C31	Évacuation des eaux usées:	
	1. Réseau d'évacuation raccordé au réseau d'assainissement existant (canal Andriantany) 2. Caniveau 3. Cour 4. Autres	<input type="checkbox"/>
C32	Evacuation des eaux pluviales	
	1. Réseau d'évacuation raccordé au réseau d'assainissement existant 2. Système de collecte et récupération d'eaux de pluie 3. Aucun 4. Autres	<input type="checkbox"/>
C33	Évacuation des excréta	
C331	<i>Type</i>	

	1. Fosse septique 2. Fosse perdue 3. WC public 4. Dans la nature 5. Canal 6. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
C331a	Si 1, 2, préciser si 1. individuel ou 2. commune	<input type="checkbox"/>
	*Si 2, préciser :	
	1. Distance	<input type="text"/> <input type="text"/> m
	2. Tarif	<input type="text"/> Ar/pers
	3. Nombre de ménages utilisateurs	
C331b	Si 2, préciser si 1. lavable ou 2. non	<input type="checkbox"/>
C331c	Si 3 (WC public), indiquer N° et nom de l'organisme gestionnaire (ex. AUE)	n° <input type="text"/> , _____
	1. Distance	<input type="text"/> <input type="text"/> m
	2. Tarif	<input type="text"/> Ar/pers
C34	Gestion des ordures ménagères	
C341	Dépôt	
	1. Bac à ordures 2. Dépôt sauvage 3. Incinérées dans la cour 4. Dans le canal 5. Mécanisme de ramassage des ordures (ex. RF2) 6. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
C341a	Si 5, le ménage paie-t-il pour le ramassage d'ordures (1. Oui 2. Non)	<input type="checkbox"/>
	Si oui, coût	<input type="text"/> <input type="text"/> Ar/mois
C341b	Triage, recyclage (1. oui 2.non)	<input type="checkbox"/>
	Si oui, destination (1. Vente 2. Compostage 3. Autres)	<input type="checkbox"/>
D	Approvisionnement électrique	
D1	Compteur 1. Personnel 2. Commun 3. Autres	<input type="checkbox"/>
D2	Éclairage	
	1. Électricité (JIRAMA) 2. Solaire 3. Pétrole 4. Bougie 5. Batterie 6. Bois de chauffe 7. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
D3	Énergie de cuisson	

	1. Électricité 2. Solaire 3. Gaz 4. Pétrole 5. Éthanol 6. Charbon 7. Bois de chauffe 8. Sciure de bois 9. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
D4	Consommation moyenne mensuelle du ménage en énergie (montant facture si JIRAMA)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/mois
E	<i>Équipements de la maison</i>	Nombre
	1. Radio 2. Télévision 3. Radio-cassette 4. Téléphone 5. Lit 6. Chaise 7. Table 8. Salon 9. Lecteur DVD 10. Réfrigérateur 11. Ordinateur 12. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>
F	<i>Activités rémunératrices du ménage</i> 1. Dans le quartier 2. Hors du quartier	Activités, revenu mensuel
	1. Père <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.
	2. Mère <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.
	3. Membre de la famille n°3 <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.
	4. Membre de la famille n°4 <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.
	5. Enfants /adolescents (10 à 17 ans) <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.
	6. Enfants /adolescents (10 à 17 ans) <input type="checkbox"/>	1.
	<input type="checkbox"/>	2.
	<input type="checkbox"/>	3.

	7. Enfants /adolescents (10 à 17 ans)	<input type="checkbox"/>	1.
		<input type="checkbox"/>	2.
		<input type="checkbox"/>	3.
G	Alimentation		
	1. Nombre de repas par jour		
	2. Dépenses moyennes du ménage par jour		
H	Aide, assistance (1. Oui 2. Non)	<input type="checkbox"/>	
	Si oui,		
	1. Type		
	2. Fréquence		
	3. Organisme donateur ou assistant		
I	Appartenance à une ou plusieurs associations (1. Oui 2. Non)	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, laquelle? lesquelles?		
J	Existence de conflits (1. Oui 2. Non)	<input type="checkbox"/>	
	Si oui,		
	1. Source		
	2. Fréquence		
	3. Solutions		
K	Accès aux soins		
K1	Maladies fréquentes		
	1. Paludisme 2. Infections respiratoires aiguës 3. Diarrhées 4. Tuberculose 5. Peste 6. Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
K2	Type de soins		
	1. Centre de santé public (CSB, dispensaire, hôpital) 2. Médecine générale 3. Auto-médication 4. Médecine traditionnelle 5. Religion 6. Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>	
L	Accès à l'éducation		
L1	Nombre d'enfants scolarisés	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
L11	Etablissement fréquenté		
	1. Public 2. Privé	<input type="checkbox"/>	
L12	Localisation		
	1. Intérieur du quartier 2. En-dehors du quartier	<input type="checkbox"/>	
L2	Nombre d'enfants non scolarisés	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
L21	Motifs de non-scolarisation		
M	Accès aux transports en commun (1. Oui 2. Non)	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, dépense moyenne journalière du ménage pour le transport	<input type="checkbox"/> Ar/jour	

Source : ONU-Habitat, RADSE/CERED (2015)

Annexe 3. 2. Questionnaire de l'enquête OPHI 2010

ONG HARDI (Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré) avec l'appui du ROR (Réseau des Observatoires Ruraux) et de FREE (Fonds pour la Recherche en Éthique Économique) Enquête OPHI auprès des ménages à Manarintsoa Centre - Madagascar		
IDENTIFICATION (J)		
J1. Nom de l'enquêteur : _____ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	J6. Numéro du secteur : <input type="text"/> <input type="text"/>	
J2. Saisisseur de données : _____ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	J5. Numéro d'identification : _____ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
J3. Nom du contrôleur : _____ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	J7. Date : J7a. <input type="text"/> <input type="text"/> J7b. <input type="text"/> <input type="text"/> J7c. <input type="text"/> <input type="text"/>	
J4 : Nom de l'enquêté : _____ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Qualité de l'enquête : 1. Bon 2. Moyen 3. Mauvais J8. Enquêteur <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> J9. Contrôleur <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
J10 : Adresse : _____		
LOGEMENT (H)		
H0. Nombre de pièces <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
H1. MUR	H2. PARQUET	H2a. RECOUVREMENT DU PARQUET
1. Brique 2. Terre 3. Crépi 4. Tôle 5. Volige 6. Fait de plantes 7. Sachet, carton 8. Autre _____ <input type="text"/> <input type="text"/>	1. Terre 2. Planche 3. Pierre, brique 4. Ciment, béton 5. Carreaux 6. Autre _____ <input type="text"/>	1. Natte 2. Balatum 3. Tapis/ Moquette 4. Sachet 5. Carton 6. Tissu 7. Rien 8. Autre _____ <input type="text"/>
H3. TOIT	H4. ADDUCTION EN EAU POTABLE	H5. LATRINE
1. Tôle 2. Vieille argile 3. Argile moderne 4. Herbe 5. Planche 6. Autre plante _____ 7. Carton, sachet 8. Bâche 9. Autre _____ <input type="text"/>	1. Possède une pompe intérieure et vend l'eau 2. Possède une pompe extérieure et vend l'eau 3. Possède une pompe intérieure mais ne vend pas l'eau 4. Possède une pompe extérieure mais ne vend pas l'eau 5. Ne possède pas de pompe mais achète l'eau 6. Borne fontaine publique 7. Puits amélioré (ciment) 8. Puits simple 9. Eau de pluie 10. Autre _____ <input type="text"/>	1. Fosse septique privée 2. Fosse septique commune 3. Fosse perdue privée 4. Fosse perdue commune en plein air 5. Plastique/pot 6. WC public 7. Autre _____ <input type="text"/>

H6. MOYEN ÉNERGETIQUE DE CUISSON	H7. ÉCLAIRAGE	V. BIENS
1. Électricité (JIRAMA) 2. Pétrole 3. Vapeur 4. Charbon 5. Bûche 6. Charbon et morceaux de bois 7. Réchaud aux morceaux de bois 8. Réchaud à charbon 9. Ethanol 10. Biogaz 11. Énergie solaire 12. Biomasse 13. Copeau 14. Autre _____ <input type="checkbox"/>	1. Électricité JIRAMA 2. Pétrole 3. Bougie 4. Suif 5. Bûche 6. Groupe 7. Vapeur 8. Biogaz 9. Énergie solaire 10. Éolienne 11. Batterie 12. Autre _____ <input type="checkbox"/>	V1. Chaises <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V2. Lits <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V3. Tables <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V4. Machines à coudre <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V5. Fauteuil <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V6. Moto <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V7. Bicyclette <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V8. Télévision <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V9. Radio / radio K-7 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V10. Lecteur VCD/DVD <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V11a. Téléphone portable <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V11b. Opérateur téléphone <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Z <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/> V12. Téléphone fixe <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V13. Ordinateur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V14. Voiture, camion <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V15. Frigidaire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V16. Maison <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LE MÉNAGE (M)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
M1. Nom du membre de la famille (écrire dans le sens vertical)															
M2. Sexe 1. Masculin 2. Féminin	<input type="checkbox"/>														
M3. Âge (âge révolu)	<input type="text"/>														
M4. Lien de parenté par rapport au chef de ménage (Cf. manuel de l'enquêteur)	<input type="text"/>														
M5. Statut matrimonial (Cf. manuel de l'enquêteur)	<input type="checkbox"/>														
S1a. Savez-vous lire ? 1. Oui 2. Pas très bien 3. Non	<input type="checkbox"/>														
S1b. Savez-vous écrire ? 1. Oui 2. Pas très bien 3. Non	<input type="checkbox"/>														
S1c. Avez-vous appris à lire et à écrire dans un cadre formel ? 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>														
S2. Avez-vous étudié à l'école ? 1. Oui 2. Non <i>Si non, passer à S5</i>	<input type="checkbox"/>														
S2a. Type d'école 1. Publique 2. Privée	<input type="checkbox"/>														
S3a. À quel niveau avez-vous abandonné l'école ? (dernier niveau où vous avez réussi)	<input type="text"/>														
S3b. Votre plus haut diplôme? 1. Aucun 2. CEPE 3. BEPC 4. BAC+	<input type="checkbox"/>														
SCO1. Avez-vous étudié pendant l'année scolaire 2009-2010? (≤25 ans) 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>														
SCO2. Si oui, en quelle classe ?	<input type="text"/>														
S5. Pourquoi avez-vous arrêté ou n'avez-vous jamais été à l'école?	<input type="text"/>														

MORTALITÉ INFANTILE (MI)									
MI1. Y a-t-il déjà eu un décès d'un enfant de moins de cinq (05) ans dans votre ménage durant les cinq dernières années ? 1. Oui 2. Non <i>Si non, aller à REV</i>					2005	2006	2007	2008	2009
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MI1a. <i>Si oui</i> , à quel âge l'enfant est-il/elle décédé(e)?					<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MI1b. Quelle est la cause du décès ? 1. Maladie 2. Accident 3. Malnutrition 4. Mort-né 5. Violence 6. Autre _____					<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
REVENU (REV)									
REV1. Individu		REV2. Travail (Cf. code Travail) 1. Activité principale 2. Activité secondaire		REV3. Quelle est la durée du travail effectué en 2009, de janvier jusqu'à décembre?			REV4. Combien ce travail a-t-il rapporté ?		
				REV3a. Jours/an	REV3b. Semaines/an	REV3c. Mois/an	REV4a. Par jour	REV4b. Par semaine (x1000Ar)	REV4c. Par mois (x1000Ar)
1. Chef de ménage	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	2. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Epoux/épouse du chef de ménage	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	2. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Autre adulte (>=18 ans)	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4. Enfant (<=17 ans)	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
REV5. Qui gère les revenus du ménage ? 1. Le chef de ménage 2. Son époux/épouse 3. Le chef de ménage et son époux/épouse 4. Autre _____ <input type="checkbox"/>									
REV6. Comme ont évolué vos revenus en 2009 (crise) par rapport à 2008 (pas de crise)? 1. Largement baissés 2. baissés 3. Inchangés 4. Augmentés 5. Largement augmentés <input type="checkbox"/>									

AUTRES SOURCES DE REVENU (LOC)						
LOC1. Location	LOC2. Pour combien de temps votre bien a-t-il été mis à location durant l'année 2009 (de janvier à décembre) ?			LOC3. Combien cette mise à location a-t-elle rapporté ?		
	LOC2a. Jours/an	LOC2b. Semaines/an	LOC2c. Mois/an	LOC3a. Par jour	LOC3b. Par semaine (x1000Ar)	LOC3c. Par mois (X1000Ar)
1. Maison	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Voiture	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Autre _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
LOC4. Comment a évolué la recette tirée de la location en 2009 (crise) comparée à 2008 ?						
1. Largement baissée 2. Baissée 3. Inchangée 4. Augmentée 5. Largement augmentée						<input type="text"/>
AIDE (T)						
T1. Avez-vous reçu de l'aide durant l'année 2009 (de janvier à décembre)?						
1. Oui 2. Non						<input type="text"/>
<i>Si non, aller à EMP</i>						
T2. Type		T2a. Montant (ariary)			T2b. Source	
1. Argent		<input type="text"/>			<input type="text"/>	
2. Nature		<input type="text"/>			<input type="text"/>	
<u>Code Source:</u>						
1. Famille		2. Connaissance en dehors de la famille		3. ACT/VCT		
4. ONG, Projets/Programmes				5. Autre _____		
EMPRUNTS (EMP)						
EMP1a. Avez-vous été contraint d'emprunter de l'argent l'année dernière? (de janvier à décembre 2009)						
1. Oui 2. Non						<input type="text"/>
EMP1b. Et en 2008 (pas encore de crise), avez-vous été contraint d'emprunter de l'argent ?						
1. Oui 2. Non						<input type="text"/>
EMP2. Si oui EMP1a (2009), concernant l'emprunt :						
EMP2.Type		EMP2a. Montant (Ar)		EMP2b. Utilisation		EMP2c. Source
1. Argent		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
2. Nature		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
<u>Code Utilisation :</u>						
1. Achat de matériel nécessaire au quotidien		2. Traitement de maladie		3. Funérailles		
4 Études		5. Devoirs (impôt, cotisation)		6. Investissements		7. Remboursement d'emprunt
8. Pour le ménage		9. Nourriture		10. Autre _____		
<u>Code Source :</u>						
1. Famille, connaissance		2. Microfinance		3. Commerçant		
4. Banque/IMF		5. ONG		6. Autre entité _____		
EMP3. La somme a-t-elle été remboursée ?						
1. Oui, le tout 2. Oui, en partie 3. Non						<input type="text"/>
EMP4. Si non, pourquoi ?						
1. Pas assez d'argent 2. Délai de remboursement pas encore dépassé 3. Autre						<input type="text"/>
SECURITÉ ALIMENTAIRE (SA)						
SA1. En Déc 2009, avez-vous eu des difficultés en alimentation à cause de l'insuffisance financière ?						
1. Oui 2. Non						<input type="text"/>
<i>Si non, Aller à SA3</i>						
SA2. Si oui, l'insuffisance alimentaire à cause des difficultés financières est-elle fréquente au sein de votre ménage?						
1. Oui 2. Non						<input type="text"/>

SA2a. <i>Si oui</i> , quelle en est la durée :			
1. En une semaine ?			_ _
2. En un mois ?			_ _
3. En un an ?			_ _ _
SA3. Et en 2008 lorsqu'il n'y avait pas encore de crise, avez-vous déjà eu des difficultés en alimentation à cause de l'insuffisance financière ?			
1. Oui	2. Non		_
OBSERVATIONS (OB) (de l'enquêteur)			
OB1. Le parquet est-il entretenu et propre selon vous?			
1. Oui	2. Non		_
OB2. Selon votre perception, y a-t-il des membres du ménage qui souffrent de l'insuffisance alimentaire ?			
1. Oui	2. Non		_
OB2a. <i>Si oui</i> , lesquels ?			
1. Les enfants moins de 5 ans	2. Les enfants de 5 à 14 ans	3. Les jeunes	_
4. Les adultes (actifs)	5. Les personnes âgées	6. Tous	
		7. Autre _____	

Source : Rajaona Daka (2010)

Annexe 3. 3. Questionnaire de l'enquête OPHI 2013

ONG HARDI (Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré) avec l'appui de l'UMI Résiliences (Unité de recherche mixte internationale) Enquête sur l'évolution des conditions de vie des ménages à Manarintsoa Centre - Madagascar	
IDENTIFICATION (J)	
J1. Nom de l'enquêteur : _____	J6. Numéro du secteur : _____
J2. Nom de l'opérateur de saisie : _____	J5. Numéro d'identification : _____ J5a. Ménage : 1. Enquêté en 2010 2. Nouveau _____
J3. Nom du contrôleur : _____	J7. Date : J7a. _____ J7b. _____ J7c. _____
J4 : Nom de l'enquêté : _____	Qualité de l'enquête : 1. Bon 2. Moyen 3. Mauvais J8. Enquêteur _____ J9. Contrôleur _____
J10 : Adresse :	
LOGEMENT (H)	
LOG1. Habitez-vous toujours le même logement qu'en 2009 ?	
1. Oui 2. Non _____	
LOG2. Statut d'occupation du logement	
1. Propriétaire 2. Locataire 3. Emprunteur gratuit 4. Locataire terrain 5. Autre _____ <i>Si 2 ou 4 aller à LOUa Si 3 ou 5, aller à H3</i>	
PROa. <i>Si propriétaire</i> , depuis combien de temps ?	
1. Moins d'1 an 2. Plus d'un an. Durée (ans) _____	
PROb. Origine de la propriété	
1. Auto-construction 2. Construction par entreprise 3. Héritage 4. Achat de maison déjà construite 5. Autre _____ <i>Si PROb=3, aller à LOUg</i>	
PROc. <i>Si PROb=1 ou 2</i> , année de début de la construction _____	
PROd. <i>Si PROb=4</i> , quel est le mode de règlement de l'achat ?	
1. Emprunt 2. A crédit mensuel 3. En une seule fois 4. Autre _____	
PROe. <i>Si PROd=2</i> , mensualité en cours, le cas échéant _____ Ar/mois	
LOUa. <i>Si locataire (terrain ou maison)</i> , à combien s'élevait votre loyer en 2009? _____ Ar/mois	
LOUb. À combien était votre loyer (terrain ou maison) en 2012? _____ Ar/mois	
LOUc. Y a-t-il un bail ?	
1. Oui 2. Non _____	
LOUd. <i>Si oui</i> , quelle est la durée du bail ? _____ mois _____ ans	
LOUe. Avez-vous encore les possibilités de payer votre loyer régulièrement ?	
1. Oui 2. Non 3. Non concerné _____ <i>Si LOUe=1, aller à LOUg</i>	
LOUf. <i>Si non</i> , à quel type de solution avez-vous recours en cas de difficulté pour payer le loyer ?	
1. Emprunt 2. Cumulation des non payés 3. Vente de biens 4. Priorisation du loyer par rapport aux autres dépenses 5. Autre _____	

LOUg. <i>Sauf propriétaire non héritier</i> , votre logement vous convient-il ? 1. Oui 2. Non □□		
LOUh. <i>Sauf propriétaire non héritier</i> , pourquoi ? 1- _____ 2- _____ 3- _____		
H0. Nombre de pièces (séjour et chambres uniquement) □□□		
H1. MUR	H2. PARQUET	H2a. RECOUVREMENT DU PARQUET
1. Brique 2. Terre 3. Crépi 4. Tôle 5. Volige 6. Fait de plantes 7. Sachet, carton 8. Autre _____ □□	1. Terre 2. Planche 3. Pierre, brique 4. Ciment, béton 5. Carreaux 6. Autre _____ □□	1. Natte 2. Balatum 3. Tapis/ Moquette 4. Sachet 5. Carton 6. Tissu 7. Rien 8. Autre _____ □□
H3. TOIT	H4. ADDUCTION EN EAU POTABLE	H5. LATRINE
1. Tôle 2. Vieille argile 3. Argile moderne 4. Herbe 5. Planche 6. Autre plante _____ 7. Carton, sachet 8. Bâche 9. Autre _____ □□	1. Possède une pompe intérieure et vend l'eau 2. Possède une pompe extérieure et vend l'eau 3. Possède une pompe intérieure mais ne vend pas l'eau 4. Possède une pompe extérieure mais ne vend pas l'eau 5. Ne possède pas de pompe mais achète l'eau 6. Borne fontaine publique 7. Puits amélioré (ciment) 8. Puits simple 9. Eau de pluie 10. Autre _____ □□	1. Fosse septique privée 2. Fosse septique commune 3. Fosse septique commune construite par un projet/une ONG, etc 4. Fosse perdue privée 5. Fosse perdue commune en plein air 6. Plastique/pot 7. WC public 8. Autre _____ □□

H6. MOYEN ÉNERGETIQUE DE CUISSON	H7. ÉCLAIRAGE	V. BIENS
1. Électricité (JIRAMA) 2. Pétrole 3. Vapeur 4. Charbon 5. Bûche 6. Charbon et morceaux de bois 7. Réchaud aux morceaux de bois 8. Réchaud à charbon 9. Ethanol 10. Biogaz 11. Energie solaire 12. Biomasse 13. Copeau 14. Autre _____ <input type="checkbox"/>	1. Électricité JIRAMA 2. Pétrole 3. Bougie 4. Suif 5. Bûche 6. Groupe 7. Vapeur 8. Biogaz 9. Énergie solaire 10. Éolienne 11. Batterie 12. Autre _____ <input type="checkbox"/>	V1. Chaises <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V2. Lits <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V3. Tables <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V4. Machines à coudre <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V5. Fauteuil <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V6. Moto <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V7. Bicyclette <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V8. Télévision <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V9. Radio / radio K-7 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V10. Lecteur VCD/DVD <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V11a. Téléphone portable <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V11b. Opérateur téléphone A <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/> V12. Téléphone fixe <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V13. Ordinateur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V14. Voiture, camion <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V15. Frigidaire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> V16. Maison <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LE MÉNAGE (M)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
M1. Nom du membre de la famille (écrire dans le sens vertical)															
M2. Sexe 1. Masculin 2. Féminin	<input type="checkbox"/>														
M3. Âge (âge révolu)	<input type="checkbox"/>														
M4. Lien de parenté par rapport au chef de ménage (Cf. manuel de l'enquêteur)	<input type="checkbox"/>														
M5. Statut matrimonial (Cf. manuel de l'enquêteur)	<input type="checkbox"/>														
S1a. Savez-vous lire ? 1. Oui 2. Pas très bien 3. Non	<input type="checkbox"/>														
S1b. Savez-vous écrire ? 1. Oui 2. Pas très bien 3. Non	<input type="checkbox"/>														
S1c. Avez-vous appris à lire et à écrire dans un cadre formel ? 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>														
S2. Avez-vous étudié à l'école ? 1. Oui 2. Non <i>Si non, passer à S5</i>	<input type="checkbox"/>														
S2a. Type d'école 1. Publique 2. Privée	<input type="checkbox"/>														
S3a. À quel niveau avez-vous abandonné l'école ? (dernier niveau où vous avez réussi)	<input type="checkbox"/>														
S3b. Votre plus haut diplôme? 1. Aucun 2. CEPE 3. BEPC 4. BAC+	<input type="checkbox"/>														
SCO1. Avez-vous étudié pendant l'année scolaire 2009-2010? (≤25 ans) 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>														

SCO2. Si oui, en quelle classe ?	<input type="checkbox"/>															
S5. Pourquoi avez-vous arrêté ou n'avez-vous jamais été à l'école?	<input type="checkbox"/>															
FP1a. Avez-vous suivi une formation professionnelle ? 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>															
FP2b. Si oui, quelle filière avez-vous suivie ? (Cf.manuel)	<input type="checkbox"/>															
ST1. Est-ce que vous souffrez de maladie chronique ? 1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>															
REV0. Depuis 2009, avez-vous changé d'emploi ? 1. Oui 2. Non <i>Si non, aller à MI1</i>	<input type="checkbox"/>															
REV0a. Si oui, combien de fois avez-vous changé d'emploi ?	<input type="checkbox"/>															
REV0b. Pour quels motifs avez-vous changé d'emploi ? (Cf. manuel)	<input type="checkbox"/>															
REV0c. Quelles activités de remplacement avez-vous adoptées ? (Cf. manuel)	<input type="checkbox"/>															
MORTALITÉ INFANTILE (MI)																
MI1. Y a-t-il eu décès d'un (ou plus) d'enfant(s) de moins de cinq (05) ans dans votre ménage durant les trois dernières années ? 1. Oui 2. Non <i>Si non, aller à REV</i>																<input type="checkbox"/>
MI1a. Si oui, combien sont décédés ?																<input type="checkbox"/>
MI1b. Si oui, à quel âge le/les enfant(s) est-il/sont-ils décédé(s) ? 1. Diarrhée 2. Paludisme 3. Autres maladies 4. Accident 5. Mort-né 6. Autre _____											1 ^{er} décès	2 ^e décès	3 ^e décès			
											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MI1c. Quelle est/sont la/les cause(s) du/des décès ? 1. Diarrhée 2. Paludisme 3. Autres maladies 4. Accident 5. Mort-né 6. Autre _____											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

SANTÉ (ST)				
ST2. Quelles sont les maladies les plus courantes qui surviennent dans votre ménage ?				
1. Paludisme 2. Maladies diarrhéiques 3. Infections respiratoires 4. Rougeole 5. Anémie 6. Autre _____ <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
ST3. Comment la fréquence des maladies dans votre ménage a évolué, en comparant les années 2009 et 2012 ?				
1. Beaucoup plus fréquentes 2. Plus fréquentes 3. Aussi fréquentes qu'avant 4. Moins fréquentes 5. Beaucoup moins fréquentes <input type="checkbox"/>				
ST4. En 2009, à quel système médical aviez-vous recours en cas de maladie?				
1. Tradipraticien 2. CSB 3. Dispensaire des ONG / OSTIE 4. Dispensaire des sœurs 5. Médecin libre 6. Automédication 7. Nulle part 8. Autre _____ <input type="checkbox"/>				
ST5. En 2012, à quel système médical avez-vous recours en cas de maladie ?				
1. Tradipraticien 2. CSB 3. Dispensaire des ONG / OSTIE 4. Dispensaire des sœurs 5. Médecin libre 6. Automédication 7. Nulle part 8. Autre _____ <input type="checkbox"/>				
ST6. Combien par trimestre dépensez-vous pour les soins de santé ?				
Marquer 0 si pris en charge <input type="checkbox"/> Ar				
ST7. Avez-vous encore les mêmes possibilités financières qu'en 2009 de payer les soins de santé (service médical) ?				
1. Oui 2. Non <input type="checkbox"/>				
ST8. Avez-vous encore les mêmes possibilités financières qu'en 2009 de payer les médicaments ?				
1. Oui 2. Non <input type="checkbox"/>				
ST9. Que pensez-vous de l'accès au soin actuellement?				
1- _____ 2- _____ 3- _____				
ÉDUCATION (E) Si non concerné → REV				
S6. Vos enfants ont-ils reçu le don de kits scolaires ?			En 2009 <input type="checkbox"/>	
1. Oui 2. Non			En 2010 <input type="checkbox"/>	
			En 2011 <input type="checkbox"/>	
			En 2012 <input type="checkbox"/>	
S7. Vos enfants ont-ils bénéficié du programme cantine scolaire auparavant ?			En 2009 <input type="checkbox"/>	
1. Oui 2. Non			En 2010 <input type="checkbox"/>	
			En 2011 <input type="checkbox"/>	
			En 2012 <input type="checkbox"/>	
S8. Comment a évolué le service de l'enseignement en comparant les années 2009 et 2012 ?				
1. Amélioration 2. Un peu d'amélioration 3. Même qualité qu'avant 4. Un peu de dégradation 5. Dégradation <input type="checkbox"/>				
	Droit d'inscription	Écolage (prive)/cotisation mensuelle (public)	Fournitures scolaires	Autre _____
S8a. Montant des charges scolaires en 2009	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/mois	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an
S8b. Montant des charges scolaires en 2012	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/mois	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ar/an
S8c. Par rapport à 2009, comment sont les charges scolaires en 2012				
1. Plus cher 2. Pas de changement 3. Moins cher				
S9. Par rapport à 2009, avez-vous encore les mêmes possibilités financières de payer ces charges?				
1. Oui 2. Non <input type="checkbox"/>				
S10. Depuis l'arrêt des cantines scolaires, quelles options avez-vous adoptées pour le déjeuner de vos enfants ?				
1. Autre cantine 2. Repas à la maison 3. Pas de repas 4. Lui donner un peu d'argent 5. Non concerné <input type="checkbox"/>				

REVENU (REV)								
REV1. Individu		REV2. Travail (Cf. code Travail) 1. Activité principale 2. Activité secondaire	REV3. Quelle est la durée du travail effectué en 2012, de janvier jusqu'à décembre?			REV4. Combien ce travail a-t-il rapporté ?		
			REV3a. Jours/an	REV3b. Semaines/an	REV3c. Mois/an	REV4a. Par jour	REV4b. Par semaine (x1000Ar)	REV4c. Par mois (x1000Ar)
1. Chef de ménage	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	2. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Epoux/épouse du chef de ménage	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	2. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Autre adulte (>=18 ans)	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4. Enfant (<=17 ans)	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
REV5. Quelles ont été vos difficultés réelles par rapport à l'emploi depuis 2009 ? 1- _____ 2- _____ 3- _____								
REV6. Comment ont évolué vos revenus pendant ces 3 dernières années? 1. Largement baissés 2. baissés 3. Inchangés 4. Augmentés 5. Largement augmentés <input type="text"/>								
REV7. Qui gère les revenus du ménage ? 1. Le chef de ménage 2. Son époux/épouse 3. Le chef de ménage et son époux/épouse 4. Autre _____ <input type="text"/>								

AUTRES SOURCES DE REVENU (LOC)						
LOC1. Location	LOC2. Pour combien de temps votre bien a-t-il été mis à location durant l'année 2012 (de janvier à décembre) ?			LOC3. Combien cette mise à location a-t-elle rapporté ?		
	LOC2a. Jours/an	LOC2b. Semaines/an	LOC2c. Mois/an	LOC3a. Par jour	LOC3b. Par semaine (x1000Ar)	LOC3c. Par mois (X1000Ar)
4. Maison	□□□□	□□□	□□□	□□□□□□□	□□□□□□□	□□□□□□□
5. Voiture	□□□□	□□□	□□□	□□□□□□□	□□□□□□□	□□□□□□□
6. Autre _____	□□□□	□□□	□□□	□□□□□□□	□□□□□□□	□□□□□□□
LOC4. Comment a évolué la recette tirée de la location si on compare les années 2009 et 2012 ?						
1. Largement baissée 2. Baissée 3. Inchangée 4. Augmentée 5. Largement augmentée □□						
AIDE (T)						
T1. Avez-vous reçu de l'aide durant l'année 2012 (de janvier à décembre)?						
1. Oui 2. Non □□						
<i>Si non, aller à EMP1</i>						
T2a. Type				T2b. Source		
1. Alimentaire, PPN 2. Habillement 3. Divers ustensiles 4. Autre : _____				□□ □□ □□		
<u>Code Source :</u>						
1. Famille 2. Connaissance en dehors de la famille 3. ACT/VCT 4. ONG, Projets/Programmes 5. Autre _____						
T2a. <i>Si argent</i> , montant total de l'aide durant l'année 2012 ? (Ar)		T2b. Source		T2c. Utilisation		
□□□□□□□□□□		□□		□□		
□□□□□□□□□□		□□		□□		
□□□□□□□□□□		□□		□□		
□□□□□□□□□□		□□		□□		
□□□□□□□□□□		□□		□□		
<u>Code Utilisation :</u>						
1. Alimentation 2. Écolage 3. Loyer 4. Factures (JIRAMA, téléphone) 5. Remboursement 6. Autre						
EMPRUNTS (EMP)						
EMP1. Avez-vous été contraint d'emprunter de l'argent l'année dernière? (de janvier à décembre 2012)						
1. Oui 2. Non □□						
EMP2. Si oui, quel type d'emprunt ?						
1. Argent 2. Nature 3. Argent et nature □□						
	EMP2a. Montant (Ar)		EMP2b. Utilisation		EMP2c. Source	
1. Argent	□□□□□□□□□□		□□		□□	
2. Nature	□□□□□□□□□□		□□		□□	
<u>Code Utilisation :</u>						
1. Achat de matériel nécessaire au quotidien 2. Traitement de maladie 3. Funérailles 4. Études 5. Devoirs (impôt, cotisation) 6. Investissements 7. Remboursement d'emprunt 8. Pour le ménage 9. Nourriture 10. Autre _____						
<u>Code Source :</u>						
1. Famille, connaissance 2. Microfinance 3. Commerçant 4. Banque/IMF 5. ONG 6. Autre entité _____						

EMP3. La somme a-t-elle été remboursée ?		
1. Oui, le tout 2. Oui, en partie 3. Non		<input type="checkbox"/>
<i>Si EMP3=1, aller à MG1</i>		
EMP4. Si non, pourquoi ?		
1. Pas assez d'argent 2. Délai de remboursement pas encore dépassé 3. Autre		<input type="checkbox"/>
MIGRATION (MG)		
MG1. Depuis quand habitez-vous à Manarintsoa ? (nombre d'années)		
1. [0 ; 4[2. [4 ; 10[3. [10 ; n]		<input type="checkbox"/>
<i>Si 2 ou 3, aller à SA1</i>		
MG2. Si MG1=1, lieu d'origine (de provenance)		
Quartier _____ Commune _____		
Région _____		
MG3. Pourquoi avez-vous déménagé ?		
1. Pour le travail 2. Pour les études (des adultes ou des enfants) 3. Pour chercher un nouveau travail		
4. Pour démarrer une nouvelle activité 5. Logement précédent trop cher 6. Autre _____		<input type="checkbox"/>
MG4. Pourquoi avez-vous choisi Manarintsoa comme lieu d'immigration ?		
1. Coût du logement 2. Disponibilité du logement 3. Facilité de trouver un travail		
4. Facilité d'accès à l'école 5. Facilité d'accès au lieu de travail 6. Autre _____		<input type="checkbox"/>
MG5. Si vous êtes en accueil à Manarintsoa, qui vous héberge ?		
1. Famille 2. Ami(e) 3. Connaissances		
4. Non concerné 5. Autre _____		<input type="checkbox"/>
MG6. Avez-vous encore des liens avec votre ancien lieu de résidence ?		
1. Oui 2. Non		<input type="checkbox"/>
MG6a. <i>Si oui</i> , quels sont ces liens ?		
1. Famille proche 2. Travail 3. Propriété 4. Autre _____		<input type="checkbox"/>
SECURITÉ ALIMENTAIRE (SA)		
SA1. En déc. 2012, avez-vous eu des difficultés en alimentation à cause de l'insuffisance financière ?		
1. Oui 2. Non		<input type="checkbox"/>
<i>Si non, Aller à SA4</i>		
SA2. Si oui, l'insuffisance alimentaire à cause des difficultés financières est-elle fréquente au sein de votre ménage?		
1. Oui 2. Non		<input type="checkbox"/>
<i>Si non, Aller à SA3</i>		
SA2a. <i>Si oui</i> , quelle en est la durée :		
1. En jours en un mois ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2. En mois en un an ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SA2b. Qui, dans votre ménage, souffre le plus d'insuffisance alimentaire ?		
1. Les enfants moins de 5 ans 2. Les enfants de 5 à 14 ans 3. Les jeunes		
4. Les adultes (actifs) 5. Les personnes âgées 6. Tous 7. Autre _____		<input type="checkbox"/>
SA3. Comment faites-vous pour faire face aux difficultés alimentaires ?		
1. Restriction alimentaire 2. Approvisionnement en milieu rural		
3. Recherche d'aide auprès de la famille/des connaissances 4. Restructuration des dépenses		
5. Autre _____		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SA3a. <i>Si SA3=1</i> , quels types de restriction alimentaire appliquez-vous ?		
1. Diminution de la ration alimentaire 2. Ne plus consommer de viande		
3. Ne plus consommer de fruits 4. Ne plus consommer de produits laitiers		
5. Autre _____		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SA3b. <i>Si SA3=2</i> , généralement, dans quelle zone rurale vous approvisionnez-vous ? (inscrire le nom de la commune)		

SA31a. Quels sont les produits dont vous vous approvisionnez en milieu rural ?		

SA31b. Combien de fois par trimestre migrez-vous (temporairement) en milieu rural pour l'approvisionnement ?	_ _
SA3c. Si SA3=4, comment restructurez-vous vos dépenses pour faire face aux difficultés alimentaires ? 1. Pas de dépenses scolaires 2. Moins/pas de dépenses de loisirs 3. Moins/pas de dépenses vestimentaires 4. Moins/pas de dépenses pour le logement 5. Moins/pas d'obligations familiales/sociales 6. Autre _____	_
SA4. Si vous avez des enfants de moins de 3 ans, est-ce que vous utilisez actuellement le <i>koba aina</i> ? 1. Oui 2. Non 3. Non concerné	_
SA4a. Si oui, par quel réseau ? 1. Epicerie 2. <i>Hotelin-jazakely</i> 3. Animatrice 4. Autre _____	_ _
SÉCURITÉ (SEC)	
SEC1. Combien de fois avez-vous été victime d'insécurité depuis janvier 2012 ? <i>Si SEC1=00, aller à SEC 4</i>	_ _
SEC2. De quel type d'insécurité s'agit-il ? 1. Vol à l'arraché d'objets personnels 2. Vol de marchandise sur l'étalage 3. Cambriolage d'épicerie/maison de stockage 4. Cambriolage à la maison/ vol de matériel de cuisine/vol de linge, etc. 5. Autre _____	_
SEC2a. Si vol à l'arraché d'objets personnels, quels ont été les objets volés ? 1. Sac 2. Téléphone 3. Porte-monnaie/argent 4. Bijoux 5. Autre _____	_
SEC3. Quelle mesure prenez-vous en cas de vol ? 1. Contacter la police 2. Aller au bureau du quartier 3. Aucune mesure 4. Autre _____	_
SEC4. Avez-vous l'impression qu'il y a actuellement plus d'insécurité qu'avant la crise de 2009 ? 1. Plus 2. Un peu plus 3. Pareil qu'avant 4. Un peu moins 5. Moins	_
SEC5. Pensez-vous qu'il y a actuellement plus de vols que lorsque le comité de vigilance existait encore ? 1. Plus 2. Un peu plus 3. Pareil qu'avant 4. Un peu moins 5. Moins	_
SEC6. Est-ce que l'insécurité limite vos activités ? 1. Largement 2. Oui 3. Un peu 4. Pas vraiment 5. Non	_
SEC7. Dans quelle mesure vos activités sont-elles limitées ? 1- _____ 2- _____ 3- _____	
OBSERVATION GLOBALE (OG)	
OG1. Quelle a été la modification la plus importante pour vous et votre famille depuis 2009 ? 1- _____ 2- _____ 3- _____	
OBSERVATIONS (OB) (de l'enquêteur)	
OB1. Le parquet est-il entretenu et propre selon vous ? 1. Oui 2. Non	_
OB2. Selon votre perception, y a-t-il des membres du ménage qui souffrent de l'insuffisance alimentaire ? 1. Oui 2. Non	_
OB2a. Si oui, lesquels ? 1. Les enfants moins de 5 ans 2. Les enfants de 5 à 14 ans 3. Les jeunes 4. Les adultes (actifs) 5. Les personnes âgées 6. Tous 7. Autre _____	_

Source : Rasolofo, Rabemalanto & Droy (2013)*

*Ce questionnaire n'a été ni publié dans un rapport, ni annexé à un article, donc nous ne renvoyons ici à aucune référence bibliographique.

Annexe 4. Grille des indicateurs de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle et des pondérations

Dimension	Poids de la dimension	Indicateurs	Critères de pauvreté	Poids de l'indicateur	Poids relatif (%)
Éducation	1/3	Année de scolarité	Aucun individu du ménage n'a achevé le cycle primaire	1/6	16,7
		Accès à l'école	Aucun enfant âgé de 6 à 14 ans scolarisé	1/6	16,7
Santé	1/3	Mortalité infantile	Décès d'au moins un enfant de moins de 5 ans au cours des 5 dernières années	1/3	33,3
Niveau de confort et de bien-être	1/3	TV, radio, téléphone, réfrigérateur, moto, bicyclette	Possession d'au plus un de ces biens	1/18	5,6
		Voiture, camion	Non possession d'une voiture ou d'un camion		
		Caractéristique du sol	Maison caractérisée par un sol en terre battue	1/18	5,6
		Électricité	Pas d'électricité JIRAMA	1/18	5,6
		Mode de cuisson	Utilisation de bois de chauffe, biomasse, sciure de bois, copeau, bûche	1/18	5,6
		Latrine	Types de latrines autres que fosse septique individuelle (avec chasse d'eau)	1/18	5,6
		Eau	Non disponibilité de l'eau courante, dans la maison ou dans la cour ou d'un puits aménagé	1/18	5,6
Poids Total	1			1	100

Source : Rabemalanto et al. (2016)

Annexe 5. Entretien qualitatifs

Annexe 5. 1. Caractéristiques des 50 individus interviewés

N°	Genre	Âge	Situation matrimoniale	État du logement*	Emploi	Échantillon PPAB 2014	Quartier	Secteur
0001	F	Trentaine	Mariée	Précaire	Intervenante sociale	Oui	Manarintsoa Centre	V
0002	H	30	Marié	Très précaire	Intervenant social	Oui	Manarintsoa Centre	IV
0003	F	67	Veuve	Très précaire	Vendeuse de brèdes	Oui	Manarintsoa Centre	IV
0004	H	32	Marié	Très précaire	Menuisier	Oui	Manarintsoa Centre	IV
0005	F	Trentaine	Mariée	Précaire	Secrétaire du bureau du quartier et couturière indépendante	Oui	Manarintsoa Centre	II
0006	F	70	Veuve	Très précaire	Présidente de l'Association de gestion de borne fontaine et membre du Comité du quartier	Oui	Manarintsoa Centre	IV
0007	F	53	Veuve	Très précaire	Vendeuse de récipients récupérés	Non	Manarintsoa Centre	III
0008	F	20	Mariée	Très précaire	Gargotière	Oui	Manarintsoa Centre	III
0009	F	Vingtaine	Mariée	Précaire	Vendeuse de récipients récupérés	Oui	Manarintsoa Centre	III
0010	F	Trentaine	Mariée	Très précaire	Vendeuse de récipients récupérés	Oui	Manarintsoa Centre	III
0011	H	58	Marié	Non précaire	Militaire retraité	Oui	Manarintsoa Centre	II
0012	F	Vingtaine	Mariée	Très précaire	Vendeuse de produits alimentaires et de bouteilles et autres produits de récupération	Oui	Manarintsoa Centre	V
0013	F	73	Veuve	Très précaire	Vendeuse de manioc cuit	Non	Manarintsoa Centre	V

0014	F	35	Divorcée	Précaire	Lavandière	Oui	Manarintsoa Est	D
0015	F	Trentaine	Mariée	Très précaire	Sans emploi	Oui	Manarintsoa Est	D
0016	F	Trentaine	Mariée	Très précaire	Sans emploi	Oui	Manarintsoa Est	D
0017	F	33	Mariée	Précaire	Lavandière	Non	Manarintsoa Est	D
0018	F	Trentaine	Mariée	Très précaire	Responsable du WC public	Non	Manarintsoa Est	D
0019	F	38	Mariée	Précaire	Sans emploi/lavandière	Non	Manarintsoa Est	C
0020	F	44	Mariée	Très précaire	Sans emploi/lavandière	Non	Manarintsoa Est	C
0021	F	Trentaine	Mariée	Très précaire	Lavandière	Oui	Manarintsoa Est	C
0022	F	Vingtaine	Mariée	Précaire	Sans emploi	Oui	Manarintsoa Est	C
0023	F	54	Veuve	Très précaire	Lavandière	Oui	Manarintsoa Est	C
0024	F	27	Mariée	Très précaire	Sans emploi	Non	Manarintsoa Est	D
0025	H	52	Veuf	Très précaire	Ramasseur d'ordures	Oui	Manarintsoa Est	C
0026	H	45	Marié	Précaire	Couturier	Non	Manarintsoa Est	B
0027	H	41	Marié	Très précaire	Sans emploi	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0028	H	47	Marié	Précaire	Revendeur d'objets	Non	Manarintsoa Est	B
0029	H	41	Marié	Très précaire	Transporteur d'eau	Oui	Manarintsoa Est	A
0030	F	40	Mariée	Très précaire	Lavandière	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0031	F	28	Divorcée	Très précaire	Lavandière	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0032	H	38	Marié	Très précaire	Sans emploi	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0033	F	35	Mariée	Très précaire	Sans emploi	Non	Andavamamba Anatihazo I	I
0034	F	50	Mariée	Très précaire	Lavandière	Oui	Manarintsoa Est	B
0035	F	78	Veuve	Précaire	Retraitée	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0036	F	62	Mariée	Précaire	Sans emploi	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0037	F	63	Veuve	Précaire	Accompagnatrice d'enfants à l'école	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0038	H	53	Marié	Non précaire	Docker	Non	Andavamamba Anatihazo I	I
0039	F	64	Veuve	Très précaire	Vendeuse de manioc cuit	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0040	F	Quarantaine	Marié	Très précaire	Vendeuse de récipients récupérés	Oui	Andavamamba Anatihazo I	I
0041	F	59	Veuve	Précaire	Sans emploi	Oui	Manarintsoa Anatihazo	II
0042	H	37	Marié	Précaire	Responsable de taxiphone	Non	Manarintsoa Anatihazo	II

0043	F	51	Mariée	Très précaire	Lavandière	Oui	Manarintsoa Anatihazo	I
0044	F	Cinquantaine	Mariée	Très précaire	Sans emploi	Oui	Manarintsoa Anatihazo	III
0045	H	46	Marié	Très précaire	Services divers	Non	Manarintsoa Anatihazo	I
0046	F	34	Mariée	Précaire	Gargotière	Oui	Manarintsoa Anatihazo	II
0047	H	49	Marié	Très précaire	Sans emploi	Non	Manarintsoa Centre	IV
0048	H	29	Marié	Très précaire	Agent nettoyeur du SAMVA	Non	Manarintsoa Anatihazo	I
0049	H	43	Marié	Très précaire	Services divers	Non	Manarintsoa Anatihazo	I
0050	F	39	En séparation	Très précaire	Lavandière, transporteuse d'eau	Non	Manarintsoa Anatihazo	II

Source : auteure

*Dans ce tableau, nous avons défini nous-mêmes la distinction entre logements précaires et très précaires. Elle repose sur le ratio « nombre d'occupants et taille » des logements, sur le type de mur et sur le statut d'occupation.

Annexe 5. 2. Guide d'entretien pour les 50 individus interviewés

1. Descripteurs (mise à jour)

- Combien de personnes vivent actuellement sous votre toit, et s'il y a eu des personnes qui sont arrivées ou parties du ménage ces deux dernières années, pouvez-vous expliquer pourquoi ?

2. Capabilités

- Travail : votre travail vous convient-il par rapport à ce que vous souhaitez et pourquoi ?
- Logement :
 - o De quel confort minimal avez-vous besoin dans votre logement et pensez-vous l'avoir ?
 - o Quelles contraintes particulières actuelles et futures avez-vous par rapport au logement ?
- Avez-vous pu épargner ces dix dernières années ? Si oui, qu'avez-vous pu en faire ou que comptez-vous en faire ?
- Qu'auriez-vous besoin de changer dans vos conditions de vie pour que l'ensemble du ménage retrouve le bien-être (si ce n'est pas déjà le cas) ?

3. Quartier

- Comment êtes-vous arrivés dans ce quartier et y êtes-vous très attachés ? Pourquoi ?
- Est-ce que le fait d'habiter dans ce quartier facilite votre mobilité dans la ville ou quelles contraintes ressentez-vous par rapport à la mobilité ?

4. Risques, chocs et stratégies

- Quels risques/chocs vous préoccupent ou entravent vos activités le plus en tant qu'habitants de ce quartier ?
- Comment faites-vous et comment réagit le voisinage en cas de choc ou de difficulté ? Est-ce que vous comptez sur la famille, les amis, les organismes intervenant dans le quartier ou d'autres entités ?

Annexe 5. 3. Extraits d'entretiens avec les habitants (retranscrits pour l'analyse de discours)

Descripteurs : n° 0003, F, 67 ans, veuve, vendeuse de brèdes, logement très précaire, Manarintsoa Centre.

TRAVAIL

Ça va, en tant que vendeuse de brèdes. On arrive quand même à vendre. On peut s'acheter un *kapoaka*¹⁴⁹ de riz, un peu de viande. C'est tout. On peut s'acheter du café le matin. C'est tout. Ça convient à mes souhaits puisque je ne peux pas exercer un autre travail à part ça car je suis âgée.

LOGEMENT

C'est déjà bon comme ça, même si je n'ai pas beaucoup d'objets ici. C'est le destin tracé par Dieu. On a un *kapoaka* de riz par jour, un peu d'argent pour acheter du met, un peu le matin pour boire du café.

Le WC que les chinois ont construit pour nous, victimes d'incendie, est celui-là, dans la cour. Ils y ont aussi construit une douche. Nous tous là, qui sommes victimes d'incendie, on les utilise tous. Deux WC et une douche. On se succède pour prendre la douche.

Ce qui me contraindrait dans le futur, c'est que des fois je n'ai pas de versement, des fois je remplis le versement. Car pour nous, la marchandise, on va la chercher aujourd'hui, on la vend et on la paie demain. C'est comme ça à chaque fois. Des fois, on ne remplit pas. Et il attend un peu quand on ne remplit pas. C'est comme une dette. Et le lendemain on vient chercher encore et c'est comme ça à chaque fois.

BIEN ÊTRE

Rien ne me préoccupe pour bien vivre. Si Dieu me donne déjà un peu pour vivre, je m'en contente. Mais il ne faut pas trop réfléchir ! Parce que je dois encore beaucoup à mes petits-enfants et mes arrières petits-enfants. Des fois lorsque je ne gagne pas, ils viennent m'apporter une assiette (de nourriture).

LIENS AVEC LE QUARTIER

La première fois que j'étais venue m'installer ici, c'est quand j'ai épousé mon mari et que ma belle-mère m'a invitée à venir habiter près de chez elle. Et je suis restée ici depuis. Je n'ai jamais déménagé mais jusqu'à maintenant, je suis encore là. Mes belles-sœurs sont toujours là, à l'ouest.

VOISINS

Ce sont mes belles-sœurs, les sœurs de mon défunt mari.

MOBILITÉ

Ça facilite vraiment les déplacements à Antananarivo parce que, des fois, lorsqu'on va chercher la marchandise, c'est à Petite Vitesse. Notre « fournisseur » est aussi là-bas, celui auprès de qui j'ai des dettes. Tu y vas tous les matins apporter l'argent. Puis, on rapporte de la marchandise. Après, on ramène et on prend toujours. On fait le va-et-vient.

¹⁴⁹ C'est une boîte de lait concentré d'une contenance de 300 ml servant d'unité de mesure volumique chez les Malgaches.

RISQUES OU CHOCS

Juste cette année, pour nous tous. Mais depuis combien d'année on habite ici, il n'y a jamais eu d'incendie. Cette année, c'est la première fois. Même nous, on était étonnés. Toutes nos affaires ont brûlé. Ces vêtements-là, ce sont des gens qui les ont donnés. Ceux-là aussi, on me les a donnés. Tous les équipements ont aussi brûlé : les couvertures, le matelas, plus rien ! Plus rien mais on vient de nous donner tout cela lorsqu'on nous avait reçu dans la bâche là-bas, sur le terrain. On nous a tout donné petit à petit. Même cette malle, on vient de me la donner, ces vêtements...

CRAINTE LOGEMENT EN BOIS

Non, on ne pense pas à cela. On demande à Dieu que cela ne se reproduise plus. On demande à Dieu tous les soirs. On prie avant d'aller dormir.

RISQUES OU CHOCS

Non, depuis le début ici, même avant les incendies, il n'y a jamais eu d'intrusion, pas de bandits qui dérangent. Ma maison, lorsque je vais travailler, cette porte est juste fermée. J'arrive et je l'ouvre juste. Ce n'est qu'en arrivant le soir que je verrouille, quand je vais dormir. Il n'y a rien à craindre ici.

Ma bru en face va aussi travailler, faire la lessive. Elle revient juste du bassin. Nos maisons sont juste fermées. Ma fille aînée, là-bas, elle est aussi partie travailler. Elle ne reviendra que ce soir à 20h ou à 20h30. Vous voyez ma fenêtre aussi, elle est juste fermée. Ce n'est pas verrouillé. Il n'y a rien à craindre. Ici, c'est calme.

SOLUTIONS

Les gens qui m'aident en cas de difficulté, ce sont mes enfants. Mon fils benjamin vend de la marchandise par *kapoaka* du côté du rail. Je dis « eh les enfants, achetez-moi du met car je n'ai pas assez vendu ! Je n'ai pas rempli mon versement ! ». Et ils arrivent « tiens, 500 Ar, 1 000 Ar, vas acheter du riz et du met » (*respectivement 0,14 et 0,27€ en 2016*). Et c'est après que j'allume le feu.

Les couvertures ici, ça a été distribué sous la bâche là-bas. Les vêtements, ce sont des petits hauts qui ne me vont même pas. C'est ma petite-fille qui les a eus. Ça ne rentre même pas avec moi. C'est des bodys à manches courtes. J'ai dit « à mon âge, je ne vais pas mettre ça ! Tiens pour toi ! ».

ÉPARGNE

Non, en dix ans, il n'y avait rien à épargner. Ce qu'on gagne, on dépense. On dépense pour acheter à manger.

Quand je suis malade, je vais voir le médecin des personnes âgées puisque je suis âgée. C'est à Analamahitsy. Sinon, des fois on a des réunions des personnes âgées et ils viennent ici pour nous réunir.

Descripteurs : n° 0028, H, 47 ans, revendeur d'objets, logement précaire, Manarintsoa Est

TRAVAIL

Si c'était avant, il y a deux ans, on peut dire qu'on pouvait plutôt vivre avec. Mais maintenant, on voit que c'est vraiment dégradé.

Le commerce, c'est par exemple : je trouve des choses et je les revends. Tout ce que tu trouves. Tu ne sélectionnes pas. Par exemple, si tu trouves un téléphone, ou un lit, tu l'achètes et tu le revends là-bas. C'est comme ça le « commerce ». Il y a une télévision là-bas, et là il y a une

maison où les gens renouvellent leurs affaires et ils disent « viens voir tout ça », et c'est ça que tu revends. Tout ce que tu trouves quoi.

ÉPARGNE

J'ai pu épargner et racheter des choses. Ça fait à peu près quatre ans que j'ai fait ce travail, mais avant ça j'avais un autre travail. Alors avant, on avait une épargne. Mais depuis l'année dernière, ça ne va plus du tout. Quand j'ai commencé cette activité, c'était bien. On a même pu épargner. Et après, c'est devenu difficile.

LOGEMENT

On en est très loin. Une maison comme celle-ci n'est pas du tout en sécurité. On le voit bien ensemble. Il n'y a aucune sécurité. Tu vis dans l'inquiétude. Tu t'inquiètes parce que, par exemple, j'ai eu cette radio et cette télévision, et déjà je ne suis pas tranquille en pensant que si jamais il y a le feu ici. Vous comprenez ? C'est ça. D'abord, la maison n'est pas en sécurité. C'est la vérité. Pas de sécurité. Parce que c'est une maison en bois. Et puis, ce n'est pas suffisant pour vivre puisqu'ici c'est quoi, 3 m et là 4 m ? Une maison de 3 m sur 4 m où vivent neuf personnes, je pense que... Bon, nous ne sommes pas les seuls mais peut-être que c'est le cas de tous ceux qui vivent dans les bas-quartiers.

Nous ne louons pas ici, heureusement. C'est à nous. En fait, c'est aux parents de mes beaux-parents. Le terrain est à eux. Et la maison, c'est nous qui l'avons construite.

Au niveau de la réparation, comme c'est en bois, on a réparé avec du bois. Mais ce qu'on souhaite, ce serait de ne plus garder ça en bois parce que tant que ce sera en bois, tu ne seras pas en sécurité. Tu ne vis pas comme tu veux. Tu ne vis pas. Tu ne peux pas bien vivre parce que tu n'es pas tranquille. Dès que tu vas quelque part, même si ta maison est fermée, tu t'inquiètes là où tu es. « Si jamais il arrive quoi que ce soit à la maison », par exemple. Les maisons sont si proches les unes des autres. Ce ne sont pas les vols, mais c'est vraiment le feu qui me fait peur. Bon, les vols, partout où tu vas, il y en a toujours. On vole les poules, les sacs, on entre dans la cuisine... ça existe partout où tu vas. Tu ne peux pas y échapper. En ce moment, il ne faut pas penser que ça n'existe pas. La vie, on sait tous comment elle est. Parce que, je ne sais pas si je suis méchant en disant ça, mais l'État n'arrive pas à veiller sur son peuple. Aucun des régimes qui se sont succédé ici n'est arrivé à veiller sur son peuple parce qu'ils n'ont pas du tout le projet de créer de l'emploi pour son peuple. Or, nous sommes très nombreux. Vous voyez, 70% ou je ne sais pas combien, parmi les Malgaches, ont moins de 50 ans. Ces moins de 50 ans ont tous des devoirs. Ils ont un ménage, ils ont des enfants, ils n'ont pas de travail. Ceux qui ont un travail sont vendeurs. Ils empruntent de l'argent chez CEFOR (Crédit-Épargne et FORMation) ou AccèsBanque, ils sont nombreux à faire ça ici, ils vendent par-ci par-là dans la ville, ils jouent au chat et à la souris avec la Commune. C'est très difficile. Et ce sont des affaires comme celles-là qu'on utilise comme garantie. Alors si tu vas vendre là-bas et que tu perds tes marchandises là-bas, ils prennent aussi le peu de choses que tu as économisées depuis deux ans ou je ne sais pas. Ils les prennent en peu de temps. La vie des gens de nos jours est très difficile. Je ne sais pas mais moi, avec ce que je vis, je vois qu'il n'y a ni de l'avenir ni de l'espoir. Quand on trouve juste à manger, ça va.

BIEN ÊTRE

C'est tout à fait normal, c'est le revenu. Il n'y a rien d'autre à part ça. C'est tout. Si tu gagnes bien ta vie, tu peux faire plusieurs activités. Tu peux scolariser normalement tes enfants. Tu peux, je ne sais pas, payer tes « devoirs ». Ce sont mes deux enfants-là qui vont à l'école. Celle-là a étudié chez HARDI et elle n'a plus été reçue cette année.

Ma femme ne travaille pas.

LIENS AVEC LE QUARTIER

Ma femme a grandi ici. Je l'ai rejoint ici. Je voudrais dire que notre souhait est que tout nécessite de l'argent. Même si on veut partir d'ici et s'installer ailleurs, c'est toujours de l'argent. Tes déplacements, ce que tu fais là-bas... Par exemple, il y a des 4' mis là-bas qu'on veut déplacer à tel endroit, on va leur donner une maison, des semences, un terrain à louer, alors que ces gens ne sont pas approvisionnés en nourriture. Ils vont fuir pour revenir ici. Ils préfèrent ici parce qu'ici, ils ne font pas d'effort physique, peut-être qu'ils vont mendier un peu, fouiller dans les ordures, vendre juste des *kapoaka* ou autres, ils vivent quand même sans effort physique. On préférerait ça plutôt que de les déplacer très loin là-bas, alors qu'après tu n'arrives pas à les faire vivre. C'est toujours ça. La vie, c'est toujours une question d'argent. Or, l'argent, tu ne l'as pas comme ça. Il n'y a pas d'argent qui tombe du ciel. Ça demande du travail d'abord. Il faut travailler. Et il faut un salaire qui permette aussi de vivre mais pas un salaire insignifiant. Je trouve que, ma sœur travaille à la Zone franche par exemple, mais ça ne m'irait pas. Ce n'est pas intéressant. C'est pour ça que je vous dis que notre État ne veille pas sur son peuple. L'État devrait parvenir à maintenir un SMIG au moins à 300 000 Ar (81,95 € en 2016) ou 400 000 Ar (109,26 € en 2016). Mais il ne le fait pas. Un SMIG à 140 000 Ar (38,24 € en 2016), qu'est-ce que ça veut dire ? Ce n'est pas ça ? 145 000 Ar (39,61 € en 2016) ?

MOBILITÉ

On ne peut pas dire que ça facilite mais il faut savoir s'adapter car c'est là que tu vis donc tu dois savoir vivre là. Si j'avais le choix, ou je dirais si tout le monde dans les bas-quartier avait le choix, ce n'est pas moi seul mais je dirais presque tout le monde, personne ne souhaiterait habiter un tel milieu. Vous voyez, la pluie arrive là, il y a tout de suite de la boue. Même vous, vous avez dû marcher sur les pointes des pieds. Les déplacements, c'est très difficile. On voudrait bien avoir une vie normale et stable, avoir un revenu stable, bien comme il faut, suffisant pour le foyer, les devoirs envers la société, la famille. Ce serait le souhait de tout un chacun. Mais on ne peut pas faire ça tant qu'on est dans la situation où on est en ce moment. C'est très difficile.

RISQUES OU CHOCS

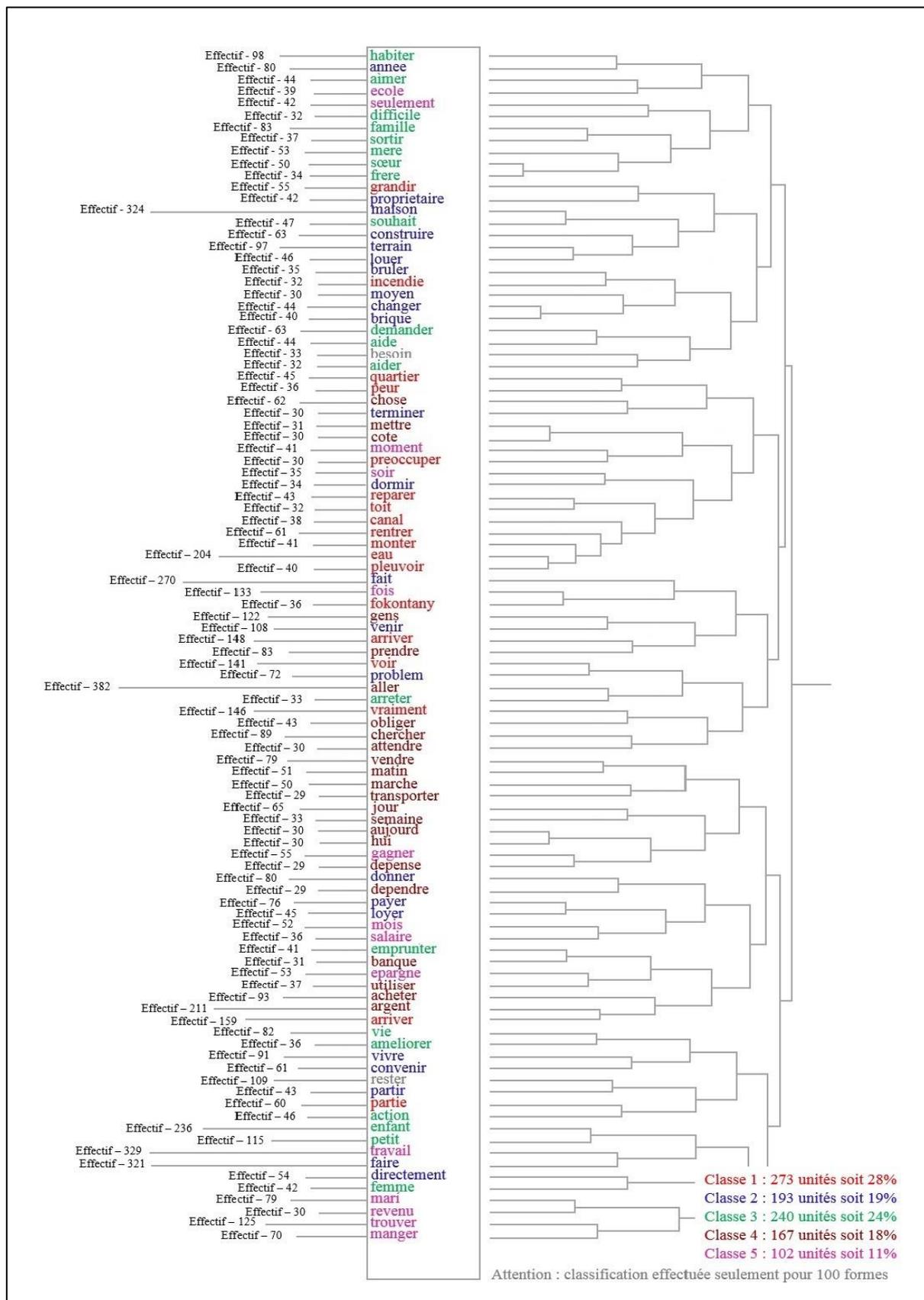
Ce qui nous préoccupe... Je ne sais pas, la communauté ici ? La communauté nous inquiète parce que certains sont un peu jaloux. Peut-être qu'il y a aussi des sorciers. Tout ça, c'est la communauté. Je ne sais pas si on peut dire que c'est préoccupant ou quoi, je ne sais pas. Mais on n'y échappe pas.

SOLUTIONS

Quand ça arrive, mon enfant a par exemple été opérée à Mahitsy, il n'y a personne. La vie ici, je veux dire dans les bas-quartiers, que ce soit dans la famille ou ailleurs, je le dis très directement, c'est que les gens ne sont pas contents de voir leur famille prospérer. C'est toujours comme ça. Peut-être que tu as de la famille qui est plus riche que toi, ça existe forcément dans toute famille, même entre frères et sœurs, il y a ceux qui s'en sortent et ceux qui y restent. Mais ceux qui s'en sortent ne regardent pas ceux qui y restent. Si ça existe, peut-être que c'est un sur cent. Moi par exemple, notre enfant a été opérée à Mahitsy, j'avais une bicyclette, j'avais une télévision... On a vendu ma bicyclette. On a vendu ma radio, ma télévision, celle que j'avais avant celle-là. On a vendu ma radio. On a vendu ma télévision. On a vendu ma bicyclette. Et le peu d'épargne qu'on avait. Car avant, il y en avait un peu, mais depuis qu'on a opéré mon enfant... puisque ce n'était pas ici mais à Mahitsy, l'argent a vite coulé. Et, comme je vous ai dit, personne ne vous regarde. Si on n'y gagne rien, personne ne te regarde. Tu te bats seul. Moi, par exemple, quand j'achète une radio, je ne me dis pas que je vais la garder pour toujours. Parce que je la revends et j'en rachète une autre. Mais je ne pense pas du tout que ce que j'ai

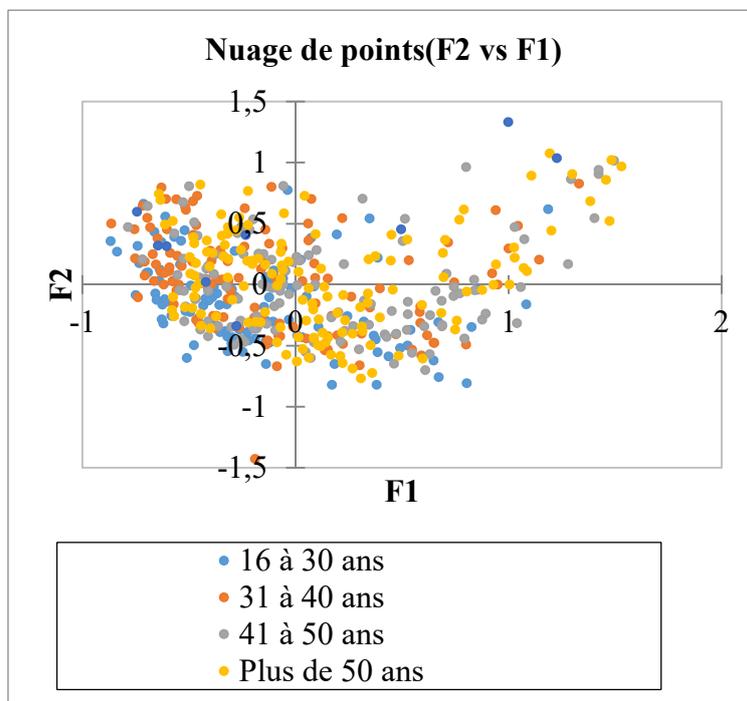
maintenant, je vais le garder pour toujours parce que quand il arrive quelque chose à mon foyer, c'est ça que je vends. Vous comprenez ? C'est ça que je vends. Et quand j'ai à nouveau de l'argent, j'achète. C'est ma façon de vivre. Même les gens ici sont étonnés. Je dirais que cette télévision, ça doit être la quatorzième. Même cette radio, je dirais que c'est peut-être ma vingtième radio. C'est-à-dire qu'une télévision que j'achète aujourd'hui, elle peut être revendue le lendemain. Aujourd'hui, tu achètes une télévision, car tu as fait rentrer assez d'argent. Tu n'as pas de télévision chez toi, tu vas en acheter. Tu as un problème, demain ou après-demain, cette télévision que tu as achetée, elle sera vendue. C'est comme ça la vie ici. Je ne sais pas si c'est vivable. La vie maintenant est invivable. C'est très difficile. Si les gens sont debout et qu'on voit qu'ils vivent bien, je pense que c'est seulement Dieu qui veille sur eux. Si les gens ne meurent pas de faim, ou ne sont pas par terre par-ci par-là, je crois encore que c'est qu'il y a un Dieu qui veille sur chacun. Cette personne a Dieu. On regarde aussi ton comportement. Mais si tu gagnes un peu d'argent et que tu te livres à l'alcool, tu seras perdu. Car les gens ici sont souvent comme ça. Si vous passez dans les rues, vous voyez qu'ils sont tous souls, hommes ou femmes. Je ne sais pas si leur mental n'est pas assez fort ou quoi, si le moral est battu à cause de la vie. Est-ce que c'est ça qui leur permet de tout oublier ? Alors que ce n'est pas une solution. Or, presque tout le monde tombe là-dedans. Mais si tu tombes là-dedans, ça ne veut rien dire. Il faut veiller sur son corps.

Annexe 5. 4. Classification ascendante hiérarchique à partir des discours



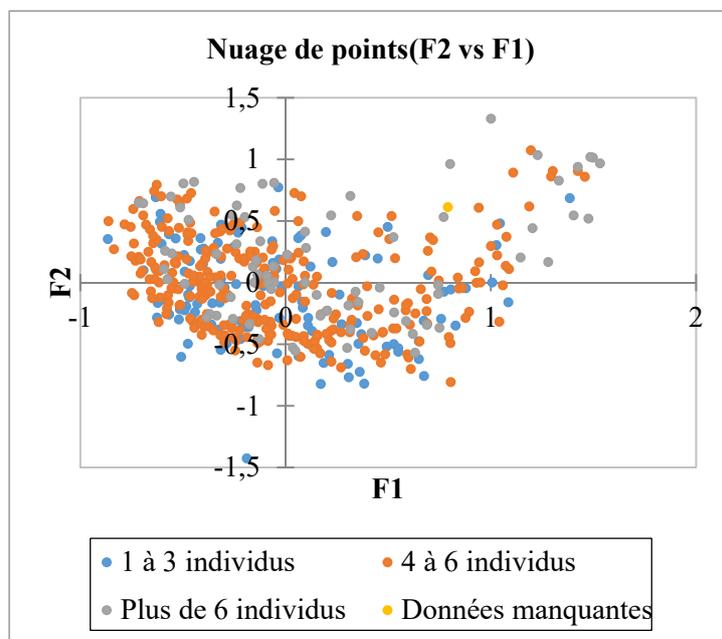
Source : auteure

Annexe 6. Plans factoriels des observations (ACM à partir des données de l'enquête PPAB)



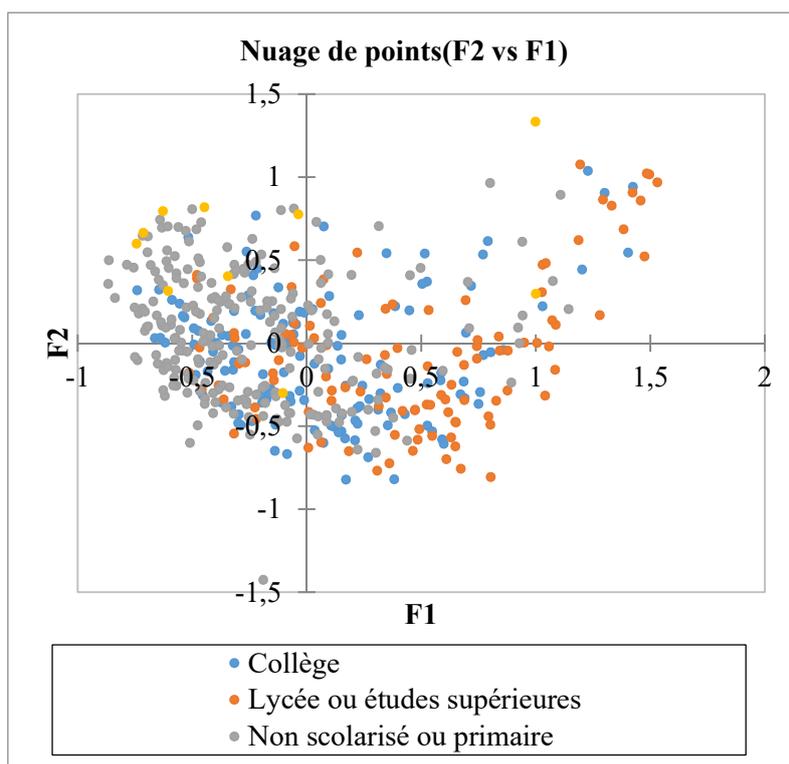
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 6. 1. Plan factoriel des observations (ACM) selon la classe d'âge du chef de ménage



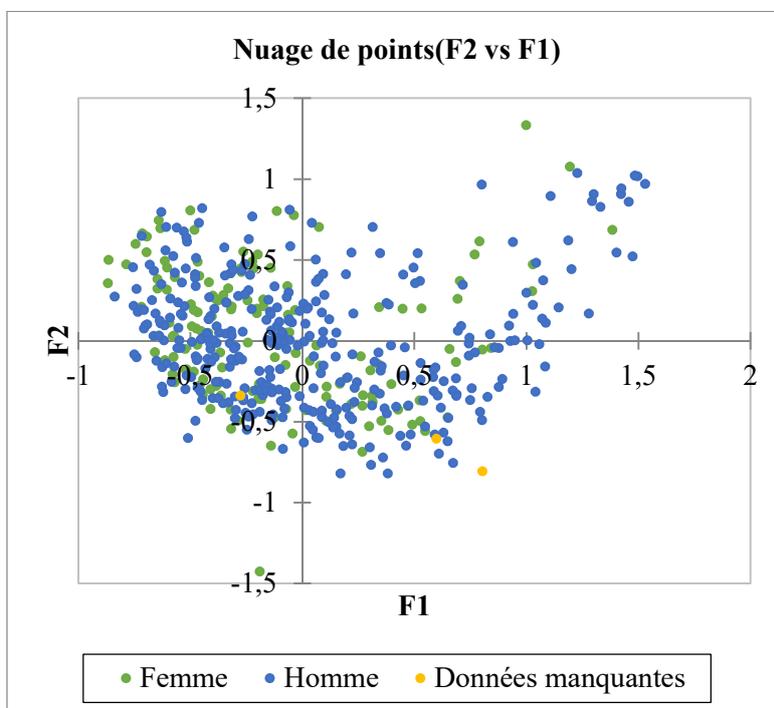
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 6. 2. Plan factoriel des observations (ACM) selon la taille du ménage



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 6. 3. Plan factoriel des observations (ACM) selon le niveau d'études du chef de ménage



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 6. 4. Plan factoriel des observations (ACM) selon le sexe du chef de ménage

Annexe 7. Composition de l'Indice composite des vulnérabilités et des capacités (VCI) à l'échelle des ménages urbains

		Vul.	Cap.
	Material vulnerabilities	35	
1	<p>Income source: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents 100% dependency on local level employment or productive asset. • Add 2 to the score if the income sources are unstable (for example, day labour). • Subtract 2 if the local income sources are stable and insensitive to local hazard. • Lower score by 1 for every 10% of non-local income reported. 	8 +2	-2 -1 per
2	<p>Educational attainment: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents no member of the household being literate. • Lower score by 1 for every 5 years of schooling of the most educated male member of the household. • Lower score by 2 for each female member's 5 years of schooling. 	10	-1 per -2 per
3	<p>Assets: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents no immediately fungible assets. • Lower score by 1 for every INR 20,000 of appropriate fungible assets. —Will have to be calibrated empirically. 	5	-1 per
4	<p>Exposure: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents location in high likelihood impact area relative to the prime hazard. • Lower the score by 1 for every level of decreased impact likelihood between household location and high impact likelihood area. • Lower score by 1 for each instance of hazard mitigation. 	10	-1 per -1 per
	Institutional vulnerability	50	
5	<p>Social networks: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents no household memberships in ethnic, caste, professional or religious organisations. • Lower score by 1 for each organisation a household member belongs to. • For each organisation that has provided assistance in the past, lower the score by 2 times the proportion of respondents reporting the organisation to be efficacious. 	10	-1 per -2 x (prop) per
6	<p>Extra-local kinship ties: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents no extra local kinship ties. • Lower score by 2 for every family member living extra-locally. • Lower score by 1 for every non-immediate family member living extra-locally. 	5	-2 per -1 per
7	<p>Infrastructure: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents lack of access to water, telecommunications, electricity, roads and healthcare. 	16	

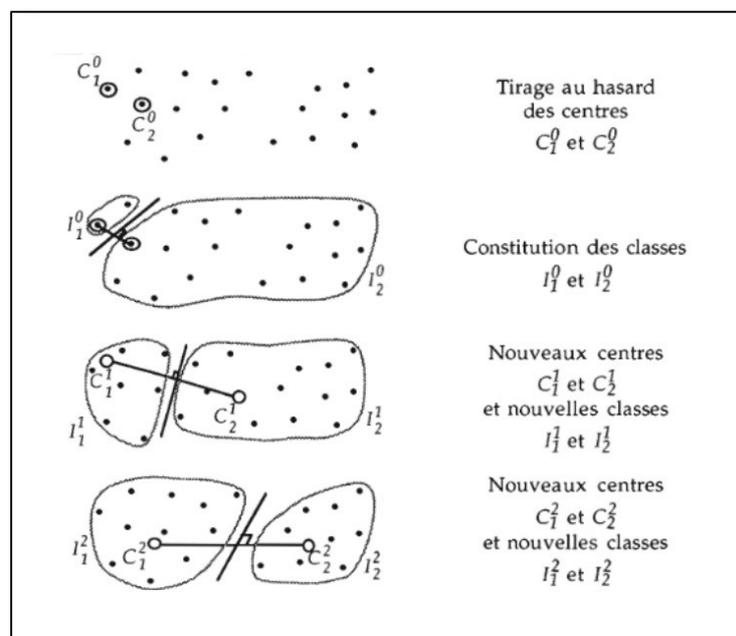
	<ul style="list-style-type: none"> • Lower score by 4 if household located near a sealed, all-weather road OR • Lower score by 2 if household located near a seasonal road. • Lower score by 2 if household has access to clean drinking water. • Lower score by 4 if household has mobile coverage. • Lower score by 4 if household can access a local medical facility. • Lower score by 2 if household has electricity. 		<p>–4 or</p> <p>–2</p> <p>–2</p> <p>–4</p> <p>–4</p> <p>–2</p>
8	<p>Warning systems: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents lack of a warning system, or warning system that the household is not aware of or does not trust. • Lower score by 4 if warning system exists and is trusted. 	4	–4
9	<p>Earning members in a household: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents a household with only one earning member. • Add 5 to score if single-parent-headed household. • Lower score by 1 for every additional earning member. 	5 +5	–1 per
10	Membership of disadvantaged lower caste, religious or ethnic minority	+5	
Attitudinal vulnerability		15	
11	<p>Sense of empowerment: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents no participation in or access to leadership structure at any level. • Lower score by 10 if household is self-declared community leader and/or has declared active participation in community decision making. • Lower score by 10 if household has declared access to regional or national leadership structure. 	10	–10 –10
	<p>Knowledge: start value</p> <ul style="list-style-type: none"> • Start value represents lack of knowledge about potential hazards. • Lower score by 1 for every type of hazard and related potential impacts accurately listed by respondents. 	5	–1 per
Total vulnerability score			-----
Total capacity score		-----	
Combined vulnerability and capacity score			
Highest possible vulnerability and capacity score		100	

Source : Mustafa et al. (2011)

Annexe 8. Classification par les centres mobiles

Annexe 8. 1. Complément d'explication de la méthode de la classification par les centres mobiles

On définit préalablement le nombre de classes qu'on veut obtenir. La démarche consiste, en même temps, à regrouper en classes le plus possible d'individus portant des valeurs proches tout en séparant de la façon la plus nette possible les classes les unes des autres (les diverses étapes sont détaillées dans l'ouvrage de Lebart, Morineau & Piron, 1995). Une procédure mathématique itérative permet de faire ressortir des groupes d'observations proches d'un même barycentre. Celui-ci est calculé comme la moyenne arithmétique pondérée des valeurs portées par les différentes observations, c'est-à-dire les scores par type de risque dans notre analyse. En effet, nous prenons comme variables de classification les scores de vulnérabilité par type de risque. La première itération associe k centres à k groupes d'individus. La distance entre les individus et les k centres est ensuite calculée et les individus sont affectés aux centres dont ils sont les plus proches. Puis, les centres sont redéfinis à partir des individus qui ont été affectés aux différentes classes et les individus sont repositionnés par rapport à la distance aux nouveaux centres, et ainsi de suite. L'itération s'arrête lorsque la convergence est atteinte. Ce processus itératif est explicité dans la figure suivante :

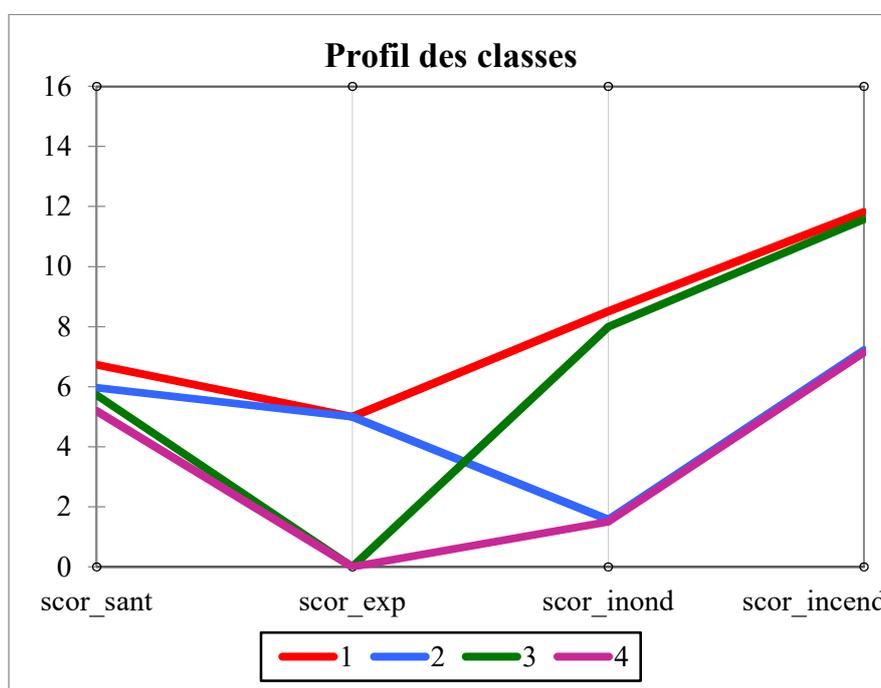


Source : Lebart, Morineau & Piron (1995)

Annexe 8. 1a. Étapes de l'algorithme k-means

Annexe 8. 2. Résultats de la classification par les centres mobiles

- Type 1 (25 %) : insécurité foncière, assez forte exposition à l'inondation et forte exposition à l'incendie => cumul de risques élevé ;
- Type 2 (19 %) : insécurité foncière mais faible exposition à l'inondation et exposition moyenne à l'incendie => cumul de risques moyen ;
- Type 3 (23 %) : sécurité foncière, exposition moyenne à l'inondation mais forte exposition à l'incendie => cumul de risques moyen ;
- Type 4 (33 %) : sécurité foncière, faible exposition à l'inondation et exposition moyenne à l'incendie => faible cumul de risques.



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

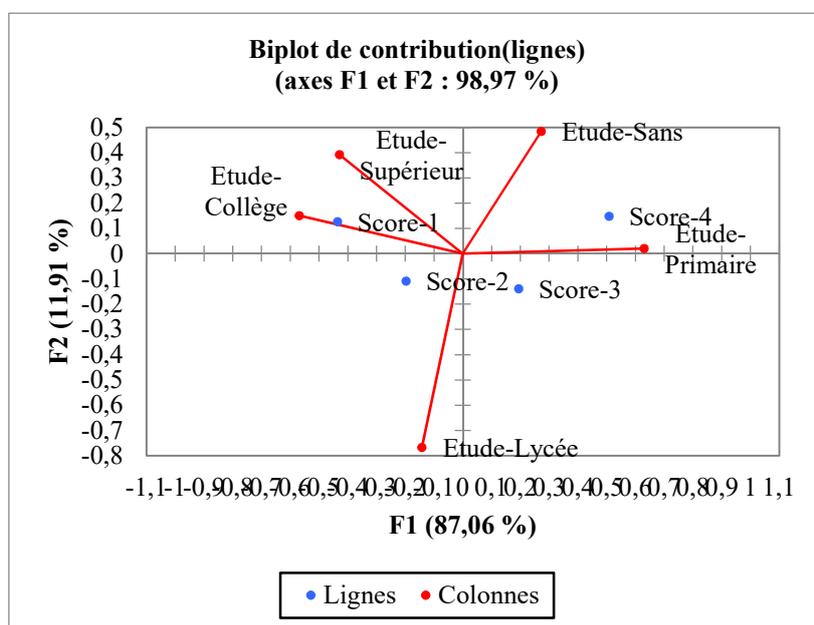
Annexe 8. 2a. Profils des classes selon le type de cumul de risques

Annexe 8. 2b. Répartition en pourcentage en ligne des ménages dans les quartiers de la zone d'étude du PPAB selon le cumul de risques et le quartier de résidence

Cumul de risques	Andavamamba Anatihazo I	Manarintsoa Anatihazo	Manarintsoa Centre	Manarintsoa Est
Type 1	9,5	14,1	44,4	27,4
Type 2	2,7	35,9	12,2	19,0
Type 3	56,8	8,7	18,9	19,5
Type 4	31,0	41,3	24,4	34,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

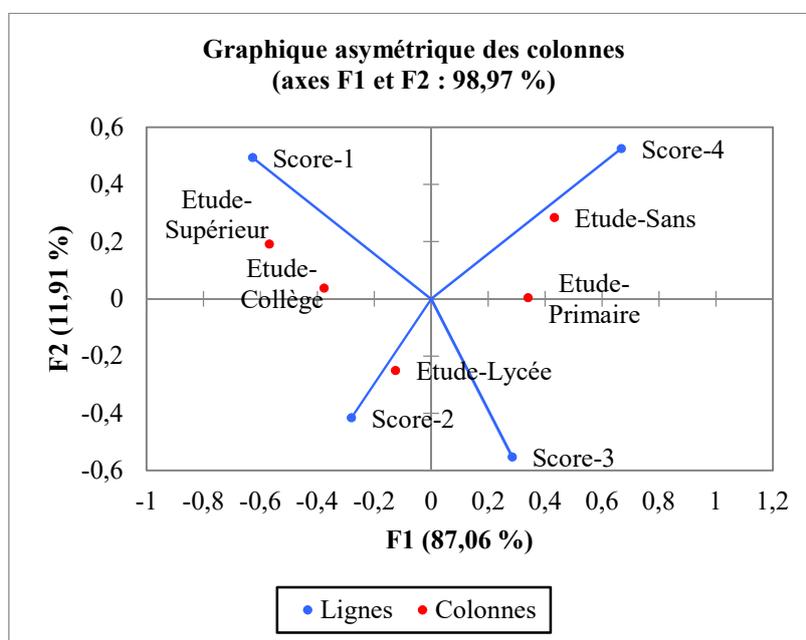
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. Résultats des analyses factorielles des correspondances (AFC)



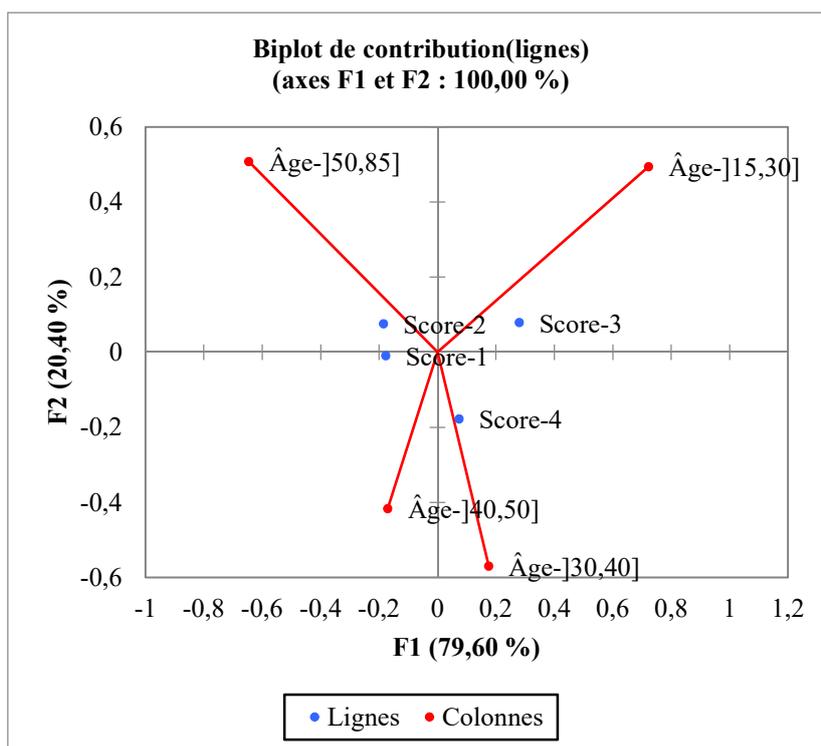
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 1. Biplot de contribution du niveau d'études aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau d'études)



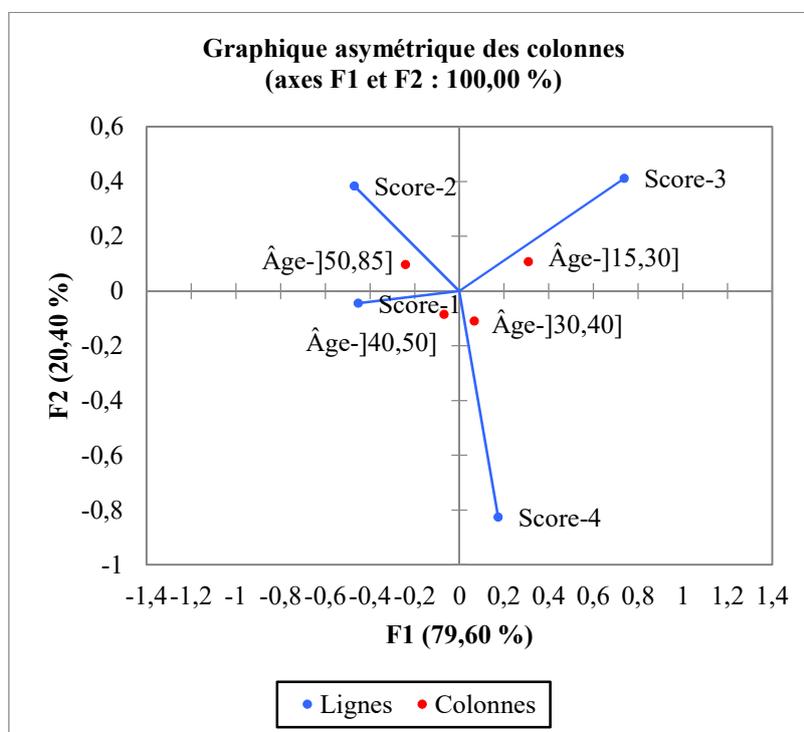
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 2. Biplot de contribution du score intermédiaire de vulnérabilité aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau d'études)



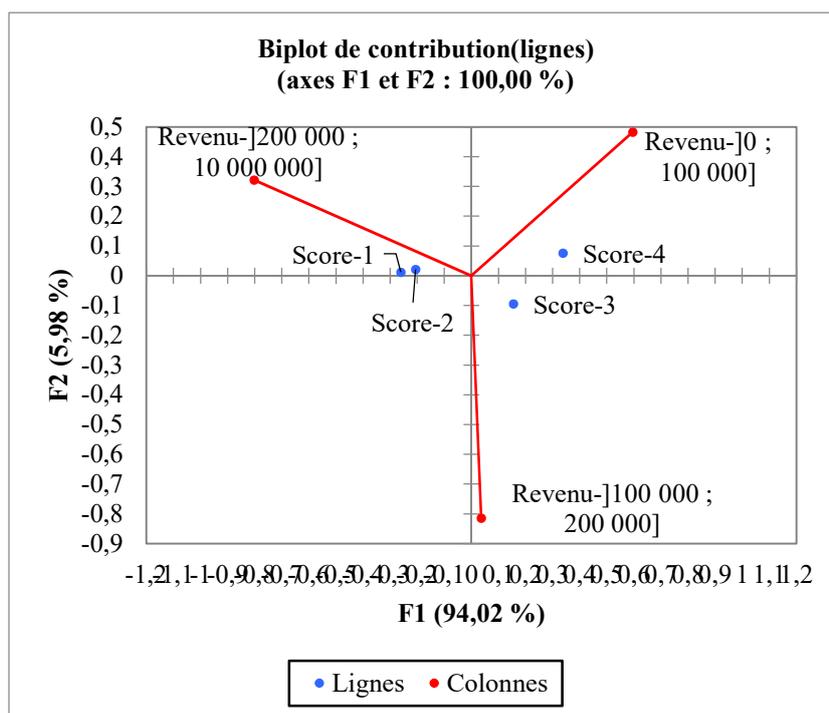
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 3. Biplot de contribution de la classe d'âge aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et classe d'âge)



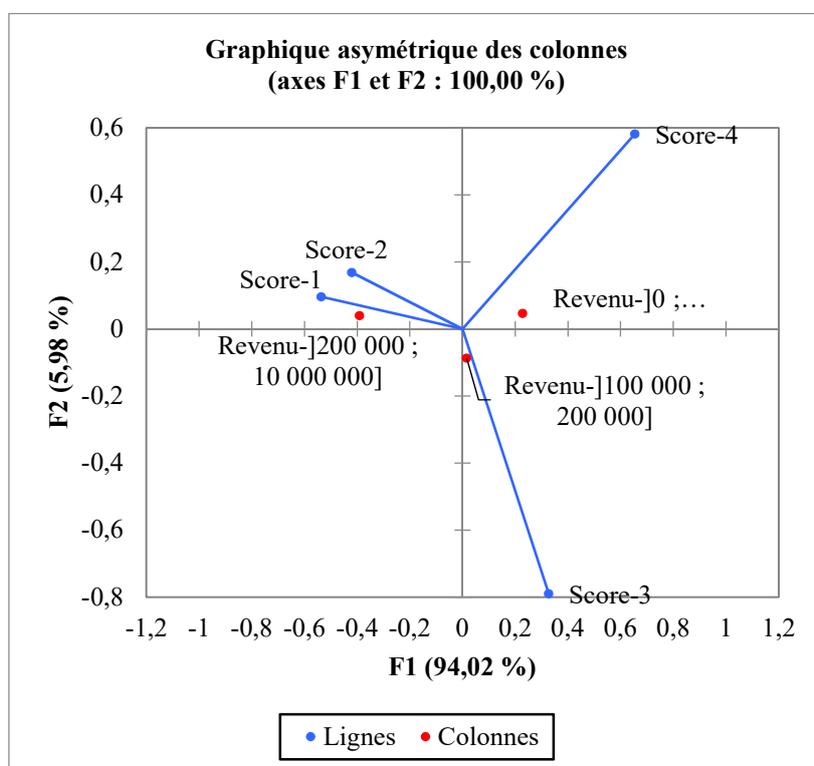
Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 4. Biplot de contribution du niveau de score intermédiaire de vulnérabilité aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et classe d'âge)



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 5. Biplot de contribution du niveau de revenu aux axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau de revenu)



Source : Données de l'enquête PPAB (2014), auteure

Annexe 9. 6. Biplot de contribution du niveau de score intermédiaire de vulnérabilité axes du plan factoriel (variables : score intermédiaire et niveau de revenu)

Annexe 10. Photos d'illustration de la précarité dans les bas-quartiers d'Antananarivo



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 1. Canal Andriantany et brocantes à Manarintsoa Centre



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 2. Canal de drainage traversant le quartier de Manarintsoa Est et lavandières travaillant le long du canal



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 3. Groupe de logements en bois reconstruits à Manarintsoa Anatihazo, suite à un incendie, avec l'appui d'un couple coréen et de l'ONG HARDI



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 4. Logement précaire sur une zone à risque dans un bas-quartier d'Antananarivo



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 5. Intérieur d'un logement précaire dans un bas-quartier d'Antananarivo (et enquête sociale par une employée de l'ONG HARDI)



©IRD / Thibaut Vergoz

Annexe 10. 6. Logements en dur et petits artisans le long du canal Andriantany

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Classification des quartiers de la Commune urbaine d'Antananarivo selon le niveau de richesse _____	90
Carte 2.	Modèle numérique de terrain de la ville d'Antananarivo _____	91
Carte 3.	Densité et taux de croissance de la population dans le Grand Antananarivo _____	107
Carte 4.	Évolution de l'effectif de la population par quartier dans la Commune urbaine d'Antananarivo entre 2006 et 2016 _____	109
Carte 5.	Densité de la population dans la Commune urbaine d'Antananarivo _____	110
Carte 6.	Répartition de la population par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo _____	112
Carte 7.	Proportions des écoles publiques par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo _____	116
Carte 8.	Zoom sur les dégâts humains des inondations dans la Commune urbaine d'Antananarivo en 2015 _____	133
Carte 9.	Localisation de la zone d'enquête du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) _____	151
Carte 10.	Localisation des zones inondables identifiées par la population dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _	177
Carte 11.	Densité des logements suivant une grille vecteur dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _____	178
Carte 12.	Localisation des nouvelles constructions après 2002 dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _____	207
Carte 13.	Analyse LISA sur les scores finaux de vulnérabilité dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _____	220

- Carte 14. Localisation des exemples de zones touchées par un incendie dans la zone d'étude du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _____ 229
- Carte 15. Incidence de pauvreté monétaire par secteur en 2013 dans le quartier de Manarintsoa Centre _____ 276

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Cadre d'analyse de la vulnérabilité _____	25
Figure 2.	Détail des composantes d'exposition, de sensibilité et de résilience dans le cadre d'analyse de la vulnérabilité _____	26
Figure 3.	L'approche par les capacités : moyens, libertés et bien-être _____	34
Figure 4.	Évolution des litiges fonciers à l'entrée pour le Tribunal de Première Instance d'Antananarivo entre 2005 et 2011 _____	103
Figure 5.	Récapitulation des données utilisées selon les niveaux d'observation ____	146
Figure 6.	Plan factoriel des observations (ACM) selon le niveau de revenu (en ariary) _____	200
Figure 7.	Évolution du revenu moyen réel du travail entre 2001 et 2010 selon le secteur institutionnel à Antananarivo _____	201
Figure 8.	Plan factoriel des observations (ACM) selon le type de logement ____	202
Figure 9.	Plan factoriel des observations (ACM) selon le quartier de résidence ____	203
Figure 10.	Plan factoriel des observations (ACM) selon le statut d'occupation foncière _____	205
Figure 11.	Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score intermédiaire de vulnérabilité _____	208
Figure 12.	Pourcentage des ménages selon le score de vulnérabilité à l'incendie ____	212
Figure 13.	Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score intermédiaire de vulnérabilité pour la dimension « caractéristiques des ménages » _____	216
Figure 14.	Répartition des ménages en pourcentage par quartier et par score final de vulnérabilité _____	218

Figure 15.	Analyse factorielle des correspondances sur les contenus des discours des 50 individus interviewés dans la zone d'étude du PPAB _____	223
Figure 16.	Répartition des individus interviewés selon leur avis sur les inondations dans les bas-quartiers _____	227
Figure 17.	Individus ou institutions sur qui le ménage peut compter en cas de difficulté _____	236
Figure 18.	Score moyen de l'IPM par dimension chez les ménages de Manarintsoa Centre _____	266
Figure 19.	Évolution de la pauvreté multidimensionnelle du panel de ménages de Manarintsoa Centre de 2010 à 2013 (en pourcentage) _____	267
Figure 20.	Évolution des pourcentages de ménages concernés par la privation pour chaque indicateur de 2010 à 2013 à Manarintsoa Centre _____	268
Figure 21.	Répartition et caractéristiques des ménages de Manarintsoa Centre par type en 2010 _____	279
Figure 22.	Évolution du classement de pauvreté multidimensionnelle par type de ménage à Manarintsoa Centre entre 2010 et 2013 _____	280

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Répartition des équipements communautaires par arrondissement dans la Commune Urbaine d'Antananarivo _____	113
Tableau 2.	Répartition des infrastructures sanitaires par arrondissement dans la Commune urbaine d'Antananarivo _____	114
Tableau 3.	Répartition des ménages enquêtés dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles _____	150
Tableau 4.	Répartition des ménages interviewés dans la zone d'enquête du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) _____	157
Tableau 5.	Grille de mesure de l'indice intermédiaire de vulnérabilité et arguments des facteurs _____	172
Tableau 6.	Grille de mesure des facteurs de capacités des ménages et leurs arguments _____	180
Tableau 7.	Grille de mesure de l'indice final de vulnérabilité _____	182
Tableau 8.	Répartition des ménages vulnérables à l'expulsion par quartier _____	210
Tableau 9.	Répartition en pourcentage en ligne des ménages selon le score de vulnérabilité à l'inondation et le quartier _____	211
Tableau 10.	Répartition en pourcentage en ligne des ménages selon le score de vulnérabilité à l'incendie et le quartier dans la zone d'étude du PPAB _____	212
Tableau 11.	Analyse de Type II (variable « score intermédiaire de vulnérabilité ») _____	214
Tableau 12.	Paramètres du modèle (variable « score intermédiaire de vulnérabilité ») _____	215
Tableau 13.	Satisfaction des besoins essentiels des ménages de la ville d'Antananarivo _____	265

Tableau 14.	Impact de chaque variable de caractéristique des ménages sur la classe de pauvreté multidimensionnelle des ménages de Manarintsoa Centre en 2013 _____	271
Tableau 15.	Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté dans le quartier de Manarintsoa Centre en 2012 _____	277

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1. LA VULNÉRABILITÉ URBAINE DANS SES MULTIPLES DIMENSIONS : UN ÉTAT DE L'ART	19
SECTION 1. Une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité	23
I. Définition du risque conduisant à une vision élargie de la vulnérabilité	23
I. 1. Le risque sous l'angle de l'interaction entre l'anthropique et le géographique	24
I. 2. Le risque en économie : nécessité d'une vision élargie de la vulnérabilité	29
I. 3. La question d'échelle dans l'analyse des facteurs de risque	30
II. Une vision multidimensionnelle de la vulnérabilité exprimée par l'approche par les capacités	31
II. 1. Le passage de la notion de capacités à celle de capacités	32
II. 2. Définition de la vulnérabilité selon l'approche par les capacités	35
II. 3. Quelle place reste-t-il à la vision monétaire de la vulnérabilité ?	36
III. La vulnérabilité et les trappes à pauvreté	39
III. 1. Analyses macroéconomiques des trappes à pauvreté	39
III. 2. Changement d'échelle et trappes à pauvreté	41
III. 3. Explorer la dimension spatiale des trappes à pauvreté	42

SECTION 2. L’habitat comme source de vulnérabilité _____ 45

I.	Habitat et vulnérabilité : un cadre de réflexion et d’action défini par le droit _____	46
I. 1.	Le droit à un logement convenable est inscrit parmi les droits de l’homme _____	46
I. 2.	L’historique du « droit à la ville » : un élément d’explication aux stratifications et revendications urbaines _____	49
II.	Préoccupations scientifiques sur l’habitat renvoyant à des situations de vulnérabilité _____	51
II. 1.	La notion de précarité comme point focal des travaux sur l’habitat	52
II. 2.	La vulnérabilité à travers les pratiques résidentielles _____	53
II. 3.	Le lexique de l’habitat et du quartier précaires : quels points communs entre les différents termes utilisés ? _____	55
III.	De la précarité de l’habitat à la vulnérabilité des ménages _____	58
III. 1.	Les différentes formes de vulnérabilité liées aux conditions d’habitat _____	59
III. 2.	La précarité de l’habitat comme cause de réduction des capacités personnelles _____	62
III. 3.	Une autre vision possible : la précarité comme source de capacités et non de vulnérabilité ? _____	63

SECTION 3. La prise en compte des mécanismes de la vulnérabilité résidentielle par les acteurs du développement _____ 65

I.	Priorité mise par les acteurs sur l’accès à l’habitat ou sur son amélioration _____	66
I. 1.	Les rôles des États particulièrement remis en cause _____	66
I. 2.	Les rôles des grandes institutions internationales _____	69
I. 3.	Nouvelles visions partagées sur l’habitat et les « quartiers informels » _____	71
II.	Comment les acteurs de la ville et de l’habitat adoptent-ils la notion de vulnérabilité ? _____	73
II. 1.	Les efforts vers une réduction de la vulnérabilité aux risques urbains liés à l’habitat _____	73

II. 2. Importance des questions d'équité dans la réduction de la vulnérabilité résidentielle _____	78
II. 3. Les systèmes de crédit et de protection sociale et la vulnérabilité _	80
III. Des meilleures pratiques dans les quartiers précaires _____	83
III. 1. Deux exemples de meilleures pratiques _____	83
III. 2. Y a-t-il une réduction ou un renforcement de la vulnérabilité ? _	84

**CHAPITRE 2. LES « BAS-QUARTIERS » COMME CHOIX DE TERRAIN
D'ÉTUDE _____ 89**

SECTION 1. Construction et occupation de la ville _____ 93

I. Création de la ville sous le roi Andrianjaka (XVII ^e siècle) jusqu'à Andrianampoinimerina (fin du XVIII ^e siècle et début du XIX ^e siècle) __	93
I. 1. Les débuts de l'aménagement de la cité _____	94
I. 2. Renforcement de l'organisation hiérarchique de la cité _____	94
II. Les bas-quartiers et les problèmes de gestion de la ville _____	95
II. 1. Des choix de gestion contraignants pendant l'époque coloniale __	95
II. 2. Un attrait de la population pour les bas-quartiers _____	97
III. Le contexte foncier de la formation des bas-quartiers _____	98
III. 1. La sécurisation foncière à l'échelle nationale et ses limites ____	98
III. 2. Problématique foncière propre à la ville _____	101

**SECTION 2. Y-a-t-il une forte pression démographique sur la ville
d'Antananarivo ? _____ 105**

I. Une pression occultée sur les bas-quartiers _____	105
I. 1. Un accroissement démographique stable et faible jusqu'au début du XXI ^e siècle _____	106
I. 2. Forte densification récente des bas-quartiers _____	107
II. Qu'en est-il de la disponibilité des infrastructures et des équipements sociaux ? _____	111
II. 1. Des efforts d'équipement dans certains bas-quartiers _____	112
II. 2. Questionnement sur les infrastructures scolaires _____	115
III. Faible migration vers Antananarivo-ville _____	117

III. 1. Quelques indices sur l'homogénéité de la population _____	117
III. 2. Un solde migratoire négatif _____	119
IV. Faiblesse de la politique de logement ou de l'habitat _____	121
IV. 1. Un secteur public de moins en moins engagé dans l'offre de logement _____	121
IV. 2. Rôle essentiel mais limité du secteur privé _____	124
IV. 3. Le cadre non réglementaire comme solution _____	127
SECTION 3. Configuration spatiale de la ville et facteurs de vulnérabilité __	130
I. Une ville basse exposée aux inondations _____	130
I. 1. Revue des différentes origines des inondations _____	131
I. 2. Le cas des inondations par rupture de digues : les bas-quartiers épargnés _____	132
II. Un environnement favorable à d'autres risques : risques sanitaires et incendies _____	133
II. 1. Risques sanitaires élevés : une réalité dans les bas-quartiers ? __	134
II. 2. Risques d'incendie comme symboles forts des situations de précarité et de vulnérabilité _____	135
SECTION 4. Spécificités sociales et économiques des bas-quartiers _____	137
I. Origines sociales de la population tananarivienne _____	137
I. 1. La classification généralement admise _____	138
I. 2. Une classification sociale complexe _____	139
II. Les bas-quartiers d'Antananarivo comme « symboles » de la pauvreté urbaine ? _____	139
II. 1. Les formes de pauvreté plus marquées _____	140
II. 2. Un autre symbole : des liens sociaux forts _____	140

CHAPITRE 3. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR L'ÉTUDE

EMPIRIQUE _____ 145

SECTION 1. Données répondant à la vision multidimensionnelle _____ 146

- I. L'enquête « Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles » (PPAB) : base de données principale pour l'étude empirique _____ 147
 - I. 1. Description générale du programme PPAB _____ 147
 - I. 2. Conditions de mise en œuvre de l'enquête PPAB _____ 149
 - I. 3. Contenu de l'enquête PPAB _____ 151
- II. Entretiens qualitatifs auprès des agents de développement de la ville et auprès des ménages _____ 154
 - II. 1. Les différents entretiens réalisés avec les agents d'institutions __ 154
 - II. 2. Conditions de mise en œuvre des 50 entretiens _____ 156
 - II. 3. Informations recueillies lors des entretiens qualitatifs _____ 158
- III. Données d'enquêtes détaillant les conditions de vie (enquêtes *Oxford Poverty and Human Development Initiative [OPHI]*) _____ 159
 - III. 1. Conditions de mise en œuvre des enquêtes OPHI _____ 160
 - III. 2. Contenu des enquêtes OPHI _____ 161
 - III. 3. Utilisation et apports des enquêtes OPHI _____ 162

SECTION 2. Méthodes d'exploitation des différentes sources de données __ 164

- I. Une mesure multidimensionnelle et progressive de la vulnérabilité liée à l'habitat _____ 165
 - I. 1. L'accent mis sur l'habitat dans la mesure de la vulnérabilité ____ 165
 - I. 2. Délimitation des risques liés à l'habitat dans les quatre quartiers d'étude _____ 166
 - I. 3. Construction d'un indice adapté de vulnérabilité _____ 168
- II. Recours à l'analyse lexicale pour l'étude empirique _____ 186
 - II. 1. Méthodologie de l'analyse lexicale sur Alceste _____ 186
 - II. 2. Analyse de la perception des risques _____ 187
 - II. 3. Analyse qualitative des capacités _____ 188
 - II. 4. Analyse qualitative de la trappe à pauvreté _____ 189
- III. Méthodes de mesure de la pauvreté _____ 190

III. 1. Calcul de l'Indice de pauvreté multidimensionnel _____	191
III. 2. Évaluation monétaire de la pauvreté _____	193

CHAPITRE 4. ANALYSE CONTEXTUALISÉE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE LA PAUVRETÉ _____ 197

SECTION 1. La vulnérabilité des ménages dans un cadre d'habitats contrastés _____ 198

I. La précarité de l'habitat comme source de vulnérabilité _____	199
I. 1. L'habitat : un critère différentiel fondamental pour les ménages et leur logement _____	199
I. 2. Évolution de l'occupation du sol vers une plus forte exposition à la vulnérabilité _____	206
II. Des quartiers proches mais différents quant au niveau de vulnérabilité	208
II. 1. Les risques liés à l'habitat : variation entre quartiers _____	208
II. 2. Profil des ménages : qu'est-ce qui détermine la vulnérabilité ? __	213
II. 3. Typologie finale des ménages : vulnérabilité plus élevée dans trois quartiers _____	216
II. 4. Des clusters spatiaux de ménages vulnérables _____	218
III. Des risques liés à l'habitat révélés par l'analyse de discours _____	221
III. 1. Impuissance des ménages face au risque quotidien d'inondation	223
III. 2. Risque d'incendie : relativement plus rare mais plus grave ____	227
III. 3. Risque d'expulsion : une faible préoccupation des ménages ____	230
IV. Diverses configurations des capacités _____	232
IV. 1. Des marges de manœuvre en cas de choc _____	232
IV. 2. Un rôle prépondérant du réseau familial _____	236
IV. 3. Agrandir l'espace des choix : aspirations, libertés et opportunités _____	237
IV. 4. L'aspiration à la dignité _____	242

SECTION 2. Des effets de « trappe à pauvreté » dans les bas-quartiers _____ 246

I. Une diversité des trajectoires des ménages _____	247
---	-----

I. 1. Des bouts de parcours et des difficultés communs _____	247
I. 2. Le logement : une préoccupation commune majeure _____	251
II. Un effet de trappe à pauvreté causé par un éventail de risques plus larges _____	254
II. 1. Risques affectant directement le capital humain _____	255
II. 2. Forte précarité de l'emploi mais capacités de rebond différentes _____	258
III. Les ménages « s'en sortent-ils » au vu de leur trajectoire ? _____	259
III. 1. Difficultés chroniques à améliorer l'habitat et l'emploi _____	260
III. 2. Quelques cas de ménages épargnants _____	261
SECTION 3. Niveau de pauvreté d'une population fragilisée _____	264
I. Une pauvreté multidimensionnelle assez mal décrite _____	264
I. 1. Faible incidence de pauvreté selon l'IPM _____	265
I. 2. Une faible capacité de l'IPM à capter les effets de la crise de 2009 _____	267
II. Limites liées à la méthode de construction de l'indice de la pauvreté multidimensionnelle _____	272
II. 1. Risque d'incohérence par rapport au remplacement des indicateurs manquants _____	272
II. 2. Des limites fortement liées au choix des indicateurs _____	273
III. Autres dimensions de la pauvreté en dehors des privations _____	274
III. 1. Une pauvreté monétaire assez marquée _____	275
III. 2. Mieux refléter le contexte local à travers des groupes sociaux _____	277
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i> _____	284
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> _____	296
<i>ANNEXES</i> _____	317
<i>LISTE DES CARTES</i> _____	367
<i>LISTE DES FIGURES</i> _____	369
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> _____	371
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> _____	373

Titre : Vulnérabilité résidentielle des ménages et trappes à pauvreté en milieu urbain. Les « bas-quartiers » d'Antananarivo.

Mots clés : vulnérabilité, trappe à pauvreté, capacités, habitat, quartiers précaires, ménages urbains.

Résumé : Cette thèse vise à expliciter comment les quartiers précaires peuvent être à l'origine de trappes à pauvreté résidentielles. À travers une approche multidimensionnelle réalisée à différentes échelles, nous montrons comment certains facteurs externes, notamment ceux liés aux caractéristiques de l'habitat, contribuent à accroître la vulnérabilité des ménages. Une telle étude de la vulnérabilité demande de considérer, lors de l'analyse, un grand nombre de facteurs explicatifs de l'état de leurs capacités face à une série de risques sociaux, économiques ou environnementaux. D'autant que ces derniers sont particulièrement importants dans les quartiers précaires et qu'ils compromettent, pour les ménages, leurs possibilités de s'extraire de la pauvreté. Nous élaborons, dans ce but, une

typologie de la vulnérabilité des ménages selon les risques cumulés. Nous confrontons les résultats quantitatifs obtenus par une enquête statistique aux discours subjectifs des ménages. Pour les données statistiques, nous nous référons à l'enquête du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) sur les conditions d'habitat dans les quartiers précaires d'Antananarivo. Les discours, quant à eux, permettent d'effectuer une analyse rétrospective du parcours des ménages afin de vérifier l'effet de trappe à pauvreté résidentielle. Toutes ces approches permettent de réfléchir à la conception de politiques urbaines qui soient aptes à lutter contre cet « effet de trappe à pauvreté urbaine » afin de relever le défi d'un développement qui soit socialement durable.

Title: Households' residential vulnerability and poverty traps in urban districts. The precarious districts of Antananarivo

Keywords: vulnerability, poverty trap, capabilities, habitat, precarious districts, urban households.

Abstract: This thesis aims at clarifying how the precarious dwelling areas generate residential poverty traps. Through multidimensional and multiscale approaches, we demonstrate how some external factors, including the habitat, may contribute to the households' vulnerability. In fact, studying vulnerability in such areas requires addressing a wide range of factors that determine their capabilities sets when confronted to social, economic or environmental risks. Those latter are particularly numerous in precarious areas and compromise the households' possibilities to get out of poverty. We build a typology of

households' vulnerability based on cumulative risks. We compare the results from a statistical survey to households' discourse analyses. As for the statistical database, we refer to a survey conducted for the Participatory Slum Upgrading Programme (PSUP) on habitat conditions in the precarious districts of Antananarivo. The discourses are used to carry a retrospective analysis of the households' trajectories. These approaches will finally allow a reflection on the urban policy designed to fight against the "urban poverty trap effect" and address the challenge of a socially sustainable development.